







Robert CHAUDENSON et Dorothée RAKOTOMALALA
(Coordonnateurs)

SITUATIONS LINGUISTIQUES DE LA FRANCOPHONIE
ÉTAT DES LIEUX

Réseau Observation du français et des langues nationales



Agence universitaire de la Francophonie



Ont collaboré à cet ouvrage

AQUINO-WEBER Dorothée
BADA Dominique Médard
BAMBONEYO Venant
BENABBOU Mostafa
BEYOM Robert
BILOA Edmond
BOUALI Rachida
BENOIST Morvan
CHARPENTIER Jean-Michel
CHAUDENSON Robert
CONFAIT Marie-Reine
CORIOLAN Anne-Marie
CURELARU Viorel
DAFF Moussa
DOUKOURE Cheikh
FONDA Jean-François
HANAFIOU Amidou Seydou
ILUNGA Ntumba
JETCHEV Gueorgui
KADLEC Jaromir
KUBE Sabine
KRAKOWINSKA Jadviga
KOUAME Koia Jean-Martial
LECLERC Jacques
MAÏGA Hamidou
MAAMOURI Mohamed
MASSOUMOU Omer
MAURER Bruno
MONIN Pascal
MONTEIRO DA VEIGA Manuel
MOUSSOUNDA IBOUANGA Firmin
MOSTARI HIND Amel
MUNYAKAZI Léopold
NGUYEN Van Dung
NICOLAS Valérie
NYEMBWE André Ntita
OUELBANI Mehdi Karim
PRUDENT Lambert-Félix
RAKOTOMALALA Dorothée
RANDRIAMASITIANA Gil Dany
ROUGÉ Jean-Louis
SOLTAN Angela
SOMÉ Maxime
TABOYE Ahmad
TAKASSI Issa
TIRVASSEN Rada
TOUCHARD Yvonne
TRINH Dung
VALETTE Axelle
WANE Mohamedoune dit Doudou




ISBN 1-923210-03-4



AVANT-PROPOS

L'ouvrage que l'on va lire ci-après apporte un exemple convaincant des méthodes de travail retenues par les réseaux de l'Agence universitaire de la Francophonie : les principes scientifiques qui ont présidé à sa réalisation sont décrits dans l'introduction de Robert Chaudenson, coordonnateur du réseau d'*observation du français et des langues nationales*, et ces critères d'analyse ont fourni aux chercheurs qui signent chaque article un outil commun. Les résultats obtenus à partir de cette grille sont livrés indépendamment de toute vision « politique » du rôle des différentes langues, dont le français, dans les pays traités. La liberté de la recherche n'a d'égale que la valeur des résultats, qui parlent d'eux-mêmes.

On remarquera le rapport de complémentarité entre cette approche et celle de *La francophonie dans le monde*, le rapport du Haut Conseil de la Francophonie : celui-ci, dans le cadre de sa mission d'observation des évolutions linguistiques au sein des États, gouvernements et organisations internationales, dresse tous les deux ans, à l'intention d'un large public, un inventaire de données collectées par des questionnaires d'enquête et des recherches effectuées dans tous les domaines, qui offrent un panorama de la francophonie par secteurs : enseignement, culture, médias, économie…

Grâce à une collaboration entre les institutions, ces deux démarches se sont rapprochées et ont bénéficié de leurs apports réciproques : le questionnaire utilisé par le Haut Conseil de la Francophonie est établi en concertation avec le réseau d'*observation du français et des langues nationales* de l'Agence universitaire de la Francophonie, et plusieurs universitaires de ce réseau y ont également répondu. D'autre part, les résultats du présent ouvrage sont publiés avec l'accord du Haut Conseil de la Francophonie.



Pourtant, en fonction de la différence des critères et des questions posées, les chiffres qui cherchent à rendre compte d'une réalité mouvante et souvent mal connue ne peuvent être systématiquement les mêmes. Le lecteur saura, à l'occasion, en comparer la nature et la portée : les deux éclairages renvoient la francophonie à son évolution dans l'espace et dans le temps ; ils appellent un regard croisé ; ils portent témoignage d'un chantier en mouvement dont les avancées permettront d'affiner les mesures et leur signification.

Que tous ceux qui ont rendu possible l'existence de cet ouvrage soient ici remerciés.

Michèle Gendreau-Massaloux,
Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie





PRÉFACE

Cet ouvrage, dont la rédaction est coordonnée par le Professeur Robert Chaudenson, va au cœur de l'une des réalités de l'espace francophone. Bien souvent, les pays ayant en partage le français sont perçus, par l'observateur non averti, comme une masse uniforme. La tendance est de croire que le français parlé à Paris est identique à celui qu'on retrouve dans les rues d'Abidjan ou dans les échanges quotidiens des Québécois. Dans les faits, les choses sont plus complexes. L'usage de la langue française dans l'espace francophone se caractérise par sa diversité. C'est dans le souci de rendre compte de cette réalité parfois méconnue que les recherches consignées dans cet ouvrage tendent de rendre compte «*des situations linguistiques propres aux divers États de la Francophonie*» (Introduction, p.1).

Tout en mettant en exergue les «visages contrastés» de la Francophonie suivant les contextes d'usage, il s'agit surtout, à travers une analyse scientifique rigoureuse «*de donner pour chaque État étudié, un tableau et une représentation graphique simples et clairs de sa situation linguistique, mais aussi de fournir des tableaux comparatifs qui, en offrant une vue globale des situations, pourraient orienter des choix politiques*» (Introduction, p.3).

De ce point de vue et en relation avec l'objectif de la recherche, la grille LAFDEF réaménagée constitue un choix judicieux puisqu'il s'agit de l'analyse de la langue française en situation, de son usage en fonction des habitus, de la spécificité des situations nationales ou régionales.

En plus de ces orientations théoriques et méthodologiques qui confèrent à cette étude sa spécificité, il convient d'indiquer que les analyses des différents États de la langue française dans les pays francophones se distinguent de l'immanentisme propre aux réflexions menées jusqu'alors sur la langue française et sa diversité dans l'espace francophone. En effet, nombre de ces réflexions se contentent de mettre en évidence la diversité des usages comme état observable et comme finalité. Or, la réflexion sur la diversité n'a d'intérêt que si elle soulève les enjeux qui s'y rattachent.

Les analyses consignées dans l'ouvrage du Professeur R.Chaudenson déclinent, non seulement les différents usages du français (institutionnel, pédagogique, médiatique, économique, social…), les types de relations entre la langue française et les langues partenaires, le statut que confère la connaissance de la française, la situation de plurilinguisme propre à la grande majorité des États de la Francophonie, mais elles éclairent aussi des questions cruciales pour le devenir du français, dans, et en dehors de l'espace francophone. Il s'agit notamment du rapport du français avec les langues partenaires (dites aussi nationales), de la concurrence faite au français par l'anglais dans des pays de tradition francophone, des nouveaux défis nés de la mondialisation et de la globalisation, des enjeux que revêt le combat pour la diversité linguistique et culturelle dans un tel contexte.

La mondialisation de l'espace de communication entre les hommes a entraîné une augmentation de la quantité des connaissances et des informations échangeables grâce au développement fulgurant de l'informatique. Aujourd'hui, les satellites multiplient les moyens d'action des médias, effacent les frontières, intensifient la circulation des messages, facilitent l'accès aux banques de données. Cependant, ce progrès formidable de l'humanité a pour conséquence une tendance croissante à l'uniformisation des goûts et des comportements, à l'homogénéisation de certaines normes de vie, de pensée et d'action, de production et de consommation.

Comment éviter, dans ces conditions, les pièges de la mondialisation et les risques que comporte le darwinisme culturel?

Pour cela, il faut avant tout que soit accepté et mis en œuvre le principe d'égalité universelle qui justifie celui de l'équité plurielle entre les cultures. Chaque culture porte, de manière ontologique, les potentialités qui peuvent lui permettre d'atteindre les horizons les plus lointains en matière de création



pour donner un sens nouveau à la vie et à la conscience humaine. Les peuples du monde, inégaux dans leur apport économique et technologique à la vie matérielle, sont à considérer sur le même pied d'égalité par leurs cultures.

Cette dimension de la diversité linguistique et culturelle sous-jacente à l'étude menée à travers l'ouvrage coordonné par le Professeur R.Chaudenson participe de l'effort francophone pour une alternative mondialiste. Sous ce rapport, il prêche pour une diversité qui est acte de coopération et d'enrichissement mutuel permettant de vivre ensemble les différences tout en assurant une interaction équilibrée entre les sociétés et les cultures de l'espace francophone.

Nous sommes en présence d'un ouvrage qui est un outil qui donne une radioscopie de la Francophonie et souligne les nouveaux défis auxquels les francophones sont désormais confrontés. Il permet, par ailleurs, de corriger ce hiatus entre la francophonie institutionnelle et celles des peuples et qui a souvent alimenté les critiques des pro et anti-francophonie. Il est heureux de constater que cet ouvrage, tout autant utile aux décideurs, aux institutions qu'à tous ceux qui portent un intérêt quelconque à la Francophonie, soit publié au moment où s'ouvrira le Xème Sommet de la Francophonie consacré précisément à la place de la solidarité entre les peuples francophones pour un développement durable.

Il est à souhaiter que cette initiative s'étende à d'autres domaines de la Francophonie afin de sustenter la réflexion sur des questions d'intérêt majeur pour tous ceux qui considèrent que le regroupement de ceux qui ont en commun l'usage de la langue française sert d'abord, et avant tout, le devenir des peuples et, partant, celui de l'humanité toute entière.




Pr. Joseph Paré
Université de Ouagadougou.



INTRODUCTION

À Montréal, dans sa réunion de juin 2003, le Réseau d'*Observation du français et des langues nationales* a décidé de réaliser en vue du Xe Sommet de la Francophonie (Ouagadougou, novembre 2004) un état des situations linguistiques dans les 56 États de la Francophonie. Le projet consiste à réunir en un volume une analyse et des représentations graphiques des situations linguistiques propres aux divers États de la Francophonie. Un travail de ce genre, dont la première étape avait été présentée à Ouagadougou en novembre 1988, avait été réalisé dans le cadre du projet *Langues africaines, français et développement dans l'espace francophone* (LAFDEF), à la fin des années quatre-vingts. Il avait conduit à la publication d'un livre largement distribué aux délégations lors du Sommet de Chaillot en 1991. Si utile qu'elle puisse être aux chercheurs, en particulier dans la perspective de comparaisons, l'existence de ce travail ne conduit nullement à renoncer à entreprendre ce nouvel état des lieux dont la mise en œuvre a été décidée par le Réseau ODFLN.

En effet, la composition et la structure même de la Francophonie — l'Organisation internationale de la Francophonie, faut-il le rappeler, n'existait pas en 1991 — se sont très sensiblement modifiées par rapport à celles de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, qui réunissait alors 21 États ou gouvernements, objets de la première étude, tandis qu'aujourd'hui ce sont 56 États et gouvernements qui doivent être traités. Cette augmentation s'accompagne d'ailleurs d'un élargissement de l'espace francophone qui résulte, dans la dernière décennie, de l'émergence d'une francophonie dite d'appel, où se trouvent, en particulier, plusieurs États d'Europe Centrale et Orientale.

Du fait même de la nature de l'espace francophone à la fin des années 80, l'étude conduite alors visait à établir « une typologie des situations de francophonie » — c'était l'intitulé du premier projet du programme LAFDEF — et plaçait le français au centre de l'analyse des situations linguistiques. Dès le début, le programme LAFDEF faisait apparaître trois aspects qui nous semblaient majeurs pour la définition des politiques française et francophone, en particulier en matière linguistique et éducative.

1. Toutes les situations de francophonie ne sont pas identiques et donc on ne saurait avoir partout et toujours la même politique.
2. Le français, dans un grand nombre de cas, a un *status* (ensemble de caractéristique décrivant le statut mais aussi les fonctions, les représentations de la langue, etc.) trop élevé par rapport à son c*orpus* (usages, compétences des locuteurs, etc.), ce qui crée de graves atteintes aux droits de l'homme. En effet, comment assurer à une majorité de citoyens qui ne parlent pas la langue officielle de l'État, non seulement les droits civiques mais aussi et surtout les droits à l'information, à l'éducation, au travail, à la santé, que leur garantit pourtant la Déclaration des droits de l'homme de 1948, signée par l'État dont ils sont les ressortissants ? Dans la perspective du développement, il faut donc ou bien réduire le premier ou bien augmenter le second — en donnant à tous les citoyens accès à la langue officielle, c'est-à-dire au français —, ou encore agir sur les deux en même temps.
3. La coopération doit se fonder sur des analogies ou des proximités de situations linguistiques plutôt que sur des voisinages géographiques, qui ne correspondent pas nécessairement à des homologies typologiques. La coopération géographique, évidente pour des échanges économiques, est loin d'être toujours une solution viable en matière linguistique, éducative et culturelle. Est également nécessaire une approche typologique qui permette de fonder les coopérations Sud-Sud sur des bases plus solides que les simples hasards de la proximité géographique.

Le programme *Langues africaines, français et développement dans l'espace francophone* comprenait trois volets. Sa logique interne reposait sur l'idée que toute action en faveur du développement, quel que soit son domaine (école, santé, hygiène, agriculture, etc.), doit se fonder :

– d'abord sur une connaissance aussi précise que possible de la situation linguistique nationale, en raison du rôle essentiel de la communication verbale dans tout processus de développement ;



- ensuite, sur une observation et une analyse des plurilinguismes nationaux et en particulier de leur gestion par les populations elles-mêmes ;
- enfin, sur une étude des modalités de l'intégration, dans les langues et cultures nationales, des éléments résultant du contact avec la modernité scientifique, technique ou culturelle.

L'idée de départ était d'utiliser la grille d'analyse des situations linguistiques, mise au point à l'Institut d'Etudes Créoles et Francophones de l'Université de Provence en 1986-1987, dans le cadre des projets CNRS-MEN-MRT, dont la première version fut présentée lors de la réunion de création du Réseau *Langues et développement* à Ouagadougou en novembre 1988. Elle a conduit à la publication d'un ouvrage dont le titre *La francophonie : représentations, réalités, perspectives* se voulait significatif : il donnait à entendre que, s'agissant de la francophonie, les représentations étaient souvent inexactes et qu'on devait donc en venir à une vision plus proche des réalités, seule voie propre à permettre d'ouvrir des perspectives.

L'idée centrale du deuxième projet était que toute entreprise de politique linguistique doit prendre en compte, avant toute chose, la gestion spontanée ou « sauvage » — au sens du terme dans « grève sauvage », c'est-à-dire conduite hors de l'initiative ou du contrôle d'une organisation syndicale ou politique — d'un plurilinguisme national. Un bon aménagement des situations linguistiques doit, plutôt que contrarier les changements naturels, viser à les orienter dans le sens de la politique choisie, en les facilitant. Il était apparu à la fois éclairant et probablement pertinent de mener les enquêtes dans de grandes métropoles africaines. Compte tenu de l'urbanisation croissante de l'Afrique et du rôle central des villes dans les processus de véhicularisation et, plus généralement, dans les dynamiques de l'évolution des langues, c'est en effet là qu'on peut logiquement s'attendre à trouver des indications sur la dynamique des langues et sur l'évolution ultérieure des situations linguistiques.

Le troisième volet du programme envisageait, à partir d'observations de terrain comme dans le cas précédent, de comprendre comment, dans la gestion des situations de plurilinguisme, on pouvait faire face, d'une part à l'exercice de certains métiers modernes — qu'il s'agisse de la médecine ou de la mécanique — dans des sociétés traditionnelles usant par ailleurs, pour l'essentiel, des langues nationales, et d'autre part, à la modernisation de métiers traditionnels, qui se trouvaient confrontés à des savoirs et des technologies modernes et qui, souvent, devaient les intégrer.

Dans le présent ouvrage, l'intention globale reste la même. Notre objectif est de donner, pour chaque État étudié, un tableau et une représentation graphique simples et clairs de sa situation linguistique, mais aussi de fournir des tableaux comparatifs qui, en offrant une vue globale des situations, pourraient orienter des choix politiques de coopération, en particulier en matière de diffusion de la langue et de la culture françaises.

Cette perspective impose une contrainte méthodologique très forte. Elle implique que les études soient conduites non seulement avec le même outil, mais aussi selon un protocole d'utilisation établi avec la plus grande précision. Or le développement de la réflexion sur l'observation du français en Francophonie avait conduit, entre-temps, à la création par l'AUPELF-UREF, en 1997, d'un réseau d'Observatoires du français, puis d'un réseau de chercheurs d'Observation du français et des langues nationales. D'autre part, le Haut Conseil de la Francophonie publiait régulièrement des *États de la francophonie dans le monde*, dont la qualité et la fiabilité se sont très sensiblement améliorées depuis les débuts. Ces rapports concernent à la fois les États de la francophonie et ceux que la diplomatie française désignait autrefois du nom « d'étranger traditionnel ». La nécessaire harmonisation entre ces trois types de démarche s'est réalisée progressivement, à la faveur du partenariat qui les associait, et à mesure qu'évoluait chacun des outils concernés.

Les réunions de Montréal en 2002 et en 2003 ont conduit, après de longs débats, à l'abandon de la grille d'analyse mise au point et utilisée dans un premier temps par le Réseau des Observatoires du français au profit de la grille LAFDEF, qui sert de base aux études présentées dans ce volume. Il s'agit en effet d'une grille universelle d'analyse des situations linguistiques qui peut être utilisée pour étudier la situation de la seule langue française dans un ou plusieurs cas donnés — c'est l'usage majeur qui en a été fait dans l'ouvrage de 1991 —, mais qui peut aussi être employée — comme maintenant — pour analyser dans leur ensemble des situations nationales ou régionales (Québec, Nouveau Brunswick, Communauté française de Belgique), où le français occupe toujours une certaine place : l'objectif du Réseau, comme l'indique son titre, est de s'intéresser au « français et [aux] langues nationales ».



Elles ont conduit aussi à une nouvelle version de la grille LAFDEF, dont il convient, pour plus de clarté, de rappeler les différentes étapes :

- 1988, *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone*, ACCT-IECF, Aix-en-Provence, 48 pages. Il s'agit de la première version de la grille, proposée par R. Chaudenson pour examen et expérimentation dans le cadre du programme LAFDEF. Cette publication, sous une forme très modeste, était destinée aux membres du Réseau réunis à Ouagadougou (novembre 1988) et, au-delà, aux chercheurs, en particulier du Sud, engagés dans le premier projet du programme LAFDEF.
- 1991, R. Chaudenson *et alii*, *La francophonie : représentations, réalités et perspectives*, Didier Erudition, IECF, 218 pages. Cet ouvrage, reproduit électroniquement dans le site de l'AUF, prend en compte les aménagements résultant de l'expérimentation, non seulement dans le cadre du Programme LAFDEF, mais aussi dans divers travaux académiques (mémoires de maîtrise, de DEA, voire thèses) sur divers cas : Terre-Neuve, Québec, Libye, etc. Cette version comprend, comme la suivante, un mode d'emploi dont la nécessité est apparue peu à peu.
- 2000, R. Chaudenson, *Grille d'analyse des situations linguistiques*, Paris, Didier Erudition, 58 pages. Cette dernière version publiée, qui comprend aussi un mode d'emploi, s'est trouvée à son tour modifiée par le présent projet, qui a la dimension d'une véritable recherche collective. C'est dans cet esprit qu'ont été élaborées les *loupes* qui n'avaient pas de raison d'être dans les états antérieurs de cette grille.

Du fait que ses enquêtes portent sur l'ensemble des pays du monde, le Haut Conseil de la Francophonie, tout en recueillant les avis du Réseau de chercheurs de l'AUF — en particulier pour les aspects terminologiques —, a choisi de conserver, en les aménageant, ses questionnaires. Dans un esprit de coopération, mais aussi pour donner une solution aux problèmes que posaient les États de la francophonie d'appel, le Réseau ODFLN a proposé de compléter la grille LAFDEF 2000 par des outils d'analyses complémentaires qui, faute de mieux, ont été dénommés « loupes ». On trouvera en annexe un texte de présentation de ce nouvel outil ainsi que des applications expérimentales consacrées à trois des PECO membres de la Francophonie.

Il importe toutefois, et cette dernière comparaison le confirme, que l'usage de loupes soit précédé d'une application, fût-elle rapide, de la grille générale à la situation linguistique globale des États considérés. En effet, si l'on reprend l'exemple du français qui demeure essentiel dans le Réseau, la politique de diffusion de cette langue demeure toujours liée à la globalité de la situation nationale..

On trouvera donc, après cette introduction, la nouvelle version, profondément remaniée, de la grille — la quatrième — élaborée par D. Rakotomalala et moi-même, à partir de l'étude qui a été menée collectivement en vue de la préparation du présent ouvrage.

Le but de ce projet n'est pas la simple application d'un outil d'analyse à des situations nationales, mais aussi une réflexion sur cet outil et une constante recherche sur sa définition. Entre la Francophonie telle qu'elle s'est définie à Niamey dans les années soixante-dix et celle de Ouagadougou en 2004, il y a une distance considérable. Les adaptations auxquelles nous avons été conduits étaient déjà engagées dans les évolutions de la grille entre 1988 et 2000, mais nous avons dû remanier plus profondément la grille LAFDEF dans laquelle la place du français s'est trouvée modifiée, puisqu'il n'est plus au centre de l'analyse des situations linguistiques, mais étudié, dans la perspective de la diversité linguistique, par rapport aux autres langues, comme en témoigne le changement de nom de notre Réseau devenu aujourd'hui *Observation du français et des langues nationales*.

Le présent outil de recherche et de description des situations linguistiques est donc le fruit d'une longue aventure qui a suivi l'évolution de la Francophonie. De Ouagadougou 1988 à Ouagadougou 2004, il retrace l'histoire d'une méthodologie qui coïncide avec celle de la Francophonie. Ce livre se veut donc une contribution, sans doute modeste, mais nous semble-t-il indispensable, si l'on vise à l'élaboration de véritables stratégies du développement qui, paradoxalement, ne peut être durable que s'il est humain.

Robert Chaudenson
Coordonnateur du Réseau « Observation du français et des langues nationales ».







LA GRILLE LAFDEF 2004 : MODE D'EMPLOI

Robert Chaudenson et Dorothée Rakotomalala
Institut de la Francophonie
Université de Provence

Dans cette entreprise de conception d'une grille d'analyse des situations linguistiques, après réflexions et essais, il a, dès le départ, paru commode et surtout pertinent d'utiliser (avec de fortes adaptations et modifications), l'opposition, classique en aménagement linguistique, entre «*status*» et «*corpus*». Depuis H. Kloss, en effet, on distingue traditionnellement les actions ou les travaux portant sur les statuts et /ou les fonctions des langues («*status*») de ceux qui concernent les systèmes linguistiques eux-mêmes («*corpus*»).

On a donc proposé d'employer *status* dans un sens assez classique mais toutefois en y incluant, outre les éléments de statut proprement dit, les fonctions et les représentations; en revanche, pour *corpus* la signification est **radicalement différente** de celle qui est habituellement donnée, depuis Kloss, à ce terme. Ce mot s'applique, dans cette grille, à certains ordres de faits essentiels qui seront, par la suite, énumérés et précisés.

Ainsi, *status* regroupe-t-il donc tout ce qui est de l'ordre du statut, des institutions, des fonctions et des représentations; *corpus* concerne les pratiques linguistiques elles-mêmes, depuis les modes d'appropriation ou les compétences jusqu'aux productions langagières.

Cette approche, ne l'oublions pas, avait comme finalité à ses débuts (1986-7), au delà de la simple description des situations linguistiques, de permettre de les comparer entre elles et, au delà, le cas échéant, d'agir sur elles en vue de la mise en œuvre de politiques linguistiques. Le point qui dans cette perspective a paru le plus intéressant a été de pouvoir donner des représentations de ces situations, soit globales (État par État), soit pour une langue (dans plusieurs États).

L'idée relativement nouvelle a été de construire des graphiques avec le *status* en ordonnées et le *corpus* en abscisses. Chaque langue se voit ainsi, à partir des valeurs qu'on attribue à son *status* et à son *corpus,* située dans le plan ainsi dessiné. Le plan peut représenter un État et chaque langue prise en compte dans la situation nationale y trouve alors sa place. Le plan peut aussi être réalisé pour une langue commune à divers États (le français par exemple) et on peut ainsi juger alors des différences de situations pour ce même idiome dans les États pris en compte.

On peut ajouter, comme remarque de principe, que ce mode de représentation a l'avantage de dessiner une sorte de ligne idéale de gestion des situations linguistiques (la diagonale), si l'on veut bien admettre en principe qu'il devrait y avoir, dans une situation donnée, une sorte d'équilibre entre *status* et *corpus*. La diagonale est donc l'ensemble des points pour lesquels on a, pour une langue, un *status* et un *corpus* égal.

Il convient maintenant d'identifier les composantes principales du *status* et du *corpus*, en gardant bien sûr à l'esprit que *status* et *corpus* ne sont pas des entités absolument étrangères l'une à l'autre et que l'évolution au sein de l'une des deux catégories a logiquement des conséquences au sein de l'autre. Par ailleurs, il est également évident que si cette perspective prend en compte le français, la place et le rôle des autres langues sont des facteurs qui sont sans cesse complémentairement présents (la nature linguistique a horreur du vide!).

LE STATUS

Si le caractère d'officialité est une des composantes majeures du *status*, il est loin d'en être la seule, comme on a trop souvent tendance à le croire, en confondant statut et *status* que nous visons au



contraire à distinguer. D'autres éléments sont à prendre en compte et on peut les détailler rapidement, en renvoyant pour des compléments aux travaux antérieurs cités dans la bibliographie.

S/1 Officialité (12 points)

Le but est d'apprécier, pour chaque langue considérée, le statut qui lui est accordé par l'État dans la Constitution (*de jure*) ou dans les faits (*de facto*). Seul le titre de "langue officielle" ou de « langue…(suivi du nom de l'État) » sera ici pris en compte et non pas celui, par exemple fréquent en Afrique, de « langue nationale ». « Langue nationale » pourrait être pris en compte à condition toutefois qu'une autre langue ne soit pas désignée comme « officielle ».

Cinq langues maximum, français compris, sont retenues dans la grille ; pour les pays multilingues où il n'y a pas de langue locale dominante, on prendra en compte sous une seule rubrique l'ensemble des langues (ex. : les langues africaines en Côte d'Ivoire ou au Cameroun).

<u>Barême et mode de calcul</u>

Si le pays ne compte qu'une seule langue officielle, celle-ci se voit attribuer le maximum des points. Si l'officialité est partagée de manière égale entre plusieurs langues, on répartit les 12 points entre ces langues. En revanche, une répartition inégale des points mettra en évidence une hiérarchie dans l'attribution du titre de « langue officielle » (hiérarchie qui sera alors explicitée dans les commentaires de la grille du pays).

L'évolution de la francophonie a conduit à tenter d'apprécier la place accordée au français dans les instances internationales. Dans le cadre du « Plan d'urgence », les instances francophones se montrent en effet très attentives à l'usage du français par les États de la Francophonie dans les Instances internationales où, dans le cas de l'ONU qui est le plus important, sont proposées au choix des États six « langues de travail de la Conférence générale et du Conseil exécutif » (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Des crédits importants sont affectés à la formation en français dans ce secteur. Il a donc paru intéressant d'ajouter cet aspect dans cette section « officialité » étant donné qu'il est attendu que les États francophones, dont la langue officielle n'est pas langue de travail dans ces organisations, s'y expriment en français. Ce point est l'une des conditions pour accéder au simple statut d'État « associé » de la Francophonie. Dans l'application présente de la grille, l'ONU a été une référence commode car on peut facilement savoir dans quelle langue les délégués d'un État s'y expriment. Trois cas se présentent :



1. États où le français est langue officielle avec l'anglais ou une autre langue de travail comme l'arabe, par exemple : si le français est systématiquement choisi ou en tout cas dominant, on ajoute un point au français dans le secteur S/1 ; s'il est, au contraire, systématiquement évité au profit d'une autre langue, on retire un point au français. Par exemple, si le Cameroun, le Canada et les Seychelles, qui ont le français et l'anglais comme langues officielles, s'expriment toujours en anglais, on ajoute un point supplémentaire à l'anglais et on en retire un au français. Si l'on fait usage des deux langues (comme le fait le Canada), on laisse les choses en l'état, sans rien ajouter ni retrancher.
2. États dont la ou une langue officielle est le français (l'autre langue ou les autres langues n'étant pas langues de travail de l'ONU) : si le français est utilisé, on laisse les choses en l'état sans ajouter ni retrancher de point**,** puisque le cas est, somme toute, prévisible.
3. États où le français n'est pas langue officielle (PECO appartenant à la Francophonie, par exemple) et où l'État choisit une langue de travail autre que le français (l'anglais par exemple), qui n'est toutefois pas non plus langue officielle de ce pays. On enlève un point au total du *status* du français. À l'inverse, on ajoutera un point au total du *status* du français s'il est choisi.

S/2 Usages institutionnels

Il s'agit d'apprécier la part de chaque langue dans chacun des cinq domaines retenus.

Rappelons que ne sont à prendre en compte que les dispositions légales, mais que les pratiques sont aussi à considérer quand elles sont admises par les autorités (notamment dans les pratiques judiciaires, par exemple, ou dans les aspects de communication orale de chaque domaine).



1. Textes officiels : publication des lois dans un journal officiel ou organe assimilé.
2. Textes administratifs nationaux : tous les documents émanant de l'autorité centrale, nationale, et s'appliquant à l'ensemble des citoyens. Dans certains pays, les dispositions linguistiques changent selon le niveau (local ou national) de l'administration, d'où la catégorie 4 consacrée à l'administration locale.
3. Justice : la coexistence de systèmes juridiques est possible (système officiel, national, et système coutumier) ; il faut en tenir compte dans l'attribution des valeurs, la justice coutumière se rendant généralement dans une langue locale.
4. Administration locale : par exemple, la possibilité légale de remplir des formulaires en langue locale ou l'obligation de les remplir dans la langue officielle est un élément à apprécier ici ainsi, qu'à l'oral, le droit d'avoir un interlocuteur dans sa langue locale (administration, mais aussi bureau de poste, etc.).
5. Religion : c'est ici la pratique observée qui est à prendre en compte, les États ne légiférant généralement pas sur les usages linguistiques des confessions représentées sur leur territoire.

Le total général est sur 20, soit un total « horizontal » (addition des valeurs pour chaque langue dans un des cinq domaines) de 4 points par domaine. Vérifier avec soin ce dernier point.

S/3 Éducation

Pour chaque langue et dans chacun des 3 cycles d'enseignement, prendre en compte le volume et/ou le pourcentage horaire qu'elle se voit attribuer dans le système éducatif, **sans chercher à distinguer entre langue-médium** (langue dans laquelle se fait l'enseignement) **et langue-matière** (langue comme objet d'enseignement). S'en tenir aux **textes** (pour le choix des langues) et aux **horaires** (pour le pourcentage dans l'horaire total et, donc, la valeur attribuée à chaque langue). On tient compte dans cette rubrique des dispositions officielles sans considérer, ni la réalité dans les classes, ni la fiabilité des systèmes, ni les taux de scolarisation.

Total général sur 30, soit un total « horizontal » sur 10 par cycle à répartir entre les langues.

Dans le cas où un cycle d'enseignement n'existe pas (par exemple, enseignement supérieur) on ne met pas 0 mais on supprime cette ligne en modifiant le total maximum possible (en l'occurrence 20 au lieu de 30). Le fait est sans importance puisque le total final du *status* (en l'occurrence sur 97 au lieu de 107) sera finalement, dans tous les cas, recalculé sur la base 100.

S/4 Moyens de communication de masse

Pour chaque langue, évaluer la place tenue dans les 5 domaines suivants : 1 presse écrite ; 2 radio ; 3 télévision ; 4 cinéma ; 5 édition. On doit ici se montrer à la fois raisonnable et pragmatique.

Les données sont facilement collectables pour les radios et télévisions nationales, celles-ci étant en mesure de fournir les dispositions et les programmes officiels : dans les États plurilingues, il y a souvent des dispositions très précises. Un moyen commode de s'informer est de consulter tout simplement les programmes fournis par la presse locale « de base » (et non les organes spécialisés). On voit ainsi facilement quels sont les intérêts majeurs du public.

Même si c'est un indice utile, la diffusion, aussi bien de journaux, magazines et radios par internet ainsi que celle des télévisions par câble et satellites, n'est ici pas à prendre en compte de façon majeure, pas plus, par exemple pour la langue française, que la possibilité de recevoir RFI dans le pays. On s'en tiendra surtout ici au plan des possibilités légales et nationales.

Sur le marché de la presse écrite et de l'édition, sauf cas de diffusion importante et/ou dominante en provenance d'un pays tiers (à défaut de publications locales), on n'évaluera pas non plus la présence des productions étrangères (journaux étrangers en vente publique, par exemple) ; pour le cinéma, on prendra en compte la langue de diffusion des films (un très bon indice est désormais fourni par les clubs vidéo, le cinéma proprement dit étant partout en perte de vitesse).

Total général sur 25, soit un total horizontal de 5 points par secteur.



S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Évaluer les possibilités de promotion sociale et économique que chaque langue est réputée offrir ainsi que le degré de nécessité de sa maîtrise pour une insertion dans la vie sociale et économique. Apprécier la représentation que la population peut avoir de chaque langue (représentation positive ou négative).

S'il s'agit là d'une **évaluation** qui, à la différence de celles des rubriques précédentes, ne peut que rarement se fonder sur des techniques de quantification précises, il ne semble pas y avoir d'inconvénient majeur à un tel élargissement par rapport à des versions antérieures de la grille. Ce choix présente l'avantage de faire une place explicite aux aspects de représentations qui sont incontestablement un élément du *status* d'une langue. On peut bien sûr utiliser des indices objectifs (précision et exigence de langues dans les offres d'emploi par exemple). L'évaluation se fait de 0 à 10 pour chaque langue avec une gradation de type 20-17 (excellent), 16-13 (bon), 12-7 (moyen ou médiocre), 6-0 (faible).

RÉCAPITULATION ET TOTAL

Le total maximum du *status* est de 107 (sauf en cas de suppression d'une ou plusieurs rubriques ; cf. *supra* S/3) ; il est ramené à un total sur 100 pour un usage plus commode dans la représentation graphique (voir rubrique *Totaux pondérés)*. On opère cette pondération par une simple règle de trois (le chiffre obtenu est divisé par le total maximum possible – 107 le plus souvent – et on multiplie le quotient obtenu par 100).

LE CORPUS

Cette partie est plus difficile à établir et à mettre en forme que la précédente qui est sans problème le plus souvent. C'est essentiellement ici qu'ont été utilisées, directement ou indirectement, toutes les données statistiques dont on peut disposer sur les langues. Elles sont extrêmement inégales, tant en quantité qu'en qualité, selon les États ; c'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas donné, à la différence des approches « démolinguistiques », une importance essentielle et une place spécifique à ces évaluations chiffrées. Concernant les sources, outre celles exploitées alors par chacun des chercheurs ou des éditeurs, les données des sites *http ://www.ethnologue.com/, http ://tlfq.ulaval.ca/ ou Rapport PNUD 2003 (http ://hdr.undp.org/reports/global/2003/francais/index.html)* peuvent être et ont été utilisées. Une fréquentation assidue de ces données conduit d'ailleurs à une certaine méfiance en particulier pour tout ce qui touche aux statistiques dans les domaines de l'alphabétisation et de la scolarisation.



C/1 Acquisition (comme langue première)

Ce point est simple. Pour chaque langue et par rapport à la population totale, évaluer le pourcentage de locuteurs qui l'ont acquise comme langue « maternelle » ou plutôt, « première ». À partir des données statistiques concernant le nombre de locuteurs de chaque langue, éventuellement critiquées et ajustées le cas échéant par le chercheur, on calcule le pourcentage que représentent les locuteurs de chaque langue dans la population totale du pays sur la base 20. Si 20 % de la population a pour langue 1 la langue X, celle-ci se verra affectée la valeur 4 (4 = 20 % de 20). Que personne ne se sente offensé par ce genre de détail arithmétique qui n'est dicté que par les leçons de l'expérience. Pour certains pays, le total « horizontal » sera inférieur à 20 si toutes les langues du pays ne sont pas prises en compte dans la grille. En revanche, **le total ne saurait excéder 20**, un locuteur n'ayant généralement qu'une seule langue première.

C/2 Apprentissage (dans le cadre scolaire, en général et pour l'essentiel)

Point plus complexe : évaluer la part de la population **effectivement soumise à un apprentissage scolaire suffisant** de la langue en cause, qu'elle soit médium ou langue-matière. Cette section ne concerne en fait, le plus souvent, que **l'apprentissage d'une langue**, généralement « officielle », **par la fraction de la population qui ne la connaît pas**.

Elle concerne donc tout particulièrement les États de l'Afrique francophone qui ont le français comme langue officielle, les PECO où des minorités reçoivent un enseignement dans la langue officielle



du pays et les États plurilingues, fédéraux ou non. On ne retiendra donc pas ici l'apprentissage optionnel courant des langues étrangères. On ne prendra pas davantage en compte, a priori, le type de pédagogie appliquée (enseignement DE la langue ou EN langue), car souvent on confond, volontairement ou non, ces deux types d'enseignement, en Afrique surtout.

Exemple de la Moldavie (où 40 % de la population totale a le russe comme L1) :

« Dans l'enseignement primaire et secondaire, dans la population scolaire totale, le roumain est étudié par 17 % d'élèves (ceux qui ont le russe comme L1) et le russe est étudié par 37 % d'élèves (ceux qui ont le roumain comme L1). Sur le nombre total d'élèves qui étudient en russe [médium], 80 % apprennent le roumain, en tant que L2 ; sur le nombre total d'élèves qui étudient en roumain [médium], 46 % apprennent le russe en tant que L2. L'apprentissage du roumain en tant que L 2 est obligatoire. L'apprentissage du russe en tant que L2 est redevenu obligatoire en 2002. Selon les données pour l'année académique 2002-2003, le taux de scolarisation s'établit ainsi : 99,5 % – niveau primaire ; 92,3 % – niveau moyen ; 47,1 % – niveau secondaire (lycée, enseignement professionnel) ».

Pour l'apprentissage du roumain qui servira d'exemple on ne prend donc en compte que le pourcentage de la population moldave **qui a le russe pour L1** et qui est scolarisé pour au moins 5 ans en primaire, soit 70 % environ, qui est une moyenne entre 92 % (niveau primaire) et 47 % (niveau secondaire ; cf. *supra*). Le problème des classes d'âge plus élevées ne se pose guère puisque le pays était alors sous régime soviétique ! Pour l'apprentissage du roumain, sur la base 20, on a donc 70 % de 20, soit 14.

Pour les pays plurilingues où plusieurs langues sont enseignées, on prendra garde aux disparités et souvent à l'unilatéralité de bilinguismes officiels (par exemple, les locuteurs néerlandophones de Bruxelles, ville statutairement bilingue, apprennent massivement le français tandis que les francophones n'apprennent pas le néerlandais ; remarques du même genre pour le Canada où les francophones sont, en gros, plus bilingues que les anglophones). Dans ces cas, les **commentaires sont essentiels** car les chiffres globaux ne reflètent pas toujours la complexité des situations

Pour les langues locales ou des minorités, cette évaluation est sans objet (ces langues étant généralement uniquement en situation d'acquisition et n'étant pas enseignées).



Ce secteur ne fait pas double emploi avec *S/3 éducation* ; on retrouve ici la distinction centrale entre *status* et *corpus* : Dans le *status* (S/3), sont considérées uniquement les **dispositions officielles et réglementaires** concernant les langues à l'école (instructions, programmes, horaires), sans que soit prise en compte la **réalité des situations** qui relève du *corpus*. C'est ici que sont pris en compte **les effectifs et pourcentages de populations scolarisées** (cf. *supra*). Ce secteur est particulièrement pertinent pour des États où la scolarisation n'est **ni totale ni surtout complète**. La question des taux de scolarisation est délicate car il est clair que les statistiques officielles ne correspondent pas toujours à la réalité pour des raisons d'« image ». Un seul exemple : comment au Burundi peut-on avoir, en 1992, 52 % d'adultes alphabétisés quand la durée moyenne de scolarisation est, à la même date et pour la même population, de 0,4 année (*Rapport PNUD*, 1994 : 143) ? Force est de faire avec, mais on ne peut s'empêcher de rester songeur.

Remarque essentielle : on évalue ici les **conditions de l'apprentissage de la langue et non ses résultats** qui seront examinés plus loin (C/4 Compétence). Dans la démarche globale proposée ici il s'agit de ne pas tout mêler, mais aussi de ne pas compter deux fois les mêmes éléments !

Une fois déterminés les pourcentages de population concernés, il faut essayer, pour l'apprentissage scolaire de la langue en cause, de prendre en compte et combiner plusieurs facteurs :

1. **La durée de la scolarisation** ; si l'on admet qu'il faut, pour atteindre une compétence minimale dans une langue, un millier d'heures d'enseignement, on posera en principe que cela correspond, au minimum et dans le meilleur des cas, à cinq ans de scolarisation, c'est-à-dire à une **scolarité primaire complète** par exemple. Il faut donc prendre en compte, dans un État africain par exemple, **non pas le pourcentage d'enfants scolarisés au primaire** mais celui de ceux qui **le suivent complètement** (on pourrait même ne prendre en compte que ceux qui entrent dans le secondaire, ce qui serait sans doute plus raisonnable). Il s'agit là, en outre, de cas où les élèves reçoivent un enseignement non pas DE la langue, mais DANS la langue.
2. **Le mode d'apprentissage**. Dans les cas où l'enseignement utilise la langue-cible comme médium, on fait l'hypothèse, hardie d'ailleurs, que cinq ans d'exposition scolaire à la langue, dans des conditions



souvent mauvaises, constituent une forme d'apprentissage de cet idiome. Dans les cas où la langue est enseignée comme langue étrangère, on prendra en compte alors **le volume horaire annuel** qui lui est consacré. Une heure par jour sur toute la scolarité (soit 200 heures par an et 1000 heures sur 5 ans) ou une heure par semaine sur deux ans (160 heures) ne reviennent pas au même ; dans le premier cas (Maurice par exemple), le calcul se fera sur la base 20 (enseignement très intensif), dans le second cas, sur 10 seulement.

Par ailleurs, on doit introduire, en quelques sorte, une **vision historique** pour l'ensemble des générations qui composent la population du pays : dans certains États, les systèmes ont pu changer de nature et de médium (la Guinée, Madagascar ou les Seychelles par exemple), ce qui entraîne parfois des calculs complexes, car ne sont pas en cause les seules populations scolarisées mais **la totalité des locuteurs** qui ont pu connu des systèmes différents à des époques différentes.

<u>Barème et mode de calcul</u> :

Exemples :

Dans un État du Sud où 80 % de la population scolarisable actuelle est scolarisée, souvent seuls 5 % de la population totale (toutes générations confondues) l'ont été et si, dans les scolarisés actuels, seuls 30 % font une scolarité primaire complète (et donc sans doute 15 % de l'ensemble des classes d'âge), le pourcentage à prendre en compte pour un apprentissage effectif dans la population totale est donc **15 % de 50 % soit 7,5 %.** Sur la base 20, on aura donc pour l'apprentissage du français 1,5 sur 20 ! On voit ici l'aberration qu'il y a dans les calculs qui évaluent le nombre des francophones à partir des simples taux de scolarisation (étant entendu que nous ne posons pas encore ici le problème de la compétence en français qui sera vu en C/4).

Sauf lorsque la langue considérée est une simple langue étrangère faisant comme telle l'objet d'un enseignement « classique » (par exemple, le français en Pologne ou en Tchéquie), il ne faut pas prendre en compte la population totale du pays mais seul le pourcentage des locuteurs qui n'ont pas la langue officielle comme langue maternelle et se voient obligés de l'apprendre. Il faut encore parmi eux évaluer la part de ceux qui ont été et sont exposés à l'enseignement de cette langue officielle (c'est-à-dire, en fait, la part de ceux qui ont été/sont scolarisés dans ce régime puisque c'est ici l'apprentissage scolaire qui est considéré). En Bulgarie, par exemple, la valeur de 19/20 attribuée au bulgare est obtenue **en ne prenant en compte que la part des locuteurs non bulgarophones**, c'est-à-dire les minorités turques et rom. La valeur est obtenue en multipliant le pourcentage des locuteurs exposés à l'enseignement par le barème (20) soit : 95 % de la population des minorités exposés à l'apprentissage du bulgare (environ 5 % de la population n'est pas scolarisée, essentiellement parmi les Rom) = 0,95 × 20 = 19.

C/3 Véhicularisation et vernacularisation

Évaluer la part de la population soumise aux processus de véhicularisation et de vernacularisation. Ce domaine est à laisser de côté quand la situation linguistique nationale, de toute évidence, exclut ces genres de processus. Le bon sens est la première qualité requise dans l'usage de cette grille.

La **véhicularisation** concerne les cas où des locuteurs de langue première A adoptent une langue B (comme langue 2 ou 3) comme véhiculaire pour communiquer, soit avec des locuteurs de la langue A, soit avec des locuteurs de langue autre que A et qui ont aussi B comme véhiculaire.

<u>Mode de calcul</u> :

Un mode de calcul simple a été adopté car on ne peut se fonder, en général, que sur des évaluations. On attribue 1 point par fraction de 2,5 % d'allophones qui parlent une langue donnée comme véhiculaire. On obtient donc le barème suivant : 2,5 % d'allophones qui ont la langue en cause comme véhiculaire = 1 point ; 5 % = 2 points, …10 % = 4 points, etc.. Le maximum est de 20, plafond atteint pour 50 % ou plus d'allophones qui parlent la langue comme L2 et l'utilisent comme véhiculaire.

La **vernacularisation**, processus très marginal et qui n'est en fait qu'un cas particulier de la véhicularisation, ce qui justifie la prise en compte dans le même ensemble de ces deux processus, concerne



les cas où une langue devient, par un processus social spontané, langue première d'une fraction de la population. Le français peut ainsi, en Afrique par exemple, dans certaines situations urbaines de fort plurilinguisme national, devenir le vernaculaire de certains groupes sociaux.

Ce processus de vernacularisation n'est pas courant, mais il est néanmoins observable dans certaines métropoles africaines comme Abidjan, Libreville ou Yaoundé et, bien que marginal, il constitue un élément capital dans la dynamique des langues puisqu'il confère à la langue en cause un statut de L1 pour des locuteurs à compétences natives.À la réflexion, nous avons renoncé à l'évaluer en proposant de la prendre en compte sous C/1, en suggérant aux chercheurs de faire, si nécessaire, une note de commentaire.

C/4 Compétence linguistique

Dans la population totale, pour la langue en cause, évaluer le pourcentage de locuteurs qui

– en ont une maîtrise excellente ou bonne (locuteurs de niveau A)
– en ont une connaissance moyenne ou partielle (locuteurs de niveau B)

Si les langues ne sont utilisées que par des locuteurs natifs, la section est sans objet puisque tous y ont une compétence complète. Il en est autrement si cette langue a, outre des locuteurs natifs, des locuteurs de langue 2 ou 3 qui ont sans doute une compétence moindre (limitée, spécialisée…) dont on peut alors apprécier la nature et/ou l'étendue.

Barème et mode de calcul :

Si la compétence est étendue, voire complète, on calculera avec un coefficient 20 ; si elle est limitée, avec un coefficient 10. Il faudra donc totaliser la valeur liée aux locuteurs natifs à compétences complètes et celle des locuteurs de langue 2 ou 3. Exemple imaginaire et simplifié du Mali : si 40 % ont le bambara comme langue 1, avec donc une compétence complète (évaluée sur le barème de 20) et 40 % l'ont en L2 ou L3 dont 15 % à compétence étendue (évaluée sur la base du coefficient 20) et 25 % à compétence limitée ou spécialisée (évaluée alors sur la base10), on obtient : $(0,4 \times 20) + (0,15 \times 20) + (0,25x10) = 13,5 / 20$ pour le bambara.

Pour les langues « enseignées » vues en particulier dans C/2, c'est dans ce secteur que vont être jugés **les résultats de l'action des systèmes éducatifs** dans une langue officielle qui n'est pas celle des élèves ou d'une langue qui est enseignée obligatoirement.

Rappelons que trois aspects sont pris en compte séparément dans la grille :

– dans S/2, les dispositions officielles du système éducatif
– dans C/2, la part de la population soumise à ce système
– dans C/3 les résultats de cette exposition au système en termes de compétence linguistique.

On peut en effet prévoir dans les textes officiels un enseignement de 12 heures hebdomadaires de français (valeurs de S/2), auxquelles ne seront toutefois exposés que 50 % de la population scolarisée (valeurs de C/2) avec pour résultat final des compétences très disparates vu les modes de fonctionnement du système scolaire (compétence A : étendue ; compétence moyenne, faible ou nulle : B). Toutefois, dans cette section « Compétence », il faut prendre en compte aussi les locuteurs qui apprennent la langue **autrement que dans le système scolaire**.

Néanmoins dans la grande généralité des cas, et surtout en Afrique compte tenu de la crise des systèmes scolaires, on peut prévoir que la valeur attribuée au français en C/2 (apprentissage) est **supérieure** à celle de C/4 (compétence).

C/5 Production langagière

Évaluer la part de production langagière quotidienne de chaque langue hors de tout contexte officiel qui impose un choix linguistique.

Il s'agit ici **surtout** (comme l'usage du terme « langagier » le suggère un peu), mais non exclusivement, de **production orale**, effective et quotidienne.

Sans pouvoir entrer dans le détail, on doit s'efforcer de tenir compte de toutes les situations et styles de communication où le locuteur **fait un choix de langue**, en excluant donc, globalement, les



contextes où il n'y a pas de choix (comme l'anglais en classe à l'école mauricienne, par exemple, puisque l'anglais y est la langue d'enseignement, ou le français dans les tribunaux dans les pays où le français est langue officielle et donc langue en usage dans de telles situations), et de ne pas se limiter au milieu que l'enquêteur connaît le mieux. Il est **capital** de **ramener les évaluations faites en milieu urbain à l'échelle de l'ensemble du pays**.

On doit ici réfléchir au rapport entre C/1 et C/5 car, par exemple, des locuteurs n'usent pas dans tous les cas de leur langue première et, pour cette langue, la valeur de C/1 peut donc être inférieure à celle de C/5 ; l'inverse est aussi tout à fait possible. On doit donc ne pas se borner, pour une langue, à reproduire pour C/5 la valeur portée en C/1.

Total du corpus

Le total maximum du *corpus* est 100 mais, selon les secteurs pris en compte et en fonction de leur pertinence pour la langue considérée, les maxima des totaux pourront être différents : ainsi, lorsque, pour une langue, la section C/2 apparaît sans objet, on retirera les 20 points du barème affectés à cette section pour évaluer alors la langue sur un total maximum de 80 ; si deux sections, chacune à barème sur 20, ne sont pas prises en compte pour une langue, le total sera alors sur 60, etc.

Dans le tableau des résultats, lorsqu'une question est non pertinente ou inadéquate, **on ne met pas zéro, mais un tiret à la place du chiffre** (pour montrer que ce n'est pas là un simple oubli) et, par ailleurs, on modifie en fonction de cette décision le total de calcul du *corpus* (ou du *status* où ce cas est plus rare).

TOTAUX PONDÉRÉS

Pour rendre plus commode et lisible la représentation graphique, les totaux du *status*, notés sur 107 seront, par une règle de 3, ramenés à une évaluation sur 100. Dans certains cas, le total maximum possible peut être inférieur à 107 ; dans ces cas, on procède aussi à une opération arithmétique pour le mettre sur la base 100. Il en est de même, dans le *corpus* surtout, pour les totaux des langues évaluées sur 40, 60 ou 80 afin d'avoir une seule échelle sur 100 pour toutes les langues et pour les deux catégories, *status* et *corpus*.



RÉFÉRENCES

Chaudenson, R., 1988, *Propositions pour une grille d'analyse des situations de francophonie*, Paris, ACCT.

Chaudenson, R., 1989, *1989 Vers une révolution francophone ?*, Paris, l'Harmattan.

Chaudenson, R. *et alii*, 1991, *La francophonie : représentations, réalités et perspectives*, Paris, Didier Erudition.

Chaudenson, R., 2000, *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir ?* Paris, Didier Erudition.

Chaudenson, R., 2000, *Grille d'analyse des situations linguistiques*, Paris, Didier Erudition.

Organisation Internationale de la Francophonie 2003, *La Francophonie dans le monde 2002-2003*, OIF, Larousse.

ALBANIE

STATUS					
	français	**albanais**	**grec**	**autres langues**	**arabe**
Officialité / 12	0	12	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**0**	**16**	**0,3**	**0,2**	**3,5**
dont					
-textes officiels / 4	0	4	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	0	4	0	0	0
-justice / 4	0	4	0	0	0
-administration locale / 4	0	4	0	0	0
-religion / 4	0	0	0,3	0,2	3,5
Éducation / 30	**0**	**28,5**	**1,5**	**0**	**0**
dont					
-primaire / 10	0	9	1	0	0
-secondaire / 10	0	9,5	0,5	0	0
-supérieur / 10	0	10	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**0**	**23**	**1,2**	**0,8**	**0**
dont					
-presse écrite / 5	0	4,5	0,3	0,2	0
-radio / 5	0	4,5	0,3	0,2	0
-télévision / 5	0	4,5	0,3	0,2	0
-cinéma / 5	0	5	0	0	0
-édition / 5	0	4,5	0,3	0,2	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	7	-	12	-	-
TOTAL STATUS / 107	7	79,5 / 97	15	1 / 97	3,5 / 97

CORPUS					
Acquisition-langue première / 20	0	17,5	1	1,5	0
Apprentissage-langue scolaire / 20	2,5	-	-	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	1,5	-	-	-	-
Production langagière / 20	0	18	1	1	0
TOTAL CORPUS	4 / 80	35,5 / 40	2 / 40	2,5 / 40	0

TOTAUX PONDÉRÉS					
STATUS / 100	**6,5**	**81,9**	**14**	**1**	**3,6**
CORPUS / 100	**5**	**88,7**	**5**	**6,2**	**0**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La langue officielle de l'Albanie est, selon l'article 14 de la Nouvelle Constitution, l'albanais (autonyme «*shqip*»). Toutefois, la situation linguistique est complexe car, quoique peu peuplée (3,5 millions d'habitants) et linguistiquement très homogène (90% d'albanophones), l'Albanie a des problèmes avec ses minorités grecque et monténégrine à la suite des répressions dont elles ont longtemps fait l'objet. L'Albanie a signé en 1995 la Charte du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales. Il en est résulté depuis 1995 toute une série de lois qui vont dans ce sens.

En 1999, le pays est entrée dans la Francophonie renouant avec une tradition de francophonie qui ne s'était pas totalement éteinte sous la dictature d'Enver Hoxha qui lui-même était francophone et avait été professeur au Lycée français de Korça. Toutefois, on doit examiner avec prudence les allégations selon lesquelles «30% des Albanais parleraient ou comprendraient le français»; c'est ce qu'a choisi de faire le HCF qui, dans son *État de la Francophonie* de 1998, ne donne pas de chiffres pour la francophonie albanaise.

S/2 Usages institutionnalisés

L'albanais est la langue de toutes les instances officielles (Parlement) ce qui est accepté d'ailleurs, logiquement, par les minorités. Toutefois, de nombreuses mesures ont été prises en faveur des minorités.

En matière de justice, la langue albanaise s'impose partout mais les justiciables qui ne la connaissent pas peuvent s'exprimer dans leur langue et avoir recours à un interprète.

Il en résulte un système complexe mais dans lequel l'État s'efforce de respecter les dispositions de la Charte du Conseil de l'Europe qui sont elles-mêmes loin d'être simples.

S/3 Éducation

Les minorités se voient reconnaître le droit «d'enseigner et d'être instruites dans leur langue maternelle» (Loi du 21 juin 1995). De ce fait, «l'enseignement est en albanais, «sauf dans les cas où la présente loi en dispose autrement»! L'enseignement de langues étrangères est obligatoire en Albanie. Les précédentes dispositions sont naturellement soumises à des exigences d'effectifs, en particulier pour le nombre d'élèves par classes.

S/4 Moyens de communication de masse

Les minorités, conformément à la loi, ont le droit de créer leurs médias imprimés. Les minorités grecque et monténégrine ont facilement accès aux médias de leurs pays, mais la minorité grecque publie plusieurs titres qui, pour certains, sont distribués gratuitement.

Pour la radio et la télévision, l'albanais est obligatoire, sauf lorsqu'il ne l'est pas, mais le problème est mineur car Grecs et Monténégrins peuvent capter leurs émissions nationales.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Le problème se pose surtout pour le grec et le français. La Grèce, immédiatement accessible, la frontière étant très perméable, offre un débouché économique majeur mais ce ne peut être qu'un pis-aller pour des Albanais qui ne parlent pas le grec. En effet, en raison de vieux contentieux territoriaux jamais réglés, ainsi que pour d'autres raisons socio-économiques, les Albanais non hellénophones n'ont pas bonne presse en Grèce, d'autant plus que le chômage endémique prédispose les patrons grecs à la préférence nationale lorsqu'il s'agit d'embauche. De ce fait, le grec fait l'objet de représentations positives et surtout ouvre des perspectives économiques.

Le cas du français est différent. S'il ne faut pas oublier qu'il fut un temps où le français était une langue jouissant d'un très grand prestige en Albanie, un peu de publicité pour les débouchés qu'offre l'étude du français à terme, une solide aide matérielle et humaine dans le secteur de l'enseignement public et des actions culturelles accessibles au grand public seraient nécessaires car, globalement, sa position



s'est dégradée ; actuellement, les langues dont les représentations sont les plus positives sont l'anglais, majoritairement enseigné dans le secondaire, et l'italien, peu enseigné mais appris majoritairement grâce à la RAI captée dans toute l'Albanie (ce qui illustre l'effet de programmes télévisuels pourtant non conçus à des fins didactiques)

CORPUS

C/1 Acquisition

L'albanais présente deux dialectes : le gheg au nord et le tosk au sud. C'est à partir du tosk que l'albanais officiel a été normalisé. La réunification des deux variétés linguistiques a permis la création d'une langue littéraire, laquelle semble avoir été acceptée par tous les Albanais.

Dans l'Albanie d'aujourd'hui coexistent des groupes minoritaires : Tsiganes (2,8 %), Grecs (1,7 %), Macédoniens (0,9 %), Aroumains ou Valaques (0,6 %), Serbes (0,6 %). Trois religions perdurent en Albanie bien que le nombre des fidèles en ait grandement diminué depuis 1945 : musulmans (21 %), orthodoxes et catholiques (5,4 %).

En ce qui concerne la minorité grecque, estimée à 1,7 % par les uns, à 3 % par les autres, voire à 10 % par certains, il est difficile de la chiffrer, d'autant plus que, poussés par la misère, de plus en plus d'hellénophones émigrent plus ou moins clandestinement en Grèce où l'église orthodoxe les aident à s'installer.

C/2 Apprentissage

Le véritable problème de l'enseignement du français en Albanie, de quelque point de vue que l'on se place, reste l'argent. Il n'y a pas en Albanie de centre culturel français. Dans les écoles publiques proposant des cours de français, non seulement le matériel mais aussi le confort le plus élémentaire manquent cruellement. Les professeurs accomplissent des miracles avec des riens, mais les résultats ne sont bien évidemment pas à la hauteur des espérances des parents.

Pour les apprenants de français (comme première ou deuxième langue), on compte, au niveau primaire, 11.340 élèves et au secondaire 115.600 (soit 25 %) ; on recense 12.000 étudiants de français dans cinq universités.

Reste le secteur privé (Alliance Française installée depuis 1992 et qui accueille 1600 inscrits, cours privés « sauvages ») qui, lui, ne pourra pas se développer davantage avant longtemps en raison du très faible revenu par habitant. Si l'on admet que pour les jeunes (la scolarisation est à 80 %), on compte 700.000 scolarisés, environ 150.000 font du français (à divers niveaux), soit environ 20 % ; rapporté à la population totale (20 % de 80 % = 16 %), dans toutes ses classes d'âge, on ne peut guère estimer à plus de 12,5 % le nombre des Albanais qui ont eu une exposition suffisante à l'apprentissage du français. La valeur est alors 2,5 (< 20 × 0,125).

C/3 Vehicularisation

Sans objet : tout le monde est albanophone, à quelques exceptions près.

C/4 Compétence

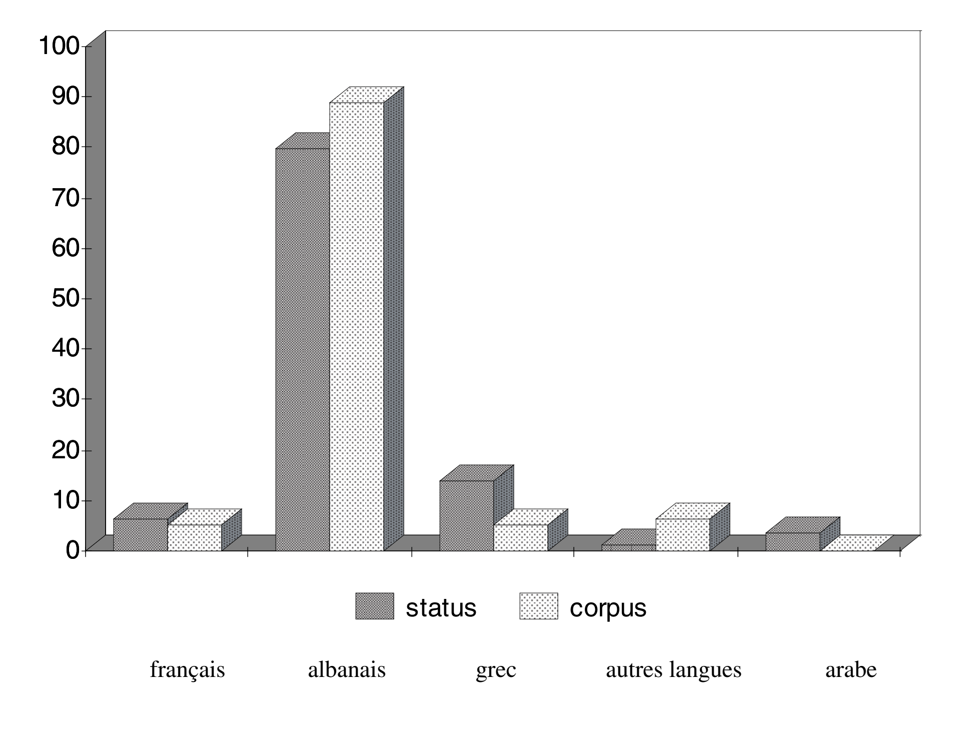
Compte tenu des données présentés en C/2, on voit mal comment il pourrait y avoir 30 % d'Albanais qui parlent ou comprennent le français. Une valeur de 1,5 qui correspondrait à une bonne compétence pour 0,5 % de la population (20 × 0,5 = 1) et à une compétence partielle pour un pourcentage analogue (10 × 0,5= 0,5) semble raisonnable.

C/5 Production langagière

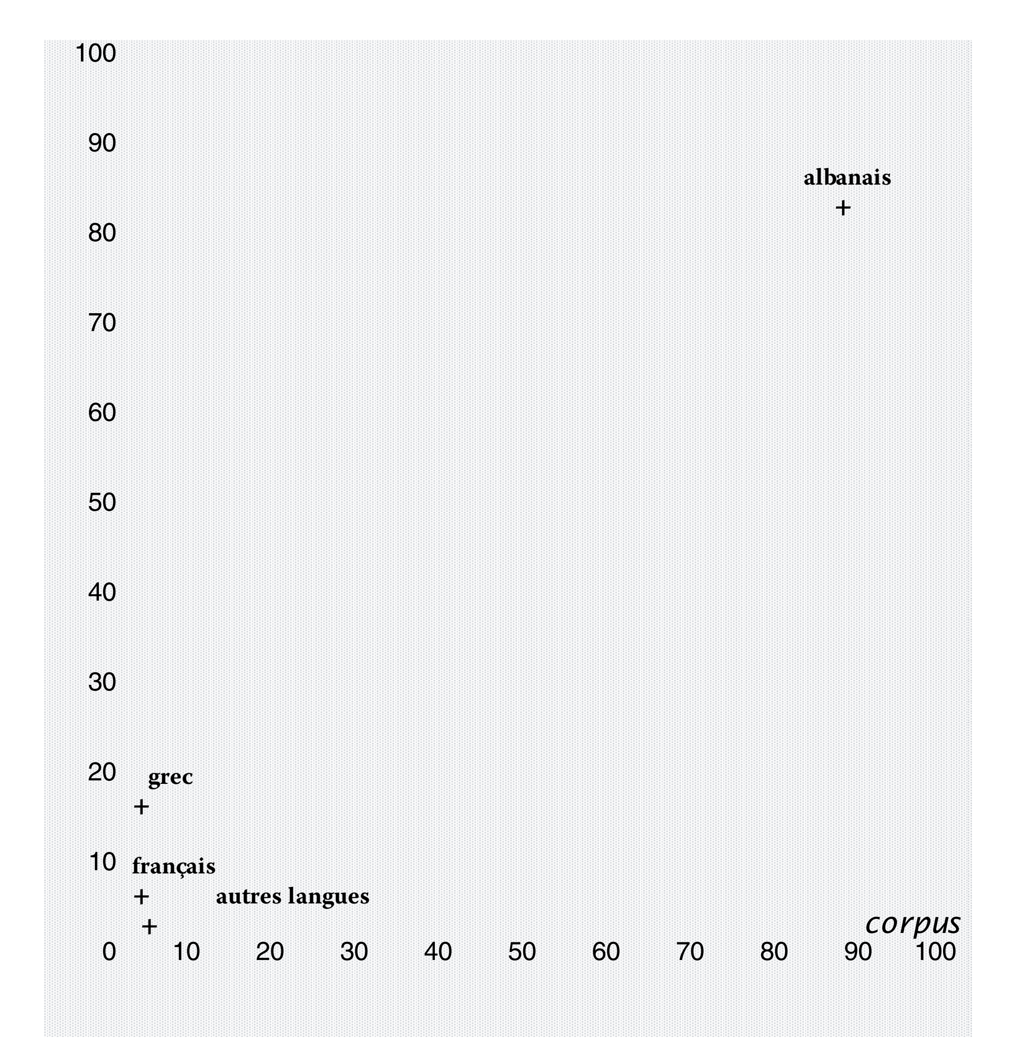
Le seul problème est celui du grec, compte tenu des incertitudes quant à l'évaluation de cette population. Si l'on prend un chiffre moyens de 2,3 % et compte tenu de ce que cette population use de l'albanais (l'inverse n'étant pas vrai), on peut donner la valeur 1 à la production langagière en grec.

Axelle Valette
Institut de la Francophonie, Université de Provence.





100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
albanais
grec
autres langues
arabe



100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
albanais
grec
français
autres langues
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

BELGIQUE

Préambule

En 1993, à la suite d'une révision de la Constitution, la Belgique devient officiellement un État fédéral. C'est la conséquence logique d'un processus de fédéralisation amorcé dans les années soixante et qui s'est traduit par une série de réformes institutionnelles qui s'articulent autour de quatre grandes étapes : 1970-1971, 1980, 1988-1989 et 1993.

La Constitution définit la composition du nouvel État comme suit :

Art. 1. *La Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions.*

Art. 2. *La Belgique comprend trois communautés : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone.*

Art. 3. *La Belgique comprend trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise.*

On le voit, contrairement aux autres États fédéraux, la Belgique est composée d'entités fédérées de deux natures : les Communautés et les Régions.

Les Communautés gèrent les matières liées à la personne et à la pratique de la langue (culture, enseignement, santé, aide aux personnes…), tandis que les Régions exercent leurs compétences pour les matières liées au territoire (urbanisme, énergie, logement, économie, politique agricole…). Cette double structure tient à la composition même de la population belge et, plus particulièrement, à la situation spécifique de Bruxelles où cohabitent, sur un même territoire, à la fois des francophones et des néerlandophones.

Il est important de comprendre qu'il n'existe pas, en Belgique, de hiérarchie entre État fédéral et entités fédérées. État fédéral, Communautés et Régions exercent des compétences exclusives qui sont juridiquement équivalentes. On doit donc les considérer comme des entités juxtaposées sans lien de subordination entre elles.

La révision constitutionnelle de 1993 a accordé aux Communautés et aux Régions une autonomie considérable, à tel point que celles-ci disposent désormais de compétences qui se prolongent sur la scène internationale. Cela revient à dire que les entités fédérées ont le droit, pour les matières dont elles ont la charge, de signer des traités internationaux, de participer à des instances internationales et d'avoir leurs propres représentants à l'étranger.

C'est ainsi que la Communauté française de Belgique est membre de toutes les instances de la Francophonie, dont les Sommets et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) ; elle cotise à l'AIF et co-finance la quasi-totalité des projets et programmes francophones (tandis que le Royaume de Belgique, membre des Sommets, ne participe à aucun financement).

Cela dit, ce sont les régions linguistiques, définies par l'article 4 de la Constitution, qui permettent de décrire le plus commodément la situation linguistique de la population belge, puisque ce sont elles qui définissent la compétence territoriale des Communautés.

Dans le cadre de la présente enquête sur la situation du français en Communauté française de Belgique, il sera nécessaire d'appliquer la grille à la fois à la région de langue française (c'est-à-dire la Wallonie, à l'exception de l'extrême Est qui correspond à la région de langue allemande) et à la région bilingue de Bruxelles-Capitale, puisque ces entités territoriales, bien que faisant toutes deux partie de la Communauté française, recouvrent des réalités linguistiques très différentes.



A. COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

1. Région de langue française

STATUS	
	français
Officialité / 12	11,9
Usages institutionnalisés / 20	**18,8**
dont	
-textes officiels / 4	3
-textes administratifs nationaux / 4	4
-justice / 4	4
-administration locale / 4	4
-religion / 4	3,8
Éducation / 30	**30**
dont	
-primaire / 10	10
-secondaire / 10	10
-supérieur / 10	10
Moyens de communication de masse / 25	**23,7**
dont	
-presse écrite / 5	4,8
-radio / 5	4,7
-télévision / 5	4,7
-cinéma / 5	4,7
-édition / 5	4,8
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	20
TOTAL STATUS / 107	104,4

CORPUS	
Acquisition-langue première/ 20	19
Apprentissage-langue scolaire / 20	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-
Compétence linguistique / 20	-
Production langagière / 20	19,5
TOTAL CORPUS	38,5 / 60

TOTAUX PONDÉRÉS	
STATUS / 100	96,2
CORPUS / 100	96,8



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Le français est la seule langue officielle reconnue sur le territoire de la région de langue française. Cependant, le néerlandais fait quand même une pénétration minime sur ce territoire par le biais de certains documents officiels comme les cartes d'identité, les passeports ou encore les timbres-poste.

S/2 Usages institutionnels

Si les décrets de la Communauté française et de la Région wallonne ont bien force de loi et sont publiés au *Moniteur belge* en langue française, les lois fédérales sont quant à elles obligatoirement bilingues et figurent au *Moniteur belge* de manière juxtaposée en néerlandais et en français. L'administration et la justice s'exercent exclusivement en français dans la région de langue française. Enfin, même s'il n'y a pas de religion d'État en Belgique, six cultes (catholique, protestant, anglican, orthodoxe, israélite et musulman) sont officiellement reconnus et bénéficient de l'aide et de la protection des autorités (pour la rémunération des ministres du culte, le financement des lieux de culte, etc.). À ces six cultes, il convient d'ajouter la « laïcité organisée » qui a choisi de s'inscrire dans le système des cultes, ce qui la fait bénéficier légalement d'un financement de l'État depuis 1981 (cette situation a été entérinée par la Constitution de 1993).

S/3 Éducation

L'instruction se fait exclusivement en français dans tous les réseaux scolaires (écoles catholiques, écoles communales, écoles provinciales ou écoles de la Communauté française) et à tous les niveaux d'enseignement (de la maternelle à l'université).

S/4 Moyens de communication de masse



Dans la région de langue française, les médias utilisent presque exclusivement le français. Toutefois, la culture wallonne n'est pas en reste. Le wallon est présent à la télévision publique (environ 2 heures par semaine, le samedi après-midi) et à la radio publique (environ 3 heures par semaine, le vendredi soir). De plus, quelques radios privées, revues ou journaux locaux en français réservent, de manière régulière ou occasionnelle, une place au wallon, de même que les chaînes de télévision locale (Télésambre, Antenne Centre, RTC Télé-Liège, etc.).

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

La connaissance du français est fondamentale dans tous les secteurs de la vie professionnelle. Mais il faut quand même préciser que la connaissance d'autres langues (en particulier de l'anglais et, dans une moindre mesure, de l'allemand et/ou du néerlandais) est un atout considérable.

CORPUS

C/1 Apprentissage

La scolarisation en Belgique est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans (âge de la majorité) et se fait exclusivement en français pour la région de langue française. Cependant, à 15 ans (si les deux premières années de l'enseignement secondaire sont réussies) et à 16 ans, l'obligation scolaire devient partielle si l'enfant désire suivre un enseignement à horaire réduit ou une formation spécifique. Grâce à ces dispositions légales, le taux d'alphabétisation de la population belge est réputé être à 99 %.

C/3 Véhicularisation/Vernacularisation

Les phénomènes de la véhicularisation et de la vernacularisation touchent massivement la population immigrée qui réside dans la région de langue française. En effet, la plupart des immigrés en Belgique maîtrisent au départ une langue romane (les Italiens, les Espagnols, les Portugais et, moins nombreux, les Roumains), quand ils n'ont pas déjà le français comme langue maternelle (les Français, les Luxembourgeois,

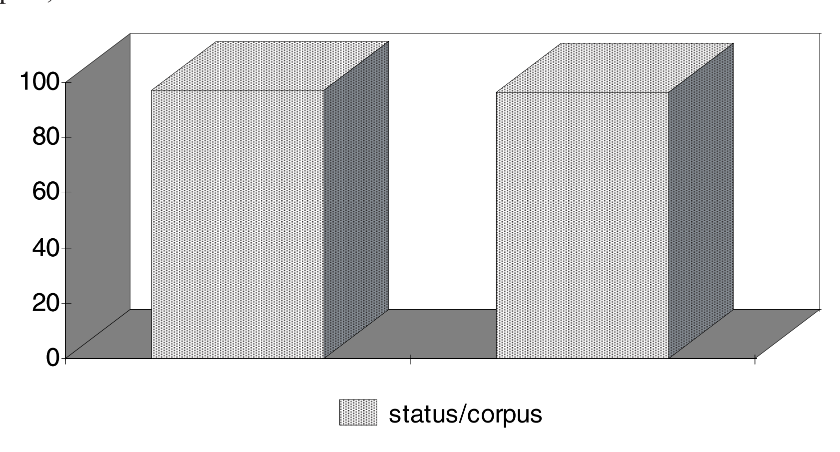


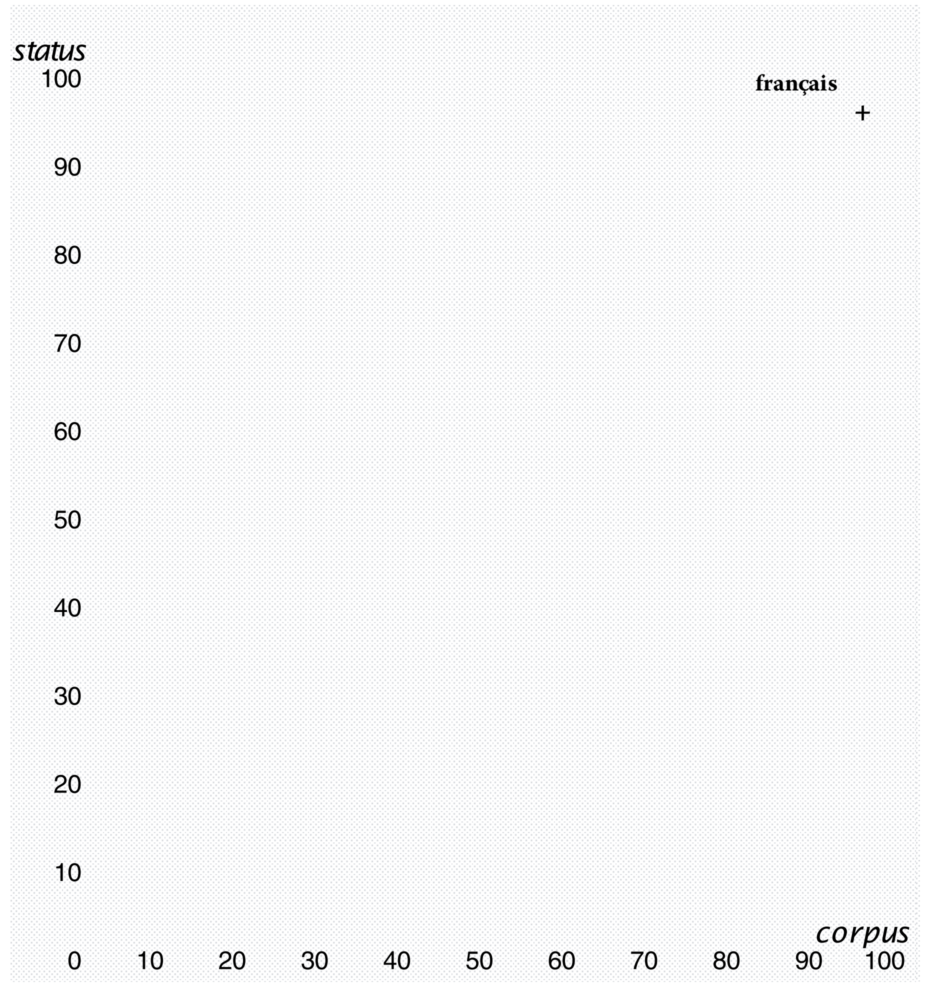
etc.) ou seconde (les Marocains, les Algériens, les Congolais, etc.). L'on peut chiffrer à environ 7 % le nombre d'immigrés allophones en Belgique, ce qui représente un peu moins de 250.000 personnes.

C/5 Compétence

En dépit des chiffres officiels, on estime que 10 % des adultes entre 15 et 70 ans vivant en Communauté française de Belgique sont analphabètes selon la définition de l'Unesco (« des personnes ne pouvant lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne »). Cela dit, cette incapacité à lire et à écrire n'a qu'une faible incidence dans la présente section car elle n'empêche pas cette partie de la population d'utiliser le français dans les échanges quotidiens.

Mehdi Karim Ouelbani,
Université de Naples, « L'orientale »





2. Région bilingue de Bruxelles-capitale

STATUS		
	français	**néerlandais**
Officialité / 12	6	6
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**13,8** 2,4 2 3,6 2,8 3	**6** 1,6 2 0,4 1,20 0,8
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**26,6** 8,7 8,7 9,2	**3,4** 1,3 1,3 0,8
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**22,2** 4,4 4,4 4,6 4,6 4,6	**1,6** 0,5 0,5 0,2 0,2 0,2
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	20	20
TOTAL STATUS / 107	88,6	41,4

CORPUS		
Acquisition-langue première / 20	16	2
Apprentissage-langue scolaire / 20	19	12
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	20	-
Compétence linguistique / 20	17	10
Production langagière / 20	19	1
TOTAL CORPUS	91 / 100	25 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS		
STATUS / 100	**82,8**	**38,6**
CORPUS / 100	**91**	**31,2**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Le français et le néerlandais sont les deux langues officiellement reconnues sur ce territoire qui regroupe les dix-neuf communes de l'agglomération bruxelloise. Ces deux langues sont juridiquement d'égale importance. À noter que le décret de la Communauté française sur les langues régionales reconnaît le bruxellois parmi les langues endogènes (relevant du domaine germanique).

S/2 Usages institutionnels

Les ordonnances de la Région de Bruxelles-Capitale ont force de loi et sont publiées au *Moniteur belge* en français et en néerlandais. Sur le même territoire s'appliquent également les lois fédérales, les décrets de la Communauté française et ceux de la Communauté flamande. L'administration s'exerce paritairement en français et en néerlandais en vertu de l'arrêté royal du 18 juillet 1966 ; ainsi les services publics établis à Bruxelles doivent s'adapter à la langue de l'interlocuteur et utiliser selon les cas le néerlandais ou le français. Les documents à caractère circulaire doivent, eux, être bilingues. La justice se rend dans la langue du justiciable (c'est-à-dire en français à 90 %). En matière de religion, il faut tenir compte du fait que les néerlandophones sont généralement plus pratiquants que les francophones, pourtant plus nombreux, et que l'arabe est la seule langue du culte musulman.

S/3 Éducation

On pourrait s'attendre à trouver, pour les deux premiers niveaux d'enseignement, un chiffre supérieur pour le français étant donné la répartition linguistique de la population bruxelloise. Or, il convient de baisser légèrement ce chiffre, car l'on remarque depuis quelques années que de plus en plus de parents francophones décident de scolariser leurs enfants dans une école néerlandophone de la capitale afin d'assurer à ceux-ci une plus grande maîtrise des deux langues, le bilinguisme n'étant pas garanti par l'enseignement francophone. Mais à un niveau universitaire, c'est le phénomène inverse qui se produit ; les néerlandophones ont plutôt tendance à suivre leurs cours dans les universités francophones.

S/4 Moyens de communication de masse

Les médias reflètent ici la répartition linguistique de la capitale. Cependant, il est intéressant de relever que l'usage du néerlandais à la télévision, dans le secteur de l'édition et au cinéma est moindre que ce à quoi l'on serait en droit de s'attendre. Cela est dû au fait que les néerlandophones sont la plupart du temps bilingues voire trilingues (néerlandais-français-anglais) et sont souvent amenés à lire les œuvres françaises dans la langue (à défaut d'une traduction), de même qu'ils voient les films français en version originale, parfois avec des sous-titres en néerlandais (à défaut d'un doublage).

Il faut dire que le néerlandais est une langue dont la faible diffusion (un peu plus de 20 millions de locuteurs dans le monde) ne justifie pas toujours la traduction systématique d'ouvrages écrits en français ou en anglais ou de films tournés dans l'une de ces deux langues. Il convient de souligner ici le fait que, sur une ligne horizontale, le total du français et du néerlandais n'atteint jamais 5 (comme le prévoit la grille) car il faut tenir compte de l'anglais qui, malgré sa position encore marginale par rapport aux deux langues autochtones, occupe une place de plus en plus importante dans les moyens de communication de masse.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Le bilinguisme est le maître-mot dans la région de Bruxelles-Capitale, c'est pourquoi la bonne connaissance du français est à la fois indispensable, mais très souvent insuffisante. Dans l'ensemble du secteur public et la plupart du secteur privé, elle va de pair avec une excellente connaissance du néerlandais. Les citoyens qui ne connaissent pas suffisamment bien ces deux langues sont exclus d'un grand nombre de postes et ne peuvent accéder à une certaine ascension sociale. De plus, une bonne maîtrise de l'anglais est souvent souhaitée, surtout dans le secteur privé et commercial.



CORPUS

C/1 Acquisition

Même si la population bruxelloise est considérée comme francophone à 90 %, les cas de bilinguisme sont nombreux, comme en témoignent les proportions mentionnées ci-dessus, obtenues par la prise en considération de nombreux facteurs (notamment le taux de scolarisation, le pourcentage d'élèves inscrits dans les réseaux francophones et néerlandophones, avec parfois le passage de l'un à l'autre, l'évolution du système scolaire au cours des dernières décennies, le nombre d'étrangers à Bruxelles, etc.). La répartition de l'apprentissage s'explique comme suit : 80 % de francophones qui ont suivi leur scolarité en langue française, 10 % de néerlandophones qui, dans le réseau de langue néerlandaise, suivent un enseignement intensif de français langue seconde ou étrangère et 10 % d'étrangers qui sont venus à Bruxelles sans connaître le français, mais l'ont appris sur le terrain, dans les rapports de la vie quotidienne.

C/3 Véhicularisation/Vernacularisation

Le commentaire à faire ici n'est guère différent de celui qui concerne la région de langue française. Il est toutefois nécessaire de souligner que, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, les immigrés optent massivement pour le français comme langue véhiculaire, au détriment du néerlandais. D'où les nombreuses polémiques et les fortes réticences de la part des politiques flamands à accorder le droit de vote aux étrangers, car ceux-ci, foncièrement francophiles (à l'exception bien sûr des immigrés venus des Pays-Bas), viendraient grossir indubitablement les rangs des électeurs francophones à Bruxelles… Pour ce qui est du processus de vernacularisation, il se produit dès la deuxième génération, comme c'est le cas dans la région de langue française.

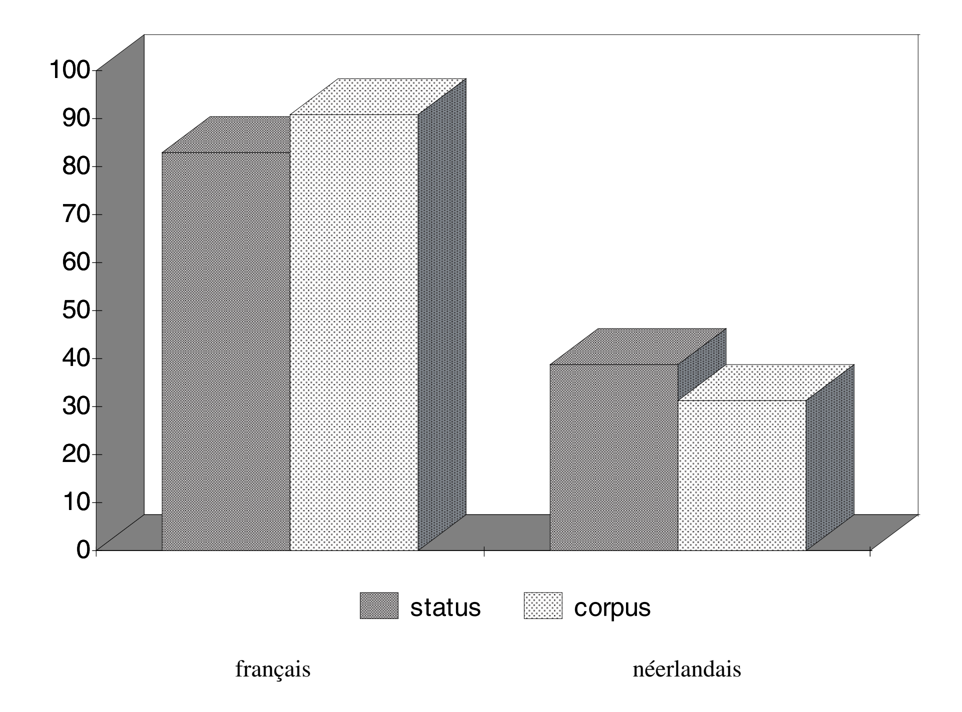
C/5 Production

Ce résultat élevé s'explique par la convergence de nombreux facteurs évoqués plus haut dans ce travail, notamment la répartition linguistique à Bruxelles, le fait que de nombreux néerlandophones de la capitale possèdent une excellente connaissance du français qu'ils mettent souvent en pratique lorsqu'ils s'adressent à un francophone (et c'est quasiment inévitable vu la forte proportion de francophones à Bruxelles) et la présence de plusieurs communautés immigrées qui optent pour le français comme langue véhiculaire.

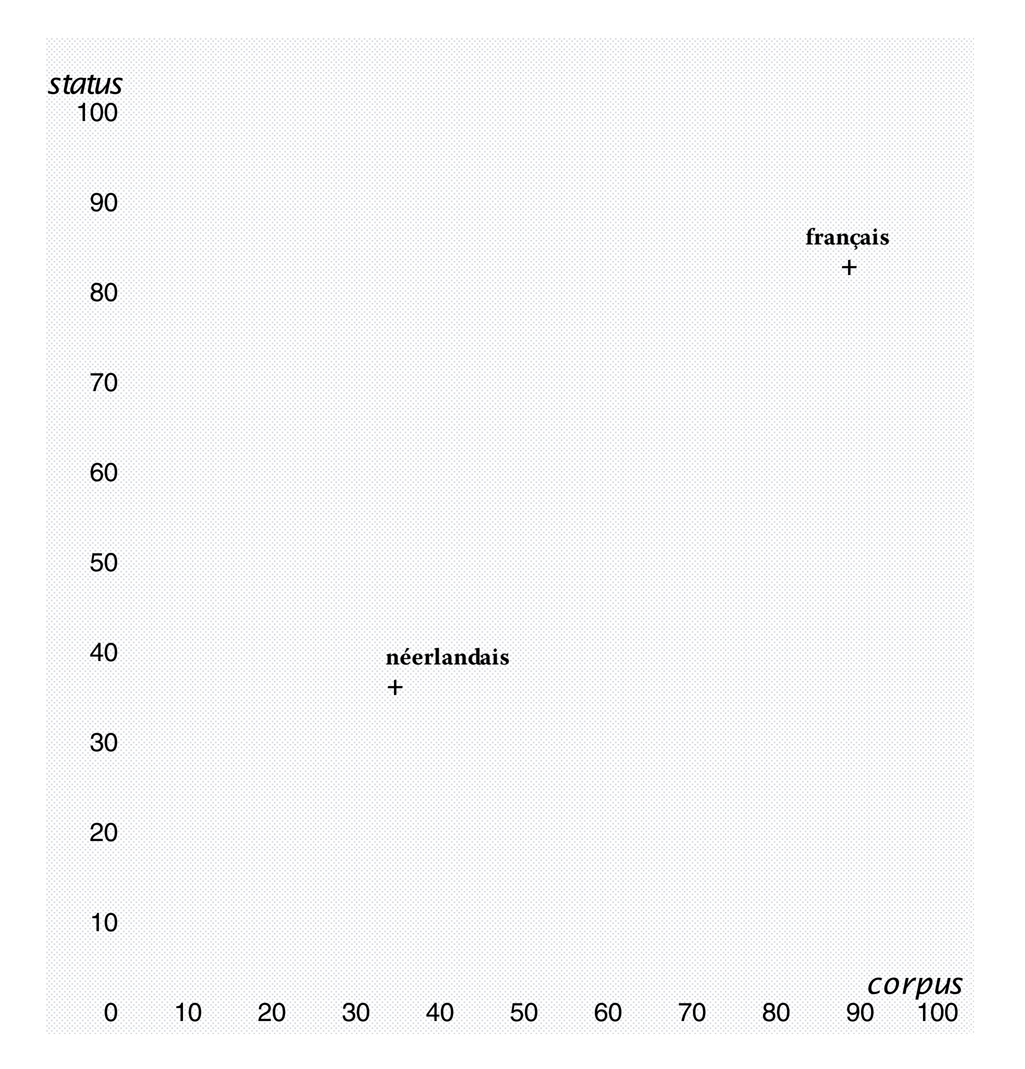


Mehdi Karim Ouelbani
Université de Naples, « L'orientale »





français néerlandais



B. RÉGION DE LANGUE NÉERLANDAISE

STATUS		
	français	**néerlandais**
Officialité / 12	0,1	11,9
Usages institutionnalisés / 20	**1**	**18,8**
dont		
-textes officiels / 4	1	3
-textes administratifs nationaux / 4	0	4
-justice / 4	0	4
-administration locale / 4	0	4
-religion / 4	0	3,8
Éducation / 30	**3**	**27**
dont		
-primaire / 10	3	7
-secondaire / 10	0	10
-supérieur / 10	0	10
Moyens de communication de masse / 25	**1**	**19,9**
dont		
-presse écrite / 5	0,1	4,7
-radio / 5	0,2	4,4
-télévision / 5	0,3	3,9
-cinéma / 5	0,2	3
-édition / 5	0,2	3,9
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	11	20
TOTAL STATUS / 107	16,1	97,6

CORPUS		
Acquisition-langue première/ 20	1	18,3
Apprentissage-langue scolaire / 20	18,8	19
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	20
Compétence linguistique / 20	14	17
Production langagière / 20	0,6	19,4
TOTAL CORPUS	34,4 / 80	93,7 / 100

TOTAUX PONDÉRÉS		
STATUS / 100	**15**	**91,2**
CORPUS / 100	**43**	**93,7**



COMMENTAIRES

Dans cette enquête, fournir des données chiffrées relatives à la situation du français dans le Royaume de Belgique relève de la gageure. La difficulté s'explique tout d'abord par le fait que toutes les données linguistiques, qui se rapportent au nombre de locuteurs parlant une langue spécifique, demeurent approximatives, car les recensements linguistiques sont interdits dans ce pays. Ensuite, présenter de manière synthétique, sous la forme d'un tableau unique, des estimations sur la place du français en Belgique dans les institutions, l'enseignement, les moyens de communication, etc., ne refléterait en rien la réalité du terrain. En raison de ces disparités irréductibles, ce qui suit ne concerne que la région belge de langue néerlandaise (la Flandre).

La conséquence des revendications flamandes est que la place du français en Flandre recule de façon significative et de nombreuses ressources francophones ont disparu au cours des trente dernières années. On peut donc dire que les 300.000 francophones qui vivent en Flandre sont fortement isolés.

STATUS

S/1 Officialité

Le néerlandais est la seule langue officielle reconnue sur le territoire de la région de langue néerlandaise. Nous avons ici une situation à la fois analogue et inverse par rapport à ce qui est décrit, pour cette même section, dans le tableau relatif à la région de langue française ; en effet, c'est ici le français qui fait une pénétration minime sur le territoire flamand par le biais de documents officiels comme les cartes d'identité, les passeports, les timbres-poste…

S/2 Usages institutionnels

Les décrets du Vlaamse Raad ont force de loi et sont publiés au *Moniteur belge* en langue néerlandaise. Sur le même territoire s'appliquent également les lois fédérales, qui sont obligatoirement bilingues et figurent elles aussi au *Moniteur belge*, de manière juxtaposée. L'administration et la justice s'exercent exclusivement en néerlandais en vertu de l'arrêté royal du 18 juillet 1966. En matière de religion, il faut prendre en compte, comme pour les autres régions linguistiques, que l'arabe est la seule langue du culte musulman.

S/3 Éducation

L'instruction se fait exclusivement en néerlandais dans tous les réseaux scolaires (écoles catholiques, écoles communales, écoles provinciales ou écoles de la Communauté flamande) et à tous les niveaux d'enseignement (de la maternelle à l'université).

S/4 Moyens de communication de masse

Dans la région de langue néerlandaise, les médias utilisent le néerlandais chaque fois que c'est possible. Toutefois, il est intéressant de relever que, contrairement à ce qui se passe dans la région de langue française, l'usage du néerlandais à la télévision, dans le secteur de l'édition et au cinéma n'est pas aussi hégémonique que cela, malgré le fait que nous nous trouvions ici sur un territoire linguistiquement homogène. La raison est à rechercher dans le commentaire fait à ce sujet pour la région bilingue de Bruxelles-Capitale (faible diffusion du néerlandais à un niveau mondial, bonne connaissance du français et de l'anglais qui permet souvent aux néerlandophones d'épargner des frais de traduction et/ou de doublage, etc.). À noter que, sur une ligne horizontale, le total du néerlandais et du français n'atteint jamais 5 car il faut tenir compte de l'anglais qui occupe en Flandre une place non négligeable dans les moyens de communication de masse. Ainsi le néerlandais n'est présent que dans 78 % des programmes.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

La connaissance du néerlandais est incontournable dans le monde professionnel de la moitié nord du pays. Cela dit, vu la mobilité croissante des biens et des personnes et compte tenu de l'internationalisation des rapports économiques et commerciaux, la seule connaissance du néerlandais ne peut suffire. La maîtrise de l'anglais ou du français s'avère souvent nécessaire.



CORPUS

C/1 Acquisition

Les 300.000 francophones qui vivent en Flandre représentent environ 5 % de la population flamande. En outre, la plupart des 96.643 ressortissants néerlandais qui vivent sur le sol belge sont établis principalement en Flandre, c'est la raison pour laquelle il est permis de penser que des 280.743 étrangers vivant en Flandre, seuls 200.000 individus n'ont pas le néerlandais comme langue première (soit 3,34 % de la population flamande). Cela explique pourquoi l'on considère ici que 91,66 % de la population a acquis le néerlandais comme langue première.

C/2 Apprentissage

Pour ce qui est de l'apprentissage du français, il est possible d'en expliquer la répartition comme suit : sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans le réseau français d'enseignement à l'étranger, on estime à 0,05 % la population qui a suivi une scolarité en langue française (grâce notamment au Collège français de Gand et au Lycée français d'Anvers). Par ailleurs, compte tenu du fait que l'instruction a été déclarée obligatoire et gratuite il y a 90 ans de cela pour tous les enfants de 6 à 14 ans et que le taux d'alphabétisation est aujourd'hui réputé à 99 %, on peut considérer que le pourcentage de la population qui a été scolarisée est de 98,81 %. Quant à la place du français langue étrangère dans les écoles en Flandre, si tous s'accordent à dire que cette langue a perdu du terrain au cours des dernières années dans la moitié nord du pays, des chiffres récents prouvent qu'elle résiste bien à la concurrence de l'anglais. Ainsi, le français est obligatoire dès la cinquième année du cycle primaire (là où l'enseignement d'une langue seconde est organisé, c'est-à-dire dans la quasi-totalité des établissements). Sur 411.311 élèves du cycle secondaire (année académique 2002-3), 383.387 suivent des cours de français langue étrangère (soit 93,21 %).

C/3 Véhicularisation/Vernacularisation

Étant donné que la Flandre est une région linguistiquement homogène et que sa langue est le néerlandais, les immigrés qui s'établissent dans la moitié nord du pays n'ont pas d'autre choix que d'apprendre et d'utiliser le néerlandais dans les actes les plus courants de la vie quotidienne (faire des courses, se rendre dans un bureau, etc.). C'est la langue à laquelle ils sont exposés tous les jours et avec laquelle ils sont en contact dans les rapports sociaux qu'ils établissent hors de la cellule familiale (et hors de la communauté d'origine) ; leur intégration passe inévitablement par la connaissance de cette langue. Le néerlandais (et non le français) devient donc la langue véhiculaire « par la force des choses ».

C/4 Compétence

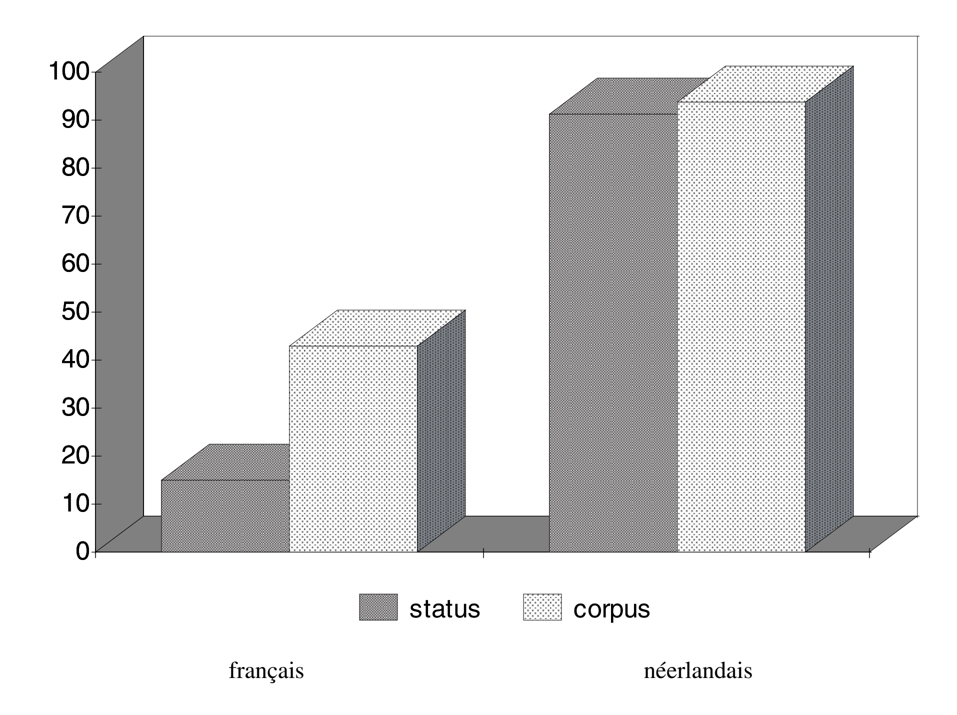
5 % de la population en Flandre est francophone et possède donc une compétence étendue en français. En ce qui concerne les néerlandophones, l'opinion selon laquelle on est passé progressivement en Flandre d'un bilinguisme actif à un bilinguisme passif est assez répandue. Toutefois, il faut signaler à ce sujet que l'âge joue un rôle considérable. En effet, le français des personnes de plus de 40 ans (± 52 % de la population) est souvent encore bon. En dessous de cet âge, la connaissance du français est souvent plus restreinte.

C/5 Production

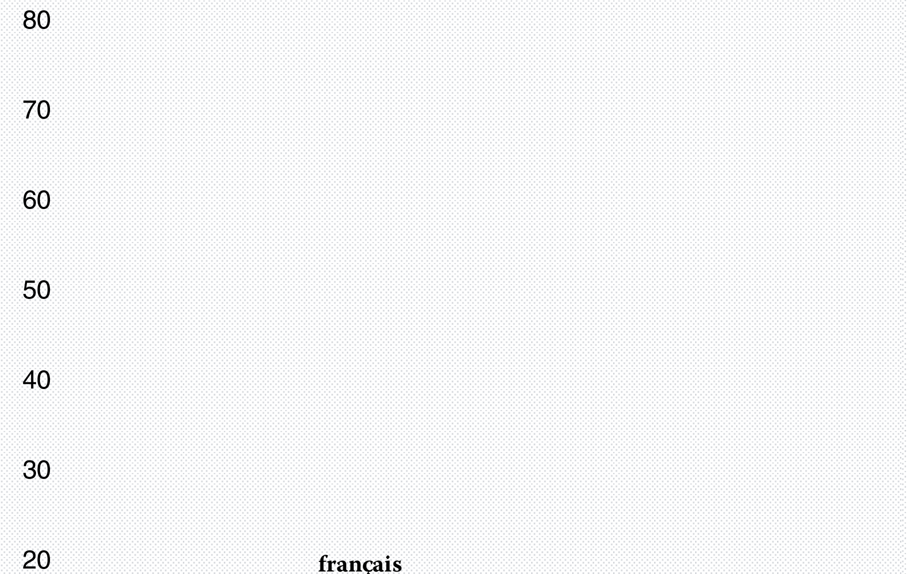
Ce faible résultat s'explique par le fait que les Flamands utilisent exclusivement le néerlandais dans les rapports sociaux entre locuteurs néerlandophones. Seuls les 5 % de francophones s'expriment librement en français, mais en vertu de la situation de diglossie évoquée plus haut, il convient de diminuer le résultat de moitié. Par ailleurs, il est possible de " pondérer " légèrement ce chiffre à la hausse (comme cela a été fait ici) car on constate que les Flamands utilisent occasionnellement le français en cas de nécessité (par exemple avec des touristes venus de France ou de Wallonie passer des vacances sur la côte belge).

Mehdi Karim Ouelbani
Université de Naples « L'Orientale »





français néerlandais



BÉNIN

STATUS			
	français	**fon**	**yoruba**
Officialité / 12	12	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**14**	**0,2**	**0,1**
dont			
-textes officiels / 4	4	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	4	0	0
-justice / 4	3	0,1	0,05
-administration locale / 4	2	0,1	0,05
-religion / 4	1	-	-
Éducation / 30	**30**	**0**	**0**
dont			
-primaire / 10	10	0	0
-secondaire / 10	10	0	0
-supérieur / 10	10	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**22**	**0**	**0**
dont			
-presse écrite / 5	5	0	0
-radio / 5	3	-	-
-télévision / 5	4	-	-
-cinéma / 5	5	0	0
-édition / 5	5	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	18	-	-
TOTAL STATUS	96 / 107	0,2 / 73	0,1 / 73

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	0,1	5	1,6
Apprentissage-langue scolaire / 20	3,5	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	12	-	-
Compétence linguistique / 20	3,5	-	-
Production langagière / 20	2	- -	-
TOTAL CORPUS	20,1 / 100	5 / 20	1,6 / 20

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**89,7**	**0,2**	**0,1**
CORPUS / 100	**20,1**	**25**	**8**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Au Bénin, le français est la seule langue officielle. Sur une cinquantaine de langues locales, six sont reconnues comme langues nationales : fon, yoruba, baatonum, gen, ditammari, dendi. Les valeurs n'ont donc pas pu être portées pour les langues africaines, quoique nous ayons mentionnées les deux plus importantes.

S/2 Usages institutionnalisés

Textes officiels : tous les textes officiels (décrets, lois, arrêtés) sont rédigés en français. Le français est la langue officielle de l'administration. Les textes administratifs nationaux sont rédigés en français, quelle que soit leur nature.

Administration locale : au niveau des communes et surtout des arrondissements, le français est largement concurrencé par la langue nationale du milieu. Les agents de santé ou d'agriculture utilisent, en milieu rural, le véhiculaire local. Cependant, le recours au français n'est pas exclu quand le fonctionnaire veut incarner l'autorité qu'il représente.

Partis politiques : le Bénin, pays démocratique où le multipartisme est reconnu, compte plus d'une centaine de partis politiques. Les documents émanant des partis politiques sont rédigés en français. Les informations en langues nationales concernant les partis politiques sont le plus souvent une traduction du texte français. L'information à l'intérieur des partis politiques est conçue en français et, le plus souvent, les militants la transmettent à la base dans les langues nationales.

Justice : le français est la seule langue pratiquée devant les diverses cours de justice. Parfois, on a recours à des interprètes. Au niveau des communes, des arrondissements, des villages et des quartiers, le règlement des conflits mineurs est assuré dans la langue nationale de la localité par les maires, les chefs d'arrondissement, les chefs de village et les chefs de quartier, selon les règles du droit coutumier.

Religion : dans le domaine du culte, l'usage des langues nationales est plus développé. Les églises catholique et protestante utilisent le français à côté des langues nationales, alors que l'Islam utilise l'arabe, le français et les langues nationales.

S/3 Éducation

Le français est la langue de l'enseignement, aussi bien dans l'enseignement primaire que dans les cycles secondaire et supérieur. L'absence des langues nationales, dans le système scolaire comme dans l'administration, et la domination du français sur presque tous les plans ont suscité auprès des autorités, depuis 1972, une prise de conscience qui a conduit à l'élaboration d'une politique linguistique. La réhabilitation des langues nationales et leur introduction dans le système éducatif ont été l'une des préoccupations du Gouvernement depuis 1975. Cette préoccupation a été concrétisée aussi bien dans des décisions que dans des actions précises. Le Programme National d'Édification de l'École Nouvelle affirme : «Cette introduction sera progressive. Il s'agira d'abord d'introduire les langues nationales comme matière et, ensuite, comme véhicule du savoir». À la Faculté des Lettres de l'Université d'Abomey-Calavi, on enseigne trois langues nationales : aja, fon, yoruba.

S/4 Moyens de communication de masse

La presse écrite est exclusivement rédigée en français. À la radio, la chaîne nationale fait une large place aux langues nationales. Le français y occupe une mince tranche temporelle. Le français est la langue officielle de l'administration à la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC). À la télévision, les informations sont données en français et en langues nationales. Les émissions culturelles sont généralement en français. Les émissions de folklore traditionnel sont en langues nationales. Pour le cinéma, on note une situation extrêmement privilégiée du français : presque tous les films sont en français. Les troupes de théâtre produisent leurs compositions en langues nationales. Au Bénin, l'édition est presque entièrement en français. Cependant, on trouve quelques ouvrages en langues nationales.



S/5 Possibilités économique et représentations sociales

Elles sont très massivement, on le devine, favorables au français.

CORPUS

C/1 Acquisition

Le Bénin est un pays à forte hétérogénéité linguistique. Les langues les plus parlées sont le fon, le gengbe, le yoruba, le baatonum, le dendi. L'acquisition du français (comme L1), en dehors de quelques familles françaises et francophones étrangères installées au Bénin, est presque nulle (d'où la valeur 0,1). Pour les autres langues, on peut se fonder sur les pourcentages dans la population totale (7 millions, estimation 2004) : fon 24 % et yoruba 8 % ; les valeurs correspondantes portées en C/1 sont donc 5 pour le fon (24 % de 20 environ) et 1,6 pour le yoruba. On ne peut entrer dans un plus grand détail si l'on songe que seule une vingtaine de langues du pays ont plus de 60.000 locuteurs.

C/2 Apprentissage

Les établissements pré-scolaires utilisent les langues nationales jusqu'aux grandes sections où un tiers du temps est consacré à l'initiation du français. L'école constitue le principal vecteur de l'apprentissage du français. Le rôle privilégié que le français joue au niveau de l'appropriation est dû au fait qu'il apparaît comme langue de communication nationale entre le nord et le sud, l'est et l'ouest où sont parlées différentes langues nationales.

Le taux de scolarisation en primaire est de 75 %, mais seuls 40 % des élèves ainsi scolarisés achèvent ce cycle (rapport PNUD 1994). 15 % des élèves entrent dans le secondaire où le taux **brut** de scolarisation est, pour la même période, de 11 %. Si l'on admet que 15 % des élèves ont donc une exposition convenable à l'apprentissage du français, ce pourcentage est inévitablement bien plus réduit si l'on prend en compte l'ensemble de la population béninoise. En 1992, pour les adultes, selon le PNUD, le nombre moyen d'années d'études était de 0,7. 3,5 paraît donc la valeur maximale qu'on peut envisager pour ce secteur.

C/3 Véhicularisation

Le français offre au Bénin une véhicularisation importante car il est la langue de la communication nationale. Dans les villes, les Béninois, même sans grande compétence linguistique réelle en français, essayent souvent d'user, de leur mieux, de cette langue.

C/4 Compétence linguistique

D'après les données du HCF (2003), sur une population de 5.700.000 habitants, on comptait 552.000 francophones réels, soit 8,77 %, et 1.050.000 francophones partiels, soit 16,67 %.

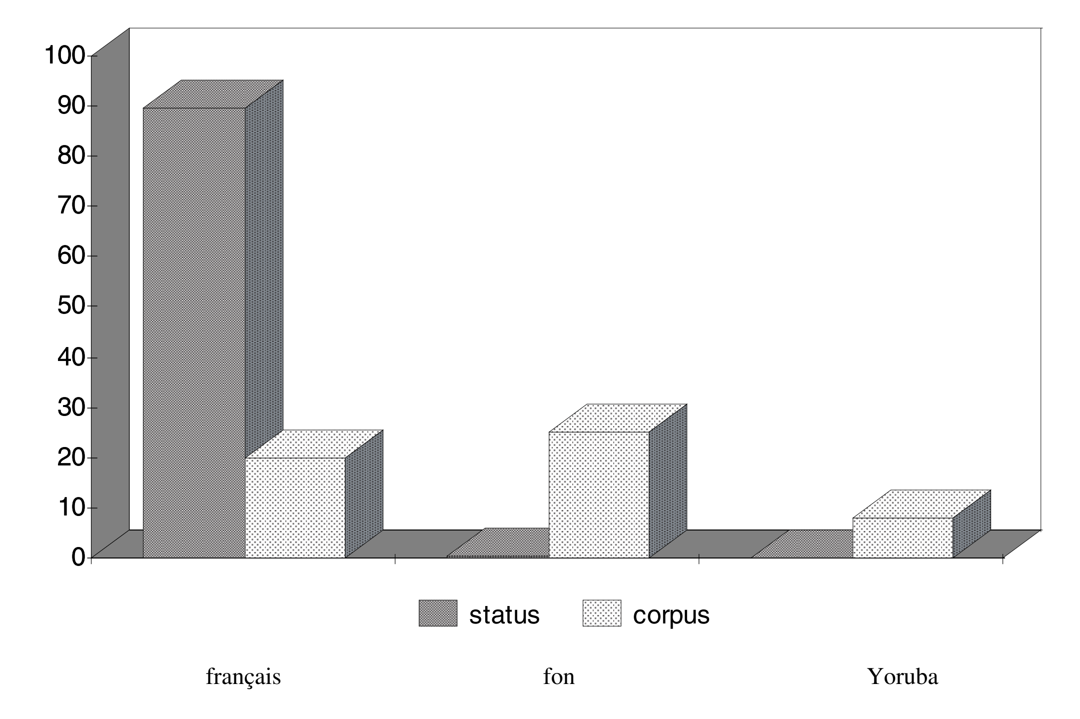
Compte tenu des observations précédentes (C/1 et C/2), on a un peu de mal à arriver à de tels chiffres, même avec une forte véhicularisation du français. Si on les garde néanmoins, on a comme valeurs $8{,}8 \times 20 + 16{,}7 \times 10 = 1{,}76 + 1{,}66 = 3{,}5$ pour C/4.

C/5 Production langagière

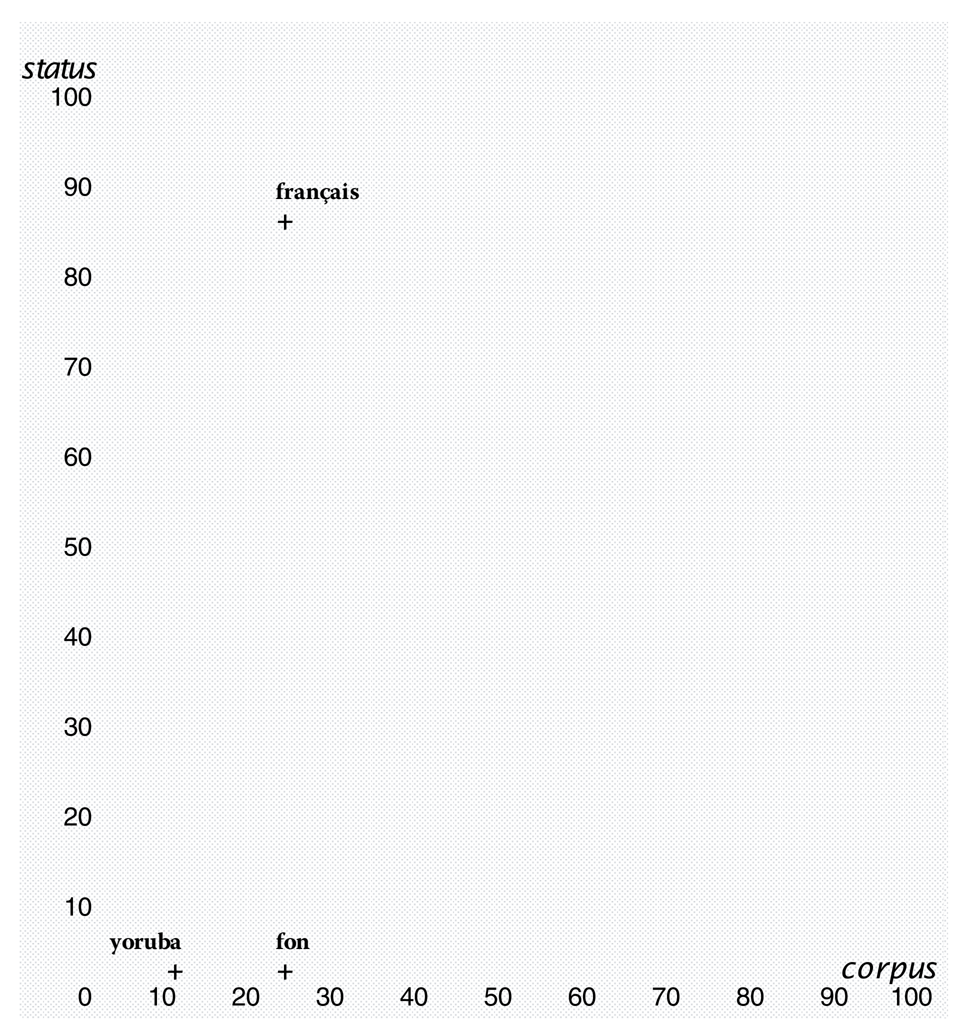
La production et l'exposition langagières en langue française sont d'une grande importance au Bénin. Le français occupe l'espace scolaire, universitaire et éditorial. À Cotonou, capitale économique, Porto-Novo, capitale administrative, Ouidah, ville historique, Parakou, ville cosmopolite, il est difficile de trouver une concession sans livre ou journal en français. À la radio comme à la télévision, les émissions se font en français et en langues nationales. Les affiches publicitaires rurales sont presque entièrement en français. Néanmoins, vu les données objectives, on ne peut envisager, sur l'ensemble du territoire national, une valeur autre que 2, le reste de l'espace étant occupé par les multiples langues africaines.

Médard Dominique Bada
Université d'Abomey-Calavi





français fon Yoruba



BULGARIE

STATUS				
	français	**bulgare**	**turc**	**rom**
Officialité / 12	0	12	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**0**	**19,5**	**0,5**	**0**
-textes officiels / 5	0	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 5	0	0	0	0
-justice / 5	0	0	0	0
-administration locale / 5	0	0	0	0
-religion / 5	0	0	0,5	0
Éducation / 30 dont	**0**	**30**	**0**	**0**
-primaire / 10	0	10	0	0
-secondaire / 10	0	10	0	0
-supérieur / 10	0	10	0	0
Moyens de communication de masse / 25 dont	**0**	**23,5**	**1,5**	**0**
-presse écrite / 5	0	4,5	0,5	0
-radio / 5	0	4,5	0,5	0
-télévision / 5	0	4,5	0,5	0
-cinéma / 5	0	5	0	0
-édition / 5	0	5	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	6	20	6	0
TOTAL STATUS / 107	6 - 1	105	8	0

CORPUS				
Acquisition / 20	0	16	2	1,5
Apprentissage / 20	2	19	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	0,7	18,5	2,5	-
Production langagière / 20	0	18	1,5	0,7
TOTAL CORPUS	2,7 / 80	71,5 / 80	6 / 60	2,2 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**4,6**	**98,1**	**7,4**	**0**
CORPUS / 100	**3,3**	**89,3**	**10**	**5,5**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La langue officielle est le bulgare. Les représentants à l'ONU s'expriment le plus souvent en anglais (1 point déduit du total du *status*) mais certains, comme Jelio Jelev, président de 1990 à 1997, et Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha, premier ministre depuis 2001, s'expriment en français.

Les principales minorités du pays sont la population turque (environ 10 %) et les Roms-Tsiganes (environ 7,5 %) Le recensement précis de la population rom est difficile, car les Tsiganes de Bulgarie tendent à se déclarer « Bulgares » quand ils sont chrétiens ou « Turcs » quand ils sont musulmans, ce qui explique que certaines autres sources (ethnologue.com ou tlfq.ulaval.ca) donnent des chiffres beaucoup plus bas.

S/2 Usages institutionnels / Religion

Nous avons porté dans la colonne du turc 0,5 correspondant en fait à l'usage de l'arabe dans la religion musulmane. Cependant, l'arabe n'est maîtrisé que par les membres du clergé, ce qui fait que la communication liée à l'Islam en Bulgarie s'effectue majoritairement en turc.

S/3 Éducation

Toutes les minorités linguistiques du pays sont et doivent être scolarisées en bulgare. Cependant, un amendement à la loi de l'Éducation nationale de 1998 leur garantit le droit d'apprendre leur langue maternelle. Cet apprentissage est réglementé par la Loi des cycles du système éducatif de 2003 et les curricula lui réservent des plages horaires dans le cadre des disciplines optionnelles et facultatives.

Le turc a été introduit comme langue-matière en 1994 et la Loi des cycles du système éducatif de 2003 réglemente l'apprentissage du turc-langue maternelle à raison de 4 à 7 heures par semaine à l'école et au collège, de 2 à 3 heures au lycée. 31 000 élèves l'apprennent actuellement. Cependant, le turc n'a pas le statut de langue médium dans le système éducatif bulgare.

La même loi concerne l'apprentissage du rom et des autres langues minoritaires (des classes ont été ouvertes pour l'arménien et l'hébreu), mais le rom n'est choisi comme matière que par quelque 950 élèves.

Dans le secondaire, il existe des filières dites bilingues ou, selon les textes officiels, de « spécialité langue étrangère » où le français, mais aussi l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le russe et l'italien sont médium pour les cours d'histoire, de géographie, de biologie, de chimie, de physique et parfois de philosophie et de mathématiques. En 2002-2003, 35 % des lycéens bulgares étaient scolarisés dans ces filières, dont environ 5 % dans les filières francophones.

Les universités bulgares peuvent également ouvrir des filières francophones qui sont des formations universitaires où l'enseignement se fait en français (de telles formations existent aussi en allemand et en anglais) et un grand nombre d'élèves issus des filières bilingues de français poursuivent leurs études dans des universités en France (environ 2000), en Belgique, en Suisse, etc.

CORPUS

C/1,C/2 Acquisition/ Apprentissage

Le total de la section « acquisition » n'atteint pas 20, la Bulgarie comptant par ailleurs d'autres minorités qui ne sont pas prises en compte ici dans notre tableau.

Pour la section « apprentissage », environ 10 % de la population scolarisée a le français comme première ou deuxième langue étrangère. Pour le bulgare, nous estimons à environ 95 % la part de la population non bulgarophone qui a été soumise à l'apprentissage du bulgare, obligatoire pour tous les élèves, dès le primaire.



C/4 Compétence linguistique

Environ la moitié de la population rom en Bulgarie maîtrise le turc comme deuxième langue véhiculaire à côté du bulgare ; on a donc ici porté pour la langue turque la valeur correspondant à l'addition de la part de la population ayant le turc en L1 (10 × coefficient 20) à la part de la population rom, qui a une bonne connaissance du turc (soit 3,5 × coefficient 20) = 2,7.

C/5 Production langagière

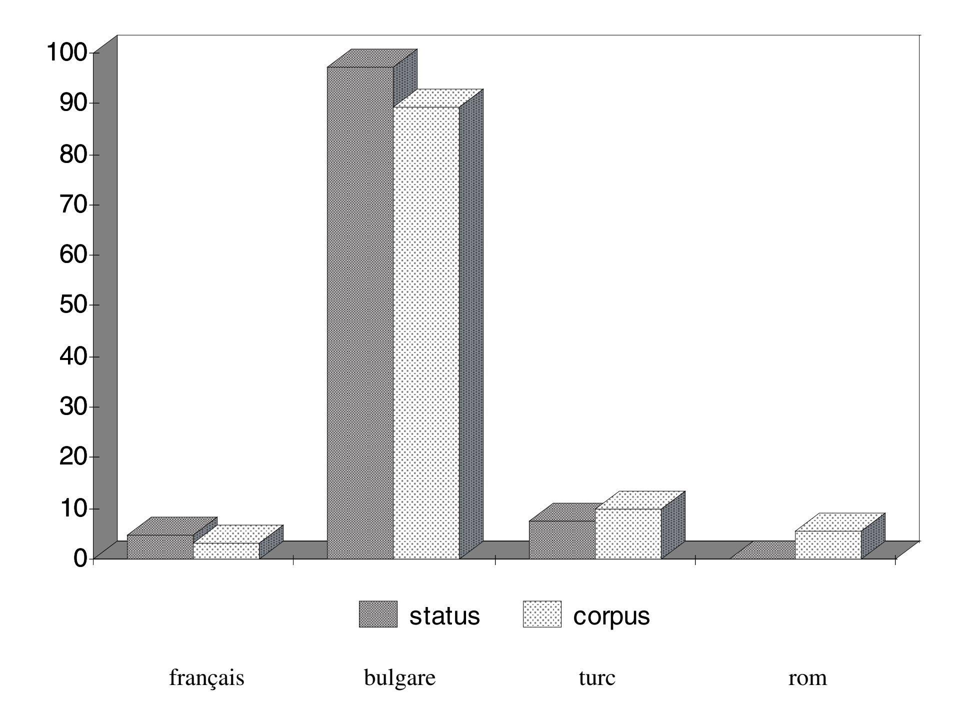
Les valeurs de cette section varient par rapport à celles de la section « acquisition », les Turcs s'exprimant par ailleurs souvent en bulgare et les Roms, en turc ; pour cette dernière minorité rom, la part de production dans leur langue se voit donc réduite car les Roms sont amenés à s'exprimer aussi en turc et en bulgare.

Gueorgui Jetchev
Université de Sofia Saint Clément. Master Etudes francophones

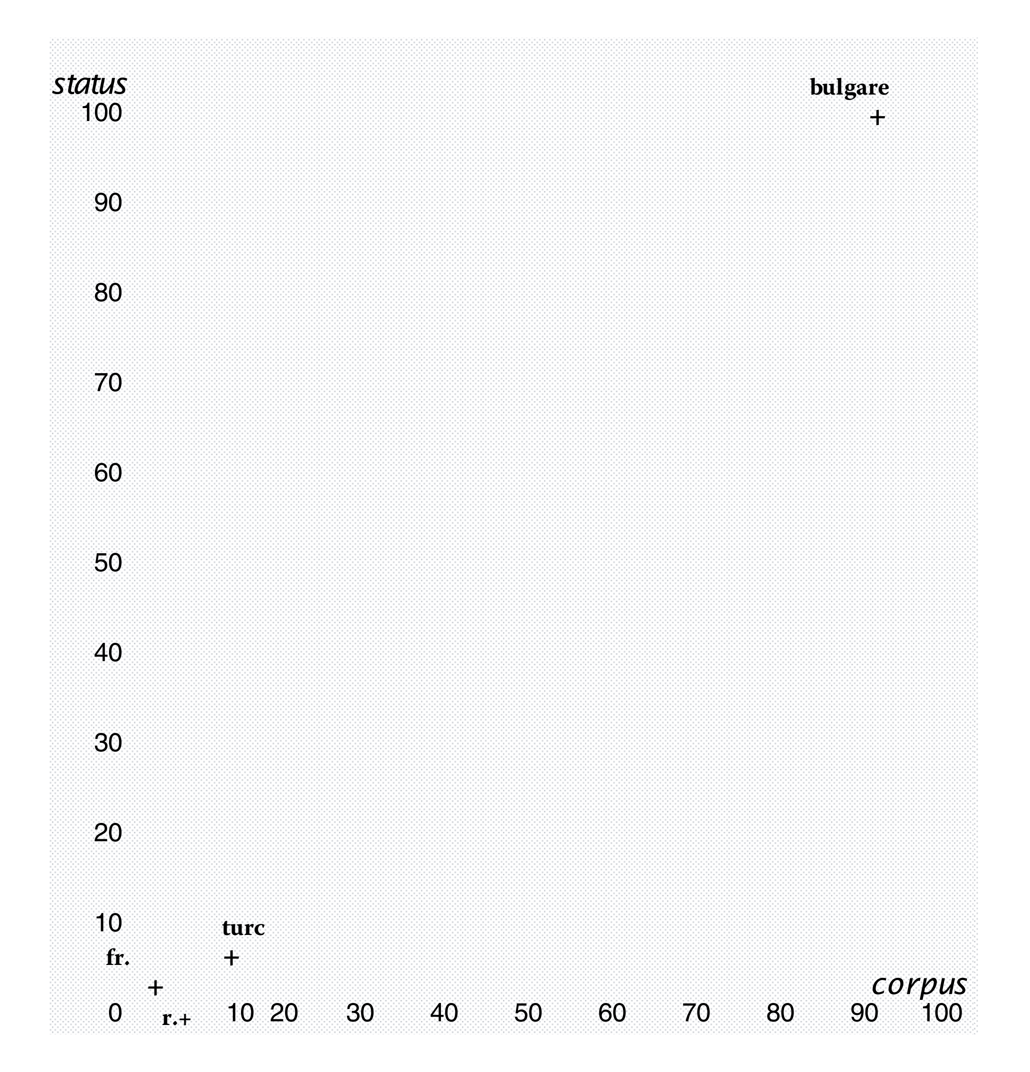








100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
bulgare
turc
rom



status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
bulgare
turc
fr.
r.
corpus
10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

BURKINA FASO

STATUS	français	mooré	jula	fulfulde	dagara
Officialité / 12	12	0	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**15**	**2,3**	**2,1**	**0,3**	**0,3**
dont					
-textes officiels / 4	4	0	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	4	0	0	0	0
-justice / 4	3	0,5	0,4	0,05	0,05
-administration locale / 4	3	0,5	0,4	0,1	0,1
-religion / 4	1	1,3	1,3	0,2	0,2
Éducation / 30	**29**	**0,6**	**0,2**	**0,1**	**0,1**
dont					
-primaire / 10	9	0,6	0,2	0,1	0,1
-secondaire / 10	10	0	0	0	0
-supérieur / 10	10	0	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**19,7**	**2,4**	**1,8**	**0,7**	**0,4**
dont					
-presse écrite / 5	5	0	0	0	0
-radio / 5	3	0,9	0,8	0,2	0,1
-télévision / 5	4	0,5	0,3	0,1	0,1
-cinéma / 5	4,7	0,2	0,1	0	0
-édition / 5	3	0,8	0,6	0,4	0,2
Possibilités économiques et représentations sociales	15	8	8	2	1
TOTAL STATUS / 107	90,7	12,9	11,8	3,1	1,8

CORPUS					
Acquisition / 20	0,5	9	0,06	2,5	0,4
Apprentissage / 20	3	-	-	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	2	10	20	4	2
Compétence linguistique / 20	1	11	1,5	-	-
Production langagière / 20	0,5	6	1,7	1,5	0,6
TOTAL CORPUS	7 / 100	36 / 80	23,2/ 80	8 / 60	3 / 60

TOTAUX PONDÉRÉS					
STATUS / 100	**84,6**	**11,9**	**10,9**	**2,9**	**1,7**
CORPUS / 100	**7**	**45**	**29**	**13,3**	**5**



COMMENTAIRES

Le français a été introduit en Haute Volta avec l'influence française à partir de 1885. Mais c'est seulement avec la création du territoire de Haute Volta, le 10 mars 1910, que le français est devenu la langue officielle de cette colonie et celle du futur État indépendant à partir du 5 août 1960. Ainsi, dans cette étude, à côté du français langue officielle, nous avons retenu quatre langues africaines. Nous n'avons pas regroupé sous le terme de gurunsi le nuni, le lyele et le kacena car l'intercompréhension n'est pas une réalité comme on l'a par exemple dans le cas du mooré (le yagda, le mooré de Ouagadougou, Koupela et Koudougou) ou entre les parlers du dagara (le lobr, le wule, le lobiri, le dagara-jula). Selon le recensement général de 1996, il y a 10.312.690 habitants au Burkina Faso. À partir des données du Summer Institute of Linguistics (S.I.L) et des travaux de G. Tiendrebeogo, nous avons estimé le nombre moyen des locuteurs dans les langues suivantes : les moréphones (mooré) : 4.500.000 locuteurs (43,63 %), les fulaphones (fulfudé) : 1.288.200 locuteurs (12,49 %), les julaphones (jula) : 1.000.000 locuteurs (9,69 %), les dagaraphones : 450.000 locuteurs (4,36 %), les bissaphones : 400.000 locuteurs (3,87 %), les gulmacephones : 359.000 locuteurs (3,48 %), les lyéléphones : 225.000 locuteurs, les nuniphones : 225.000 locuteurs, les kasenaphones : 100.000 locuteurs, etc.

STATUS

S/1 Officialité

La Constitution de 1990 réaffirme le statut du français comme langue officielle du Burkina Faso. Bien qu'il soit prévu qu'une loi sera promulguée pour favoriser la promotion et l'officialisation des langues du pays, à ce jour aucun texte législatif de ce genre n'existe.

S/2 Usages institutionnels

Les textes officiels, les actes administratifs et juridiques sont rédigés en français. Dans les tribunaux, la justice est rendue en français, même si le justiciable ne comprend pas cette langue officielle. Dans les tribunaux coutumiers au niveau des provinces, la justice est rendue dans une langue africaine du Burkina. Généralement l'administration s'adresse aux administrés en français. Ce sont les délégués ou les chefs de village qui communiquent avec les villageois dans une langue nationale. Par ailleurs, les religions monothéistes emploient surtout les langues africaines du Burkina Faso pour communiquer avec les fidèles. Toutefois, il conviendrait d'opérer une dichotomie, le monde musulman employant les langues africaines à l'oral.



S/3 Éducation

Le système éducatif est totalement monolingue en français. Depuis 1990, une ONG, avec l'accord de l'État, a mis en place une éducation bilingue primaire dans une douzaine de langues. Selon les données des Directions des Études et de la Planification des deux ministères en charge de l'éducation, 37 % des jeunes scolarisables sont scolarisés (816 393). Sur 174 999 élèves qui entrent au CP1, 110 268 arrivent au CM2 et seulement 63 % des jeunes scolarisés font une scolarité complète.

S/4 Moyens de communication de masse

La presse écrite a connu ces dernières années un véritable essor. Mais, curieusement, les deux ou trois rares titres en langues africaines (mooré, jula,…) qui existaient ont disparu. L'ensemble de la presse écrite est en français actuellement. Nous avons une diversification au niveau des émissions radiodiffusées et télévisées (16 langues africaines sont utilisées à côté du français à la Radiodiffusion Nationale et 8 langues à la Télévision Nationale). Le public peut choisir des programmes entièrement en français sur RFI, TV5, Africa N°1 et même la Voix de l'Amérique. Les salles de cinéma des grandes villes diffusent des films en français, de temps en temps en anglais et quelques rares fois en langues africaines.

S/5 Possibilités et représentations

Le français est la langue de la promotion sociale. Tout le monde fait des efforts pour parler le français (standard ou français populaire : français de Goama, français de Nobila,…). À l'extérieur du pays, ceux qui sont faiblement instruits utilisent parfois le jula ou le mooré pour communiquer entre eux.



L'obtention de tout emploi dans la fonction publique d'État ou territoriale comme dans le secteur privé formel est subordonné à une maîtrise suffisante du français.

CORPUS

C/1 Acquisition

Dans une étude en 2003, nous avons montré que 94,87 % des Burkinabé parlent une langue africaine à la maison et seulement 5,13 % y parlent le français.

C/2 Apprentissage

Il est maintenant admis que dans les pays francophones dans le Sud, le français n'est pas une langue première pour la majorité de la population. L'école maternelle ou l'école primaire sont les seuls endroits où l'enfant est mis en contact avec le français. Le faible taux de scolarisation et la déscolarisation (cf. S/3) font qu'une très faible minorité de la population nationale a une exposition de 4 à 6 ans à l'apprentissage du français.

C/3 Vernacularisation / véhicularisation

Il n'y a pas de vernacularisation du français, ni d'une autre langue africaine au Burkina Faso. Trois types de véhicularisation semblent se dégager en fonction des espaces. Le dagara, véhiculaire territorialisé, avec 2,1 % de locuteurs natifs, est parlé par plus de 4,36 %. Le jula est une langue véhiculaire plus étendue. Les julaphones natifs sont un peu plus de 31.000 selon les études de G. Tiendreogo, toutefois nous avons un peu plus d'un million de locuteurs du jula. Pour 80 % des locuteurs, il s'agit d'une acquisition comme L1 en même temps qu'une autre langue africaine de l'Ouest ou du Nord-ouest du pays. Les 20 % des locuteurs julaphones sont des éleveurs peulhs, des agriculteurs mossi qui s'installent dans l'Ouest ou le Nord-Ouest. Il conviendrait d'y inclure les travailleurs saisonniers en Côte d'Ivoire qui ont appris le jula pour communiquer et qui reviennent au pays. Enfin, avec l'expansion des villes, l'acquisition du mooré se fait également comme une L1 pour beaucoup d'enfants issus des familles non moréphones et qui vivent au centre du pays. Les campagnes sont en réalité dans une situation de monolinguisme (langue africaine). Le français est un véhiculaire dans les grandes villes et langue officielle de travail et de la communication. Toutefois dans certaines lieux (travail, commerce…), il est en concurrence avec le mooré (Ouagadougou, Ouahigouya, Koudougou,…) et le jula (Bobo-Dioulasso, Banfora,…). Ces deux langues sont de véritables véhiculaires dans ces grandes villes.



C/4 Compétences

Seuls 15 % de la population a eu une scolarité complète. De ce fait, moins de 5 % ont des compétences satisfaisantes en français, comme nous l'avons signalé dans un ouvrage en 2003.

C/5 Production langagière

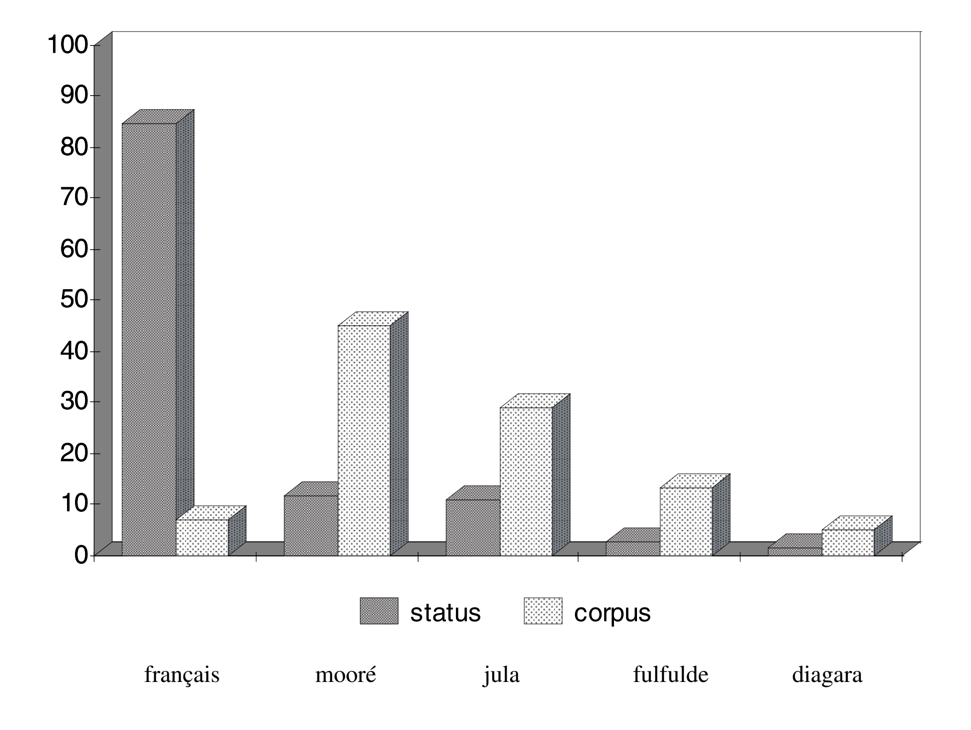
L'enquête démographique de 1990 a montré qu'au Burkina Faso 84,5 % de la population de moins de 10 ans ne savent pas lire. C'est dire que seulement 15,5 % des jeunes sont capables de lire. Toutefois, compte tenu du statut privilégié du français, même les locuteurs non compétents essaient de communiquer dans cette langue (petits vendeurs, cireurs,…).

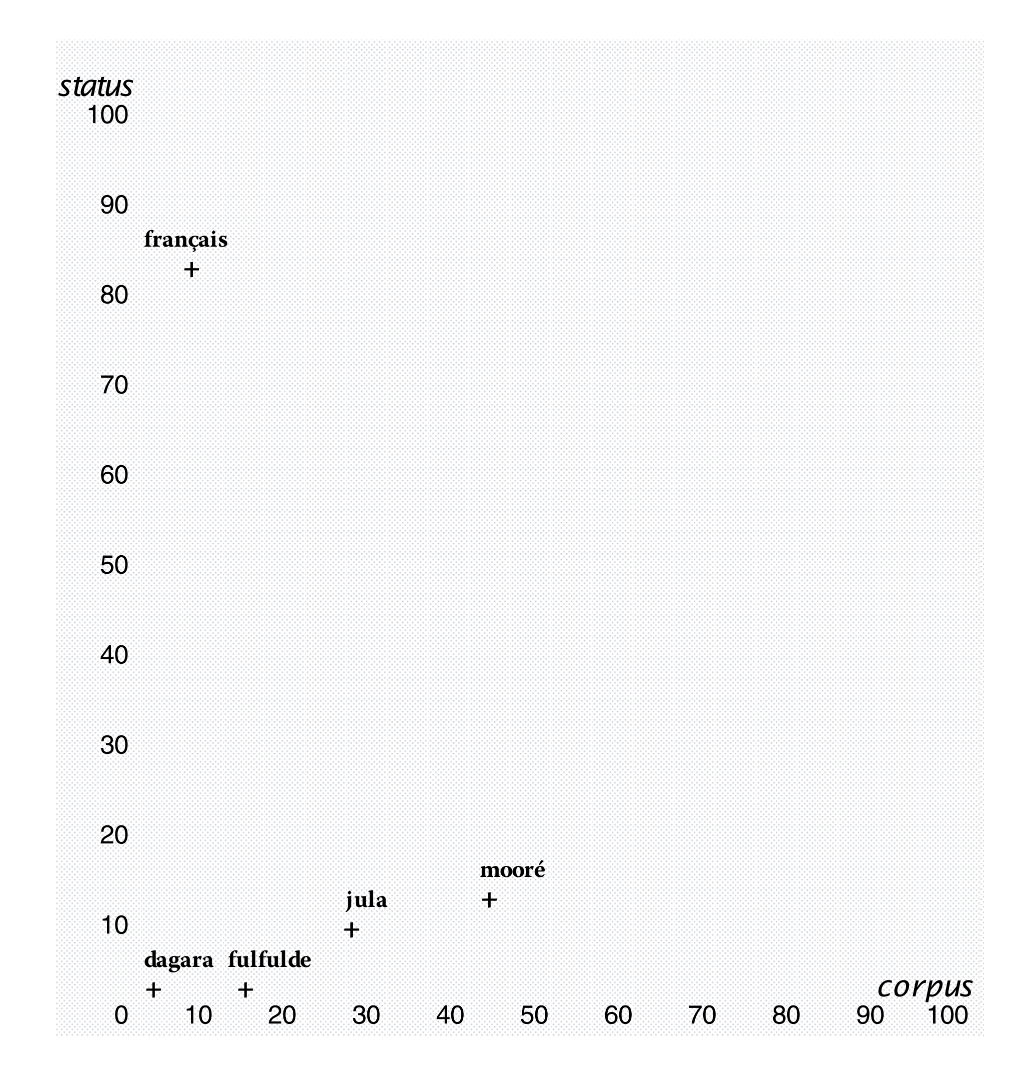
Conclusion

Quoique le français ait un *status* élevé, son *corpus* arrive seulement en quatrième position sur l'ensemble des cinq langues. En l'absence de toute vernacularisation, le contexte semble favorable à la mise en place d'un système éducatif bilingue afin de conforter et d'améliorer la présence du français et d'assurer une présence non conflictuelle des langues africaines qui se montrent dynamiques. Le système éducatif monolingue semble réellement incapable de rendre le pays véritablement francophone. Il conviendrait de s'acheminer vers une optique bilingue avec l'apprentissage du Français, Langue Etrangère/ Français, Langue Seconde.

Maxime Somé,
MoDyCo, Université de Paris X.




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
mooré
jula
fulfulde
diagara


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
mooré
jula
dagara
fulfulde
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

BURUNDI

STATUS

	français	kirundi	anglais	swahili
Officialité / 12	0	12	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**4,5**	**14,4**	**0**	**0,8**
dont				
-textes officiels / 4	2,5	1,5	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	1,4	2,4	0	0,2
-justice / 4	0,2	3,5	0	0,2
-administration locale / 4	0,2	3,5	0	0,2
-religion / 4	0,2	3,5	0	0,2
Éducation / 30	**18**	**10,7**	**1**	**0,2**
dont				
-primaire / 10	3	6,7	0	0,2
-secondaire / 10	6	3	1	0
-supérieur / 10	9	1	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**14,5**	**7,7**	**0,4**	**1,1**
dont				
-presse écrite / 5	3	2	0	0
-radio / 5	2	2	0,2	0,7
-télévision / 5	2	1,7	0	0,2
-cinéma / 5	4	0,5	0,2	0,2
-édition / 5	3,5	1,5	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	14	15	8	8
TOTAL STATUS / 107	51	59,8	9,4	10,1

CORPUS

Acquisition-langue première / 20	0,1	19,5	0,1	0,3
Apprentissage-langue scolaire / 20	1,6	-	0,1	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	1,2	-	0,02	-
Production langagière / 20	1,6	19	0,1	0,3
TOTAL CORPUS	4,5 / 80	38,5 / 40	0,3 / 80	0,6 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS

STATUS / 100	**47,6**	**55**	**8,7**	**9,4**
CORPUS / 100	**5,6**	**96,2**	**0,3**	**1,5**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Quoiqu'il soit souvent dit et écrit que le Burundi a pour langues officielles le français et le kirundi, en fait, l'officialité n'est reconnue par **les textes** qu'au kirundi. Les faits sont complexes : avant 1992, le français et le kirundi étaient regardés comme les langues officielles ; la Constitution de 1992 (article 8) ne mentionne plus, explicitement, que le kirundi, mais ajoute « et les autres langues déterminées par la loi ». La même disposition se retrouve dans l'Acte constitutionnel de transition de 1998, puis dans l'Accord d'Arusha (2000). Toutefois, dans ce dernier texte, la mention est changée en « Les langues officielles sont le kirundi et les autres langues arrêtées par l'Assemblée Nationale ». Si l'on s'en tient strictement aux textes dans cette section, la seule langue officielle mentionnée est le kirundi (donc 12).

S/2 Usages institutionnalisés

Les textes légaux et réglementaires publiés dans le *Bulletin Officiel du Burundi* sont tous conçus, rédigés et publiés en français. Par la suite, certains de ces textes sont traduits en kirundi.

Textes administratifs : les documents rédigés dans les deux langues sont : la carte d'identité, le passeport et le permis de conduire. Pour les autres textes administratifs, c'est le français qui est généralement utilisé, sauf pour l'administration locale.

Justice : de façon générale, c'est le kirundi qui est utilisé dans les cours et tribunaux. Le recours au français est toujours autorisé en cas de besoin.

Religion : les confessions religieuses utilisent généralement le kirundi, sauf l'Islam qui privilégie l'arabe et le kiswahili. Mais, occasionnellement, pour certaines communautés restreintes ou pour des célébrations spécialement programmées, le recours au français n'a rien d'exceptionnel.

S/3 Éducation



Depuis une trentaine d'années, la question de l'apprentissage du français dans les écoles oppose deux thèses. D'un côté, pour éviter de confondre « modernité » et « aliénation culturelle », on préconise le renforcement de la langue nationale comme langue d'enseignement pour tout le premier cycle du primaire, quitte à introduire le français comme matière enseignée au second cycle. De l'autre côté, l'accent est mis sur le besoin de faire de l'école un milieu francophone et de compléter l'apprentissage précoce de cette langue par une sorte de « bain linguistique ». Dans la pratique, il y a divergence entre enseignement privé et public. Compte tenu du fait que les établissements privés sont généralement fréquentés par les jeunes étrangers, les enfants de fonctionnaires, de commerçants et autres opérateurs économiques, l'apprentissage du français est privilégié, ainsi que, désormais souvent, celui de l'anglais. Le français est langue d'enseignement très tôt, parfois même dès l'école maternelle. Cette option se heurte néanmoins aux exigences des concours nationaux pour le passage du primaire au secondaire et du premier au second cycle du secondaire, sans oublier l'examen d'État pour les candidats au diplôme des Humanités Complètes. Ces examens sont en français, mais le kirundi y est toujours exigé. Dans l'enseignement public, le français est enseigné dès la deuxième année du primaire ; il devient progressivement « langue d'enseignement » dès la quatrième année, avec un recours spontané et fréquent au kirundi. Dans le secondaire, le français s'impose comme langue d'enseignement et se maintient comme matière enseignée, rejoint par l'anglais, dans une proportion nettement inférieure. Au supérieur, même si le français demeure « langue d'enseignement », on a des départements de « langue et littérature anglaises » et de « langues et littératures africaines ». La Faculté des Lettres a introduit l'arabe, le swahili, et une langue africaine « non bantu » comme matière enseignée, en tant que cours à option.

S/4 Moyens de communication de masse

Presse écrite : la lecture de la presse est très rare dans la vie quotidienne des populations rurales (90 % de la population). Dans les villes, il en est presque de même. Les quelques journaux paraissant régulièrement sont rédigés en français et, dans une moindre proportion, en kirundi.



Radio : les émissions de la radio nationale sont diffusées sur deux chaînes, en kirundi, pour la première et en français, pour la seconde. En plus des journaux parlés, certains magazines sont également diffusés en kiswahili. Les radios privées se multiplient, ouvrant un espace au kiswahili et à l'anglais.

Télévision : ce medium n'est guère présent que dans les villes et ne concerne qu'une infime partie de la population (25.000 postes). Le français et le kirundi y ont une importance à peu près égale.

Cinéma : à Bujumbura, les salles de cinéma se comptent sur les doigts d'une main. Il va de soi que les provinces sont encore plus démunies en la matière. Pour les films diffusés à la télévision, le français occupe pratiquement tout le terrain ; le kirundi n'est présent que dans documentaires et reportages.

CORPUS

C/1 Acquisition

La population (estimée à 6,23 millions d'habitants) a pour langue première, dans sa quasi-totalité, le kirundi (d'où la valeur 19,5).

C/2 Apprentissage

La population est très jeune (46,8 % de moins de 15ans). Selon le PNUD (1998), le taux de scolarisation dans le primaire était de 68 %, avec un taux net de scolarisation de 50 %, mais avec seulement 8 % des élèves du primaire entrant dans le secondaire. En 1992, le nombre moyen d'années d'études pour la population de plus de 25 ans était de 0,4, (PNUD, 1994). Les choses ont encore empiré et selon J. Leclerc, 35,3 % des enfants burundais seulement seraient alphabétisés [en kirundi bien sûr] et un enfant sur deux ne fréquenterait pas l'école primaire. Toutefois, notre étude portant sur l'ensemble de la population, nous avons pris pour base moyenne les données 1990-1992.

On peut donc admettre que, globalement, il est peu envisageable que, toutes classes d'âge confondues, plus de 8 % des Burundais aient été exposés à un apprentissage du français qui permette d'acquérir une compétence, même limitée, dans cette langue. D'où la valeur 1,6 (8 % de 20) pour le français dans cette section.



Pour le kirundi, le problème ne se pose pas et la section n'a pas être évaluée puisque tous les Burundais ont dans cette langue une compétence complète.

La situation est naturellement bien pire encore pour l'anglais que pour le français, en dépit des efforts récents en sa faveur : enseignement en français et en anglais dans certaines écoles urbaines, à Bujumbura surtout ; cours intensifs d'anglais (trois ou quatre par semaine durant six ans). Toutefois, ces mesures sont trop récentes et d'application trop incertaine pour être fortement prises en compte (valeur 0,1), même si elles ne sont pas sans signification géopolitique.

C/3 Véhicularisation/venacularisation

Le problème ne se pose guère vu la nature de la situation linguistique.

C/4 Compétence

Le problème ne se pose guère que pour le français, la montée en puissance de l'anglais étant récente et, pour le moment, un peu théorique, comme on l'a vu.

En évaluant la population du Burundi à 6,4 millions en 1998 (ce qui est sans doute un peu excessif), le Haut Conseil de la Francophonie estime le nombre des francophones « réels » à 170.000 soit 6,31 % de la population totale ; s'y s'ajouteraient les 560.000 francophones « occasionnels » (soit 8,75 % du total). On arriverait ainsi à plus de 15 %, ce qui ne semble pas très réaliste. Ces chiffres sont pourtant cités par J. Leclerc qui relève, non sans bon sens, le flou des concepts de francophones « réels » et « occasionnels ».

En fait, ici comme ailleurs, on ne sait pas, faute d'évaluations réelles ; on se fonde sur des statistiques de l'éducation, elles-mêmes douteuses, tout en étant victime en outre, ici comme ailleurs, de ce qu'on pourrait nommer « l'illusion urbaine » (le Burundi est un pays essentiellement rural dont Bujumbura n'est pas le microcosme). En fait, le mode principal de diffusion du français est l'école ; on vient de voir que 8 % au maximum de la population a été exposée au français ; si l'on admet, non sans optimisme, que la



moitié a acquis une compétence convenable (le « SMIC francophone ») et l'autre une compétence partielle, on a une valeur 1,2 sur 20 (4 % × 20 + 4 % × 10 = 0,8 + 0,4 = 1,2).

On aurait pour l'anglais 0,02 au maximum.

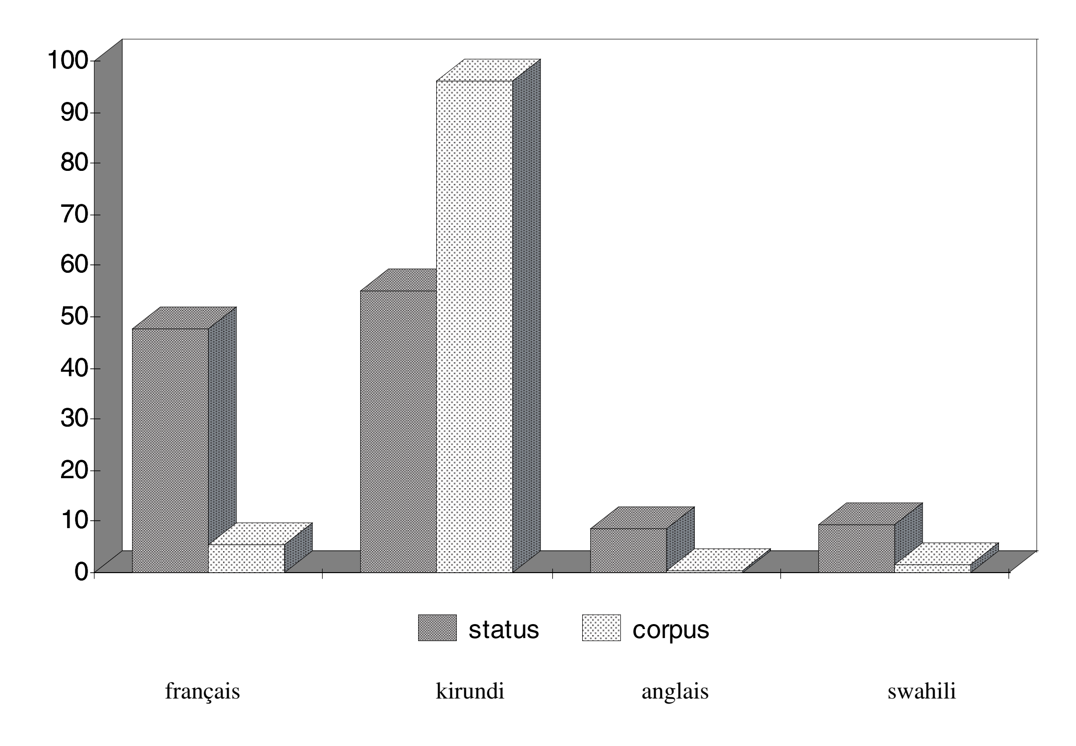
C/5 Production langagière

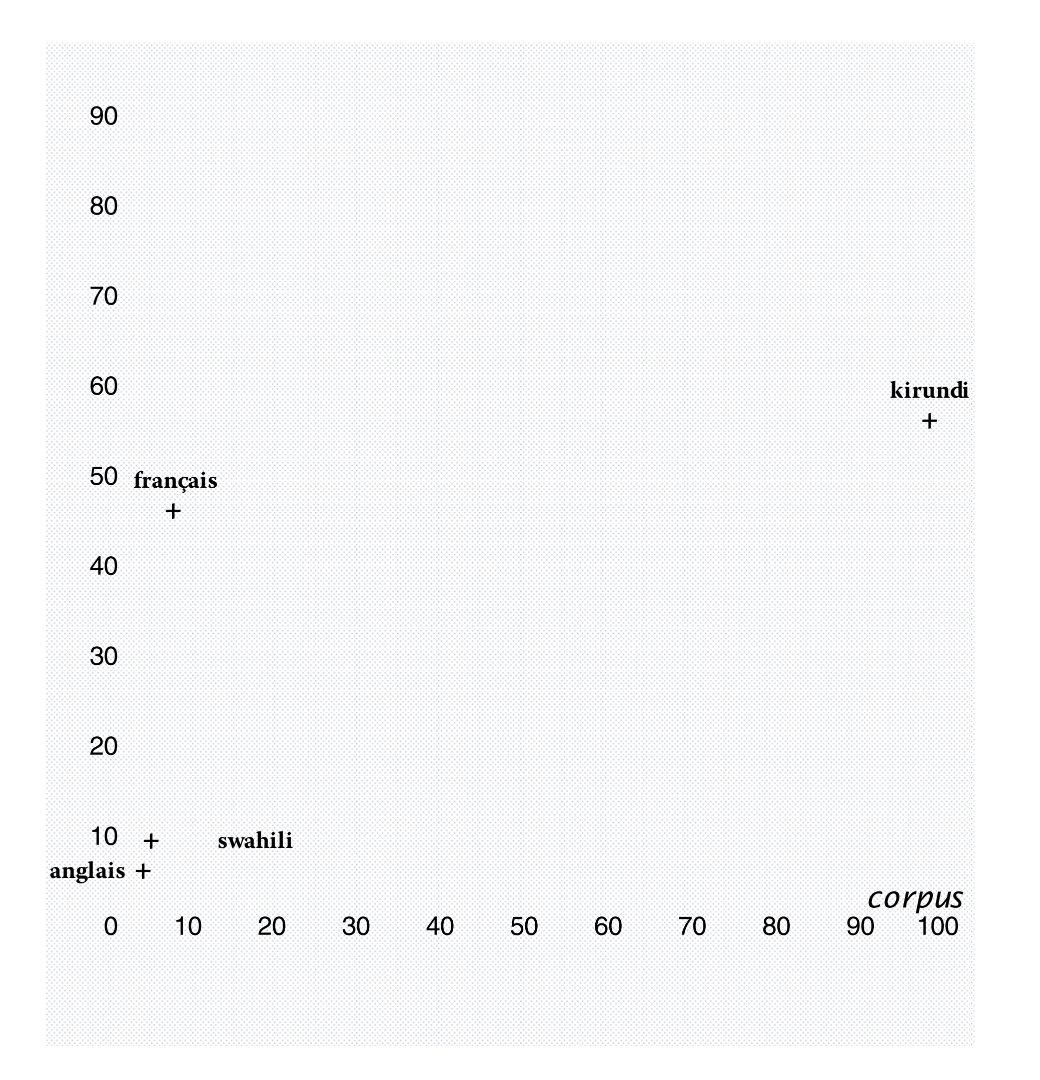
Elle est naturellement très massivement en kirundi, le français apparaissant surtout dans les situations urbaines, formelles et publiques. Le swahili joue un rôle mineur ; il est en usage essentiellement au plan économique, dans les petites entreprises. Il est utilisé surtout par des Africains, non burundais, venant d'Afrique orientale ou, comme véhiculaire, par des Burundais l'ayant appris hors du pays.

Venant Bamboneyo
Université de Bujumbura.







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
kirundi
anglais
swahili


90
80
70
60
50
40
30
20
10
kirundi
français
swahili
anglais
corpus
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100





CAMBODGE

STATUS			
	français	**khmer**	**anglais**
Officialité / 12	0	12	0
Usages institutionnalisés / 20	**0,3**	**19**	**0,7**
dont			
-textes officiels / 4	0,3	3	0,7
-textes administratifs nationaux / 4	0	4	0
-justice / 4	0	4	0
-administration locale / 4	0	4	0
-religion / 4	0	4	0
Éducation / 30	**0,5**	**29**	**0,5**
dont			
-primaire / 10	0	10	0
-secondaire / 10	0	10	0
-supérieur / 10	0,5	9	0,5
Moyens de communication de masse / 25	**1,5**	**21,2**	**2,3**
dont			
-presse écrite / 5	0,3	4	0,7
-radio / 5	0,5	4	0,5
-télévision / 5	0,5	4	0,5
-cinéma / 5	0	5	0
-édition / 5	0,2	4,2	0,6
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	10	-	10
TOTAL STATUS / 107	12,3 - 1	81,2	13,5

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	-	18	-
Apprentissage-langue scolaire / 20	0,5	-	1
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-
Compétence linguistique / 20	0,1	-	0,5
Production langagière / 20	0	19,8	0,2
TOTAL CORPUS	0,6 / 60	37,8 / 40	1,7 / 60

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**10,5**	**75,8**	**12,6**
CORPUS / 100	**1**	**94,5**	**2,8**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La langue officielle est le cambodgien ou le khmer. La Constitution du 23 septembre 1993 (article5) stipule que la langue et l'écriture officielle sont la langue et l'écriture khmères. La langue majoritairement utilisée comme langue de communication internationale au Cambodge est l'anglais, et non plus le français comme avant 1975.

S/2 Usages institutionnels

Seul le khmer est utilisé, même s'il peut y avoir également des versions en français et en anglais pour les documents officiels. Le français n'est plus utilisé au Parlement dans la rédaction des lois, mais il reste utile car bon nombre de lois ont une origine française.

S/3 Éducation

Le système éducatif est en très mauvais état après la longue période de conflits que le pays a connue (écoles détruites, classes surchargées, manque de maîtres et de matériel pédagogique, etc.)

L'enseignement est donné en khmer, mais dans le primaire on trouve des classes en vietnamien et en chinois pour une partie des minorités qui usent de ces langues.

Le français est utilisé à l'université. Dans les universités, les enseignants français sont revenus surtout dans les facultés de médecine et de droit ainsi que dans les universités agricoles. Les cours sont généralement en khmer et en français dans les études de médecine.

Le département de français est l'un des départements de l'Institut des langues étrangères de l'Université de Phnom Penh ; ce n'est ni une école privée ni un centre culturel étranger. Pour être inscrit au département, il faut réussir un concours d'entrée (épreuves écrites et orales), au nombre de places fixé par le Ministère de l'Éducation et s'acquitter du paiement des droits d'inscription. Les cours sont dispensés par une équipe de 26 professeurs, dont 7 sont mis à la disposition de l'Université de Phnom Penh par l'Ambassade de France.

S/4 Moyens de communication de masse

Presse écrite : les Cambodgiens qui pourraient lire un journal en français sont environ 50 000, mais le prix du journal (1000 riels = 2 francs) est celui d'une course en taxi, donc trop cher pour beaucoup d'entre eux. Il y a, au total, plus d'une vingtaine de journaux en khmer, anglais, français et chinois. Il existe deux journaux français, un quotidien *Cambodge soir* (paraît du lundi au vendredi à Phnom Penh) et un bi-mensuel *Cambodge Nouveau*, mais pas moins de cinq journaux français ont disparu ces dernières années.

Radio : une radio française émet (RFI-92 FM) et il existe une station radiophonique d'État ainsi qu'une station privée et des émissions diffusées sur ondes courtes.

Télévision : il existe quatre chaînes de télévision dont une privée, toutes sont en khmer. Un programme d'informations est donné en français à la télévision cambodgienne et dans d'autres langues étrangères. Il y a quelques autres émissions francophones à la télévision. TV K Informations en français, émission « Rendez vous » à 21h30 tous les soirs de la semaine et TV5 en français.

Cinéma : à l'aube de XXIe siècle, il n'existe plus d'industrie cinématographique au Cambodge. Les productions se limitent à des clips vidéo pour la télévision. Le centre de formation aux métiers du cinéma qui existait dans les années 60 (En 1971, le Cambodge produisait 157 films diffusés dans 10 salles à Phnom Penh) essaye de recréer les bases qui permettraient une renaissance, mais il n'a pas de ressources. Cependant, en avril 1997, le Centre Culturel Français a organisé la Première Biennale des cinémas et de l'image de l'Asie du Sud Est à Phnom Penh. Après une période noire et désespérée pour les films cambodgiens, l'année 2000 a marqué la renaissance timide du 7ème art khmer.



Édition : il existe trois lieux où acheter des livres français : DG distribution 27 rue 317,Phnom Penh 519; Centre Culturel français (Adresse électronique : *ccFrance@bigpond.com.kh*; Mekong Libris : librairie et presses françaises, Phnom Penh). Toutefois il n'existe pas de maison d'édition francophone.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Certains fonctionnaires apprennent le français depuis la réouverture de l'École royale d'administration. Les cours (administration publique, diplomatie, finance, gestion, justice) sont donnés par des enseignants français. De plus, des cours du soir proposent des cours d'initiation dans les domaines juridique et économique car les termes de ces deux matières sont expliqués en khmer d'après des textes français. Des manuels bilingues sont prévus. Les fonctionnaires sont recrutés parmi ceux qui savent lire et écrire le français.

CORPUS

C/1 Acquisition

Population de 11.437.656 habitants selon le recensement de 1998. 90% de la population a le khmer comme langue première. Les principales minorités sont les Vietnamiens (5%), les Chinois (3,5%) et les Chams, musulmans (1,5%). Les valeurs attribuées dans cette section reflètent ces pourcentages.

C/2 Apprentissage des langues

Le mauvais état du système éducatif explique les performances médiocres du système sur lequel on a d'ailleurs peu de données. En 1992, le taux d'alphabétisation des adultes était de 38,5%; il est passé en 2001 à 68,7 et l'index d'éducation, pour la même période, est passé de 0,13 (en 1992 avec une moyenne de 2 années de scolarisation) à 0,64 (*Rapports* PNUD 1994 et 2003).

Depuis les années 1970, le français a perdu du terrain au profit de l'anglais. Environ 15% des élèves apprennent le français dans les écoles primaires et secondaires du Cambodge. Le français est également enseigné à l'Alliance française qui fut l'une des premières représentations occidentales à rouvrir au Cambodge. Elle fut inaugurée en novembre 1990. Conçue pour recevoir 800 élèves, elle a aujourd'hui 8000 inscrits.

Les informations concernant le taux d'apprentissage sont rares et on ne sait trop quelle foi accorder aux données, étonnantes, qui proposent un pourcentage de 15% d'élèves apprenant le français! Il semble pourtant clair que, depuis la réouverture du Cambodge dans les années 1990, la langue étrangère majoritairement apprise y est maintenant l'anglais.

C/3 Véhicularisation

Le problème ne se pose pas puisque tous les habitants parlent le khmer; les Chinois sont à cet égard mieux intégrés que les Vietnamiens, ces derniers devant supporter le poids d'un passé conflictuel encore récent.

C/4 Compétence

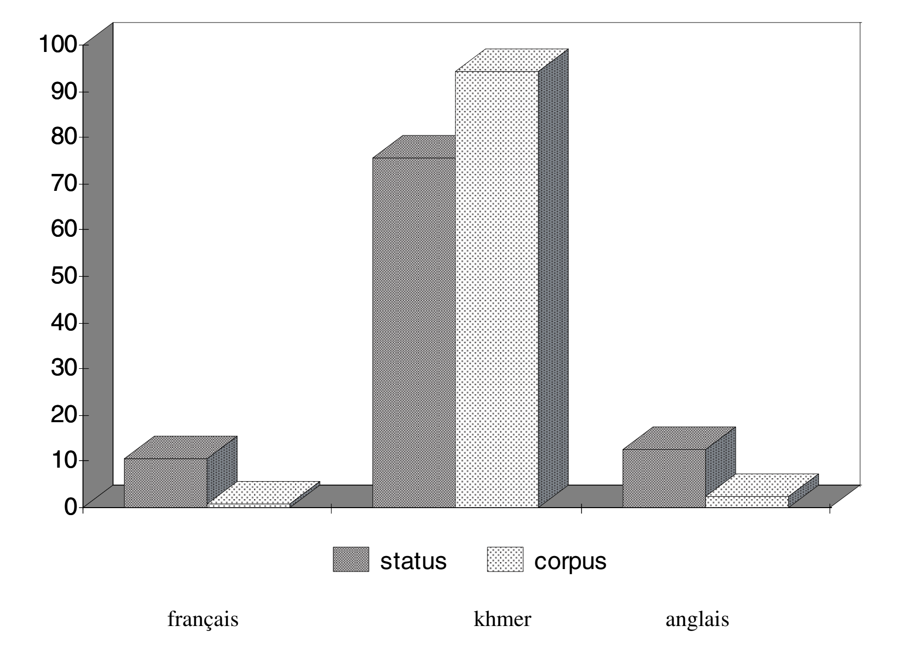
Le HCF (2003) donne pour le français des chiffres très modestes : 32.000 francophones réels (soit 0,27% de la population).

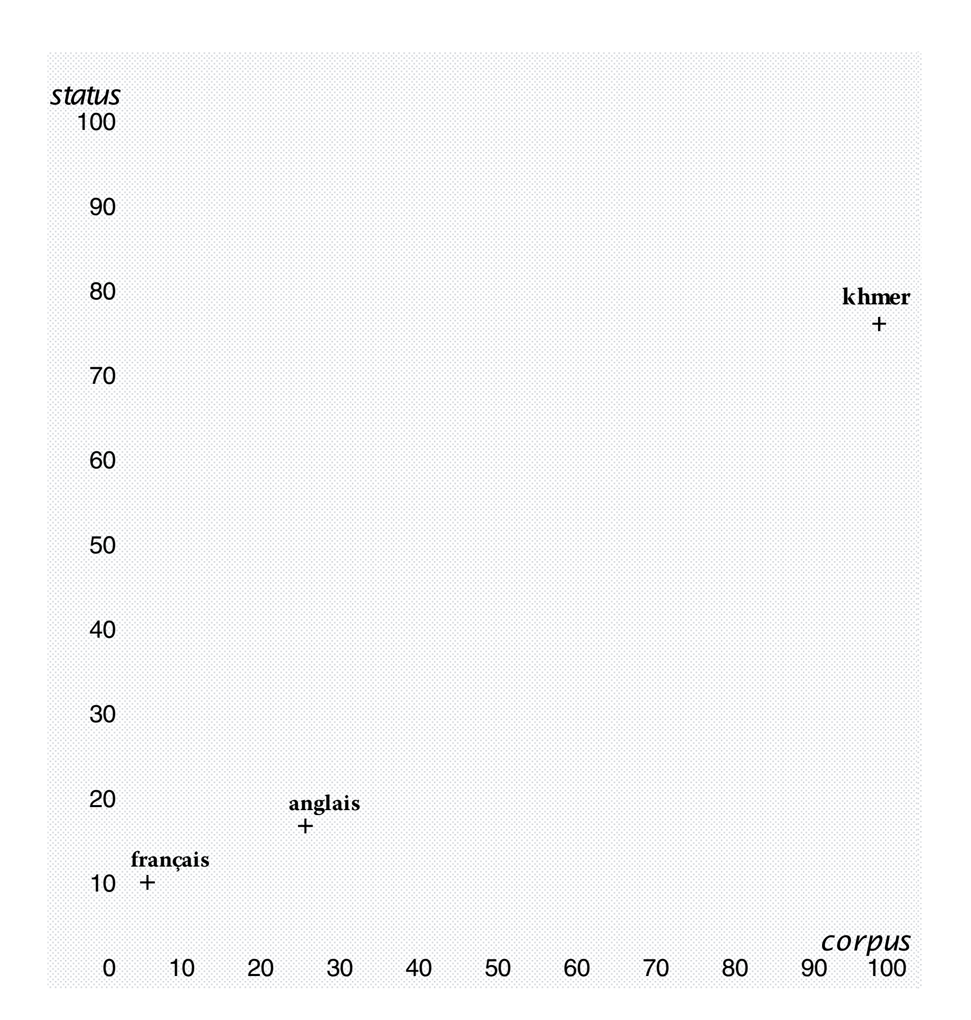
C/5 Production langagière

Le khmer occupe à lui seul la quasi-totalité de cet espace, les minorités le connaissant toujours. Valeur 19.

Dung Trinh
Institut de la Francophonie, Université de Provence.




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
khmer
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
khmer
anglais
français
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

CAMEROUN

STATUS				
	français	**anglais**	**pidgin-english**	**langues africaines**
Officialité / 12	6	6	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**11**	**7**	**0**	**2**
dont				
-textes officiels / 4	2,5	1,5	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	2,5	1,5	0	0
-justice / 4	2,5	1,5	0	0
-administration locale / 4	2,5	1,5	0	0
-religion / 4	1	1	0	2
Éducation / 30	**15**	**15**	**0**	**0**
dont				
-primaire / 10	5	5	0	0
-secondaire / 10	5	5	0	0
-supérieur / 10	5	5	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**15**	**5**	**0**	**5**
dont				
-presse écrite / 5	3	1	0	1
-radio / 5	3	1	0	1
-télévision / 5	3	1	0	1
-cinéma / 5	3	1	0	1
-édition / 5	3	1	0	1
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	17	15	9	16
TOTAL STATUS / 107	64 + 1	48 - 1	9	21

CORPUS				
Acquisition-langue première/ 20	0,5	0,2	0,1	19,2
Apprentissage-langue scolaire / 20	6	3	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	6	4	2	5,8
Compétence linguistique / 20	3	1	-	-
Production langagière / 20	6	5	1,9	7
TOTAL CORPUS	21,5 / 100	13,2 / 100	4 / 60	32 / 60

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**60,7**	**43,9**	**8,4**	**19,6**
CORPUS / 100	**21,5**	**12,3**	**6,6**	**53,3**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Le français et l'anglais sont les langues officielles du Cameroun depuis l'indépendance du pays en 1960 et l'article 1 de la Constitution de 1996 le réaffirme. La même loi fondamentale reconnaît l'existence des langues identitaires locales en leur conférant le statut de langues nationales.

En plus du pidgin english qui serait parlé par 2 millions de locuteurs, il y a, d'après *l'Annuaire des langues camerounaises* de Zachée Denis Bitjoa Kody, près de 300 langues autochtones au Cameroun. Certaines de ces langues ne sont véhiculaires qu'au plan régional (c'est-à-dire départemental ou provincial). À titre illustratif, les langues véhiculaires de grande diffusion sont les suivantes :

a. le fulfuldé dans les provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord,
b. le béti-fang dans les provinces du Centre, du Sud et de l'Est ;
c. le pidgin-english dans les provinces du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et du Littoral ;
d. le basaa dans les provinces du Littoral, du Centre et du Sud ;
e. Le duala dans les provinces du Littoral et du Sud-Ouest.

Il est vrai que le pidgin english tend de plus en plus à supplanter le duala.

S/2 Usages institutionnalisés

Les institutions de la République camerounaise fonctionnent soit en français, soit en anglais. Les textes administratifs sont généralement publiés dans les deux langues officielles, avec une légère prédominance du français sur l'anglais. Pour remédier à cette inégalité de fait, les textes officiels rédigés en français sont traduits en anglais pour le grand public. Par exemple, tous les textes publiés dans le *Journal Officiel* le sont aussi bien en anglais qu'en français.

S/3 Éducation

Selon les destinataires, le français et l'anglais sont les langues officielles de l'enseignement. C'est-à-dire que dans les zones francophones, par exemple, l'enseignement est dispensé prioritairement en français. Il en est de même pour l'anglais. Cependant, jusqu'à une date très récente, l'enseignement de la seconde langue officielle (pour les anglophones, le français ; pour les francophones, l'anglais) n'était donné qu'à partir de la sixième année. Mais, il y a quelques années, l'enseignement de la seconde langue officielle a été introduit dans les centres urbains dès le cycle primaire.

Depuis le début du projet PROPELCA (Projet de Recherche Opérationnelle pour l'Enseignement des Langues au Cameroun), une douzaine de langues autochtones sont enseignées dans les écoles primaires et secondaires. Ces enseignements, plus ou moins informels pour le moment, ne débouchent pas sur des formations diplômantes, ce qui ne leur confère donc pas un statut d'officialité. Par ailleurs, certaines de ces langues locales sont utilisées pour l'alphabétisation.

S/4 Moyens de communication de masse

Le français est dominant dans ce secteur, même si le journal quotidien officiel *Cameroon Tribune* publie maintenant une édition bilingue journalière. Il faut noter que malgré l'égalité officielle du français et de l'anglais, l'espace public est plus occupé par la langue française que par la langue anglaise. Ainsi, par exemple, dans les médias, 90 % de la presse écrite est francophone. En 1999, les programmes de la Cameroon Radio and Television (CRTV) sont réalisés à 65 % en français et 35 % en anglais. Depuis 2003, à la télévision nationale, les quotas officiels prévoient pour le temps de diffusion 25 % en anglais et 75 % en français.

Les langues autochtones sont uniquement parlées à la radio, et notamment sur les chaînes provinciales. À titre illustratif, la chaîne de radio provinciale du Centre consacre 70 % du temps d'antenne hebdomadaire au français et à l'anglais, et seulement 30 % du temps d'antenne hebdomadaire aux langues identitaires locales que sont l'ewondo, le basaa, et le rikpa.



Depuis la libéralisation du secteur audiovisuel, l'espace médiatique foisonne de nouvelles radios qui, généralement, émettent soit en français, soit en anglais. Certaines radios rurales émettent en langues autochtones (oku, yemba…etc). En ce qui concerne la presse écrite, une centaine de journaux locaux et étrangers, et une vingtaine de magazines composent le paysage médiatique camerounais, avec une périodicité hebdomadaire ou mensuelle. 80 % des publications sont rédigées en français, 20 % le sont en anglais. Les journaux, jadis publiés en langues autochtones, *Nleb-Bekristen* « Le Conseiller des chrétiens » pour l'ewondo, *Nje Lon* pour le basaa, *Mefoe* « les Nouvelles » pour le bulu, *Mulee Ngea* « le Guide », *Mwendi ma Musango* « message de paix » pour le duala, ne paraissent plus.

CORPUS

C/1, C/2 Acquisition / Apprentissage

En règle générale, les enfants camerounais acquièrent comme L1 les langues autochtones. Dans les grandes villes telles que Yaoundé et Douala, une minorité d'enfants acquiert le français comme langue maternelle, dans la mesure où il fonctionne comme langue de communication familiale. Ces enfants, pour la plupart, constituent la progéniture de parents éduqués et d'origines ethniques différentes. C'est la raison pour laquelle on observe le faible score du français dans la rubrique « acquisition ». Dans le contexte camerounais, ce sont surtout les langues identitaires locales qui sont acquises comme L1. En revanche, pour l'apprentissage, le français et l'anglais sont privilégiés dans les pratiques pédagogiques et disposent de méthodologies clairement documentées.

C/3 Véhicularisation

Au Cameroun, il y a des véhiculaires circonscrits dans les provinces ou les départements.

Nous avons parlé plus haut des véhiculaires à étendue provinciale. En revanche, certaines langues véhiculaires locales sont cantonnées dans les départements. Il en est ainsi du mungaka qui est parlé dans le département de la Mezam dans la province du Nord-Ouest, du wandala qui est parlé dans les Monts Mandara, du kanuri qui est véhiculaire dans la région de Mora, de l'arabe choa qui est véhiculaire dans les zones urbaines au Nord du Département du Logone et Chari, du haoussa, qui est une langue véhiculaire au Nigéria, et qui est aussi parlé au Cameroun dans quelques villages aux abords de la frontière. Certaines langues sont en passe de devenir des langues véhiculaires.



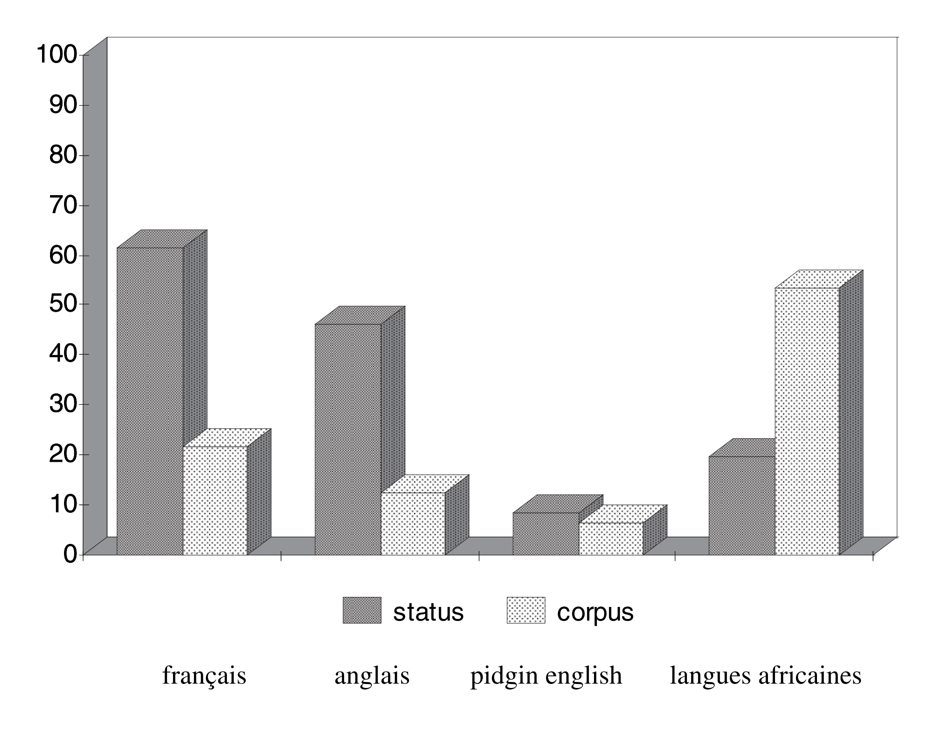
Le français et l'anglais étant langues de communication interethnique, ils sont des véhiculaires *de facto*. Naturellement, l'impact du français est plus grand que celui de l'anglais.

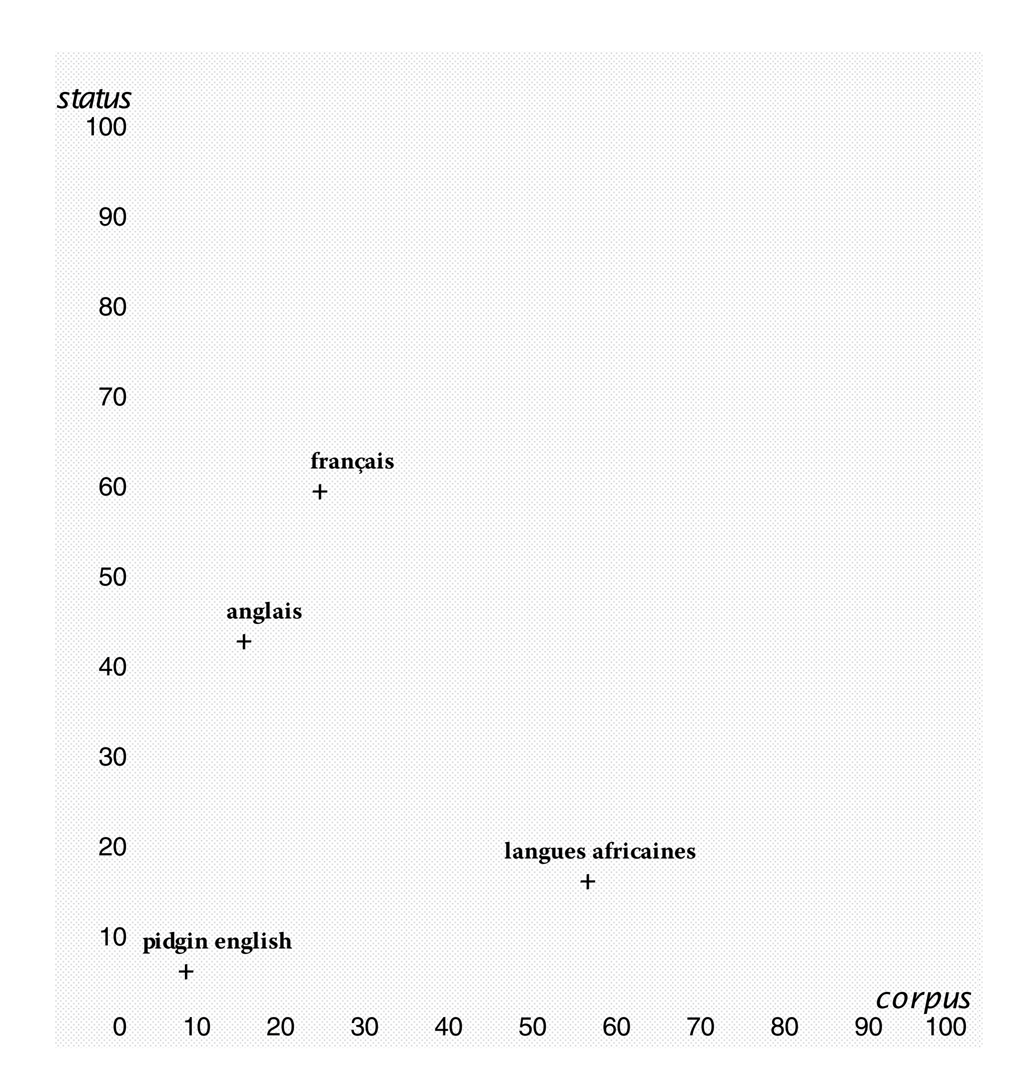
C/4, C/5. Compétence / Production langagière

Au Cameroun, la production langagière en français est moyenne, comme dans la plupart des pays francophones. En général, le français est parlé, compris et utilisé par un nombre important de locuteurs. Cependant, le niveau de français utilisé par la majorité de locuteurs camerounais est faible. Les langues identitaires autochtones, pour la plupart, sont encore très peu écrites malgré les campagnes d'alphabétisation, mais les compétences des Camerounais sont bien sûr meilleures à l'oral. Ces langues étant des vernaculaires, leurs locuteurs y ont des compétences complètes, mais elles sont faiblement véhicularisées.

Edmond Biloa
Université de Yaoundé 1




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
anglais
pidgin english
langues africaines


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
anglais
langues africaines
pidgin english
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100



CANADA

STATUS		
	français	**anglais**
Officialité / 12	6	6
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**8** 2 2 2 1 1	**12** 2 2 2 3 3
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**13** 5 5 3	**17** 5 5 7
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**5** 1 1 1 1	**20** 4 4 4 4
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	8	14
TOTAL STATUS / 107	40	65

CORPUS		
Acquisition-langue première/ 20	4,5	11,8
Apprentissage-langue scolaire / 20	1,5	18
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-
Compétence linguistique / 20	6	19
Production langagière / 20	5	15
TOTAL CORPUS	17,1 / 80	64,2 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS		
STATUS / 100	**37,5**	**60,7**
CORPUS / 100	**21,4**	**80**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Canada, conformément à la *Loi constitutionnelle de 1982* et la *Loi sur les langues officielles* de 1988.

Dans les organisations internationales, les représentants du Canada sont tenus de s'exprimer dans l'une ou l'autre des deux langues officielles ; dans le cas du Premier Ministre et des ministres fédéraux, la proportion devrait être théoriquement de 50 %, mais, dans la pratique, plusieurs ministres n'ont pas la maîtrise suffisante du français.

S/2 Usages institutionnalisés

Dans les documents gouvernementaux, tout est publié dans les deux langues, généralement en version unilingue française ou anglaise, ou en version bilingue (plus rarement). Si l'administration locale a la valeur 1 pour le français, c'est que, dans les provinces anglaises, les services en français (à l'oral) sont moins assurés, même si les documents écrits existent en deux versions.

En matière de justice, tous les citoyens, francophones et anglophones, sont en principe assurés de recevoir des services dans leur langue, sans l'intermédiaire d'un interprète, dans les cours fédérales. En réalité, toute personne peut demander un procès en français ou en anglais dans une cour fédérale. Pour comprendre le système judiciaire canadien, il faut savoir qu'une grande partie du droit pénal est constituée du droit criminel proprement dit, lequel se trouve dans le Code criminel canadien ; celui-ci est exclusivement de juridiction fédérale. Selon le système canadien, ce sont les provinces qui ont le pouvoir et l'initiative d'intenter des poursuites pour des infractions au Code criminel canadien. Soulignons que le Code criminel prévoit des aménagements en matière de langues ; il n'en est pas ainsi pour le code civil et la Common Law relevant exclusivement des provinces. Bref, il n'est pas certain qu'un francophone ait un procès en français, selon la province. Il n'y a pas de problème pour les cours siégeant à Ottawa, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario. C'est beaucoup moins facile dans les autres provinces.

La valeur 1 pour «*religion*» au français contre 3 à l'anglais s'explique par le fait que les francophones constituent, dans l'État, une minorité, donc bénéficient en principe de moins de services.

S/3 Éducation

L'éducation n'est pas de compétence fédérale mais en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés (enchâssée dans la Constitution), toutes les provinces canadiennes sont tenues d'accorder un enseignement en français ou en anglais, là où le nombre le justifie, à tout citoyen qui veut faire instruire ses enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue dans laquelle il a reçu lui-même son instruction. Normalement, les anglophones doivent fréquenter les établissements d'enseignement anglophones au primaire et au secondaire, sauf au Québec où ils ont le choix. Quant aux francophones du Québec, ils doivent fréquenter les établissements francophones, alors que les anglophones ont le choix de la langue d'enseignement.

S/4 Moyens de communication de masse

La presse écrite est massivement de langue anglaise pour la production locale et beaucoup de francophones lisent la presse anglaise. Au Québec, c'est l'inverse qui se produit. La situation est identique pour la radio, le cinéma et l'édition.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Si l'on traite la langue du côté de ses possibilités économiques, il faudrait tenir compte de la différence entre l'ensemble du pays et les régions acadienne et québécoise. Ce serait sans doute 6/4 pour le français en Acadie et au Québec, mais 2 (fr.) / 8 (angl.) pour l'ensemble des autres provinces. Dans l'ensemble, le français reste sous-employé et sous-évalué, mais le français et l'anglais constituent, tous deux, des connaissances essentielles pour la promotion économique dans les régions acadiennes, le Québec et



dans la fonction publique fédérale. Pour les représentations sociales, c'est un peu la même situation. Dans l'ensemble du Canada, on peut estimer que les valeurs 2 pour le français et 8 pour l'anglais correspondraient à la réalité, mais ce serait l'inverse au Québec. On doit naturellement pondérer ces valeurs par le fait que la population anglophone est quatre fois plus importante. On prendra donc des valeurs un peu moyennes 14 (pour l'anglais) et 8 pour le français.

CORPUS

C/1 Acquisition

Selon le recensement de 2001, quelque 22,7% des Canadiens sont de langue maternelle française, de là une valeur 4,5 pour le français et pour l'anglais 11,8 ; 3,5 pour les autres langues.

C/2 Apprentissage

Les seules provinces au Canada où l'on oblige tous les élèves à suivre des cours de langue seconde sont le Québec et le Nouveau-Brunswick. Dans les autres provinces, seuls les membres de la minorité francophone doivent suivre des cours d'anglais. En 1986, sur les 272.000 « ayant droit » de 6 à 17 ans recensés et dont au moins un des parents est de langue maternelle française (ce qui fonde la notion d'« ayant droit »), seulement 137.000 ont été éduqués en français, soit 50%. On doit constater que 10% et moins des « ayants droit » francophones sont scolarisés en français dans les provinces de Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve et des Territoires. La situation est un peu plus satisfaisante dans les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard (21,8%), du Manitoba (29,4%) et de la Nouvelle-Écosse (34,8%). La fréquentation des écoles françaises est nettement supérieure en Ontario (57,1%) et surtout au Nouveau-Brunswick où 80,4% des francophones de la province fréquentent les écoles de leur groupe linguistique. Étant donné que, en moyenne, 50% des francophones hors Québec ne se prévalent pas ou ne peuvent pas se prévaloir de leurs droits constitutionnels, cela signifie que les jours du français sont comptés à l'extérieur du Québec. À l'inverse, plus de 90% des jeunes anglophones non immigrants du Québec s'inscrivent dans les écoles de leur groupe linguistique.



Pour le français, si l'on sépare les 22,7% de Canadiens francophones natifs (pour l'ensemble de l'État fédéral), dans les 78,3% restant, seuls les anglophones scolarisables du Québec et du Nouveau Brunswick sont obligés d'apprendre le français. Les 3 millions de francophones partiels qu'évoque le HCF (1998), soit 10% de la population du Canada, sont donc, pour l'essentiel (2 millions), dans ces deux provinces. On peut donc évaluer à 10% le nombre des Canadiens effectivement exposés à l'apprentissage du français. Les francophones étant mis à part, la valeur attribuée ici serait donc 1,5.

Pour l'apprentissage de l'anglais, la plupart des francophones (*de jure* au Québec et au Nouveau Brunswick ou *de facto* ailleurs) sont exposé à l'apprentissage de l'anglais. Compte tenu de la prise en compte de la population totale et non des seuls jeunes, on prendra le pourcentage de 90% soit 18.

C/3 Vernacularisation et véhicularisation

La loi ne favorise la vernacularisation du français qu'au Québec où les immigrants doivent aller à l'école française.

C/4 Compétence linguistique

La compétence en français est une compétence de natif chez les Francophones qui constituent 22,7% de la population (donc 20 × 0,23 = 4,6). Seule une minorité des allophones natifs (77% de la population) apprend le français comme L2, avec une motivation sans doute réduite, vu leur domination numérique et l'accès à tous les services en anglais.

La plupart des immigrants de L3 sont presque obligés de parler l'anglais ou le français et l'anglais s'ils veulent accéder à la fonction publique. On doit donc admettre que sur les 3 millions d'allophones exposés au français, les 2 millions qui se trouvent dans les régions fortement francophones ont une compétence très bonne ou bonne, mais que 50% des autres n'ont qu'une compétence partielle. En rapportant



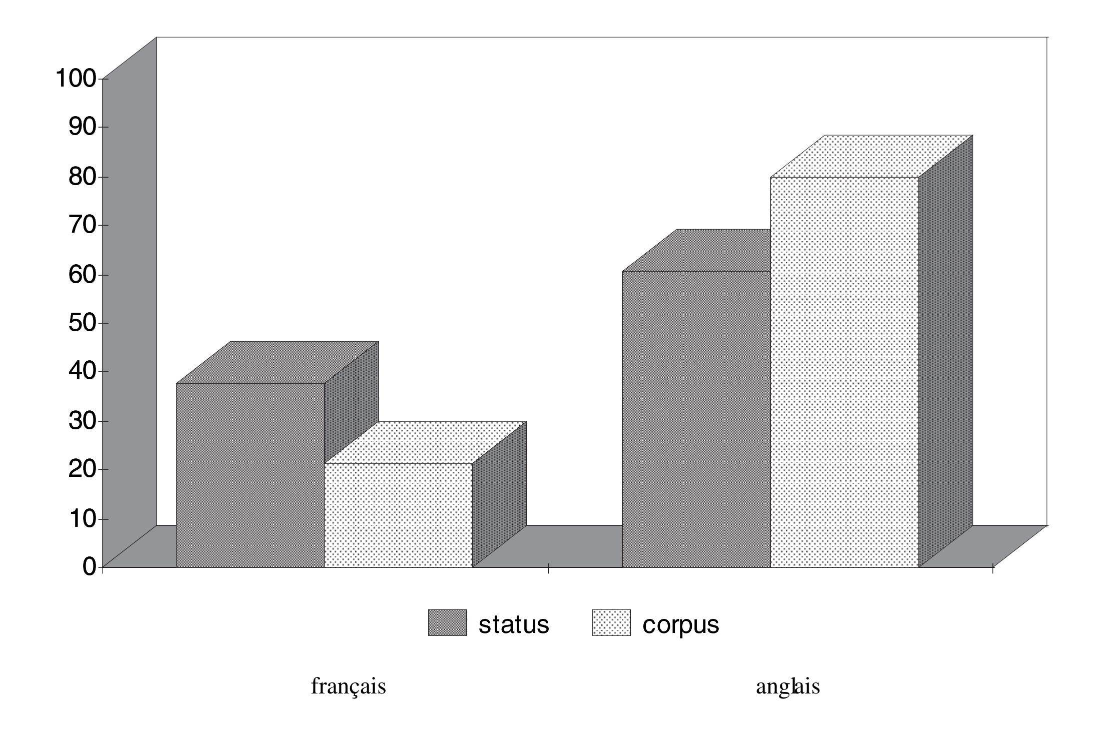
ces chiffres à la population totale sur la base 20 on a : 20 × 0,06 + 10 × O,03 = 1,5. Au total, francophones compris, on obtient donc 4,6 + 1,5 = 6.

Le cas de l'anglais est autre : 20 % des francophones vont à l'école anglaise et acquièrent ainsi l'anglais. Par ailleurs, 71,5 % des francophones disent s'exprimer en anglais. On a donc pour l'anglais 7 % (de la population totale) de francophones qui ont une très bonne compétence en anglais (acquise à l'école anglaise) ; donc 20 × 0,07 = 1,4. Sur les 26 % restant et en rapprochant ces données du fait que plus de 70 % des francophones disent user de l'anglais, on peut admettre qu'un tiers à une bonne compétence et un autre tiers une compétence partielle. Donc 20 × 0,09 + 10 × 0,06 = 1,2 + 0,69= 2,7. Au total pour la compétence en anglais on a donc 2,7 auxquels s'ajoutent bien sûr 13,4 pour la compétence de L1 (anglophones et allophones) ; on aboutit ainsi à un total de 19 (15,3 + 1,4 + 2,7).

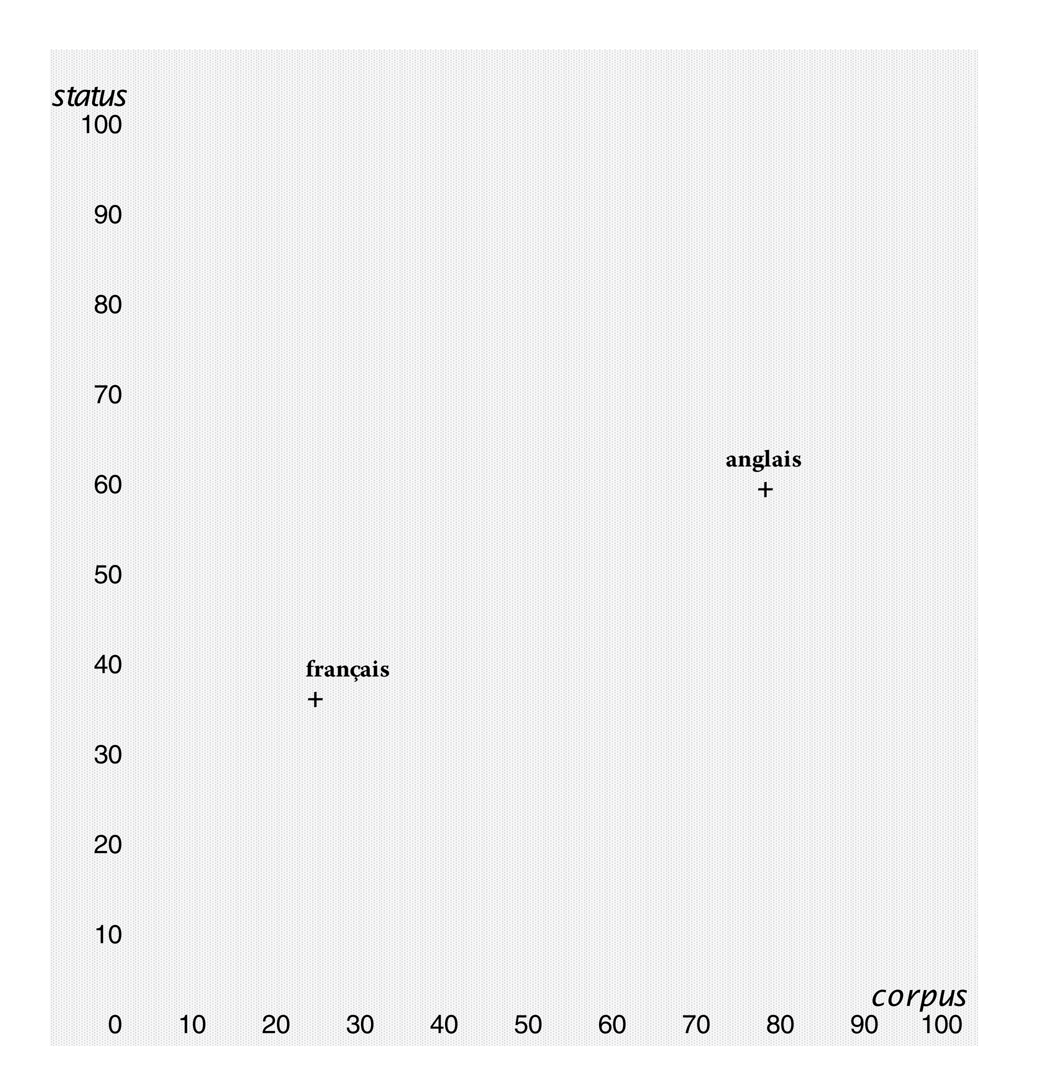
Jacques Leclerc,
CIRAL. Université Laval.





100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
anglais



status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
corpus
anglais
français





CANADA / NOUVEAU BRUNSWICK

STATUS		
	français	**anglais**
Officialité / 12	6	6
Usages institutionnalisés / 20	**8**	**12**
dont		
-textes officiels / 4	2	2
-textes administratifs nationaux / 4	2	2
-justice / 4	2	2
-administration locale / 4	1	3
-religion / 4	1	3
Éducation / 30	**13**	**17**
dont		
-primaire / 10	5	5
-secondaire / 10	5	5
-supérieur / 10	3	7
Moyens de communication de masse / 25	**7,5**	**17,5**
dont		
-presse écrite / 5	1,5	3,5
-radio / 5	1,5	3,5
-télévision / 5	1,5	3,5
-cinéma / 5	1,5	3,5
-édition / 5	1,5	3,5
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	4	16
TOTAL STATUS / 107	38,5	68,5

CORPUS		
Acquisition-langue première/ 20	6,6	12,8
Apprentissage-langue scolaire / 20	18	18
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-
Compétence linguistique / 20	11	16
Production langagière / 20	5	15
TOTAL CORPUS	40,7 / 80	61,9

TOTAUX PONDÉRÉS		
STATUS / 100	**35,9**	**64**
CORPUS / 100	**50,8**	**77,3**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Nouveau-Brunswick, conformément à la *Loi sur les langues officielles* de juin 2002.

S/2 Usages institutionnalisés

Dans les documents gouvernementaux du Nouveau-Brunswick, tout existe dans les deux langues, généralement en version unilingue française ou anglaise. Il y a peu de textes bilingues. Si l'administration locale a la valeur 1 pour le français, c'est qu'en régions, les services en français (à l'oral) sont plus aléatoires ; en revanche, les documents écrits sont en deux versions.

En matière de justice, tous les francophones et tous les anglophones sont assurés de recevoir des services dans leur langue, sans l'intermédiaire d'un interprète. En réalité, toute personne peut demander un procès en français ou en anglais, qu'elle soit francophone ou anglophone importe peu. Un francophone peut obtenir un procès en anglais et un anglophone peut en avoir un en français, s'il le désire.

La législation ne traite pas de religion, sauf pour l'accès à des écoles confessionnelles. Les valeurs (1 pour le français et 3 pour l'anglais) s'expliquent par le fait que les francophones constituent une minorité, donc bénéficient en principe de moins de services.

S/3 Éducation

Dans l'éducation, le français et l'anglais sont des langues officielles. C'est l'égalité entre les deux groupes, d'où des valeurs égales. En vertu de la Constitution canadienne, les anglophones doivent fréquenter les établissements d'enseignement anglophones au primaire et au secondaire. Les francophones ont le choix de fréquenter leurs établissements ou d'aller dans le réseau anglophone. À l'université, tous les Néo-Brunswickois ont le choix de fréquenter les établissements de leur choix, donc de choisir la langue d'enseignement.

S'il fallait tenir compte du nombre d'élèves fréquentant les établissements francophones par rapport aux établissements anglophones, les valeurs changeraient.

S/4 Moyens de communication

La presse écrite est massivement de langue anglaise pour la production locale. Mais beaucoup de francophones lisent la presse anglaise.

Les francophones écoutent généralement la radio française, sauf les jeunes qui mettent l'accent sur la musique, peu importe la langue. En ce sens, ils peuvent écouter davantage les stations anglophones que les stations francophones.

Pour le cinéma, les francophones fréquentent aussi bien les salles en anglais qu'en français s'ils sont bilingues.

Compte tenu de la population, les éditions en langue française et en langue anglaise correspondent à la proportion de la population parlant le français et l'anglais.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Si l'on traite la langue du côté de ses possibilités économiques, il faut tenir compte de la différence entre les régions acadiennes et l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Ce serait sans doute 6/4 pour le français en Acadie, mais 2 (fr.) / 8 (angl.) pour l'ensemble de la province. Dans l'ensemble, le français reste sous-employé et sous-évalué, mais le français et l'anglais constituent, tous deux, des connaissances essentielles pour la promotion économique dans les régions acadiennes et dans la fonction publique, pas ailleurs.

C'est un peu la même situation que pour le point précédent. Les régions acadiennes connaissent un français plus vivant qu'en dehors de ces zones. Dans l'ensemble de la province, on peut estimer que la valeur 2 (fr.) et 8 (angl.) correspondrait à la réalité, mais ce serait 6 (fr.) / 4 (angl.) pour les zones acadiennes.



CORPUS

C/1 Acquisition

Selon le recensement de 2001, 32,9 % des Néo-Brunswickois sont de langue maternelle française (donc 6,6). On a pour l'anglais 12,8 et 0,6 pour les autres langues.

C/2 Apprentissage

Les anglophones et les allophones fréquentent obligatoirement les écoles anglaises ; les francophones ont le choix de fréquenter les écoles anglaises ou françaises, mais plus de 80 % préfèrent les écoles françaises.

Au Nouveau-Brunswick, les francophones sont obligés de suivre des cours d'anglais dès les premières années du primaire. Il en est ainsi des anglophones : ils doivent suivre des cours de français. Cela ne signifie pas que l'école forme des individus bilingues, surtout chez les anglophones.

Compte tenu des taux et durée de scolarisation on peut admettre que les anglophones comme les francophones sont exposés à un apprentissage scolaire de l'autre langue.

C/3 Vernacularisation / véhicularisation

Quant à la véhicularisation, la population est largement bilingue, surtout chez les francophones. Il est donc sans doute préférable de ne pas remplir cette case.

C/4 Compétence linguistique

La compétence en français est une compétence de natif chez les francophones qui constituent un tiers de la population de la Province (donc 20 × 0,33 = 6,6). Les allophones natifs (deux-tiers de la population) apprennent le français comme L2, mais leur motivation est sans doute réduite, vu leur domination numérique et leur accès à tous les services en anglais.



La plupart des immigrants de L3 sont presque obligés de parler l'anglais ou le français et l'anglais s'ils veulent accéder à la fonction publique. On doit donc admettre qu'un petit quart (15 % de la population) a une bonne compétence et un autre une compétence partielle. On a ainsi 20 × 0,15 = 10 × 0,15 soit 3 + 1,5. Le total pour le français est donc 6,6 + 4,5 = 11,1.

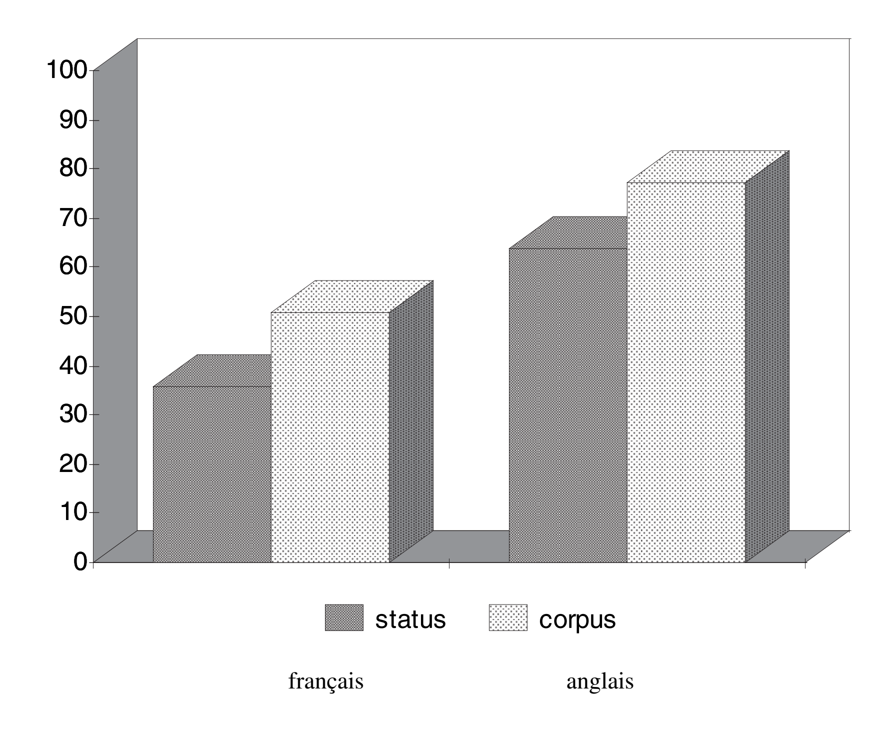
Le cas de l'anglais. 80 % des francophones font le choix de l'école française. Seuls 20 % vont à l'école anglaise et acquièrent ainsi l'anglais ; par ailleurs, 71,5 % des francophones disent s'exprimer en anglais. On a donc pour l'anglais 7 % (de la population totale) de francophones qui ont une très bonne compétence en anglais (acquis à l'école anglaise) ; donc 20 × 0,07 = 1,4. Sur les 26 % restant et en rapprochant ces données du fait que plus de 70 % des francophones disent user de l'anglais, on peut admettre qu'un tiers à une bonne compétence et un autre une compétence partielle. Donc 20 × 0,09 + 10 × 0,06 = 1,2 + 0,69= 2,7. Au total pour la compétence en anglais on a 2,7 auxquels s'ajoutent bien sûr 13,4 (anglophones et allophones) ce qui conduit à un total de 16,1.

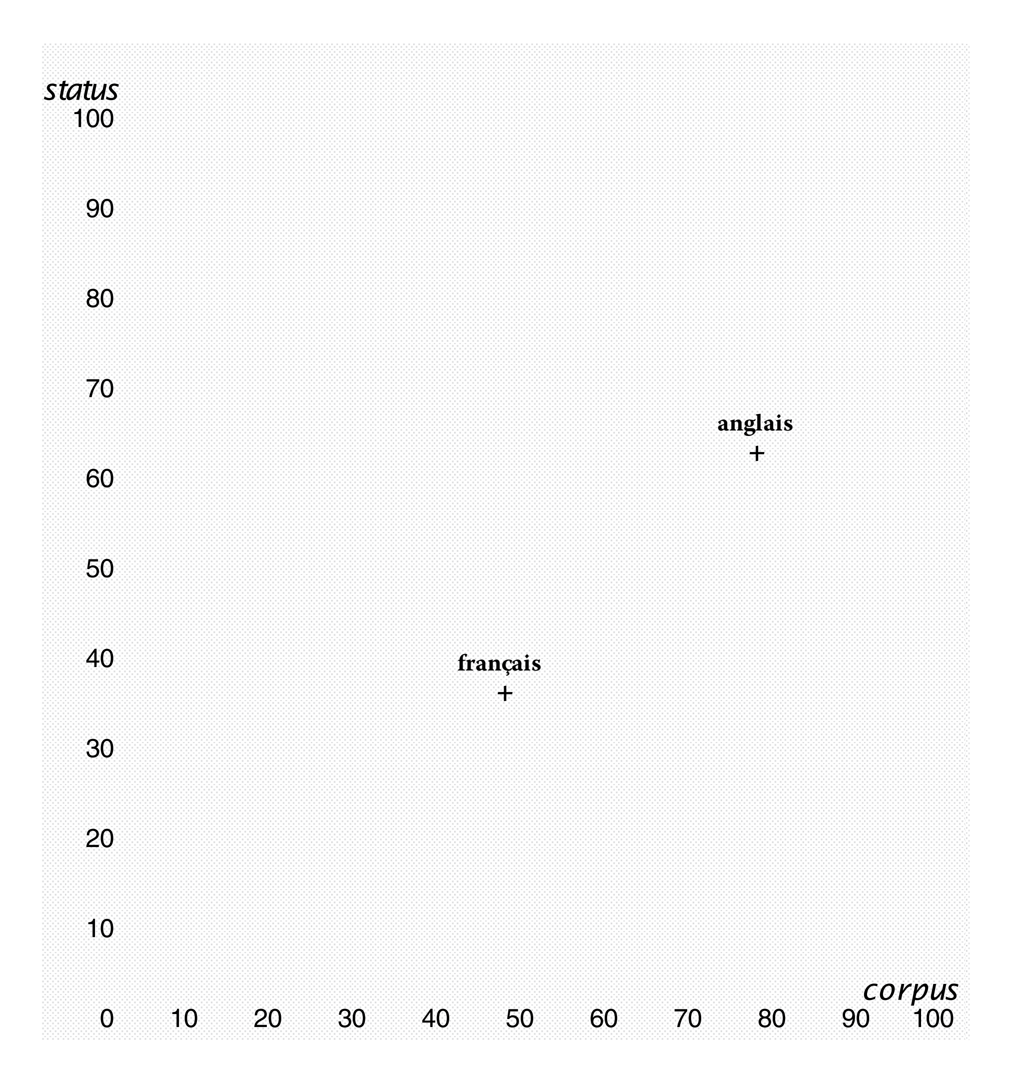
C/5 Production langagière

Les valeurs (5 pour le français et 15 pour l'anglais ce qui traduit le fait que les trois-quarts des communications s'opèrent en anglais) s'expliquent aisément par les considérations précédentes.

Jacques Leclerc
CIRAL, Université Laval.




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
anglais
français
corpus
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

CANADA / QUEBEC

STATUS

	français	anglais
Officialité / 12	12	0
Usages institutionnalisés / 20	**12**	**8**
dont		
-textes officiels / 4	2	2
-textes administratifs nationaux / 4	2	2
-justice / 4	2	2
-administration locale / 4	3	1
-religion / 4	3	1
Éducation / 30	**15**	**15**
dont		
-primaire / 10	5	5
-secondaire / 10	5	5
-supérieur / 10	5	5
Moyens de communication de masse / 25	**17,5**	**7**
dont		
-presse écrite / 5	3,5	1
-radio / 5	3	2
-télévision / 5	4	1
-cinéma / 5	3	2
-édition / 5	4	1
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	14	6
TOTAL STATUS / 107	70,5	36

CORPUS

Acquisition-langue première/ 20	16	4
Apprentissage-langue scolaire / 20	16	4
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	14	6
Compétence linguistique / 20	17	3
Production langagière / 20	15	5
TOTAL CORPUS	78 / 100	22 / 100

TOTAUX PONDÉRÉS

STATUS / 100	**65,8**	**33,6**
CORPUS / 100	**78**	**22**

COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Seul le français est déclaré langue officielle dans un texte de loi : la *Charte de la langue française*. À l'article 1, on lit : «Le français est la langue officielle du Québec.»

S/2 Usages institutionnalisés

Dans les documents gouvernementaux, tout existe dans deux langues, généralement en version unilingue française ou anglaise. Il n'y a pas de textes bilingues. Si l'administration locale a la valeur 3/4 pour le français, c'est qu'en régions les services en anglais (à l'oral) sont plus aléatoires, même si les documents écrits sont en deux versions.

En matière de justice, tous les francophones et tous les anglophones sont assurés de recevoir des services dans leur langue, sans l'intermédiaire d'un interprète. En réalité, toute personne peut demander un procès en français ou en anglais, qu'elle soit francophone ou anglophone. Un francophone peut obtenir un procès en anglais et un anglophone peut en avoir un en français, s'il le désire. Le français et l'anglais sont deux langues officielles en matière de justice.

La législation ne traite pas de religion, sauf pour l'accès à des écoles confessionnelles. La valeur 3/1 pour le français et l'anglais s'explique par le fait que les anglophones constituent une minorité, donc qu'ils bénéficient en principe de moins de services.

S/3 Éducation

En éducation, le français et l'anglais sont des langues officielles. C'est l'égalité entre les deux groupes, d'où des cotes égales. En vertu de la loi, les francophones et les immigrants doivent fréquenter les établissements d'enseignement francophones au primaire et au secondaire. Les anglophones ont le choix de fréquenter leurs établissements ou d'aller dans le réseau francophone. Au collégial et à l'université, tous les Québécois ont le droit de fréquenter les établissements de leur choix, donc de choisir la langue d'enseignement.

S'il fallait tenir compte du nombre d'élèves fréquentant les établissements francophones par rapport aux établissements anglophones, les valeurs changeraient (le collégial étant assimilé au supérieur) :

Primaire : français (8) anglais (2)
Secondaire : français (8) anglais (2)
Collégial : français (4) anglais (1)
Supérieur : français (3) anglais (2)

S/4 Moyens de communication

La presse écrite est massivement de langue française pour la production locale. Mais plus de francophones lisent la presse anglaise que d'anglophones ne lisent la presse française. En régions, personne ne lit la presse anglophone. Il existe aussi une presse allophone assez importante.

Les francophones écoutent généralement la radio française; les jeunes mettent l'accent sur la musique et peu leur importe la langue. En ce sens, ils peuvent écouter davantage les stations anglophones que francophones.

Pour le cinéma, les francophones fréquentent aussi bien les salles an anglais qu'en français s'ils sont bilingues. Peu d'anglophones fréquentent les salles françaises.

Compte tenu de la population, les éditions en langue française et en langue anglaise correspondent à la proportion de la population parlant le français et l'anglais.

Total : 17,5 pour le français, 7 pour l'anglais et 0,5 pour les autres langues.



S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Si l'on considère la langue du côté de ses possibilités économiques, il faut tenir compte de Montréal par rapport aux autres régions. Ce serait sans doute 5/5 à Montréal, mais 6 (fr.) / 4 (angl.) pour l'ensemble du Québec. Dans les faits, le français et l'anglais constituent, tous deux, des connaissances essentielles pour la promotion économique.

C'est un peu la même situation pour les représentations : la région de Montréal est plus perméable à l'anglais que toute autre région. Dans l'ensemble, on peut estimer que les valeurs 8 (fr.) et 2 (angl.) correspondraient à la réalité, mais ce serait 6 (fr.) / 4 (angl.) pour Montréal.

CORPUS

C/1 Acquisition

Selon le recensement de 2001, 81,2 % des Québécois sont de langue maternelle française.

C/3 Vernacularisation / Véhicularisation

Quelque 66 % des anglophones du Québec disent s'exprimer en français comme langue seconde, contre 50,4 % des immigrants. Pour les transferts linguistiques de la L2 ou L3 à la L1, c'est 40 % (essentiellement la L3) pour l'ensemble du Québec, mais seulement 25 % sur l'île de Montréal.

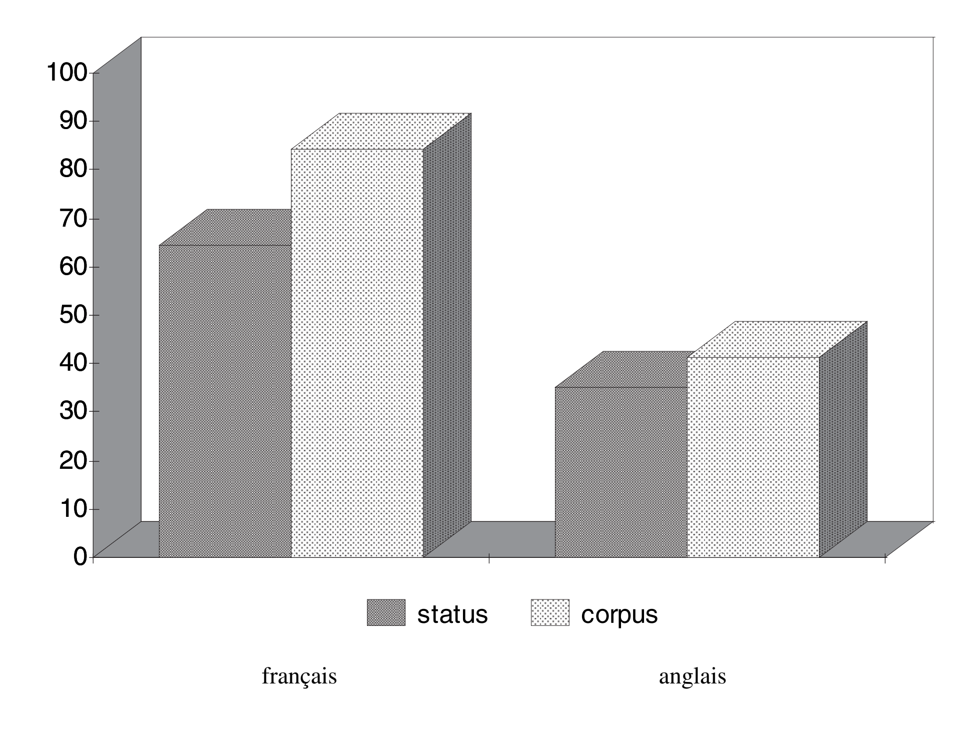
L1 (français) comme langue maternelle : 81,2 %
L2 (anglais) comme langue maternelle : 8,0 %, dont 66 % parlent le français ;
L3 (autres) comme langue maternelle : 10,0 %, dont 50,4 % parlent le français ;

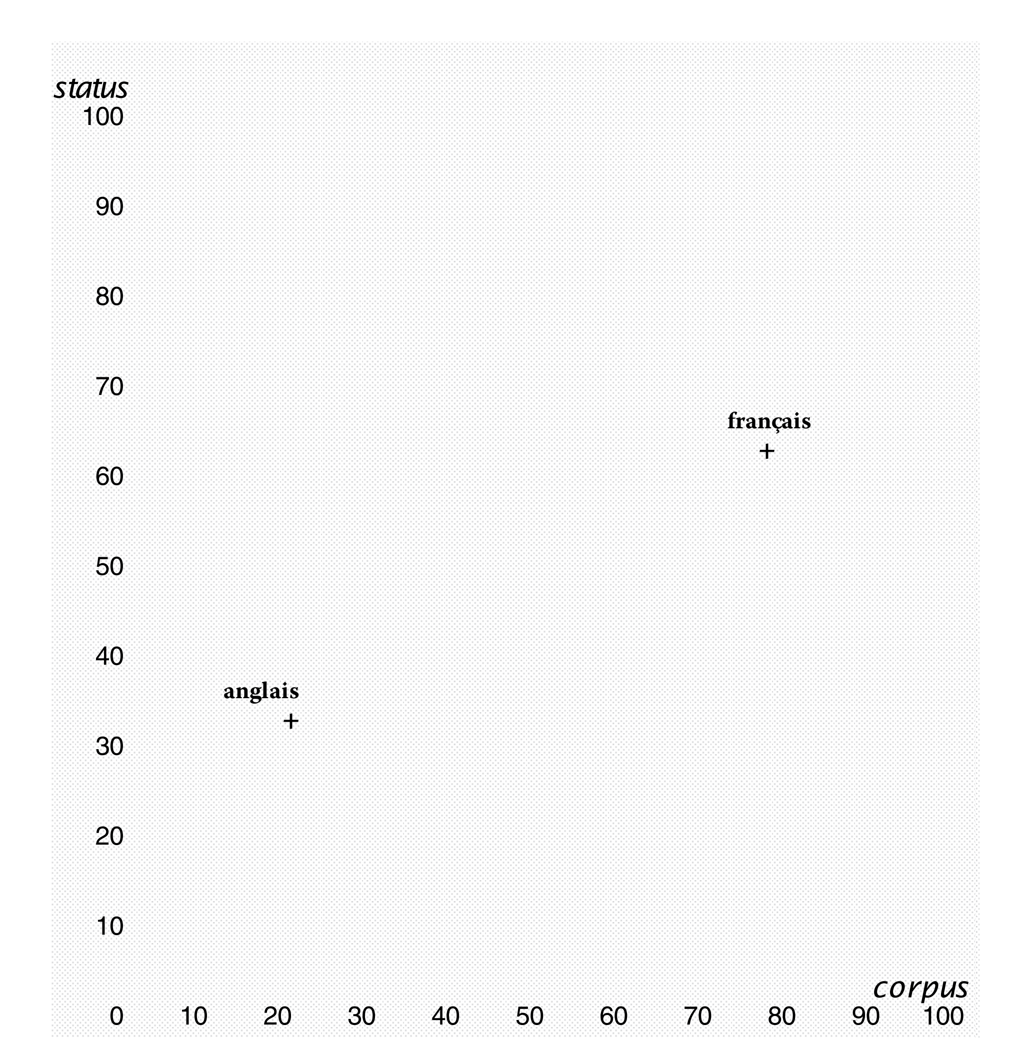
La plupart des immigrants de L3 sont presque obligés de parler soit la L1 soit la L2, dans des proportions à peu près égales.



Jacques Leclerc
CIRAL, Université Laval.




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
corpus
français
anglais

CAP-VERT

STATUS

	français	portugais	créole	anglais
Officialité / 12	0	12	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**0**	**14**	**6**	**0**
dont				
-textes officiels / 4	0	4	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	0	4	0	0
-justice / 4	0	3	1	0
-administration locale / 4	0	1	3	0
-religion / 4	0	2	2	0
Éducation / 30	**0**	**25,5**	**3**	**0**
dont				
-primaire / 10	0	8,5	1,5	0
-secondaire / 10	0	7,5	1	0
-supérieur / 10	0	9,5	0,5	0
Moyens de communication de masse / 25	**0,5**	**20,5**	**4**	**0**
dont				
-presse écrite / 5	0	4,5	0,5	0
-radio / 5	0	3,5	1,5	0
-télévision / 5	0	4	1	0
-cinéma / 5	0	5	0	0
-édition / 5	0,5	3,5	1	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	8,5	18	9	9
TOTAL STATUS / 107	9 + 1	89,5	22	9

CORPUS

Acquisition / 20	0	0,5	19,5	0
Apprentissage / 20	2,5	15	-	2,5
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	2	12	-	1,5
Production langagière / 20	0,5	3	16,5	0
TOTAL CORPUS	5 / 80	30,5 / 80	36 / 40	4 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS

STATUS / 100	**9,3**	**83,6**	**20,5**	**8**
CORPUS / 100	**6,2**	**38,2**	**90**	**5**

COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Le portugais est la langue officielle (article 9 de la Constitution de novembre 1999), mais son utilisation se réduit surtout aux situations formelles. On note toutefois que cette même constitution prévoit une promotion de la langue capverdienne, le créole local.

La vie au Cap-Vert se vit en créole et cela pour toutes les couches sociales. Cependant, on commence à réclamer l'officialisation du créole en parité avec la langue portugaise. Vu que la révision ordinaire de la Constitution aura lieu fin 2004 et début 2005, il est probable que cette officialisation sera alors concrétisée.

Au Parlement, on utilise surtout le portugais, mais plusieurs députés usent également du créole. Dans les Organisations internationales, où le portugais n'est pas langue de travail, on emploie surtout le français. Mais, quelquefois, les Capverdiens anglophones utilisent aussi l'anglais.

Les correspondances administratives, à destination des pays non lusophones, sont surtout en français, sauf quand il s'agit d'un pays anglophone. La langue véhiculaire des diplomates étrangers accrédités au Cap-Vert est le français (pour la majorité) et le portugais dans certains cas.

S/2 Usages institutionnalisés

La place faite au créole dans ce secteur correspond, en gros, aux emplois oraux ; les textes sont en portugais.

S/3 Éducation

L'enseignement primaire obligatoire dure six ans. Le portugais est le médium dans l'éducation, mais les professeurs peuvent utiliser le créole pour faire quelques illustrations, surtout quand se pose le problème de la compréhension du portugais.

L'enseignement secondaire est, également, de six années, et il comporte trois cycles.

1er Cycle (7ème et 8ème années) ; l'enseignement général est en portugais. Pour les langues, on a :
portugais :4 h par semaine ; anglais : 4 h par semaine / français : 4 h par semaine.

2ème Cycle (9ème et 10ème années)
portugais : 4 h par semaine ; anglais : 3 h par semaine / français : 3 h par semaine.

3e Cycle (11ème et 12ème années) :
portugais : 3 h par semaine ; anglais : 4 h par semaine / français : 4 h par semaine.

Le médium de l'enseignement supérieur est le portugais. Pour la formation en créole (assez instable), on utilise le créole capverdien uniquement à l'Institut Supérieur de l'Éducation (ISE).

S.4 Moyens de communication de masse

À la radio et à la télévision, la langue de communication est le portugais, mais souvent on utilise le créole capverdien.

Édition : il y a quelques publications et quelques traductions d'œuvres en français.

S/5 Possibilités et représentations

Les valeurs accordées au créole comme au portugais ne semblent pas poser de problèmes ; pour le français, la valeur prend en compte les relations intenses et constantes avec la zone francophone et, pour l'anglais, les liens importants avec les États-Unis du fait de l'émigration.



CORPUS

C/1 Acquisition

Plus de 99 % de la population a le créole comme langue maternelle. Ceux qui ont le portugais comme langue maternelle représentent moins de 1 %.

C/2 Apprentissage.

Le portugais, médium unique de l'éducation, est acquis à l'école et par les médias. Le français et l'anglais (au choix) sont obligatoires dans le premier cycle du secondaire (7e et 8e années). Dans les deux cycles suivants du secondaire (de la 9e à la 12e année) les deux langues sont obligatoires. Dans le premier cycle du secondaire, sur un total de 63.150 élèves, 47.362 apprennent le français. Dans le 3e cycle du secondaire, on en compte 4.570 qui le font sur 14.760 élèves (source www.tlfq.ulaval.ca).

C/3 Véhicularisation

Le problème ne se pose pas puisque tout le monde peut communiquer en créole capverdien.

C/4 Compétence

Le pourcentage de l'analphabétisme est de 25 %. La scolarisation de 6 ans est aujourd'hui obligatoire pour tous les enfants, à partir de l'âge de 6 ans.

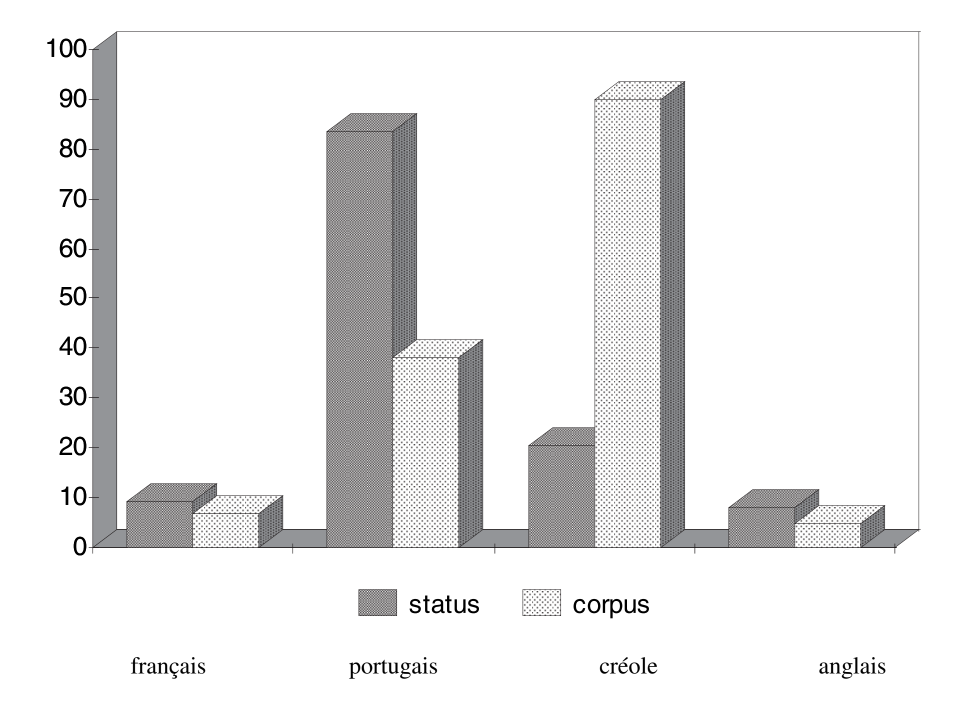
C/5 Production langagière

Elle se fait pour l'essentiel en créole ; seules les élites usent du portugais dans les situations formelles et/ou publiques.

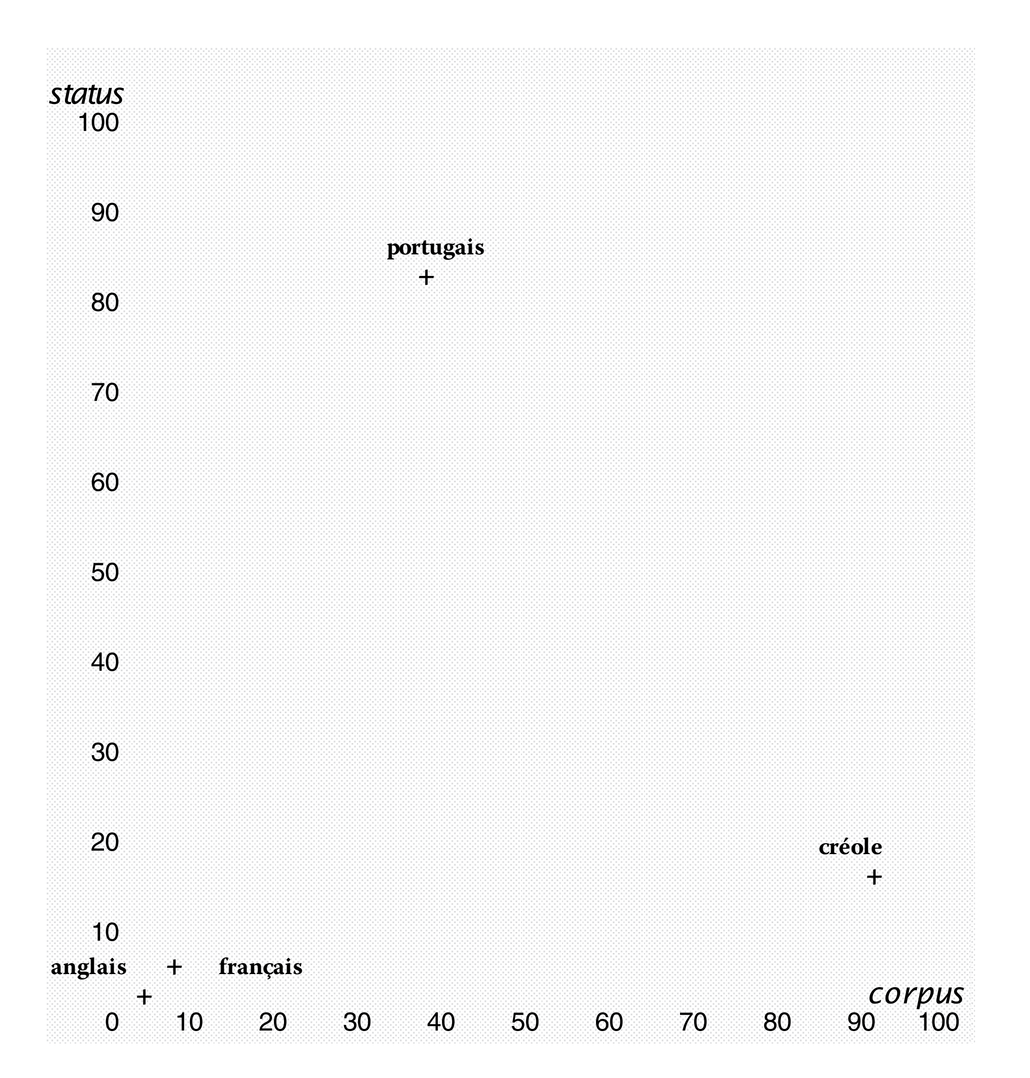
Manuel Monteiro da Veiga







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
portugais
créole
anglais



status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
portugais
créole
anglais
français
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

CENTRAFRIQUE

STATUS					
	français	**sango**	**arabe**	**anglais**	**langues nat.**
Officialité / 12	6	6	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**14**	**4,7**	**0,5**	**0,3**	**0,5**
dont					
-textes officiels / 4	4	0	0	0	0,25
-textes administratifs nationaux / 4	4	0	0	0	0
-justice / 4	3	0,75	0	0	0
-administration locale / 4	2	2	0	0	0
-religion / 4	1	2	0,5	0,3	0,25
Éducation / 30	**30**	**0**	**0**	**0**	**0**
dont					
-primaire / 10	10	0	0	0	0
-secondaire / 10	10	0	0	0	0
-supérieur / 10	10	0	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**21,5**	**3,5**	**0**	**0**	**0**
dont					
-presse écrite / 5	5	0	0	0	0
-radio / 5	3	2	0	0	0
-télévision / 5	4	1	0	0	0
-cinéma / 5	4,75	0,25	0	0	0
-édition / 5	4,75	0,25	0	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	20	6	2	1	2
TOTAL STATUS / 107	91,5	20,2	2,5	1,2	2,5

CORPUS					
Acquisition-langue première/ 20	0,5	9	0	0	10,5
Apprentissage-langue scolaire / 20	4	-	-	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	6	10	-	-	-
Compétence linguistique / 20	1,5	15	-	-	-
Production langagière / 20	3	10	-	-	7
TOTAL CORPUS	15 / 100	44 / 80	0	0	17,5 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS					
STATUS / 100	**85,8**	**18,6**	**2,3**	**1,1**	**2,3**
CORPUS / 100	**15**	**55**	**0**	**0**	**44**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Le sango, l'une des 120 langues de la RCA, a commencé à devenir véhiculaire avant l'avènement de la colonisation. Le sango se présente donc sous la double forme du sango véhiculaire et du sango vernaculaire. Il est la seule langue centrafricaine à cohabiter officiellement avec le français. Les deux langues vont évoluer en parallèle. Ainsi le congrès du MESAN (juin 1962) a décidé que le français serait la langue officielle et le sango la langue nationale. C'est le 15 janvier 1965 que cette décision a été rendue officielle par le décret n°65/02. Vingt ans plus tard, le sango devient l'égal du français par la promulgation de la loi 91/003 du 8 mars 1991, confirmée par l'article 17 de la constitution de 1994. La République Centrafricaine a désormais deux langues officielles : le français et le sango.

S/2Usages institutionnalisés

Bien qu'il y ait deux langues officielles en République Centrafricaine, tous les textes à caractère officiel (décrets, lois, arrêtés, ordonnances, etc.) sont rédigés en français.

- Textes administratifs : les usages institutionnalisés sont caractérisés dans les textes administratifs nationaux tels que rapports, avis, actes de naissance, actes de décès, procès verbaux, ordonnances médicales etc. Il faut noter que tous ces textes sont rédigés dans un français stéréotypé. En revanche, dans le domaine de l'administration locale, le sango a sa place, selon les contextes.
- Justice : le français est la langue la plus utilisée. Son usage devient quasi exclusif lorsqu'il s'agit d'un procès de grande envergure où interviennent des avocats étrangers. Dans ce cas, si les plaignants, les inculpés, ou les témoins ne comprennent pas le français, la Cour leur permet l'utilisation du sango et leurs déclarations sont traduites par un interprète. Cette situation ne s'observe qu'au Tribunal de Grande Instance de Bangui. Lorsqu'on se déplace en province, on rencontre plusieurs cas de figure. Par exemple, les procès se déroulent en sango, mais les plaignants, les inculpés ou les témoins peuvent s'exprimer dans les vernaculaires locaux avec recours à un interprète. Si le sango est permis pendant les procès, les réquisitoires, les plaidoiries et les verdicts sont exclusivement formulés en français.
- Religion : la pénétration du christianisme en Centrafrique, ex-Oubangui Chari, a été un facteur incontournable du développement de la langue sango. L'église catholique, dès son installation, a toujours usé du sango et du français. Le choix des deux langues pendant le culte ou le catéchisme dépend de la catégorie des fidèles (scolarisés ou non). Dans les églises protestantes, seul le sango était la langue d'évangélisation et de formation.



S/3 Éducation

L'utilisation des langues dans le système éducatif centrafricain est une question qui a toujours préoccupé les décideurs de Centrafrique. Au cours de ces trois dernières décennies, des textes officiels ont autorisé l'utilisation du sango comme langue d'enseignement au même titre que le français. Rappelons que la première expérience de l'introduction du sango dans le système éducatif centrafricain fut réalisée en 1975 avec la création des *écoles de promotion collective*. Cette expérience se solda par un échec puisque ces écoles ont disparu au profit de celles où « le français reste de facto l'unique langue d'enseignement » (Queffelec, 1997 : 31). Si officiellement l'introduction du sango dans le système éducatif pose problème, elle s'opère de façon informelle dans certains établissements publics. Il n'est pas rare de rencontrer des cas où certains enseignants de la maternelle et du Fondamental 1 et 2 recourent à cette langue dans leur enseignement. L'alphabétisation des adultes se fait aussi en sango.

S/4Moyens de communication de masse

- Presse écrite : on peut dire que 99 % des journaux sont écrits en français, bien que certains titres y soient formulés en sango (*songô Vouma*. *Beafrica sango* etc.).



- Radio : créée en décembre 1958, la radio portait le nom de « Radio Bangui ». En 1961, elle changea de nom et s'appelle désormais « Radio Centrafrique » De sa création jusqu'à 1970, elle n'émettait qu'en français. Depuis cette date, le sango est aussi utilisé pour certaines émissions.
- Télévision : la télévision fonctionne de 12 heures à 22 heures, du lundi au dimanche. Pendant les jours de grandes fêtes nationales, elle émet pendant le déroulement des cérémonies. Le programme des émissions en français représente les deux-tiers du programme général. La télévision n'émet pas au delà de Bangui et ses téléspectateurs ne représentent qu'une minorité de la population.
- Cinéma : le nombre des salles de cinéma en Centrafrique est négligeable, dix à Bangui et cinq dans les provinces. Le cinéma est très fortement concurrencé par la vidéo.
- Édition : l'essentiel de l'imprimé disponible est en français. La littérature centrafricaine d'expression française est peu abondante.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Les secteurs secondaires et tertiaires privés réunissent les travailleurs de tous les niveaux. Aujourd'hui, les portes de ces secteurs commencent à être fermés aux non-scolarisés (non francophones) ; dans le domaine commercial, l'usage de la langue sango est plus important que celui du français.

CORPUS

C/1 Acquisition comme langue première

Le milieu familial est par excellence le lieu d'acquisition des langues. Il est aussi, dans certains cas, le lieu de confrontation de deux, trois ou même quatre langues (langue du père, de la mère, langue nationale, français).Les langues centrafricaines représentent un pourcentage très important de langues premières. Le sango vient ensuite avec un pourcentage que l'on peut estimer à 15 %, enfin vient le français.

C/2 Apprentissage

L'école est la seule institution qui représente le milieu extra-familial formel. Là encore, la concurrence entre le sango et le français est évidente, mais le français y a une supériorité incontestable. Pour ce qui est des valeurs attribuées dans ce secteur, le principe de la grille est que l'on ne prend pas en compte ici, mais dans un autre secteur (S/4) les résultats de l'enseignement (même si nous venons de signaler qu'ils sont très mauvais). Ce qui est pris en compte est seulement le pourcentage de Centrafricains (adultes ou enfants) qui ont été soumis à un apprentissage du français dans une scolarité primaire d'au moins quatre ans. Selon les seules données dont on dispose (recensement de 1993, *site tlfq.laval*) 24 % de la population aurait plus de deux ans de scolarisation ; dans notre approche, il est donc raisonnable de ramener ce chiffre à 20 %, ce qui, pour l'apprentissage du français, donne donc 4.

C/3 Véhicularisation

Le dynamisme linguistique en milieu extra-familial informel concerne en général les deux grandes langues (sango et le français).

C/4 Compétence

La compétence linguistique en français des locuteurs centrafricains dépend de la durée de leur scolarisation. Toutefois retenons que la compétence en français de Centrafrique est une variable à trois niveaux : 1. compétence très bonne ; 2 bonne, mais marquée fortement par des traits endogènes ; 3 partielle ou limitée. Les niveaux 1 et 2 sont évalués sur la base 20, ceux du niveau 3 sur la base 10. Si l'on considère, faute d'informations précises, que les niveaux 1 et 2 forment 5 % de la population et le niveau 3 également 5 %, on a donc 1 (5 % de 20) + 0,5 (5 % de 10) = 1,5. La compétence en sango est naturellement très supérieure, même chez les locuteurs de langue 2 ou 3. Le problème de la compétence ne se pose pas pour les langues nationales dont la plupart des locuteurs sont de langue 1.



C/5 Production langagière

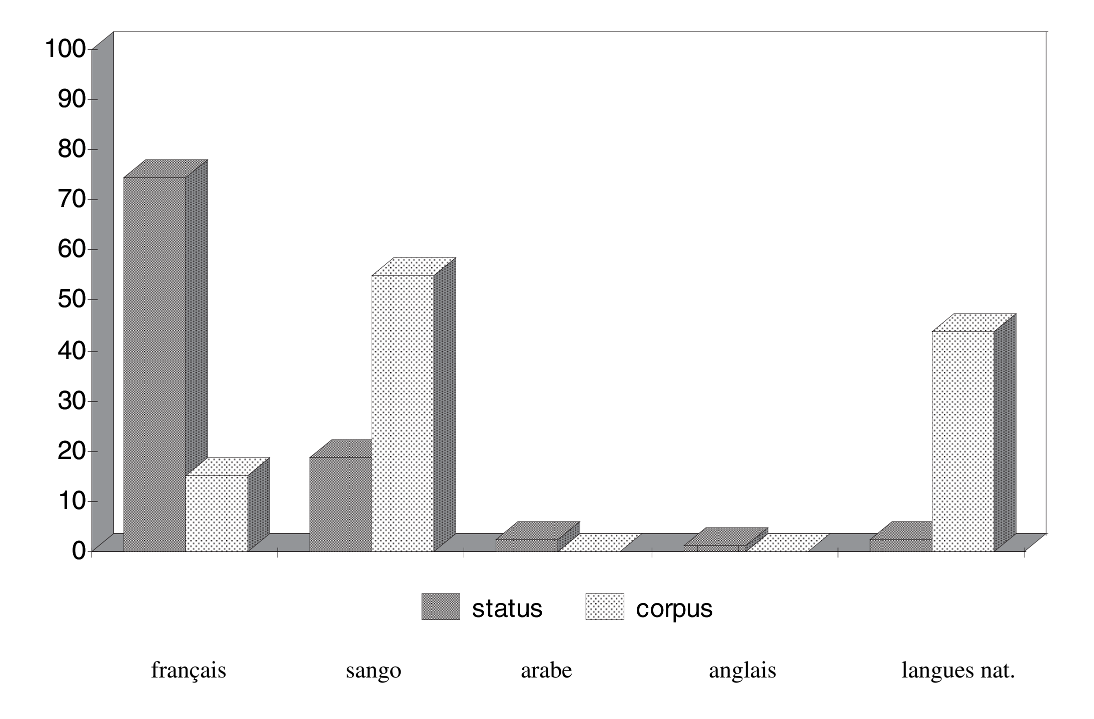
La production langagière concerne à la fois le domaine de l'oral et celui de l'écrit, mais avec une attention plus grande au premier cas puisque les choix linguistiques de l'écrit relèvent largement du *status* (on parle d'ailleurs ici de production langagière et non linguistique). La véhicularisation du sango et, à un moindre degré, celle du français font qu'ils ont une place plus importante dans la production langagière que les vernaculaires locaux ; ceux-ci, d'une part, ne sont guère utilisés que par leurs locuteurs natifs et d'autre part, ces derniers usent du sango dans les contacts avec des locuteurs qui ne connaissent pas leur L1. Ces facteurs expliquent les valeurs affectées qui correspondent, pour un total maximum de 20 (ensemble de la production langagière quotidienne en RCA pour toutes les langues qu'on y utilise), aux pourcentages de communications qui s'opèrent dans chacune de ces langues.

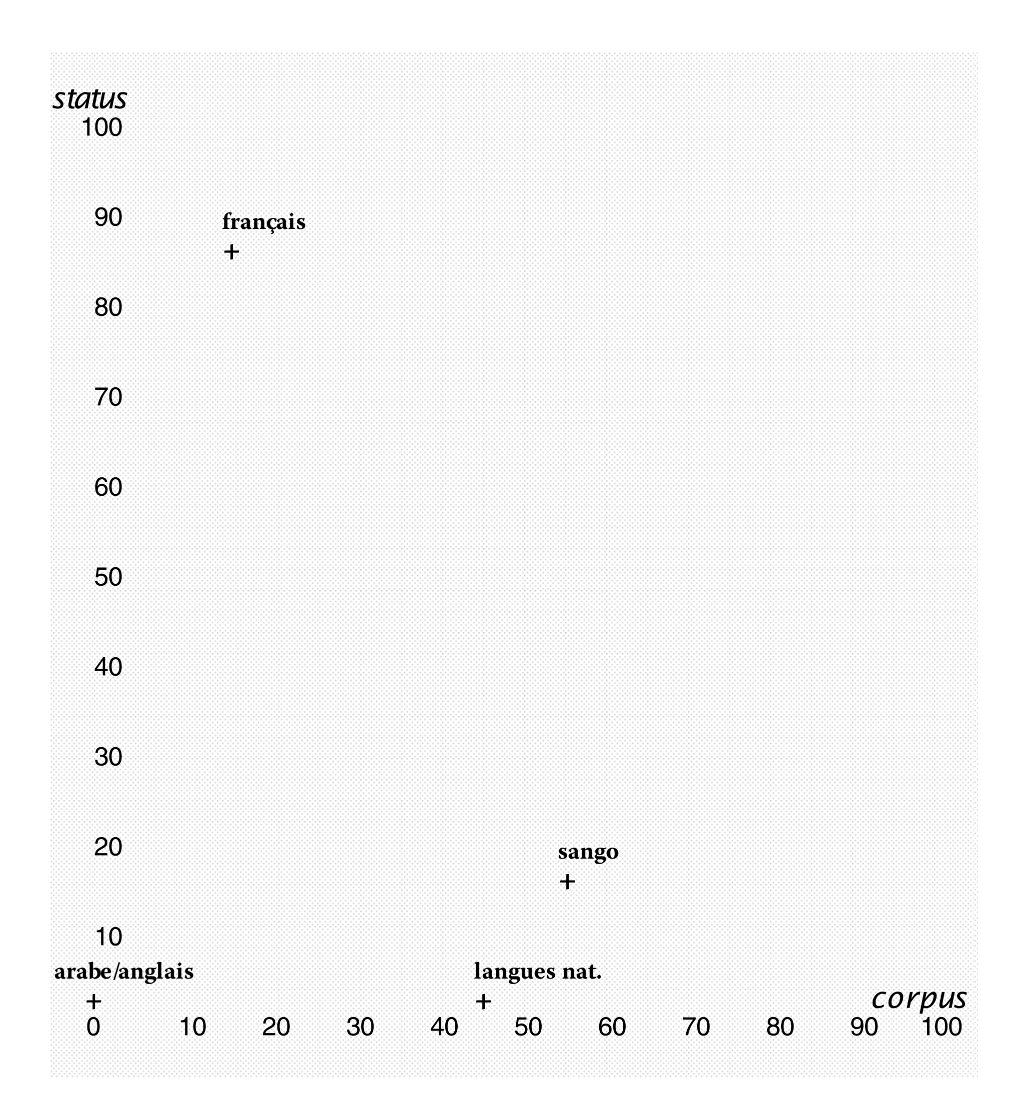
Beyom Robert
Université de Bangui.








100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
sango
arabe
anglais
langues nat.


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
français
sango
arabe/anglais
langues nat.
corpus
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100







COMORES

STATUS			
	français	**comorien**	**arabe**
Officialité / 12	6	0	6
Usages institutionnalisés / 20	**15**	**1**	**4**
dont			
-textes officiels / 4	4	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	4	0	0
-justice / 4	3,5	0,5	0
-administration locale / 4	3,5	0,5	0
-religion / 4	0	0	4
Éducation / 30	**17,5**	**0**	**2,5**
dont			
-primaire / 10	9,5	0	0,5
-secondaire / 10	8	0	2
-supérieur / 10	-	-	-
Moyens de communication de masse / 25	**24,5**	**0,5**	**0**
dont			
-presse écrite / 5	5	0	0
-radio / 5	4,5	0,5	0
-télévision / 5	5	0	0
-cinéma / 5	5	0	0
-édition / 5	5	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	16	0	10
TOTAL STATUS / 97	79	1,5	22,5

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	0,04	19	0
Apprentissage-langue scolaire / 20	4	-	1
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-
Compétence linguistique / 20	2	-	0,5
Production langagière / 20	1	18,5	0,5
TOTAL CORPUS	7 / 80	37,5 / 40	2 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**81,4**	**1,7**	**23,1**
CORPUS / 100	**8,7**	**93,7**	**2,5**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Les Comores, archipel situé au Nord-Ouest de Madagascar, à l'entrée du Canal de Mozambique, comprennent, au plan géographique, quatre îles, mais seulement trois au plan politique. En effet, lors du vote sur l'Indépendance en 1974, Mayotte a choisi, à 60 %, de demeurer dans l'ensemble français, moins par amour de la France que pour échapper à la tutelle de la Grande Comore, et cela d'autant qu'une proportion importante de la population mahoraise est d'origine malgache et parle une langue apparentée au malgache, le kibushi. En 1997, les deux îles de Mohéli et d'Anjouan ont d'ailleurs manifesté des velléités de rejoindre Mayotte dans ce statut, mettant dans un grand embarras le gouvernement français.

Les trois îles (Grande Comores, Mohéli et Anjouan) forment une République fédérale islamique dont les langues officielles sont le français et l'arabe (Constitution de 1985). On verra plus loin que les langues locales ne sont nullement des variétés d'arabe dialectal ce qui rend la situation comorienne bien différente de celles d'autres Républiques islamiques.

S/2 Usages institutionnels

La place essentielle est tenue par le français, dans la mesure où au Parlement les députés qui, en général usent du français, peuvent à la rigueur s'exprimer en comorien (cf. *infra*) mais pas en arabe. On constate, par une simple comparaison, que l'affirmation de l'officialité de l'arabe (classique) est de pure forme.

Les documents officiels sont en français, de façon exclusive pour les lois ou les actes officiels. Dans l'administration locale, pour certains domaines (hygiène, santé, police), on peut avoir des versions en comorien. Il en est autrement à l'oral, où les langues locales sont en usage.

Dans la justice, le français domine très largement, à l'écrit comme dans les situations formelles (jugements), mais à l'oral le comorien peut être parfois employé.

Les Comoriens étant musulmans à 98 %, l'arabe coranique est employé pour la lecture et la récitation du Coran, même si les connaissances proprement linguistiques sont le plus souvent rudimentaires. De ce fait, la valeur 4 portée pour l'arabe dans le secteur de la religion doit être considérée avec cette réserve.

S.3 Éducation

À la maternelle (quand elle existe), l'accueil des enfants se fait dans les dialectes comoriens (par la force des choses) dans un premier temps, puis en français. Ensuite, le français devient le médium quasi unique de la scolarité. Au primaire, l'arabe (écriture, apprentissage du Coran) est commencé et poursuivi au secondaire. Cet enseignement s'effectue aussi et surtout dans les écoles coraniques, mais l'arabe classique peut être étudié dans le secondaire et faire l'objet d'une épreuve au baccalauréat.

Un enseignement supérieur à finalité professionnalisante est en cours de structuration. On a un moment fait état d'un projet de construction d'une université islamique financée par des États du Golfe.

S/4 Moyens de communication de masse

Le français domine sans partage tant dans la presse écrite (*Le matin des Comores, Al Watwan*) qu'à la radio (ORTC) et, *a fortiori*, à la télévision. Il en est de même pour le cinéma (vidéo) et l'édition.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Ce qui précède permet de prévoir que le français bénéficie de représentations très positives et qu'il apparaît comme une des clés de toute promotion économique. L'émigration vers la France ou, plus utopique, le rattachement à la France d'îles comme Moheli ou Anjouan, sont des aspirations individuelles ou collectives très communes (l'émigration clandestine vers Mayotte, intégrée depuis 1976, à l'ensemble français, est naturellement une première forme de réalisation de tels rêves). Le français est la langue de toutes les communications écrites dans le domaine économique. Le français est requis dans la plupart des emplois, même les plus modestes.



CORPUS

C/1 Acquisition

Les Comores sont, selon les dernières estimations, 632.948 habitants. Les îles ont été occupées par des immigrants, les Arabo-Shiraziens, venus d'Afrique. De ce fait, les langues comoriennes sont apparentées au groupe des langues bantoues auquel appartient le swahili. Toutefois, le comorien offre, selon les îles, divers dialectes : à la Grande Comore, le shingazidja (ou grand-comorien), le shimwali (à Mohéli) et le shindzuani (à Anjouan). Ces dialectes sont largement intercompréhensibles, mais les relations quelque peu tendues entre les îles ne facilitent guère l'usage et moins encore l'émergence et la promotion d'un « comorien » commun. Dans cette grille, les dialectes ne seront donc pas distingués, mais on ne peut assurément pas en ignorer l'existence. L'immense majorité des Comoriens ont donc une variété de comorien comme L1 ; d'infimes minorités peuvent avoir comme L1 le français (0,3 %) ou le swahili (0,5 %).

C/2 Apprentissage

Le français est, on l'a vu, le médium scolaire majeur. On doit toutefois, pour évaluer les conditions et modalités de son apprentissage, examiner de plus près le système éducatif lui-même.

Le pourcentage d'adultes alphabétisés est de 56 % (2001), ce qui semble considérable quand on constate qu'en 1992 les adultes n'avaient suivi, en moyenne, qu'une seule année d'études ! Selon le PNUD, l'index d'éducation 2001 s'établit à 0,51 et seuls 40 % des scolarisables ont une scolarité primaire et secondaire (en 1990, 30 % des élèves sortant du primaire entrent en secondaire).

Si l'on admet le principe que la moitié de la population a plus de 15 ans, on peut penser, avec un peu d'optimisme, que 20 % des Comoriens (au maximum) ont fait une scolarité primaire complète. La valeur portée pour l'apprentissage du français sera donc 4 (< 20 × 0,2).

Pour l'arabe, une faible minorité y est exposée, car on ne peut assimiler le fait d'apprendre par cœur des passages du Coran à une appropriation linguistique proprement dite.

C/3 Vernacularisation/véhicularisation

Le comorien étant pratiqué par tous les Comoriens, il n'y pas lieu de remplir cette case.

C/4 Compétence

Ce point concerne essentiellement le français puisque les Comoriens ont, en comorien, une compétence complète et en arabe, en général, une compétence quasi nulle (sauf pour la récitation du Coran). Une valeur de 0,5 sera néanmoins portée pour la compétence en arabe classique puisque des élèves comoriens l'étudient en classe.

En ce qui concerne le français, en 2003, le HCF donnait pour les Comores les indications suivantes (en pourcentages de la population totale) : francophones réels : 7,12 ; francophones occasionnels : 22,15. On voit que, *grosso modo*, ces chiffres se fondent, comme souvent, sur les taux de scolarisation, ce qui suppose que les Comoriens scolarisés apprennent le français en classe. Une telle vue est optimiste et cela d'autant que la scolarisation a tout de même progressé. Les Comoriens les plus âgés n'ont donc pas eu le même régime de scolarisation (1 année d'études en moyenne et niveau d'instruction 1,17 en 1992 !).

On peut proposer 5 % pour une bonne compétence (20 × 0,05 = 1) et 10 % pour une compétence partielle (10 × 0,1= 1). Total 2.

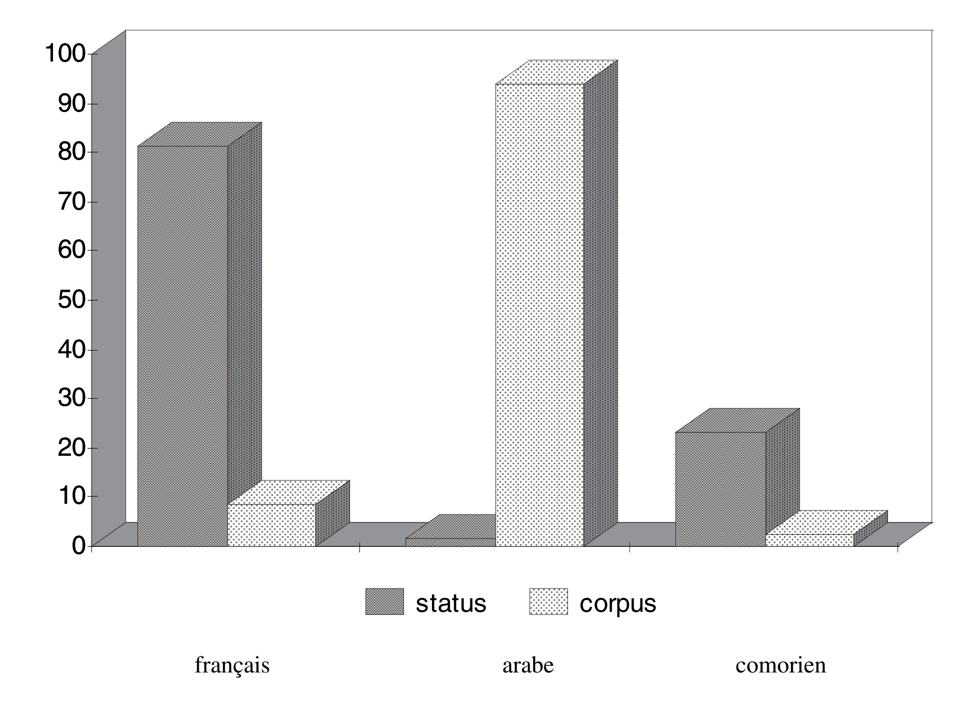
C/5 Production langagière

Elle s'opère naturellement pour l'essentiel en comorien, sauf dans les situations publiques et/ou formelles, en zone urbaine essentiellement. Français 1 ; comorien 18,5 ; arabe et autres 0,5.

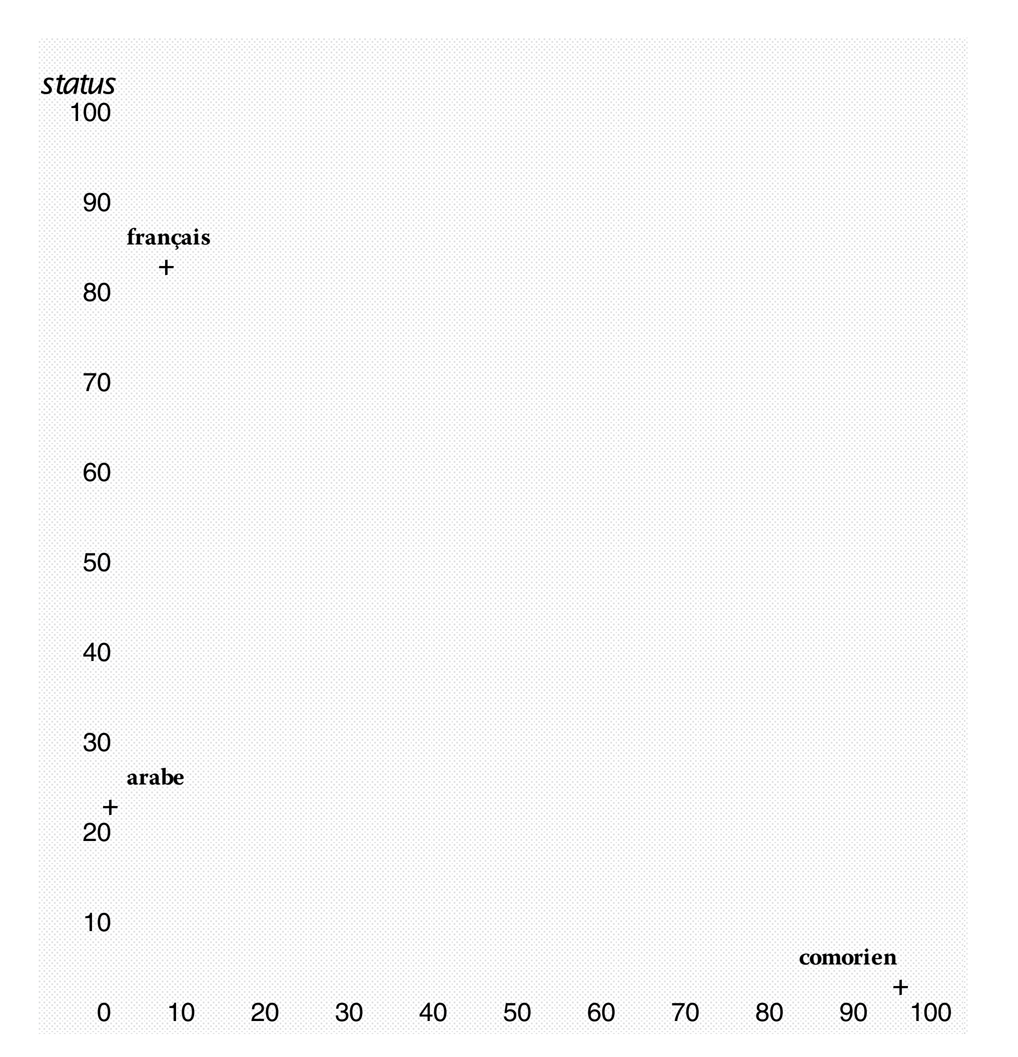
Axelle Valette
Institut de la Francophonie, Université de Provence.

Ouagadougou-3e epr.indd 89 2004-10-18 10:44:23





100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
arabe
comorien



status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
français
arabe
comorien

CONGO

STATUS				
	français	**kituba**	**lingala**	**lari et autres langues ethniques**
Officialité / 12	12	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**17** 4 4 3 3 3	**1,1** 0 0 0,5 0,4 0,2	**1,1** 0 0 0,5 0,4 0,2	**0,8** 0 0 0 0,2 0,6
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**30** 10 10 10	**0** 0 0 0	**0** 0 0 0	**0** 0 0 0
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**21** 5 3 4 5 4	**1,8** 0 0,8 0,5 0 0,5	**2** 0 1 0,5 0 0,5	**0,2** 0 0,2 0 0 0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	15	8	10	2
TOTAL STATUS / 107	96	10,9	13,1	2,9

CORPUS				
Acquisition-langue première/ 20	5	7	6	2
Apprentissage-langue scolaire / 20	13	-	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	8	4	5	1
Compétence linguistique / 20	8	5	5	2
Production langagière / 20	7	5	6	2
TOTAL CORPUS	41 / 100	21/ 80	22 /80	7/ 80

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**89,7**	**10,1**	**12,2**	**2,7**
CORPUS / 100	**41**	**26,2**	**27,5**	**8,7**



COMMENTAIRES

L'analyse des situations linguistiques dans l'espace francophone est depuis quelques années menée grâce à la grille établie par R. Chaudenson ; son application au Congo en 1991 (A. Queffélec) avait permis une description du multilinguisme au moment où le pays connaissait un régime politique socialiste. Depuis 1992, le Congo a renoué avec la démocratie pluraliste et a enregistré plusieurs événements non négligeables dans la dynamique et l'expansion des langues.

L'*Atlas linguistique de l'Afrique Centrale (ALAC). Situation linguistique en Afrique Centrale. Inventaire préliminaire. Le Congo.* (1987) recense soixante-douze langues ethniques. Si elles sont utilisées dans plusieurs secteurs de la vie sociale, ces langues n'ont aucun statut officiel. Le marché linguistique congolais reste en conséquence marqué de manière essentielle par le français, le munukutuba (ou kituba) et le lingala.

STATUS

Le *status* de la langue française ainsi spécifié correspond à la réalité linguistique. Il se dégage une diglossie en faveur du français et la place des langues nationales ou ethniques n'est pas totalement ignorée, ainsi que le montre de façon expresse le tableau ci-dessus.

S/1 Officialité

Depuis l'accession à l'indépendance (1960), le français demeure la langue officielle au Congo. Aucune autre langue ne conteste l'officialité du français puisque le kituba et le lingala sont dits « langues nationales véhiculaires » (Constitution du 20 janvier 2002). Le chiffre 12 apparaît ici de façon normale. Il indique les dispositions officielles concernant le français.

S/2 Usages institutionnalisés

Au plan des usages institutionnels, la langue dominante reste le français qui est la langue utilisée dans les textes officiels congolais. La Constitution, l'hymne national, le *Journal Officiel*, les lois, les décrets, le code de la famille, etc. sont en français. Dans les institutions nationales (Assemblée, Sénat, conseils départementaux) ou internationales (CEMAC, OUA, ONU), les interventions ont lieu en français. L'émergence, surtout à l'oral, des langues nationales et ethniques dans la justice, l'administration locale et la religion explique à ces différents niveaux les valeurs proposées.

S/3 Éducation

Dans le système éducatif, on attribue 10 au français pour le primaire, le secondaire et le supérieur puisqu'il reste la langue d'enseignement. Le volume horaire hebdomadaire consacré au français comme matière (10 heures au primaire et 6 heures au collège) renforce le monolinguisme du système éducatif congolais. L'absence de politique d'intégration des langues locales dans le système éducatif garantit un enseignement en français dans tous les cycles.

S/4 Moyens de communication de masse

Les moyens de communication de masse offrent une situation linguistique hétérogène où le français représente la langue majeure. La livraison de la presse écrite est entièrement en français (d'où 5/5). C'est également le cas pour les films et les productions culturelles qui, en raison d'une origine souvent étrangère ou parce qu'ils sont destinés aux intellectuels ou à l'exportation, sont présentés en français.

En revanche, la radio et la télévision connaissent une relative variété linguistique. Les langues nationales véhiculaires (kituba et lingala) y occupent un temps d'antenne inférieur à 30 % (d'où respectivement 3/5 et 4/5 pour ces deux médias).

Le monde de l'édition produit des textes principalement en français, mais on enregistre aussi des productions en langues nationales destinées souvent à la valorisation de celles-ci ou à l'alphabétisation.



S/5 Possibilités économiques et représentations

Pour les possibilités économiques, il faut retenir qu'au Congo, la connaissance du français, même rudimentaire, facilite l'accès à l'emploi surtout dans le public. Les secteurs privés du transport, du commerce ou de la restauration acceptent facilement des analphabètes, si toutefois ils peuvent tenir des conversations, puisque le français apparaît comme une langue des premiers contacts qui peuvent préluder au passage à une autre langue. Dans l'ensemble, le français paraît bien être la principale langue en usage dans la vie sociale, politique et intellectuelle du Congo. Le munukutuba et le lingala se voient affecter des valeurs quasi identiques. En effet, en dépit du fait que les munukutubaphones sont démographiquement plus nombreux, on doit tenir compte des enjeux linguistiques liés au pouvoir politique et à la forte influence de la chanson congolaise (République Démocratique du Congo) qui font du lingala une langue à la mode. Si la volonté d'équilibrer les usages linguistiques en langues nationales est attestée à la radio, la diffusion majoritaire des chansons en lingala fait que cette langue se voit attribuer une valeur plus importante.

Les représentations sociales : le français est la langue de la modernité, du monde professionnel ou du pouvoir. Le kituba et le lingala apparaissent comme les langues de communication dans la société ou dans la famille, mais le français reste socialement la meilleure langue ; viennent seulement après elle les langues nationales véhiculaires et les langues ethniques.

CORPUS

C/1 et 2 Modes d'appropriation

Le total horizontal de C/1 n'atteint pas 20 car il y a bien sûr des locuteurs natifs de langues nationales autres que celles qui sont expressément prises en compte dans le tableau.

Les modes d'appropriation du français varient en fonction des zones, rurales ou urbaines. Il se trouve que plus de la moitié de la population congolaise vit en ville ; la tendance actuelle est qu'à Brazzaville et Pointe-Noire, les parents s'adressent à leurs enfants en français ; les enfants acquièrent ainsi le français comme langue maternelle en très grand nombre. L'usage des autres langues n'est pas exclu, mais on veut garantir à l'enfant une meilleure intégration sociale et professionnelle par la maîtrise du français. Concernant l'apprentissage, en dépit d'une baisse de son taux, la scolarisation, donnée essentiellement en français, touche 65 % des jeunes en âge d'aller à l'école.

C/3 Véhicularisation et vernacularisation

Les processus de véhicularisation et de vernacularisation linguistiques renvoient à des évolutions linguistiques tendant à faire d'une langue véhiculaire une langue vernaculaire et d'une langue vernaculaire une langue véhiculaire. Le recul de la majorité des langues ethniques signalé par A. Queffélec (2000 ; 810) reste perceptible au Congo, le lari excepté. Le français se vernacularise dans le sens où il devient la première langue acquise pour un nombre important de jeunes locuteurs à Brazzaville et à Pointe-Noire. L'importante augmentation des populations de ces deux villes tend donc à favoriser le français, le lingala et le kituba.

C/4 Compétence

La compétence linguistique en français reste importante. Après plusieurs années de scolarisation massive, les Congolais affichent globalement une bonne compétence en français. Même dans les zones rurales, on parle français. Mais la crise de l'éducation, les guerres civiles et la faillite de l'État de façon générale ont provoqué une dégradation de la situation et donc peut-être une diminution du nombre de francophones. Sur ces bases, la population francophone au Congo peut être estimée à plus de 70 % en 2003. La compétence dans les autres langues relève essentiellement du domaine de l'oral.

C/5 Production langagière

La production langagière prend en compte les différentes langues du marché linguistique. Les situations d'alternance codique sont nombreuses. Le francophone congolais adopte, dans tout acte de



communication, des stratégies complexes liées, soit à des contraintes imposées par la société, soit à une volonté individuelle d'usage de telle ou telle langue. L'usage du français n'intervient pas dans les mêmes conditions en ville et en zone rurale.

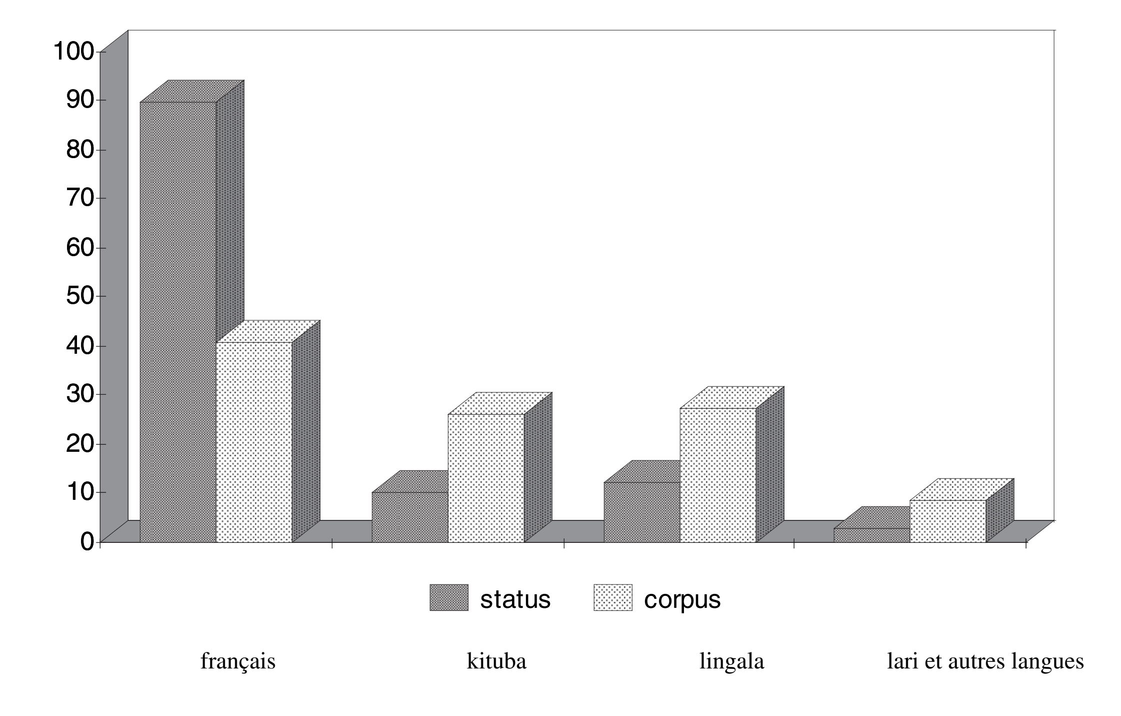
Conclusion

Les résultats de l'évaluation du *status* et du *corpus* montrent que le français s'enracine dans le pays. Le *status* (95/107) et le *corpus* (56/100) ont continué à progresser au cours de la décennie quatre-vingt-dix. Le français connaît un phénomène d'expansion accélérée et son usage devient effectif même chez ceux qui ne sont jamais allés à l'école grâce à un apprentissage dans la rue.

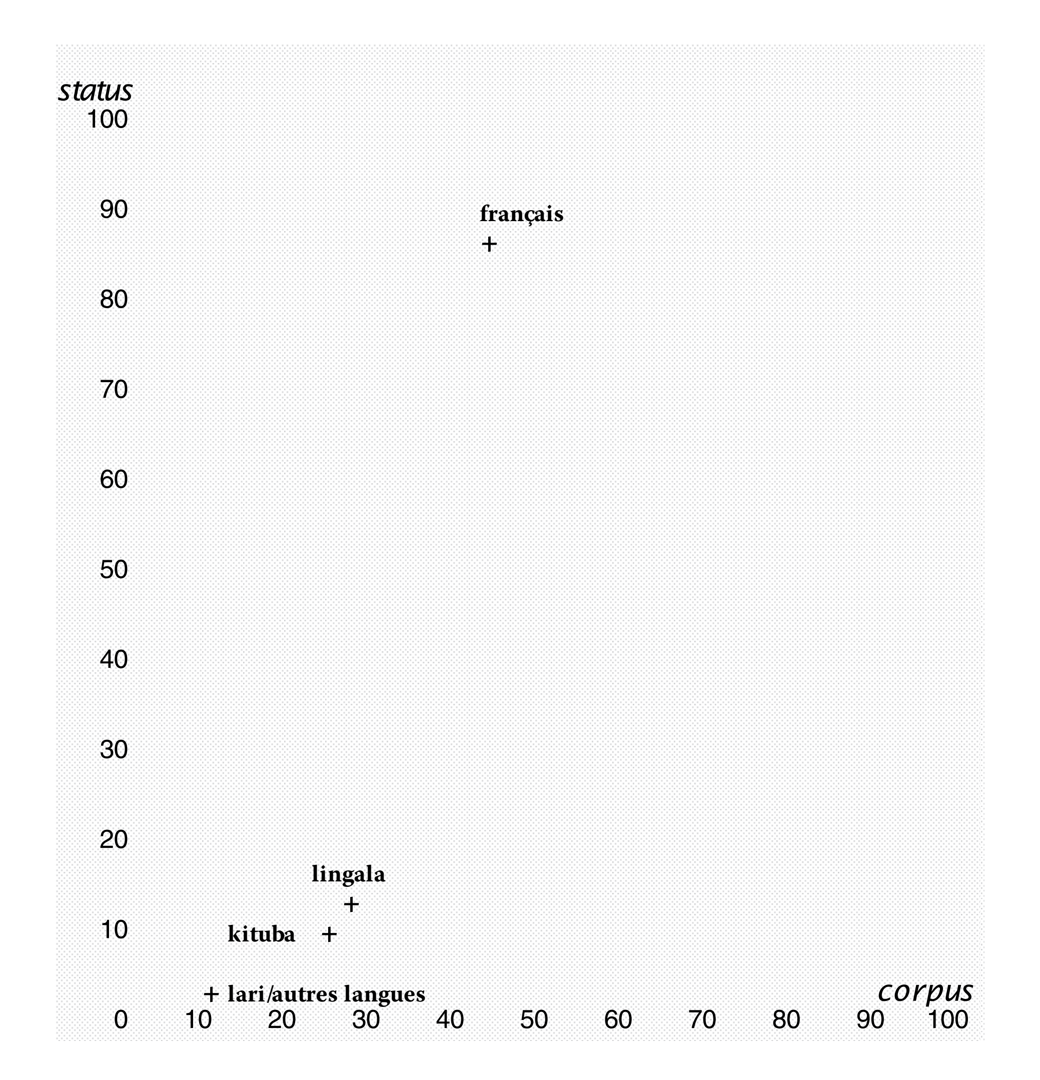
Omer Massoumou
Université Marien Ngouabi.





100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
kituba
lingala
lari et autres langues



status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
lingala
kituba
lari/autres langues
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100





CONGO DÉMOCRATIQUE

STATUS					
	français	**swahili**	**lingala**	**ciluba**	**kikongo**
Officialité / 12	12	0	0	0	0
Usages institutionnalisés /20	**17**	**0,7**	**0,7**	**0,7**	**0,7**
dont	4	0	0	0	0
-textes officiels / 4	4	0	0	0	0
-textes administratifs nationaux	4	0	0	0	0
-justice / 4	4	0	0	0	0
-administration locale / 4	1	0,7	0,7	0,7	0,7
-religion / 4					
Éducation / 30	**28**	**0,5**	**0,5**	**0,5**	**0,5**
dont					
-primaire / 10	8	0,5	0,5	0,5	0,5
-secondaire / 10	10	0	0	0	0
-supérieur / 10	10	0	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**21**	**0,9**	**0,9**	**0,9**	**0,9**
-presse écrite / 5	5	0	0	0	0
-radio / 5	3	0,5	0,5	0,5	0,5
-télévision / 5	4	0,2	0,2	0,2	0,2
-cinéma / 5	5	0	0	0	0
-édition / 5	4	0,2	0,2	0,2	0,2
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	16	7	8	3	3
TOTAL STATUS / 107	94	9,1	10,1	5,1	5,1



CORPUS					
Acquisition-langue première/ 20	0,2	4,8	2	3,2	2,3
Apprentissage-langue scolaire / 20	4,9	-	-	-	-
Véhicularisation/vernacularisation / 20	1	5,6	4	1,6	2
Compétence linguistique / 20	1,9	-	-	-	-
Production langagière / 20	1	6	6,5	3	3,5
TOTAL CORPUS	9/100	16,4/ 60	12,5 / 60	7,8 / 60	7,8 / 60

TOTAUX PONDÉRÉS					
STATUS / 100	**87,8**	**8,5**	**9,4**	**4,7**	**4,7**
CORPUS / 100	**9,2**	**27,3**	**20,8**	**13**	**13**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité / Langues nationales

Le projet de constitution, adopté à Pretoria lors du dialogue inter-congolais, promulgué par le chef de l'État et actuellement en vigueur, stipule, en son article 4 : « Les langues nationales sont : le lingala, le kikongo, le swahili et le ciluba. La langue officielle est le français ». C'est en français que les représentants de la R.D.C. s'expriment à l'ONU.

S/2 Usages institutionnels

Tous les textes officiels tels que les lois, décrets, arrêtés, décisions, circulaires, notes etc., sont promulgués en français, même si l'on peut trouver des traductions en l'une ou l'autre des langues nationales, mais en aucun cas, de telles traductions ne constituent la référence dudit texte officiel.

Dans la justice, il est établi que les parties au procès peuvent s'exprimer dans une des langues congolaises, mais tous les actes de justice sont en langue officielle, donc en français. Il en est de même dans l'administration locale où les administrés peuvent utiliser l'une des langues nationales du milieu pour s'adresser à l'administration locale ; en revanche, les agents de cette administration locale ne s'adressent aux administrés, principalement à l'écrit, qu'en français.

Pour la religion, Les différentes confessions religieuses utilisent davantage les langues nationales afin d'atteindre le maximum de gens à convertir. Mais le français est employé par toutes les religions consacrées, dans les cultes et surtout pour la prédication.

S/3 Éducation

Le français est le médium de l'enseignement dans le supérieur, dans le secondaire et dans le primaire pour la plupart des écoles mais, dans certaines écoles primaires des zones rurales, il commence à être véhicule d'enseignement après le niveau élémentaire du primaire.

S/4 Moyens de communication de masse

Comme une étude récente (Nyembwe *et alii,* 2003) l'a démontré, la presse écrite est faite dans sa quasi-totalité en français. La radio officielle a créé une autre station de radio qui émet en langues congolaises, alors que la 1ère chaîne de radio émet davantage en français qu'en langues nationales. Si l'on y ajoute les nombreuses chaînes de radios privées commerciales et religieuses qui accordent une certaine place aux langues nationales, on arrive aux proportions indiquées ci-dessus.

La télévision nationale emploie plus le français que la radio, exception faite des émissions socioculturelles et distractives qui recourent davantage aux langues nationales (théâtre, variétés musicales, publicité, etc.).

Le cas de l'édition mérite une attention particulière. « L'essentiel de la production éditoriale, plus de 80 % sans doute, est faite en français ; les autres livres sont en langues nationales : ciluba, kikongo, kiswahili et lingala » (ACCT, 1966 :135). L'édition en langues nationales congolaises concerne surtout le secteur religieux, où les églises traditionnelles et celles dites de réveil, rivalisent dans la conquête des adeptes. Elles publient des textes en langues nationales congolaises pour la vulgarisation du message évangélique.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Depuis l'époque coloniale jusqu'à la décennie 1970, le français a été la langue dont la maîtrise donnait accès au monde du travail, à un emploi mieux rémunéré et à l'ascension sociale. La pratique de cette langue était un des signes distinctifs de l'élite, de l'évolué voire du nanti. Mais à partir de l'instauration de la dictature mobutienne vers 1970, la connaissance et la pratique du français n'étaient plus des critères suffisants pour accéder au travail et aux postes de responsabilité. D'autres facteurs intervenaient : militantisme politique, appartenance ethnique, pratique de la langue du chef et dès lors, l'image du français



liée à la promotion sociale et à la prospérité économique a changé. On a constaté, après le changement politique de 1997, que la connaissance et la pratique de la langue du nouveau Chef de l'État, le swahili, devenaient, comme jadis pour le lingala, un des critères de promotion socio-professionnelle.

CORPUS

C/1 Acquisition

La répartition de la population congolaise selon les régions linguistiques se présente ainsi : zone lingalaphone : 26 %; zone swahiliphone : 41 %; zone cilubaphone, 16 %; zone kikongophone : 17 %. Mais, dans la population totale, le pourcentage de locuteurs dont la langue *n* est langue première ou « maternelle » se présente ainsi : français : +- 1 %, lingala : 5,2 %, swahili : 12 %, ciluba : 8 % et kikongo :5,95 %.

C/2 Apprentissage

Dans la réalité, les langues nationales ne font pas l'objet d'enseignement au niveau de l'enseignement de base, malgré une recommandation du programme diffusé en 2000 qui propose 2 heures d'enseignement par semaine contre 6 heures de français.

Le pourcentage de la population totale qui a été scolarisée est de 69 %, d'après la Direction de la planification et des statistiques du Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. 22 % de ces scolarisés font une scolarité de base complète. Les plus de 40 ans représentent 15 % de la population totale; 18 % d'entre eux ont eu une scolarité complète, soit 2,7 % du total. Parmi les 85 % de moins de 40 ans, la proportion des scolarisés est de 59 % dont 22 % ont eu une scolarité complète tandis que 37 % ont eu une scolarité incomplète. Le total de ceux qui, ayant eu une scolarité de base complète, ont donc pu bénéficier d'un apprentissage linguistique de base en français s'élève alors à 24,7 %; sur la base 20, on a 4,94 pour l'apprentissage du français.

C/3 Vernacularisation et véhicularisation



La vernacularisation du français est très faible. En effet, cette langue n'est acquise comme L1 que par une très faible proportion de la population représentée par les jeunes enfants des familles des cadres, lettrés qui vivent dans les centres urbains.

Nous estimons que, sur l'ensemble des locuteurs du lingala, 20 % seulement l'ont comme langue première et les 80 % sont des locuteurs du L2 ; pour le swahili, la proportion est de 30 % qui l'ont comme L1 et 70 % qui l'ont comme L2, pour le ciluba, la proportion est de 50 % qui l'ont comme L1 et 50 % qui l'ont comme L2 et enfin pour le kikongo, la proportion est de 35 % qui l'ont comme L1 et 65 % qui l'ont comme L2.

La véhicularisation des quatre grandes langues nationales du pays est donc très forte, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'on disait naguère que le Zaïre comptait 221 ou 241 langues. Ces langues ont toutes un nombre de locuteurs de langue 2 au moins égal (cas du ciluba) ou très supérieur à celui des locuteurs de L1. Selon notre barème, qui met en rapport nombre de locuteurs L1 et nombre de locuteurs L2, la valeur maximale devrait donc être attribuée à toutes, mais on doit naturellement prendre en compte, en pareil cas, l'importance du nombre des locuteurs des langues 2. On a donc : lingala 20 × 0,2 = 4 ; pour le swahili 20 × 0,28 = 1,6, pour le ciluba 20 × 0,08 = 1,6 et pour le kikongo 20 × 0,1 = 2. Notons que la véhicularisation du ciluba est plus faible depuis que les pouvoirs publics ont évacué l'emploi des langues nationales à l'école, et ce, lors de l'accession du pays à l'indépendance alors qu'avant l'indépendance les langues régionales étaient imposées dans l'administration et dans l'enseignement. Ce sont la division de l'ancienne province du Kasaï en deux provinces distinctes (Kasaï Occidental et Kasaï-Oriental ayant respectivement comme chefs-lieux Kananga et Mbujimayi) et l'importance du commerce du diamant dans l'économie congolaise qui offrent encore quelques chances de véhicularisation à cette langue nationale.

C/4 Compétence

On estime que dans la population congolaise, sur 24,7 % de francophones, 2 % ont une excellente ou une bonne maîtrise de cette langue, 5 % en ont une connaissance moyenne et 5 % en ont une connaissance faible et très partielle. On arrive aux valeurs proposées 20 × 0,07 + 10 × 0,05 = 1,9.



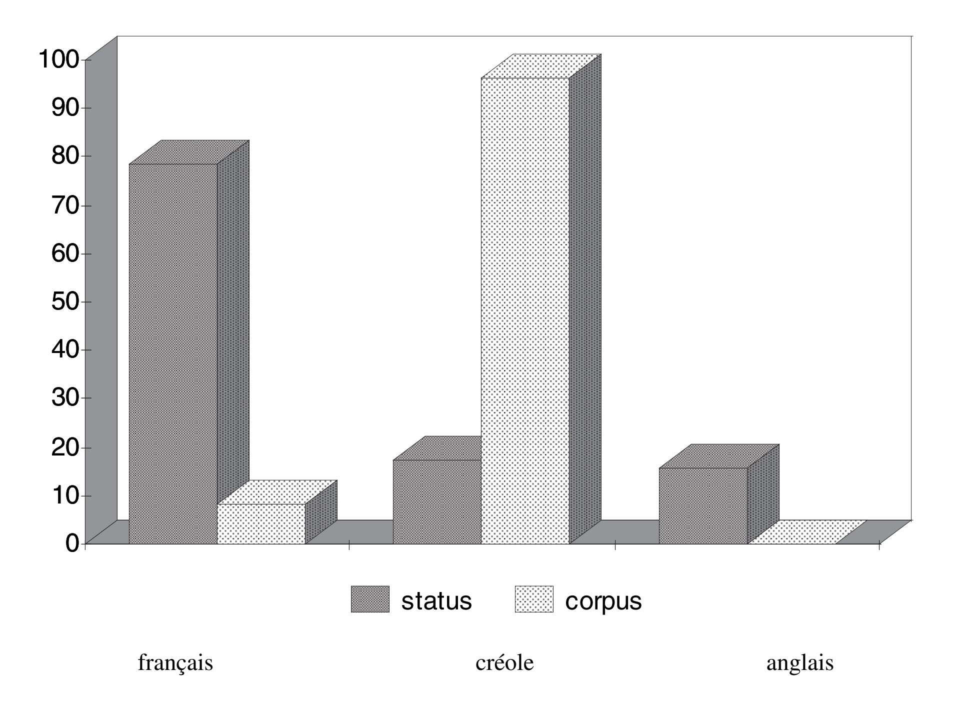
C/5. Production langagière

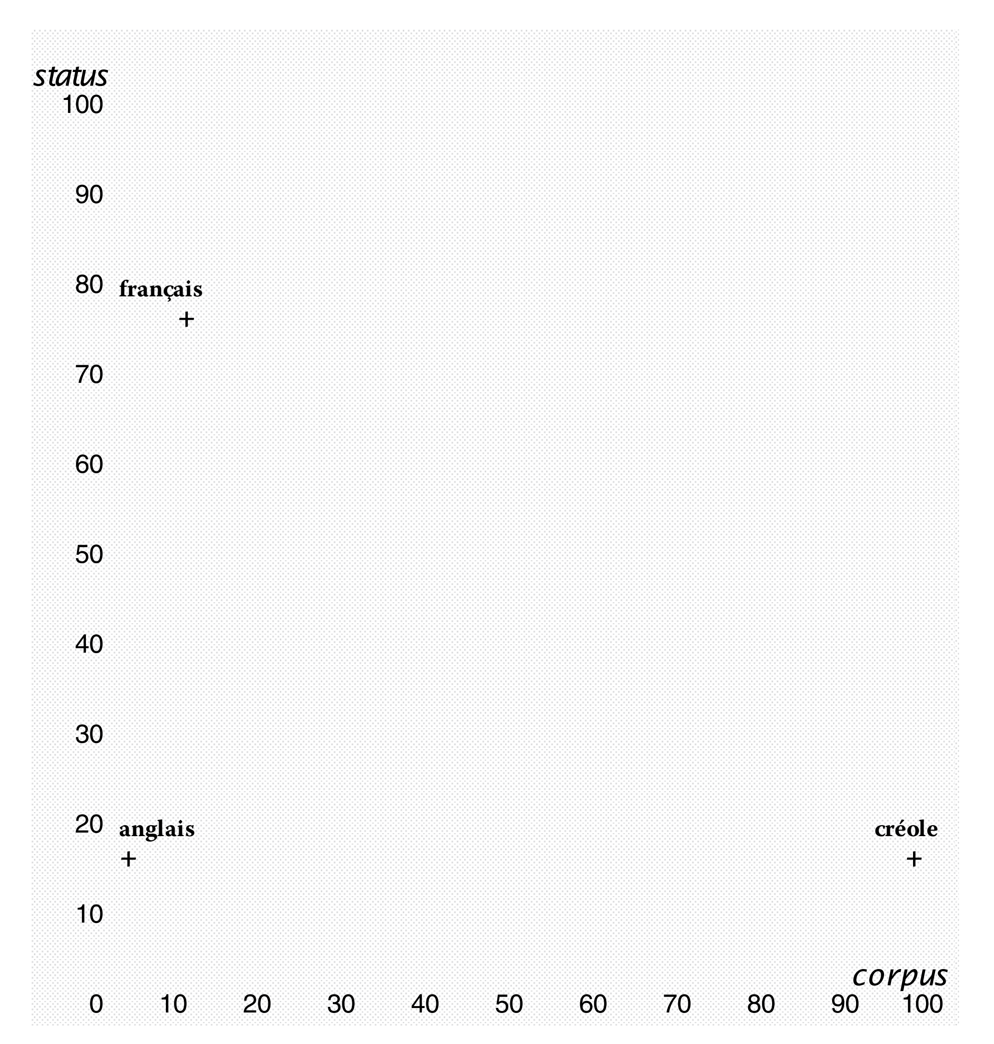
Nous estimons que les Congolais produisent davantage en français à l'écrit, mais qu'ils produisent plus en langues nationales lorsqu'ils parlent. La prééminence de l'oral tient à ce que dans la communication écrite, le choix de la langue est souvent imposé par la nature même de l'écrit.

Ntita Nyembwe et **Ntumba Ilunga,**
CELTA, Université de Kinshasa







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
créole
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
anglais
créole
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100





CÔTE D'IVOIRE

STATUS		
	français	**langues ivoiriennes**
Officialité / 12	12	0
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**16** 4 4 3 3 2	**4** 0 0 1 1 2
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**28** 9 10 9	**2** 1 0 1
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**20** 5 4 4 4 4	**4** 0 1 1 1 1
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	20	3
TOTAL STATUS / 107	96	13

CORPUS		
Acquisition-langue première/ 20	1	19
Apprentissage-langue scolaire / 20	10	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	8	3
Compétence linguistique / 20	13	-
Production langagière / 20	5	15
TOTAL CORPUS	**37 / 100**	**37 / 60**

TOTAUX PONDÉRÉS		
STATUS / 100	**89,7**	**12,1**
CORPUS / 100	**37**	**61,6**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

L'actuelle constitution de la Côte d'Ivoire adoptée après référendum en juillet 2000 précise dans son article 29 : « La langue officielle est le français. La loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales ».

S/2 Usages institutionnalisés

Tous les textes de loi, les textes administratifs et toutes les décisions de justice et l'administration locale font une utilisation exclusive du français. La loi permet cependant l'utilisation d'une langue ivoirienne aux justiciables ayant du mal à s'exprimer en français. De plus, les langues nationales ont leur place dans les communautés religieuses. Les langues ivoiriennes sont employées dans les religions syncrétiques et dans l'Islam, par exemple le dioula (Islam), l'ébrié et l'adioukrou (harris) et le dida (dehima). Il existe des traductions de la Bible (au moins partielles), des livres de chants et des recueils de psaumes dans une vingtaines de langues ivoiriennes.

S/3 Éducation

À l'exception de deux projets d'introduction de langues ivoiriennes dans l'enseignement primaire concernant actuellement l'enseignement dans onze écoles de la Côte d'Ivoire, toutes les écoles ivoiriennes fonctionnent uniquement en français. Dans l'enseignement secondaire comme dans le primaire, le français est l'unique médium d'enseignement et les langues ivoiriennes ne sont pas enseignées en tant que matière. Les deux projets en faveur de l'utilisation des langues ivoiriennes sont, d'une part, l'école-modèle de Kolia, un village dans le Nord de la Côte d'Ivoire où l'enseignement est dispensé en dioula et en Sénoufo, suite à un projet d'introduction des langues ivoiriennes dans le système scolaire commencé dans les années 70 ; d'autre part, depuis l'année scolaire 2001/2002, le Projet « École Intégrée » calqué sur le modèle de Kolia, dans 10 écoles et concernant 10 langues ivoiriennes (abidji, agni, akyé, baoulé, bété, guéré, koulango, mahou, sénoufo, yacouba). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il faut souligner que l'Institut de Linguistique Appliquée (ILA) à l'Université d'Abidjan continue à attirer des étudiants désireux d'étudier la linguistique africaine. En 2003, 4 langues ivoiriennes (sénoufo, baoulé, dioula et bété) ont été inscrites officiellement au programme d'enseignement de l'ILA. Les travaux de recherche aux niveaux de la maîtrise, du DEA et du doctorat concernent depuis des années un nombre considérable d'autres langues ivoiriennes.



S/4 Moyens de communication de masse

Dans la presse de Côte d'Ivoire, la langue française est largement dominante. Nous n'avons pas connaissance d'un journal ou magazine édité dans une langue ivoirienne. Une seule exception à la prédominance du français est à signaler : Il existe deux magazines satiriques (*Y a fohi* et *Gbich !*) qui, selon les éditeurs et les lecteurs, écrivent en nouchi (variété locale de français).

La Télévision publique ivoirienne (RTI) consacre actuellement 15 minutes par semaine à chaque langue d'un ensemble de 23 idiomes ivoiriens pour un résumé des informations essentielles de la semaine (« Nouvelles du pays », de 17 :30 à 18 :30 tous les jours du lundi au vendredi). Ces informations en langues ivoiriennes sont diffusées en même temps à la télévision et à la radio.

Les maisons d'édition publient presque exclusivement en français. Les institutions de mission, surtout la branche ivoirienne du Summer Institute of Linguistics (S.I.L.), diffusent du matériel pour l'alphabétisation dans une trentaine de langues ivoiriennes.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Les meilleures chances s'offrent à celui qui parle le français. Les langues ivoiriennes gardent néanmoins leur importance dans le secteur informel, secteur le plus productif de l'économie ivoirienne qui emploie et nourrit le plus de personnes.







Le français garde son prestige de langue d'ascension sociale et langue d'ouverture au monde extérieur. Plusieurs études soulignent néanmoins que les attitudes linguistiques des locuteurs ivoiriens montrent que les langues ivoiriennes n'ont rien perdu de leur prestige de langues identitaires malgré l'absence de promotion au niveau institutionnel.

CORPUS

C/1 Acquisition

À Abidjan et, dans une moindre mesure dans les autres centres urbains de la Côte d'Ivoire, un pourcentage croissant d'enfants acquiert aujourd'hui le français comme langue première. Tous les jeunes abidjanais l'apprennent avant d'entrer à l'école. Bien que cette situation se limite à ce grand centre urbain (4 millions d'habitants), il nous paraît important de souligner qu'Abidjan héberge aujourd'hui déjà plus d'un cinquième de la population ivoirienne. Pour tenir compte de cette réalité, nous retenons le chiffre 1 pour l'acquisition du français en Côte d'Ivoire.

C/3 Vernacularisation

On peut parler de vernacularisation du français dans le cas des jeunes abidjanais l'ayant comme langue première.

C/3 Véhicularisation

La véhicularité des langues ivoiriennes n'est pas très importante en Côte d'Ivoire. Leur nombre est très grand et aucune des langues n'a pu s'imposer en tant que véhiculaire (mis à part le dioula servant, sur beaucoup de marchés ivoiriens, de langue du commerce).

C/5 Compétence linguistique



Deux-tiers de la population ivoirienne ont au moins une connaissance du français Ln « avec une compétence réduite (véhicularisation, spécialisation fonctionnelle etc.) », ce qui conduit à la valeur 13 qui a été retenue pour le français. Est cependant à noter un point qui a pu être souligné par un grand nombre d'études linguistiques : Tel qu'il est pratiqué en Côte d'Ivoire, le français ivoirien constitue aujourd'hui une variété autonome par rapport au français officiel servant de norme de référence. Ce français ivoirien se présente sous différentes variétés dépendants entre autres du niveau d'étude des locuteurs.

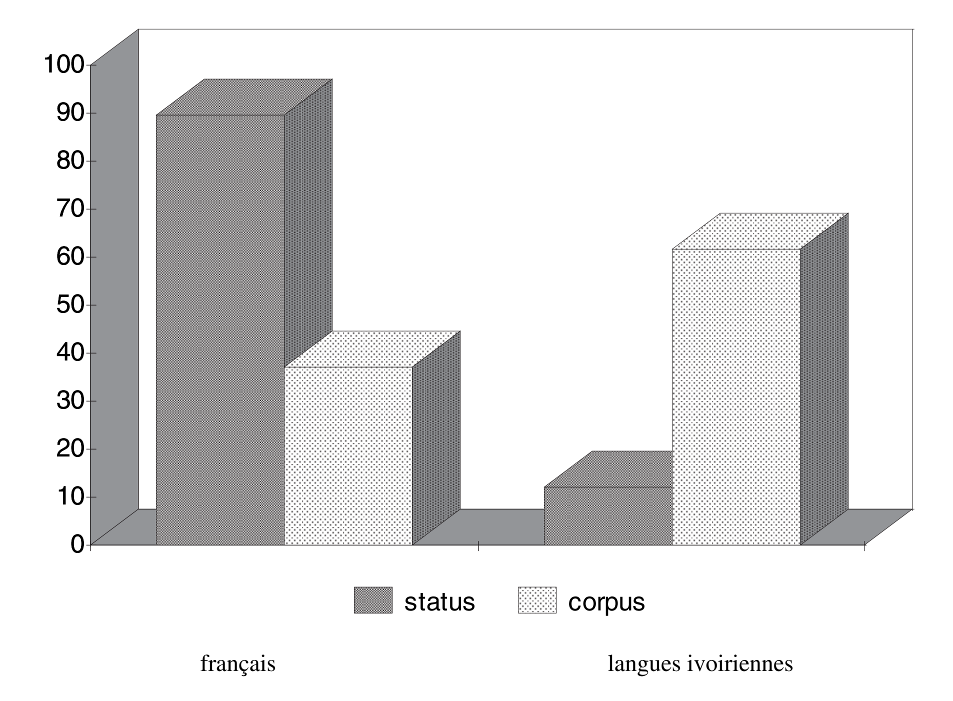
En ce qui concerne les langues ivoiriennes, nous déduisons du chiffre total le nombre de jeunes abidjanais disant ne plus avoir de connaissances réelles d'une langue ivoirienne.

C/6 Production langagière

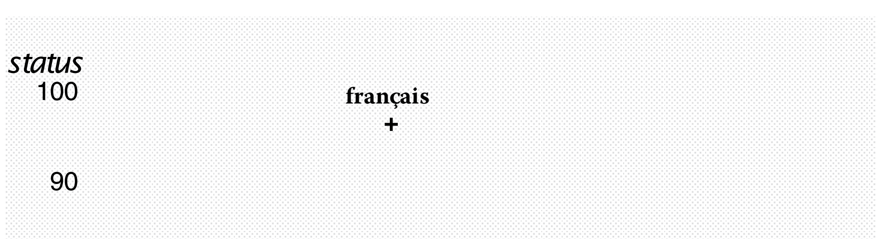
La production langagière dans le domaine privé (communication en famille, entre amis et dans la rue) reste dominée par les langues ivoiriennes. Il convient cependant de souligner que l'utilisation du français est fréquente dans les cas où cette langue sert de véhiculaire à des gens ne partageant pas une même langue ivoirienne.

Koia Jean Martial Kouamé et **Sabine Kube**.





100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
langues ivoiriennes



status
100
français
90



80
70
60
50
40
30
20

10
langues ivoiriennes
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

DJIBOUTI

STATUS					
	français	**somali**	**arabe litt.**	**arabe dialectal**	**afar**
Officialité / 12	8	0	4	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**14**	**1**	**4**	**0,5**	**0,5**
dont					
-textes officiels / 4	4	0	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	4	0	0	0	0
-justice / 4	2	1	0	0,5	0,5
-administration locale / 4	4	0	0	0	0
-religion / 4	0	0	4	0	0
Éducation / 30	**30**	**0**	**0**	**0**	**0**
dont					
-primaire / 10	10	0	0	0	0
-secondaire / 10	10	0	0	0	0
-supérieur / 10	10	0	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**21**	**1,5**	**0,5**	**1**	**1**
dont					
-presse écrite / 5	5	0	0	0	0
-radio / 5	3	1	0	0,5	0,5
-télévision / 5	3	0,5	0,5	0,5	0,5
-cinéma / 5	5	0	0	0	0
-édition / 5	5	0	0	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	15	14	7	5	5
TOTAL STATUS / 107	88	16,5	15,5	6,5	6,5

CORPUS					
Acquisition-langue première/ 20	2	12	0	2	4
Apprentissage-langue scolaire / 20	6	-	2	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	4	14	-	2	0
Compétence linguistique / 20	2,5	15	1	2,2	4
Production langagière / 20	3	12,5	0,5	2	2
TOTAL CORPUS	17,5 /100	53,5 /80	3,5 /80	8,2 /80	10 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS					
STATUS / 100	**74**	**15,4**	**10,7**	**6**	**6**
CORPUS / 100	**17,5**	**66,8**	**4,5**	**10,2**	**12,5**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Depuis l'accession à l'indépendance (1977), le français partage le statut de langue officielle avec l'arabe, dans sa variété littéraire (article 1 de la Constitution de septembre 1992 qui fait de Djibouti une « République démocratique »).

S/2 Usages Institutionnels

Pour les textes officiels, ils sont en français ; seuls les en-tête sont en arabe et français. La version française des textes qui sont traduits en arabe prévaut sur la version arabe.

Dans le domaine de la justice, il existe, à côté du système calqué sur le système français et fonctionnant dans cette langue, deux autres ordres de juridiction (charia et tribunal coutumier) fonctionnant en langues nationales.

Concernant l'administration locale, le chiffre ne tient pas compte des productions (point de vue du *corpus*), mais de la langue dans laquelle les administrations locales s'adressent aux administrés du point de vue de l'écrit.

S/3 Éducation

Le français est médium d'enseignement unique, même si une loi de juillet 2000 prévoit que « L'éducation et la formation sont dispensées dans les langues officielles et dans les langues nationales ». L'enseignement de l'arabe est introduit en CM1 (classe de cycle 3) et en CM2 (classe de cycle 4). Il figure dans les épreuves de l'entrée en 6e comme dans les examens ultérieurs (BEPC, Baccalauréat). L'enseignement primaire accueille moins de 50 % des enfants scolarisables et, au secondaire, le taux de scolarisation se situe aux alentours de 20 %. Un « pôle universitaire » a été créée à Djibouti en 2000. Les diplômes sont délivrés et garantis par l'université française.

S/4 Moyens de communication de masse

La presse écrite est exclusivement en français, de même que, en l'absence d'une édition nationale véritable, tout le domaine de l'écrit.

L'unique cinéma de la capitale diffuse des films en français uniquement.

À la télévision et à la radio, la situation est moins monopolistique. La radio diffuse dans les quatre langues. À côté de RFI, bien capté et à la forte audience, la BBC, avec des programmes en langues nationales, attire également un large public.

La télévision, organe d'État, met en place un plurilinguisme, avec les journaux télévisés dans les quatre langues du pays (afar, somali, arabe et français). Les émissions religieuses ou culturelles à dominante locale sont en langues nationales, les autres émissions et les films sont en français.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Les possibilités économiques sont « bonnes » pour le français, si toutefois l'on considère qu'il existe un marché de l'emploi à Djibouti ! Le français est la langue de l'administration, principal employeur du secteur formel. Si nombre de diplômés, donc « supposés compétents en français », chôment, il n'en demeure pas moins vrai que la connaissance du français est requise pour tous les emplois de l'administration et du secteur formel. Même dans le commerce informel et les services, pour peu que des contacts avec des expatriés francophones soient envisageables, quelques compétences minimales sont un atout.

La connaissance du somali est importante compte tenu du grand nombre de locuteurs somalophones.

L'arabe, dans sa version littéraire, est important en raison du fait qu'il est langue officielle. À cela s'ajoute que, traditionnellement, l'arabe est utilisé pour les comptes commerciaux.



L'arabe yéménite est une langue utilisée essentiellement dans le commerce. L'importance de l'afar est à proportion de la part de cette ethnie dans la population globale, et notamment dans la capitale où se concentre l'essentiel des emplois.

Le français est objet de représentations contradictoires, en raison de la situation de diglossie qu'il entretient avec les autres langues du pays. Mais globalement, son image est positive. Le somali est considéré également de façon positive : c'est la langue qu'on apprend en premier quand on arrive dans la capitale, avant le français.

Afar et arabe yéménite sont souvent jugés comme offrant peu de perspectives d'avenir, ou comme langues des anciens. L'arabe littéraire n'est guère valorisé, y compris par la population d'origine yéménite, car il est senti comme une langue étrangère.

CORPUS

C/1 Acquisition

Le français n'est pratiquement jamais en situation d'acquisition. L'école reste le milieu quasi unique d'appropriation de cette langue.

C/2 Apprentissage

En considérant, de façon maximale, que 60 % d'une tranche d'âge fait un cycle de 6 ans complet, et en rapportant ces 60 % à l'ensemble de la population, avec des tranches d'âge supérieures ayant connu des taux bruts de scolarisation bien plus faibles, on arrive à un chiffre maximum de 6.

L'arabe littéraire est étudié comme L2 dans tout le système scolaire.

C/3 Véhicularisation

Le français est un véhiculaire réservé à la capitale et seulement aux situations de travail ou de communication officielle. La langue véritablement véhiculaire est le somali en premier lieu, l'arabe dialectal yéménite en second.



C/4 Compétence linguistique

Le somali est parlé en L1 par 60 % de la population = 12 ; il est parlé en L2 par 20 % de la population, dont 10 à compétence étendue et 10 à compétence limitée = 2+1, pour un total de 15.

L'afar est parlé en L1 par 20 % de la population = 4.

L'arabe yéménite est parlé en L1 par 6 % de la population = 1,2 ; on peut considérer qu'il est parlé comme L2 par 10 % de la population avec compétence limitée : 1 ; total 2,2.

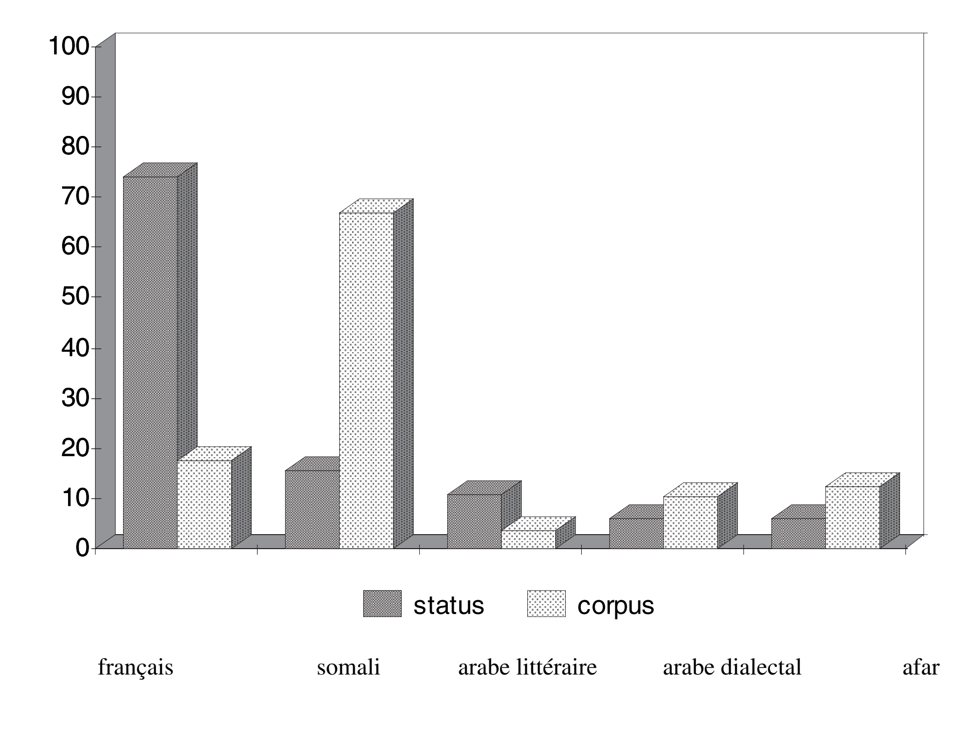
Pour le français, la faible proportion de locuteurs de compétence étendue s'explique par un état très faible de la scolarisation jusqu'à un passé récent ; en 1992, selon le *Rapport sur le Développement humain* de 1994, les données pour Djibouti qui occupait, dans le monde, la 163e place (sur 173), étaient les suivantes : taux d'alphabétisation des adultes 19 % ; nombre moyen d'années de scolarité 0,4.

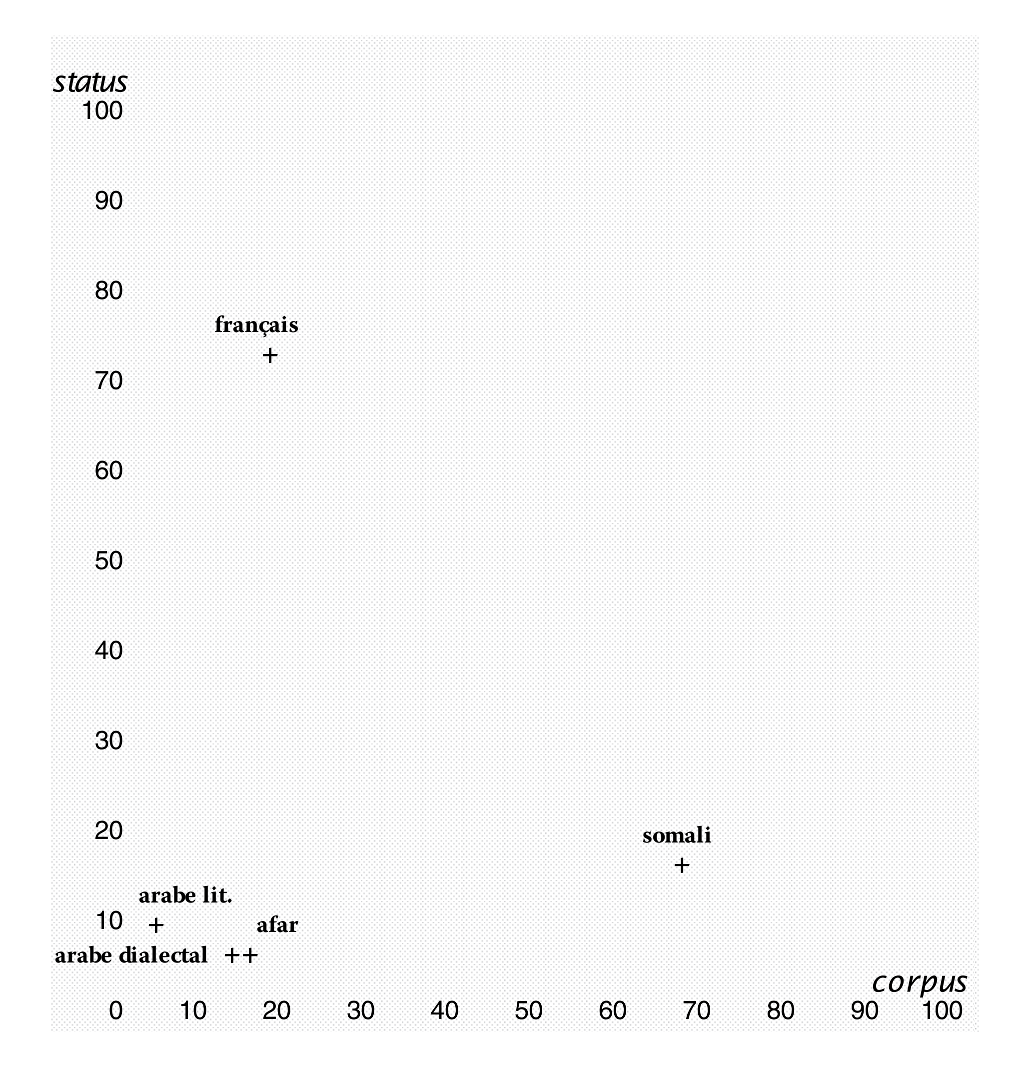
Conclusion

Le chiffre du *corpus* est, pour le français, relativement élevé par rapport à des pays à profil semblable (Tchad, Mali) et dans lesquels le français est « intuitivement » peu présent. La raison en est sans doute le fait que le français est lié à l'école et à la ville à Djibouti. Or, une part croissante de la population est urbaine, dans des proportions très importantes (les ¾ de la population environ vivent à la capitale) ce qui n'est pas le cas pour les pays cités à titre de comparaison.

Bruno Maurer
Université de Montpellier 3.




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
somali
arabe littéraire
arabe dialectal
afar


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
somali
arabe lit.
afar
arabe dialectal
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100



DOMINIQUE

STATUS			
	français	**créole**	**anglais**
Officialité / 12	0	0	12
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**0** 0 0 0 0 0	**3,5** 0 0 0,5 0 3	**16,5** 4 4 3,5 4 1
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur/ 10	**0** 0 0 -	**0** 0 0 -	**20** 10 10 -
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**0,6** 0 0,1 0,5 0 0	**1,4** 0 1,4 0 0 0	**23** 5 3,5 4,5 5 5
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	11	-	16
TOTAL STATUS	11,6 / 97	4,9 / 77	87,5 / 97

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	0,5	12,5	7
Apprentissage-langue scolaire / 20	1,5	-	10
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	**-**	**-**	**-**
Compétence linguistique / 20	0,5	-	8
Production langagière / 20	0,5	12,5	7
TOTAL CORPUS	3 / 80	25 / 40	32 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**11,5**	**6,3**	**90,2**
CORPUS / 100	**3,7**	**62,5**	**40**



COMMENTAIRES

STATUS

Ancienne colonie de la Couronne, indépendante depuis 1978 et, depuis cette même année, membre de la Francophonie, la Dominique (76.000 habitants sur une île de 754 km²) est une des petites Antilles. La langue officielle ou, en tout cas, la langue de l'État, est l'anglais car la Constitution de 1978 ne fait nulle mention de cette question. En fait la langue principale de l'île, parlée par la majorité de la population, est un créole français proche de ceux de la Martinique et de la Guadeloupe. On use aussi d'un créole à base anglaise nommé «cocoy» dans le Nord de l'île.

S/1 Officialité

La Constitution ne mentionne pas la place de l'anglais comme langue de l'État, mais les faits le démontrent de façon claire, même si l'article 8 de la Constitution de 1978 reconnaît aux citoyens, dans leurs rapports avec l'État, le droit d'user de la langue qu'ils comprennent ou, en tout cas, d'être informés dans cette langue (art. 8).

S/2 Usages institutionnels

L'anglais est la langue exclusive de tous les textes officiels, mais, selon un pragmatisme sans doute hérité de la colonisation britannique, une forme de tolérance du créole s'établit, à l'oral au moins.

Justice : la constitution autorise les justiciables à être informés dans la langue qu'ils comprennent et à avoir recours à un interprète, le cas échéant, ce qui semble légitimer une forme d'usage oral du créole.

Religion : la population est catholique à 80% ce qui a conduit à maintenir, dans le passé, une certaine présence du français, désormais disparue. En effet, une partie du clergé catholique a longtemps été de langue française, venant de France ou du Québec.



S/3 Éducation

L'enseignement pré-élémentaire est privé et payant. L'enseignement est obligatoire; il est entièrement en anglais. À la suite de l'Indépendance (1978), de l'adhésion de la Dominique à l'ACCT (1978) et du développement d'une coopération bilatérale avec la France qui, par les accords ACP-UE, protégeait les cours de la banane des pays de la Caraïbe, on a tenté de promouvoir dans le pays l'enseignement du français langue étrangère; cette stratégie présentait une forme de logique, la majorité de la population parlant un créole français très proche de ceux dont on use dans les DOM voisins de la Guadeloupe (pour le Nord) et de la Martinique (pour le Sud). On conçut alors un plan ambitieux d'enseignement du français comme langue seconde dans toutes les écoles primaires du pays. Ce projet, qui se développe de manière expérimentale dans quelques établissements, devrait être, d'ici peu et dans un deuxième temps, étendu à toutes les écoles primaires de l'île, en dépit des difficultés qu'il rencontre. Selon les chiffres les plus récents (juin 2004), 25% des élèves suivraient des enseignements de français.

S/4 Moyens de communications de masse

L'ensemble des journaux de la Dominique sont rédigés en anglais.

La radio et la télévision nationales sont en anglais, avec quelques programmes en créole et, une fois par semaine, à la radio une émission en français de l'Alliance Française. Le développement des radios locales et la proximité des DOM français sont un élément important. En effet, les radios locales émettent surtout en créole (animation et information) et en anglais (information), mais certains auditeurs choisissent des fréquences guadeloupéennes ou martiniquaises en français et/ou en créole (radios locales). La télévision hertzienne des DOM (principalement RFO émettant en français) est accessible assez facilement. Les ouvrages imprimés sont en anglais.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

La pratique du français est appréciée dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme.



Lorsqu'une personnalité politique ou artistique de la Dominique est en visite aux Antilles françaises, sauf cas exceptionnel de contrôle d'un français approximatif, elle s'exprime en créole pour les occasions publiques ou médiatiques et en anglais pour les déclarations officielles. L'anglais a naturellement dans ce contexte des valeurs plus positives que celles du français, en particulier pour tout ce qui touche aux emplois locaux, publics ou privés.

Un point démographique important est à souligner : la Dominique est une île à évolution démographique négative. Ce pays voit baisser sa population régulièrement depuis deux décennies, une bonne partie des jeunes envisageant d'aller travailler dans des pays plus riches. Outre La Jamaïque, Trinidad, Antigua et La Barbade qui reçoivent des candidats aux professions touristiques, on enregistre un important mouvement migratoire vers la Guadeloupe et, à une moindre échelle, vers la Martinique. Il est de plus en plus fréquent de retrouver des familles qui développent des projets professionnels vers ces îles et donc une attitude active d'appropriation du français à partir d'un contrôle du créole.

CORPUS

C/1 Acquisition

90 % de la population de plus de 40 ans a pour langue 1 le créole local (kweyol) ; 10 % environ de cette même classe d'âge a l'anglais (souvent avec le créole en acquisition simultanée). La majorité des jeunes de moins de 20 ans, notamment des villes (Roseau, Porsmouth) et du Nord de l'île, a l'anglais en langue 1. Le français est langue 1 pour quelques centaines de locuteurs tout au plus. En effet, moins de 1 % de Dominiquais parlent français avec aisance comme langue maternelle. Ce sont des enfants de couples mixtes (pêcheurs ayant contracté des unions avec des Guadeloupéennes ou des Martiniquaises, ou descendants de famille de grands propriétaires francophones liés aux familles « béké » de la Martinique et aussi ceux qui, de plus en plus nombreux, font le va-et-vient entre l'île de la Dominique et leur famille installée en Guadeloupe).

C/2 Apprentissage

Quoique la Dominique soit, curieusement, largement absente d'une partie des statistiques du PNUD 2003, les taux de scolarisation sont élevés ; dans les données pour 1992, on relevait 85 % comme taux de scolarisation pour le primaire et 67 % pour le secondaire, avec en moyenne par adulte 4,7 années de scolarisation et un niveau d'instruction de 2,25. Le taux d'alphabétisation pour les adultes est très élevé : 97 % en 1992, 96,4 % en 2001. On peut donc admettre que les deux-tiers des jeunes ont été exposés durant toute une scolarité primaire à l'apprentissage de l'anglais. La proportion de 66 % est toutefois à réduire si l'on prend en compte la totalité de la population (toutes classes d'âge confondues) ; 50 % semble alors une proportion plus juste, d'où une valeur de 10 pour l'anglais. Il est malaisé de se prononcer sur l'incidence qu'a pu avoir pour le français le programme évoqué en S/3 ; elle est probablement faible et en tout cas moins importante pour la diffusion du français que les relations de toutes natures avec les DOM français voisins. (cf. S/5 et C/4).

C/4 Compétence

Pour le français : on peut rencontrer à Roseau ou dans quelque port de pêche de la Dominique, quelques locuteurs francophones. L'origine de cette francophonie est aujourd'hui liée plus souvent à des déplacements de population qu'à des appartenances à des traditions de transmission francophone ou à une appropriation guidée.

Pour l'anglais, si l'on peut admettre que 50 % de la population a été exposé à l'anglais durant 5 à 6 ans de scolarité, on peut penser que 30 % atteint en anglais un bonne compétence et 20 % une compétence partielle, ce qui donne des valeurs de 6 (< 20 × 0,3) et 2 (< 10 × 0,2) soit 8 (les 10 % d'anglophones natifs sont naturellement inclus dans les 30 %).

C/5 Production langagière

On entend de plus en plus, dans des interviews comme dans des prises de paroles artistiques, une variété intermédiaire qui donne l'impression d'une « francisation » du créole courant. Elle se manifeste chez

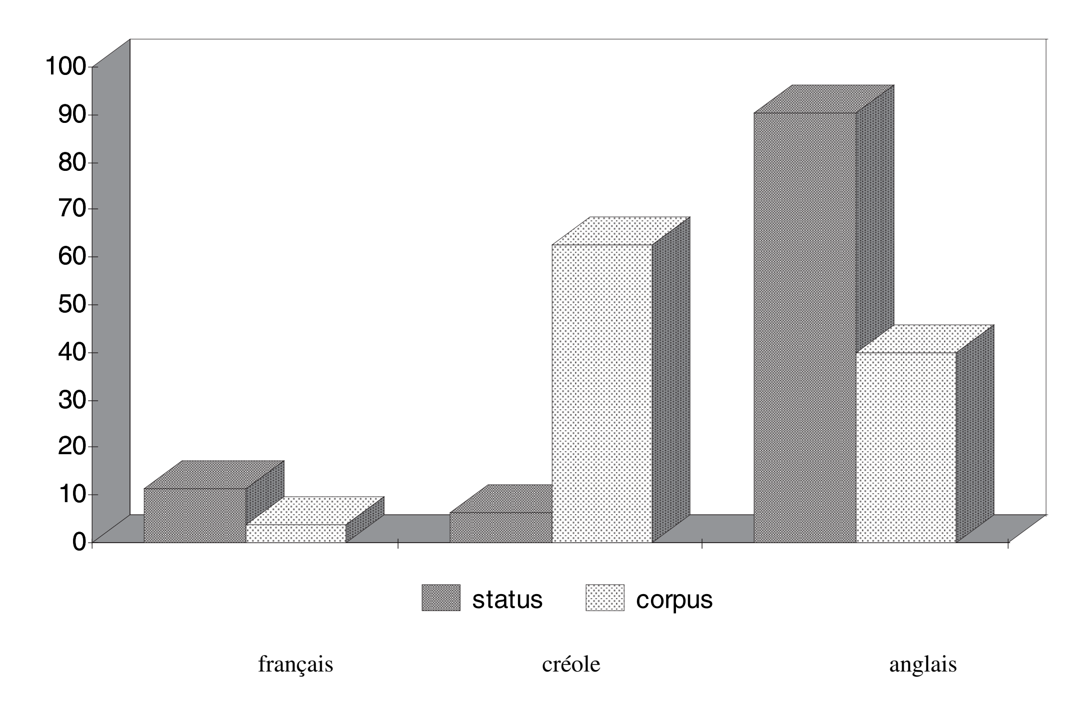


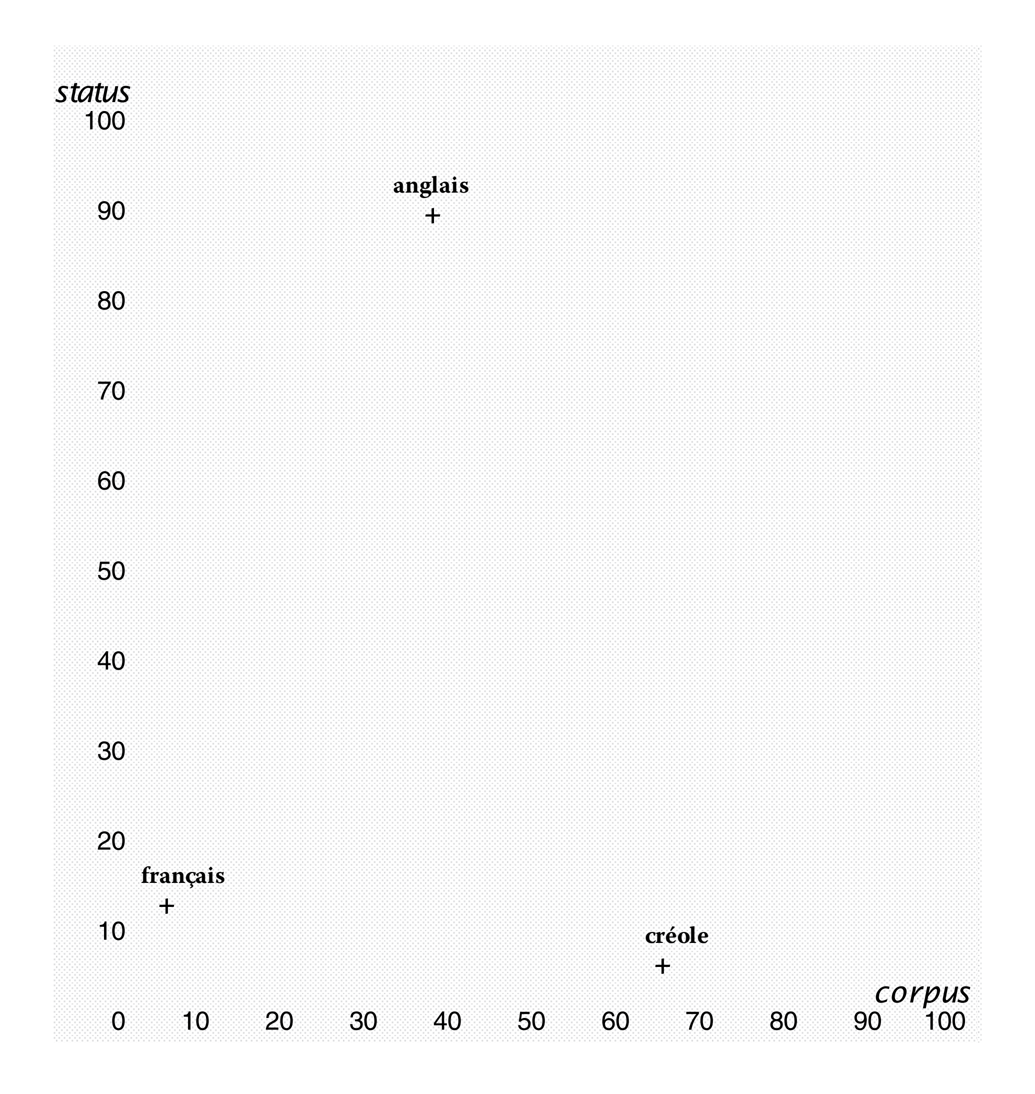
des artistes et de rares sportifs. Plus important est le rôle des «pacotilleuses», marchandes itinérantes de broderies et de vêtements, prenant l'avion pour vendre des produits spécifiques d'une île à l'autre (elles sont très rares en Martinique et peu nombreuses en Guadeloupe, mais on dénombre de plus en plus de vendeuses de produits vivriers, en situation régulière ou non, sur les marchés des deux DOM), mais aussi à des jeunes collégiens, manifestant ainsi un intérêt pour une migration prochaine ; ils devraient logiquement et par économie privilégier le français puisqu'ils sont de moins en moins créolophones et que, lorsqu'ils le sont, le créole dominiquais est suffisamment proche du créole martiniquais dans le Sud et du créole guadeloupéen dans le Nord pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'investir dans l'un ou l'autre des parlers vernaculaires de ces deux îles. Cela dit l'essentiel de la production langagière se partage entre le créole (12,5) et l'anglais (7).

Lambert-Félix Prudent,
Université de la Réunion.







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
créole
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
anglais
français
créole
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100





ÉGYPTE

STATUS	français	arabe standard	arabe dialectal	arabe coranique	anglais
Officialité / 12	0	12	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20 dont	**0**	**15**	**1**	**3,6**	**0**
-textes officiels / 4	0	4	0	0	0
-textes administratifs nationaux/4	0	4	0	0	0
-justice / 4	0	3,5	0,5	0	0
-administration locale / 4	0	3,5	0,5	0	0
-religion / 4	0	0	0	3,6	0
Éducation / 30	**0,3**	**29**	**0**	**-**	**0,6**
-primaire / 10	0,15	10	0	-	0,3
-secondaire / 10	0,15	9,5	0	-	0,3
-supérieur / 10	0	9,5	0	-	0
Moyens de communication de masse / 25 dont	**1,5**	**15,5**	**3**	**-**	**3**
-presse écrite / 5	0,5	2,5	0	-	1
-radio / 5	0,5	3	1	-	0,5
-télévision / 5	0,5	3	1	-	0,5
-cinéma / 5	0	3	1	-	1
-édition / 5	0	4	0	-	0
Possibilités économiques et représentat. sociales / 20	12	16	-	10	17
TOTAL STATUS	**13,8 /107**	**87,5 / 107**	**4 / 87**	**13,6 / 32**	**20,6 / 107**

CORPUS					
Acquisition-langue première/ 20	0	0	19	0	0
Apprentissage-langue scolaire	0,5	8,2	-	1,2	1
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	0,5	4	-	1	1
Production langagière / 20	0,1	5,6	14	-	0,3
TOTAL CORPUS	**1,1 / 80**	**17,8 / 80**	**33 / 40**	**2,2 /40**	**2,3 / 80**

TOTAUX PONDÉRÉS					
STATUS / 100	**12,8**	**82**	**4,5**	**11,2**	**19,2**
CORPUS / 100	**1,3**	**22,2**	**82,5**	**5,5**	**2,8**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La langue officielle de la République Arabe d'Egypte est la « langue arabe », arabe qualifié de « classique » (article 2 de la constitution de 1980) : c'est l'arabe des institutions et de l'administration. Cet arabe standard est celui qui est utilisé en particulier par l'éducation et les médias. On relève d'autres langues en usage dans des minorités : l'arabe bedawi (800.000 locuteurs), l'arménien, le grec. Le nubien (Nubie, sud du pays) et le berbère (oasis de Siwa) ; ces langues sont les vernaculaires de « minuscules minorités ». L'arabe dialectal égyptien, vernaculaire de la très grande majorité de la population, n'a aucune reconnaissance officielle ni institutionnelle.

Dans les organisations internationales, on use de l'arabe ou de l'anglais…mais pendant les pauses, les déjeuners etc., on parle parfois français.

S/2 Usages institutionnalisés

La seule langue des institutions de l'État est l'arabe standard. Dans certains cas, l'arabe dialectal est toléré : dans le domaine judiciaire pour les communications orales comme dans l'administration locale pour les mêmes contextes de communication.

L'arabe coranique, langue unique de la religion, est cité ici pour mémoire car bien entendu son rôle est exclusivement religieux. C'est la langue de la tribu du prophète Mohamed. Il est qualifié d'arabe « Reich ». Les Coptes (6,5 millions soit près de 10 % de la population) usent de leur langue, issue d'une héllénisation de l'égyptien ancien dans les usages religieux.

S/3 Éducation

La langue de l'école est l'arabe standard ou « classique ». L'enseignement privé est très développé : écoles privées en anglais ou en français pour les classes aisées ; plus rares, les écoles pour les minorités arménienne ou grecque. À partir du début du secondaire, l'apprentissage d'une langue étrangère est obligatoire.



Il est malaisé de trouver des données statistiques précises. Ainsi, il serait intéressant de pouvoir faire un rapport comparatif entre le français et l'anglais, mais les chiffres sont inexistants, même auprès des conseillers pour les enseignements de langues du Ministère égyptien de l'éducation. Le seul objectif était d'atteindre les 100 % des scolarisés du primaire au préparatoire (fin collège) pour le Forum mondial de l'éducation de Dakar en 2000 (signalons au passage qu'en 1992 le taux d'alphabétisation des adultes était de 50 % et le nombre moyen d'années d'études de 3).

L'enseignement/apprentissage des langues étrangères est considéré dans sa globalité. Une chose reste certaine : tous les élèves doivent apprendre l'anglais et les écoles où l'anglais est langue d'enseignement pullulent.

Pour l'enseignement supérieur, l'Université française d'Egypte qui dispense des enseignement en arabe et en français a ouvert ses portes en octobre 2002 et compte à ce jour 110 d'étudiants (section LEA, gestion et ingénierie).

La quasi-totalité des élèves scolarisés l'est en arabe. Les données pour le français sont les suivantes :

- Français médium. Sur 17 millions d'élèves de primaire et secondaire, 0,50 % sont scolarisés dans des « écoles de langues » ou écoles bilingues dans lesquelles le français est la langue de l'enseignement. L'anglais (matière) est alors obligatoire dès la troisième primaire (CE2). 45.000 élèves (0,15 sur 30)
- Français matière. Par ailleurs, le français est une des deuxièmes langues obligatoires (avec l'espagnol et l'allemand) dans le secondaire ; on peut évaluer à 1,5 million le nombre d'apprenants au lycée. (2 heures par semaine). 1,5 million d'élèves : soit 0,3 sur 30.

L'arabe coranique est enseigné dans toutes les écoles du primaire à la terminale dans les cours de religion, ainsi que dans les écoles coraniques dont le nombre n'est pas établi.



S/4 Moyens de communication de masse

Il existe en Egypte 8 quotidiens de langue arabe, 1 quotidien en français et 1 en anglais. Il existe par ailleurs une douzaine d'hebdomadaires en arabe, 1 en français et 3 en anglais. Enfin, 5 ou 6 mensuels en langue arabe, une quinzaine en anglais et un en français.

Radio "Le Caire" ainsi que Nile TV diffusent des émissions en français (environ 3 heures par jour).

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Aujourd'hui, le français n'est plus un moyen d'ascension sociale. Quand il est la seule langue étrangère pratiquée, le français ne permet pas d'obtenir plus facilement un travail. En revanche, s'il vient en complément de l'anglais, il peut devenir une carte maîtresse.

Si le français n'est plus déterminant dans l'ascension sociale, il reste étonnamment lié, dans les représentations, à l'image de l'élite. Parler français est un signe extérieur de richesse pour nombre d'Égyptiens (surtout pour les Égyptiennes d'ailleurs) qui reproduisent ainsi les stéréotypes les plus courants : « Le français, langue de la culture, de la beauté, du bon goût et de la bonne éducation…etc. ». C'est aussi bien souvent la langue par laquelle s'affirme la minorité copte du pays. En outre, c'est aussi la langue des femmes des classes moyennes et supérieures.

L'anglais, en revanche, est une nécessité pour toute personne désireuse de « réussir » une carrière professionnelle. C'est davantage la langue des hommes, dominante dans le monde des affaires, dans le monde économique mais aussi scientifique.

Notons l'importance de l'usage et la maîtrise de la langue arabe, celle des médias, qu'on qualifie de « classique ». Il y a là un signe fort de distinction sociale.

CORPUS

C/1 Acquisition

Pour l'immense majorité des 66 millions d'Égyptiens (1998), l'arabe dialectal égyptien est la seule langue acquise comme L1 (avec les langues des minorités arménienne ou grecque et le nubien ou le berbère).

C/2 Apprentissage

Pour l'arabe standard, on peut de façon assez optimiste considérer que tous ceux qui ont fait une scolarité primaire complète ont été exposés à cet enseignement. La scolarité actuelle serait de 100 % pour les moins de 15 ans, mais, pour les couches plus âgées, on a pour un taux d'analphabétisme des 15-24 ans pour les hommes de 28,6 % et de 46 % pour les femmes ; pour les 25 ans et plus, de 50,2 % pour les hommes et de 78,1 % pour les femmes. On peut donc estimer, grossièrement, que 17,5 millions sont exposés à l'apprentissage et que 49 millions l'ont été à 45 % (ce qui est très optimiste). On a alors, en arrondissant tous les chiffres : 100 % pour les jeunes, 25 % de la population donc 25 % de 20 = 5 + 0,55 (scolarisés des 75 % de la population de plus de 15 ans) × 15 (trois-quarts de 20) = 8,25.

Le français, tout comme l'anglais, sauf exceptions rarissimes, est toujours appris à l'école.

On peut estimer que 0,50 % de la population à appris le français (cette évaluation recoupe celle du HCF en 2003 qui donne 0,34 % de francophones réels et 0,16 % de francophones « partiels »). Le problème des compétences sera traité en C/4.

C/3 Vernacularisation/véhicularisation

Le seul véhiculaire est bien entendu l'arabe dialectal égyptien.

C/4 Compétence

Si l'arabe coranique est familier à l'immense majorité de la population, il est surtout récité plutôt qu'appris. Seule une faible minorité le comprend réellement. Les valeurs pour la compétence sont en sensible



réduction par rapport au secteur S/2 ce qui souligne un rendement médiocre de l'éducation ; il est meilleur pour les langues européennes où le secteur privé, mieux doté et plus efficace, a un rôle important.

C/5 Production langagière

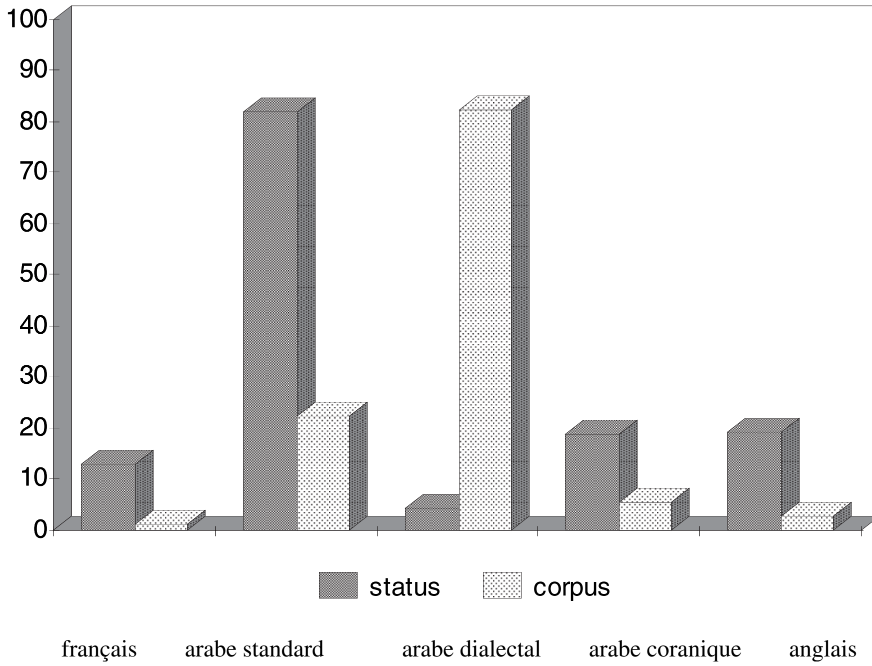
Elle s'opère pour l'essentiel en arabe dialectal et en arabe standard (secteur public et/ou formel).

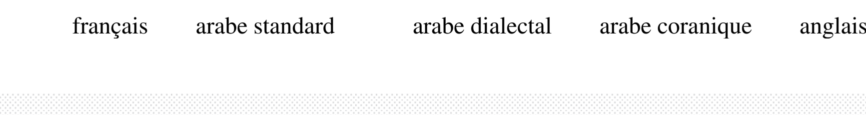
Valérie Nicolas,
Alliance française de Port-Saïd.

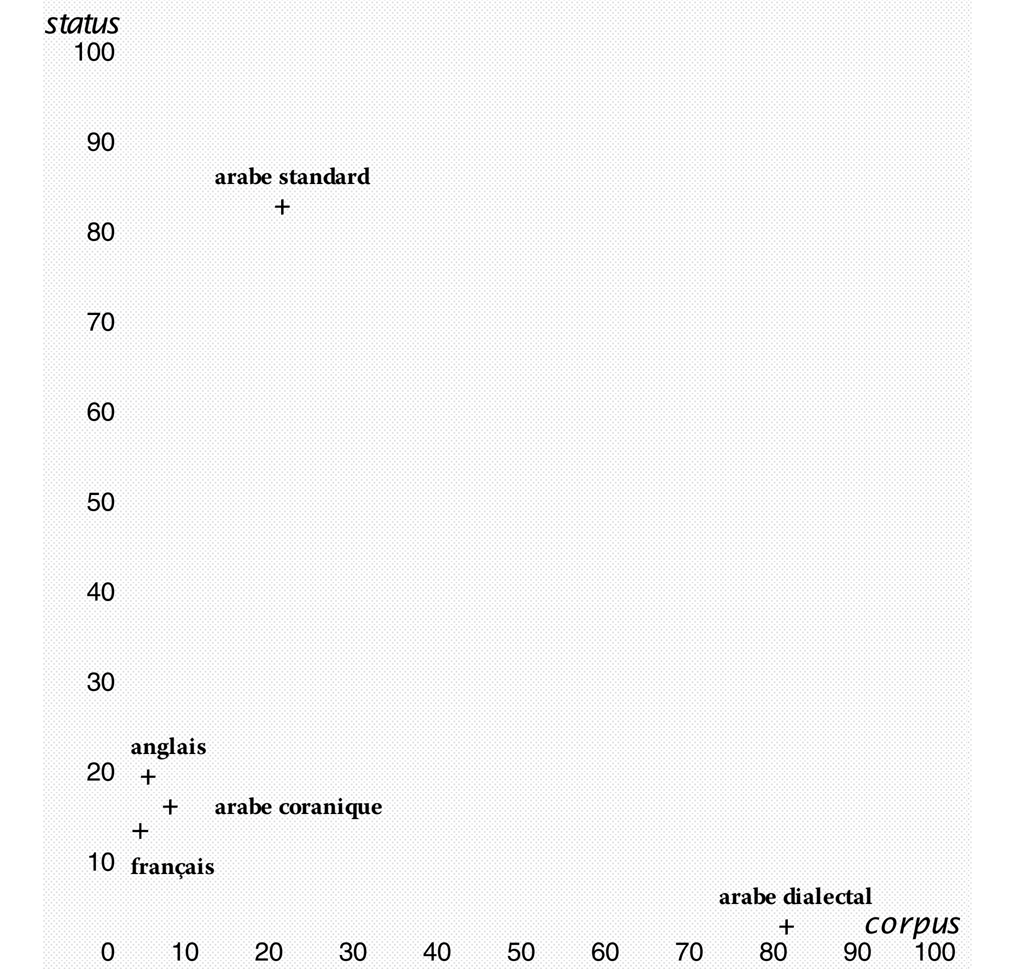







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus


français
arabe standard
arabe dialectal
arabe coranique
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
arabe standard
anglais
arabe coranique
français
arabe dialectal
corpus
10 20 30 40 50 60 70 80 90 100





FRANCE

STATUS		
	français	**autres langues**
Officialité / 12	12	0
Usages institutionnalisés / 20	**20**	0
dont		
-textes officiels / 5	5	0
-textes administratifs nationaux / 5	5	0
-justice / 5	5	0
-administration locale / 5	5	0
-religion / 5	5	0
Éducation / 30	**30**	0
dont		
-primaire / 10	10	0
-secondaire / 10	10	0
-supérieur / 10	10	0
Moyens de communication de masse / 25	**25**	0
dont		
-presse écrite / 5		
-radio / 5	5	0
-télévision /	5	0
-cinéma / 5	5	0
-édition / 5	5	0
	5	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	20	1
TOTAL STATUS / 107	**107**	**1**

CORPUS		
Acquisition-langue première / 20	19	1
Apprentissage-langue scolaire / 20	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-
Compétence linguistique / 20	-	-
Production langagière / 20	19	1
TOTAL CORPUS / 90	38/ 40	2 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS		
STATUS / 100	**100**	**0,9**
CORPUS / 100	**95**	**5**



COMMENTAIRES

STATUS

Comme on peut le constater à l'examen de ce tableau, la France est un pays très monolingue !

Sous la catégorie « Autres langues », nous prenons en considération un ensemble formé par les langues régionales, les créoles des DOM et les langues des populations migrantes : la reconnaissance de l'existence de dialectes et/ou langues régionales a été très tardive (Loi Deixonne, 1951) et le bénéfice de cette loi a été, lui-même, l'objet de luttes et de négociations parfois difficiles.

Le cas le plus évident est celui des langues créoles ; elles sont en usage essentiellement dans les Départements d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) ; on compte, en outre, en Métropole, plusieurs centaines de milliers de « Domiens » originaires de ces territoires, qui tendent à ne plus avoir ces créoles comme L1, mais qui en usent encore largement, en particulier dans le cadre associatif.

Les pressions, voire certains engagements pris en faveur de la signature par l'État français de la Charte des langues régionales du Conseil de l'Europe, ont conduit à la rédaction d'un *Rapport sur les langues de France* confiée à B. Cerquiglini ; ce dernier en a dénombré 75, compte non tenu des langues des migrants qui ne sont pas intégrées à cette étude et sur lesquelles on ne possède guère de données fiables ; leur présence est pourtant incontestable, à la fois dans le territoire métropolitain (immigration du Maghreb) et dans certains DOM, comme la Guyane en particulier (immigrations haïtienne, brésilienne, surinamienne, etc.).

Dans le tableau, ce sont ces faits qui expliquent que le *status* atteigne le maximum de 100 ; en effet, la reconnaissance des langues et cultures régionales ne va guère au-delà de manifestations symboliques, ce qui explique les réticences françaises à signer la Charte des langues régionales du Conseil de l'Europe. Celle-ci en effet est largement inadaptée au cas français dans la mesure où, sous la pression du « lobby austro-hongrois », elle a été conçue bien plutôt pour les situations de l'Europe Centrale et Orientale (cf. les états des lieux proposés pour certains PECO membres de la francophonie). Ce sont toutefois, ces débats qui, pour partie, ont conduit à faire introduire en 1992 dans la Constitution de la France une disposition qui précise que « le français est la langue de la République ». La faible valeur attribuée aux langues autres que le français dans le *status* a été située dans le secteur « représentations », faute de mieux, mais elles demeurent de l'ordre du symbolique.



CORPUS

Le *corpus* est affecté, globalement, d'une valeur moindre dans la mesure où un certain nombre de citoyens français n'ont pas le français comme langue première (dans les départements et territoires d'outre-mer en particulier) et où une partie, certes très modeste mais incontestable, de la production langagière, s'effectue dans d'autres langues sur le territoire national (créoles dans les DOM ou langues de migrants, dans certains quartiers de grandes villes françaises comme Paris, Lyon ou Marseille).

C/1 Acquisition

Les quatre départements d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) ont une population totale de près de 2 millions d'habitants (sur une population française totale de 61 millions). Nombre d'entre eux n'ont pas le français comme langue première, même si cette situation évolue dans certains DOM-TOM, comme la Martinique par exemple, moins sous l'effet d'une scolarisation aux effets limités que sous l'influence du développement extrême de la couverture audio-visuelle. C'est la différence majeure avec les langues régionales de l'espace métropolitain, qui ne sont presque jamais langues premières et/ou d'usage quotidien, ce qu'elles étaient encore parfois au début du XXe siècle, dans certaines zones.

C/5 Production langagière

La valeur 1 qui est attribuée pour C/5 ne doit pas être considérée comme négligeable, car elle correspond en fait à 5 % de la production langagière, ce que d'aucuns pourraient juger très excessif. En



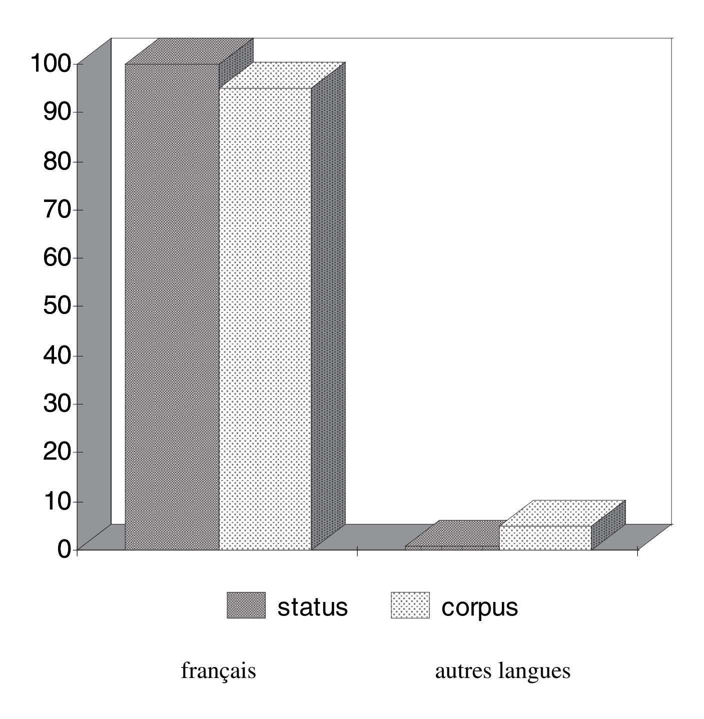
fait, il faut voir que sont prises en compte à la fois les langues des migrants (en particulier maghrébins) les langues régionales et surtout les créoles des DOM. Même si l'on admet que ni tous les Domiens, ni tous les immigrants usent, de façon systématique, de langues autres que le français, on doit toutefois admettre que leur nombre total approche, sans doute, pour ce secteur les 4 millions (sur un total de 61 millions). La valeur 1 paraît donc se justifier, même si un chiffrage plus précis conduirait sans doute à une valeur située entre 0,5 et 1.

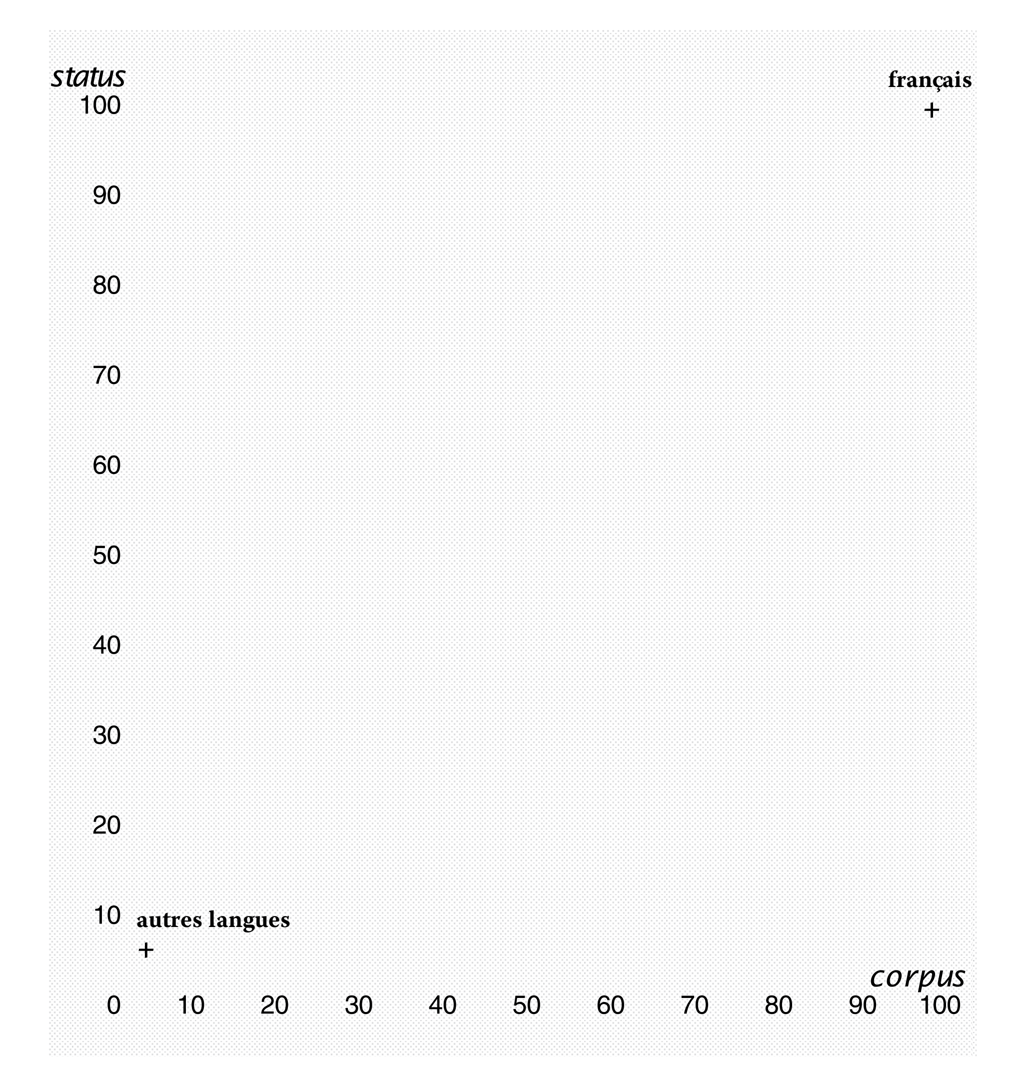
On doit aussi (et c'est un des intérêts de cette grille et un mode de validation interne des données qu'elle présente) mettre en rapport C/1 (acquisition comme L1) et C/5. Logiquement, dans ce type de comparaison, on peut penser que la valeur attribuée en C/5 doit être inférieure à celle de C/1, puisque nombre des locuteurs en cause n'usent pas partout et toujours des langues autres que le français. Ce facteur est toutefois neutralisé par le fait que certains locuteurs qui ont le français comme L1 peuvent utiliser ces autres langues dans un certain nombre de situations de communication.

Dorothée Rakotomalala
Institut de la Francophonie, Université de Provence.







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
autres langues


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
autres langues
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

GABON

STATUS		
	français	**langues africaines**
Officialité / 12	12	0
Usages institutionnalisés / 20 dont	**16**	**4**
-textes officiels / 4	4	0
-textes administratifs nationaux / 4	4	0
-justice / 4	3	1
-administration locale / 4	3	1
-religion / 4	2	2
Éducation / 30	**30**	**0**
-primaire / 10	10	0
-secondaire / 10	10	0
-supérieur / 10	10	0
Moyens de communication de masse / 25 dont	**23**	**2**
-presse écrite / 5	5	0
-radio / 5	4	1
-télévision / 5	4	1
-cinéma / 5	5	0
-édition / 5	5	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	18	3
TOTAL STATUS / 107	100	9

CORPUS		
Acquisition-langue première / 20	1	19
Apprentissage-langue scolaire	15	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	13	-
Compétence linguistique / 20	10	-
Production langagière / 20	10	10
TOTAL CORPUS	49 / 100	29 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS		
STATUS / 100	**93,4**	**8,4**
CORPUS / 100	**49**	**72,5**



COMMENTAIRES

Indépendant depuis le 17 août 1960, ancienne colonie française avec une superficie de 267 670 km², le Gabon comptait, en 1993, 1.014.976 habitants (pour la répartition par provinces et classes d'âge, cf. A. Moussirou-Mouyama, 2000). L'essentiel de cette population (73 %) vit en zone urbaine, les deux villes de Libreville et de Port-Gentil en regroupant à elles seules près de la moitié.

À ce jour, on observe une variation de classifications des langues selon les auteurs. Pour Jacquot (1978), il y a 40 parlers répartis en 11 groupes, tandis que Kwenzi Mikala (1987) trouve 62 parlers répartis en 10 unités-langues.

En raison de nombreuses ressources naturelles et du chiffre relativement modeste de sa population, le Gabon accueille beaucoup de migrants venus de divers horizons. C'est pourquoi nous avons réuni les langues gabonaises et les langues africaines des immigrants en un seul bloc, puisque aucune d'entre elles ne sert de langue véhiculaire, ce rôle étant dévolu au français.

STATUS

S/1 Officialité

Dans son article 2, la Constitution du 23 juillet 1995 stipule : «*la République gabonaise adopte le français comme langue officielle de travail. En outre, elle œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales».* Hormis les langues pygmées, toutes les langues gabonaises sont d'origine bantoue.

S/2 Usages institutionnalisés

Tous les textes officiels sont en français. Dans le domaine de la justice, il existe, à côté du système calqué sur le système français et fonctionnant dans cette langue, un ordre traditionnel fonctionnant en langues nationales.

S/4.Moyens de communication de masse

La presse écrite est exclusivement en français. Plusieurs salles de cinéma diffusent des films en français. À la télévision et à la radio, quelques plages sont réservées aux langues gabonaises surtout lors des informations nationales de haute importance ; les communiqués et avis de décès sont faits en langues nationales. À côté des radios et chaînes nationales, RFI et bien d'autres stations privées contribuent à la diffusion du français tout en attirant un large public.

S/5. Possibilités économiques et représentations sociales

Pour le secteur de l'emploi la connaissance du français est plus qu'indispensable (à cet égard, on doit souligner le rôle économique majeur joué par la société ELF).

Pour le secteur des «représentations sociales et possibilités économiques», l'importance même du plurilinguisme national, encore accentué par la présence de groupes migrants allophones, limite inévitablement les valeurs qu'on peut attribuer dans ce domaine.

CORPUS

C/1 Acquisition

Lors d'une enquête réalisée à Libreville, on a noté que 4 % des Gabonais déclarent avoir le français pour première langue ; les mariages mixtes conduisent à passer de 4 à 5 %. De ce fait, 4 % à 5 % de 20 = 1. Pour les langues africaines, compte tenu de leur diversité et de la présence des langues des nombreux immigrants, il a paru inutile de se lancer dans un détail. Si l'on avait voulu le faire, il aurait fallu pour cela se fonder sur le pourcentage que représentent, dans la population totale, les principales ethnies. On aurait ainsi eu pour le fang (32 %) 6, pour le punu (12 %) 2,5, etc. avec tous les problèmes que posent la



définition, la classification et même la dénomination de ces langues puisque ces questions divisent les spécialistes des langues gabonaises.

C/2 Apprentissage

On doit noter que selon les chiffres du PNUD, en 1992, le taux d'alphabétisation des adultes était de 62,5 % et le nombre moyen d'années de scolarité de 2,6. Même s'il y a eu des progrès, on doit prendre en compte de tels chiffres dans la mesure où l'on considère la population totale. Le français est aussi langue et médium de l'enseignement (cf. S/3) avec, actuellement, un taux de scolarisation élevé (d'où, pour cette section, la valeur 15 qui prend en compte les deux facteurs évoqués).

C/3 Vernacularisation/Véhicularisation

Le cas du Gabon est sur ce plan assez remarquable en Afrique subsaharienne. Le français est, pour une partie de la population, certes réduite mais incontestable, en situation d'acquisition par vernacularisation, en particulier en zone urbaine (où vivent, rappelons-le, les trois-quarts de la population) ; l'école n'est donc pas le seul lieu de l'appropriation linguistique du français, comme c'est le cas dans les États d'Afrique qui ont des langues nationales qui peuvent faire office en même temps de langues véhiculaires. C'est d'ailleurs ce qui explique et justifie la valeur importante attribuée pour la véhicularisation du français, indépendamment de son apprentissage dans le contexte éducatif. On pourrait dire en simplifiant quelque peu que le français au Gabon tend à se vernaculariser en zone urbaine et à se véhiculariser ailleurs. C'est l'analyse que fait J. Leclerc (*www.tlfq.ulaval.ca*).

C/4 Compétence

Pour la compétence, on a une forte proportion des locuteurs de niveau 1-2 qui selon la description faite par Chaudenson (2000 : 39) sont de vrais francophones ; on a donc attribué ici la valeur de 10 en comptant 33 % de locuteurs à compétence forte et, donc, à base 20 et 33 % de locuteurs à compétence moyenne ou partielle à coefficient 10 : 0,3 × 20 + 0,3 × 10 = 6,6 + 3,3 = 9,9 (arrondi à 10).

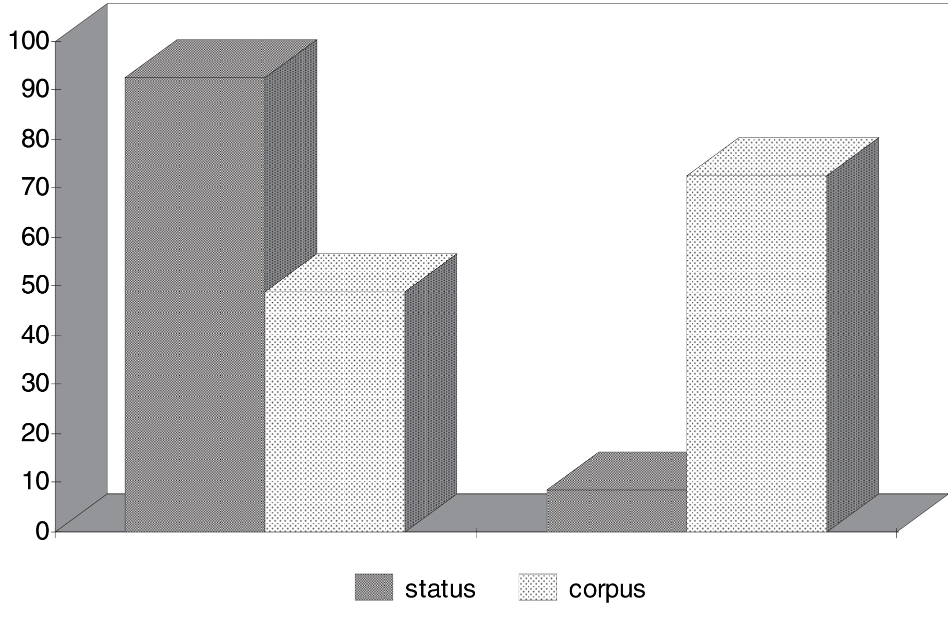


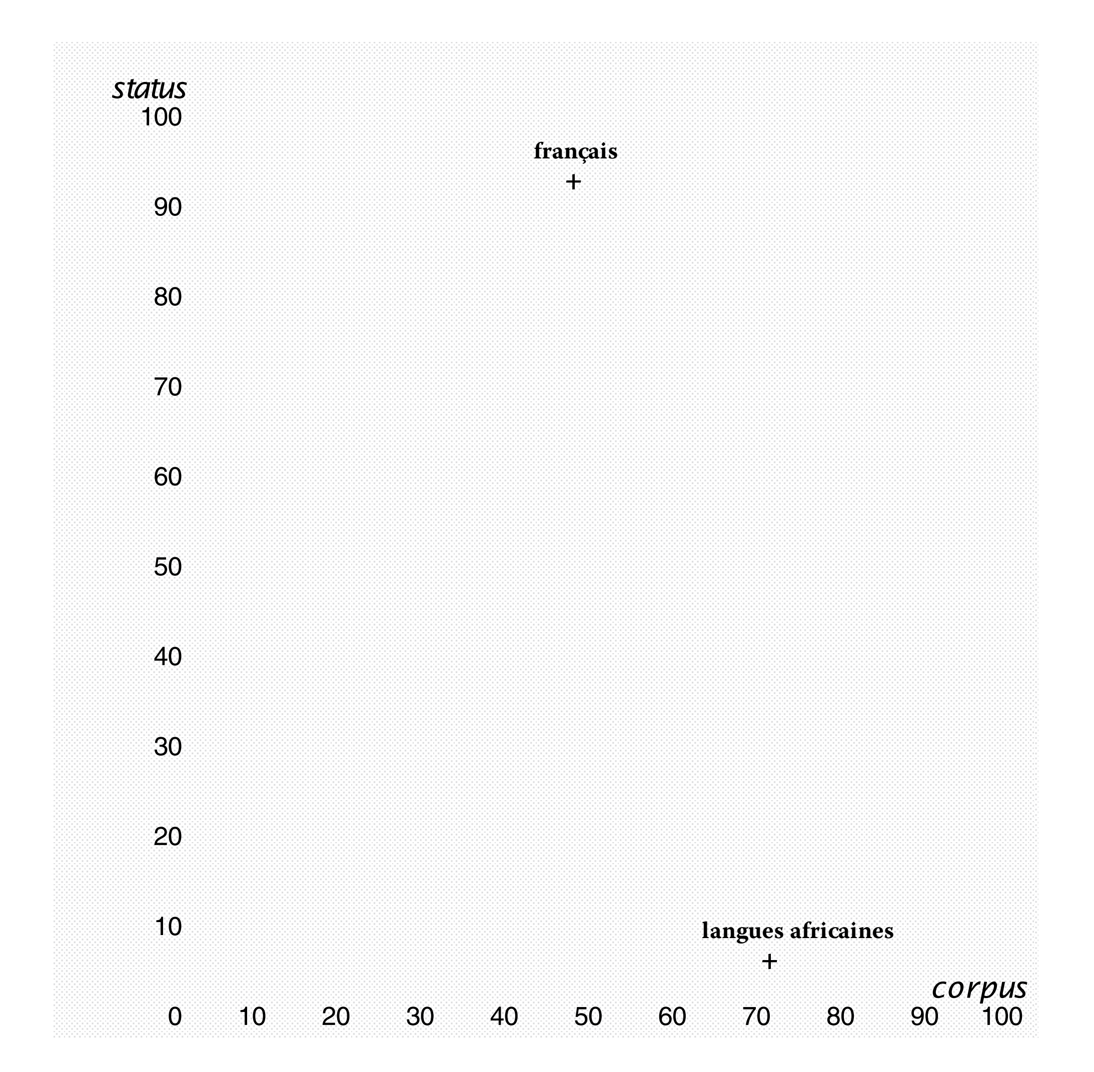
C/5 Production langagière

Elle se partage entre français (qui domine en zone urbaine) et langues africaines.

Firmin Moussounda Ibouanga
Institut de la Francophonie, Université de Provence.




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
langues africaines


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
corpus
français
langues africaines

GUINÉE

STATUS				
	français	**poular**	**malinke**	**soussou**
Officialité / 12	12	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20 dont	**14**	**2**	**2**	**2**
-textes officiels / 4	4	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	4	0	0	0
-justice / 4	3	0,3	0,3	0,3
-administration locale / 4	2	0,6	0,6	0,6
-religion / 4	1	1	1	1
Éducation / 30 dont	**30**	**0**	**0**	**0**
-primaire / 10	10	0	0	0
-secondaire / 10	10	0	0	0
-supérieur / 10	10	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25 dont	**16**	**2,6**	**3,6**	**2,6**
-presse écrite / 5	4,5	0	0,5	0
-radio / 5	1	1,3	1,3	1,3
-télévision / 5	4	0,3	0,3	0,3
-cinéma / 5	2	1	1	1
-édition / 5	4,5	0	0,5	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	18	10	10	8
TOTAL STATUS / 107	90	14,6	15,6	12,6

CORPUS				
Acquisition-langue première/ 20	0,1	7	5	2
Apprentissage-langue scolaire / 20	4	-	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	3	-	-	-
Production langagière / 20	0,1	7	5	2
TOTAL CORPUS	**7,2 / 80**	**14 / 40**	**10 / 40**	**4 / 40**

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**84, 1**	**13,6**	**14,5**	**11,7**
CORPUS / 100	**9**	**35**	**25**	**10**

COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La Guinée est indépendante depuis 1958 et, de cette date à 1984 (mort de Sekou Touré), l'État guinéen a pris ses distances avec la France mais, aux termes de la constitution de 1990, « la langue officielle est le français ».

S/2 Usages institutionnalisés

Le français est la langue des lois et textes nationaux ; toutefois, il est admis que les principales langues nationales (le poular, le malinké et le soussou) peuvent avoir une place dans les services publics et la justice en particulier (jugement rendus en français, puis traduits), l'État marquant, sans grande précision ni reconnaissance effective, son intérêt pour les langues et cultures nationales (Loi fondamentale de 1990). Dans les réunions ou conférences, le français est traduit ensuite dans les langues nationales, mais certains discours peuvent être produits directement dans ces langues.

Religion. Quoiqu'elle soit une république laïque, la Guinée est un État à forte majorité musulmane (90 % de Musulmans pour 5 % de Chrétiens). Le Coran est lu en arabe, mais la traduction est faite dans les trois langues principales, selon les lieux. Toutefois, peu nombreux sont ceux qui peuvent opérer de telles traductions.

S/3 Éducation

La Guinée est le seul État d'Afrique subsaharienne a avoir fait, entre 1968 et 1984, le choix et l'expérience d'un enseignement systématique en langues nationales pour l'ensemble du cycle primaire jusqu'au collège. Ce fut la grande époque du « modèle guinéen » qui conduisit même à envoyer dans d'autres pays (les Seychelles, par exemple) des enseignants guinéens chargés de l'exporter.

Ce bilan, longtemps réputé triomphal, se révéla catastrophique lorsqu'on put enfin l'établir après la mort de Sékou Touré. Le taux de scolarisation était à moins de 20 % et l'enseignement, révolutionnaire et « champêtre », était dans un état désastreux. En dépit d'un retour à des formes d'éducation plus conventionnelles, il en est resté dans la population une certaine méfiance à l'égard de l'usage éducatif des langues nationales. Il en résulte, pour une large part que le système actuel est entièrement en français.

S/4 Moyens de communication de masse

Si la presse écrite est entièrement en français, les langues nationales ont une place dans les autres secteurs.

À la radio, les langues nationales (ensemble) occupent environ 70 % du temps d'émission total (le temps est à peu près équivalent pour l'information et la culture mais presque totalement occupé par les langues nationales pour l'éducation populaire et le développement rural).

À la télévision, le français domine largement (les éventuels films arabes ou indiens sont sous-titrés), mais certaines informations sont en langues nationales. Notons aussi une certaine production audiovisuelle en langues nationales : séries, courts métrages (« Pèssè » en soussou, « Sodya » en malinké ou en poular « Lewuru djèrè »).

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

En dépit de la politique conduite entre 1958 et 1984, le français continue à tenir une place majeure au plan économique (mais la Guinée est peu urbanisée) et social (en 1970, il était d'ailleurs devenu langue obligatoire à partir de la 3e année).



CORPUS

C/1 Acquisition

Le nombre de locuteurs qui ont le français comme L1 est naturellement infime. Parmi les 8 millions d'habitants, les deux tiers sont de langue poular (32 %), malinké (23 %) et soussou (10 %). Cette situation explique que le total « horizontal » ne soit pas égal à 20.

C/2 Apprentissage

Selon les principes de calcul appliqués ici, seul le français est concerné par cette section ; est pris en compte ici le nombre de locuteurs qui ont été exposés à une durée minimale d'apprentissage de cette langue (scolarité primaire complète). En 1994, la Guinée était classée dernière au classement des États du monde pour le développement humain (taux d'alphabétisation des adultes : 29 % et nombre d'années de scolarisation 0,9).

Actuellement, elle a progressé dans le classement (157e) et le taux de scolarisation s'établit à 38 % (index d'éducation 2001 = 0,39 avec 12 % d'élèves qui accèdent au secondaire ; PNUD 2003) Sur l'ensemble de la population on a peine à penser que plus de 20 % ait réellement eu une scolarité primaire complète. Valeur attribuée pour le français 4 (pour des raisons qui apparaîtront en C /4).

C/3. Véhicularisation

Compte tenu de la forte ruralité de la Guinée (le taux d'urbanisation est de 27,5 en 2000) et donc de la territorialisation des langues, le secteur ne sera pas rempli, même si le français apparaît de plus en plus présent dans les situations urbaines (Konakry).

C/4. Compétence



Le HCF, en 2003, donne 5,4 % de francophones et 9,7 % de francophones partiels. La valeur selon les modes de calcul appliqués ici serait alors (en arrondissant) 20 × 0,045 = 0,9 + 10 × 0, 095 = 0,95, soit au total 1,85.

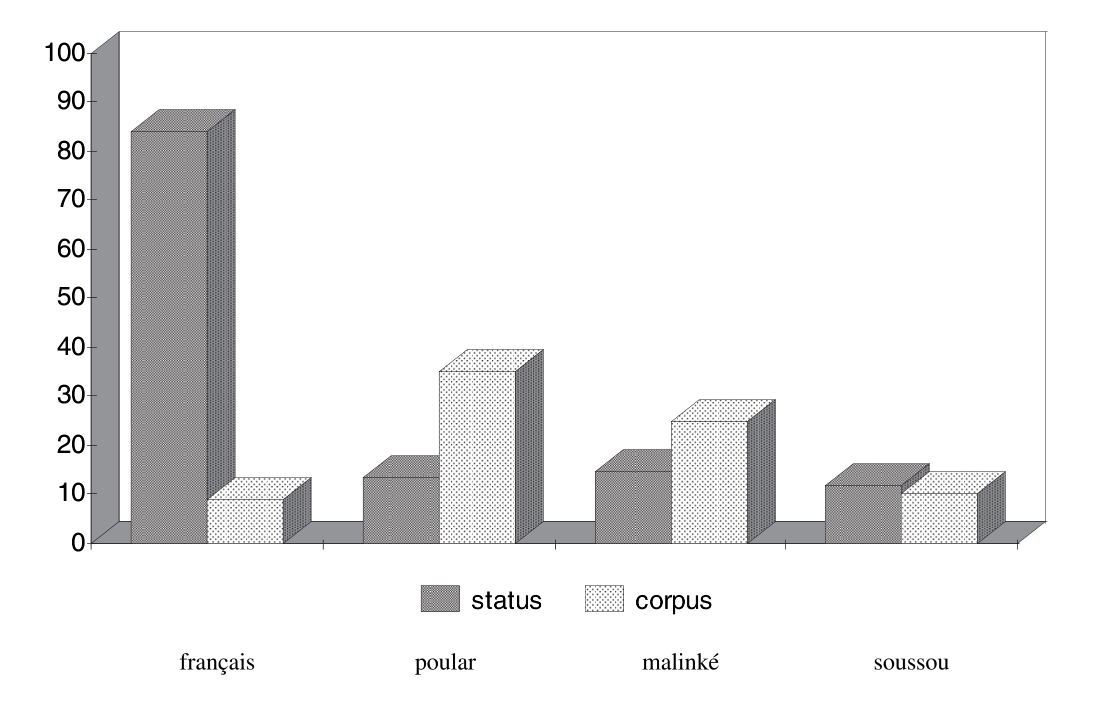
L'apprentissage étant faible, on ne peut s'attendre à voir une compétence importante, même si les fortes émigrations guinéennes vers les pays francophones durant le régime de Sékou Touré, ont favorisé des apprentissages informels du français. Valeur finale retenue 3.

C/5. Production langagière

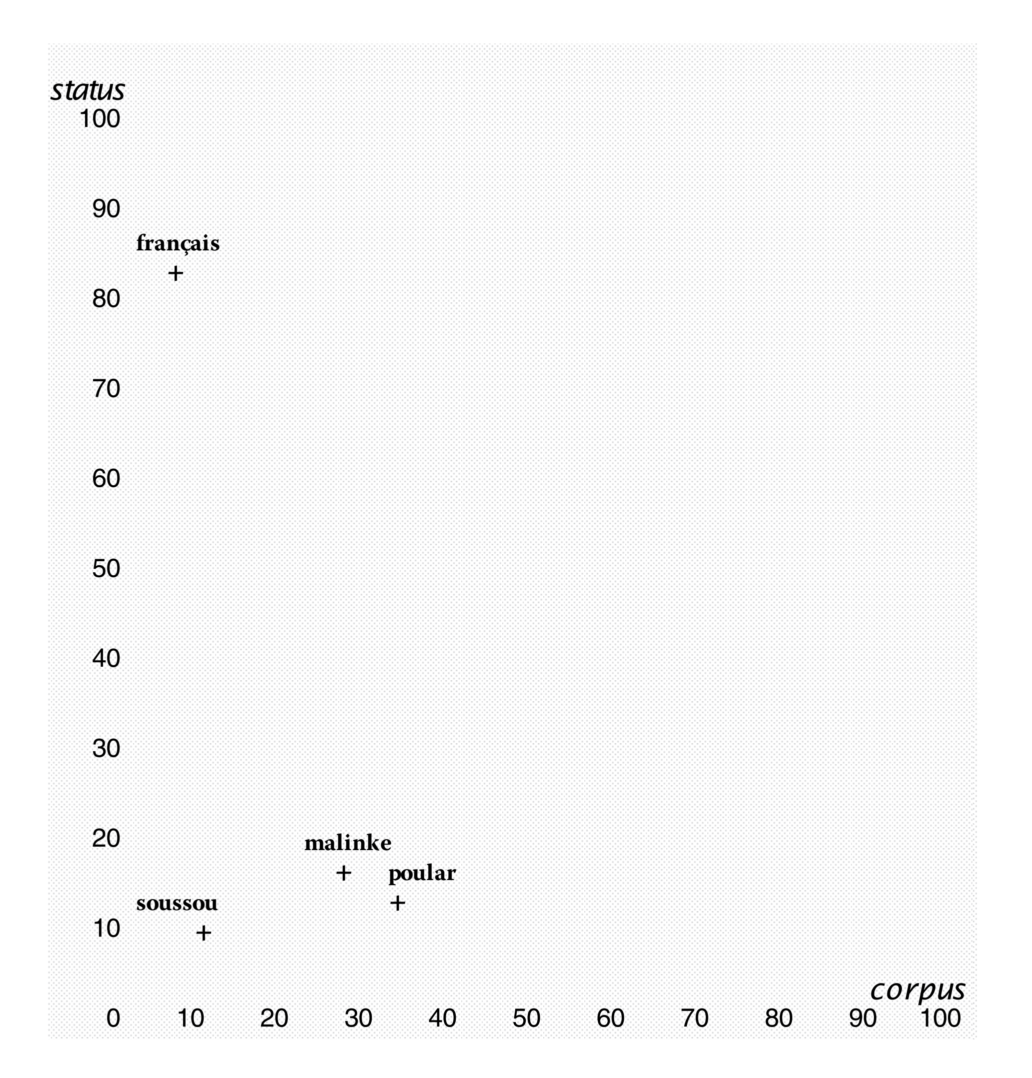
Compte tenu de la structure précédemment décrite, on va retrouver un pourcentage presque semblable à celui des locuteurs de chaque langue, le reste de la production langagière s'opérant dans les autres langues nationales du pays. Le français est la seule langue à échapper (modestement) à cette règle.

Cheikh Doukouré
Institut de la Francophonie. Université de Provence





100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
poular
malinké
soussou



status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
français
malinke
poular
soussou
corpus
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

GUINÉE BISSAU

STATUS				
	français	**portugais**	**créole**	**langues africaines**
Officialité / 12	0	12	0	0
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**0** 0 0 0 0 0	**12** 4 4 2 1 1	**3** 0 0 1 1 1	**5** 0 0 1 2 2
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**0** 0 0 0	**29,5** 9,5 10 10	**0,5** 0,5 0 0	**0** 0 0 0
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**0** 0 0 0 - -	**8,5** 5 1,5 2 - -	**5** 0 3 2 - -	**1,5** 0 0,5 1 - -
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	9	17	12	8
TOTAL STATUS / 97	**9**	**89**	**20,5**	**14,5**

CORPUS				
Acquisition-langue première/ 20	0	0	6	14
Apprentissage-langue scolaire / 20	0,5	6	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	0,5	20	3,7
Compétence linguistique / 20	0,5	2	15	-
Production langagière / 20	0,2	1	10	8,8
TOTAL CORPUS	**1,2 / 80**	**9,5 / 100**	**51 / 80**	**26,5 / 80**

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**9,2**	**91,7**	**21,1**	**14,9**
CORPUS / 100	**1,5**	**9,5**	**63,7**	**33,1**



COMMENTAIRES

La Guinée Bissau a une population de 1,1 million d'habitants dont 20 % se trouvent à Bissau, la capitale. À côté du créole, qui est la langue véhiculaire la plus importante, et du portugais, la langue officielle de fait, une vingtaine de langues africaines sont parlées. Ces langues africaines appartiennent à deux groupes de la famille niger-congo : le groupe ouest-atlantique et le groupe mandé.

Groupe ouest-atlantique : balante, peul, mandjaque, pépel, mancagne, beafada, bijage, diola-felup…

Groupe mandé : mandinka, soninké…

On ne peut donner un nombre exact de langues, et, partant, de pourcentages précis concernant leur utilisation et le nombre de leurs locuteurs ; en effet, il est souvent difficile de distinguer ce qui est dialecte d'une langue et ce qui est langue à proprement parler. Où commence le pépel ? Où finit le manjaque ? Le balanta-brassa, parfois dénommé manode, est-il un dialecte de l'ensemble balante ou une langue en soi ? On donne néanmoins des estimations dont les précédentes remarques soulignent le caractère incertain : Balantes (30 %), Fula (20 %), Mandjaques (15 %), Mandingues (15 %), Pepel (8 %) (source : site *www.tlfq.ulaval.ca*)

Le français est en Guinée Bissau une langue étrangère, même si de nombreux Guinéens le parlent plus ou moins, en raison de la situation d'enclavement dans une zone francophone. Depuis 1997, l'État est dans la zone franc et l'escudo a été remplacé par le franc. C'est au Sénégal et en Guinée (Conakry) que de nombreux Guinéens ont trouvé refuge au cours de la guerre de Libération Nationale et des troubles politiques divers qui ont affecté le pays ces dernières années. La présence d'une forte et déjà ancienne immigration mandjaque, d'abord au Sénégal, puis en Normandie et dans la région marseillaise, ne semble pas avoir une influence significative sur la situation du français en Guinée Bissau.

STATUS

S/1 Officialité

La langue officielle unique de Guinée Bissau est, de fait, le portugais, quoique la Constitution ne comporte aucun disposition sur ce point. L'État est membre de la CPLP et a signé à Lisbonne en 1990 l'« Accord orthographique sur la langue portugaise ». Il est relativement bien appliqué dans le pays.

S/2 Usages institutionnalisés

Le portugais est la seule langue véritablement écrite dans le pays.

Pour ce qui concerne la religion, la Guinée Bissau compte près de 35 % de Musulmans, cependant l'arabe reste une langue rituelle qui n'a aucune autre existence sociale et n'a donc pas été prise en compte ici.

S/3 Éducation

L'éducation est entièrement en portugais. La scolarisation est de six ans, mais, dans les classes d'âge de 6 à 12 ans, 53 % des enfants sont scolarisés ; en outre, seuls 8 % des enfants font une scolarité d'au moins 4 ans. Selon l'UNESCO, 73,5 % des plus de 15 ans sont analphabètes. Ces chiffres sont confirmés par *Widnet*.

S/4 Moyens de communications de masse

La domination du portugais est totale et tous les médias sont portugais, la presse et l'édition en particulier. La radio (RDN) et la télévision nationales, en portugais, sont concurrencées, la première par des radios privées qui font une place au créole, au français et à quelques langues africaines et par RFI, la seconde par CFI (en français) et par la télévision portugaise équivalente (RTP).



S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

La position du portugais est naturellement très forte, mais, compte tenu de la francophonie dominante de la zone, la position du français est assez forte également.

CORPUS

C/1 Acquisition

Le créole portugais local («kriol») est la langue première d'une fraction de la population qui s'accroît régulièrement et qui est estimée à 800.000 (soit 73% du total); 150.000 l'auraient comme L1 (soit environ 15%). Tous les autres Guinéens ont pour L1 des langues africaines dans des proportions qui restent difficiles à préciser (cf. ci-dessus).

C/2 Apprentissage

Le portugais est appris quasi uniquement par la scolarisation. Le taux de scolarisation est encore un des plus bas d'Afrique, ce qui limite l'effet de l'apprentissage. Les autres langues ne sont pas concernées par ce secteur, sauf le français, mais les réserves touchant à l'éducation sont les mêmes. Ce fait explique les valeurs faibles accordées dans ce secteur (cf. S/3); elles se fondent sur l'hypothèse que 30% de la population aurait 4 années de scolarisation (chez les plus de 15 ans, on compte au moins 70% d'analphabètes d'après les statistiques de *Widnet*).

C/3 Véhicularisation/vernacularisation

Le kriol aurait 150.000 locuteurs de L1 et 650.000 de L2 (cf. C/1). Véhiculaire des centres urbains, il se développe, avec la même fonction, depuis quelques dizaines d'années, sur l'ensemble du territoire. Son taux de véhicularisation est donc maximum. À l'est du pays, le peul et le mandinka sont aussi employés comme véhiculaires et permettent également la communication avec les populations des pays limitrophes (Sénégal et Guinée Conakry) dans une région où les frontières sont souvent très théoriques.

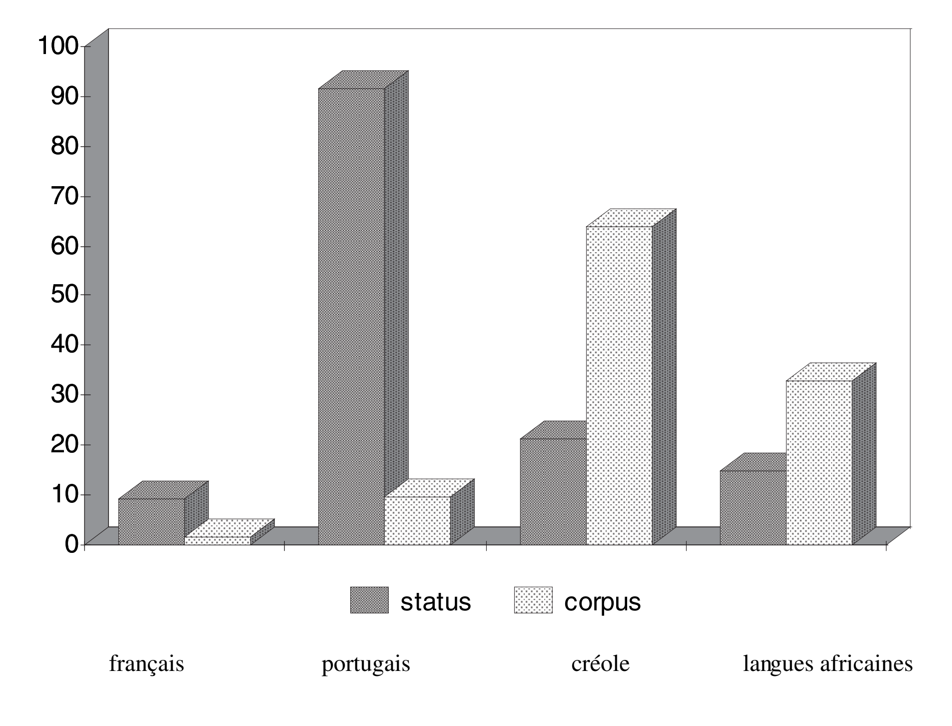


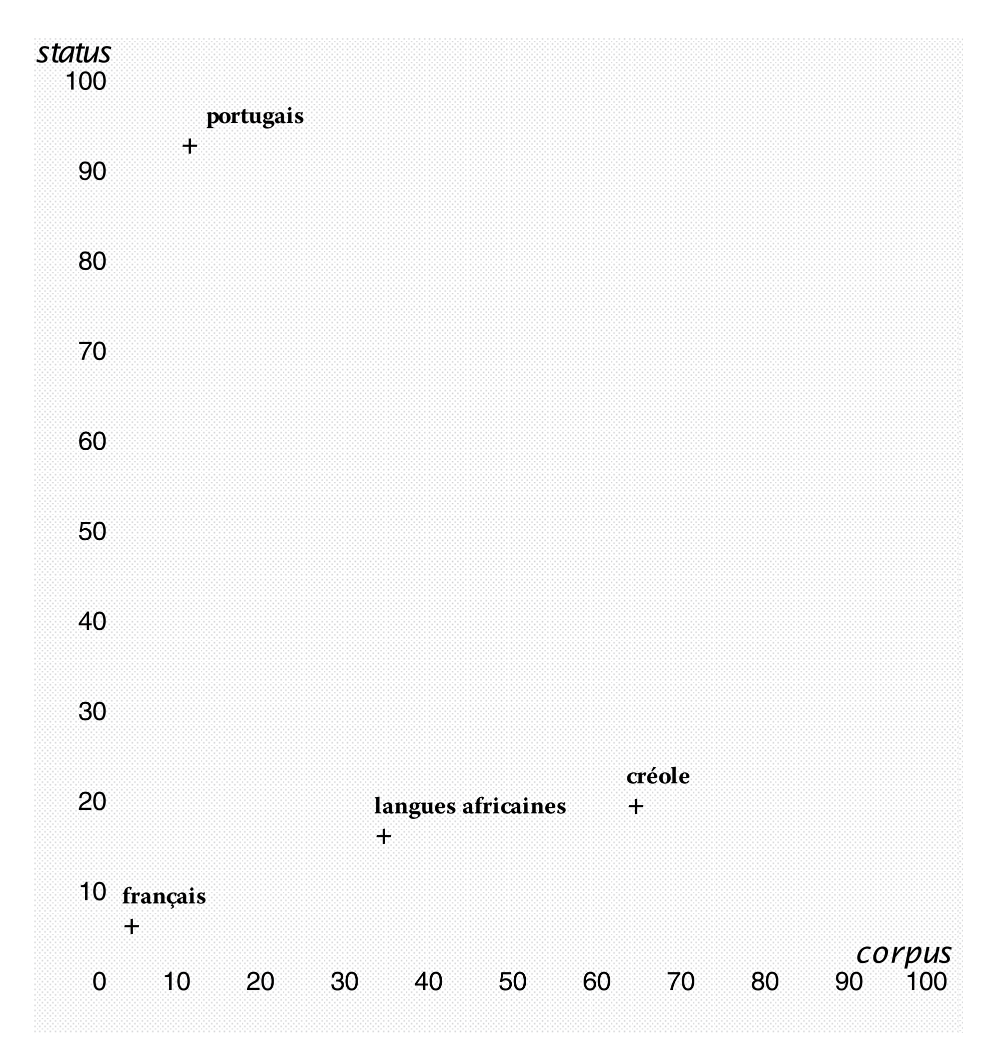
C/4 Compétence linguistique

On estime généralement que 10% des Guinéens parlent le portugais (ce qui conduit donc à une valeur de 2 sur 20); sa pratique est limitée à la minorité instruite du pays. Par ailleurs, il est très difficile de classer les compétences; car il s'agit de savoir où finit le portugais et où commence le créole, mais aussi quelle conscience un locuteur a des limites de chacune de ces langues. Ainsi est-il fréquent que de jeunes Guinéens, qui ont pour langue première une langue africaine, censés avoir appris le portugais à l'école, y ont appris, de fait, le créole.

Jean-Louis Rougé,
Université d'Orléans




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
portugais
créole
langues africaines


status
corpus
portugais
langues africaines
créole
français
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

GUINÉE ÉQUATORIALE

STATUS					
	français	**espagnol**	**fang**	**langues africaines**	**anglais**
Officialité / 12	3	9	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**1**	**17**	**2**	**0**	**0**
dont					
-textes officiels / 4	0,5	3,5	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	0,5	3,5	0	0	0
-justice / 4	0	3,5	0,5	0	0
-administration locale / 4	0	3	1	0	0
-religion / 4	0	3,5	0,5	0	0
Éducation / 30	**1**	**28,5**	**0**	**0**	**0,5**
-primaire / 10	0	10	0	0	0
-secondaire / 10	1	8,5	0	0	0,5
-supérieur / 10	0	10	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**1,5**	**23,5**	**0**	**0**	**0**
dont					
-presse écrite / 5	0	5	0	0	0
-radio / 5	0,5	4,5	0	0	0
-télévision / 5	0,5	4,5	0	0	0
-cinéma / 5	0	5	0	0	0
-édition / 5	0,5	4,5	0	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	12	12	7	2	6
TOTAL STATUS / 107	**18,5**	**90**	**9**	**2**	**6,5**

CORPUS					
Acquisition-langue première/ 20	0	0	16	4	0
Apprentissage-langue scolaire	2	12	-	-	1
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	4,5	11	-	-	1
Production langagière / 20	1	4	12	2	0,5
TOTAL CORPUS	**7,5 / 80**	**27 / 80**	**28 / 40**	**6 / 40**	**2,5 / 60**

TOTAUX PONDÉRÉS					
STATUS / 100	**17,2**	**84**	**8,4**	**1,8**	**6**
CORPUS / 100	**9,3**	**33,7**	**70**	**15**	**2,3**



COMMENTAIRES

Justification du choix des langues retenues : les principales langues sont dans l'ordre

- Le fang, langue vernaculaire, parlée par plus de 80 % de la population
- L'espagnol, langue officielle, langue d'enseignement et de communication
- Le français dont l'usage est nettement plus répandu dans la région continentale que sur l'île de Bioko
- Le groupe des langues vernaculaires autres que le fang, dont le bubi parlé par près de 10 % de la population et le kombé (5 %), ainsi qu'un pidgin, appelé localement pinchinglis, langue véhiculaire parlée par près de 10 % de la population, essentiellement présente sur l'île de Bioko
- L'anglais, dont l'influence tend à grandir au fur et à mesure que la production de pétrole augmente

STATUS

S/1 Officialité

Par un décret daté du 20/01/98, le français est devenu deuxième langue officielle, à côté de l'espagnol. Cette décision, qui résulte d'une volonté politique d'intégration à l'espace économique sous-régional francophone, n'a pour le moment pas vraiment fait évoluer ni son officialité, ni sa visibilité dans le pays (la valeur 3 pour le français se fonde sur le statut légal et non l'usage réel). Le recours au français comme langue officielle n'est effectif qu'à l'occasion de la participation de la Guinée Equatoriale à des rencontres, réunions de travail, conférences, sommets, réunissant des pays francophones. À l'ONU, le Chef de l'État s'exprime en espagnol. Les langues vernaculaires ont le statut de langues nationales.

S/2 Usages institutionnalisés

La quasi-totalité des textes officiels et administratifs nationaux est en espagnol. Toutefois, du fait de l'intégration progressive du pays à la zone franc et à l'espace économique sous-régional (adhésion à UDEAC, BEAC, CEEAC, CEMAC, OHADA, etc.), de plus en plus de textes et de conventions en rapport avec ces organisations francophones de la sous-région sont rédigés en français.

S/3 Éducation

L'enseignement se fait en espagnol, du primaire au supérieur. Si l'enseignement public connaît de faibles rendements, en revanche un enseignement privé catholique, tenu par 250 religieux espagnols, est performant et tend à se développer. L'enseignement du français est obligatoire dans le secondaire depuis 1987, à raison de 3 heures par semaine, mais un mouvement en faveur de l'anglais est apparu depuis quelques années sur l'île de Bioko, en réaction à la manne pétrolière.

S/4 Moyens de communication de masse

Il n'existe pas de presse écrite en français dans le pays. Seuls quelques journaux sont disponibles dans les ICEF (Instituts Culturels d'Expression Française). Les rares journaux qui paraissent en Guinée équatoriale sont en langue espagnole.

La radio et la télévision nationale diffusent des programmes essentiellement en langue espagnole, quelques émissions sont en français. RFI est diffusé sur une partie du pays et des radios francophones sont captées le long des frontières dans la région continentale.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

La diffusion du français en Guinée équatoriale passe probablement par l'intégration économique à la sous-région francophone, beaucoup plus que par l'école, ce pays étant le seul pays hispanophone d'Afrique subsaharienne. Cependant, les ressources pétrolières exploitées par la Mobil Oil ont rendu l'anglais très largement attractif ces dernières années, en milieu scolaire, surtout sur l'île de Bioko. Le



fang, parlé également au Gabon et au Cameroun, est aussi langue de communication. La langue et la culture espagnole jouissent d'un grand prestige aux yeux de l'ensemble de la population, mais de façon plus marquée sur l'île de Bioko que sur le continent.

CORPUS

C/1 Acquisition comme langue première

Les langues vernaculaires dont l'acquisition et l'usage peuvent être évalués, faute d'outils mieux adaptés, proportionnellement à partir de l'importance numérique de l'ethnie qui la parle, sont : le fang (82,9 % des 480.000 habitants), le bubi (9,6 %) et les autres langues comme le kombé (5,2 %), l'annobonnais (1,5 %), etc.

C/2 Apprentissage

Selon le site de l'Unicef, la moitié de la population a moins de 18 ans, mais seulement 31 % de la population en âge d'être scolarisée dans le secondaire l'est effectivement. De plus, le taux net actuel de scolarisation dans le secondaire (où est enseigné le français) est de 31 % en moyenne. Or, le taux d'abandon en collège, puis en lycée est extrêmement élevé, puisque, sur 31 % de scolarisés dans le secondaire, 33 % seulement atteignent la dernière année du collège et 10 % la terminale. À côté du système éducatif public, on trouve un enseignement privé, tenu en grande partie par des religieux espagnols.

Espagnol : on peut admettre que 60 % des habitants ont eu une scolarité primaire. Valeur 12 (20 × 0,6).

Moins de 18 ans (50 % du total) : scolarisation primaire complète 36 % ; scolarité secondaire : 31 %

Plus de 18 ans (50 % du total) : scolarisation primaire complète 24 % ; scolarité secondaire : 10 %.



Français : enseignement récent et au secondaire seulement (31 % des enfants, mais pour un tiers seulement de cet ensemble) : 2 (20 × 0,10).

C/3 Véhicularisation

On peut considérer que 20 % des Equato-Guinéens ont une L1 autre que le fang (= 96.000) et que 50 à 75 % de ces locuteurs peuvent utiliser le fang comme langue seconde. Le fang est, par la force des choses, le seul véhiculaire et la section est alors sans objet (lui accorder la valeur 18 ne change rien au total !).

C/4 Compétence linguistique

Bien entendu, apprentissage et compétence sont deux choses différentes. En reprenant les données fournies en C2, on a :

Espagnol : ont été exposés à l'apprentissage étendu 40 % des Equato-Guinéens (qui ont fait le secondaire) et 20 % qui n'ont fait que le primaire (voir C/2) ; on a donc 20 × 0,4 + 10 × 0,2 = 8 + 2 = 10 ; on doit toutefois admettre que certains locuteurs de l'espagnol ont pu l'apprendre hors du système scolaire (+1). Valeur finale 11.

Français : le cas du pays est particulier car l'histoire et l'environnement régional « francophone » ont joué un rôle important. L'usage du français s'est répandu en Guinée équatoriale essentiellement à la suite de l'exode massif d'Equato-Guinéens dans les pays voisins francophones (Cameroun, Gabon), sous le régime de Macias. Leur nombre est estimé à une centaine de milliers (près du quart de la population). Après la chute du dictateur, bon nombre de ces réfugiés sont rentrés au pays et parlent le français qu'ils ont appris en exil. En revanche, l'action du système éducatif a un impact limité sur la progression de la francophonie dans le pays. Le HCF (2003) donne, pour le pourcentage de francophones « réels », un chiffre très bas (500 soit 0,10 %) et, pour les francophones partiels, 68.000 soit 15 %. En dépit du faible rôle de l'apprentissage, on peut fixer l'indice à 4,5.



Fang : locuteurs de compétence étendue : 80 % (= ethnie fang) × 20 = 16. Locuteurs de compétence variable : 20 % (= ethnies autres que fang) × 10 = 2. Total = 16 + 2 = 18

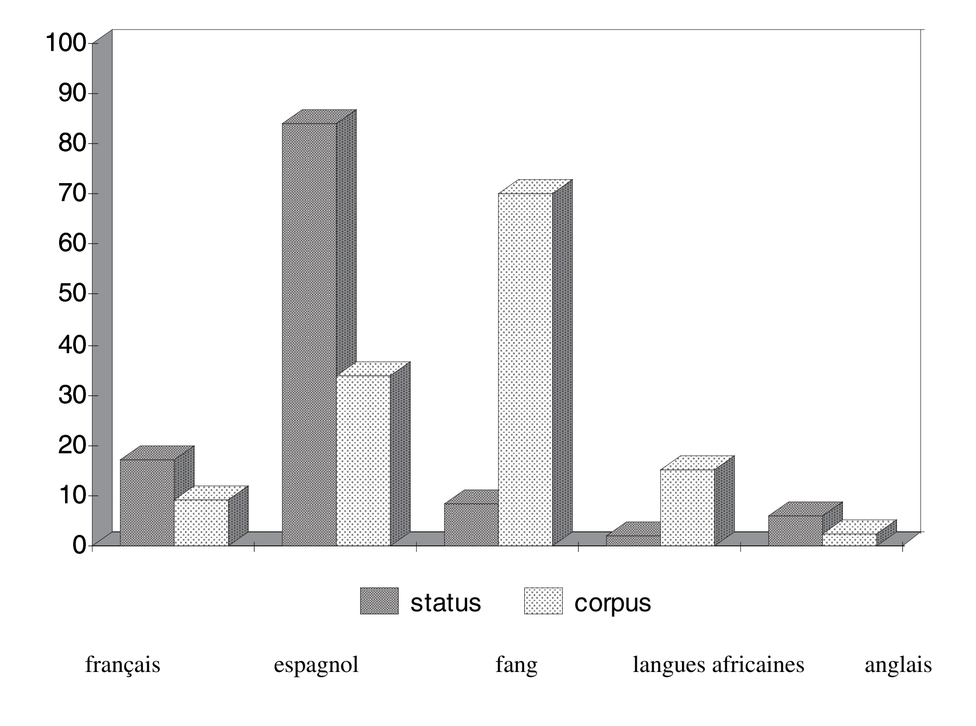
C/5 Production langagière.

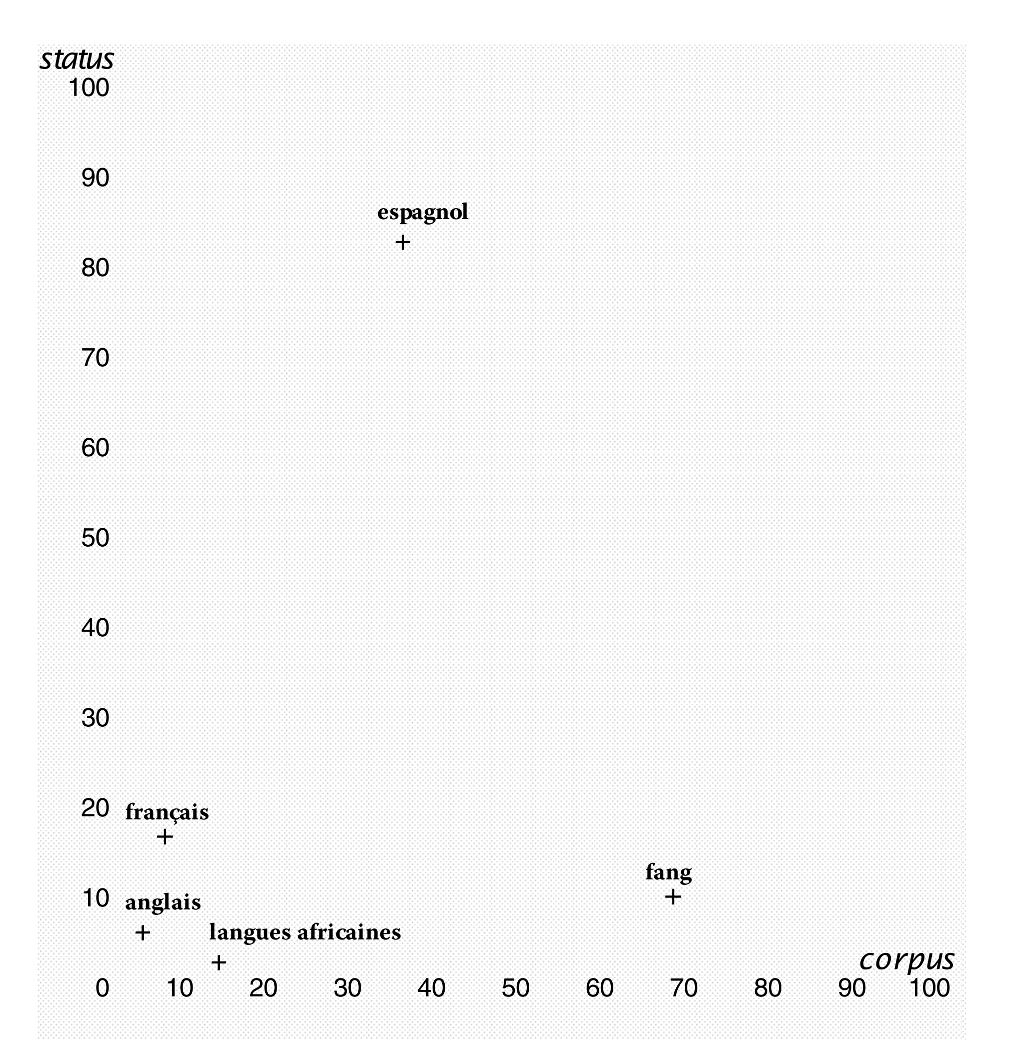
Les valeurs proposées sont éclairées par les considérations précédentes.

Jean-François Fonda
CIEP, La Réunion







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
espagnol
fang
langues africaines
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
espagnol
français
anglais
langues africaines
fang
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100







HAÏTI

STATUS

	français	**créole**	**anglais**
Officialité / 12	6	6	0
Usages institutionnalisés / 20	**17,5**	**2,5**	**0**
dont			
-textes officiels / 4	4	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	3,5	0,5	0
-justice / 4	4	0	0
-administration locale / 4	4	0	0
-religion / 4	2	2	0
Éducation / 30	**25,5**	**2,5**	**2**
dont			
-primaire / 10	7	2	1
-secondaire / 10	9	0,5	0,5
-supérieur / 10	9,5	0	0,5
Moyens de communication de masse / 25	**17**	**4,2**	**2,9**
dont			
-presse écrite / 5	3,8	0,2	0
-radio / 5	1,7	2,5	0,7
-télévision / 5	2	1	2
-cinéma / 5	5	0	0
-édition / 5	4,5	0,5	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	18	-	12
TOTAL STATUS / 107	84	15,2 **/** 87	16,9

CORPUS

Acquisition-langue première/ 20	0,4	20	0
Apprentissage-langue scolaire / 20	3	-	0,1
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-
Compétence linguistique / 20	2,3	-	-
Production langagière / 20	1	18,5	0
TOTAL CORPUS	6,7 / 80	38,5 / 40	0,1 / 60

TOTAUX PONDÉRÉS

STATUS / 100	**78,5**	**17,4**	**15,7**
CORPUS / 100	**8,3**	**96,2**	**0,1**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La République d'Haïti, ancienne colonie française de Saint-Domingue, première «République noire» fête, en 2004, le deux centième anniversaire de son Indépendance. Curieusement, la première affirmation du caractère officiel de la langue française dans cet État date de 1918, durant la période de l'occupation américaine. Le créole haïtien n'est mentionné pour la première fois, de façon un peu marginale, qu'en 1964, mais gagne peu à peu du terrain dans les textes. La Constitution de 1983 mentionne en effet : «Les langues nationales sont le français et le créole. Le français tient lieu de langue officielle.». Pour finir, la Constitution de 1987 met les deux langues sur pied d'égalité : «Le créole et le français sont les langues officielles de la République».

S/2 Usages institutionnalisés

La Constitution qui érige le créole en langue officielle n'existe qu'en version française, même si une traduction créole a été rédigée par un militant culturel. La quasi-totalité des textes officiels est en français, quoique, à l'Assemblée nationale, les députés puissent s'exprimer dans les deux langues, avec toutefois une nette préférence pour le français. Dans l'ensemble de l'administration, les textes sont le plus souvent en français, à de rares exceptions bilingues près (Guide d'état-civil). En revanche, par la force des choses, les communications orales s'établissent surtout en créole. Le domaine religieux est le seul où le créole occupe une place majeure et les médias religieux (Radio Soleil) ont joué un rôle central dans les mouvements qui ont conduit au renversement du régime duvaliériste en 1986.

S/3 Éducation

Jusqu'à une date récente, l'enseignement a été donné exclusivement en français. Toutefois, un décret présidentiel de septembre 1979 a décidé l'introduction du créole à l'école tandis que, logiquement, était proposée une graphie officielle de cette langue. Toutefois, si les décisions politiques majeures avaient été prises et si la Banque mondiale comme la France (dès 1975) avaient accordé des moyens très importants à l'Institut Pédagogique National d'Haïti, la mise en œuvre de ce choix stratégique n'allait pas de soi. Entamée en 1979, la réforme «Bernard», du nom du Ministre de l'Éducation en poste à l'époque, allait engendrer, en dépit des ambitions affichées, moins une vraie rénovation, issue d'une expérimentation préalable qu'on aurait généralisée ensuite, qu'une confusion dont le système éducatif haïtien n'est pas sorti aujourd'hui encore, plus de vingt ans après. En mars 1989, on a tenté, par un décret, de restructurer l'enseignement primaire écartelé entre deux sous-systèmes, l'un «traditionnel» (français), l'autre «réformé» (créole). Toutefois, la généralisation, prévue en 1996, ne put s'opérer de façon normale, faute pour l'expérimentation d'avoir atteint les objectifs qui lui avaient été fixés et du fait de l'aggravation de la situation générale du pays.

Le taux net de scolarisation est faible et l'analphabétisme dépasse sans doute 50%. Les données sont très incertaines; selon le rapport du PNUD, en 1990, le taux net de scolarisation au primaire était de 26%, mais, en 2000, selon un bilan de l'ONU et du gouvernement haïtien, un tiers des enfants haïtiens n'avait pas accès à l'école. On voit mal comment dans le contexte haïtien, le taux aurait pu réellement plus que doubler en dix ans (à moins qu'on ne confonde taux net et taux brut).

L'école est en principe obligatoire, mais pas toujours gratuite. Dans le pré-primaire, le seul accueil possible (à 80%) est celui du privé. La réforme a engendré des pratiques pédagogiques multiples et confuses. On peut enseigner en français, en créole ou dans les deux langues, mais, dans un cas comme dans l'autre, sans grande formation des maîtres et sans outils pédagogiques. Dans la capitale et dans les principales villes, le français domine (avec un enseignement privé important qui, aujourd'hui, fait parfois une large place à l'anglais); dans les campagnes, le créole tient une place plus grande, mais dans des conditions souvent très mauvaises.



S/4 Moyens de communication de masse

La presse écrite était autrefois exclusivement en français ; la presse classique (le quotidien Le Nouvelliste, une demi-douzaine d'hebdomadaires dont *le Matin* et *l'Union* et quatre mensuels) le demeure, mais des publications mensuelles à caractère religieux comme *Boukan* et *Bon Nouvèl* ont joué un grand rôle dans la vie sociale et politique nationale avec, pour le second, qui paraît toujours, des tirages qui, dans le passé, ont pu atteindre 20.000 exemplaires. Citons encore un bi-mensuel *Ayiti Enfo* et un périodique en anglais, *Haitian Times*.

Le créole, en revanche, tient depuis longtemps une place essentielle à la radio ; quoique la plupart des radios de la trentaine de stations de l'île portent des noms français, la place du français y est le plus souvent modeste et on compte désormais des radios bilingues comme Radio-Métropole (français et espagnol) ou Radio-Lumière et Radio-Carnivale (français-anglais). La télévision nationale est en français (TNH), mais la place de l'anglais est de plus en plus grande sur les autres chaînes (Télé-Timoun, Télé-Éclair). Il n'y a guère de production cinématographique locale ; le français domine largement dans ce secteur. L'édition, qui demeure abondante, se fait surtout en français pour les œuvres littéraires ; les ouvrages en créole sont le plus souvent des textes spécialisés ou militants.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Si la place du français reste bien entendu très forte à cet égard (tout emploi spécialisé exige la connaissance de cette langue), les progrès de l'anglais (New York est, après Port-au-Prince, la deuxième plus grande ville haïtienne) et de l'espagnol sont très sensibles.

CORPUS

C/1 Acquisition



La totalité de la population haïtienne (8,3 millions d'habitants selon les plus récentes estimations) a le créole comme L1 ; dans un certain nombre de familles de la bourgeoisie, le créole et le français sont acquis simultanément, ce qui explique que le « total horizontal » dépasse 20.

C/2 Apprentissage

En dehors de ces familles, le français est diffusé essentiellement par l'école et, de ce fait, son apprentissage est en relation directe avec l'état général du système éducatif. Or, en 1990, le taux brut de scolarisation dans le secondaire était de 22 % (PNUD, 1994) ; autant dire qu'on a tout lieu de croire que le pourcentage des élèves qui ont été exposés à un apprentissage un peu prolongé du français (dans des conditions très difficiles en outre) ne saurait dépasser 15 %. Diverses sources mettent en évidence les efforts consentis à la suite du Forum de l'éducation de Jomtien (1990) ; le nombre des écoles fondamentales (1er et 2e cycles) est passé de 5.412 en 1990 à 10.240 environ en 1998, le nombre d'élèves s'élevant, dans cette même période, de 808.712 à 1.485.722. Au début des années 90, en Haïti, on avait fixé comme objectif, pour l'année 2000, dix années de scolarisation pour tous les enfants haïtiens ! Toutefois, à partir de 1999, les plans d'aide des grands bailleurs de fonds internationaux ont été bloqués en raison de la situation politique locale. On est, de toute façon, très loin des objectifs du Forum de Dakar (2000) dans un système où le médium éducatif majeur demeure le français, mais où le système scolaire souffre de deux maux : la faiblesse de la formation des maîtres et la rareté, voire l'inexistence des outils pédagogiques (plus de 40 % des écoles haïtiennes n'ont même pas l'eau courante !). Les programmes comme « Classes à français renforcé. Formation de formateurs » sont assurément louables, comme toutes les entreprises de formation de formateurs, mais la crise du système éducatif est dramatique. Pour ce secteur C/2, la valeur de 3 (15 % de 20) pour l'apprentissage du français procède d'une vue très optimiste, surtout si l'on prend en compte qu'il s'agit là de la population dans son ensemble et non des seuls moins de 15 ans.

C/4 Compétence

On avance en général, sans élément de diagnostic réel, que moins de 10 % de la population parle le français. Encore faudrait-il savoir ce que signifie et à quoi correspond, en termes de compétences



linguistiques réelles, pareille formulation. Si l'on prend en compte les modes de calcul mis en œuvre dans d'autres contextes, on peut penser qu'ont une compétence complète ou étendue les locuteurs qui ont le français comme L1 (0,5 %) et la moitié de ceux qui ont eu une scolarité assez étendue (secondaire complet), soit 0,5 + 7,5 = 8 % (ce qui avec un coefficient 20 donne 1,6) ; les autres, soit 7,5 % évalués sur 10, apportent donc un complément égal à 0,7 (arrondi de 0,75). La valeur totale pour la compétence en français est donc 2,3.

C/5 Production langagière

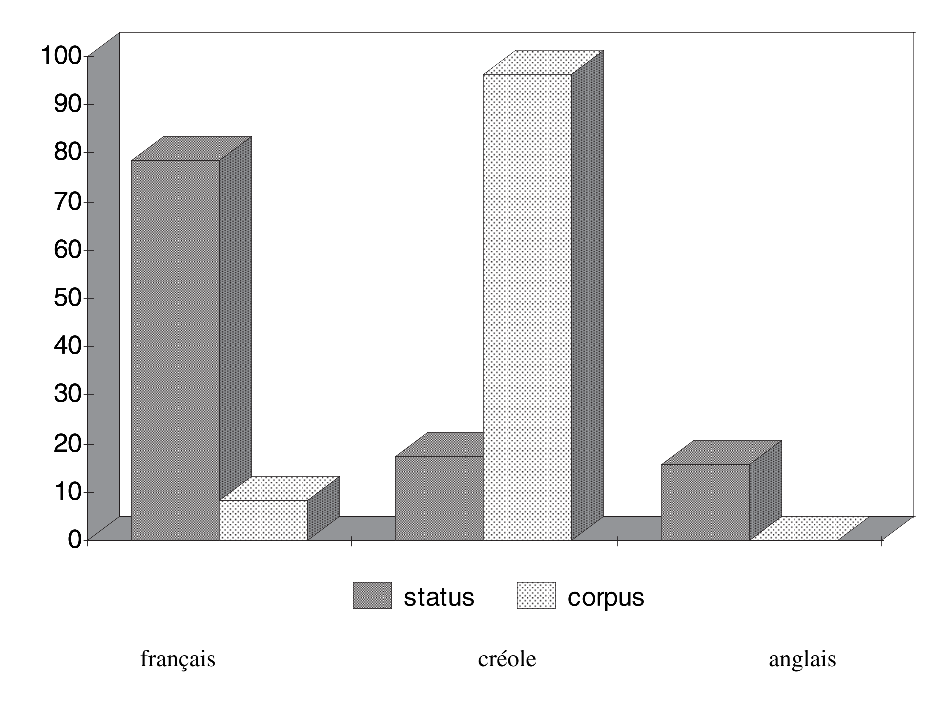
La quasi-totalité de la production langagière est en créole, le français étant cantonné aux situations publiques et/ou formelles. Les autres langues totaliseraient 0,5 si l'on devait les prendre en compte.

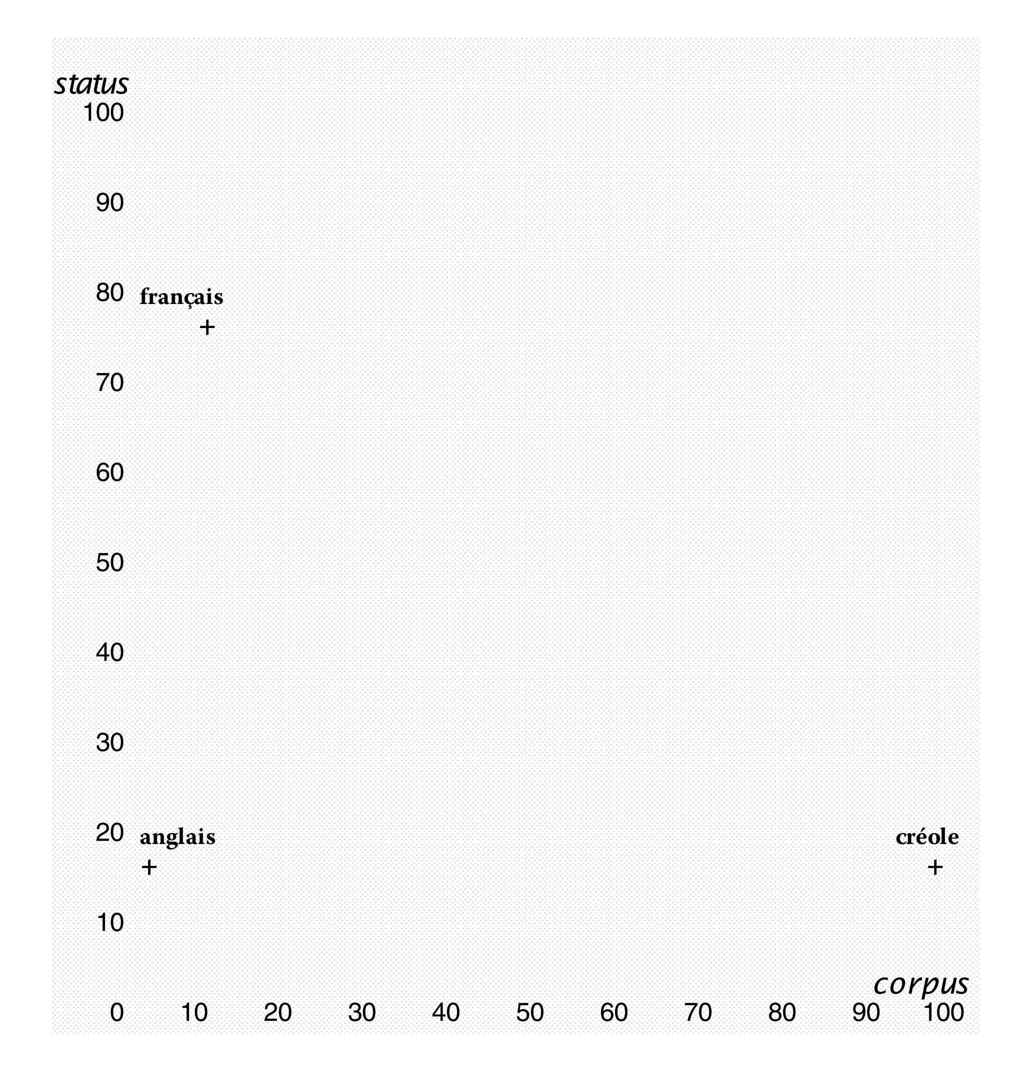
Anne-Marie Coriolan.








100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
créole
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
anglais
créole
corpus
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100





LAOS

STATUS			
	français	**lao**	**anglais**
Officialité / 12	0	12	0
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**0,5** 0,2 0,3 0 0 0	**18,7** 3 3,7 4 4 4	**0,8** 0,8 0 0 0 0
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**0** 0 0 0	**27** 9 9 9	**0** 0 0 0
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**1,7** 0,3 0,6 0,5 0 0,3	**21,9** 4,7 4 4 5 4,2	**1,4** 0 0,4 0,5 0 0,5
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	10	20	10
TOTAL STATUS / 107	12,2	99,6	12,2

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	0	14	0
Apprentissage-langue scolaire / 20	0,2	-	0,6
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	14	-
Compétence linguistique / 20	0,3	16	0,4
Production langagière / 20	0	16	0
TOTAL CORPUS	0,5 / 80	60 / 80	1 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**11,4**	**93**	**11,4**
CORPUS / 100	**0,6**	**75**	**1,2**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Le lao est la langue officielle nationale. Dans les relations internationales, la langue dominante est l'anglais, langue commune des pays de l'ASEAN. Toutefois, en l'absence d'informations sûres, nous n'avons pas retiré de point pour non-usage du français dans les instances internationales.

S/2 Usages institutionnalisés, documents officiels

L'administration utilise, pour partie, le français dans ses textes officiels ce qui justifie la formation au français de fonctionnaires laotiens (cf. *infra* C/2).

À la poste (timbres, formulaires), tout est bilingue français-lao. Les tickets du bac pour se rendre en Thaïlande sont en français (et en lao). Dans la rue, on voit souvent des panneaux écrits en français.

S/3 Éducation

L'enseignement est donné en lao ; il est la langue officielle, mais aussi la langue la plus usitée, soit comme L1, soit comme L2. En 1992, le nombre moyen d'années de scolarisation des adultes était de 2,9 et l'indice d'alphabétisation de 0,55 (PNUD) ; en 2001, le taux d'accès à l'enseignement secondaire est de 30 % (PNUD, 2003).

L'enseignement du français a bénéficié, comme au Vietnam, mais en nombre plus réduit, depuis 1999, de la création de « classes bilingues ». Les élèves reçoivent 7 heures de cours de français par semaine au primaire, puis 9 heures. À partir de la sixième classe, des cours scientifiques en français sont introduits. La formation est sanctionnée par un certificat national, suite aux examens en langues nationale et française.

S/4Moyens de communication de masse

Presse écrite : édition quotidienne du bulletin du KPL, agence de presse locale. Pour la fête de la francophonie de l'année 2001, *le Rénovateur* a publié son 121ème numéro.

Radio : 12 stations de radio et une station en modulation de fréquence. On y note des programmes en français : durée totale hebdomadaire moyenne : environ 4 heures trente. Détail des programmes :

Chaîne nationale lao (ondes moyennes et courtes). Journal quotidien en français. Émission hebdomadaire de chanson française. Émission d'apprentissage du français. Autres productions diffusées : reprise de RFI. Chaîne F.M. : flash quotidien d'information. Émission culturelle de type magazine. Rediffusion de « Laura et Patrick », émission hebdomadaire et de culture francophone.

Télévision : 4 chaînes

Émissions françaises en français : environ 6 heures hebdomadaires (toutes chaînes confondues).

Émissions françaises doublées ou sous-titrées en laotien : environ 12 heures hebdomadaires.

Chaîne francophone : la chaîne francophone a été inaugurée en décembre 1998. Présence d'un expert de CFI à temps complet depuis février 1999.

Télévision Nationale Lao : retransmission de CFI (sports, magazines, documentaires).

Chaîne 3 : reprises CFI (musique, jeunesse, dessins animés)

CORPUS

C/1 Acquisition

Le Laos comprend 5.921.545 habitants (estimation de juillet 2003). La situation linguistique est complexe puisqu'on ne dénombre pas moins de 82 langues, toutes vivantes (SIL, 2004). Le lao est la plus importante avec 2.769.000 locuteurs qui l'ont comme langue 1 (70 % environ). La valeur pour le lao est 14 ($< 20 \times 0,7$).

Depuis des siècles, les commerçants chinois viennent s'installer au Laos, comme partout ailleurs en Asie du Sud-Est. La plupart arrivent directement du Yunnan, mais, depuis quelque temps, beaucoup passent par le Vietnam. Selon les estimations, ils représenteraient de 2 à 5 % de la population. La plupart des commerces de Vientiane et de Savannakhet sont tenus par des Chinois. Des milliers d'immigrés



temporaires chinois du Yunnan travaillent comme ouvriers agricoles dans le Nord. Depuis ces deux dernières années, on assiste à l'arrivée massive de Singapouriens et de Taiwanais qui viennent assurer la construction et la gestion des hôtels. L'ensemble des langues autres que le lao constitue les 30 % qui restent en C/1 (< 20 × 0,3 = 6).

C/2 Apprentissage des langues

Le français est enseigné à 42,5 % des élèves du secondaire laotien (3 années de collège et 3 années de lycée) à raison de 2 heures par semaine.

Les chiffres d'apprenants de français dont on dispose sont les suivants : primaire (1995) 15.000 ; collèges (1995) 76.000 ; lycée (1995) 12.000 ; supérieur (1997) 1000 ; Centre de langue française : 1200. Selon les services français eux-mêmes, ces chiffres doivent être considérés avec prudence car, sur un total impressionnant de 105.700 apprenants, 103.500 ont un « niveau faible », ce qui n'est pas étonnant vu la faiblesse des volumes horaires dans l'enseignement général. Pour les mêmes périodes, on comptait 806 enseignants de français (primaire 141, collèges 529, lycées 99, supérieur 37).

En revanche, d'autres filières apparaissent plus efficaces.

1 établissement français, l'École Hoffet (6 expatriés dont 2 VSN), 6 professeurs résidents, 21 recrutés locaux). Le Centre de langue française a été inauguré à Vientiane en 1994. Il dispose d'un personnel de 87 enseignants. Les effectifs des apprenants sont passés de 637 étudiants en 1997 à plus de 2000 en janvier 2001, dont 139 fonctionnaires de l'administration centrale issus de 7 ministères, 359 fonctionnaires venus de services et d'entreprises publiques de Vientiane et 265 fonctionnaires des provinces.

Il existe des classes bilingues français-lao. Pour l'année 2000-2001, il y avait 42 classes (environ 1176 écoliers) dont 36 classes de primaire et 6 classes de collège. Actuellement (2004) on dénombre 62 classes dans 4 villes (dont 20 à Vientiane) et 1600 élèves. Les 60 premiers bacheliers de classes bilingues sortiront en juin 2004. À partir de juin 2007, on attend un flux constant de 480 bacheliers par an.

Il existe 5 filières francophones à l'université, notamment en « études fondamentales (181 étudiants), en médecine (62 étudiants), ingénierie et architecture (21), en droit et science politique (31) et en informatique (43). Le gouvernement français a accordé, en 2000, 139 bourses (dont 27 dans la région ASEAN, surtout au Vietnam et en Thaïlande).

Le nombre d'apprenants est relativement élevé, mais l'exposition réelle à l'apprentissage est limitée ; le calcul se fera donc sur la base 10 : valeur proposée 0,2 (< 10x 0,2).

C/3 Véhicularisation

Le lao, dans une telle situation, a un fort taux de véhicularisation, puisque, selon les données de la SIL, il serait parlé comme L2 ou L3 par près d'un million de locuteurs, alors qu'il compte 3 millions de locuteurs natifs ; ce pourcentage de 33 % conduit à lui accorder pour ce domaine la valeur 14.

C/4 Compétence

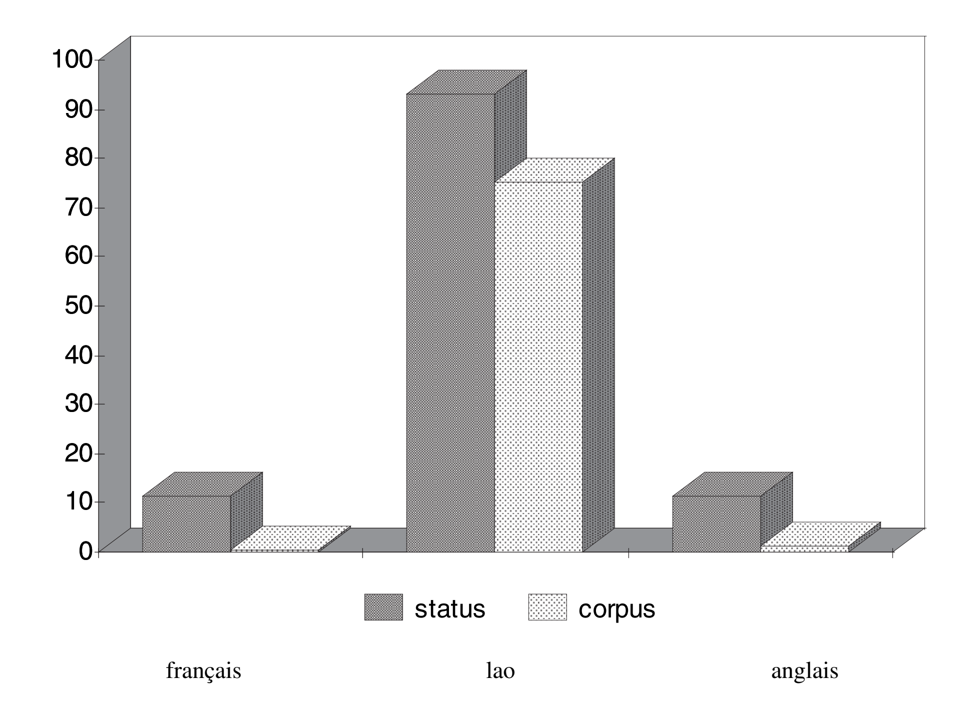
Si le français est assez largement enseigné (un peu plus de 100.000 apprenants pour une population de près de 6 millions d'habitants), la grande masse des élèves ne peut atteindre qu'un niveau de compétence très réduit. Il en est autrement dans les autres filières (Centre de langue française et filière bilingues) ; toutefois, il s'agit de créations récentes (1994 pour le premier, 1999 pour les secondes), avec des effectifs réduits (environ 4000). Ce sont problablement ces chiffres qui fondent l'estimation du HCF (2003) selon laquelle il n'y aurait que 10.000 francophones au Laos soit 0,18 %. Cela représente une forte diminution depuis 1975 et correspond en gros aux données proposées ici. Toutefois, le Laos a affirmé son appartenance à la francophonie au Sommet de Chaillot de 1991. La Journée de la francophonie y est célébrée tous les 20 mars et il existe un ministre chargé de la francophonie. On peut donc proposer 1 pour mille avec une bonne compétence (car on doit prendre en compte les classes de populations plus âgées) soit 0,2 (20 × 0,01) et 0,01 % à compétence partielle soit 0,1 (< 10 × 0,01), ce qui donne une valeur totale 0,3.

C/5 Production langagière

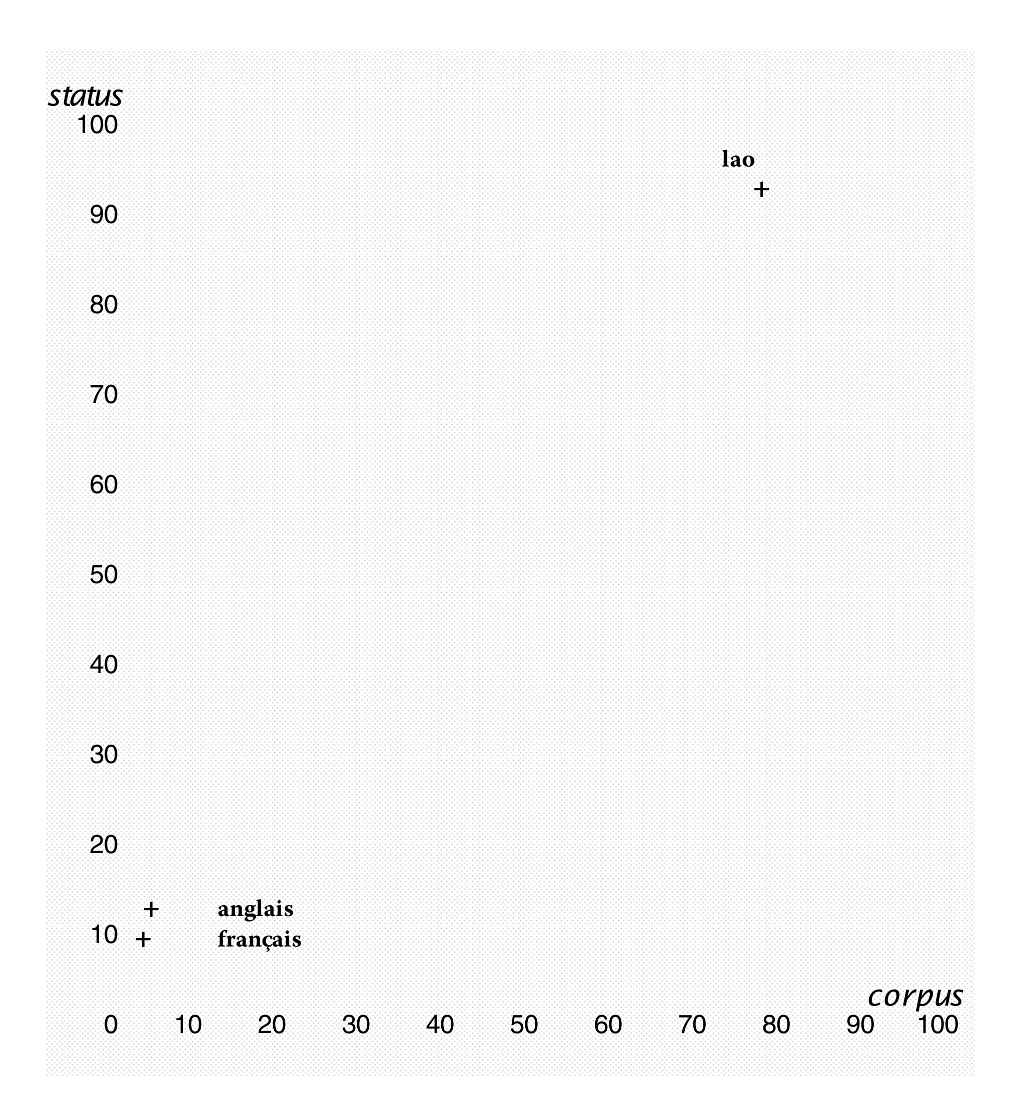
Elle s'opère pour l'essentiel en lao.

Dung Trinh,
Institut de la Francophonie, Université de Provence.





100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
lao
anglais



status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
lao
anglais
français
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

LIBAN

STATUS

	français	arabe classique	arabe dialectal	anglais
Officialité / 12	0	12	0	0
Usages institutionnalisés / 20 dont	**3**	**17**	**0**	**0**
-textes officiels / 4	0	4	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	0	4	0	0
-justice / 4	1	3	0	0
-administration locale / 4	1	3	0	0
-religion / 4	1	3	0	0
Éducation / 30 dont	**13**	**12,5**	**0**	**4,5**
-primaire / 10	4,5	4,5	0	1
-secondaire / 10	5	4	0	1
-supérieur / 10	3,5	4	0	2,5
Moyens de communication de masse / 25 dont	**4,5**	**9,5**	**6,5**	**4,5**
-presse écrite / 5	1,5	3	2,5	0,5
-radio / 5	0,5	1,5	1,5	0,5
-télévision / 5	0,5	2	1,5	1
-cinéma / 5	0,5	1	1	2
-édition / 5	1,5	2	0	0,5
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	14	10	7	14
TOTAL STATUS / 107	34,5	61	13,5	23

CORPUS

Acquisition-langue première/ 20	1	-	18,5	0,5
Apprentissage-langue scolaire / 20	13	15	-	6
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	9	12	19,5	7
Production langagière / 20	6,5	5,5	13	6
TOTAL CORPUS	29,5 / 80	32,5 / 80	51 / 60	19,5 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS

STATUS / 100	**32,2**	**57**	**12,6**	**21,4**
CORPUS / 100	**36,9**	**40,6**	**85**	**24,4**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 et S/2 Officialité et usages institutionnalisés

La constitution libanaise rend la langue arabe unique langue officielle du pays.

Ainsi, la loi constitutionnelle de novembre 1943 fait de l'arabe « la langue nationale officielle du Liban ». Cependant, cet article 11 de la constitution stipule qu'une « loi spéciale déterminera les cas où il sera fait usage de la langue française ». Cette loi spéciale n'a jamais vu le jour. En 1989, les amendements constitutionnels (Les Accords de Taëf) n'ont pas remis en cause cet article.

Depuis 1992, tout personnage officiel de l'État libanais est tenu, sur le territoire national, de s'exprimer en arabe dans ses discours. À l'étranger et auprès des organisations internationales, les diplomates libanais utilisent souvent le français ou l'anglais dans leurs différentes activités.

À signaler, la situation de diglossie entre l'arabe classique et l'arabe dialectal qui caractérise le Liban, comme d'autres pays arabes.

Les textes officiels et administratifs sont en général en arabe. Dans le domaine de la justice, le recours au français est fréquent (jurisprudence, références…).

S/3 Éducation

L'article 10 de la constitution libanaise consacre la liberté de l'enseignement. Cela a favorisé le développement, puis le maintien de l'enseignement en langue française au Liban. Depuis 1996, la loi impose dans les écoles publiques une répartition à part égale des heures accordées à la langue officielle et à la langue étrangère. Mais dans la pratique, ce n'est pas toujours le cas.



S/4 Moyens de communication de masse

Le français arrive à se maintenir au niveau de la presse écrite et de l'édition locale, mais rencontre de sérieuses difficultés dans le domaine de l'audiovisuel.

Ainsi, la presse en langue française constitue une donnée permanente qui atteste de la diversité culturelle du pays. La presse francophone a su ainsi garder au Liban un grand nombre de lecteurs fidèles et son audience enregistre une progression constante : de 19,5 % en 1996 à 26,5 % en 2000.

Mais le français est sérieusement affaibli au niveau de la télévision, de la radio et du cinéma, médias de masse par excellence, et au niveau de la communication publicitaire. La langue française n'est ainsi présente que dans 8 % du temps d'antenne.

Pourtant, il semble qu'une grande partie des Libanais soit demandeur de programmes en langue française. Une étude récente que nous avons menée a montré que dans 75 % des cas, la chaîne « Euronews » est proposée par les centres collectifs de distribution en langue française.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Maîtriser le français est assez valorisant pour les Libanais qui considèrent la langue de Molière, non seulement comme une langue difficile, mais aussi comme la langue de l'intellect, de la culture et de la sensibilité. Par opposition, l'anglais est considéré comme une langue facile et accessible à tous, mais qui ouvre des perspectives et des possibilités économiques plus importantes que le français.

CORPUS

C/1 Acquisition

L'arabe libanais est la langue première de l'immense majorité des Libanais.



C/2 Apprentissage

Dans l'enseignement public, l'âge du premier apprentissage du français est 6 ans, alors qu'il se situe à 3 ans dans l'enseignement privé (souplesse de la législation). Pour la langue officielle (l'arabe classique) : 4 ans dans le secteur public et 3 ans dans le privé.

En moyenne, dans l'enseignement public pour le cycle primaire, 7 heures sont consacrées au français (enseignement de français et en français), 6 heures dans le cycle complémentaire et 10 heures dans le cycle secondaire. Pour l'enseignement privé, ces proportions sont respectivement : de 10 heures, 8 heures et 13 à 14 heures. À signaler que, quand l'anglais est acquis comme seconde langue étrangère, l'âge de son premier apprentissage se situe vers 10 – 11 ans (cycle complémentaire).

Dans l'enseignement public, pour le cycle complémentaire, 2 heures sont consacrées à l'anglais enseigné comme deuxième langue et 2 à 3 heures dans le cycle secondaire. Pour l'enseignement privé, ces proportions sont respectivement : de 4 heures et 4 à 5 heures.

C/3 Véhicularisation - vérnacularisation

L'unique langue locale est l'arabe dialectal pour la quasi-totalité de la population.

À noter que l'arménien est utilisé chez un nombre extrêmement réduit de locuteurs.

C/4 Compétence

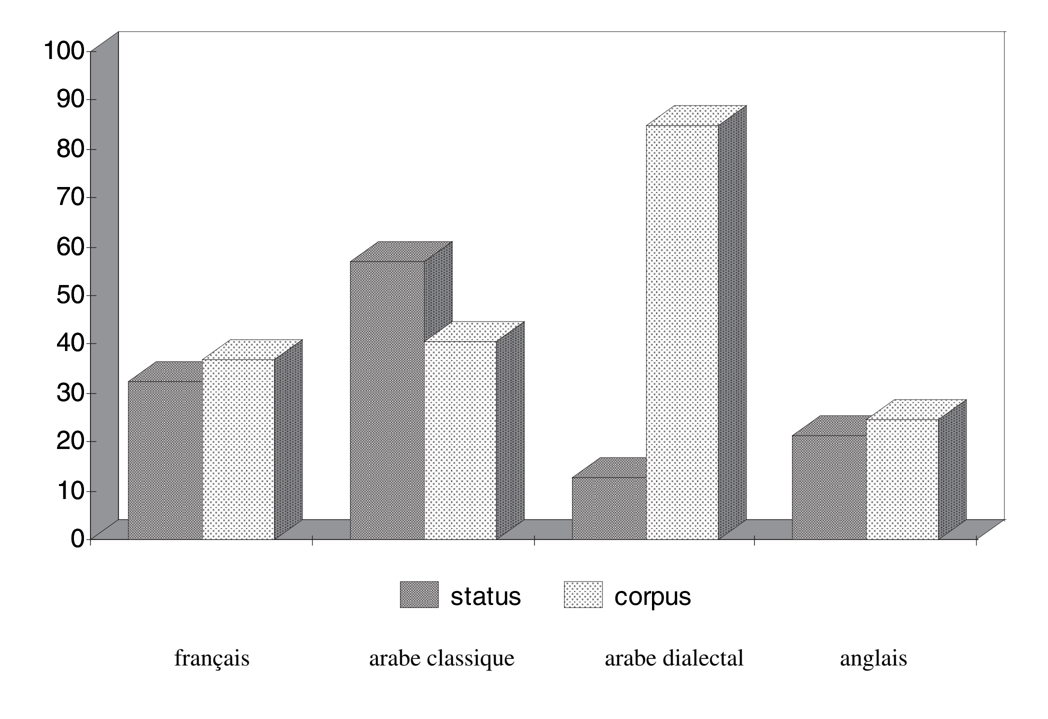
Total des locuteurs à compétence entière ou partielle :

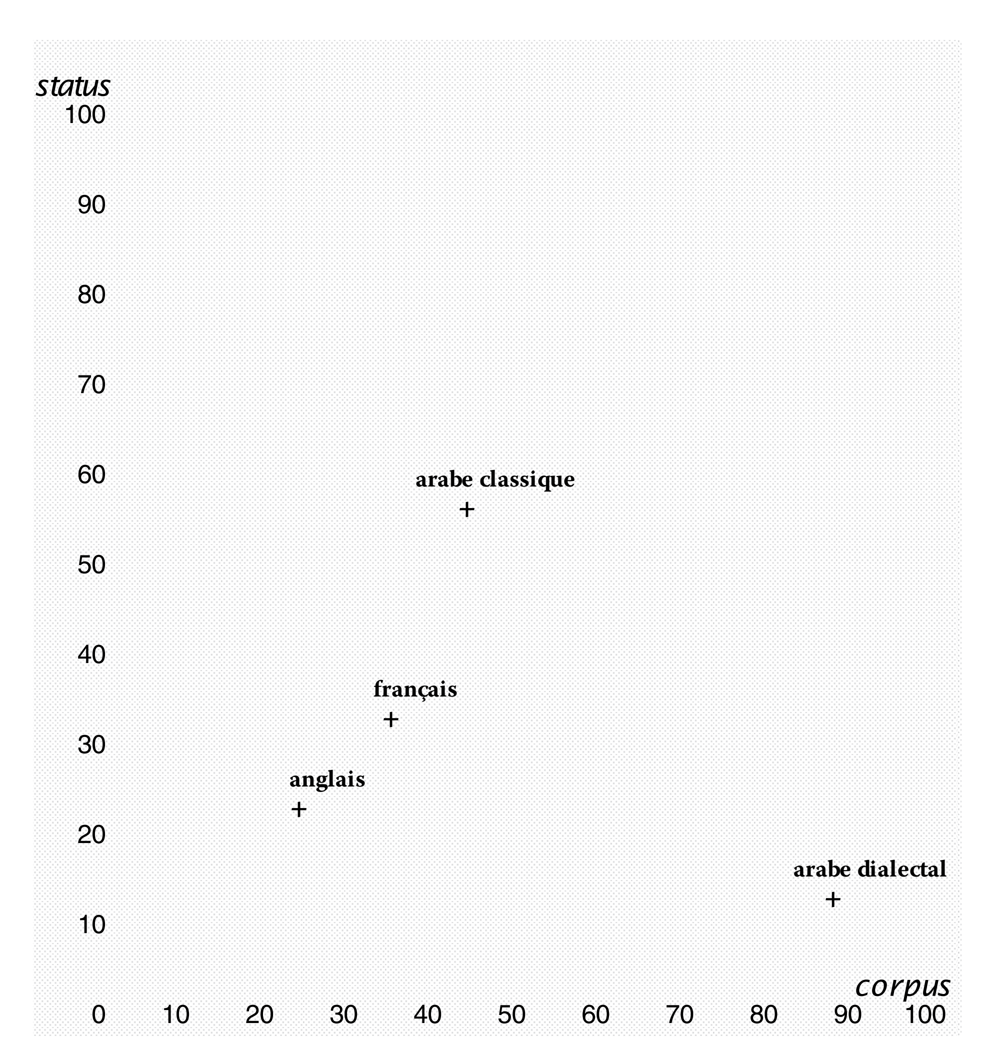
Français :	45 à 48%;
Anglais :	30 à 32%;
Arabe classique :	60 à 65%;
Arabe dialectal :	98 à 99%.

Pascal Monin
Université Saint-Joseph, Beyrouth.






100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
arabe classique
arabe dialectal
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
arabe classique
français
anglais
arabe dialectal
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

LITUANIE

STATUS			
	français	**lituanien**	**russe**
Officialité / 12	0	12	0
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**0** 0 0 0 0 0	**12** 4 4 4 4 4	**0** 0 0 0 0 0
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**0** 0 0 0	**30** 10 10 10	**0** 0 0 0
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**0** 0 0 0 0 0	**25** 5 5 5 5 5	**0** 0 0 0 0 0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	4	18	5
TOTAL STATUS / 107	4 -1 point	105	5

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	0	16,7	1,3
Apprentissage-langue scolaire / 20	0,2	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	19	-
Compétence linguistique / 20	0,1	-	-
Production langagière / 20	-	18	1
TOTAL CORPUS	0,3 / 60	53,7 / 60	2,4 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**2,8**	**98,1**	**4,6**
CORPUS / 100	**0,5**	**89,5**	**6**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Le lituanien est la langue officielle (Constitution de 1992) de la Lituanie (3.607.899 d'habitants ; estimation 2004). On pouvait déjà le déduire de la lecture de la « Loi sur la citoyenneté » (1989-1991, modifiée en 1997) qui imposait, entre autres exigences pour acquérir la citoyenneté lituanienne, une connaissance suffisante de la langue nationale (que vérifie d'ailleurs un examen). Par ailleurs, est exigé du futur citoyen un serment public et solennel dans lequel il doit déclarer « Je m'engage à respecter la langue **officielle** [souligné par moi] de la Lituanie, sa culture et ses coutumes ».

La place et l'importance de telles dispositions s'expliquent par l'histoire du pays. La Russie tsariste, après l'annexion de la Lituanie, engagea une guerre contre le lituanien (interdiction de son usage oral et écrit, russification des noms, etc.). Après une période d'indépendance, suite à la Première Guerre Mondiale, l'Union soviétique remit, provisoirement, la main sur les États baltes à la faveur du pacte germano-soviétique, avant de le faire complètement en 1944. L'oppression soviétique se marqua à la fois par la déportation massive de Lituaniens vers la Sibérie et par l'immigration inverse de Russes en Lituanie. La chute de l'Union soviétique libéra le pays qui accéda à l'indépendance définitive en 1991, avec les autres pays baltes. Toutefois, comme les Russes ne formaient, en fait, que 8 à 9 % de la population totale, leur intégration fut relativement simple, grâce aux lois sur la citoyenneté (cf. *supra*) et la quasi-totalité d'entre eux choisirent de devenir Lituaniens. En revanche, les contraintes d'intégration (en particulier sur le plan linguistique) sont très fortes pour tous ceux qui ont désiré ou désirent acquérir la citoyenneté lituanienne.

S/2 Usages institutionnalisés

Le lituanien est la langue de tous les textes nationaux ou régionaux, à tous les niveaux. Il n'y a pas de problèmes réels de minorités, sauf (comme partout !) pour les Tsiganes ! En effet, la loi impose à tout nouveau citoyen lituanien l'usage de la langue et l'adoption de la culture du pays.

S/3 Éducation

Le lituanien est la langue unique du système éducatif national qui, comme dans tous les PECO, est très développé (taux d'alphabétisation : 98,5 %). La simplicité même de ce système fait qu'on peut examiner un peu plus à loisir le cas du français, qui, quoique marginal, a une longue tradition puisque l'enseignement universitaire de cette langue, à l'Université de Vilnius, commence à la fin du XVIIIe siècle. Cette tradition se poursuivit, interrompue seulement par l'occupation allemande durant la Deuxième Guerre Mondiale. On note toutefois que, si les chaires d'anglais et d'allemand eurent, dès 1962, une filière d'enseignement (pour la formation des professeurs de ces langues), cette mesure n'est intervenue, pour le français, qu'en 1995. Si 20.000 élèves du secondaire (sur un total qu'on peut estimer à 180.000 élèves) apprennent le français (source MAE, avril 2003), on ne doit pas perdre de vue que les positions de certaines autres langues sont très fortes. Naturellement celle de l'anglais, sésame de l'ouverture sur l'ouest, donc sur le monde, mais aussi celle de l'allemand (plus de 100.000 apprenants dans le secondaire). L'adhésion de la Lituanie à l'Organisation Internationale de la Francophonie (en 1999) n'était sans doute pas, à l'époque, sans rapport avec sa candidature à l'entrée dans l'Union européenne, même si elle pouvait compter, dans cette dernière entreprise, sur le soutien, déterminé et compréhensible, de l'Allemagne.

S/4 Moyens de communication de masse

Le lituanien occupe ici, comme ailleurs, l'ensemble de l'espace.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

En dépit de l'enthousiasme qui caractérise certains propos, le mieux est de se référer, au départ au moins, aux données de fait. Pour ce qui est des exportations, la France ne figure même pas dans les cinq premiers partenaires (Lettonie 15 %, RFA 14 %, Grande Bretagne 8 %) ; en revanche, elle apparaît, en 4e position pour les importations avec 4 %, à la hauteur de la Grande Bretagne, mais très loin derrière la RFA



(15 %). La RFA est, derrière la Russie, le deuxième partenaire économique de la Lituanie ; comme dans les autres PECO, on va voir changer, dans les années qui viennent, la position de la langue russe, au fur et à mesure que s'atténueront les traumatismes du passé. La Russie, premier partenaire économique (35 % du total des importations et des exportations), est naturellement incontournable.

Les positions des langues dans ce secteur sont clairement définies à la fois par les orientations des apprenants et par les flux des échanges économiques.

CORPUS

C/1 Acquisition

Si l'on se réfère aux statistiques (à de minces nuances près selon les sources), les « Lituaniens de souche » forment 80,6 % de la population ; les Lituaniens d'origine russe 8,7 % et d'origine polonaise 7 %. Le reste est formé de citoyens d'origines diverses (Biélorusses 1,7 %, Ukrainiens 1 %, Lettons, Tsiganes, etc.). Compte tenu de la chronologie et des évolutions politiques et/ou sociales, on peut penser que, pour ce qui est des Lituaniens d'origine russe, une bonne partie des moins de 15 ans a le lituanien comme langue première (la quasi-totalité de cette population ayant opté pour la nationalité lituanienne) ; cela représente donc, si l'on prend le chiffre moyen de 9 % de la population totale, 16,7 % de cet ensemble (pourcentage des moins de 15 ans dans le pays) qui ont le lituanien comme L1, soit 1,7 % de la population nationale ; il en est sans doute de même pour les autres (sauf les Tsiganes dont le nombre est négligeable). On peut donc ajouter aux 80,6 % de citoyens qui ont le lituanien comme L1, 3 % de jeunes issus des groupes naturalisés (16,7 % de 19,4 %). D'où la valeur de 16,7 proposée pour l'acquisition du lituanien et celle de 1,3 pour le russe (6,5 % de la population totale).

C/2 Apprentissage

La place du français a déjà été évoquée. On compte 20.000 apprenants de français, mais sans qu'on sache si c'est une langue seconde ou troisième ; de toute façon, cela ne fait que 15 % des élèves avec des horaires modestes (300 établissements et 450 professeurs ; source MAE). La Lituanie bénéficie du programme « 100 profs pour une Europe plurilingue » pour 6 de ses enseignants de français (juin 2004). On s'emploie à développer entre pays baltes la coopération pour l'enseignement du français (mais sa place est encore plus réduite dans les autres États baltes) ; une filière francophone a été créée en 2002 à Alytus et une filière francophone d'ingénierie à l'université technologique de Kaunas. Le centre culturel français de Vilnius a offert à deux cents fonctionnaires des programmes de français conçus pour eux. Ces actions sont naturellement liées à l'entre de la Lituanie dans l'UE. Tout cela reste modeste et explique la valeur attribuée ici à l'apprentissage du français. Si l'on prend la base, généreuse, de 1 % de la population totale, on a une valeur sur 20 de 0,2 pour le français.



C/3 Véhicularisation/vernacularisation

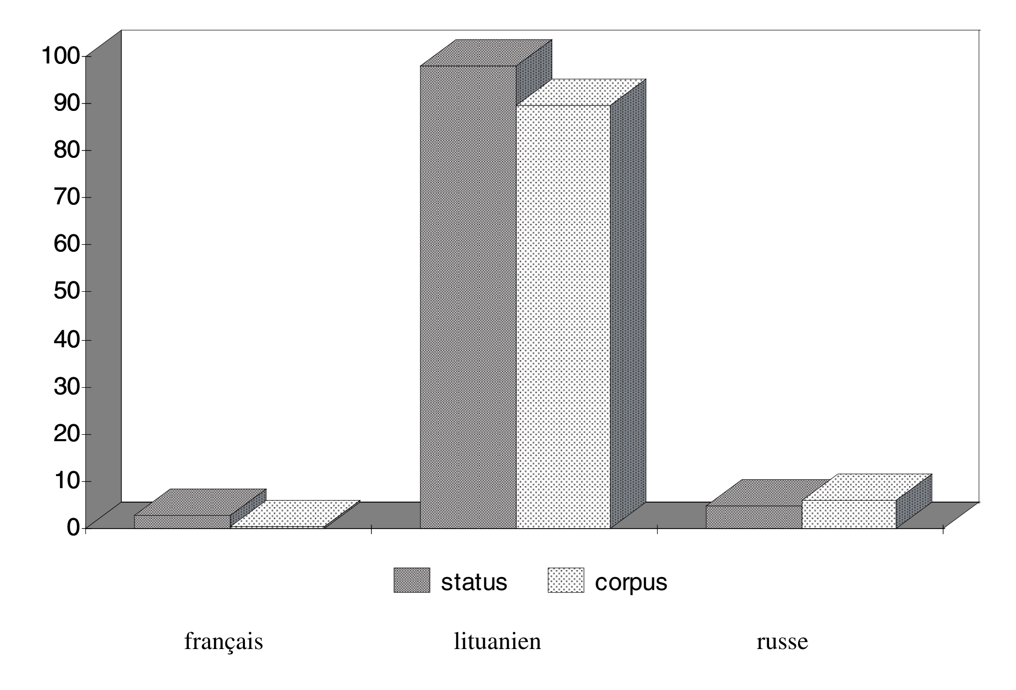
L'histoire récente du pays montre bien qu'à la différence d'autres PECO (comme la Slovénie, par exemple), la Lituanie a choisi la voie d'une intégration forte et rapide de ses ex-minorités. Elle s'est faite d'autant plus vite que les Lituaniens d'origine russe (le groupe le plus important) ne se préoccupe guère, on le devine, de maintenir le souvenir du temps de l'Union soviétique. Le lituanien est donc langue seconde et, pour les moins de 15 ans, souvent la première langue d'une grande partie de la minorité des groupes qui ont changé de statut civique.

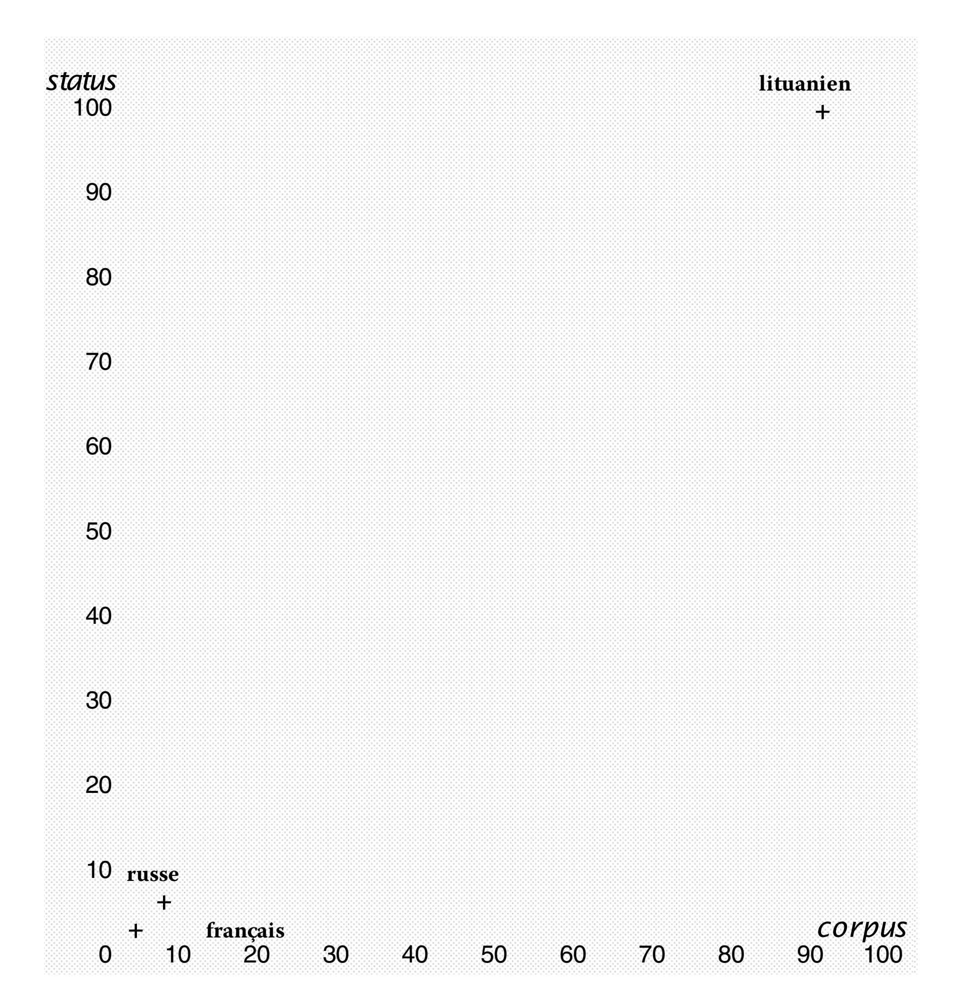
C/5 Production langagière

Le lituanien occupe la quasi-totalité de l'espace puisque plus de 83 % des citoyens l'ont comme langue première et qu'en outre, la pression est très forte en faveur de son appropriation chez les bénéficiaires des mesures de naturalisation. Toutefois, dans le domaine privé en particulier, on peut penser qu'une certaine production peut s'établir dans d'autres langues, dont le russe.

Axelle Valette
Institut de la Francophonie, Université de Provence.




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
lituanien
russe


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
lituanien
russe
français
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

LUXEMBOURG

STATUS				
	français	**allemand**	**luxembourgeois**	**autres langues**
Officialité / 12	4	4	4	0
Usages institutionnalisés / 20	**9,5**	**3**	**8**	**0,5**
dont				
-textes officiels / 4	4	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	2	1	1	0
-justice / 4	1	1	2	0
-administration locale / 4	2	1	2	0
-religion / 4	0,5	0	3	0,5
Éducation / 30	**15**	**10**	**5**	**0**
dont				
-primaire / 10	0	5	5	0
-secondaire / 10	5	5	0	0
-supérieur / 10	10	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**9**	**10**	**4,7**	**1,3**
dont				
-presse écrite / 5	2,2	2,2	0,3	0,3
-radio / 5	0,5	0,5	3	1
-télévision / 5	2	2	1	0
-cinéma / 5	2	3	0	0
-édition / 5	2,3	2,3	0,4	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	16	12	10	-
TOTAL STATUS / 107	53,5	39	31,7	1,8 / 87

CORPUS				
Acquisition-langue première/ 20	1,5	0,5	13	3,5
Apprentissage-langue scolaire / 20	17	19	10	1
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	15	17	-	-
Production langagière / 20	6,5	1	11	1,5
TOTAL CORPUS	40 / 80	37,5 / 40	34 / 60	6 / 60

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**50**	**36,4**	**29,6**	**2**
CORPUS / 100	**50**	**47**	**56,6**	**10**



COMMENTAIRES

Le Grand Duché du Luxembourg est un État de 441 300 habitants (chiffres officiels de 2001). Si la population est majoritairement constituée de Luxembourgeois qui parlent le luxembourgeois en première langue (65 % environ), elle comprend aussi une importante population non luxembourgeoise d'origine (35 % ; Italiens, Espagnols et, plus récemment, Portugais, ceux-ci représentant actuellement 13 % environ de la population globale).

La situation linguistique, complexe, de ce petit pays l'est encore plus dans la ville-même de Luxembourg. En effet, bon nombre de fonctionnaires européens y résident et, d'autre part, de nombreux frontaliers y viennent chaque jour (de France essentiellement) pour travailler.

STATUS

S/1 et 2 Officialité et usages institutionnels

Le Luxembourg a connu une tradition de bilinguisme écrit (allemand/français) depuis qu'il est devenu un duché (1354). La position géographique du Luxembourg, à la frontière entre le domaine germanique et le domaine roman, explique historiquement ce bilinguisme écrit de fait.

L'usage des langues n'est pas réglementé pas la Constitution, mais une loi de 1984 prescrit l'usage des langues dans le Grand Duché (Loi du 24 février 1984 sur « le régime des langues »). Elle fait du luxembourgeois *la langue nationale* (article 1) et fixe certains usages des autres langues : la langue de la législation est le *français*. En matière judiciaire et administrative, il peut être fait usage du luxembourgeois, du français ou de l'allemand. Cette loi tend donc à instaurer un trilinguisme

Dans les faits, la langue de l'administration gouvernementale (surtout à l'écrit) est le français, l'administration locale utilise souvent à l'oral le luxembourgeois et l'allemand. Les parlementaires s'expriment en luxembourgeois, sauf pour certaines déclarations solennelles ; elles sont faites en français ; les procès-verbaux sont en français, comme les compte rendus des réunions des ministres.

La justice se rend couramment en luxembourgeois et les comptes rendus sont rédigés en français.

La langue de la religion est préférentiellement le luxembourgeois (mais une forte partie de l'activité religieuse se déroule dans les langues des immigrés (en portugais notamment).

S/3 Éducation

L'enseignement se fait en luxembourgeois à la maternelle pour tous les enfants scolarisés dans le système public luxembourgeois, y compris les enfants d'immigrés, quelle que soit leur langue d'origine. Toutefois, 17 % des élèves fréquentent des écoles privées, dont certaines dispensent l'enseignement dans les langues d'origine. L'apprentissage de l'écrit (lecture et écriture) se fait en allemand (même si on conserve le luxembourgeois comme langue de communication pendant trois semestres à l'école primaire). L'enseignement oral du français commence à la fin de la deuxième année du primaire et celui de l'écrit en 3ème année. Les deux langues sont, à partir de là, enseignées en parallèle.

Dans le secondaire, on passe à un usage effectif du trilinguisme : enseignement du luxembourgeois comme discipline, enseignement de certaines disciplines en français (mathématiques, histoire) et en allemand (sciences, géographie…). Dès la 4ème année du secondaire, le français devient langue véhiculaire de tous les enseignements.

Le Centre Universitaire luxembourgeois dispense ses cours en français et est membre de l'AUF ;

S/4 Moyens de communication de masse

La situation est assez complexe. La presse écrite donne, à égalité, nouvelles et analyses politiques en français et en allemand. Seules quelques rubriques sont en luxembourgeois (les annonces de décès par exemple). On peut donc attribuer une valeur de 2,2 pour la presse en français et de 2,2 pour la presse en allemand. Restent 0,3 pour le luxembourgeois et 0,3 pour les publications dans les langues d'origine des populations immigrées.



La télévision luxembourgeoise émet en luxembourgeois, en français et en allemand, mais la radio est massivement en luxembourgeois. Coexistent aussi un certain nombre de radios locales dans les langues d'origine (portugais, italien…). À la télévision, le journal le plus regardé est celui de la chaîne luxembourgeoise en luxembourgeois (avec traduction simultanée en français). Pour le cinéma, en l'absence d'un cinéma en langue luxembourgeoise, les films projetés au Luxembourg sont tous «étrangers». Ils sont projetés sous-titrés en allemand (langue de la première lecture) et en français dans une moindre proportion.

Pour l'édition, par contre, on peut noter l'édition (modeste mais bien réelle) d'ouvrages (majoritairement littéraires) en luxembourgeois. Pour les autres langues (français et allemand), dont la présence est massive, il s'agit, pour l'immense majorité des titres, de livres d'édition française ou allemande. On attribuera 2,3 à l'édition en langue allemande, 2,3 à celle en français et 0,4 à l'édition en luxembourgeois (très minoritaire numériquement)

CORPUS

C/1 Acquisition

65% environ de la population a pour L1 le luxembourgeois. De là, la valeur 13 (65% de 20). Le STATEC (organisme officiel des statistiques luxembourgeois) indique 20.100 Français et 15.100 Belges pour une population globale de 441.300 personnes. Le français peut donc être considéré comme langue maternelle de 8% de la population environ. On lui attribuera la valeur 1,6 (8% de 20).

C/2 Apprentissage

Si 65% de la population a le luxembourgeois pour langue «maternelle», les enfants des populations immigrées apprennent cette langue à l'école. On peut estimer cette population à 20% à peu près, compte tenu que nombre de familles «d'origine étrangère» installées au Luxembourg optent pour des écoles privées où la langue d'enseignement n'est pas le luxembourgeois (école européenne, écoles belges, anglaises et françaises, écoles des langues d'origine au Luxembourg ou en Belgique). On aura donc 10 pour le luxembourgeois dans ce secteur (50% de 20, puisque la moitié des locuteurs qui n'ont pas le luxembourgeois comme L1, l'apprend en classe).

En ce qui concerne l'allemand, si on excepte la population d'origine allemande (2,5%; cf. C/1), tous les élèves l'apprennent à l'école, soit la valeur 19 pour son apprentissage.

Quant au français, langue maternelle de la population d'origine française et de la population d'origine belge (soit environ 8% de la population totale), il est appris à l'école par tous les autres élèves. On lui attribuera une valeur 17.

C/3 Véhicularisation

La situation luxembourgeoise, où les unilingues sont une exception, n'est pas favorable à la véhicularisation d'une langue. Ce secteur n'a donc pas à être rempli.

C/4 Compétence

Elle est le plus souvent très bonne et très générale en français et en allemand (cf. C :1 et C/2), d'où les valeur de 15 et 17. Le HCF estime qu'il y a au Luxembourg plus de 97% de francophones «réels».

C/5 Production langagière

Si on excepte les quelque 160.000 résidents étrangers qui parlent d'autres langues que le luxembourgeois, la situation de communication quotidienne au Luxembourg, du seul point de vue des Luxembourgeois, est plutôt complexe. Une enquête de 1998 estime que 17% parlent plus d'une langue avec leurs enfants, 53% plus d'une langue avec leurs amis et 70% plus d'une langue au travail… Il semble bien que, sur ce plan, sauf dans certaines entreprises étrangères (banques allemandes, entreprises néerlandaises par exemple…) où la langue du pays d'origine de l'entreprise est privilégiée, le français



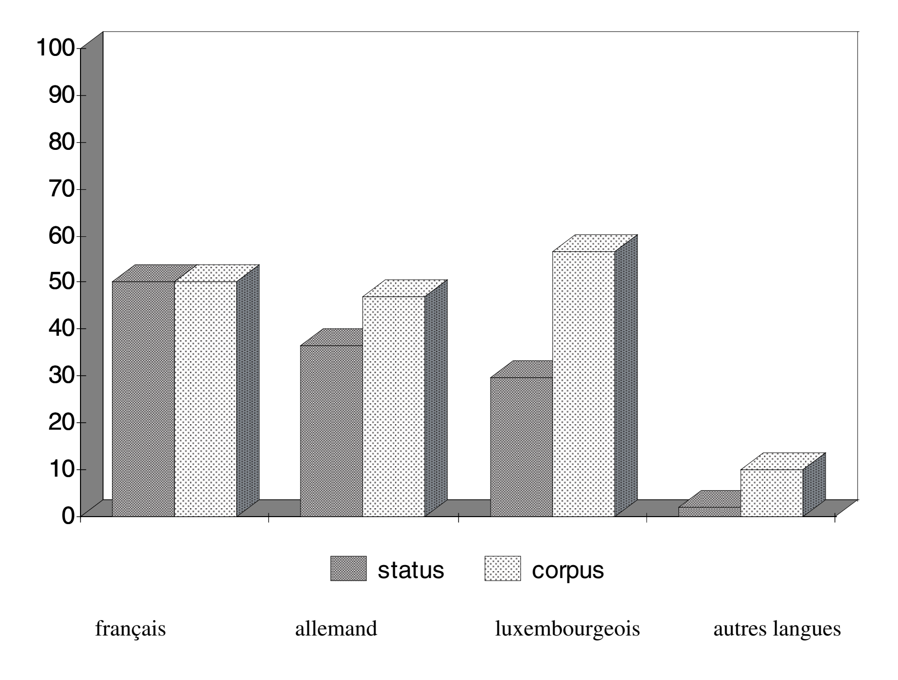
soit la langue la plus utilisée au travail avec un renforcement perceptible ces dernières années (sous la poussée, notamment, de frontaliers français particulièrement nombreux et des ressortissants de pays de langues romanes apprenant plus facilement le français que l'allemand). Cela dit, si les documents officiels du Grand Duché du Luxembourg présentant la situation linguistique signalent tous une forte présence du trilinguisme, ils indiquent tous aussi une tendance forte à l'utilisation de l'anglais en contexte multilingue. Dans les magasins et les restaurants, au-delà des politesses en luxembourgeois, le français est la langue la plus utilisée. Il l'est aussi à l'école secondaire. C'est en revanche le luxembourgeois qui domine dans la sphère privée, dans les cérémonies religieuses et dans les tribunaux. Naturellement, l'usage du luxembourgeois domine en zone non urbaine (65 % dans la campagne contre 45 % en ville).

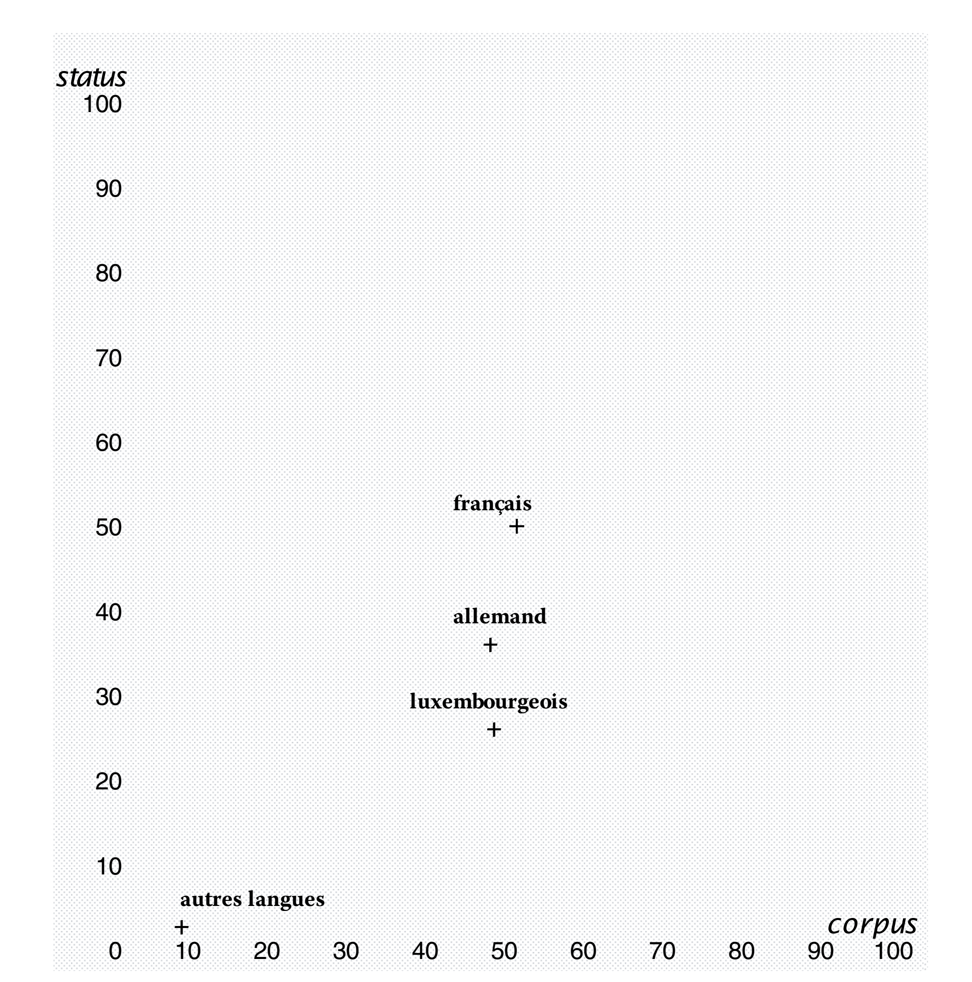
Yvonne Touchard
Institut de la Francophonie, Université de Provence








100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
allemand
luxembourgeois
autres langues


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
allemand
luxembourgeois
autres langues
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100





MACÉDOINE

STATUS			
	Français	**macédonien**	**albanais**
Officialité / 12	0	9	3
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**0** 0 0 0 0 0	**15** 2 3 3 3 3	**5** 2 1 1 1 0
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**0** 0 0 0	**22,5** 7,5 7,5 7,5	**7,5** 2,5 2,5 2,5
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**0,1** 0 0 0,1 0 0	**18,8** 4 3,4 4 4,5 4	**6** 1 1,5 1 0,5 1
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	10	20	10
TOTAL STATUS / 107	10,1 - 1 point	85,3	31,5

CORPUS			
Acquisition-langue première / 20	0	15	5
Apprentissage-langue scolaire / 20	4	14	-
Véhicularisation-Vernacularisation	-	-	-
Compétence linguistique / 20	2,4	18,5	-
Production langagière / 20	0	16	4
TOTAL CORPUS	6, 4 / 80	59,5 / 80	9 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**8,5**	**79,7**	**29,4**
CORPUS / 100	**8**	**74,7**	**22,5**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Après le macédonien (langue proche du bulgare), la langue albanaise a officiellement été adoptée comme seconde langue dans les territoires où il y a un minimum de 20 % d'albanophones dans la circonscription : le dernier recensement chiffrant la minorité albanaise à 25,19 % de la population totale, la langue albanaise est donc la seconde langue du pays.

S/2 Usages institutionnels

Au parlement, l'usage de la langue albanaise est autorisée, ce qui fait de ce parlement un parlement bilingue et donc, aujourd'hui, tout document législatif officiel est édité dans les deux langues, le macédonien et l'albanais.

Si dans les régions où la population albanaise est supérieure à 20 %, il y a la possibilité légale de s'exprimer en albanais dans les tribunaux, sur l'ensemble du territoire du pays c'est la langue macédonienne qui est la plus représentée. Par exemple, si, dans le sud-est du pays où le taux d'albanophones dans la population est aux alentours de 10 %, un Albanais veut déposer plainte au tribunal il devra le faire en macédonien, tandis qu'un Macédonien, même dans un village habité à grande majorité par des Albanais, pourra toujours déposer sa plainte en macédonien.

Religion. Les Albanais sont en majorité musulmans et la langue utilisée est donc l'arabe.

S/3 Éducation



Dans les circonscriptions à majorité albanaise, la population peut aujourd'hui être scolarisée en albanais, du primaire au supérieur. La loi elle-même garantit ce droit à être scolarisé dans sa langue natale (mais toujours en fonction de la règle du seuil des 20 % de la population totale dans une circonscription donnée).

S/4 Moyens de communication de masse

Il existe un journal d'état, *FLAKA,* en langue albanaise, et il y a des publications hebdomadaires et mensuelles privées en langue albanaise ; une chaîne d'état MTV3 (*makedonska télévisija 3*) émet partiellement en langue albanaise (elle émet aussi en turc, serbe, valaque...) et il y a de nombreuses chaînes albanaises privées ; sur le modèle de la télévision, il y a une radio d'État qui émet en langue albanaise, turque, serbe, valaque... et de nombreuses radios privées.

Notons l'initiative du Centre culturel français qui a passé un accord avec une chaîne de télévision nationale afin de diffuser, un soir par semaine, un film français sous-titré/doublé en macédonien.

CORPUS

C/2 Apprentissage

Selon les données du HCF, 35 % des 7-14 ans, 30 % des 15-18 ans et 30 % des étudiants apprennent le français, soit environ 75 000 apprenants au total (sur 364 000 scolarisés), d'où la valeur de 4 (20 % de la population a été soumise à l'apprentissage du français).

On estime à environ 70 % la population albanophone qui a été soumise à un apprentissage scolaire du macédonien.



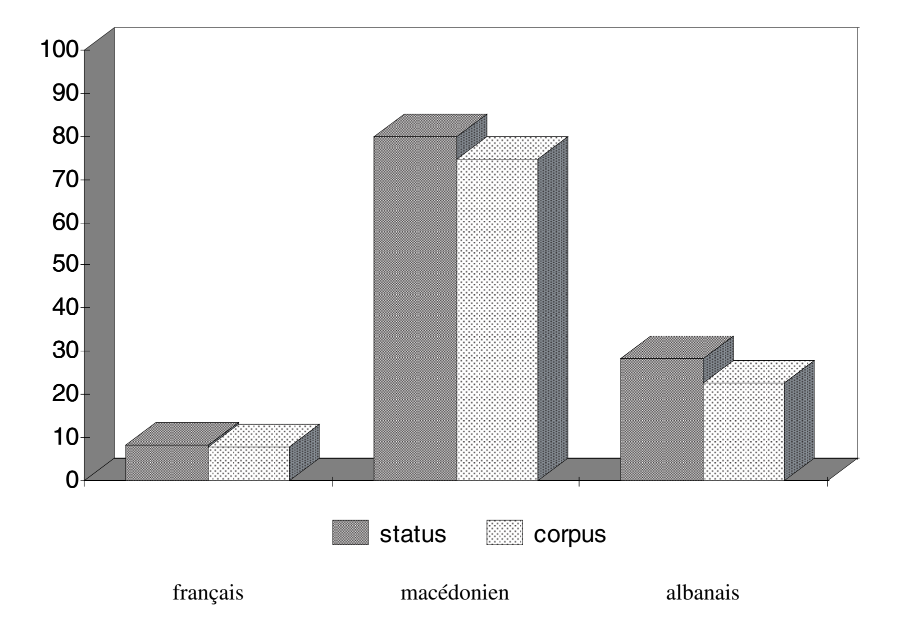
C/4 Compétence linguistique

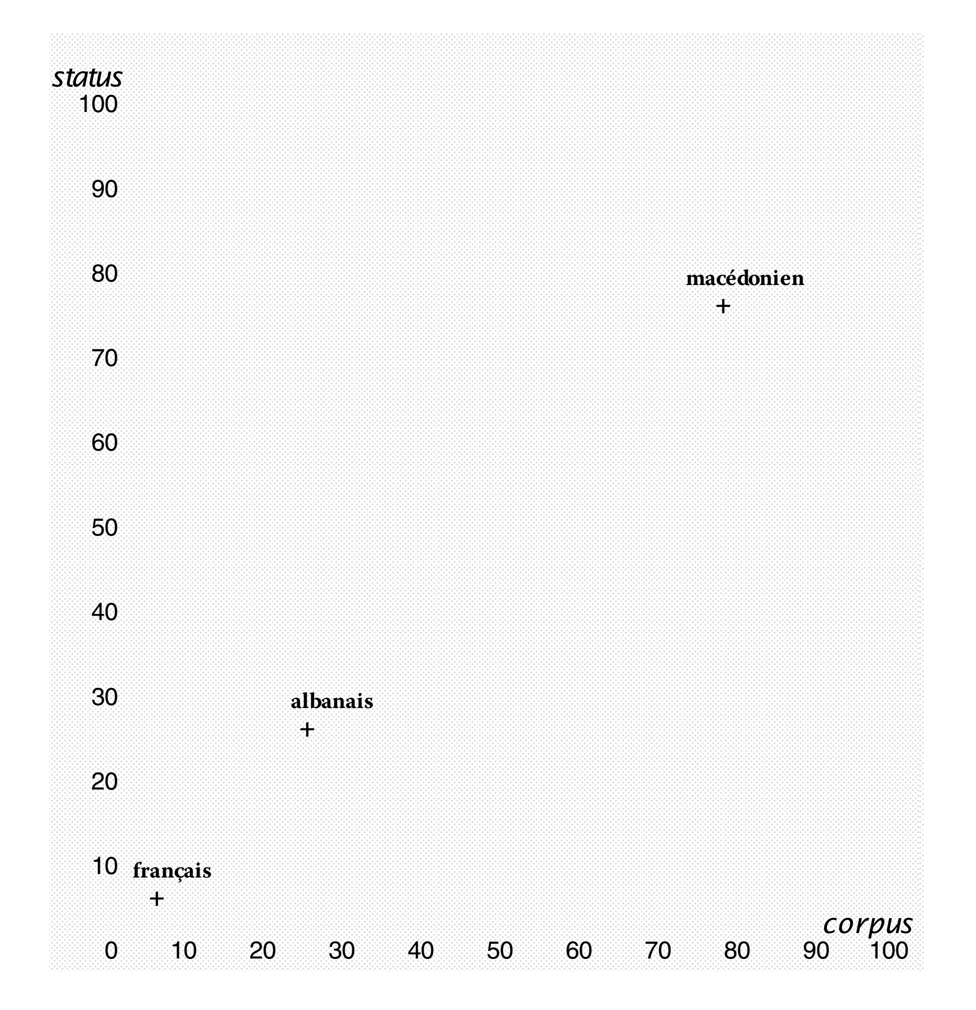
Sur la base de 20 % de la population soumise à l'apprentissage du français, on estime qu'environ 1 % en a une très bonne connaissance et 6 % une connaissance moyenne (0,07 × 20 = 1,4) et que 10 % en ont une connaissance faible ou partielle (0,1 × 10 = 1), soit au total 2,4.

Morvan Benoist,
Coordinateur de l'association étudiante « Corba », Skopje.







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
macédonien
albanais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
macédonien
albanais
français
corpus
10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

MADAGASCAR

STATUS			
	français	**malgache standard**	**malgaches dialectaux**
Officialité / 12	6	6	0
Usages institutionnalisés / 20	**7,2**	**9,7**	**3,1**
dont			
-textes officiels / 4	2	1,3	0,7
-textes administratifs nationaux / 4	2	2	0
-justice / 4	2	1,7	0,3
-administration locale / 4	1	2	1
-religion / 4	0,2	2,7	1,1
Éducation / 30	**15,5**	**10,5**	**4**
dont			
-primaire / 10	3,5	5,5	1
-secondaire / 10	5	3	2
-supérieur / 10	7	2	1
Moyens de communication de masse / 25	**11**	**11,4**	**2,6**
dont			
-presse écrite / 5	2	2,8	0,2
-radio / 5	1	2,5	1,5
-télévision / 5	2,5	1,8	0,7
-cinéma / 5	3,5	1,5	0
-édition / 5	2	2,8	0,2
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	13	9,5	7,5
TOTAL STATUS / 107	52,7	47,1	17,2

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	1	10	9
Apprentissage-langue scolaire / 20	10,4	14	-
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-
Compétence linguistique / 20	4	13,5	-
Production langagière / 20	1,5	10	8,5
TOTAL CORPUS	16,9 / 80	47,5 / 80	17,5 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**49,2**	**44**	**16**
CORPUS / 100	**21,1**	**63,5**	**43,7**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Même si la Constitution de 1998 stipule en son article 4 que le malgache est la langue nationale, il se trouve que le malgache standard et le français sont au plan institutionnel les deux langues officielles.

S/2Usages institutionnalisés

Le recours au malgache standard et au malgache dialectal est plus fréquent à mesure qu'on descend vers les collectivités locales décentralisées.

S/3 Éducation

L'enseignement se fait en malgache standard durant les six années du primaire et les quatre années du premier cycle de l'enseignement secondaire. Le français est enseigné à partir de la deuxième année du primaire. En réalité, les instituteurs et les professeurs de collège, les professeurs de lycée et les enseignants à l'université utilisent fréquemment le discours mixte (en français et en malgache standard) depuis l'officialisation du bilinguisme en 1978. Le semilinguisme constitue un obstacle de taille à la redynamisation du système éducatif malgache. Il faudrait mentionner que, outre le manque de matériels didactiques et d'enseignants professionnels, l'échec de la malgachisation découle en fait d'une tension ethnolinguistique latente (crainte d'une *re-mérinisation*), d'une absence de planification linguistique rigoureuse et d'une volonté de maintien des privilèges socioculturels et économiques d'un groupe social minoritaire issu de la bourgeoisie urbaine. L'explication se fait en malgache standard (et en malgache dialectal), les prises de notes sont réalisées en français, hormis dans les disciplines ci-après (malgache, histoire, géographie et éducation civique) dans le primaire. Conformément à l'arrêté n°3602/99 MINESEB du 13 avril 1999, l'apprentissage du français commence en deuxième année du primaire, le volume horaire du français par semaine étant de 6h, soit environ 21,81 % du volume horaire hebdomadaire total des matières (27h 30). Au niveau de l'enseignement secondaire, l'arrêté n°2532/98 MINESEB du 07 avril 1998 nous apprend que le volume horaire hebdomadaire accordé au français est de 6 h, soit 16,66 % du volume horaire hebdomadaire total des matières au collège. Hormis le malgache et l'anglais, tout est dispensé en français avec cette pratique pédagogique « bâtarde » susmentionnée. L'arrêté ci-dessus fixe le volume horaire du français au lycée à 6h par semaine. Ce qui nous donne :

- 16,21 % en seconde (Volume horaire total par semaine pour toutes les matières, désormais Vht : 37h) ;
- 18,75 % en premières A et D (Vht : 32h) ;
- 18,18 % en première C (Vht :33h) ;
- 16,66 % en terminales A (Vht : 36h) ;
- 15,38 % en terminale C, D (Vht : 39h).

Au total, nous avons environ 17,04 % d'heures de français dans le volume horaire total par semaine pour toutes les matières au lycée. Comme il a été dit précédemment, tout est dispensé en français, excepté le malgache, l'anglais et les langues vivantes 2, à savoir l'allemand, le russe ou l'espagnol.

Dans l'enseignement supérieur, la langue médium prédominante demeure le français.

S/4 Moyens de communication de masse

En dépit du « boom » audiovisuel, le malgache standard reste la principale langue de diffusion dans les radios nationales et privées. Quant aux programmes télévisuels, le volume des émissions françaises est nettement supérieur à celui des émissions locales et non francophones. Depuis deux ans c'est-à-dire depuis la ré-ouverture des salles de cinéma, les productions cinématographiques locales connaissent un regain d'intérêt. Malgré l'accroissement des titres français sur le marché du livre, le malgache standard reste la principale langue d'édition.



S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

La maîtrise du français constitue un moyen d'insertion et de promotion professionnelles. Il est vrai que les représentations sociales du malgache sont minorées en milieu urbain, mais elles ne le sont pas en milieu rural, le secteur primaire étant numériquement important (environ 80% de la population).

CORPUS

C/1 Acquisition

95% de la population a pour première langue le malgache, dans l'une ou l'autre de ses variétés.

C/2 Apprentissage

Selon les données statistiques recueillies auprès du Ministère compétent, l'effectif total des apprenants, tous niveaux confondus, est de 2.742.070 (2000-2001), soit 18,28% de la population totale. Dans la population totale du pays, différents facteurs influent sur l'apprentissage :

– le taux élevé des non-instruits, 48% (MEFB / DSRP, 2003 : 33), soit 7.200.000 d'illettrés.
– le taux net de scolarisation, 76,5% (*ibidem* : 98; donc 900.000 scolarisables ne sont pas scolarisés)
– le taux d'achèvement du primaire qui est seulement de 36% (le *Quotidien* du 30.10.2003).
– le schéma pyramidal du taux de réussite aux examens universitaires : exemple sur 22.108 étudiants en 2001-2002, seuls 3.449 ont pu obtenir la licence ou franchir le cap de la $3^{\text{ème}}$ année. (MENRES, *ibidem*). Ramené à l'échelle nationale, le nombre total de la population soumis à l'apprentissage du français serait de 7.800.000 (soit 52%) mais avec des compétences très hétérogènes.

Il faut ajouter que les écoles confessionnelles, et notamment catholiques, ainsi que les écoles privées de renom, ont contribué et continuent de contribuer de manière significative à l'enseignement/apprentissage du français à Madagascar. En dépit des fluctuations du choix de la/des langue(s) d'enseignement, ces écoles ont gardé le français comme langue d'enseignement et d'interaction au sein de leurs établissements respectifs.



C/3 Vernacularisation – Véhicularisation

Le nombre de locuteurs ayant le français comme L1 est peu élevé (cf. C/1). L'intercompréhension de toutes les variétés dialectales du malgache fait que le problème de la véhicularisation ne se pose pas. La variété véhiculaire nationale (vn), la variété véhiculaire régionale / ethnique (vr) et la variété véhiculaire officielle – le français (vo) se superposent dans les régions côtières.

C/4 Compétences linguistiques

Le HCF (2003) donne 88.000 (0,57% de la population) pour les francophones et 2.452.000 (15,82%) pour les francophones partiels. Le français étant appris à l'école primaire comme langue étrangère (avec un taux de scolarisation complète inférieur à 20%), on ne peut être étonné que les compétences dans cette langue soient globalement limitées.

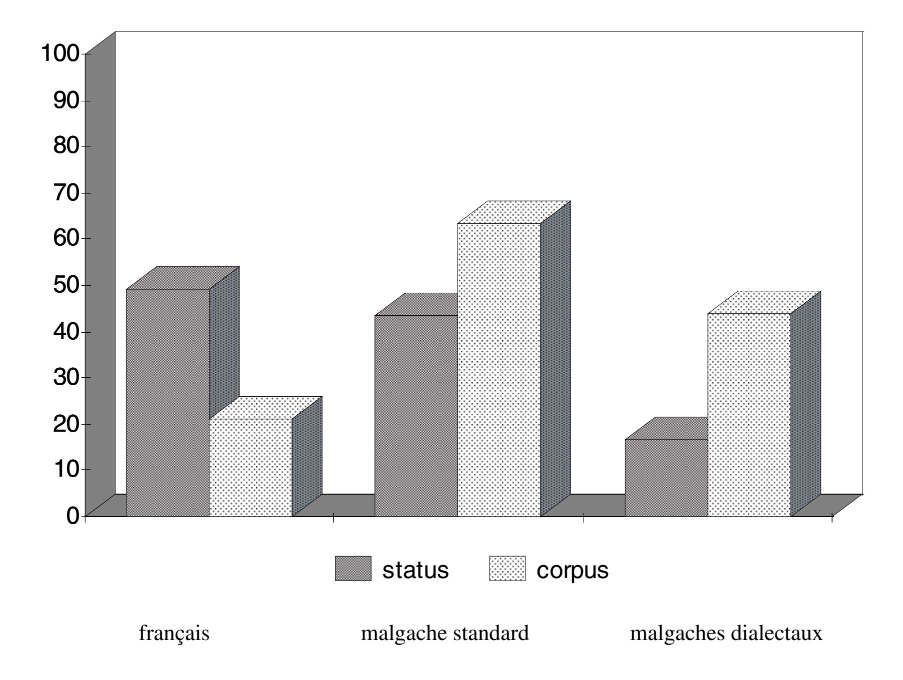
Notre estimation (indice 4) relative aux francophones réels (et/ou virtuels) rejoint en partie celle de Mfi,1993.

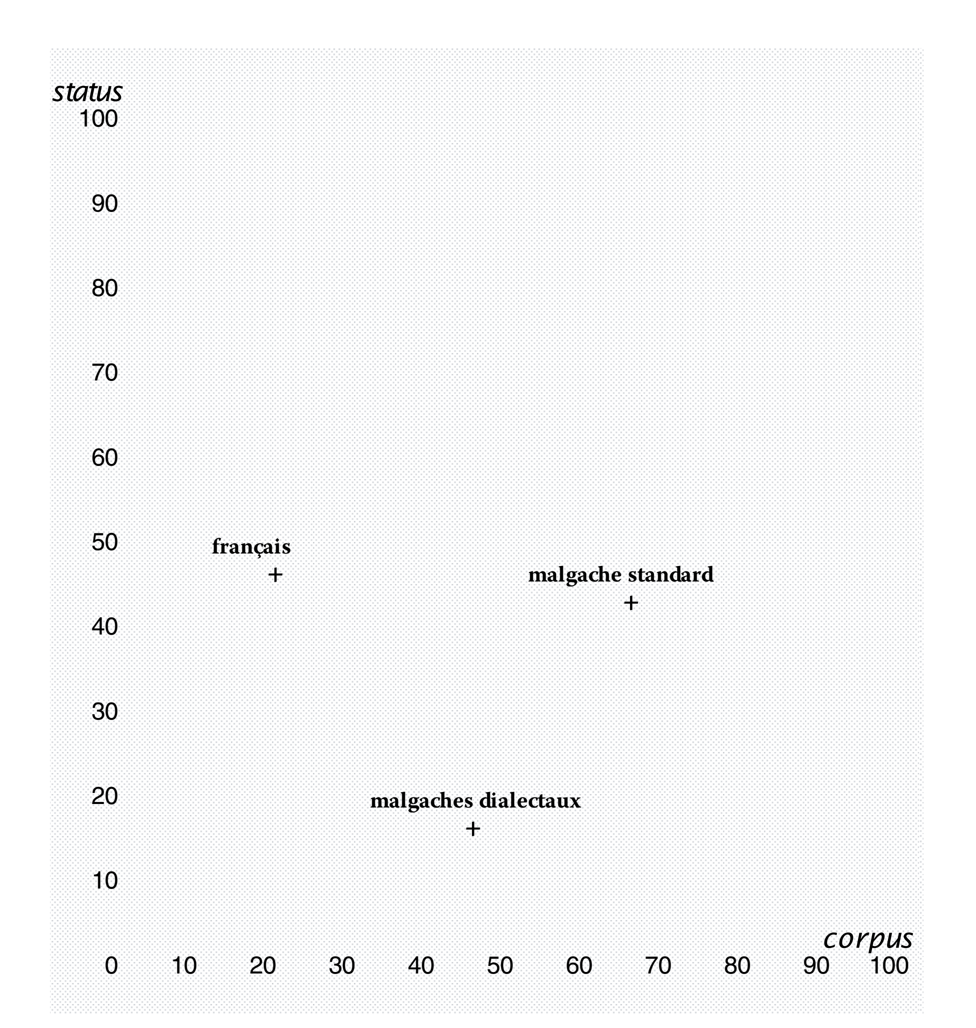
C/5 Production langagière

En dépit de l'ouverture culturelle et linguistique à Madagascar, le champ d'utilisation individuelle, tout comme le champ de réflexion, d'acquisition ou de production du français, reste encore limité.

Gil Dany Randriamasitiana
Université d'Antananarivo




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
malgache standard
malgaches dialectaux


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
malgache standard
malgaches dialectaux
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

MALI

STATUS

	français	**bambara**	**fulfuldé**	**songhoy**
Officialité / 12	12	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**14**	**2**	**2**	**2**
dont				
-textes officiels / 4	4	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	4	0	0	0
-justice / 4	2,5	0,5	0,5	0,5
-administration locale / 4	2,5	0,5	0,5	0,5
-religion / 4	1	1	1	1
Éducation / 30	**25,5**	**1,5**	**1,5**	**1,5**
dont				
-primaire / 10	10	0	0	0
-secondaire / 10	7	1	1	1
-supérieur / 10	8,5	0,5	0,5	0,5
Moyens de communication de masse / 25	**12**	**7**	**3**	**3**
dont				
-presse écrite / 5	3	1	0,5	0,5
-radio / 5	1	2	1	1
-télévision / 5	2	2	0,5	0,5
-cinéma / 5	3	1	0,5	0,5
-édition / 5	3	1	0,5	0,5
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	18	12	7	7
TOTAL STATUS / 107	81,5	22,5	13,5	13,5

CORPUS

Acquisition-langue première/ 20	0	10	4	6
Apprentissage-langue scolaire / 20	3	-	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation	1	16	0,8	1,2
Compétence linguistique / 20	2,1	12	1,2	0,8
Production langagière / 20	0,5	12,5	3	4
TOTAL CORPUS	6,6 / 100	50,5 / 80	9 / 80	12 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS

STATUS / 100	**76,1**	**21**	**12,6**	**12,6**
CORPUS / 100	**6,6**	**63,1**	**11,2**	**15**



COMMENTAIRES

Nous avons estimé, qu'en réalité, les trois langues africaines mentionnées dans le tableau couvrent toute l'étendue du territoire malien. Ces trois langues sont les langues nationales les plus véhiculaires du pays et 90 % des Maliens parlent au moins l'une de ces trois langues.

STATUS

S/1 Officialité

La constitution de la République du Mali déclare dans son article 25 (1992) : « Le français est la langue d'expression officielle » du Mali en attendant que les langues nationales soient suffisamment instrumentalisées. Cette indication est pour le moment sans portée réelle sur le *status*.

Un décret de 1982 avait reconnu 13 langues du pays comme « nationales ».

S/2 Usage institutionnalisés

La justice et l'administration locale sont rendues en français, mais on note un effort constant pour traduire oralement en langues nationales les décisions ou les informations.

S/3 Éducation

L'éducation dans le système scolaire malien est donnée entièrement en français. Dans l'enseignement secondaire général, les langues nationales sont enseignées comme matière à raison de deux heures par semaine. Dans l'enseignement supérieur, seule la Faculté des lettres observe cette disposition.

À titre expérimental dans le primaire, nous avons une première année où l'enseignement est exclusivement donné en langue nationale ; une deuxième année où, à la langue nationale, s'ajoute un bain de langue en français et une troisième, quatrième, cinquième et sixième année où l'enseignement est donné de façon concomitante en français et en langue nationale. Cette expérience concerne 1.300 écoles, 3.641 classes dont 60 % en langue bamanankan, 10 % en songhoy et 3 % en fulfuldé.

S/4 Moyens de communication de masse

La presse écrite malienne est réalisée à 80 % en langue française. Il existe un mensuel en langue nationale bamanankan et une ou deux livraisons sporadiques et hypothétiques réalisées en langues nationales songhoy et fulfuldé par des ONG pour les néo-alphabètes dans les régions, pour des besoins de vulgarisation.

Seulement 20 % des émissions de la radio du Mali sont diffusées en langue française.

La consommation effective des émissions télévisées en langue française au Mali est estimée à 60 %. Ce taux ne prend pas en compte les programmes reçus en français par le biais du câble.

Les films programmés à la TV malienne sont à 80 % en français. Quelques feuilletons et films passent en langues nationales (bamanankan, songhoy et fulfulde).

L'édition est pour l'essentiel en français. Mais on assiste, avec l'incidence du vent de la démocratie, à un timide mouvement de l'édition en langue nationale bamanankan sous la forme de livres d'animation pour enfant. Ce dynamisme s'observe dans une moindre mesure pour les langues songhoy et fulfuldé dans le cadre des activités de post-alphabétisation menées par les ONG sur place. On peut donc conclure sans risque de se tromper que le français l'emporte de loin devant le bamanankan dans les canaux officiels de communication.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

La langue française offre de grandes possibilités économiques et professionnelles. Elle est la condition essentielle pour accéder à la fonction publique malienne. Sa valeur marchande est incontestable dans les transactions du commerce international. Le français est talonné dans ce rôle économique par le bamanankan qui est la langue utilisée dans le commerce informel.



D’une façon générale la langue française est positivement perçue au Mali, en dehors de quelques intellectuels qui peuvent souvent la traiter de langue de colonisateur qu’il faut donc combattre. Cette représentation minoritaire n’a aucune incidence majeure sur l’image du français. C’est la langue de l’ascension sociale et de l’émancipation. Quant au bamanankan, il est considéré comme la langue de l’intégration. « Est bien intégré, le citoyen qui parle bamanan ». Le songhoy et le fulfuldé jouent le même rôle d’intégrateur au niveau régional.

CORPUS

C/1 Acquisition

Au Mali, le français n’est pas en général une langue première. C’est le bamanankan qui est la première langue d’une bonne partie des Maliens. Il est suivi du songhoy dont les locuteurs sont plus enclins à la transmission de leur langue que les Fulfuldé. Les valeurs portées ici reflètent ces pourcentages.

C/2 Apprentissage

Seul le français fait l’objet au Mali d’un enseignement à des locuteurs qui ne le connaissent pas. On l’apprend soit à l’école, soit sur le tas.

Pour la scolarisation qui est le mode essentiel d’apprentissage du français, les données sur la scolarisation et l’alphabétisation sont les suivantes :

Taux d’alphabétisation des adultes : 1990 : 18,8 % ; 2001 26,4 %.

Taux d’alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans : 1990 : 27,6 % ; 2001 : 37,1.

Taux de scolarisation primaire : 1990 : 21 % ; 2001 : 43 %.

Taux de scolarisation secondaire : 1990 5 % ; 2001 (pas de données). Pourcentage d’enfants atteignant la cinquième année : 2001 : 95 % (source : *Rapport PNUD* 2003).

Nombre moyen d’années d’étude par adulte de plus de 25 ans en 1992 : 0,4. (*Rapport PNUD* 1994).

En fonction des modalités retenues pour l’usage de cette grille et en fonction des taux de scolarisation et de fréquentation scolaire de l’ensemble des classes d’âge, on peut admettre que moins de 15 % de la population malienne a fait une scolarité primaire complète. De là, pour l’apprentissage du français, la valeur 3 (15 % de 20).

C/3 Véhicularisation

Au Mali, il n’y a pas, et c’est connu, une vernacularisation du français. Le bamanankan est incontestablement le principal véhiculaire au Mali. Le songhoy est le seul véhiculaire régional stable qu’on puisse lui opposer (cf. Cécile Canut). La véhicularité du français est très faible et ne s’observe qu’entre une minorité de fonctionnaires, en général venant du Nord-Mali, et ceux du Sud.

C/4 Compétence linguistique

Les modes d’apprentissage donnent le plus souvent des francophones passifs (limités à une compréhension globale des messages) et des francophones actifs (caractérisés par des aptitudes à produire des messages écrits et oraux pouvant aller jusqu’au bilinguisme). Les pourcentages donnés par le HCF (2003) sont les suivants : 8,2 % pour les francophones et 8,2 % pour les francophones partiels. Toutefois, en raison de la valeur retenue pour l’apprentissage (3 en C/3) et, même si des formes d’apprentissage extra-scolaires du français peuvent exister (zones urbaines comme Bamako ou touristiques comme le pays dogon), on doit proposer 7 % pour les locuteurs à compétence bonne (20 × 0,07) + 7 % pour les locuteurs à compétence réduite (10 × 007), soit, au total, 1,4 + 0,7 = 2,1.

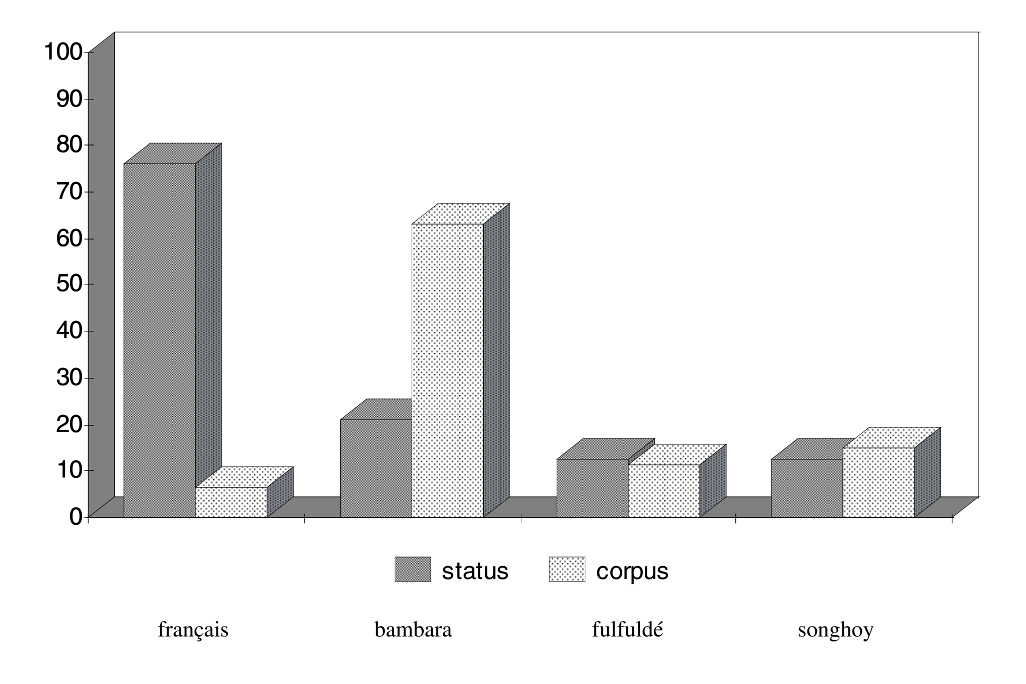
C/5 Production langagière

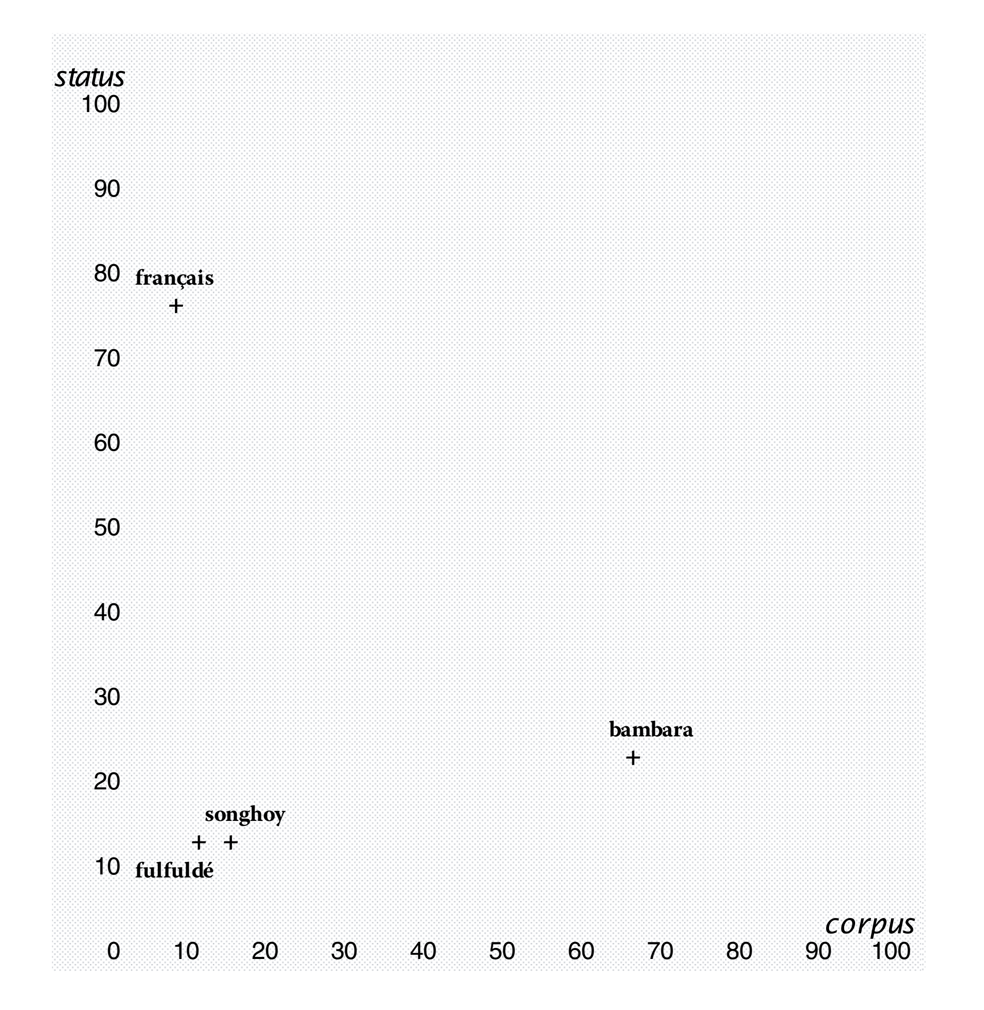
La production langagière est fortement dominée par le bamanankan suivi du songhoy et du fulfuldé en terme de dynamisme linguistique.

Hamidou Maïga
FLASH. Bamako






100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
bambara
fulfuldé
songhoy


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
corpus
français
bambara
songhoy
fulfuldé

MAROC

STATUS				
	français	**arabe standard**	**arabe dialectal**	**berbère**
Officialité / 12	0	12	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**6**	**9**	**4**	**1**
dont				
-textes officiels / 4	2	2	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	2	2	0	0
-justice / 4	1	2	1	0
-administration locale / 4	1	1,5	1	0,5
-religion / 4	0	1,5	2	0,5
Éducation / 30	**12**	**17,7**	**0**	**0,3**
dont				
-primaire / 10	4	5,8	0	0,2
-secondaire / 10	2	8	0	0
-supérieur / 10	6	3,9	0	0,1
Moyens de communication de masse / 25	**11,8**	**10,5**	**1,5**	**1,2**
dont				
-presse écrite / 5	2,3	2,5	0	0,2
-radio / 5	2	2,5	0	0,5
-télévision / 5	2	2,5	0,5	0
-cinéma / 5	3	1	1	0
-édition / 5	2,5	2	0	0,5
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	16	11	3	1
TOTAL STATUS / 107	45,8	60,2	8,5	3,5

CORPUS				
Acquisition-langue première/ 20	0	0	12	8
Apprentissage-langue scolaire / 20	6	13	0	0
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	14	-
Compétence linguistique / 20	7	12	-	-
Production langagière / 20	1,5	2,5	10	6
TOTAL CORPUS	14,5 / 80	27,5 / 80	36 / 80	14 / 60

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**42,8**	**56,2**	**7,9**	**3,2**
CORPUS / 100	**18,1**	**34,3**	**45**	**23,3**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La langue officielle est la langue arabe. La constitution marocaine souligne, dans son préambule, que le Royaume du Maroc est un État musulman dont la langue officielle est l'arabe. Aucune référence n'est faite à l'arabe standard ou à l'arabe dialectal. Le berbère est admis officiellement comme langue de la population berbère, mais il n'est pas reconnu dans les textes officiels. Dans les instances officielles, les autorités marocaines ont tendance à utiliser l'arabe et le français dans leurs discours.

S/2 Usages institutionnalisés

Les institutions fonctionnent de manière bilingue et parfois uniquement en français (à l'exemple des entreprises). Pour ce qui est de la justice, les textes existent en français, mais ils sont très peu utilisés en audience. Pour la religion, on prêche en arabe standard et on explique en arabe dialectal.

S/3 Éducation

L'enseignement public : l'enseignement primaire (6 ans) est effectué de manière bilingue (arabe standard - français). Lors de nos enquêtes dans certaines classes, l'enseignant intervient en arabe dialectal ou en berbère pour expliquer la leçon à ses élèves. L'enseignement du 1er cycle (3 ans) et du 2ème cycle (4 ans) est généralement en arabe. Le français est enseigné comme langue seconde. L'enseignement des sciences naturelles, des mathématiques, de la technologie, etc.. est arabisé. En 2002-2003, le programme de français a été renforcé et plus axé sur les œuvres littéraires françaises. Ce remaniement concerne aussi l'enseignement marocain arabisé. Pour le public, les taux de scolarisation sont les suivants : 1er cycle fondamental : urbain 98 %; rural 75,6 %; deuxième cycle fondamental : urbain 86 %; rural 13,1 %; secondaire urbain 40,6 %; rural 2,2 %.



Dans l'enseignement supérieur, certains établissements dispensent un enseignement uniquement en français (Faculté des sciences, École supérieure de Technologie, École des ingénieurs et les instituts, École nationale de gestion, etc.). D'autres établissements dispensent un enseignement au choix ; à la faculté de droit, par exemple, les étudiants choisissent d'étudier le droit, soit en français, soit en arabe.

– L'enseignement privé : en général, l'enseignement primaire est bilingue, mais l'enseignement du 1er cycle et du 2ème cycle est semblable à celui de l'enseignement public. L'enseignement privé est beaucoup plus francisé au niveau du supérieur.

S/4 Moyens de communication de masse

Les moyens de communications sont en général bilingues. Pour les informations nationales, la population écoute et/ou regarde les chaînes nationales. Pour le cinéma et les émissions télévisées (divers), les informations internationales, les chaînes françaises sont plus consommées (TPS, Canal plus). Pour ce qui est de l'édition, il faut noter une forte importation de livres français de toutes sortes. La radio RTM d'expression française émet uniquement en français.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Il y a un regard porté plus vers le partenariat français dans le domaine économique.

CORPUS

C/1 Acquisition

Les langues locales sont l'arabe et le berbère. Il est difficile de donner des chiffres, mais on estime que 40 % de la population marocaine est berbérophone. Les francophones de langue 1 sont une infime minorité (0,35 %).



C/2 Apprentissage

Selon les données du PNUD, le taux d'alphabétisation de la population adulte s'établit à 52 % et le nombre moyen d'années de scolarité est de 3 ans. On a vu que les taux de scolarisation varient beaucoup entre zones urbaines et rurales. Si l'on admet, comme on l'a fait ailleurs, que la scolarité primaire correspond à la durée minimale pour l'apprentissage d'une langue, on obtient comme valeur pour la population exposée à ces apprentissages 12 pour l'arabe standard, très dominant dans le primaire, avec une population exposée à 60 % ; pour le français, peu présent à ce stade, on aura une valeur 5 (25 %). Toutefois, les apprentissages scolaires n'étant pas les seuls modes d'accès à ces langues, ces valeurs sont portées à 13 et 6.

C/3 Véhicularisation

La grande majorité des berbérophones est bilingue. Mais il existe aussi des berbérophones qui ne parlent pas l'arabe dialectal. Si l'on admet que 75 % des berbérophones ont une bonne pratique de l'arabe dialectal, on peut fixer la valeur de véhicularisation de cette dernière langue à 15.

C/4 Compétence linguistique

Français. Le HCF (2003) donne pour la francophonie marocaine 16 % de francophones réels et 22 % de francophones partiels.

Locuteurs de niveau 1 : 10 % ; donc 20 × 0,2 = 4

Locuteurs partiels : 30 % ; donc 10 × 0,3 = 3. Total 7

Arabe standard

Locuteurs de niveau 1 : 15 % ; donc 20 × 0,15 = 3

Locuteurs de niveau 2 : 45 % ; donc 10 × 0,45 = 9. Total 12.

Bien entendu, pour l'arabe dialectal et le berbère la compétence est toujours complète pour les locuteurs natifs. La rubrique n'a donc pas lieu d'être remplie.

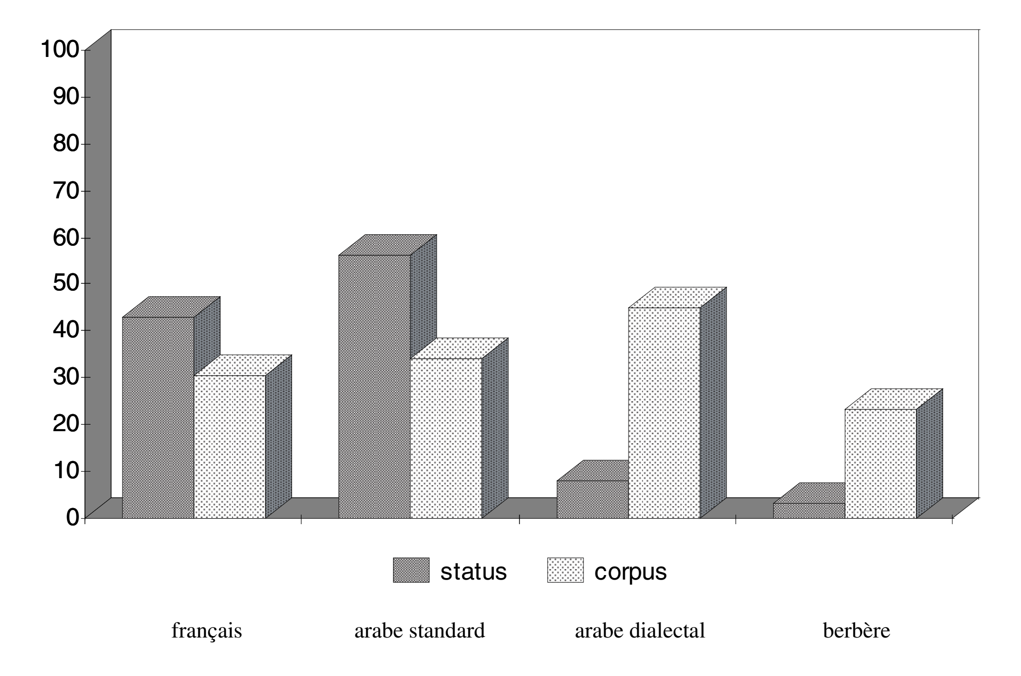


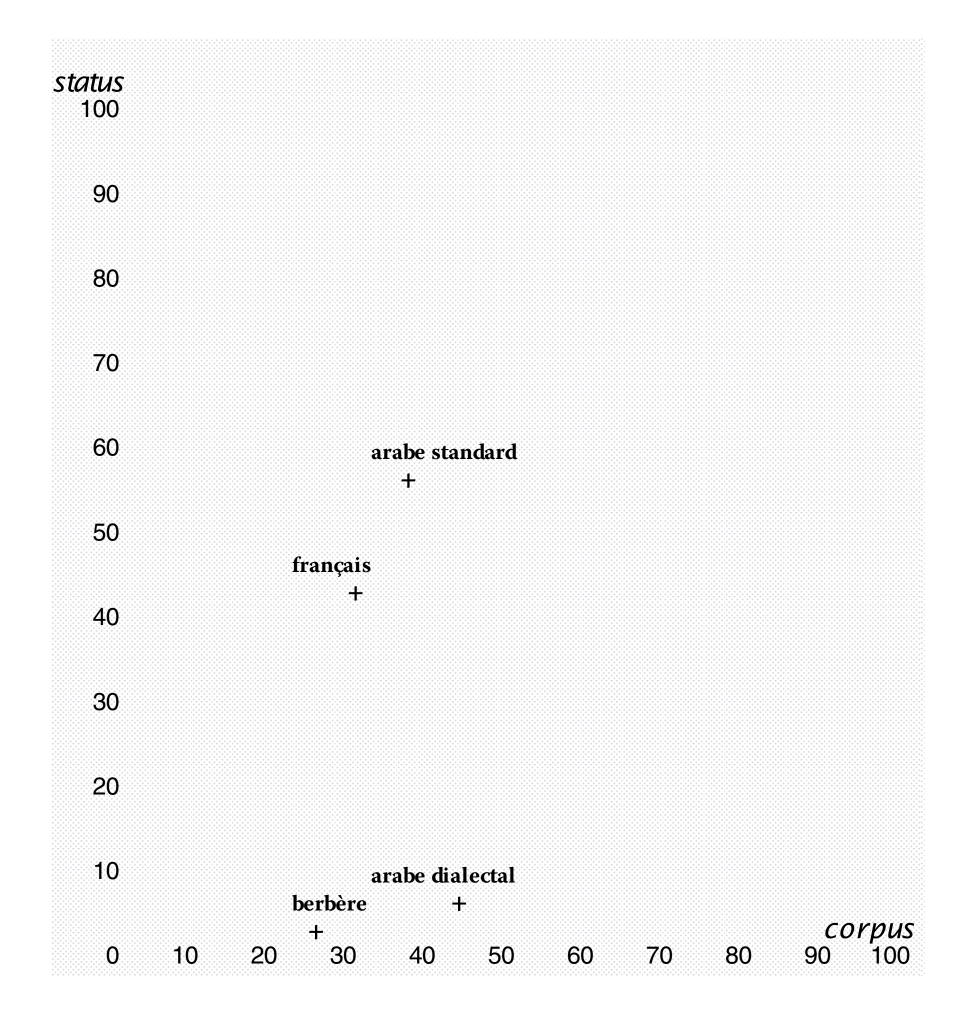
C/5 Production langagière

Il s'agit ici de la production quotidienne, essentiellement orale puisqu'à l'écrit, les choix linguistiques sont dictés par des éléments relevant du *status*. Français 1,5, arabe standard 2,5, arabe dialectal 10, berbère 6.

Mostafa Benabbou
Rachida Bouali
Université Mohammed 1er Oujda, Maroc




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
arabe standard
arabe dialectal
berbère


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
arabe standard
français
arabe dialectal
berbère
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

MAURICE

STATUS			
	français	**anglais**	**créole**
Officialité / 12	1	6	0
Usages institutionnalisés / 20	**5**	**10**	**4**
dont			
-textes officiels / 4	1	3	0
-textes administratifs nationaux / 4	1	3	0
-justice / 4	1	2	1
-administration locale / 4	1	2	1
-religion / 4	1	0	2
Éducation / 30	**7**	**19**	**4**
dont			
-primaire / 10	3	5	2
-secondaire / 10	3	5	2
-supérieur / 10	1	9	0
Moyens de communication de masse /25	**14**	**5,5**	**2,5**
dont			
-presse écrite / 5	4	1	0
-radio / 5	3	1	1
-télévision / 5	2	1	1
-cinéma / 5	2,5	0,5	0
-édition / 5	2,5	2	0,5
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	13	13	0
TOTAL STATUS / 107	**40**	**53,5**	**10,5**

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	1	0	18
Apprentissage-langue scolaire / 20	12	15	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-
Compétence linguistique / 20	8	7	-
Production langagière / 20	3	2	14
TOTAL CORPUS	**24 / 80**	**24 / 80**	**32 / 40**

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**37,3**	**50**	**9,8**
CORPUS / 100	**30**	**30**	**80**



COMMENTAIRES

Le **créole** : langue première de la grande majorité des Mauriciens et la langue de tous les échanges informels et de nombreuses réunions formelles même si son usage se limite à l'oral. Le **français** : langue tolérée dans les échanges formels dans les institutions les plus importantes de l'île et langue presque exclusive des journaux les plus lus de l'île. **L'anglais** est une langue quasi officielle, même si ce titre ne lui a pas été attribué. Sont exclues de notre étude toutes les langues orientales « classiques » (celles qui ont une tradition écrite) qui n'ont aucune fonction sur le plan communicationnel et le bojpouri.

STATUS

S/1Officialité

L'État mauricien ne s'est pas donné de langue officielle, même si l'on a tendance à attribuer ce rôle à l'anglais dans le grand public comme dans des documents officiels. Le français, lui, jouit du statut de langue tolérée. Le total est inférieur à 12, en raison du flou autour de cette question.

S/2 Usages institutionnalisés

Textes officiels : à Maurice, les textes de loi et les textes administratifs sont exclusivement en anglais, mais le français est toléré.

Textes administratifs nationaux : tous les textes administratifs, les avis officiels, etc., sont en anglais. Le français assume désormais certaines fonctions quand on vise une large diffusion des textes.

Le judiciaire : toutes les communications officielles entre les officiers des cours de justice se font en anglais. Le français est toléré dans les plaidoiries et la majorité des interrogatoires se font en créole.

L'administration locale : tous les textes administratifs écrits de l'administration locale sont en anglais. Quelques municipalités rédigent quelques documents officiels en français. Dès que l'on passe à la communication orale, l'anglais disparaît pratiquement pour laisser la place au créole et au français.

La religion : le créole est la langue la plus employée dans les échanges verbaux sur les lieux de culte. Le français est associé à l'église catholique, une des églises les plus puissantes à Maurice qui, toutefois, accorde une grande attention au créole pour des raisons stratégiques. Le total des valeurs attribuées aux langues (03) est inférieur aux valeurs qu'ont les langues dans cette entrée de la grille : en fait, c'est une façon de marquer l'importance des langues orientales, d'usage rituel dans les temples.

S/3 Éducation

Selon la réglementation concernant le choix des langues d'enseignement, les enseignants peuvent utiliser, dans le cycle primaire, les langues de leur choix pour la communication pédagogique. À l'écrit, la seule langue utilisée est l'anglais. Tous les manuels de mathématiques et des sciences d'éveil sont exclusivement en anglais. Par conséquent, la marge de manœuvre offerte aux enseignants est réduite compte tenu des représentations que se font, au sujet des langues, les enseignants (certains considèrent le créole comme une langue impropre à la communication pédagogique), mais aussi les parents et les directeurs d'établissements scolaires ou les inspecteurs (difficultés qu'entraîne l'emploi du créole qui n'a pas été instrumentalisé pour ce genre de fonction). Le français, bénéficiant de son statut symbolique et mieux maîtrisé par les enfants, est également employé comme langue de communication pédagogique en particulier dans les établissements où le créole est peu valorisé.

Au primaire, tous les élèves des écoles publiques mauriciennes apprennent l'anglais et le français qui sont deux langues non maternelles pour pratiquement tous les enfants mauriciens. Pour être plus précis, on peut penser que pour 10 à 15 % d'enfants, le français est une L1 ou une L2. Si l'anglais et le français sont les deux langues obligatoires au primaire, le coefficient de l'anglais aux examens de fin de cycle primaire est supérieur à celui du français : l'anglais compte pour 300 points et le français pour 200 seulement. Dans le secondaire, le français une langue obligatoire aux examens de *School Certificate* (Brevet), mais optionnelle aux examens de *Higher School Certificate* (baccalauréat) : en fait, le français n'est guère obligatoire dans le secondaire, alors que l'échec en anglais est éliminatoire.



Outre les langues européennes, les langues orientales sont aussi enseignées dans le cycle primaire. Selon les statistiques officielles, 70 % des élèves mauriciens apprennent une langue orientale.

S/4 Moyens de communication de masse

Pour aller vite, on peut affirmer que la presse écrite est quasi exclusivement en français. L'anglais se limite au courrier des lecteurs, à la publicité ou à des articles littéraires dans ces langues.

Selon la réglementation officielle, la station de radiotélévision nationale (MBC) doit respecter « l'équilibre linguistique » de l'île par une répartition équitable du temps d'antenne entre les langues. Le gouvernement a toujours tenté de conserver cet équilibre jusqu'à la récente libéralisation des ondes qui fut suivie par l'ouverture aux bouquets de chaînes satellitaires francophones et anglophones surtout. Par ailleurs, il existe deux radios libres qui, *grosso modo*, s'alignent sur les choix de la station nationale même si l'une des deux use largement du créole en raison de sa volonté d'être une radio populaire.

Édition : l'édition locale n'est pas très active. La plupart des livres viennent de l'étranger. Au niveau de la production littéraire, le créole occupe une place assez importante, compte tenu de la mission que s'est donnée *Lédikasyon pou Travayer*, un groupe de militants créoles. L'édition en anglais et en français se rattrape au niveau de la production des manuels scolaires.

S/5 Les possibilités professionnelles et les représentations

Un Mauricien monolingue créolophone a les compétences linguistiques minimales pour une intégration professionnelle (et sociale) limitée aux emplois ouvriers non qualifiés. Une compétence active minimale, surtout en français, offre des possibilités de promotion professionnelle. Si, à cette maîtrise minimale du français, s'ajoute une compétence, même très limitée, en anglais, ces possibilités peuvent devenir réelles. Ce sont les compétences écrites dans les langues européennes et notamment en anglais qui ouvrent la voie aux emplois les mieux rémunérés. S'agissant des représentations, le français compense, très légèrement, les possibilités professionnelles moindres qu'il offre par le prestige social qu'il confère aux locuteurs qui ne sont pas des francophones natifs.

CORPUS

C/1 Acquisition

80 % de la population a acquis le créole comme L1 unique ou comme une des deux L1 (pour les bilingues natifs) (18). Pour 5 % de la population le français est une L1 (1).

C/2 Apprentissage

Maurice est, parmi les États de la francophonie du Sud, celui qui a le classement le plus favorable pour ce qui est du développement humain ; Maurice se classe dans les premiers États à « développement humain moyen » (devançant, en 2003, la Russie et le Brésil). Le taux d'alphabétisation est de 84,8 % et l'index d'éducation de 0,80, avec un taux de scolarisation primaire de 95 % (*Rapport PNUD* 2003). Autant dire que la grande majorité des Mauriciens a été exposée à un apprentissage de l'anglais surtout mais aussi du français. D'où les valeurs élevées de 12 et 15.

C/4 Compétences

Si on prend les proportions avec deux compétences (bonne sur 20 ; moyenne ou réduite sur 10), on obtient les valeurs numériques suivantes : français : 15 % à évaluer sur 20 et 50 % sur 10 = 0,15 × 20 + 0,5 × 10 = 8 ; anglais 20 % × 20 + 30 % × 10 = 0,2 × 20 + 0,3 × 10 = 7. Les compétences en anglais sont surtout écrites et spécialisées pour l'anglais, orales pour le français.

C/5 Production langagière

On peut penser que, dans la mesure où le français occupe une place importante dans l'espace médiatique et où la majeure partie des affiches publicitaires murales sont dans cette langue, l'exposition

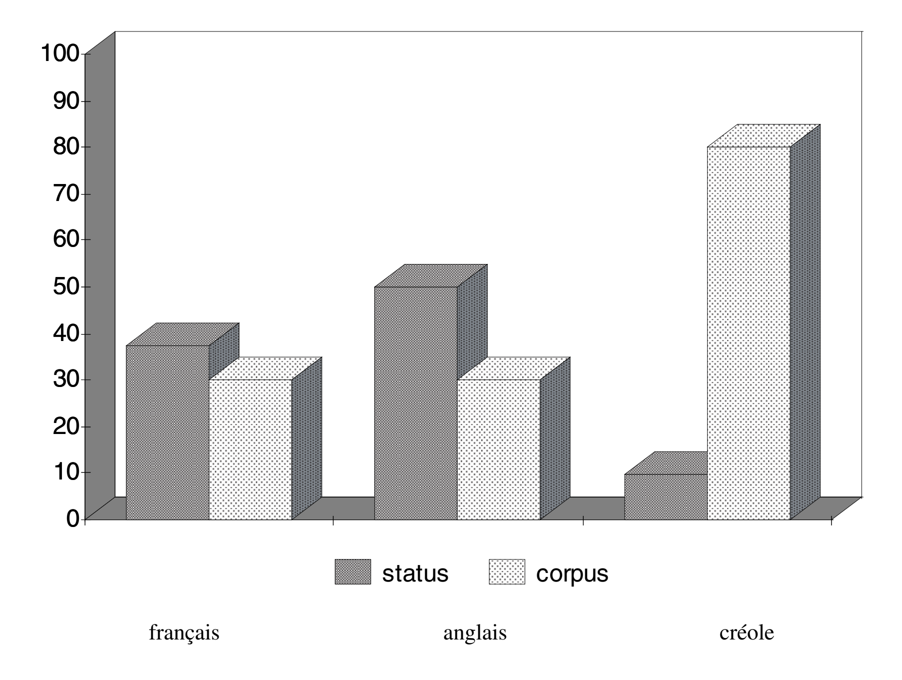


à cette langue est assez importante. Dès lors qu'on arrive à la production en français, elle demeure faible, compte tenu de la place qu'occupe le créole dans les instances de communication où les choix ne sont pas réglementaires, même si les communications prestigieuses (les services offerts par le secteur privé traditionnel) se font dans cette langue.

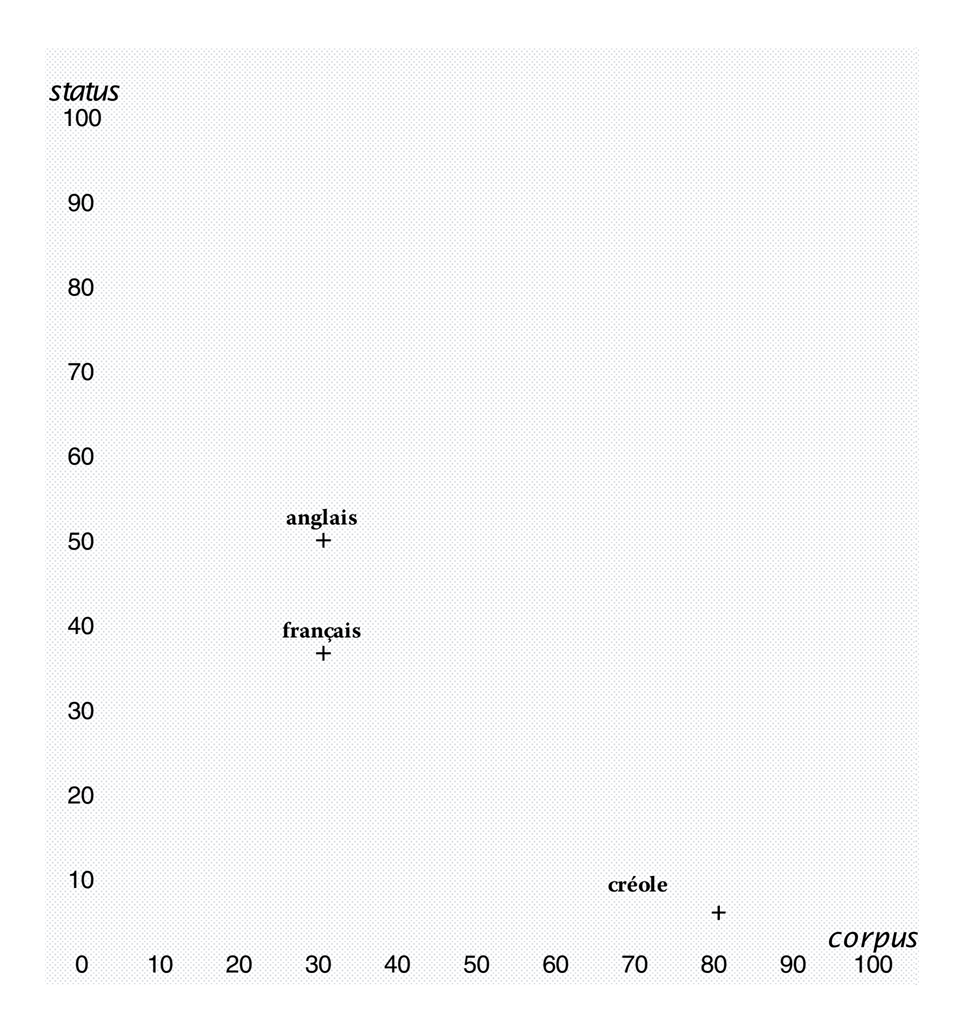
Rada Tirvassen
Institut Mauricien de l'Éducation



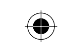




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
anglais
créole




status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
anglais
français
créole
corpus
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100





MAURITANIE

STATUS						
	français	**arabe standard**	**arabe dialectal**	**pulaar**	**soninke**	**wolof**
Officialité / 12	0	9	0	1	1	1
Usages institutionnalisés / 20	**5,5**	**12**	**0**	**0,5**	**0,5**	**0,5**
dont						
-textes officiels / 4	2	2	0	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	2	2	0	0	0	0
-justice / 4	1	3	0	0	0	0
-administration locale / 4	1,5	2,5	0	0	0	0
-religion / 4	0	2,5	0	0,5	0,5	0,5
Éducation / 30	**12**	**17**	0	**0,3**	**0,3**	**0,3**
dont						
-primaire / 10	3	6	0	0,3	0,3	0,3
-secondaire / 10	4	6	0	0	0	0
-supérieur / 10	5	5	0	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**8**	**6,5**	**5**	**1,7**	**1,7**	**1,7**
dont						
-presse écrite / 5	2	3	0	0	0	0
-radio / 5	0,5	0	2,5	0,6	0,6	0,6
-télévision / 5	0,5	0	2,5	0,6	0,6	0,6
-cinéma / 5	4	1	0	0	0	0
-édition / 5	1	2,5	0	0,5	0,5	0,5
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	16	14	10	3	3	3
TOTAL STATUS / 107	41,5	58,5	15	6,5	6,5	6,5

CORPUS						
Acquisition / 20	0	0	12	4	3	1
Apprentissage / 20	2,5	10	-	-	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	1,5	10	-	-	-	-
Production langagière / 20	4	2	13	2	2	2
TOTAL CORPUS	8 / 80	22 / 80	25 / 40	6/ 40	5 / 40	3/ 40

TOTAUX PONDÉRÉS						
STATUS / 100	**38,7**	**54,6**	**14**	**6**	**6**	**6**
CORPUS / 100	**10**	**27,5**	**62,5**	**15**	**12,5**	**7,5**





COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

L'article de la constitution mauritanienne (1991) stipule que la langue officielle du pays est l'arabe et que les langues nationales sont l'arabe, le pulaar, le soninke et le wolof. Comme ailleurs, l'arabe standard se distingue du dialecte local hassanya. L'arabe standard est une langue apprise ; seul l'arabe local est vernaculaire et langue première. Dans le secteur *Status*, « arabe » désigne donc toujours l'arabe standard.

S/2 Usages Institutionnels

Le français est encore très présent au niveau de la plupart des administrations, des institutions financières, des entreprises publiques, de l'armée, etc. D'aucuns pensent que les textes officiels sont d'abord rédigés en français avant d'être traduits en arabe. Cependant, les discours et allocutions sont prononcés en arabe.

L'administration locale et la justice imposent de plus en plus l'usage de l'arabe.

Les langues nationales ne sont utilisées que dans les prêches qui sont rédigés d'abord en arabe.

S/3 Éducation

Le système éducatif mauritanien était divisé en deux, voire trois filières. Une filière bilingue où la langue d'enseignement est le français, l'arabe étant enseigné comme matière et comme langue de la religion. Une filière arabe où la langue d'enseignement est l'arabe, le français étant enseigné comme matière. Une filière expérimentale au niveau du fondamental (primaire) où les langues d'enseignement sont le pulaar, le soninke et le wolof.

La dernière réforme du système éducatif mauritanien (avril 1999) est venue unifier ce système. Le français est introduit dès la deuxième année du fondamental (primaire), il est la langue d'enseignement des matières scientifiques. L'arabe est la langue d'enseignement des matières littéraires et des sciences humaines. Les langues nationales ont été retirées du système éducatif ; les dernières classes disparaîtront dès l'année prochaine.



S/4 Moyens de communication de masse

Le français est présent dans la presse mauritanienne avec plusieurs titres en français. Dans l'audiovisuel, il apparaît dans les journaux télévisés quotidiens, le téléfilm hebdomadaire et de rares documentaires dont la diffusion est occasionnelle. Plusieurs chaînes francophones câblées sont captées à Nouakchott. Les émissions de télévision et de radio sont en grande partie en arabe, seules quelques tranches d'antenne sont accordées aux langues nationales, pulaar, soninke et wolof.

Il y a une seule salle de cinéma en activité à Nouakchott, si l'on exclut la salle du centre culturel français ; les films projetés sont, pour l'essentiel, en français.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Les titulaires d'un diplôme en français s'insèrent plus facilement dans le marché de l'emploi. On remarque que la plupart des diplômés arabisants se mettent au français une fois recrutés dans les administrations centrales et particulièrement dans les institutions financières.

CORPUS

C/1 Acquisition

Il s'agit là de l'arabe dialectal, l'arabe standard n'étant jamais, ici comme ailleurs, une langue 1. La population mauritanienne s'élève à 2,8 millions d'habitants, l'arabe dialectal étant la langue première



d’environ 65 % de cette population. La deuxième langue présente comme L1 est le pulaar, suivi du soninke et du wolof (les valeurs proposées se fondent sur ces pourcentages).

C/2 Apprentissage

Les deux langues apprises à l’école sont le français et surtout l’arabe standard. Selon les statistiques de *Widnet*, le taux d’analphabétisme est, dans la population de plus de 15 ans, de près de 60 % (données identiques dans le *Rapport 2003* du PNUD). L’index d’éducation est de 0,41 en 2001 (PNUD, 2003).

C/3 Vernacularisation. Véhicularisation

L’arabe local parlé comme L1 par les deux-tiers de la population mauritanienne est naturellement le véhiculaire logique et courant.

La tendance à Nouakchott est une vernacularisation de l’arabe. Cependant le pulaar fonctionne comme vernaculaire dans le sud du Brakna et du Gorgol, le soninke au Guidimaka et le wolof au sud du Trarza. Il est à noter que le wolof était un vernaculaire dans les anciens quartiers de Nouakchott et dans le commerce, principalement celui du poisson.

C/4 Compétence linguistique

Le français. Selon les données du HCF (2003), on a 5,42 % de francophones réels (compétence bonne donc évalués ici sur 20, soit 0,05 × 20 = 1) et 4,17 % de francophones partiels (évalués sur 10, soit 0,04 × 10 = 0,4). Le total arrondi est 1,5.

L’apprentissage de l’arabe standard, exclusivement scolaire, est toutefois soutenu par l’environnement (médias, religion).

C/5 Production langagière

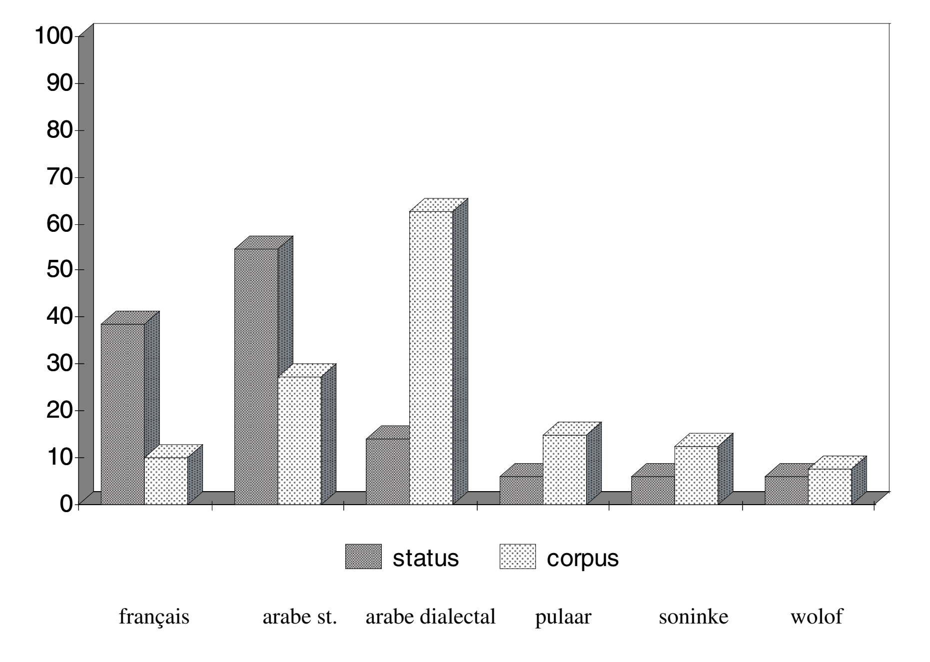


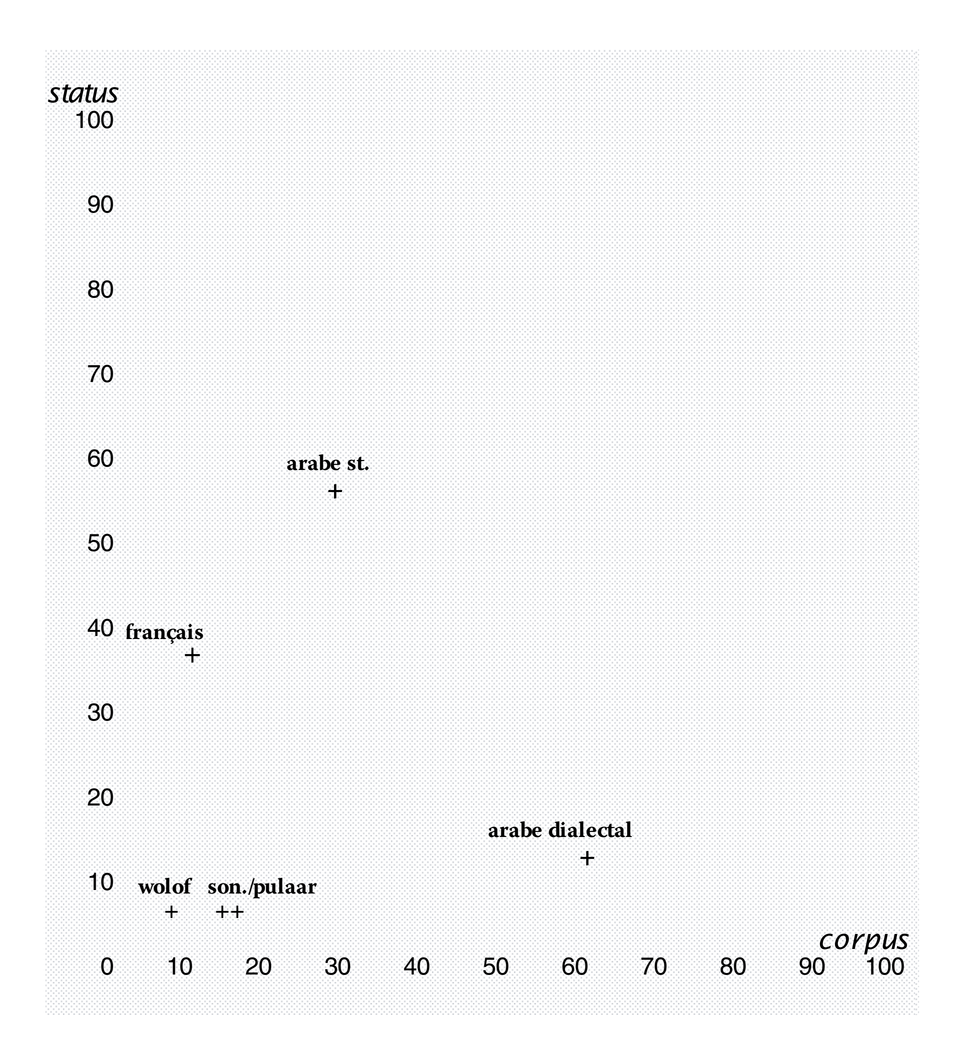
Le français est une langue apprise à l’école. Malgré l’arabisation accélérée des années 80, le français reste très présent dans l’école mauritanienne comme on peut le noter en constatant que plusieurs maisons privées sont transformées en lieux d’enseignement du français. Le français est parfois la langue de communication entre certains fonctionnaires mauritaniens ne partageant pas la même langue nationale. Il apparaît aussi comme une langue de prestige.

À défaut de statistiques officielles sûres, nous avons procédé à un calcul approximatif à partir des différentes données statistiques disponibles sur le pourcentage de chaque communauté. On obtient respectivement : arabes 70 %, pulaar 19 %, soninke 8 %, wolof 2.5 % et autres 0.5 %.

Wane Mohamédoune dit Doudou
Université de Nouakchott




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
arabe st.
arabe dialectal
pulaar
soninke
wolof


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
arabe st.
français
arabe dialectal
wolof
son./pulaar
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

MOLDAVIE

STATUS			
	français	**moldave**	**russe**
Officialité / 12	0	8	4
Usages institutionnalisés / 20	**0**	**14**	**6**
dont			
-textes officiels / 4	0	2,8	1,2
-textes administratifs nationaux / 4	0	2,8	1,2
-justice / 4	0	2,8	1,2
-administration locale / 4	0	2,8	1,2
-religion / 4	0	2,8	1,2
Éducation / 30	**0**	**24**	**6**
dont			
-primaire / 10	0	8	2
-secondaire / 10	0	8	2
-supérieur / 10	0	8	2
Moyens de communication de masse / 25	0	**8,5**	**16**
dont			
-presse écrite / 5	0	2	3
-radio / 5	0	2	3
-télévision / 5	0	2	3
-cinéma / 5	0	0,5	4,5
-édition / 5	0	2	3
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	7	20	15
TOTAL STATUS / 107	7 + 1	74,5	47

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	0	14	6
Apprentissage-langue scolaire / 20	10	16	9,2
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-
Compétence linguistique / 20	5	16	15
Production langagière / 20	0	14	6
TOTAL CORPUS	15 / 80	60 / 80	36,2 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**7,4**	**69,2**	**43,9**
CORPUS / 100	**18,7**	**75**	**45,2**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

L'article 13 de la Constitution moldave, adoptée en 1994, déclare langue officielle la langue moldave, fonctionnant sur la base de l'alphabet latin (avant 1989 la langue moldave usait de l'alphabet cyrillique). L'État « reconnaît et protège le droit au maintien de la langue russe, ainsi que des autres langues parlées sur le territoire du pays. ».

La situation linguistique est « régie » par la « Loi concernant le fonctionnement des langues parlées sur le territoire de la République Soviétique Socialiste Moldave », adoptée en 1989 et toujours en vigueur, même si elle considérée comme caduque actuellement. La loi permet au citoyen moldave de choisir la langue de communication avec l'administration entre le moldave, le russe, l'ukrainien, le bulgare, et le Gagaouze (le gagaouze est langue officielle de l'Autonomie Gagaouze, à côté du moldave et du russe).

Une bonne partie des Moldaves n'acceptent pas d'appeler la langue majoritaire du pays « moldave » du moment où, à quelques nuances près, c'est la même langue que le roumain de Roumanie. Les deux glossonymes utilisés pour définir la langue majoritaire expriment, en effet, les deux discours existants sur l'identité à l'intérieur du pays : *le discours moldave* et *le discours roumain*.

S/3 Éducation

Dans l'enseignement secondaire, 79.3 % d'élèves font leurs études en langue roumaine et 20.6 % étudient en russe. La présence de l'ukrainien et du bulgare en tant que langues de l'enseignement n'est pas significative. Le gagaouze est étudié par 25.012 élèves dans les établissements scolaires de l'Autonomie Gagaouze, mais il n'est pas la langue de l'enseignement.

S/4 Moyens de communication de masse



La langue russe a une présence importante dans les médias. Presque tous les journaux et revues édités en Russie sont présents sur le marché moldave. La situation peut être expliquée par l'habitude de lire la presse russe, mais aussi par l'accessibilité des prix, étant donné les tirages importants. Certainement, la volonté de diffuser la presse russe en Moldavie ne peut pas être ignorée non plus. Quant à la presse éditée en Roumanie, elle est pratiquement introuvable sur le marché moldave, sauf les magazines.

La situation est, à quelques nuances près, similaire quant à la radio et à la TV. Les chaînes russes sont plus présentes que les roumaines. Quant aux salles de cinéma, il y a une seule salle à Chişinău qui présente des rétrospectives de cinéma français, roumain, anglais, japonais, etc. une fois par an. Tous les autres cinémas de Chişinău et du pays présentent, généralement, les grandes sorties américaine, parfois françaises aussi… sonorisées en russe. Les salles de cinéma moldaves, sauf de très rares exceptions, travaillent avec des distributeurs de Russie.

Pour l'édition, la balance penche vers le roumain grâce à l'association des éditeurs privés « NOI » (ce qui veut dire « nous »). Ce sont sept maisons d'édition qui assurent la réédition des auteurs classiques roumains et internationaux, mais aussi la traduction vers le roumain et l'édition des plus récents ouvrages en sciences humaines et sociales. L'édition en langue roumaine est, de ce fait, nettement supérieure à celle en langue russe. En même temps, selon les éditeurs, 90 % de toute cette production se vend dans les librairies de Roumanie.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Le secteur public implique la connaissance obligatoire du roumain (ce qui n'est pas toujours le cas de certains fonctionnaires), la connaissance du russe étant considérée comme un avantage. Les emplois qui demandent des contacts avec le public, requièrent la connaissance des deux langues : roumain et russe. Le français est perçu comme une langue qui porte en soi un riche héritage culturel et qui peut offrir un avantage quant aux possibilités d'études dans les pays francophones du Nord et, éventuellement, des possibilités de travail dans ces mêmes pays.



CORPUS

C/1 Acquisition

En Moldavie (4.243.000 habitants), il y a 64.5% de Moldaves (roumanophones natifs pour la plupart), 13.8% d'Ukrainiens (pas obligatoirement locuteurs natifs de langue ukrainienne), 12.9% de Russes, 3.5% de Gagaouzes, 2.1% de Bulgares, selon les données du recensement du 1989. Sur le plan de la situation linguistique, on a donc, en gros, 70% de locuteurs de langue roumaine et 30% de locuteurs de langue russe, soit natifs, soit qui ont acquis le russe comme langue première. Les minorités usent plutôt du russe pour la communication.

C/2 Apprentissage

Dans l'enseignement primaire et secondaire, pour la population scolaire totale, le roumain est étudié par 17% d'élèves (ceux qui ont le russe comme L1) et le russe est étudié par 37% d'élèves (ceux qui ont le roumain comme L1). Sur le nombre total d'élèves qui étudient en russe, 80% apprennent le roumain, en tant que L2; sur le nombre total d'élèves qui étudient en roumain, 46% apprennent le russe en tant que L2. L'apprentissage du roumain en tant que L 2 est obligatoire. L'apprentissage du russe en tant que L2 est redevenu obligatoire en 2002. Pour 2002-2003, le taux de scolarisation s'établit ainsi : niveau primaire 99,5%; niveau moyen 92,3%; niveau secondaire (lycée, enseignement prof.) 47,1%.

Le français est, traditionnellement, la première langue étrangère enseignée dans les établissements de l'enseignement primaire et secondaire (700.000 élèves, soit 67%). Jusqu'en 1990, le principe du choix de la langue étrangère reposait sur la langue dans laquelle s'effectuait l'enseignement. Si la langue de l'enseignement était le moldave, la langue étrangère étudiée était le français; les élèves faisant leurs études en russe avaient l'anglais comme langue étrangère. Pas d'alternative, sauf pour deux ou trois écoles dans tout le pays. Les deux autres langues enseignées étaient l'allemand et l'espagnol, avec une présence peu significative. La langue étrangère était étudiée à partir de la 5ème classe (11 ans). Actuellement, la première langue étrangère est étudiée à partir de la 2ème classe (8 ans) dans les écoles publiques et à partir de la 1ère classe (7 ans) dans les écoles privées. La deuxième langue étrangère est, respectivement, étudiée à partir de la 5ème classe dans le public et à partir de la 4ème ou même avant dans le privé. Selon les études effectuées par l'Alliance Française de Moldavie, l'apprentissage du français est marqué par une forte opposition ville/campagne. 65.5% des élèves apprenant le français suivent leur scolarité en zone rurale. En zone urbaine, l'option de 59.6% des élèves est l'anglais.

C/3Vernacularisation/Véhicularisation

Bulgares, Gagaouzes et Ukrainiens acquièrent plutôt le russe comme langue 1. Le roumain est généralement appris par eux en fonction des besoins professionnels. Le moldave et le russe peuvent toujours permettre la communication entre Moldaves. Ce secteur n'est donc pas à examiner.

C/4 Compétence linguistique

Sur les 70% de Moldaves roumanophones, 40% ont certainement de bonnes compétences pratiques en russe. Avant 1990, la population, qui a actuellement entre 40 et 70 ans, a exercé ses activités professionnelles en russe et, après cette date, a commencé le passage obligatoire au roumain. Il ne serait pas erroné d'affirmer qu'encore 20% de la population jeune a des compétences communicatives en langue russe. Quant au roumain, la population russophone a eu une période de réticence par rapport à l'apprentissage de cette langue, mais les besoins professionnels ont constitué une motivation. Les cours gratuits de roumain, mis en place par le PNUD dans le cadre du projet «La langue comme moyen d'intégration sociale», ont formé 800 personnes en 2002 et 2003.

Pour ce qui est du français et de l'anglais, à l'époque soviétique, les compétences communicatives dans les langues étrangères n'étaient pas encouragées. On ne peut parler de réelles compétences de langue française que pour ceux qui ont commencé ou repris leurs études de français après 1990.



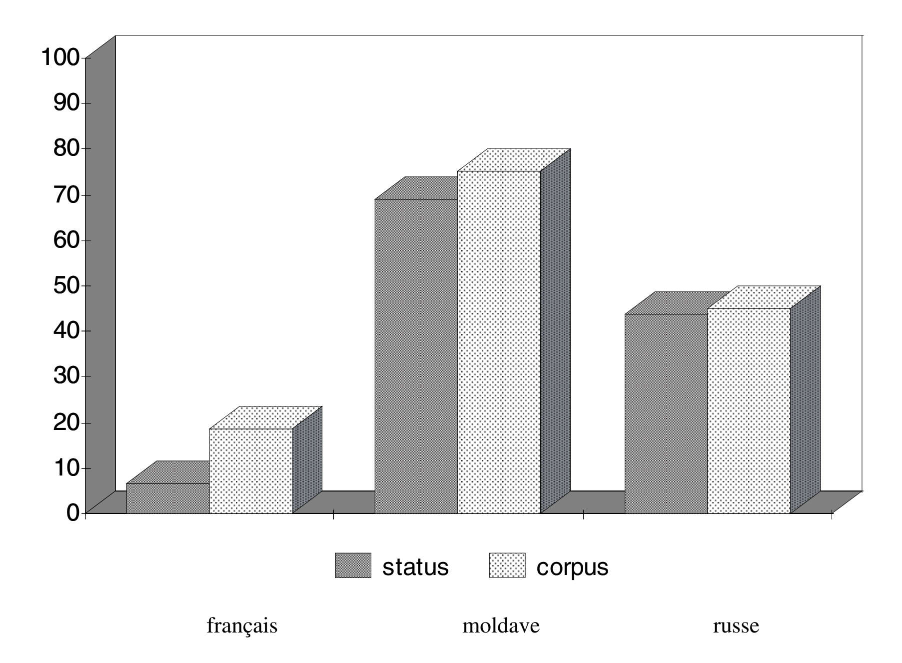
C/5 Production langagière

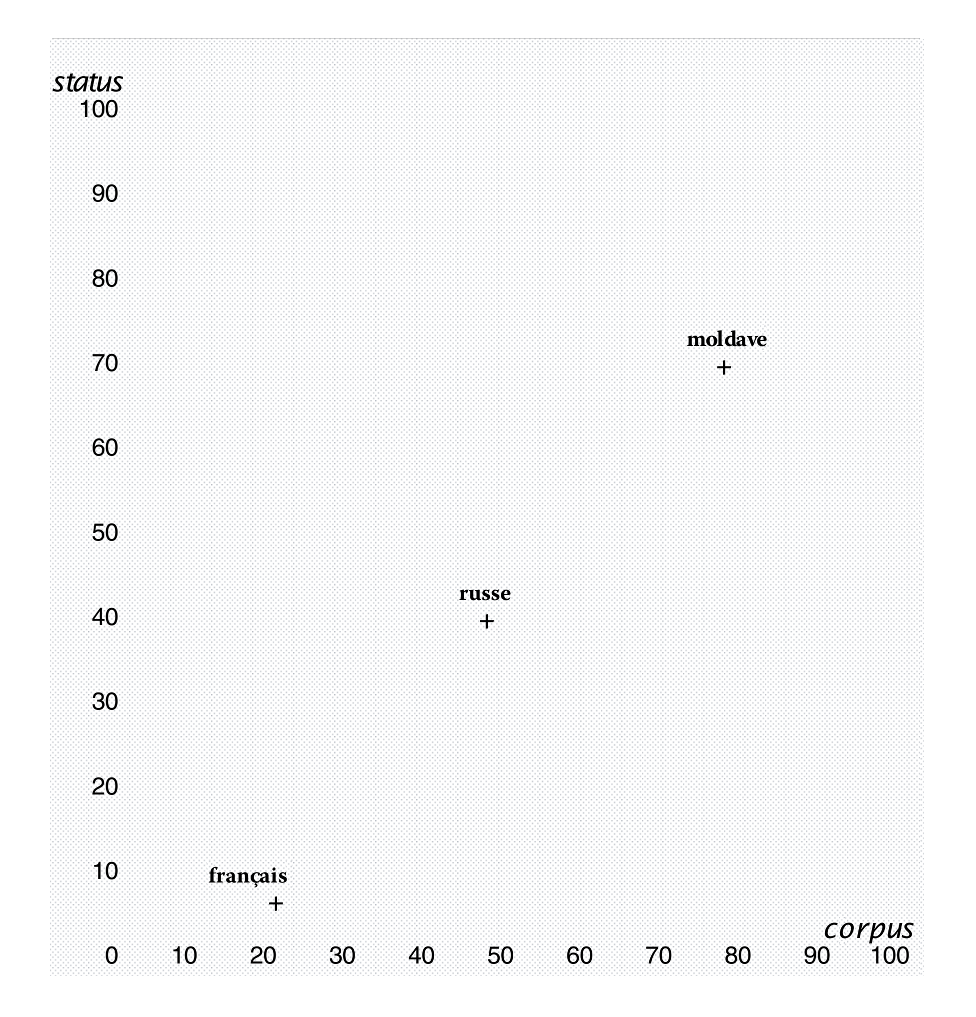
C’est en zone rurale que le roumain est le plus « productif », ce qui y explique, en partie, la présence majoritaire du français comme langue étrangère. En zone urbaine, les banques et les commerces surtout donnent l’impression d’une présence massive du russe dans la communication quotidienne.

Angela Soltan,
Université d’État de Moldavie






100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
moldave
russe


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
moldave
russe
français
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100





MONACO

STATUS			
	français	**monégasque**	**anglais**
Officialité / 12	12	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**20**	**0**	**0**
dont			
-textes officiels / 5	5	0	0
-textes administratifs nationaux / 5	5	0	0
-justice / 5	5	0	0
-administration locale / 5	5	0	0
-religion / 5	5	0	0
Éducation / 30	**28**	**2**	**0**
dont			
-primaire / 10	9	2	0
-secondaire / 10	9	2	0
-supérieur / 10	10	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**20**	**0**	**5**
dont			
-presse écrite / 5	4	0	1
-radio / 5	4	0	1
-télévision / 5	4	0	1
-cinéma / 5	4	0	1
-édition / 5	4	0	1
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	20	3	10
TOTAL STATUS / 107	100	10	25

CORPUS			
Acquisition-langue première / 20	14	0	6
Apprentissage-langue scolaire / 20	-	-	6
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-
Compétence linguistique / 20	-	-	8
Production langagière / 20	15	0	5
TOTAL CORPUS / 90	29 / 40	0 / 40	25 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**94**	**9,3**	**23,3**
CORPUS / 100	**72,5**	**0**	**31,2**



COMMENTAIRES

Quoiqu'il soit difficile pour le visiteur, mis à part quelques signes discrets comme les panneaux indicateurs ou la tenue des policiers, de savoir s'il est en France ou à Monaco, cet État existe bel et bien et les tableaux ci-dessus en confirment l'existence puisque les données sont assez différentes de celles de la France.

Monaco est un micro-État de 2 kilomètres carrés, peuplé de 31.842 habitants. Paradoxalement, les citoyens monégasques y sont minoritaires, puisqu'ils ne forment que 16 % de la population. Il ne tiendrait d'ailleurs qu'à l'État monégasque lui-même d'accroître le nombre de ses ressortissants, car la nationalité monégasque est aussi convoitée (en particulier pour les privilèges fiscaux qui s'y attachent) que difficile à obtenir.

Monaco est, en fait, un État très cosmopolite puisque les Français (qui ne sont pas sujets monégasques) y sont 47 %, les Italiens 16 %, les autres nationalités formant 21 % de l'ensemble (dont 4.000 Britanniques).

STATUS

S/1 et S/2 Officialité et usages institutionnalisés

Le français est la langue officielle (« La langue française est la langue officielle de l'État » indique la Constitution de 1962 dans son article 8) et la langue principale, même si l'anglais et, à un degré moindre, l'italien ont leur place dans la communication.

Monaco est même, avec la France, le seul État du monde, dont la francophonie « institutionnelle » est à la fois sans partage (bien des États francophones, même quand ils ont le français comme langue officielle, ont aussi d'autres langues officielles) et sans incertitude (le dialecte monégasque semble hélas peu menaçant pour le français et les anglophones, si nombreux qu'ils soient, ne semblent pas encore en position d'imposer leur langue !).

S/3 Éducation

Le français est donc la langue de toutes les institutions comme de l'enseignement.

Toutefois, dans le système éducatif, la place de l'anglais est importante (dès la maternelle), avec un cursus renforcé pour les élèves qui le souhaitent. Par ailleurs, compte tenu du caractère cosmopolite de la population, sont organisés aussi des enseignements de français langue étrangère à l'intention des enfants non francophones.

S/4 Moyens de communication de masse

Dans les moyens de communication de masse, même si la place du français reste très dominante, l'anglais et l'italien ont aussi leur place (20 % dans la présente estimation, dont l'essentiel pour l'anglais).

CORPUS

C/1 Acquisition

Pour les langues autres que le français, la valeur portée prend en compte la population d'origine étrangère au sein de laquelle on peut imaginer que l'anglais domine largement.

Le parler monégasque a été autrefois magistralement décrit par R. Arveiller dans sa thèse complémentaire (*Etude sur le parler de Monaco*, 1967). Aujourd'hui, il n'aurait sans doute plus guère de locuteurs, même parmi les Monégasques les plus âgés, si on ne l'avait introduit dans le système éducatif. Il est toutefois malaisé de saisir avec précision l'impact de ces mesures, même s'il est sûr qu'elles ont sans doute empêché la totale disparition de cet idiome qui toutefois ne semble plus avoir de locuteurs natifs (d'où la valeur zéro pour cette rubrique).



C/5 Production langagière

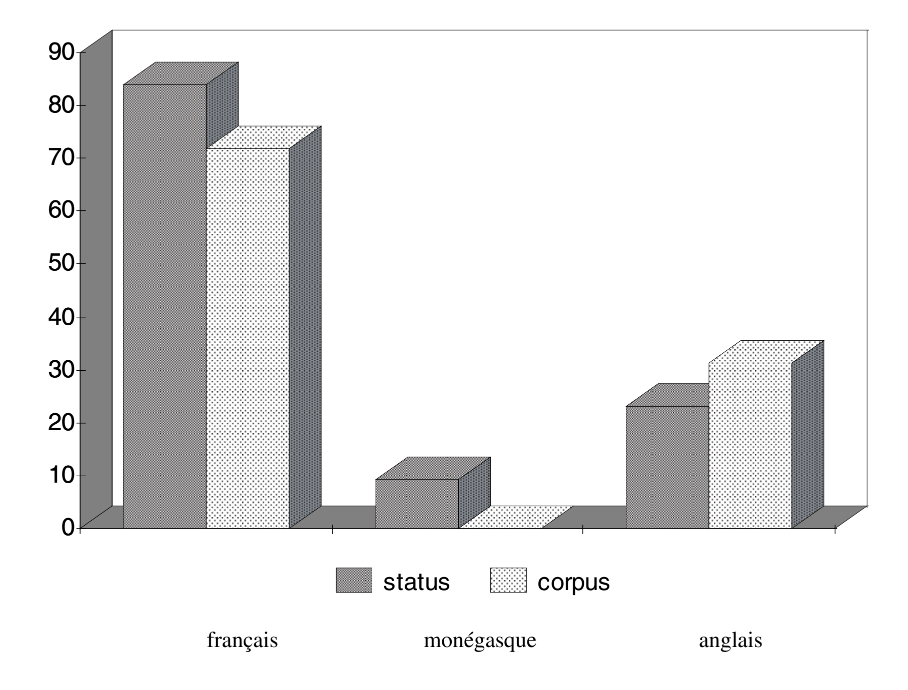
Sur ce plan s'établit un certain équilibre de compensation entre les étrangers qui entre eux usent de façon dominante de l'anglais et les francophones (de langue 1 autre que le français) qui, en revanche, usent du français dans la vie courante.

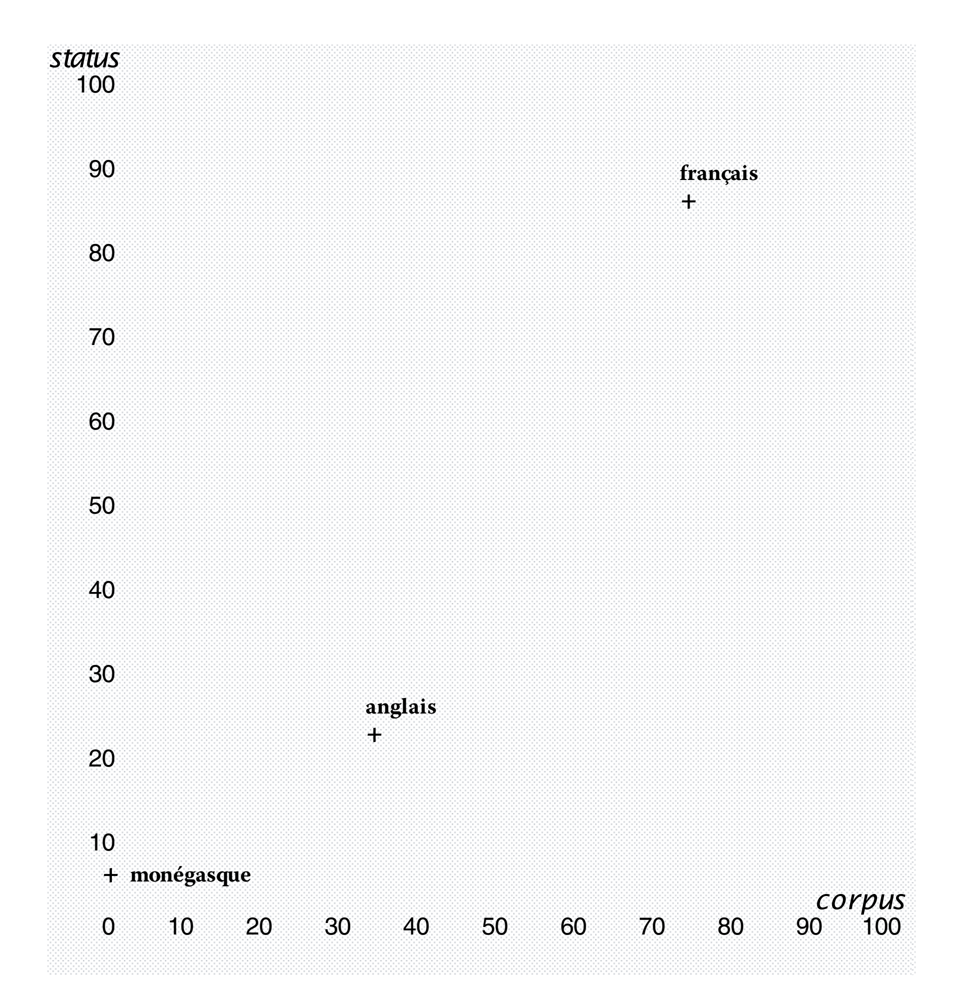
Naturellement, le français, compte tenu de cette situation, domine bien plus dans le *Status* (95 sur 100) que dans le *Corpus* (72 sur 100) et quelques heures de séjour dans la Principauté suffisent à le faire percevoir.

Dorothée Rakotomalala
Institut de la Francophonie. Université de Provence







90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
monégasque
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
anglais
monégasque
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

NIGER

STATUS					
	français	**arabe**	**hausa**	**songay**	**fulfulde**
Officialité / 12	12	0	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**14,5**	**2,5**	**1,5**	**1,5**	**0**
dont					
-textes officiels / 4	3	0	0,5	0,5	0
-textes administratifs nationaux / 4	4	0	0	0	0
-justice / 4	3	0	0,5	0,5	0
-administration locale / 4	4	0	0	0	0
-religion / 4	0,5	2,5	0,5	0,5	0
Éducation / 30	**28,4**	**1**	**0,2**	**0,2**	**0,2**
dont					
-primaire / 10	8,9	0,5	0,2	0,2	0,2
-secondaire / 10	9,5	0,5	0	0	0
-supérieur / 10	10	1	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**14**	**0**	**5,5**	**4,5**	**0,5**
dont					
-presse écrite / 5	4	0	0,5	0,5	0
-radio / 5	0,5	0	2,5	2	0
-télévision / 5	2	0	1,5	1,5	0
-cinéma / 5	4	0	1	0	0
-édition / 5	3,5	0	0,5	0,5	0,5
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	13	4	10	7	0
TOTAL STATUS / 107	81,9	7,5	17,2	13,2	0,7



CORPUS					
Acquisition-langue première/ 20	0	0	10,8	4,2	2
Apprentissage-langue scolaire / 20	1,4	0,2	-	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	12	8	-
Compétence linguistique / 20	0,9	0,1	-	-	-
Production langagière / 20	1	0	12	6	1
TOTAL CORPUS	3,3 / 80	0,3 / 80	34,8 / 60	18,2 / 60	3 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS					
STATUS / 100	**76,5**	**7**	**16**	**12,3**	**0,6**
CORPUS / 100	**4,1**	**0,3**	**58**	**30,3**	**7,5**

COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

L'article 3 de la constitution de 1999 stipule que : *« La langue officielle est le français ».* Aussi, dans ses rapports avec les autres pays, les organismes et dans toutes les instances internationales, la langue de communication des officiels nigériens est le français. La loi n°2001-037 du 31 décembre 2001 confère le statut de « langues nationales » aux dix idiomes suivants : arabe, buduma, fulfulde, gulmancema, hausa, kanuri, songay-zarma, tamajaq, tasawaq et tubu. Dans le cas de l'arabe, il y a lieu de préciser qu'il s'agit non pas de l'arabe classique, mais de l'arabe dialectal parlé dans certaines zones.

S/2 Usages institutionalisés

Les textes officiels ainsi que les textes administratifs nationaux sont tous écrits en langue française exclusivement. Toutefois, une disposition de la Constitution demande la traduction de ces textes dans les langues nationales à des fins de vulgarisation. Les différentes constitutions ont donc été traduites dans certaines des langues nationales.

Justice : le français est la première langue de communication. Toutefois, dans le cadre des jugements, le recours à la traduction (système d'interprétariat) est très fréquent.

Religion : le Niger est très fortement islamisé (plus de 90 % de Musulmans). L'arabe occupe de ce fait une place importante. Les langues nationales sont présentes dans la religion musulmane comme dans la minorité chrétienne dans la mesure où elles sont en usage dans les prêches.

S/3 Éducation

On doit souligner la forte présence du français mais aussi l'existence d'établissements franco-arabes au primaire et au secondaire, le nombre de ces établissements ne faisant que croître ces dernières années. Dans le primaire, de 131 en 1998, leur nombre est passé à 420 en 2003.

Le Niger expérimente par ailleurs depuis 1973 l'enseignement en langues locales. Des écoles dites expérimentales ont été ouvertes dans différentes régions : en plus du français, les langues véhicules d'enseignement sont cinq des langues nationales. Le principe est, en gros, celui de la pédagogie convergente, comme au Mali. Les langues nationales sont présentes dans les trois premières années, mais ne sont pas utilisées dans le secondaire. Dans le supérieur, on relève des enseignements consacrés aux langues nationales, hausa et songay-zarma surtout. L'arabe classique figure aussi à ce niveau. Le volume horaire est de cinquante heures par année académique.

S/4 Moyens de communication de masse

La presse écrite comme l'édition sont dominées par le français. Les journaux en langues nationales sont pour l'essentiel liés à des programmes d'alphabétisation ou de développement conduits par des ONG.

La radio et la télévision sont, en revanche, les domaines de prédilection des langues nationales. Le temps consacré au français (tous types d'émission confondus) est, de loin, moins important que celui d'une langue comme le hausa, langue la plus parlée par les Nigériens.

Le cinéma, à la télévision comme dans les salles, est pour une large part en français. Quelques œuvres en langues nationales viennent ces dernières années du Nigéria voisin : elles sont pour l'essentiel en hausa et sont très prisées du public nigérien.

Édition : depuis quelques années paraissent des ouvrages autres que des outils didactiques en langues nationales, ainsi des anthologies et des livres pour enfants en langues nationales.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Le français est la langue principale des opérateurs économiques nigériens dans leurs affaires. Toutefois, dans les transactions économiques locales, on peut dire que le hausa est de très loin la langue de



l'économie : cela tient certainement à la place qu'occupe la communauté hausa dans le domaine commercial, même si le songay-zarma n'est pas non plus à négliger dans les régions Ouest du pays ; dans une ville comme Niamey, par exemple, l'essentiel des transactions se fait dans ces deux langues nationales. Pour ce qui est des représentations sociales, le français, bien que perçu parfois comme la langue des anciens colonisateurs, a une image positive. Le hausa et le songay-zarma sont perçues comme les langues qu'il faut maîtriser lorsque l'on en est pas locuteur natif. Le hausa vient toutefois en première position. Le fulfulde est plutôt perçu comme une langue ethnique.

CORPUS

C/1 Acquisition

Dans la population, dont le chiffre est souvent minoré (11,36 millions selon les plus récentes estimations, 2004), le groupe le plus important est celui que forment les Hausa (54 %) devant les Djerma (pour la langue, on dit souvent zarma) et les Songhay (ensemble 21,7 %), les Tamasheq (10,6 %) et les Peuls (10,4 %).

C/2 Apprentissage

Ce point ne concerne que le français et l'arabe classique, la petite minorité arabophone, 0,3 %, parlant naturellement un arabe dialectal. Pour le français, le HCF (2003) mentionne 9 % de francophones. Le français n'étant diffusé au Niger que par l'école, force est de se référer aux données concernant l'éducation. Le Niger figure presque toujours dans les cinq derniers États du monde pour les statistiques en ce domaine. Certes, la loi d'orientation de 1998 rend obligatoire la scolarisation de 4 à 16 ans, mais la seule consultation des objectifs du Millenium montre combien on en est loin. En 1990, la scolarisation en primaire est de 24,9 % et seuls 17,6 % des jeunes sont alphabétisés (12 % dans la population totale avec 0,2 année de scolarisation moyenne par adulte). La tâche est immense en raison d'un taux de natalité très élevé (6,91 enfants par femme nigérienne ce qui explique les incertitudes sur la population dont le chiffres est passé de 9,2 millions en 1997 à 11,3 millions en 2004). Divers indices donnent à penser que 6 à 8 % des enfants sont exposés pour une durée suffisante à un apprentissage du français qui est le médium majeur de l'enseignement. Seuls 25 % des 27 % d'enfants qui entrent en primaire finissent ce cycle et le taux net de scolarisation dans le secondaire est de 6 % (PNUD, 1994). Pour le français, on peut donc proposer pour l'apprentissage la valeur 1,4 (7 % de 20).

Il faut désormais, comme on l'a vu en S/3, prendre en considération le cas de l'arabe. Au niveau du primaire, le temps hebdomadaire d'enseignement est partagé entre les deux langues. Au secondaire, l'arabe est utilisé comme véhicule d'enseignement pendant huit heures (sur 25 à 28) et ce, quelle que soit la classe (de la 6ème à la terminale). Certes, pour le moment, comme le montrent les valeurs portées en S/3, l'usage de l'arabe demeure limité, mais on doit naturellement prendre en compte son apprentissage dans un certain nombre d'écoles et pour une partie du temps scolaire. Toutefois, compte tenu du nombre d'écoles et du temps accordé à l'apprentissage réel, on ne peut dépasser la valeur 0,2.

C/3 Vernacularisation/véhicularisation

Comme on l'a noté en S/5, parmi les langues nationales, le hausa et le songay-zarma, qui sont les langues des trois-quarts de la population à elles deux, sont véhicularisées dans la mesure où les locuteurs d'autres langues les regardent comme les idiomes qu'il faut maîtriser lorsque l'on en est pas locuteur natif.

C/4 Compétence

Cette section concerne essentiellement le français et, à un moindre degré l'arabe classique dont le développement de l'enseignement est récent et encore modeste, même s'il progresse rapidement, au moins pour le nombre des écoles où il se pratique.

Pour le français, on peut ici, comme dans d'autres cas, considérer qu'environ la moitié des élèves qui en ont eu une exposition suffisante en milieu scolaire y ont acquis une compétence réelle, les autres (la



seconde moitié) n' ayant qu'une compétence partielle. La valeur attribué sera donc 0,9 (3 % × 20 + 3 % × 10 = 0,6 + 0,3). Le problème est le même pour l'arabe, l'appropriation de la langue étant sans doute d'un rendement plus faible encore. Valeur proposée 0,1.

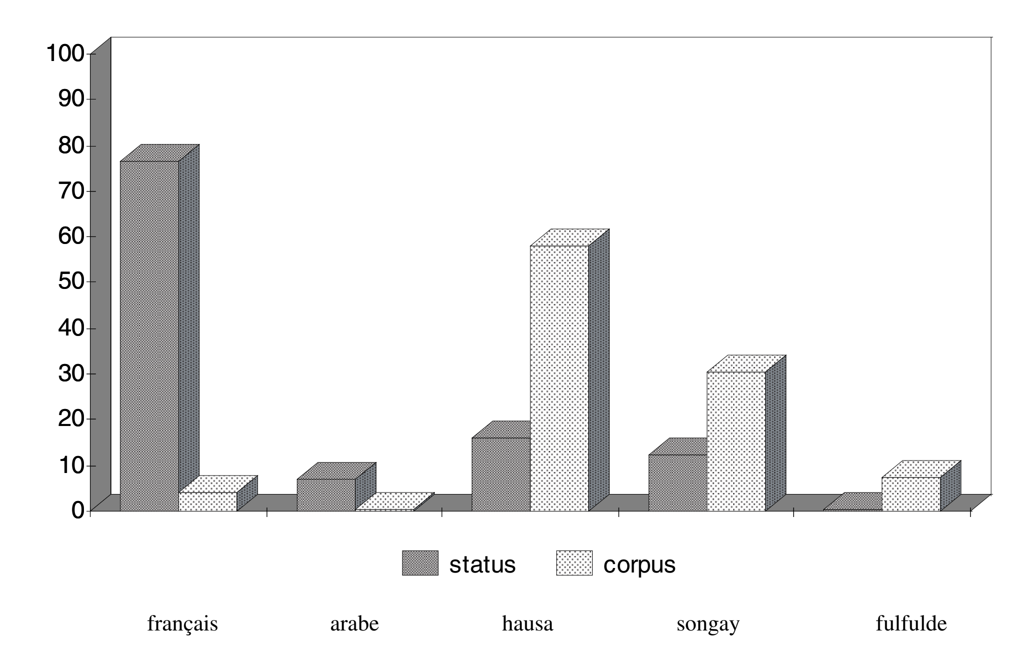
C/5 Production langagière

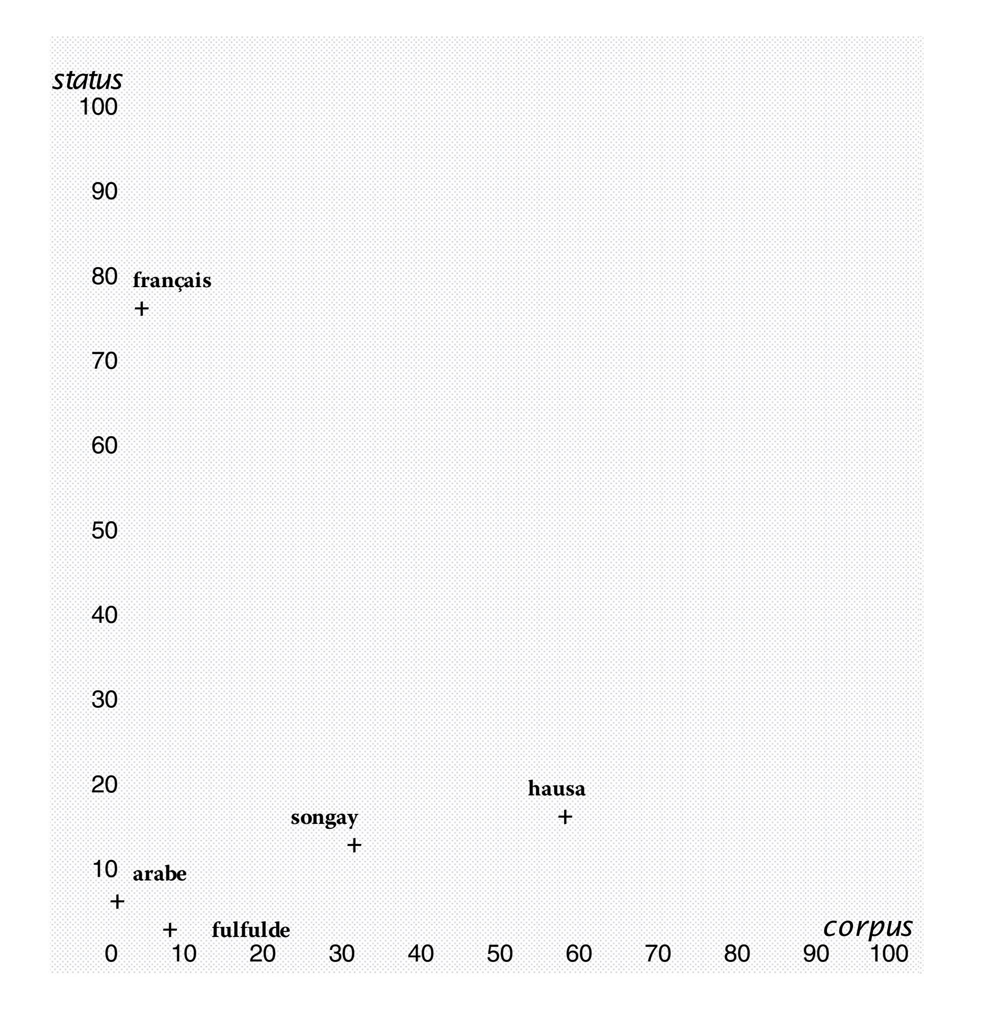
La valeur proposée pour le français est naturellement faible, l'usage de cette langue se limitant à quelques villes et aux situations formelles et publiques.

Hamidou Seydou Hanafiou,
Université de Niamey






100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
arabe
hausa
songay
fulfulde


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
hausa
songay
arabe
fulfulde
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100





POLOGNE

STATUS				
	français	**polonais**	**anglais**	**allemand**
Officialité / 12	0	12	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**0**	**20**	**0**	**0**
dont				
-textes officiels / 4	0	4	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	0	4	0	0
-justice / 4	0	4	0	0
-administration locale / 4	0	4	0	0
-religion / 4	0	4	0	0
Éducation / 30	**0**	**30**	**0**	**0**
dont				
-primaire / 10	0	10	0	0
-secondaire / 10	0	10	0	0
-supérieur / 10	0	10	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**0**	**25**	**0**	**0**
dont				
-presse écrite / 5	0	5	0	0
-radio / 5	0	5	0	0
-télévision / 5	0	5	0	0
-cinéma / 5	0	5	0	0
-édition / 5	0	5	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	8	**-**	18	16
TOTAL STATUS / 107	8 - 1	87/87	18	16

CORPUS				
Acquisition-langue première/ 20	0	19,4	0	0,3
Apprentissage-langue scolaire / 20	0,8	-	6	3
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	0,4	-	3	2,5
Production langagière / 20	0	19,9	0	0,1
TOTAL CORPUS	1,2 / 80	39,8 / 40	9 / 80	5, 9 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**6, 5**	**100**	**16,8**	**14,9**
CORPUS / 100	**1,5**	**99,5**	**11,2**	**7,3**

COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

«La langue polonaise est la langue officielle de la République de Pologne» (Article 27 de la Constitution de 1997). Cette règle s'accompagne toutefois de la mention suivante (article 35) : «Cette disposition ne porte pas atteinte aux droits des minorités prévus par les traités». La Pologne a le statut d'observateur dans l'Organisation Internationale de la Francophonie. Toutefois, elle ne semble pas user du français pour s'exprimer au sein des Organisations internationales (ONU).

S/2 Usages institutionnalisés

Tous les textes sont en polonais. La situation est marquée par un fort «unilinguisme polonais»; la défense de la langue polonaise, qui pourtant ne semble guère menacée, a fait l'objet d'une «loi sur la langue polonaise» (8 mai 2000). Elle organise la «défense du polonais» (contre l'anglais, l'allemand et le russe) (article 1) et précise les conditions d'emploi obligatoire du polonais (article 4). Il y a sans doute moins là une réponse à des menaces effectives et actuelles que la conséquence de l'histoire même de la Pologne qui s'est souvent vu imposer les langues de ses envahisseurs.

S/3 Éducation

Les taux de scolarisation sont très élevés, la scolarisation étant obligatoire jusqu'à 18 ans : 99,96% pour le primaire, 97,1% pour le secondaire. La Pologne a pour les trois cycles d'enseignement un taux de scolarisation de 88% et l'index d'éducation est de 0,95 (donc supérieur à celui de l'Italie ou de la Grèce; données 2001).



L'enseignement est en polonais. L'enseignement des langues étrangères est obligatoire dès le primaire, mais avec des horaires réduits qui font qu'il s'agit plus d'une initiation à raison d'une ou deux heures par semaine que d'un réel enseignement. Les données statistiques sont un peu incertaines dans la mesure où l'on y mêle des formes d'enseignement très diverses. Ce qui, en revanche, ne fait aucun doute est le «classement» des langues étrangères apprises par les élèves polonais, l'anglais arrive largement en tête : anglais 31,2%, allemand 16,1%; français 1,9% (données 1997/8; enquête AUF, 1999).

En vue de l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne, une récente réforme du système (2000) fait que l'anglais et l'allemand sont offerts dès les premières classes des écoles primaires (on entre en primaire à 7 ans). Au collège, les élèves apprennent une langue vivante, une seconde s'y ajoute au lycée. Si l'offre d'anglais et d'allemand est générale, le français n'est pas proposé partout. Le changement a donc plutôt joué contre le français.

Les chiffres, déjà variables selon les sources, varient en outre selon les types d'enseignement : élèves suivant des enseignements de français : primaire 10,3%; lycées 19,6% mais primaire provincial et enseignement technique 1,4 à 1,5% (Source : *http ://www.tlfq.ulaval.ca*).

Cinq lycées ont une section bilingue de français avec 16 heures de français en année préparatoire et ensuite 6 heures hebdomadaires. Les filières universitaires francophones ne regroupent certes qu'un pourcentage très faible d'étudiants, mais dans des cadres spécifiques. 7 départements d'études françaises avec des formations traditionnelles. Elles ne conduisent pas nécessairement à l'enseignement et existent des filières d'enseignement spécialisées où le français est langue d'enseignement (formations d'excellence ou technologies de pointe : 300 étudiants). Le nombre total des étudiants de ces diverses formations avoisine 5000.

S/4 Moyens de communication de masse

Le polonais est la langue quasi exclusive dans ce domaine, même si les chaînes à péage offrent désormais des programmes en français. La diffusion satellitaire rend difficile toute évaluation de la consommation médiatique.



S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Les données statistiques sont un indicateur fort dans ce domaine. Les orientations des élèves, dans le choix d'une langue étrangère sont en relation directe avec cet élément qui détermine pour une bonne part leurs orientations.

Le tiercé est sans contestation : 1. anglais, 2. allemand, 3. français. Le français est sans doute déjà talonné par le russe qui, lourdement handicapé par son imposition durant le régime soviétique, fait un retour, aisément prévisible, sur le marché des langues étrangères.

CORPUS

C/1 Acquisition

Le polonais est la langue de 97 % des habitants de la Pologne. Les 3 % restant se partagent entre les germanophones (500.000), les Ukrainiens (300.000), les Biélorusses (200.000) et quelques autres minorités.

C/2 Apprentissage

La très forte scolarisation de la Pologne fait que l'immense majorité de la population a fait des études secondaires complètes (9 années en moyenne). Les langues étrangères sont obligatoires dans le nouveau système éducatif mis récemment en place pour aligner l'école polonaise sur celles des autres États de l'Union Européenne.

Il est en revanche difficile d'apprécier, dans leur détail, les combinaisons de langues (les élèves en apprennent souvent deux, sans avoir toujours toutes les possibilités théoriques de choix car tous les établissements n'offrent pas les trois langues principales) et l'intensité de ces apprentissages.

Pour les langues étrangères, dans le primaire et le secondaire, les données sont les suivantes : russe 27,6 %; anglais 23,1 %; allemand 18,8 %; français 3,7 %. La décision d'arrêter le russe obligatoire a supprimé l'emploi de centaines de professeurs dont une partie a été réorientée vers le français grâce à la création de collèges de formation qui, pour la plupart, ont un assistant français et ont été dotés de matériels pédagogiques. Dans 6 lycées (Poznan, Cracovie,Wroclaw et Varsovie) existent des classes bilingues. 1400 étudiants sont inscrits dans des instituts universitaires où ils suivent une formation linguistique et littéraire.



C/ 3 Véhicularisation

La situation du polonais fait que ce point n'a pas à être traité.

C/4 Compétence

La durée même de la scolarisation dans le système polonais fait que l'enseignement des langues étrangères devrait y est plus efficace que dans bien d'autres pays. Pourtant les Polonais sont réputés peu polyglottes.

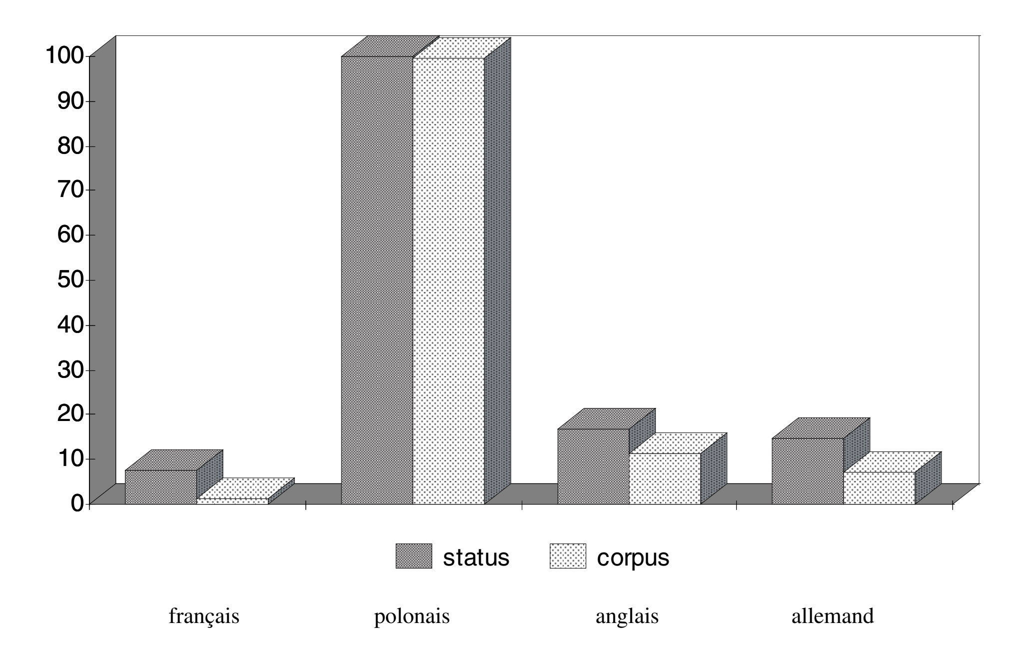
Une langue comme l'allemand est avantagée, sur ce plan, par la présence, dans le Sud-Ouest de l'État surtout, de minorités germanophones et par les nombreux séjours de travailleurs polonais en RFA. On ne dispose naturellement dans ce domaine d'aucune donnée statistique fiable et force est de se livrer à des évaluations grossières. On peut proposer : anglais 3, allemand 2,5, français 0 4.

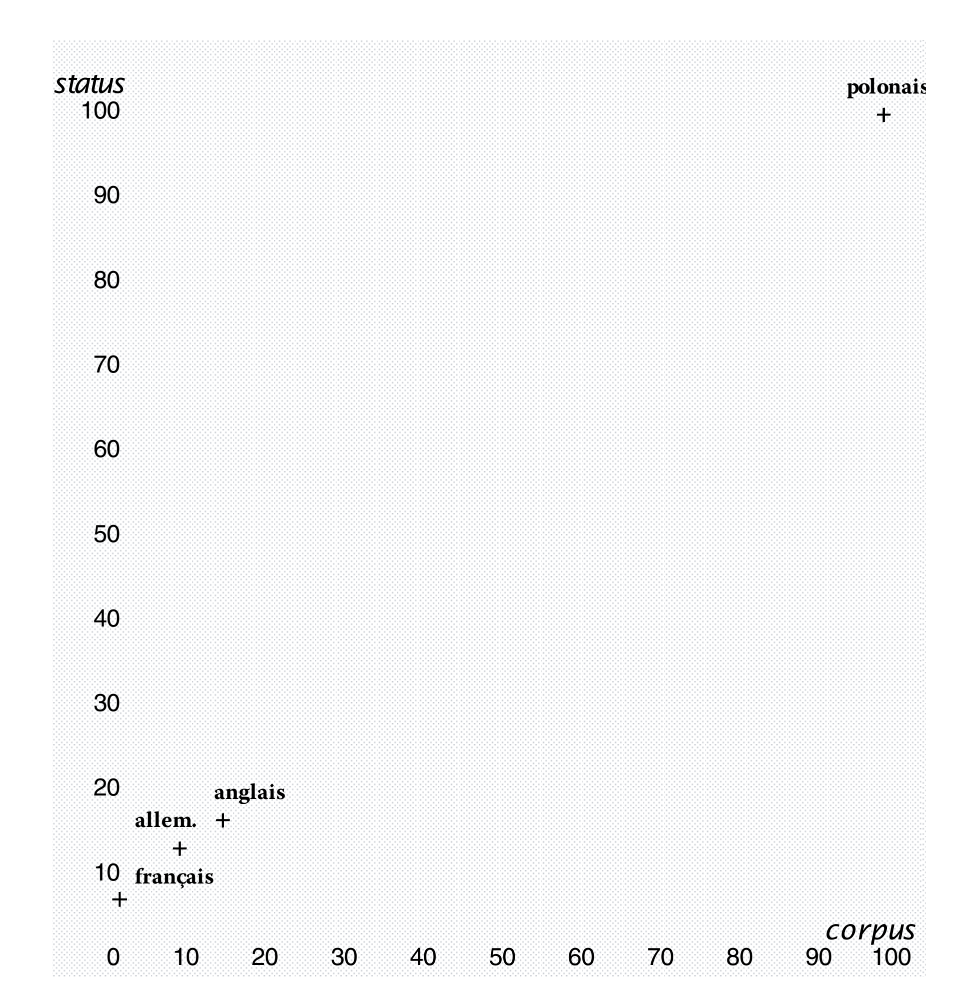
C/5 Production langagière

Elle s'effectue naturellement de façon quasi exclusive en polonais.

Jadviga Krakowinska
Institut de la Francophonie, Université de Provence




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
polonais
anglais
allemand


status
polonais
anglais
allem.
français
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

ROUMANIE

STATUS				
	français	**roumain**	**hongrois**	**rom**
Officialité / 12	0	12	0	0
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**0** 0 0 0 0 0	**18,5** 4 4 4 3,5 3,5	**1,5** 0 0 0 0,5 0,5	0 0 0 0 0 0
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**0** 0 0 0	**29,3** 9,8 9,6 9,9	**0,8** 0,2 0,4 0,1	0 0 0 0
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**0** 0 0 0 0 0	**24,3** 4,7 4,8 4,8 5 4,9	**0,8** 0,3 0,2 0,2 0 0,1	**0** 0 0 0 0 0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	11	20	6	0
TOTAL STATUS / 107	11+1	104,1	9,1	0

CORPUS				
Acquisition-langue première/ 20	0	17,5	1,5	1
Apprentissage-langue scolaire / 20	7	19,5	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	3	-	-	-
Production langagière / 20	0	19	0,7	0,3
TOTAL CORPUS	10 / 80	56 / 60	2,2 / 40	1,3 / 60

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**11,2**	**97,2**	**8,4**	**0**
CORPUS / 100	**12,5**	**93,3**	**5,5**	**2,1**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1. S/2 Officialité, Usages institutionnels

Selon la Constitution, le roumain est la seule langue officielle du pays, même si la Roumanie multiplie par ailleurs les décisions visant à accorder une plus grande importance aux langues des minorités.

Au Parlement, seul le roumain est utilisé et autorisé, mais chaque minorité, y compris les moins importantes du pays, a le droit d'être représentée (1 député pour les minorités de faible importance et, pour la principale minorité, les Hongrois, un nombre de députés déterminé proportionnellement à leur pourcentage dans la population totale).

Comme dans les autres PECO, la loi fixe à 20% le seuil à partir duquel les minorités peuvent prétendre à des services et à des droits dans leur langue maternelle ; dans la réalité, à l'exception de l'administration locale dans les régions de Transylvanie où est concentrée la minorité hongroise, seul le roumain est utilisé dans les relations entre administrés et institutions.

S/2 Éducation

La *Déclaration sur les minorités nationales* garantit la possibilité d'un enseignement des élèves dans leur langue maternelle ; cette possibilité cependant est utilisée uniquement par la minorité hongroise de Transylvanie, pour laquelle l'apprentissage du roumain reste obligatoire.

S/3 Moyens de communication de masse

Outre de nombreuses publications (revues, journaux) éditées et/ou diffusées en hongrois, un temps d'antenne est légalement réservé à cette langue tant à la radio que, dans une moindre mesure, à la télévision.

CORPUS

C/1 Acquisition

Près de 90% de la population a le roumain comme langue maternelle ; la population hongroise est, officiellement, la première minorité du pays (environ 7%), mais, ces dernières années, on estime que la part de la population tsigane est en réalité devenue plus importante : les refus de la part de cette population de se déclarer « rom » empêche d'en établir un recensement exact ; nous retenons ici le chiffre moyen de 5% de la population.

Ces imprécisions empêchent d'ailleurs d'attribuer à la minorité rom une représentativité parlementaire que lui garantit la Constitution, telle que celle dont jouit la minorité hongroise avec une vingtaine de députés à l'Assemblée nationale.

La Roumanie compte aussi de nombreuses autres minorités, notamment germanophone, russophone, de langue ukrainienne, etc. ; mais seule la minorité hongroise, dont la population est très territorialisée (en Transylvanie), joue un rôle important dans la vie politique et économique du pays.

C/2 Apprentissage

Nous estimons que, tous cycles confondus, tous niveaux de langue confondus (LV1, LV2), 30% de la population roumaine a été soumise à l'apprentissage du français, chiffres qui, parmi les PECO, placent, à cet égard, le pays en tête après la Moldavie. À partir de la troisième année du primaire, on enseigne plusieurs autres langues. Outre le français, les élèves ont le choix entre l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le russe, l'italien et le japonais.

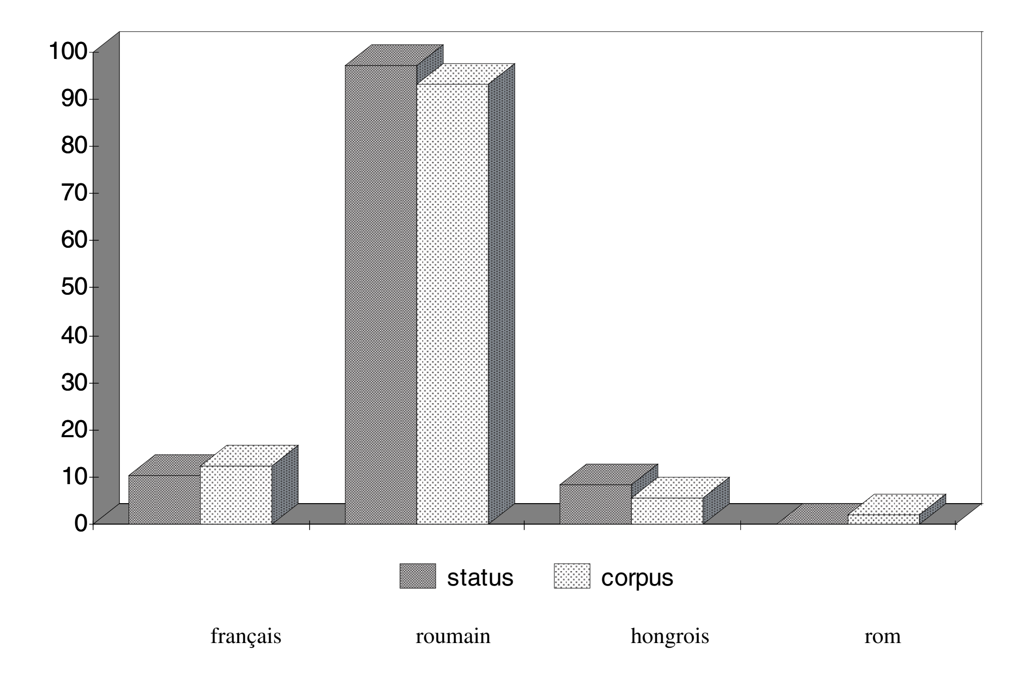


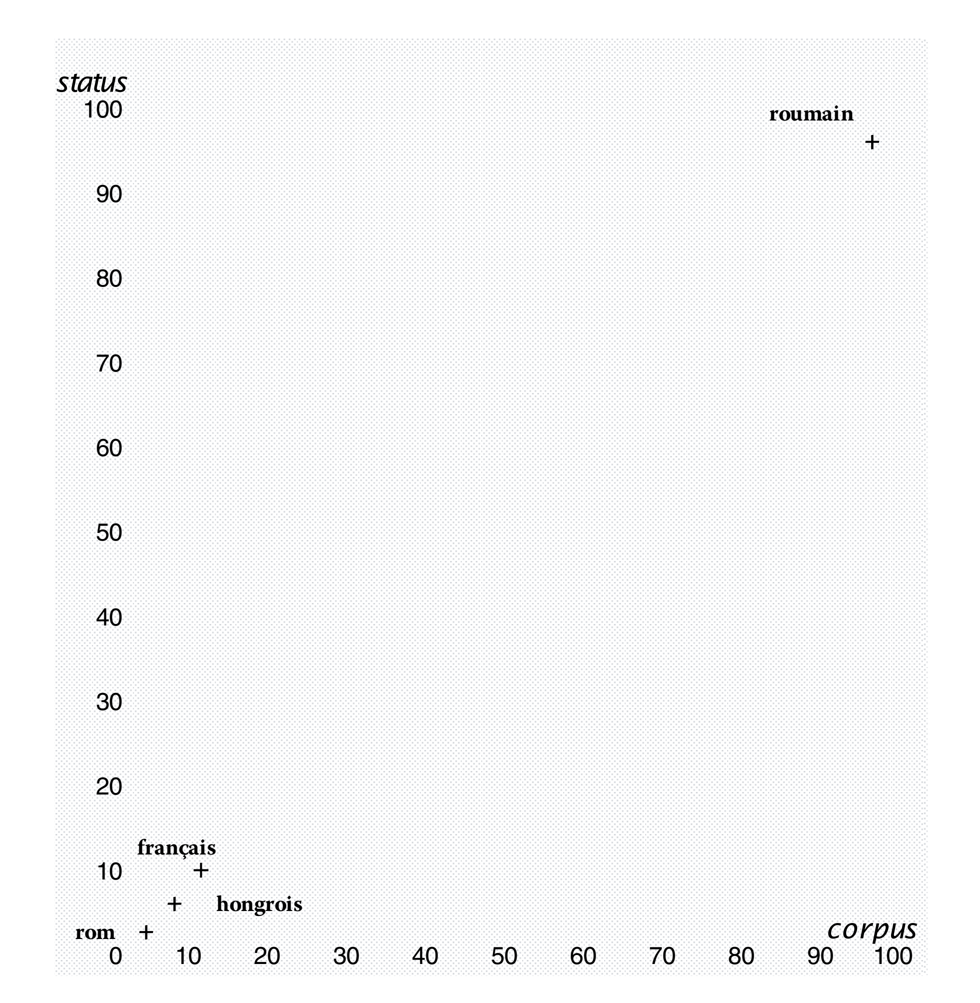
L’anglais, quant à lui, a connu une ascension fulgurante après la révolution de 1989 et a commencé à gagner du terrain sur le français (en particulier dans les villes), même si la Roumanie demeure francophone et francophile. Le taux de scolarisation et donc l’apprentissage du roumain, obligatoire, est très fort parmi les minorités, à l’exception de la population rom dont environ un tiers serait exclu du système éducatif.

Viorel Curelaru
Institut de la Francophonie, Université de Provence







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
roumain
hongrois
rom


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
roumain
français
hongrois
rom
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

RWANDA

STATUS				
	français	**kinyarwanda**	**anglais**	**swahili**
Officialité / 12	4	4	4	0
Usages institutionnalisés /20	**2,5**	**14,4**	**2,5**	**0,5**
dont				
textes officiels /4	1,3	1,4	1,3	0
textes administratifs nationaux /4	0,5	3	0,5	0
justice /4	0,25	3,5	0,25	0
administration locale /4	0,25	3,5	0,25	0
religion /4	0,25	3	0,25	0,5
Éducation /30	**13,7**	**7,5**	**8**	**0,7**
dont				
primaire /10	3	5	2	0
secondaire /10	5	1,5	3	0,5
supérieur /10	5,75	1	3	0,25
Moyens de communication de masse /25	**4,7**	**15**	**5**	**0,2**
dont				
presse écrite /5	0,75	4	0,25	0
radio /5	0,5	4	0,25	0,25
télévision /5	1	2	2	0
cinéma /5	2	1	2	0
édition /5	0,5	4	0,5	0
Possibilités économiques et représentations sociales /20	7	15	9	8
TOTAL STATUS /107	32	55,9	26	9,5

CORPUS				
Acquisition-langue première /20	0,5	19	0,1	0,4
Apprentissage-langue scolaire /20	9	-	6	1,75
Véhicularisation/Vernacularisation /20	-	-	-	4
Compétence linguistique /20	0,8	-	0,5	4
Production langagière /20	1,5	16	0,5	2
TOTAL CORPUS	11,3/80	35/40	7,1/80	12,15

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS /100	**29,9**	**52,1**	**24**	**8,8**
CORPUS /100	**14,1**	**87,5**	**8,8**	**12,1**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La Constitution du 26 mai 2003 instaure un trilinguisme officiel au Rwanda. L'article 5 dispose : « La langue nationale est le kinyarwanda. Les langues officielles sont le kinyarwanda, le français et l'anglais ». Aucun autre texte ne précise la mise en application concrète de ce trilinguisme dans les secteurs considérés comme officiels. La préséance dans l'officialité est appréciée selon la nature, les circonstances et les partenaires de la communication formelle. Cependant, les discours des autorités considérés comme des « messages à la nation » sont d'abord prononçés en kinyarwanda.

S/2 Usages institutionnalisés

Textes officiels : retenons comme exemple de « textes officiels » ceux qui paraissent dans le *Journal Officiel de la République du Rwanda*. Les lois, les arrêtés du Président de la République et du Premier Ministre sont systématiquement publiés dans les trois langues officielles. Les autres arrêtés ministériels doivent être rédigés dans deux langues au moins.

Textes administratifs : les textes administratifs nationaux rédigés dans les trois langues sont la carte d'identité et le passeport. Les autres textes, tels les rapports, procès-verbaux, instructions, circulaires, etc., sont essentiellement écrits en kinyarwanda. L'administration locale utilise le kinyarwanda.

Justice : même si les textes de lois sont écrits dans les trois langues officielles, les cours et tribunaux fonctionnent en kinyarwanda, sauf dans le cas d'une personne d'origine étrangère.

Religion : en général, la langue de la religion est le kinyarwanda. Dans certaines communautés restreintes et à des occasions particulières, le culte se déroule en une autre langue (français, anglais, kiswahili). Cela est particulièrement vrai pour les sectes ou confessions d'introduction récente.

S/3 Éducation

Sur le terrain, la situation se caractérise par une apparente confusion. Dans certaines écoles et certaines classes, le kinyarwanda reste la langue d'enseignement dans les deux cycles du primaire, alors que dans d'autres, le français ou l'anglais sont des langues d'enseignement, en partie selon la disponibilité et la compétence des enseignants francophones ou anglophones. À l'école secondaire et au supérieur, les enseignants rwandais recourent souvent au kinyarwanda pour mieux faire comprendre certaines explications. C'est peut-être dans la perspective d'une meilleure communication dans la transmission des connaissances que le document intitulé « Politique sectorielle de l'éducation » formule la recommandation suivante : « Le kinyarwanda devrait avoir l'importance qu'il mérite dans les institutions d'enseignement supérieur. En tant que langue d'importance majeure pour le Rwanda, le kiswahili sera promu ».En effet, il pourrait y avoir une certaine contradiction à vouloir atteindre, par exemple, les objectifs de l'Éducation pour Tous et du Développement basé sur la science et la technologie à travers un enseignement dispensé dans des langues que les enseignants et les apprenants ne maîtrisent pas.

En conclusion à une étude récente (2003) sur les « compétences en anglais, en français et en kinyarwanda dans le système éducatif rwandais », les consultants sélectionnés par le Ministère de l'Éducation ont formulé une observation qui inciterait à mûrir la réflexion :

« En dépit du choix politique d'utiliser le français ou l'anglais comme médiums d'instruction, il serait irresponsable […] de ne pas souligner que le kinyarwanda est la seule langue dans laquelle la majorité des élèves sont à l'aise (en langue parlée aussi bien qu'écrite), particulièrement au niveau primaire. À toutes fins pratiques, il peut être intéressant d'examiner les avantages éducatifs énormes d'enseigner dans une langue connue des élèves et des enseignants, comme cela se pratique dans la plupart des pays développés dans lesquels les langues étrangères sont enseignées comme matières ».

S/4 Moyens de communication de masse

Presse écrite : le kinyarwanda domine largement (plus de 90 %) dans ce secteur. Les journaux (à périodicité variable) sont écrits, pour la plupart, en kinyarwanda. Les quelques publications en français ou en anglais sont essentiellement destinées à un lectorat non rwandais ou aux rares « inconditionnels » des langues de Voltaire ou de Shakespeare.



Radio : les émissions de « Radio-Rwanda » sont à 80 % en kinyarwanda, le français, l’anglais et le kiswahili se partageant équitablement les 20 % restant. La récente radio privée « Radio 10 » semble fonctionner selon les mêmes proportions.

Télévision : À la TVR, les estimations portant sur l’usage des langues accordent 40 % au kinyarwanda, 40 % à l’anglais et 20 % au français.

Cinéma : il n’existe pas de données sur les salles de cinéma. Celles-ci sont très peu nombreuses. Les films programmés en salles ou à la télévision semblent respecter la parité anglais-français avec, de temps en temps, un système de sous-titrage dans l’autre langue.

Édition : il n’y a pas de maison d’édition professionnelle.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Dans le Rwanda contemporain, les possibilités de promotion économique et sociale sont soumises à la maîtrise des trois langues officielles du pays. Cela ressort de nombreux avis de recrutement et d’offres d’emploi. Pour les représentations sociales, il convient de noter que les Rwandais attachent une grande importance au kinyarwanda et qu’ils considèrent comme une « plus-value » l’acquisition d’autres langues, à commencer par celles qui ont un statut officiel.

CORPUS

C/1 Acquisition comme langue première

La quasi-totalité des Rwandais a le kinyarwanda comme langue première. On peut considérer qu’un petit pourcentage d’enfants nés de parents ayant longtemps séjourné à l’étranger a une acquisition simultanée du kinyarwanda et du français ou de l’anglais ou encore du kiswahili.

C/2 Apprentissage

Le taux net de scolarisation à l’école primaire est de 78,3 %. Les enfants apprennent le français et l’anglais dès la première année. Ceux qui se maintiennent dans le système scolaire continuent de recevoir des cours de français et d’anglais jusqu’à l’université. Le trilinguisme officiel encourage le francophone et l’anglophone à apprendre la langue de l’autre. On note un accroissement du nombre des centres d’apprentissage des langues qui offrent des cours du soir. L’emploi généralisé du kinyarwanda pousse certains étrangers, travaillant en contact direct avec la population ou dans le secteur de la communication, à suivre des cours privés de kinyarwanda. Le kiswahili est principalement appris en dehors du système formel. Il est enseigné comme matière dans les Écoles des lettres (au secondaire) et les Départements des langues africaines (au supérieur).



C/4 Compétence

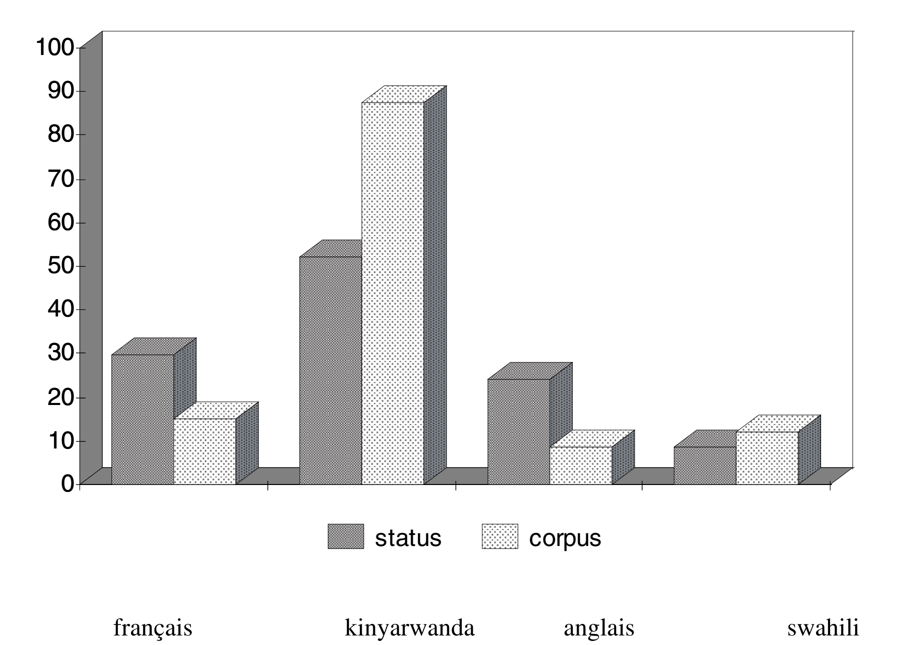
En vue de permettre au Ministère de l’Éducation de prendre des décisions relatives à la politique du trilinguisme, une étude portant sur un échantillon de 1085 apprenants (de tous niveaux) et une cinquantaine d’enseignants a été menée de juillet à décembre 2003 sur « les compétences linguistiques des étudiants et des enseignants ».

Le niveau des apprenants (du primaire au supérieur) a été estimé « très faible en anglais, faible en français avec amélioration en fonction du temps ; aucun problème en kinyarwanda ». Le niveau des enseignants est jugé « au primaire, très bas en anglais, suffisant en français et excellent en kinyarwanda. Nette amélioration en anglais et en français au secondaire ». Les données du « Recensement général de la population et de l’habitat » (2002) montrent que les pourcentages des personnes qui **déclarent** parler les quatre principales langues utilisées au Rwanda se présentent comme suit : kinyarwanda (99,4 %), français (3,9 %), kiswahili (3 %), anglais (1,9 %).

En partant du principe que l’enquête portait sur des apprenants seulement et que dans l’ensemble de la population les résultats auraient été inévitablement plus faibles, on peut porter comme indice de compétence pour le français 0,8 ($< 20 \times 0{,}04$) et pour l’anglais 0,4 ($< 20 \times 0{,}02$). Le problème ne se pose évidemment pas pour le kinyarwanda.

Léopold Munyakazi
Université de Kigali




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
kinyarwanda
anglais
swahili

status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
kinyarwanda
français
anglais
swahili
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

SAINTE LUCIE

STATUS			
	français	**créole**	**anglais**
Officialité / 12	0	0	12
Usages institutionnalisés / 20	**0,5**	**3,5**	**16**
dont			
-textes officiels / 4	0	0	4
-textes administratifs nationaux / 4	0	0	4
-justice / 4	0	0,5	3,5
-administration locale / 4	0	0	4
-religion / 4	0,5	3	0,5
Éducation / 30	**0**	**0**	**20**
dont			
-primaire / 10	0	0	10
-secondaire / 10	0	0	10
Moyens de communication de masse / 25	**0,6**	**1,7**	**22,8**
dont			
-presse écrite / 5	0	0	5
-radio / 5	0,1	1,4	3,5
-télévision / 5	0,5	0	4,5
-cinéma / 5	0	0	5
-édition / 5	0	0,2	4,8
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	11	-	16
TOTAL STATUS	12,1 / 97	5,2 / 77	86,8 / 97

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	0,2	16	1,8
Apprentissage-langue scolaire / 20	0,5	-	6
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-
Compétence linguistique / 20	0,5	-	8
Production langagière / 20	0,5	13	6,5
TOTAL CORPUS	1,7 / 80	29 / 40	22,3 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**12,4**	**5,8**	**89,4**
CORPUS / 100	**2,1**	**79,3**	**27,8**



COMMENTAIRES

STATUS

Cette ancienne colonie de la Couronne Britannique est devenue indépendante au terme d'une période d'autonomie entre 1967 et 1979. Depuis cette même année, Sainte Lucie, qui appartient au Commonwealth, est membre de la Francophonie. L'île (156.000 habitants sur 616 km²) est l'une des Petites Antilles, à quarante kilomètres de la Martinique. La langue officielle ou, en tout cas, la langue de l'État est *de facto* l'anglais car la constitution de février 1979 ne fait nulle mention de ce point. En fait, la langue principale de l'île, parlée par la grande majorité de la population, est un créole français (kweyol, l'autonyme étant «patwa») proche de ceux de la Dominique, de la Martinique et de la Guadeloupe.

S/1 Officialité

La Constitution de 1979, comme c'est souvent le cas dans les anciennes colonies britanniques, ne mentionne pas la place de l'anglais comme langue de l'État, mais les faits le démontrent de façon incontestable. La Constitution précise d'ailleurs que, pour pouvoir briguer un poste de Sénateur, il faut «lire l'anglais avec une compétence telle qu'on puisse prendre part aux travaux de l'Assemblée».

S/2 Usages institutionnels

L'anglais est la langue exclusive de tous les textes officiels (activités parlementaires, lois, décrets, justice) ; toutefois, une forme de tolérance s'établit, à l'oral au moins, en faveur du créole local mais il n'est jamais utilisé dans les textes écrits, quoiqu'on parle depuis quinze ans de sa promotion. On peut noter sur ce point que, depuis 1997, le Gouverneur Général de Sainte-Lucie est Dame Pearlette Louisy. Non seulement elle a une formation de linguiste, mais aussi un passé et une activité de militante culturelle en faveur de la langue et de la culture créole (Mouvman Kweyol Sent Lisi). En dépit de la fréquente réitération de déclarations d'intention en faveur de la promotion du créole, on ne distingue pas, dans la décennie écoulée, de signes très nets de progrès en ce domaine, du moins pour ce qui touche aux pratiques linguistiques officielles. On note cependant, soutenus par le Ministère de l'Éducation, des projets visant à alphabétiser en créole des agents de l'État (2001). Dans le domaine religieux, la population est très majoritairement catholique. Du côté des églises évangéliques, on note que le Summer Institute of Linguistics a publié en 1999 une version créole du Nouveau Testament et d'une sélection de Psaumes.

S/3 Éducation

L'enseignement pré-primaire est privé et payant ; de ce fait une partie des enfants s'en trouve largement exclue. L'enseignement est obligatoire au primaire ; il est entièrement en anglais. Il semble que les efforts en direction de la graphisation du créole vise essentiellement à augmenter le taux d'alphabétisation des adultes qui est pourtant élevé puisqu'en 2001, il est de 90,2 %. Un programme de coopération avec la France vise à développer dans le secondaire l'enseignement du français ; il aurait actuellement 4.000 apprenants de français.

S/4 Moyens de communications de masse

Tous les journaux sont en anglais. La radio et la télévision nationales (Radio Saint Lucia) sont essentiellement en anglais, mais font une place au créole et même au français. Le développement des radios locales privées (Radio 100 Helen FM, Radio Carribean International) favorise, même si l'anglais est très dominant, l'usage du créole et éventuellement du français. La proximité des DOM français est un élément important. En effet, nombre d'auditeurs choisissent des fréquences guadeloupéennes ou martiniquaises en français et/ou en créole. La télévision hertzienne des DOM (principalement RFO émettant en français) est accessible assez facilement, vu la proximité de la Martinique (40 kilomètres). Les ouvrages imprimés sont pour l'essentiel en anglais. Il existe une petite production en créole ; en 2002, on fait état de 72 textes ou publications en créole et de deux dictionnaires, l'un créole-anglais et anglais-créole, l'autre illustré. Tout cela est très modeste et la principale librairie de Castries offre essentiellement des ouvrages en anglais, quel que soit leur lieu d'impression.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

La pratique du français est appréciée dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme, mais les francophones restent rares dans les hôtels de l'île. Il existe une population de jeunes qui vont chercher fortune dans l'île du Nord, soit parce qu'ils sont pêcheurs et que les côtes françaises sont à quelques heures de bateau, soit pour remplir des tâches saisonnières agricoles, soit encore parce qu'ils ont pu établir des relations amicales ou sentimentales. Une fois des liens établis, il n'est pas rare de voir s'élargir les échanges aux parents et aux voisins. Certes, la première langue de communication est le créole, mais on assiste à une volonté réelle de pratiquer le français de la part de ces ressortissants saint-luciens qui tentent de se donner les moyens d'assurer une meilleure maîtrise du français (Alliance française, écoute et lecture des médias français). Quoique numériquement modeste, cette francophonie saint-lucienne est réelle et joue un rôle incontestablement au plan des représentations. L'anglais a naturellement dans ce contexte des valeurs plus positives que celles du français, en particulier pour tout ce qui touche aux emplois locaux, aussi bien publics (l'anglais y est indispensable) que privés.

CORPUS

C/1 Acquisition

80 % de la population a pour langue 1 le créole local ; 19 % environ a l'anglais (souvent avec le créole en acquisition quasi simultanée). Le français est L1 pour quelques centaines de locuteurs (autour de 1 % donc 0,2 sur la base 20). Avec la Dominique, à l'époque coloniale, les liaisons étaient surtout économiques et familiales : certains propriétaires martiniquais entretenaient des habitations dans l'île méridionale et il n'était pas rare de voir des cadets aller s'occuper de ces établissements, parfois avec des esclaves. Les langues créoles des deux îles étaient donc quasi identiques. Aujourd'hui, il ne reste à Sainte Lucie que quelques dizaines de descendants de Békés ou de familles aisées martiniquaises (dont ils portent encore les patronymes) et avec qui ils gardent assez souvent des relations suivies en français, en créole et en anglais ! Ce foyer original de cette francophonie indigène est en voie de disparition.

C/2 Apprentissage

Les taux de scolarisation sont élevés à Sainte Lucie (index d'éducation de 0,88) ; toutefois en 1992 seuls 32 % des élèves du primaire entraient en secondaire (PNUD, 1994) et, à cette même époque, le nombre moyen d'années de scolarisation était de 3,9 et le niveau d'instruction de 2,12. Ces données sont inférieures à celles de la Dominique dont la situation est à bien des égards voisine (pour les mêmes éléments, on a, à la Dominique, 4,7 années de scolarisation et un niveau d'instruction de 2,25).

On peut donc admettre que 40 % des jeunes ont été exposés durant toute une scolarité primaire à l'apprentissage de l'anglais qui, on l'a vu, est le médium éducatif unique. La proportion de 40 % est toutefois à réduire si l'on prend en compte la totalité de la population (toutes classes d'âge confondues) ; 30 % semble alors une proportion plus juste, d'où une valeur de 6 pour l'anglais (20 × 0,3). Pour le français, vu le caractère récent des actions et la faiblesse des effectifs, il serait hasardeux d'avancer une valeur autre que symbolique (0,5).

C/3 Véhicularisation et vernacularisation

Cette section n'est pas pertinente dans le contexte local puisque le créole est parlé par la quasi-totalité de la population de l'île.

C/4 Compétence

Pour l'anglais, si l'on peut admettre que 30 % de la population totale a été exposé à l'anglais durant 5 à 6 ans de scolarité, on doit prendre en compte que seuls 25 % atteignent en anglais une bonne compétence et 10 % une compétence partielle ce qui donne des valeurs de 5 (< 20 × 0,25) et 1 (< 10 × 0,1) soit 6 qu'on peut porter à 8 car les 18 % d'anglophones natifs sont inclus dans ces 30 %. Pour le



français, la valeur 0,5 est la même en C/2 et en C/4 car les quelques francophones de l'île n'ont pas appris nécessairement le français à l'école.

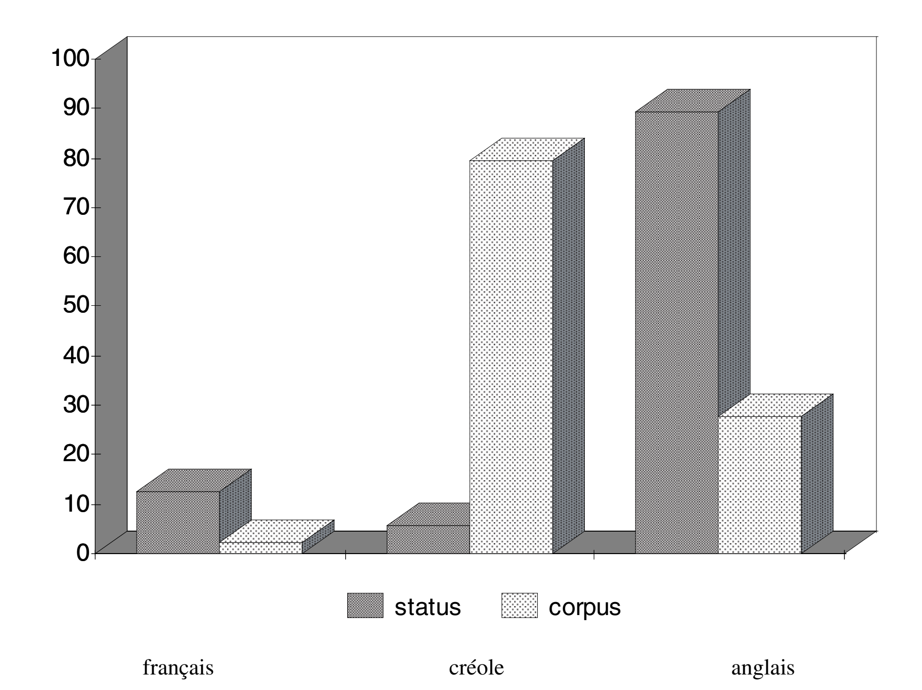
C/5. Production langagière

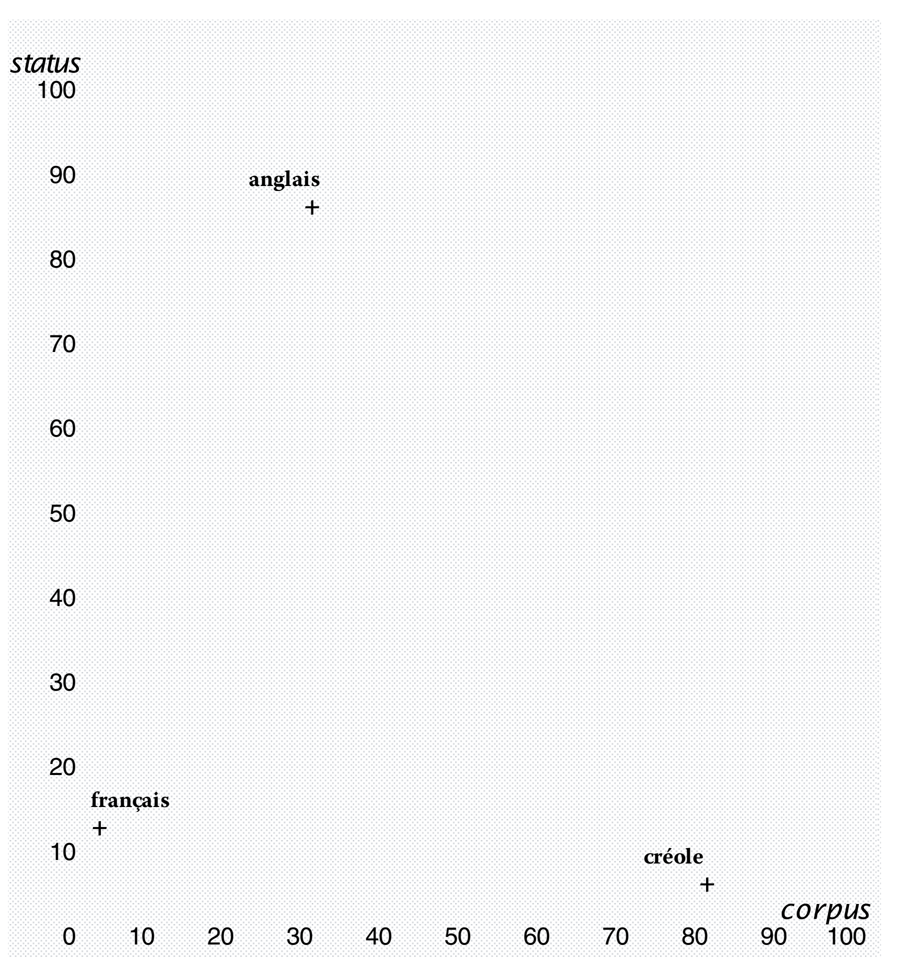
Gros Islet, qui n'était naguère qu'un village de pêche, est devenu l'un des points les plus attractifs pour les touristes en provenance des îles françaises et une véritable tête de pont de la Martinique. À partir de l'activité touristique, on a assisté à un réel développement du français qui ne se limite plus à la fonction de simple langue d'accueil et de tourisme. Cela dit, la production langagière se partage, en gros, entre le créole (13) et l'anglais (6,5).

Lambert-Félix Prudent
Université de la Réunion






100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
créole
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
anglais
français
créole
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100





SAO TOME ET PRINCIPE

STATUS

	français	portugais	créoles
Officialité / 12	0	12	0
Usages institutionnalisés / 20	**0**	**17**	**3**
dont			
-textes officiels / 4	0	4	0
-textes administratifs nationaux / 4	0	4	0
-justice / 4	0	3	1
-administration locale / 4	0	3	1
-religion / 4	0	3	1
Éducation / 30	**3**	**27**	**0**
dont			
-primaire / 10	0	10	0
-secondaire / 10	2	8	0
-supérieur / 10	1	9	0
Moyens de communication de masse / 25	**0**	**24**	**1**
dont			
-presse écrite / 5	0	5	0
-radio / 5	0	4	1
-télévision / 5	0	5	0
-cinéma / 5	0	5	0
-édition / 5	0	5	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	16	11	3
TOTAL STATUS / 107	19 + 1	91	7



CORPUS

Acquisition-langue première/ 20	0	0,5	19,5
Apprentissage-langue scolaire / 20	2	12	-
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-
Compétence linguistique / 20	3	6	-
Production langagière / 20	2	4	14
TOTAL CORPUS	7/ 80	22,5 /80	33,5/40

TOTAUX PONDÉRÉS

STATUS / 100	**18,6**	**85**	**6,5**
CORPUS / 100	**8,7**	**28**	**84**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Sao Tome et Principe (1001km²) compte 140.000 habitants (2003). Le territoire, ancienne colonie portugaise, est indépendant depuis juillet 1975. Comme dans les autres territoires lusophones, la langue officielle est le portugais. La République de Sao Tome appartient à la fois à l'OIF et au groupe des PALOP (Pays Africains de Langue Officielle Portugaise). Les créoles santoméen et principéen sont langues nationales.

S/2 Usages institutionnalisés

Les textes officiels sont en portugais. La loi portugaise s'applique dans le pays.

Religion : la très grande majorité de la population est catholique (80%).

S/3 Éducation

La population est très jeune (47,7% des habitants ont de 0 à 14 ans, les 15-64 ans représentant 48,3% du total). Le taux de fécondité s'établit à 5,95 enfants par femme. L'enseignement est totalement en portugais; le ratio maître/élève est de 35 (1990). Le taux de scolarisation dans le primaire était encore faible au début des années 90 (55%), mais 88% des élèves allaient au terme de la scolarité primaire avec toutefois un fort taux de redoublements (1990). En 1992, la moyenne des années de scolarité par habitant s'établissait à 2,3 ans. Des progrès sensibles ont été enregistrés et, en 2002, 58% des enfants scolarisables ont une scolarité primaire et secondaire complète. L'indice d'éducation s'établissant à 0,75 en 2001 (à titre de comparaison, le niveau de cet indice est le même qu'au Gabon, alors qu'il n'est qu'à 0,41 en Guinée Bissau).

Les chiffres actuels de scolarisation sont les suivants : primaire 22.491; secondaire 13521 (nos remerciements vont pour toutes ces données à Jean-Paul Berthaud). Le français n'est pas commencé dans le primaire, mais, en revanche, la quasi-totalité des élèves du secondaire font du français (12.454 sur 13.521; avec 60 professeurs). L'établissement culturel français et l'Alliance française accueillent 1250 apprenants (avec 209 reçus aux examens de certification sur 380 candidats).

S/4 Moyens de communication s de masse

Presse locale (en portugais) : *Tribuna (*hebdo*.).*

Radio (en portugais avec une place aux langues locales); 38.000 récepteurs radio.

Télévision : deux stations essentiellement en portugais; 23.000 postes de télévision.

4.600 lignes téléphoniques; 7.000 mobiles; 9.000 internautes.

Cinéma : films en portugais et/ou portugais brésilien.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Sao Tomé et Principe appartient, selon le PNUD, au groupe des pays à faible développement humain (60% d'adultes alphabétisés, mais en 2001 le PNUD donne 83,1% !)); 40% de la population vit au dessous du seuil de la pauvreté selon les critères de la Banque Mondiale. Les richesses du pays sont le cacao (90% des exportations), les cultures vivrières (exportations vers Libreville) et la pêche. On fonde de grands espoirs sur le pétrole. Les rapports entre Sao Tome-Principe et le Gabon (très francophone) sont un élément qui joue en faveur du français (la représentation diplomatique française est d'ailleurs au Gabon). Le Gabon (à 20 kilomètres par voie de mer) attire les Saotoméens à la fois pour la vente de leurs produits vivriers qui, arrivés par la mer, alimentent les marchés de Libreville, et pour les possibilités d'emploi qu'offre ce pays riche, fort importateur de main d'œuvre. De là des valeurs élevées pour le français dans ce secteur qui, naturellement, sont sans rapport avec le secteur éducatif.



CORPUS

C/1 Acquisition

Les îles étaient désertes lors de l'installation de Portugais à la fin du XVe siècle (1470-1485). Des esclaves furent introduits à partir du Bénin, de l'Angola et du Congo. La prospérité de ces îles se fonda sur le commerce des esclaves (l'importation directe vers le Brésil étant interdite jusqu'au milieu du XVIIe siècle) et la culture de la canne à sucre. L'économie des îles périclita ensuite pour ne reprendre qu'à la fin du XIXe siècle avec l'introduction du café et surtout du cacao.

La situation linguistique est complexe car existe, à côte du créole proprement santoméen, qui est la L1 de la moitié de la population, deux autres variétés linguistiques principales; d'une part l'*angolar*, nommé «ngola» par ceux qui en usent et qui forment environ 5% de la population totale. L'origine de cette situation n'est pas clairement établie, mais ce créole est plus marqué par des traits qui semblent se rattacher au mbundu et au ndingi. Par ailleurs, les locuteurs de l'angolar comme L1 ont, de plus en plus, le créole santoméen comme L2, voire quasi-L1. Le créole de Principe, d'autre part, parlé par moins de 2% de la population totale de l'État, sur l'Ile de Principe; il est nommé par ses locuteurs «*lun'gwiye*» (= langue de l'île). On trouve environ 10% de locuteurs d'autres langues, la plus importante d'entre elles étant le fang. Une très faible minorité a le portugais comme L1.

La valeur de 19,5 correspond à l'ensemble des langues, hors portugais. Si l'on veut distinguer entre ces langues, le créole santoméen a sans doute 11, le fang 2 et le créole principéen 0,4 (2% de la population totale).

C/2 Apprentissage

En dépit des progrès accomplis, les caractères du système éducatif (cf. *supra* S/3) et le nombre assez réduit d'années de scolarisation par habitant (2,3) donnent à penser qu'une moitié environ de la population a été réellement exposée à un apprentissage scolaire de la langue officielle, le portugais. On peut admettre que, chez les jeunes de moins de 15 ans, 58% des scolarisables font une scolarité primaire complète, mais il y a dix ans ce pourcentage était plutôt aux alentours de 45% (cela correspond à peu près aux données disponibles pour 1992 : 88% de 55% donne 48% en fait). Toutefois, si l'on prend en compte l'ensemble de la population (52,3% de plus de 15 ans), le pourcentage tombe sans doute aux alentours de 45%. Sur une base 20, la valeur pour l'apprentissage du portugais sera donc 9 ou 10 (le second chiffre étant retenu en raison des progrès récemment accomplis). L'apprentissage scolaire du français s'est développé suite à l'indépendance et à la mise en place d'une coopération avec la France.



Le français, première langue étrangère étudiée, est enseigné à partir de la cinquième classe et actuellement la quasi totalité des élèves du secondaire fait du français.

C/3 Véhicularisation

Tout indique que le créole santoméen, langue 1 de plus de la moitié de la population, est le véhiculaire naturel du pays, ce qui rend inutile une évaluation pour ce secteur.

C/4 Compétence

Le rendement de l'apprentissage du portugais ne peut être que faible à la lumière de ce qui est apparu en C/1 et en C/2. On peut considérer que, pour 20% de la population, l'apprentissage du portugais est convenable ($20 \times 0,2 = 4$) et que pour 20% il conduit à une compétence réduite ou partielle ($10 \times 0,2 = 2$). Le total s'établit donc à 6.

Le français, hors système de diffusion éducatif, possède un certain nombre de locuteurs réels ou partiels en raison surtout des liens économiques et sociaux avec le Gabon qui font que de nombreux Saotoméens ont séjourné dans ce pays. On passe de Sao Tomé au Gabon par mer et les relations sont nombreuses et faciles. Le HCF (2003) évalue à 300 (soit 0,2% de la population) le nombre des francophones et à «plusieurs milliers» celui des francophones partiels. Nous ferons, avec un indice 3, une proposition plus optimiste.



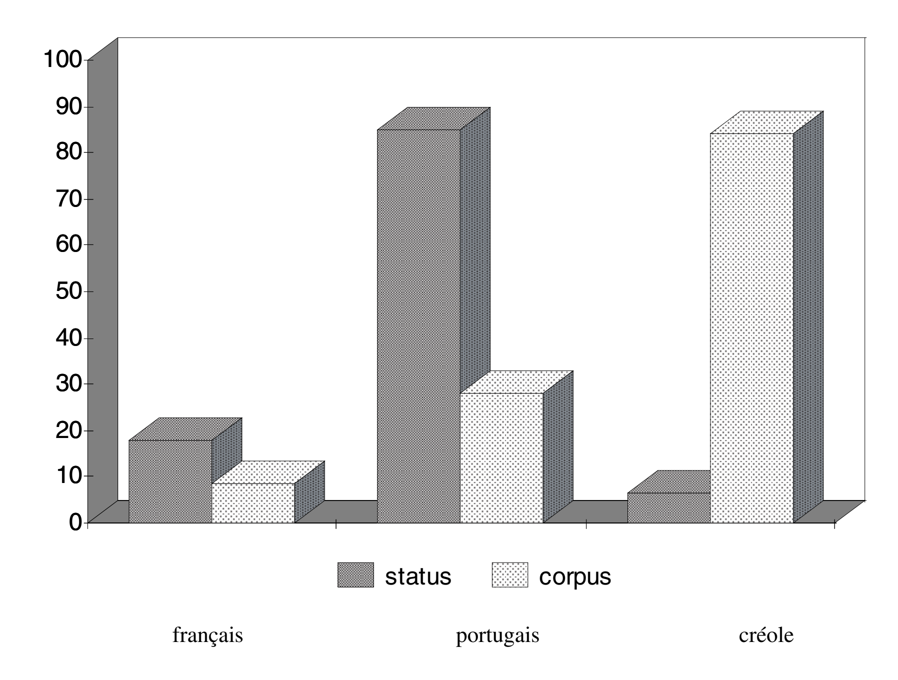
C/5 Production langagière

L'essentiel de la production langagière quotidienne s'opère en langue non européenne (en créole santoméen surtout).

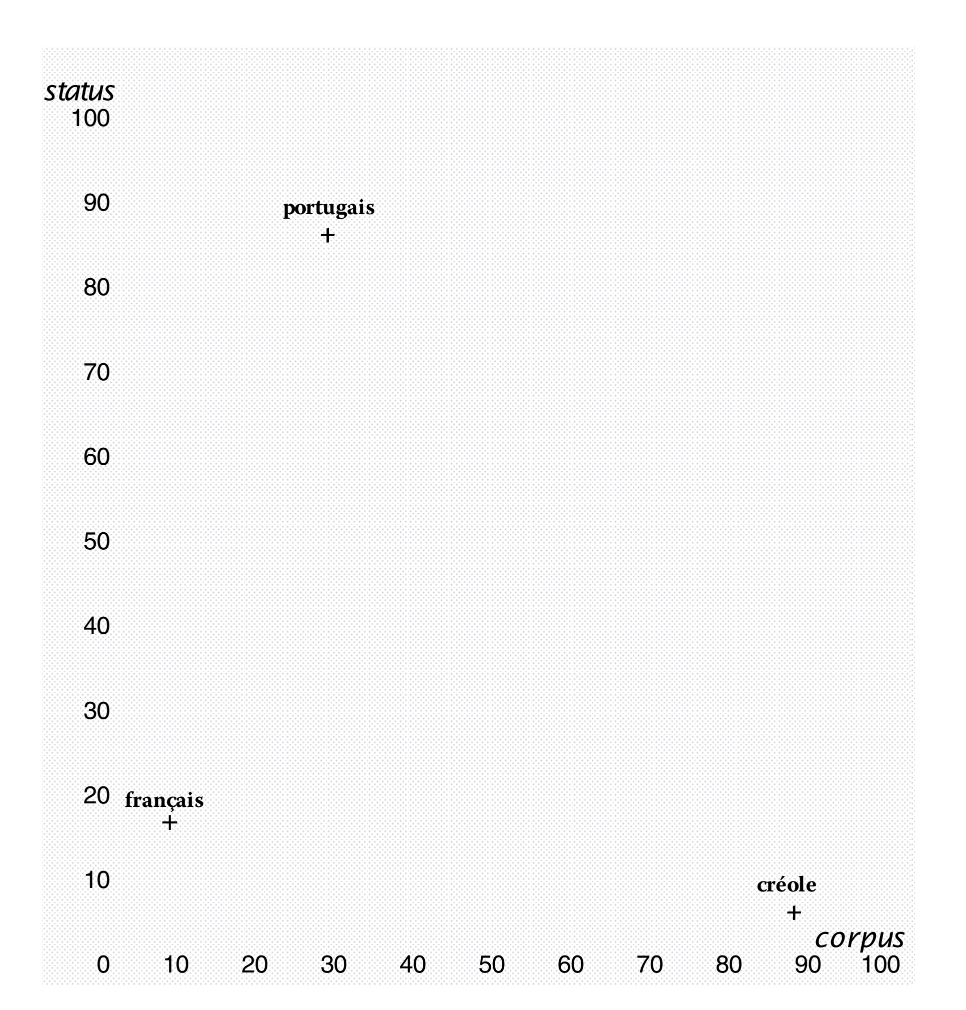
Axelle Valette
Institut de la Francophonie, Université de Provence







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
portugais
créole



status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
portugais
français
créole
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100







SÉNÉGAL

STATUS					
	français	**wolof**	**pulaar**	**sérère**	**diola**
Officialité / 12	12	0	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**14,5**	**2,2**	**1,6**	**0,6**	**0,6**
dont					
-textes officiels / 4	4	0	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	4	0	0	0	0
-justice / 4	3	0,2	0,2	0,2	0,2
-administration locale / 4	3	0,2	0,2	0,2	0,2
-religion / 4	0,5	1,7	1,2	0,2	0,2
Éducation / 30	**27**	**0,7**	**0,7**	**0,7**	**0,7**
dont					
-primaire / 10	8	0,5	0,5	0,5	0,5
-secondaire / 10	10	0	0	0	0
-supérieur / 10	9	0,2	0,2	0,2	0,2
Moyens de communication de masse / 25	**14,2**	**6,5**	**2**	**1,2**	**0,8**
dont					
-presse écrite / 5	3,7	0,5	0,2	0,2	0,2
-radio / 5	1,7	1,5	0,2	0,5	0,2
-télévision / 5	2,2	2	1	0,2	0,2
-cinéma / 5	4	1	0,2	0	0
-édition / 5	2,5	1,5	0,5	0,2	0,2
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	17	13	7	4	3
TOTAL STATUS / 107	84,7	22,5	11,5	6,7	5,5

CORPUS					
Acquisition-langue première/ 20	0,2	12	5,8	1,8	1,2
Apprentissage-langue scolaire / 20	16	-	-	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	6	10	2,7	1	0,2
Compétence linguistique / 20	11	17,2	-	-	-
Production langagière / 20	7	9,2	3	0,5	0,2
TOTAL CORPUS	40,2	48,1/80	12,5/60	3,3/60	1,6/60

TOTAUX PONDÉRÉS					
STATUS / 100	**79,2**	**21**	**10,7**	**6,3**	**5,1**
CORPUS / 100	**50,2**	**60**	**21**	**5,5**	**2,6**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La constitution sénégalaise, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, a toujours affirmé dans son article premier que le français est la langue officielle du Sénégal. Avec l'avènement de l'alternance, la nouvelle constitution adoptée par référendum le 7 janvier 2001 décrète que toute langue codifiée devient langue nationale :

« Article premier : La langue officielle de la République du Sénégal est le français. Les langues nationales sont le diola, le malinké, le pular, le sérère, le soninké, le wolof et toute autre langue nationale qui sera codifiée ».

Le français est donc la seule langue officielle du Sénégal ce qui justifie les 12 points.

Les fonctionnaires et diplomates sénégalais utilisent exclusivement le français dans les instances internationales comme l'Union Africaine (UA), l'ONU, etc.

S/2 Usages institutionnalisés

Les institutions de la République sénégalaise fonctionnent prioritairement en français et accessoirement, en milieu rural, en langues nationales et en français. Le wolof est le véhiculaire dominant dans ces situations.

S/3 Éducation

L'enseignement se fait presque exclusivement en français du primaire à l'université : le français est la langue officielle de l'enseignement. Les langues dites nationales sont utilisées pour l'alphabétisation, même si on peut noter des débuts d'expérimentations dans les écoles communautaires de base (ECB), c'est-à-dire dans le système éducatif non formel. C'est cela qui justifie les valeurs du français et le partage des 3 points entre les langues nationales en fonction de leur ordre d'importance et du nombre de classes expérimentales qui fonctionnent avec cette langue.

S/4 Moyens de communication de masse

Le français est largement dominant dans ce secteur malgré l'avènement des radios libres qui ont contribué à installer le wolof comme langue de communication nationale à côté du français. Une radio émet plus en pular que dans d'autres langues et une autre en sèrère préférentiellement. Cette cohabitation n'a réduit ni l'importance ni la présence du français dans le paysage médiatique sénégalais.

CORPUS

C/1, C/2 Acquisition / Apprentissage

L'acquisition se fait principalement en langues nationales et très peu d'enfants acquièrent le français en même temps qu'une langue nationale. Il s'agit principalement d'enfants de hauts fonctionnaires et de chrétiens qui ont, entre autres, le français comme langue de communication familiale. C'est cela qui explique le faible score du français dans la rubrique de l'acquisition. En revanche, dans la rubrique de l'apprentissage, le français est entièrement dominant dans les pratiques pédagogiques et dispose de méthodologies identifiables.

C/4. Véhicularisation

Le wolof est le principal véhiculaire au Sénégal. C'est une langue véritablement glottophage et en voie de vernacularisation. Cependant, le français se maintient comme langue de communication interethnique à côté du wolof.



C/5 Production langagière et compétence linguistique

La production langagière en français est moyenne au Sénégal et confirme le pays comme appartenant aux pays francophones d'éducation ; le nombre de personnes comprenant et utilisant le français est également important, mais le taux de personnes capables d'utiliser un français de niveau acceptable est très faible

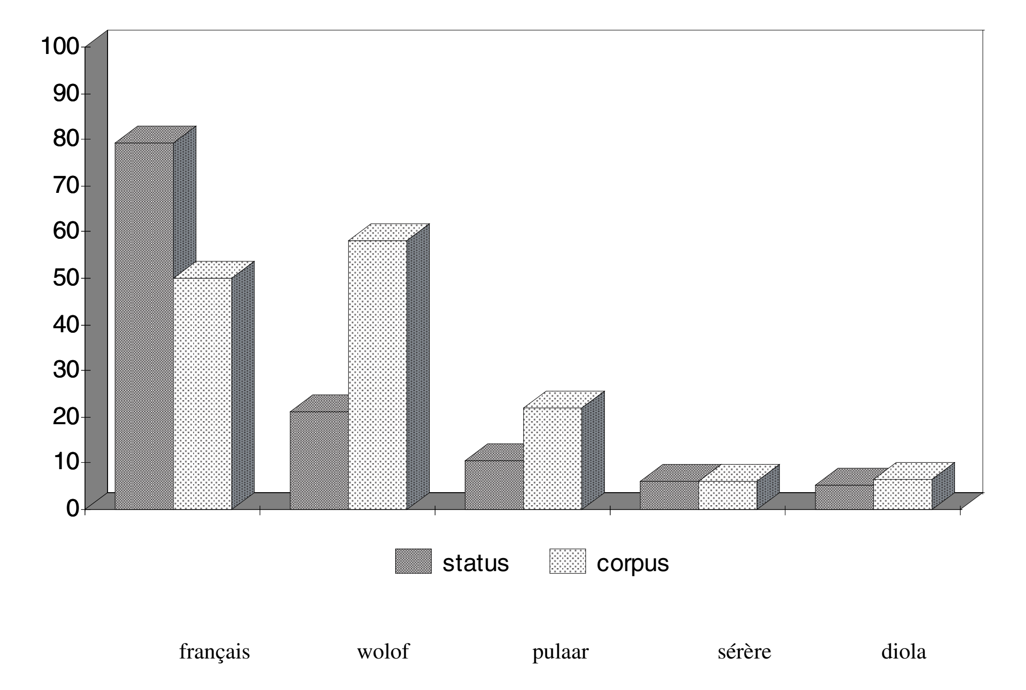
Les compétences en langues nationales sont meilleures à l'oral et très faibles à l'écrit malgré de nombreuses campagnes d'alphabétisation.

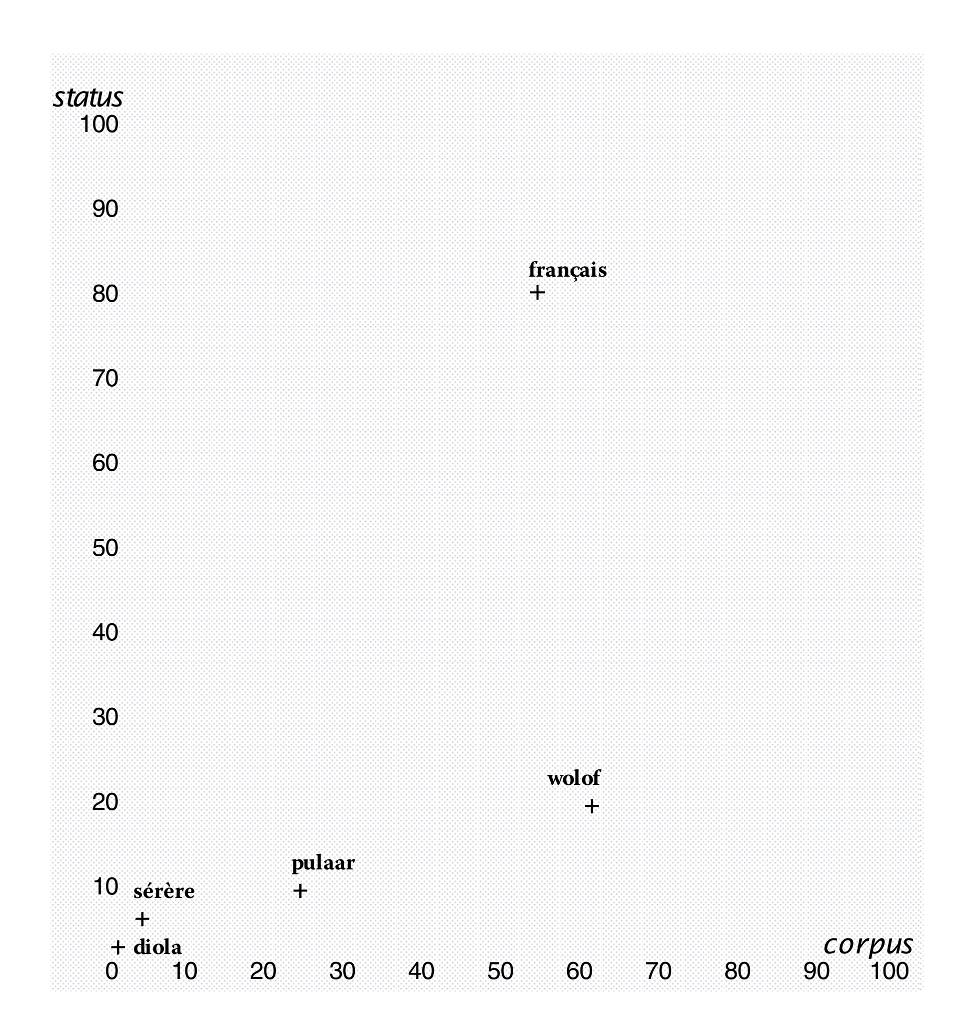
Bien entendu, tous les locuteurs de vernaculaires ont dans ces langues des compétences complètes ce qui rend inopportunes des réponses dans le secteur de la compétence pour ces langues qui sont, on l'a constaté en C/4, faiblement véhicularisées.

Moussa Daff
Université Cheikh Anta Diop. Dakar
Membre du Haut Conseil de la Francophonie






100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
wolof
pulaar
sérère
diola


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
wolof
pulaar
sérère
diola
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

SEYCHELLES

STATUS			
	français	**anglais**	**créole**
Officialité / 12	4	4	4
Usages institutionnalisés / 20	**2**	**16,5**	**1,5**
dont			
-textes officiels / 4	0	4	0
-textes administratifs nationaux / 4	0	4	0
-justice / 4	0	4	0
-administration locale / 4	0	4	0
-religion / 4	2	0,5	1,5
Éducation / 30	**9,9**	**16,8**	**3,4**
dont			
-primaire / 10	2,4	4,3	3,4
-secondaire / 10	4,5	5,5	0
-supérieur / 10	3	7	0
Moyens de communication de masse / 25	**5**	**16**	**4**
dont			
-presse écrite / 5	1	3,5	0,5
-radio / 5	1	2	2
-télévision / 5	1,5	3	0,5
-cinéma / 5	0,5	4,5	0
-édition / 5	1	3	1
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	16	18	8
TOTAL STATUS / 107	36,9	71,3	20,9

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	1,5	1,5	17
Apprentissage-langue scolaire / 20	12	15	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-
Compétence linguistique / 20	3,5	6	-
Production langagière / 20	1,5	2,5	16
TOTAL CORPUS	18,5 / 80	25 / 80	33 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**34,4**	**66,6**	**19,5**
CORPUS / 100	**23,1**	**31,2**	**82,5**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Les trois langues partagent le statut de langue nationale dans la Constitution seychelloise.

S/2 Usages institutionnalisés

L'anglais est la langue de communication écrite dominante dans toutes les instances institutionnelles comme l'administration, l'Assemblée Nationale et la justice. Toutefois, il est à noter que lors des sessions de travail de l'Assemblée, les débats se déroulent en créole.

Le français est relativement peu utilisé, sauf en certaines occasions particulières, comme dans le cadre d'échanges de correspondances interministérielles se rapportant pour la plupart du temps à la francophonie ou dans des interactions avec les ambassades ou autres institutions utilisant le français comme langue de travail. Il n'existe donc aucun texte juridique en français ou en créole. La Constitution seychelloise de la 3ème République est en anglais. Une proposition de traduction en créole seychellois, par l'Institut créole, est en cours d'élaboration.

Religion : notons que le français est la langue la plus utilisée dans les offices religieux catholiques (95% des Seychellois sont catholiques). La liturgie se déroule en français, la plupart des cantiques sont en français; seules quelques prières, et plus souvent, le sermon, sont en créole. L'anglais demeure la langue du culte des Protestants et, comme chez les Catholiques, le sermon est souvent en créole ou partiellement en anglais.

S/3 Éducation

Depuis 1995, à la maternelle, suite aux recommandations de la Commission nationale, les deux langues européennes sont enseignées avec le créole. La place de l'enseignement des langues comme matière dans le primaire compte pour 32% de l'emploi du temps hebdomadaire, dont 29h30 d'anglais (42%), 16 heures de français, (23%) et 23h 30 de créole (34%); dans le secondaire, on a 18h d'anglais (53%) et 16h de français (47%). Les trois langues sont donc enseignées simultanément dès l'entrée à l'école.



Le créole n'est pas enseigné comme matière dans le secondaire. En revanche, il sert de langue d'enseignement avec l'anglais dans certaines matières non sanctionnées par les examens. Cependant, des matières comme la religion sont enseignées partiellement en créole. Il est fortement employé dans les classes de formation technique et professionnelle où un bon nombre d'étudiants n'ont pas les compétences linguistiques nécessaires pour suivre des cours en anglais. En fait, il est utilisé comme langue de soutien pendant toute la scolarité pour des besoins d'explication ou d'approfondissement de certains concepts. Le français est enseigné comme matière obligatoire pendant toute la scolarité, de la maternelle à la fin des études post-secondaires. Dans certaines institutions post-secondaires, comme l'École polytechnique et l'INE (Institut National de l'Éducation), le français est enseigné comme matière et est aussi employé comme médium pour certains modules spécialisés.

S/4 Moyens de communication de masse

Presse écrite : les trois langues sont présentes dans le seul quotidien national avec 83% des articles en anglais, 15% en français et 2% en créole.

Télévision : la politique nationale est de maintenir au niveau des organes d'information un certain équilibre entre les langues dans les programmes, avec 35% de français, 45% d'anglais et 20% de créole. Le nombre de programmes francophones a augmenté sensiblement avec la diffusion de TV 5 depuis le mois de mars 2004, ce qui apporte une contribution importante au développement d'un environnement francophone aux Seychelles.

Radio : il existe deux stations nationales, SBC AM avec 50% de créole, 25% d'anglais, et 25% de français, SBC FM 80% d'anglais, 5% de français et 15% de créole. RFI (Radio France internationale) diffuse des émissions 24h sur 24 comme la BBC (British Broadcasting Corporation).



Cinéma (circuit public) : il existe une seule salle de cinéma au centre ville à Victoria et la totalité des films qui y sont présentés est en anglais. C'est à titre exceptionnel que certains films français sont projetés. À noter qu'un grand nombre de Seychellois, notamment les membres adhérents jeunes et adultes de l'Alliance française, louent des films français à la vidéothèque de cette institution. Il existe peu de films français dans les nombreux magasins de location de films. Toutefois, on estime qu'un nombre important de Seychellois regardent des films aussi bien en français qu'en anglais sur les chaînes câblées.

Édition : il n'y a aucune maison d'édition locale, mais quelques imprimeries se chargent de l'impression de la documentation à caractère commercial, comme les calendriers, les publicités, et de certains ouvrages pédagogiques de même que de celle de rares œuvres littéraires en créole seychellois.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Généralement, pour les offres d'emploi, les deux langues nationales, l'anglais et le français, qui sont aussi langues internationales, sont requises et sont mieux cotées que le créole qui, bien sûr, est connu de tous. Pour certaines catégories d'emplois, un candidat ayant uniquement des compétences orales et écrites en langue créole, a peu de chance d'être recruté, s'il est en concurrence avec un autre qui possède, en plus, des savoirs linguistiques dans les autres langues nationales.

CORPUS

C/1 Acquisition

De plus en plus de parents seychellois parlent l'anglais à leurs enfants et, dans une proportion moindre, le français (mais en pareil cas, la tradition d'usage familial du français est plus ancienne, d'où l'identité des valeurs attribuées pour les deux langues). En raison de ces comportements, le créole ne se voit attribuer que 17, mais, en fait, pour cette minorité d'enfants qui reste (3 %), il est *de facto* quasiment L1.

C/2 Apprentissage

Certains enfants issus de parents seychellois immigrés revenus au pays peuvent apprendre le créole comme langue étrangère, mais de tels cas sont marginaux. Dans les trois écoles privées, seules les deux langues internationales sont enseignées et le créole ne jouit d'aucun statut scolaire. Au terme d'un enseignement obligatoire des langues européennes durant dix années de scolarité, on peut estimer que l'exposition à l'apprentissage des deux langues européennes est bon, même si une partie des classes d'âge les plus élevées n'a pas connu ce système : français 12 ; anglais 15.

C/3 Compétence

On constate un taux de réussite élevé (100 %) pour les 1250 candidats pré-sélectionnés chaque année aux examens internationaux en anglais et en français.

Les notes de compétences linguistiques attribuées respectivement ici aux deux langues (8,5 en français, et 11,5 en anglais) tiennent toutefois compte également de la population actuellement scolarisée ainsi que de la population ayant déjà quitté l'école.

On estime le pourcentage de Seychellois ayant une forte compréhension du français oral et écrit de 50 à 55 %, mais seul un faible pourcentage de 5 % est capable de s'exprimer en français et de rédiger correctement dans cette langue. On a donc 5 % sur la base 20 et 25 % sur la base 10 soit 1 (20 × 0,05) + 2,5 (10 × 0,25) = 3,5. En ce qui concerne l'anglais, le nombre de locuteurs s'élèverait à 60 % pour la compréhension et la production, mais le nombre de ceux qui ont une compétence effective à l'écrit et à l'oral serait supérieur à ce qu'on observe pour le français. D'où 2 (20 × 0,1) + 4 (10 × 0,4) = 6

C/5 Production langagière

La quasi-totalité de la population est créolophone avec bilinguisme créole/anglais dominant, suivi d'un bilinguisme créole/français et d'un trilinguisme minoritaire. Alors que le créole occupe une place



privilégiée en tant que langue de la masse en communication orale, seule une faible minorité de Seychellois, notamment ceux qui ont été alphabétisés en créole, l'emploie à l'écrit.

L'anglais est pratiqué essentiellement par les Seychellois ayant suivi une scolarité complète, suivie d'études à l'étranger. Cette langue est aussi employée comme langue maternelle par une minorité de Seychellois émigrés des pays anglophones. À noter que ce groupe de locuteurs est souvent bilingue créole/anglais. En revanche, leurs enfants sont anglophones monolingues. On retrouve également, à une plus petite échelle, une minorité de Seychellois francophones qui utilisent le français comme langue maternelle de génération en génération. Un groupe de Seychellois francophones éduqués s'exprime volontiers en français en situation formelle ou informelle.

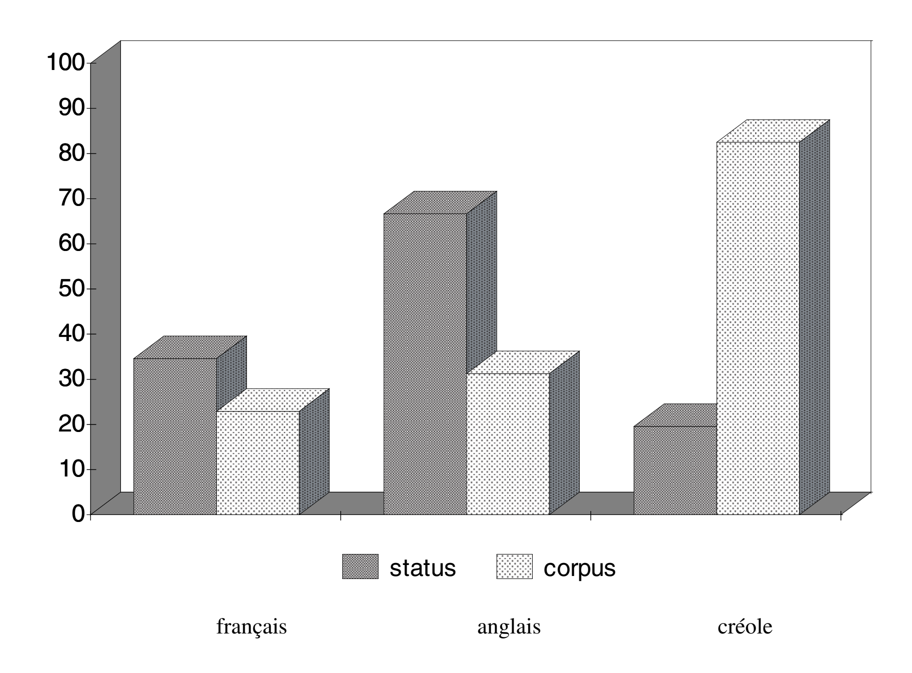
L'essentiel de la production langagière quotidienne s'opère naturellement en créole.

Marie Reine Confait

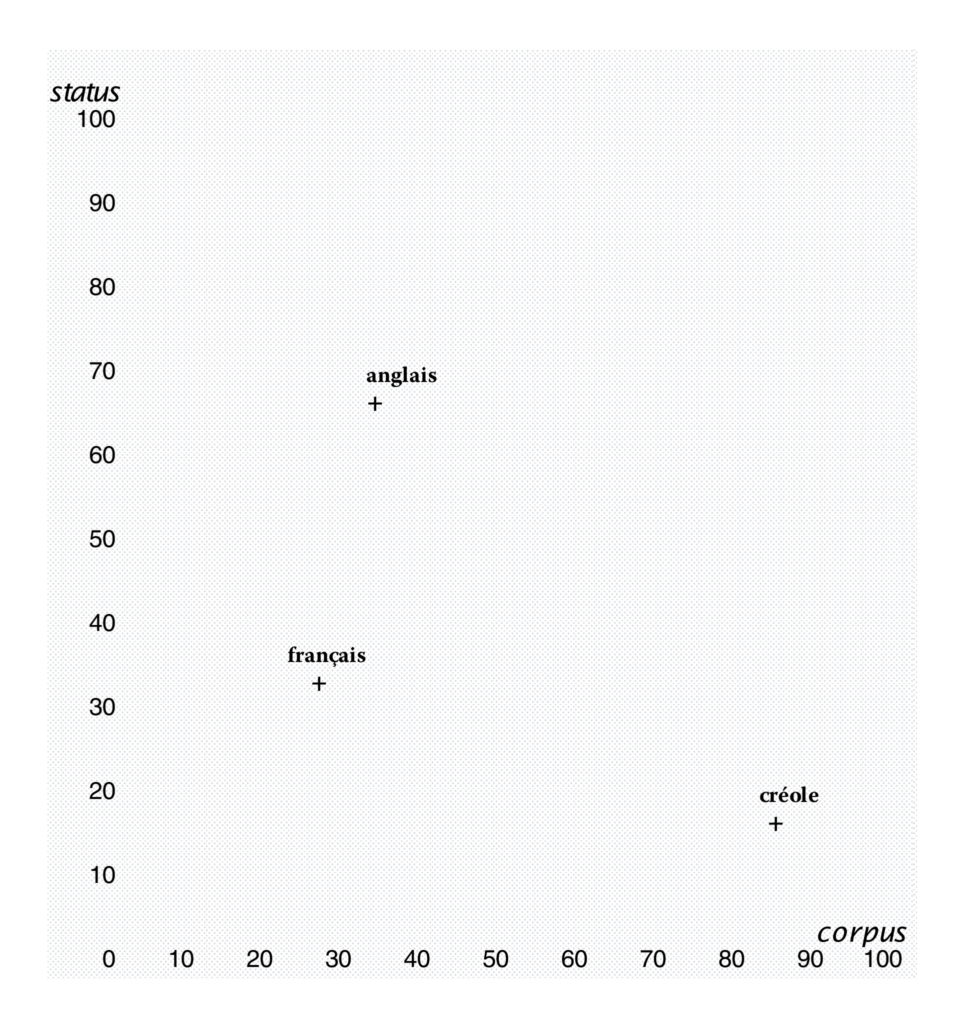








100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
anglais
créole



status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
anglais
français
créole
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100





SLOVAQUIE

STATUS			
	français	**slovaque**	**hongrois**
Officialité / 12	0	12	0
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**0** 0 0 0 0 0	**19** 4 4 4 3,5 3,5	**1** 0 0 0 0,5 0,5
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**0** 0 0 0	**28** 9 9 10	**2** 1 1 0
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**0** 0 0 0 0 0	**24,5** 4,5 5 5 5 5	**0,5** 0,5 0 0 0 0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	6	20	4
TOTAL STATUS / 107	6 - 1	103,5	7,5

CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	0	18	2
Apprentissage-langue scolaire / 20	2	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-
Compétence linguistique / 20	0,5	-	-
Production langagière / 20	0	18	1
TOTAL CORPUS	2,5 / 80	36 / 40	3 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**4,6**	**96,7**	**7**
CORPUS / 100	**3,1**	**90**	**7,5**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La Constitution slovaque de 1992, dans son article 6, déclare que le slovaque est la seule langue officielle du pays. L'article 12 de cette même constitution reconnaît l'existence et les droits des minorités (11 groupes). Le jeune État slovaque a mis en œuvre une politique très volontariste de promotion de la langue slovaque dans tous les domaines.

L'État slovaque n'a officiellement choisi aucune langue de travail pour les Instances internationales, mais les représentants slovaques s'y expriment plutôt en anglais qu'en français.

S/2 Usages institutionnalisés

Tous les textes officiels sont en slovaque. L'administration nationale, l'administration locale, la justice et les religions n'utilisent que le slovaque ; l'exception majeure est au Sud du pays où les Hongrois sont majoritaires ; le hongrois est donc, de ce fait, le principal bénéficiaire des mesures prise en faveur des langues des minorités. Il en résulte une prise en compte modeste du hongrois dans ce tableau.

Au plan des usages linguistiques institutionnels, diverses dispositions ont été prises en faveur des langues des minorités, hongroises surtout, mais aussi à un degré moindre, ruthène, rom ou allemande. On peut en trouve le détail, complexe, dans le site du CIRAL de l'Université Laval (*www.tlfq.ulaval.ca*, dans la section Europe).

Pour faire simple, on peut dire que le principe est que la prise en compte des minorités joue surtout quand elles forment 20 % ou plus d'une zone régionale. Second principe, les citoyens slovaques peuvent, dans un certain nombre de cas (justice par exemple), s'exprimer dans leurs langues, mais les fonctionnaires (magistrats par exemple) ne sont pas censés connaître ces langues, ce qui rend nécessaire le recours, pas toujours aisé, à des interprètes.

S/3 Éducation

La loi prévoit un système assez complexe dont la disposition la plus favorable aux langues minoritaires consiste dans un usage comme médium de la langue minoritaire, avec un enseignement obligatoire du slovaque. Cette disposition joue essentiellement pour la minorité linguistique hongroise (11 % de la population, surtout dans le Sud) ; la plupart des enfants sont scolarisés dans leur langue maternelle (enseignement primaire et secondaire). Dans les faits, le slovaque est donc le médium d'enseignement pour pratiquement tous les élèves et étudiants de la République slovaque.

Le français se trouve dans la situation suivante : il y a 3 lycées bilingues dont deux francais (Bratislava et Banska Bystrica) et un belge (Zilina) ; on note deux filières francophones dans les universités slovaques (Bratislava et Banska Bystrica).

Dans le secondaire, 7,5 % des élèves slovaques et 13 % des étudiants slovaques étudient le français comme langue étrangère. Le nombre des « apprenants de français » était évalué à 34.500 par le HCF en 1998.

S/4 Moyens de communication de masse

La presse écrite (sauf les périodiques des minorités linguistiques), la radio, la télévision et les livres sont exclusivement en slovaque.

S/5 Potentialités économiques et représentations sociales

Le français est désormais un atout pour trouver un emploi dans les sociétés françaises ou francophones implantées dans le pays et pour les concours d'accès aux institutions européennes (La République slovaque entre dans l'Union européenne et les institutions européennes recrutent les futurs fonctionnaires européens d'origine slovaque).



CORPUS

C/1 Acquisition

Le slovaque est naturellement la langue première de tous les Slovaques, à l'exception de ceux qui appartiennent aux minorités déjà évoquées.

C/2 Apprentissage

L'école est le seul milieu d'appropriation du français. 7,5 % des étudiants slovaques au niveau de l'enseignement secondaire et 13 % des étudiants slovaques au niveau de l'enseignement supérieur étudient le français comme langue étrangère. 1,5 paraît une valeur maximale pour ce point.

C/3 Vernacularisation et véhicularisation

Le problème ne se pose pas puisque les minorités, qui se voient reconnaître, sous certaines conditions, le droit à l'enseignement de leur langue, ont aussi expressément droit à la langue officielle, le slovaque. Le slovaque est donc appris, au moins comme langue 2, par tout le monde.

C/4 Compétences

6 % de la population slovaque serait capable de communiquer (plus ou moins bien) en français ; d'où une valeur, approximative, de 0,5.

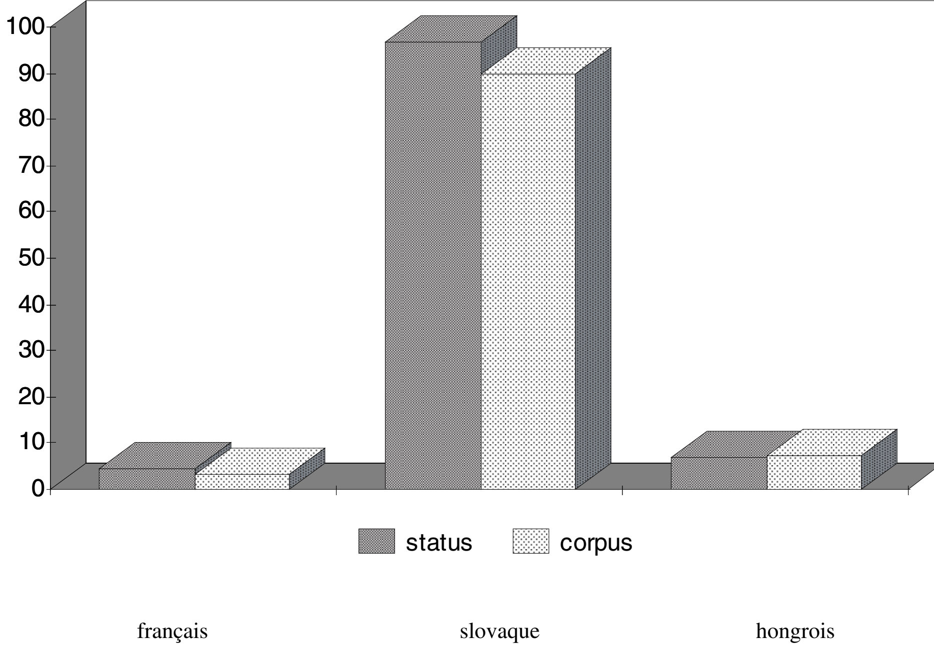
C/5 Production et consommation langagières

0 pour le français car très rares sont les Slovaques qui emploient régulièrement le français ou sont exposés à cette langue.

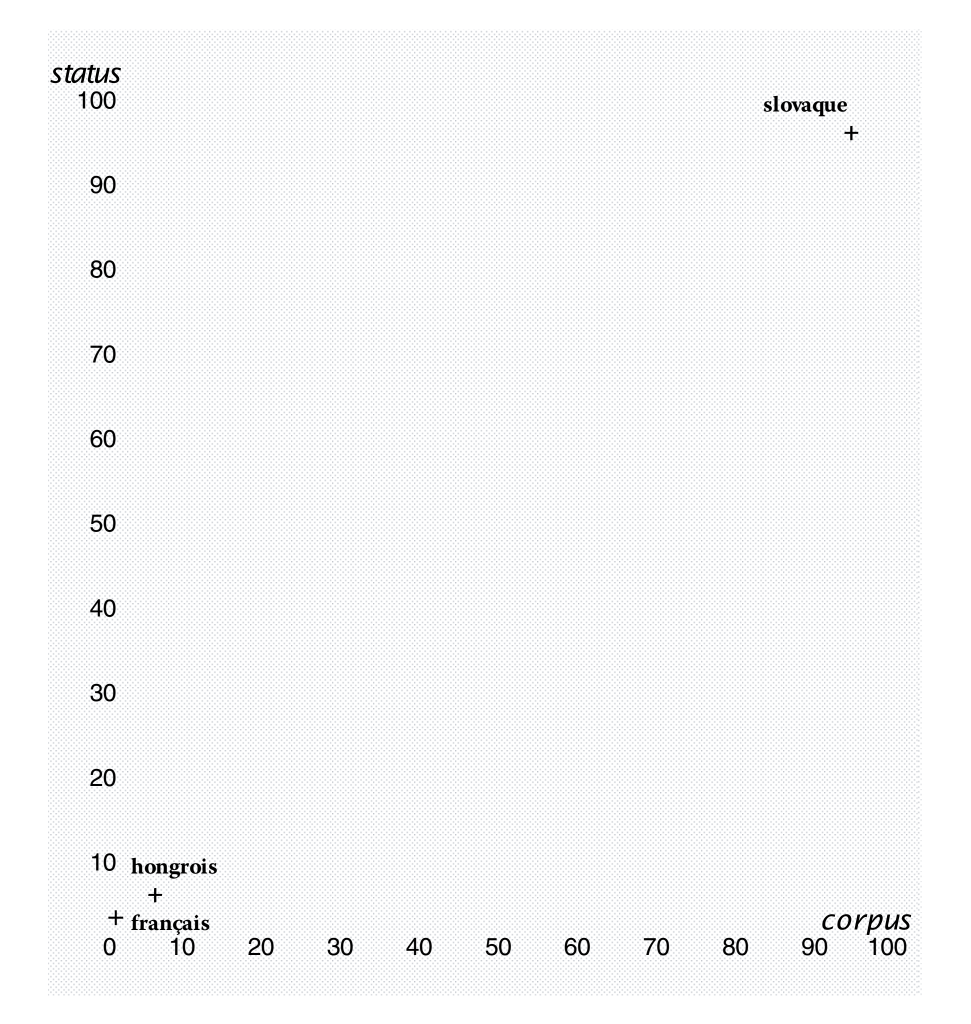


Jaromir Kadlec
Université Palacky d'Olomouc





100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
slovaque
hongrois



status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
slovaque
hongrois
français
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

SLOVÉNIE

STATUS

	français	slovène	italien	hongrois
Officialité / 12	0	8	2	2
Usages institutionnalisés / 20	**0**	**19,5**	**0,2**	**0,9**
dont				
-textes officiels / 4	0	4	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	0	4	0	0
-justice / 4	0	3,8	0,1	0,1
-administration locale / 4	0	3,8	0,1	0,1
-religion / 4	0	3,9	0,003	0,07
Éducation / 30	**0**	**28,3**	**1,1**	**0,2**
dont				
-primaire / 10	0	9,3	0,5	0,2
-secondaire / 10	0	9,5	0,5	0
-supérieur / 10	0	9,9	0,1	0
Moyens de communication de masse / 25	**0**	**23,2**	**0,5**	**0,2**
dont				
-presse écrite / 5	0	4,7	0,2	0
-radio / 5	0	4,5	0,2	0,2
-télévision / 5	0	4	1	0
-cinéma / 5	0	5	0	0
-édition / 5	0	5	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	2	19	3	2
TOTAL STATUS / 107	2 - 1	98	6,8	5,3




CORPUS

Acquisition-langue première/ 20	0	18,4	0,02	0,08
Apprentissage-langue scolaire / 20	0,3	-	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	0,2	-	-	-
Production langagière / 20	0	19,5	0,06	0,05
TOTAL CORPUS	0,5 / 80	37,9 / 40	0,08 / 40	0,085 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS

STATUS / 100	**0,9**	**91,5**	**6,3**	**4,9**
CORPUS / 100	**0,6**	**94,7**	**0,2**	**0,2**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Le slovène est la langue de la République de Slovénie, mais des dispositions importantes sont prévues pour les langues minoritaires. L’article 11 de la constitution de 1991 mentionne : «Le slovène est la langue officielle de la Slovénie, l’italien et le hongrois sont des langues officielles dans les régions où vivent des minorités italiennes et hongroises». On peut noter que l’histoire récente de cet État (affrontements militaires de 1991 avec la Yougoslavie) explique que les minorités formées d’anciens citoyens yougoslaves, originellement plus importantes, n’aient pas été prise en compte et n’aient pas de statut défini, quand elles n’ont pas quitté le pays. Cette situation explique les valeurs attribuées, l’italien et le hongrois ayant, certes, un statut officiel, mais ces langues, n’étant parlées que par une très faible minorité de la population slovène (0,6% environ), sont territorialisées sur des zones très réduites (villes de Koper-Capodistria, Izola-Isola et Piran-Pirano pour les italianophones, deux villes du nord-ouest du pays pour les hungarophones). La Slovénie a signé les principaux documents sur les langues régionales et minoritaires (dont la Charte du Conseil de l’Europe), mais les cas des minorités les plus nombreuses (serbes et croates) demeurent en suspens.

S/2 Usages institutionnalisés

Cette situation explique que, quoique le hongrois et l’italien soient reconnus comme langues officielles (avec dans le tableau ci-dessus une valeur relativement élevée), cette reconnaissance soit ici quelque peu symbolique vu la taille infime des minorités concernées. Sur 90 députés à l’Assemblée nationale, il y a un Hongrois et un Italien (ce qui est d’ailleurs quatre ou cinq fois plus que ce que donnerait la simple proportion démographique!). La langue de l’Assemblée est le slovène et tous les textes de lois sont promulgués dans cette langue. Dans le domaine judiciaire, il est possible d’user du hongrois et de l’italien, mais les textes demeurent imprécis et la place de ces langues ne peut d’ailleurs être qu’infime au regard de la taille de ces communautés.

En revanche, ces langues ont leur place dans l’administration locale des cinq villes où elles sont en usage (collectivités locales par ailleurs soutenues par l’État). Toutefois, bien entendu, on doit prendre en compte le nombre très réduit de citoyens slovènes concernés par ces dispositions.

Dans les institutions internationales, la Slovénie use de l’anglais, mais le français est la langue officielle pour les formulaires écrits de la poste.

S/3 Éducation

L’école, obligatoire à partir de sept ans, est en slovène. Dans les zones hungarophones, l’école est bilingue (hongrois et slovène) et fréquentée par des enfants slovénophones. Dans les zones italianophones existent des écoles où l’enseignement est donné en italien, mais partout on encourage l’enseignement bilingue (slovène + langue minoritaire).

S/4 Moyens de communication de masse

Ces moyens sont abondants et l’audiovisuel est indépendant du pouvoir. La couverture est importante vu la position du pays. Près de 200 radios dont 170 en modulation de fréquence, 48 chaînes de télévision captées; trois chaînes publiques et trois chaînes privées. Le slovène domine très largement, quand il n’occupe pas la totalité des espaces. Comme dans l’éducation, la place de l’italien est plus importante que celle du hongrois ce qui est surprenant au regard des données démographiques (cf. C/1 infra). Naturellement, la proximité de la Hongrie (nord-est du pays) comme de l’Italie (nord-ouest) permet sans doute une consommation importante des productions radiophoniques et télévisuelles dans les minorités en cause. Il existe néanmoins quelques journaux et magazines en hongrois et en italien de même que des radios en langues minoritaires (par exemple Radio Koper-Capodistria). Pour ce qui est du français, les seuls éléments, mais il est inopportun et, en outre, malaisé de les prendre en compte, sont les films français doublés ou sous-titrés en slovène qui peuvent être diffusés.



S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

En dépit de mesures de large tolérance envers les langues minoritaires reconnues, le slovène domine très largement toute la vie sociale et économique, hors des collectivités locales où sont en usage le hongrois et l'italien. Ces langues, admises et même objet de promotion dans ces aires, n'ont guère de place par ailleurs.

Pour les langues étrangères, l'anglais domine largement dans l'information économique, mais dans les échanges la place de l'allemand est prépondérante, non en raison d'une minorité slovène de langue allemande (7000 personnes), mais de l'importance des échanges avec l'Allemagne et l'Autriche germanophones (pour les deux pays, au total 27,5 % des importations et 30 % des exportations) ; l'Italie suit (17,9 % des importations et 12,1 % des exportations) ; la France n'arrive que loin derrière avec 10,2 % des importations et 6,7 % des exportations.

CORPUS

C/1 Acquisition

La population totale est de 2.011.473 habitants (2004) dont 92 % ont le slovène comme langue première. Le paradoxe est que dans le reste (8 %), les minorités linguistiques reconnues comme telles, Hongrois et Italiens, ne constituent guère qu'environ 0,6 ou 0,7 % de la population nationale totale (0,4 % pour le hongrois). Le problème majeur consiste dans la place à donner dans l'État slovène aux locuteurs du serbe et du croate qui forment la grande majorité des 8 % restant (6,2 % pour le serbo-croate). L'histoire récente rend malaisé le règlement de leur statut (ce fait explique que le « total horizontal » n'atteigne pas 20).

C/2 Apprentissage

L'apprentissage des langues minoritaires est favorisé, comme on l'a vu (S/3), mais la faible étendue des zones de territorialisation de ces langues et, pour le hongrois, les faibles possibilités socio-économiques qu'il ouvre au plan national comme international, rendent cet apprentissage marginal quand on le rapporte à l'ensemble de la population.

Pour ce qui concerne le français, 2003 a été une année décisive par les réformes éducatives liées à l'entrée de l'État slovène dans l'Union Européenne :

instauration, dès 2003, d'une 2[e] langue étrangère (obligatoire ou facultative) à l'école fondamentale ;
création de sections européennes dans les lycées pour la rentrée 2004.

Dans le domaine de l'enseignement de la langue française, les effectifs d'apprenants sont faibles : 3 % pour l'ensemble de la population scolarisée et 9 % dans les lycées pour l'année 2002 ; 50 candidats aux certifications et tests de français dont 35 reçus ; 134 professeurs de français (60 dans le primaire, 52 dans le secondaire, 22 dans la supérieur ; 55 bourses et 120 étudiants slovènes en France. En Slovénie, dans les universités, en 2003-4, 467 étudiants font du français, dont 180 dans les Facultés de lettres (filière pédagogique ou département de traduction, les autres sont en sciences sociales ou en sciences économiques). Les apprenants de français forment 1,5 % du total de la population scolarisée, donc 0,3 sur 20 (en arrondissant).

C/3 Véhicularisation/Vernacularisation

Ce problème se pose d'autant moins que les locuteurs du serbo-croate parlent une langue très voisine du slovène.

C/4 Compétence linguistique

Le problème ne se pose guère car tous les Slovènes sont des locuteurs natifs ou quasi natifs du slovène. La seule exception, mais elle est peu importante, est constituée par les Tsiganes dont le nombre



est, comme souvent, incertain (2300 ?). En effet, ces derniers qui ne parlent comme langue première que le romani rencontrent des difficultés dans le primaire où rien n'est prévu pour eux, même si des procédures d'accueil spécifiques sont à l'étude.

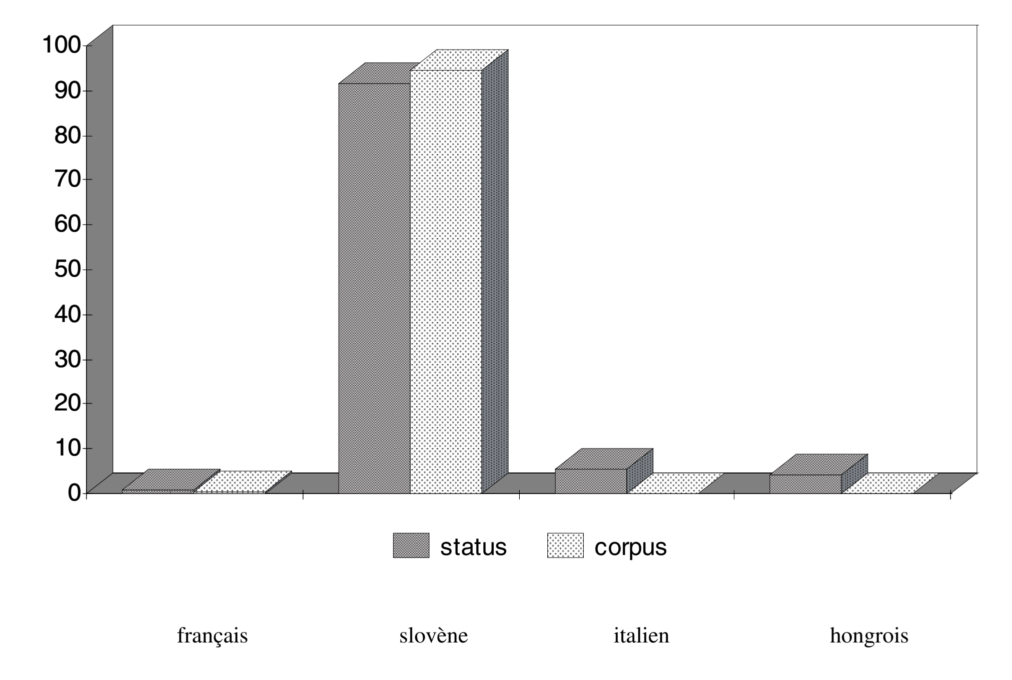
C/5 Production langagière

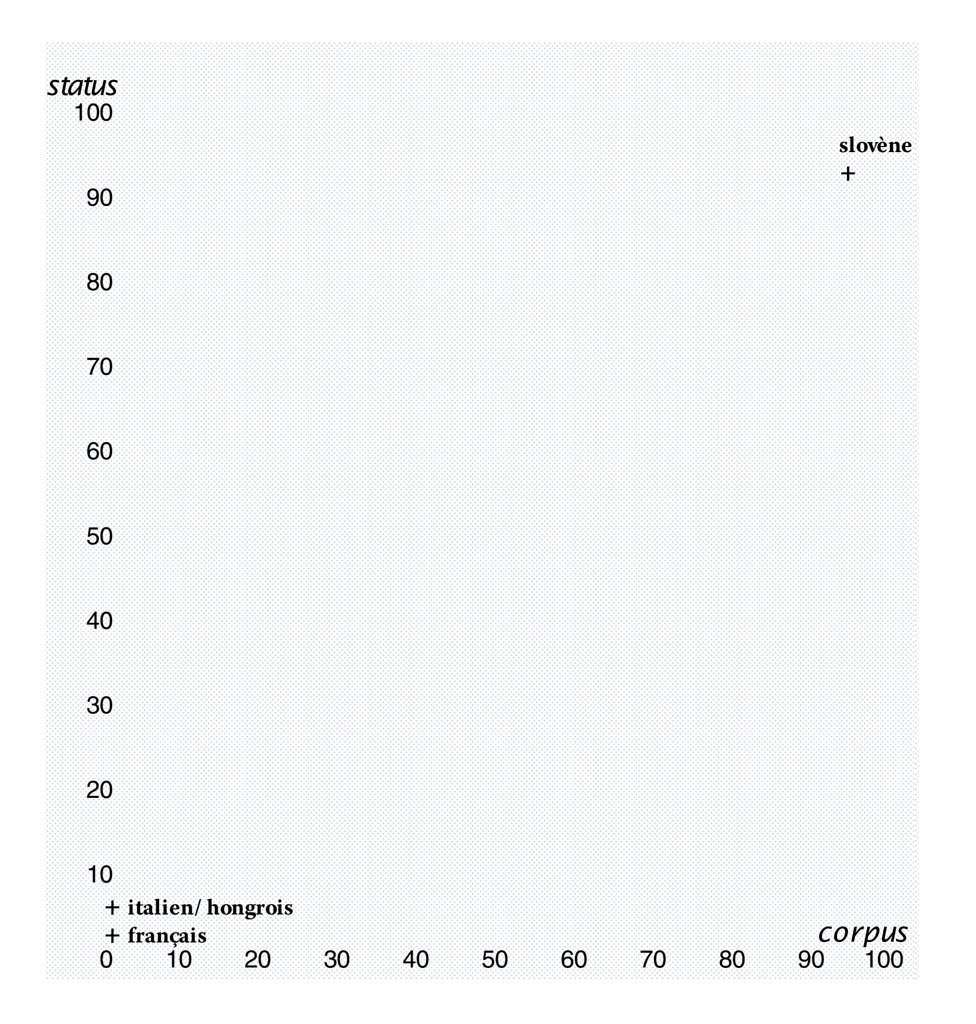
Le slovène se voit attribuer 19,5 (alors qu'en C1 la valeur n'est que 18,4) dans la mesure où il est parlé quotidiennement par des locuteurs qui ne l'ont pas comme L1. C'est l'inverse pour le hongrois puisque les hungarophones natifs n'usent pas exclusivement du hongrois et parlent quotidiennement le slovène dans certaines situations de communication. L'italien, quoique possédant moins de locuteurs natifs, est dans une situation un peu plus favorable.

Axelle Valette,
Institut de la Francophonie, Université de Provence.
Remerciements à Florence Gacoin-Marks.







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
slovène
italien
hongrois


status
100
slovène
90
80
70
60
50
40
30
20
10
+ italien/ hongrois
+ français
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100





SUISSE
(CONFÉDÉRATION SUISSE)

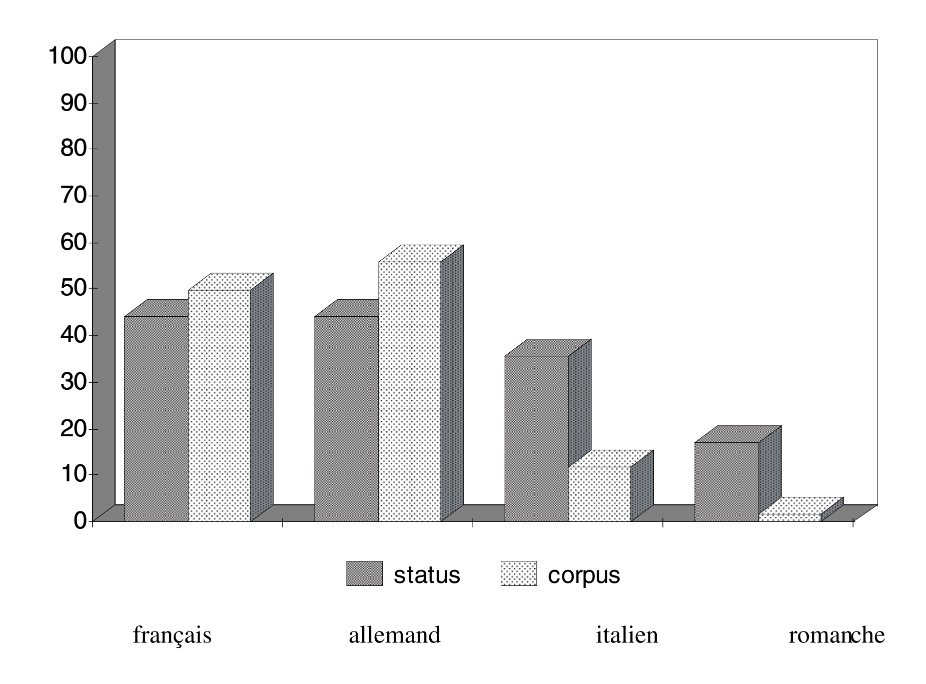
A/ Suisse fédérale

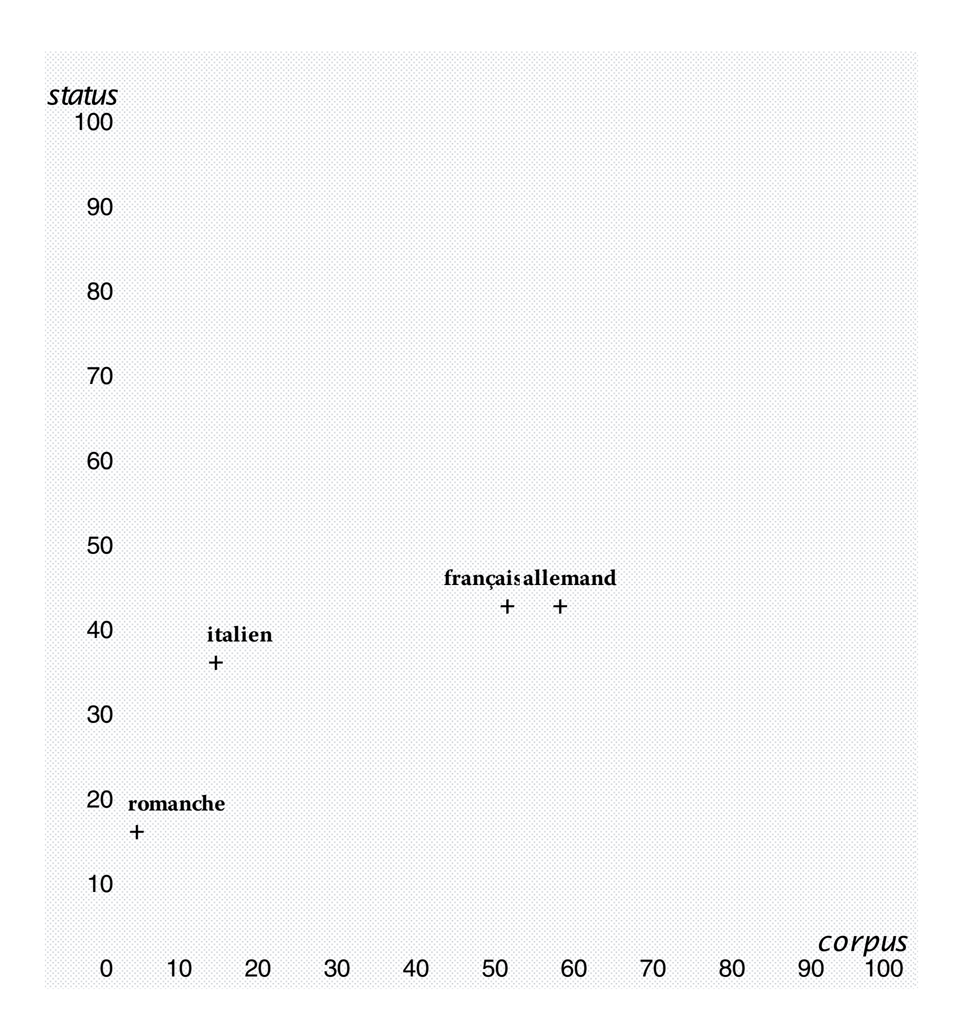
STATUS				
	français	**allemand**	**italien**	**romanche**
Officialité / 12	3,8	3,8	3,8	0,6
Usages institutionnalisés / 20	5,9	5,9	5,9	2,3
Éducation / 30	11,3	11,3	6,4	1
Moyens de communication de masse / 25	6,2	6,2	6,2	6,2
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	20	20	16	8
TOTAL STATUS / 107	47,2	47,2	38,4	18,2

CORPUS				
Acquisition-langue première/ 20	4,1	12,7	1,3	0,1
Apprentissage-langue scolaire / 20	13,8	5,2	2	-
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	14,6	16,9	3,7	-
Production langagière / 20	7	10	2,5	0,5
TOTAL CORPUS	39,7 / 80	44,8 / 80	9,5 / 80	0,7 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**44,2**	**44,2**	**35,8**	**17**
CORPUS / 100	**49,6**	**56**	**11,8**	**1,5**




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
allemand
italien
romanche


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
allemand
italien
romanche
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100



B/ Cantons bilingues

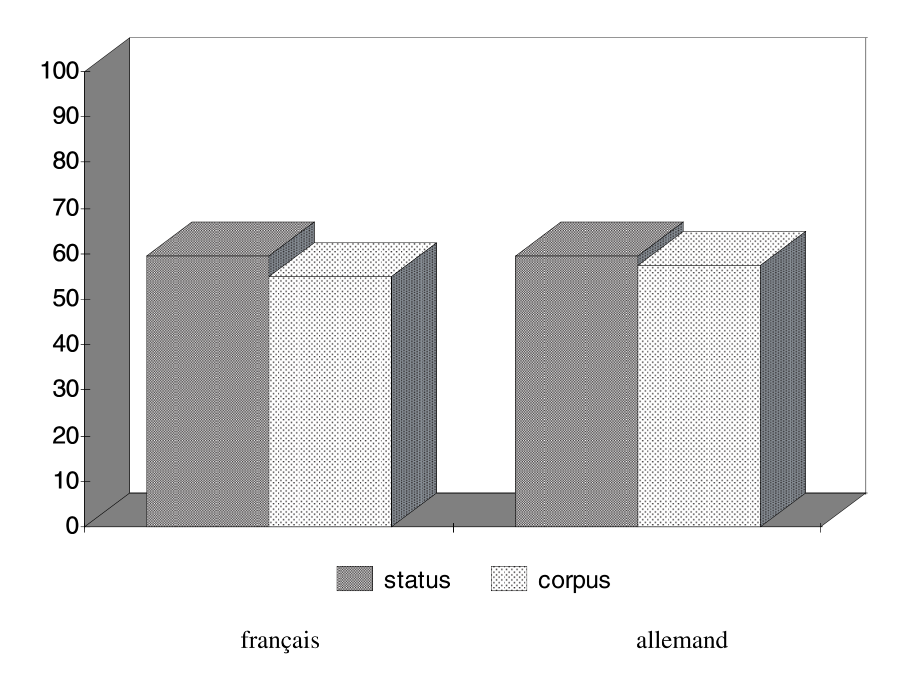
STATUS		
	français	**allemand**
Officialité / 12	6	6
Usages institutionnalisés / 20	10	10
Éducation / 30	15	15
Moyens de communication de masse / 25	12,5	12,5
Possibilités économiques et représenta- tions sociales / 20	20	20
TOTAL STATUS / 107	63,5	63,5

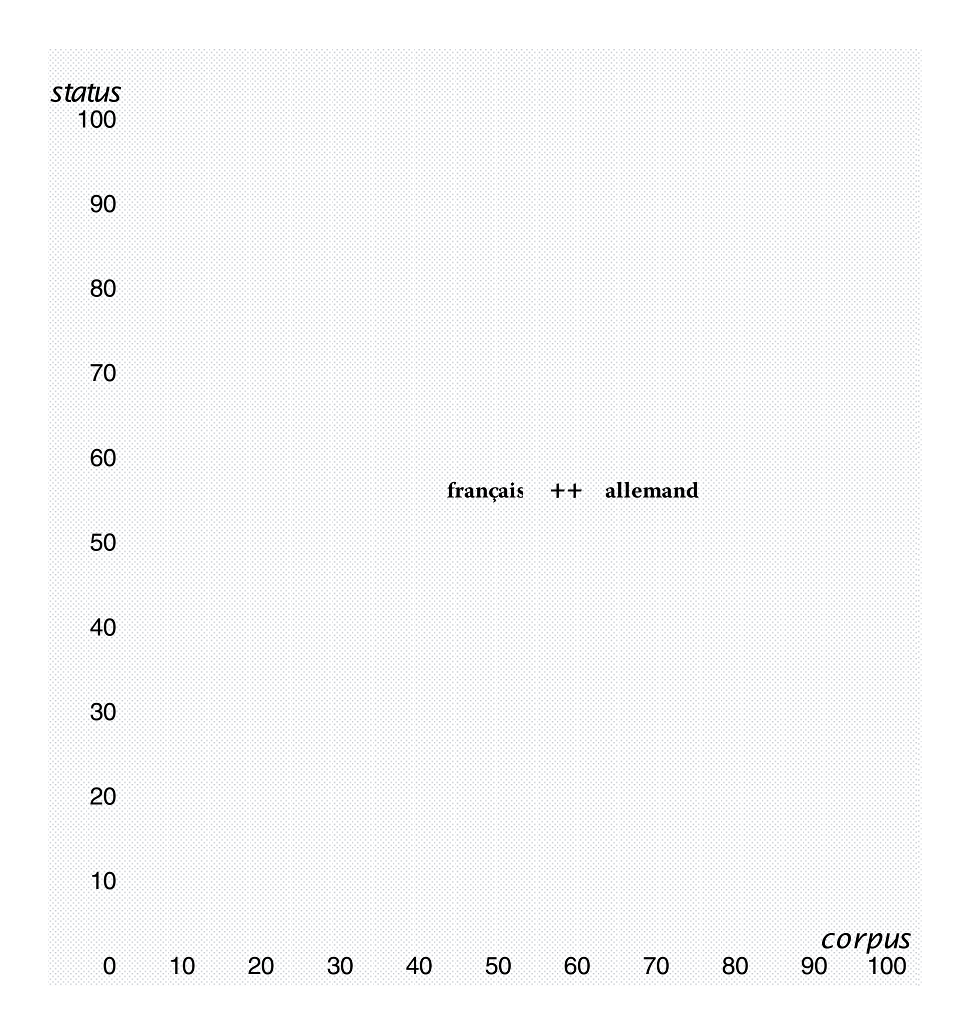


CORPUS		
Acquisition-langue première/ 20	5,4	12,9
Apprentissage-langue scolaire / 20	14	5
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-
Compétence linguistique / 20	15	8
Production langagière / 20	9	11
TOTAL CORPUS	43,4 / 80	36,6 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS		
STATUS / 100	**59,3**	**59,3**
CORPUS / 100	**55**	**57,5**




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
allemand


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français ++ allemand
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100



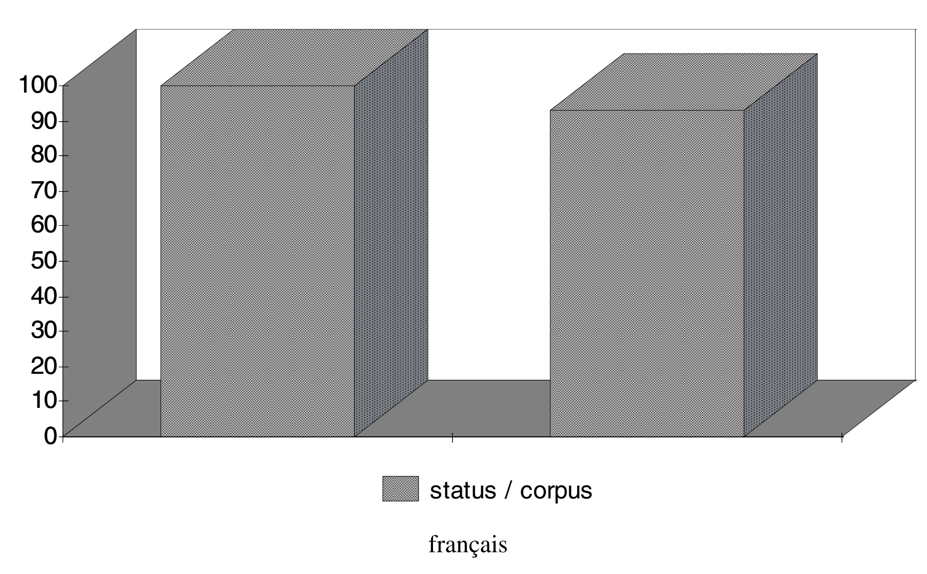
C/ Cantons unilingues francophones

STATUS	
	Français
Officialité / 12	12
Usages institutionnalisés / 20	20
Éducation / 30	30
Moyens de communication de masse / 25	25
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	20
TOTAL STATUS / 107	107

CORPUS	
Acquisition-langue première/ 20	16,2
Apprentissage-langue scolaire / 20	19,3
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-
Compétence linguistique / 20	19,4
Production langagière / 20	19,5
TOTAL CORPUS	74,4 / 80

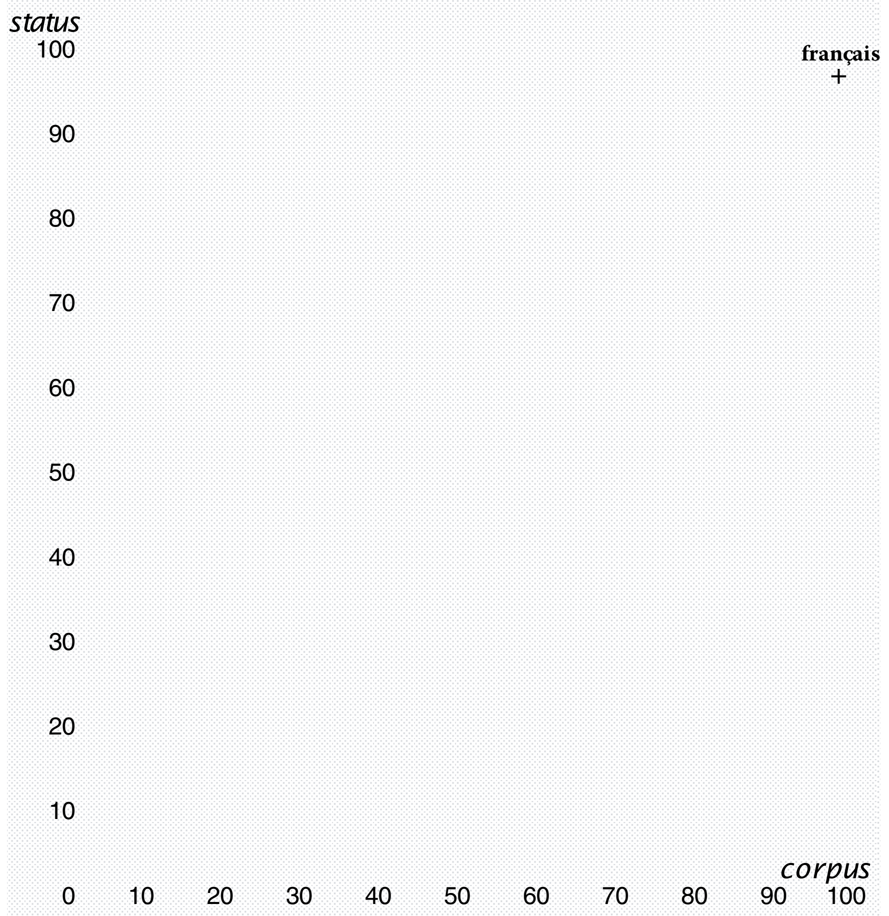
TOTAUX PONDÉRÉS	
STATUS / 100	**100**
CORPUS / 100	**93**




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status / corpus

français




status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
corpus
français
+



COMMENTAIRES

L'image traditionnelle et quelque peu idéale d'une Suisse quadrilingue dont la Constitution défend et maintient le principe cache en réalité de grandes disparités dans l'usage. Le plurilinguisme helvétique est territorial et les langues nationales (l'allemand, le français, l'italien et le romanche) se répartissent en quatre régions linguistiques distinctes. Sur vingt-trois cantons composant la Confédération suisse (elle n'est plus « helvétique » désormais, mais suisse), on parle l'allemand dans quatorze, le français dans quatre et l'italien dans un ; trois autres des vingt-trois cantons, situés sur la frontière linguistique sont bilingues français-allemand et le dernier est trilingue allemand-romanche-italien. Il apparaît alors clairement que l'application d'une grille unique à cet ensemble composite masquerait l'importance réelle du français dans les différentes régions de la Confédération. C'est pourquoi, comme pour la Belgique et le Canada, il faut avoir recours à plusieurs grilles : une première pour saisir la francophonie à l'échelle nationale, une deuxième pour les cantons bilingues français-allemand (Valais, Berne et Fribourg) et une troisième pour les cantons francophones officiellement considérés comme unilingues (Genève, Vaud, Neuchâtel et le Jura).

STATUS

S/1 Officialité

Au niveau fédéral : le quadrilinguisme de la Suisse est garanti par la Constitution fédérale, et en particulier par les articles 4 et 70 qui, depuis 1999, remplacent l'ancien article 116 : les langues nationales sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche. Au niveau cantonal : dans la pratique, la Constitution fédérale délègue aux cantons la réglementation de l'usage des langues sur leur territoire.

S/2 Usages institutionnalisés

Textes officiels : Au niveau fédéral : la publication dans le *Recueil officiel* a lieu dans les trois langues officielles de la Confédération. Par ailleurs, « l'égalité des trois langues est en tout cas garantie de façon exemplaire par le Tribunal Fédéral. Aucune des trois versions des textes de loi rédigés dans les trois langues officielles n'est prioritaire ». De plus, une *Ordonnance sur les publications officielles* du 15 avril 1987 permet la traduction de certains actes législatifs en romanche après en avoir décidé avec le gouvernement grison. En réalité, la majorité des textes officiels sont conçus et réalisés en allemand et traduits ensuite dans les autres langues nationales. Au niveau cantonal : les trois cantons bilingues rédigent leurs textes officiels en français et en allemand, généralement selon le principe de territorialité. La Constitution cantonale du canton de Berne reconnaît à égalité les deux langues nationales de son territoire ; dans les cantons de Fribourg et du Valais, le choix de l'allemand ou du français dépend de la langue parlée dans chaque district. Les cantons francophones n'utilisent que le français.

Textes administratifs nationaux : l'administration fédérale est trilingue (allemand-français-italien) et est, en outre, tenue d'utiliser le romanche lorsqu'elle s'adresse aux locuteurs de cette langue. Dans la réalité, l'administration fédérale s'exprime surtout en allemand et en français.

Justice : au niveau fédéral, au Tribunal Fédéral, les citoyens ont le droit de s'exprimer dans leur langue maternelle. Juridiquement, les trois langues officielles y sont à égalité et les locuteurs romanches peuvent demander la traduction des pièces nécessaires, aux frais de la Caisse fédérale. Au niveau cantonal, la justice se soumet au principe de territorialité des langues, comme l'administration locale. Par conséquent, les cantons bilingues reconnaissent à égalité l'allemand et le français. Les cantons unilingues, quant à eux, n'utilisent que le français.

Religion : l'article 15 de la Constitution fédérale proclame que la liberté de conscience et de croyance est garantie. La réglementation des rapports entre l'Eglise et l'État est du ressort des cantons. Il n'y a aucune prescription en ce qui concerne l'usage de l'une ou l'autre des langues nationales.

S/3 Éducation

Chaque canton enseigne dans la langue qui est la sienne pour les trois niveaux d'enseignement.

Cette règle s'applique également aux cantons bilingues puisque, mises à part les villes de Bienne (BE) et de Fribourg (chef-lieu du canton du même nom) qui ont des écoles différentes pour le français et



l'allemand, le reste de leur territoire est soit germanophone, soit francophone. À Fribourg, il y a même une université bilingue. La Suisse italienne n'a pas d'université, ce qui explique que son estimation soit plus basse que celles de l'allemand et de l'italien.

S/4. Moyens de communication de masse

L'article 17 de la Constitution fédérale garantit la liberté des médias. En nous basant sur les données du site Internet *Webdopresse*, nous avons pu calculer le pourcentage de programmes de radio par langue, soit : allemand 58,5 %, français 36,9 %, italien 3,1 %, romanche 1,5 %.

En ce qui concerne la presse écrite, le cinéma et les maisons d'éditions, chacun est libre de s'exprimer dans la langue de son choix. Dans la réalité, les productions restent relativement proportionnelles aux pourcentages de locuteurs de chaque communauté linguistique. Les pourcentages de titres de presse parus en 2002/ 2003 et le nombre de livres édités en 2001 en Suisse nous en fournissent des exemples. Il est évident qu'en plus des médias helvétiques, les habitants de toutes les régions suisses reçoivent la presse, la radio et la télévision d'autres pays voisins, notamment de l'Allemagne, de la France et de l'Italie ; ils sont donc exposés à une offre beaucoup plus large que celle qui est évoquée plus haut.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Au niveau fédéral comme au niveau cantonal, le français permet l'obtention de promotions sociales et économiques et jouit d'une excellente réputation. Actuellement, l'anglais, outre l'allemand et le français, offre de grandes possibilités de promotions sociales.

CORPUS

C/1 Acquisition

En Suisse, l'Office fédéral de la statistique donne les pourcentages de locuteurs des différentes langues nationales. Au niveau fédéral : les locuteurs ayant l'allemand en L1 sont nettement majoritaires (63,6 %) suivis par les francophones (20,4 %), les italophones (6,5 %) et les locuteurs romanches (0,5 %). Dans les cantons bilingues : le pourcentage de locuteurs des différentes langues nationales y est le suivant : all. 64,6 %, fra. 27 %, ital. 1,9 %, rom. 0,1 et autres 6,4 %. Ces chiffres, biaisés par l'énorme déséquilibre allemand-français du canton de Berne, reflètent mal la réalité linguistique des cantons de Fribourg et du Valais dans lesquels le français est nettement majoritaire.

C/2 Apprentissage

Au niveau fédéral et dans les cantons bilingues : la majorité des personnes scolarisées en allemand et en italien étudient le français comme deuxième langue nationale, alors que les élèves francophones doivent étudier l'allemand et peuvent choisir entre l'italien et l'anglais pour troisième langue. Il y a en Suisse beaucoup de locuteurs (9 % de personnes ne déclarent aucune langue nationale comme L1) qui n'ont pas comme L1 la langue du territoire dans lequel ils vivent et qui vont l'apprendre à l'école.

Dans les cantons unilingues francophones : on peut considérer que les locuteurs de langues nationales autres que le français, soit 39,3 % des locuteurs n'ayant pas le français en L1, suivent une scolarisation complète en français. C'est également le cas d'environ 80 % des locuteurs de langue non nationales nés sur le territoire ou arrivés en Suisse assez tôt pour y suivre un enseignement en français d'au moins 4 ans. Le nombre de personnes ne parlant aucune langue nationale dans les régions francophones a été estimé à 0,2 % en 1997.

C/3Vernacularisation / Véhicularisation

Compte tenu de la situation linguistique suisse, il semble plus raisonnable de ne pas prendre en considération cette section.



C/4 Compétence

Les taux de compétence sont élevés puisque toutes les personnes scolarisées en Suisse étudient au moins une autre langue nationale que celle dans laquelle ils suivent leur scolarité.

C/5 Production langagière

La production langagière est en relation directe avec les secteurs S/5, C/1 et C/2. L'allemand surtout et le français à un degré moindre sont prépondérants dans cette production pour l'ensemble de la Suisse comme, comme dans les cantons bilingues. Bien entendu, dans les cantons francophones, la production s'opère presque totalement en français.

Dorothée Aquino-Weber
Université de Neuchâtel








TCHAD

STATUS				
	français	**arabe classique**	**arabe dialectal**	**autres langues**
Officialité / 12	6	6	0	0
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**9,5** 2,5 2,5 1,5 2 1	**5** 1,5 1 0 1 1,5	**4,5** 0 0,5 1,5 1 1,5	**0,5** 0 0 0,5 0 0
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**18** 5 5 8	**12** 5 5 2	**0** 0 0 0	**0** 0 0 0
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**20** 4,5 3 3,5 4,5 4,5	**3** 0,5 0,5 1 0,5 0,5	**1,5** 0 1 0,5 0 0	**0** 0 0 0 0 0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	14	6	8	0,5
TOTAL STATUS / 107	67,5	32	14	0,5

CORPUS				
Acquisition-langue première/ 20	0	0	2,5	17,5
Apprentissage-langue scolaire / 20	1,8	0,5	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	20	-
Compétence linguistique / 20	1	0,1	-	-
Production langagière / 20	0,1	0	13,9	6
TOTAL CORPUS	2,9 / 80	0,6 / 80	36,4 / 60	23,5 / 60

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**63**	**29,9**	**13**	**0,4**
CORPUS / 100	**3,6**	**0,7**	**60,6**	**39,1**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Aux termes de l'article 9 de la Constitution de mars 1996, le Tchad a deux langues officielles, le français et l'arabe classique. Le français est la langue de l'administration des textes officiels, du savoir et des communications internationales. L'arabe classique est différent de l'arabe tchadien et n'est donc pas réellement la langue de l'écrit national.

S/2 Usages institutionnalisés

Le français demeure la langue de tous les actes officiels de l'État. Les lois sont rédigées en français, puis traduites en arabe. L'arabe apparaît sur les en-têtes des documents officiels et dans les traductions, mais le français reste la langue de travail de l'administration. Les débats parlementaires sont en français ou en arabe tchadien (rarement en arabe classique que peu de Tchadiens maîtrisent).

Dans l'administration nationale et plus encore locale, à l'oral on voit apparaître dans le Nord l'arabe dialectal et le sara ; dans le Sud, l'arabe dialectal et le français. Les formulaires administratifs sont disponibles en principe en français et en arabe classique ; dans le Sud, ils sont parfois seulement en français.

Il en est de même pour la justice, dans les tribunaux, où on peut user de l'arabe tchadien, du sara (Nord) et du français (Sud). Les actes juridictionnels sont exclusivement en français.

S/3 Éducation

Le français a longtemps été l'unique langue de l'éducation ; il le demeure, à bien des égards, en dépit des dispositions officielles qui ont été prises. En effet, en 1962, sous la présidence Tombalbaye, un « Décret portant organisation de l'enseignement de la langue arabe » a été pris. Il visait à ce que, dans un enseignement qui continuait à être donné en français, une place soit faite à la langue arabe (qui, on l'a vu, n'est pas l'arabe dialectal tchadien). Toutefois, cet enseignement était défini comme facultatif et supplémentaire.

En 1978, le bilinguisme français-arabe a été rendu obligatoire, sans que soient pour autant réglés les problèmes que pose l'usage de ces langues. Actuellement, l'enseignement est essentiellement dispensé en français. Toutefois, l'enseignement en arabe se développe depuis plus de dix ans pour le primaire, le secondaire et le supérieur (Université arabe Fayçal). Cet enseignement attire en particulier les enfants issus du Nord du pays. Il existe un Département d'arabe à la Faculté de Lettres et de sciences humaines de N'djamena. Les valeurs portées ici (5 pour le français et l'arabe dans le primaire et le secondaire) reflètent les dispositions légales et non la réalité pédagogique sur laquelle les statistiques manquent.

Selon les données du recensement de 1993, quatre fois plus de Tchadiens étaient alphabétisés en français qu'en arabe (8,3 % contre 2,2 %), mais les choses ont dû évoluer. Un projet de création d'un système éducatif bilingue (arabe / français) a été mis à l'étude par la Banque Islamique de Développement et présenté à l'UNESCO.

S/4 Moyens de communication de masse

Presse écrite : elle est essentiellement en français (2 quotidiens dont le *Progrès* ; 5 hebdomadaires, le *Temps*, l'*Observateur*, etc.), rarement en arabe classique.

Radio : Radio nationale RNT ; radios privées : Radio Liberté, Radio Brakos, etc. ; le français y domine, mais les autres langues y ont leur place, l'arabe tchadien en particulier.

Télévision : TVT, Télé Tchad, chaîne nationale. Le français domine aussi.

La domination du français est encore plus nette dans le secteur audio-visuel (cinéma, vidéo) et l'édition.



S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

La situation fait que le français garde des valeurs très positives, même si la situation du pays (le Nord, islamiste et arabisé se distingue du Sud plus chrétien et francisé) fait que la situation du français est compromise par ces facteurs politiques, idéologiques et religieux.

À l'inverse, une partie de la population du Sud manifeste une certaine défiance à l'égard de toute politique agressive d'arabisation. Par ailleurs, si l'arabe, langue de la religion, a de ce fait un prestige incontestable, il n'est pas perçu comme la langue du savoir et de la modernité, en plus du fait que l'on fait des confusions autour du terme même d'arabe (coranique, classique, dialectal).

L'extrême diversité linguistique du Tchad (cf. C/1) fait que l'arabe tchadien est le grand véhiculaire national. Vous ne pouvez acheter votre « koro » de mil ou votre viande si vous ne parlez pas arabe tchadien !

CORPUS

C/1. Acquisition

Le Tchad est un pays hautement plurilingue avec 186 langues, dont 18 seulement ont plus de 50.000 locuteurs. Les deux principales sont l'arabe tchadien (10,3 %) et le sara (10,3 %). La seconde, quoique véhicularisée, l'est beaucoup moins que la première. L'arabe tchadien n'est toutefois langue première que d'un peu plus de 10 % de la population (d'où la valeur de 2,5 seulement). Le français et l'arabe classique ne sont jamais langues premières.

C/2 Apprentissage

Les taux de scolarisation sont faibles (taux global en 1992 : 38 % ; 47,9 % au primaire, mais avec un taux d'abandon de 41 % ; en 2001, seuls 8 % des élèves scolarisables vont dans le secondaire ; source : *Rapport PNUD 2003*). On doit ajouter un taux d'élèves par maître très élevé (67 en 1990) et une formation des maîtres sommaire. Si l'on prend ces chiffres sous l'angle le plus favorable, on peut admettre qu'actuellement 60 % des 47,9 % d'élèves du primaire achèvent leur scolarité primaire, soit 28 % et que 8 % d'entre ces derniers vont dans le secondaire. Il est donc raisonnable de porter pour l'apprentissage du français une valeur de 1,8 (20 × 0,18), dans la mesure où 28 + 8 : 2 = 18). Pour l'arabe classique, la situation est encore plus mauvaise (d'où 0,5).



C/3 Véhicularisation

Celle de l'arabe tchadien est très forte, 10,3 % de locuteurs natifs mais 50 de locuteurs comme L2 ou L3 ; d'où la valeur de 20. Le sara est aussi très véhicularisé.

C/4 Compétence

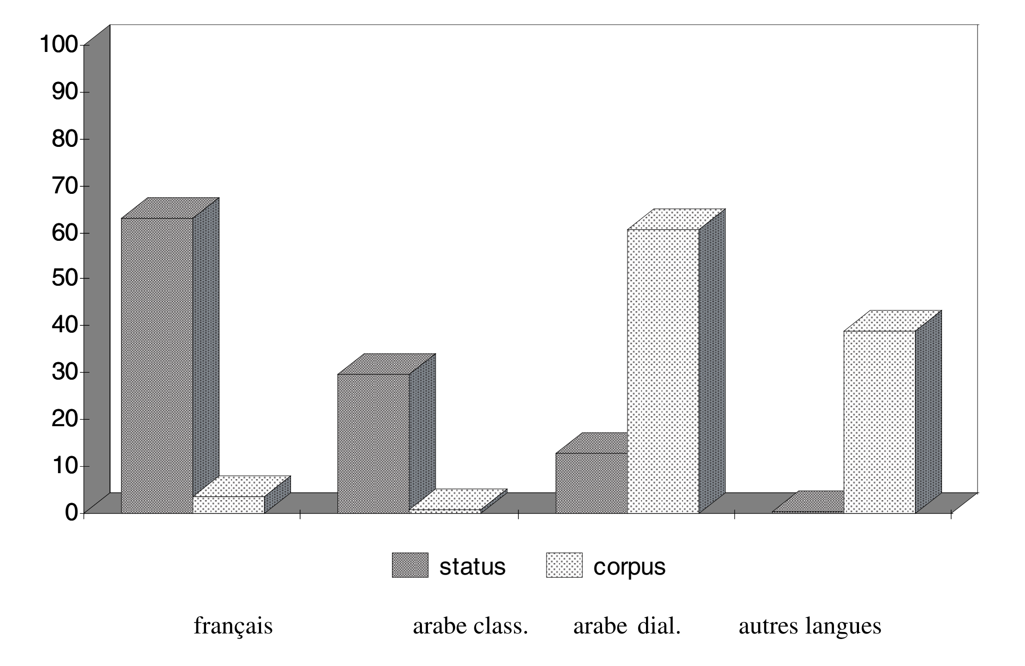
Compte tenu des chiffres de scolarisation et surtout de l'état du système éducatif, les rendements des apprentissages linguistiques ne peuvent être que très réduits ; de là les valeurs de 1 pour le français et de 0,1 pour l'arabe classique.

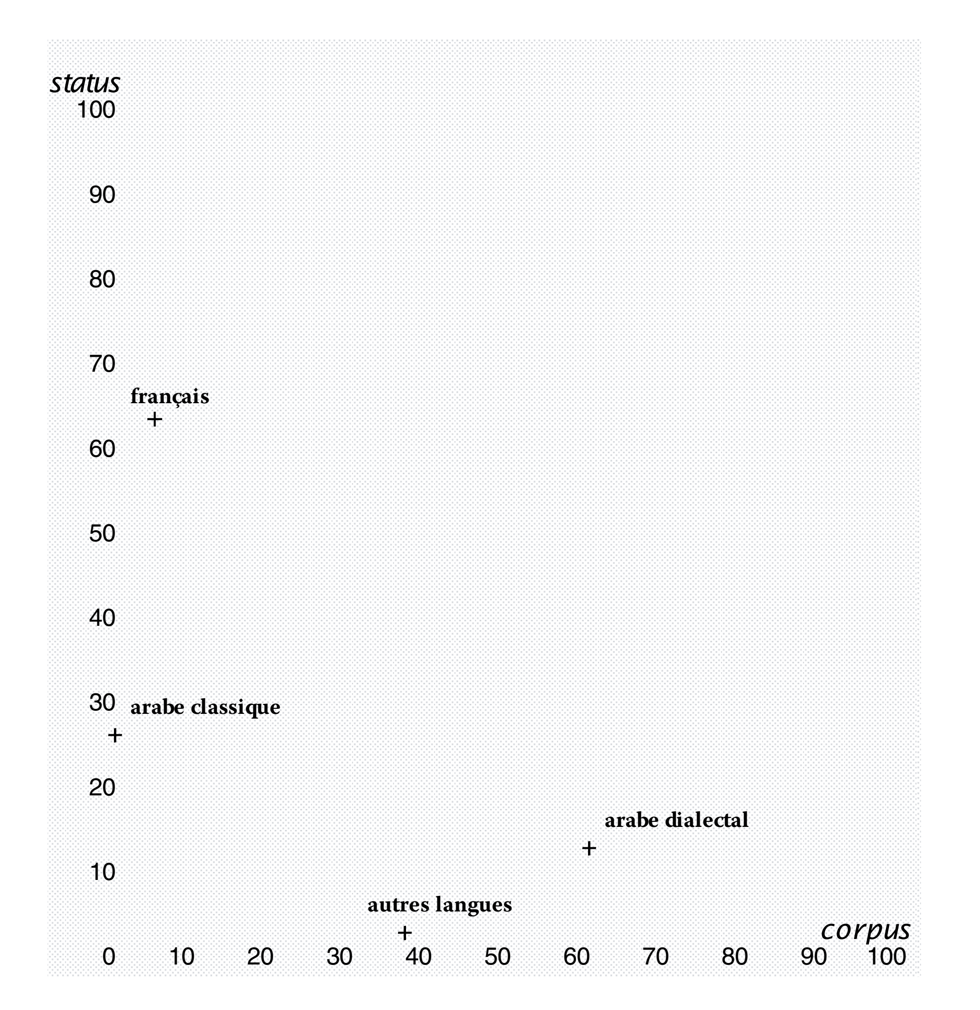
C/5 Production langagière

Bien entendu, l'arabe tchadien domine, mais les autres langues ont une place importante (le sara aurait 1,7 million de locuteurs).

Ahmad Taboye
Ndjamena, Tchad.




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
arabe class.
arabe dial.
autres langues


status
100
90
80
70
français
60
50
40
30
arabe classique
20
arabe dialectal
10
autres langues
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

TCHÉQUIE

STATUS		
	français	**tchèque**
Officialité / 12	0	12
Usages institutionnalisés / 20	**0**	**20**
dont		
-textes officiels / 4	0	4
-textes administratifs nationaux / 4	0	4
-justice / 4	0	4
-administration locale / 4	0	4
-religion / 4	0	4
Éducation / 30	**0**	**30**
dont		10
-primaire / 10	0	10
-secondaire / 10	0	10
-supérieur / 10	0	
Moyens de communication de masse / 25	**0**	**25**
dont		
-presse écrite / 5	0	5
-radio / 5	0	5
-télévision / 5	0	5
-cinéma / 5	0	5
-édition / 5	0	5
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	8	20
TOTAL STATUS / 107	8 - 1	107

CORPUS		
Acquisition / 20	0	19,2
Apprentissage / 20	1	-
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-
Compétence linguistique / 20	0,5	-
Production langagière / 20	0	19,8
TOTAL CORPUS	1,7 / 80	39 / 40

TOTAUX PONDÉRÉS		
STATUS / 100	7,5	100
CORPUS / 100	2,1	97,5



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La Constitution ne contient aucune disposition linguistique et le gouvernement n'a pas de politique à l'égard de la langue officielle. 96 % des citoyens ont le tchèque comme langue maternelle et le tchèque est donc, *de facto*, la seule langue officielle du pays. L'État tchèque n'a officiellement choisi aucune langue de travail pour les organisations internationales mais ses représentants s'y expriment plutôt en anglais qu'en français.

Le fort monolinguisme du pays s'explique par le fait que, si d'autres minorités linguistiques vivent en Tchéquie (Polonais, Tsiganes, par exemple), la principale minorité du pays est celle des Slovaques.

S/3 Éducation

À l'exception de quelques écoles, ou plutôt classes, pour les minorités linguistiques dans les régions frontalières (surtout les Polonais), le tchèque est le médium d'enseignement pour pratiquement tous les élèves et étudiants en Tchéquie. On compte cinq lycées bilingues.

CORPUS

C/1 Acquisition

Le fort monolinguisme du pays s'explique par le fait que, si d'autres minorités linguistiques vivent en Tchéquie (Polonais, Tsiganes, par exemple), la principale minorité du pays est celle des Slovaques.

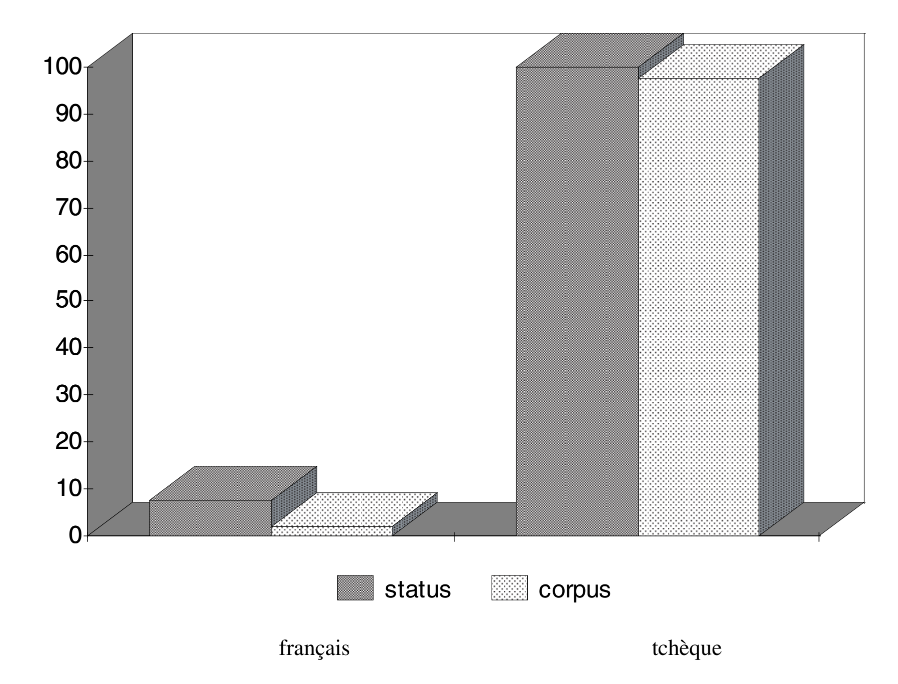
C/2 Apprentissage

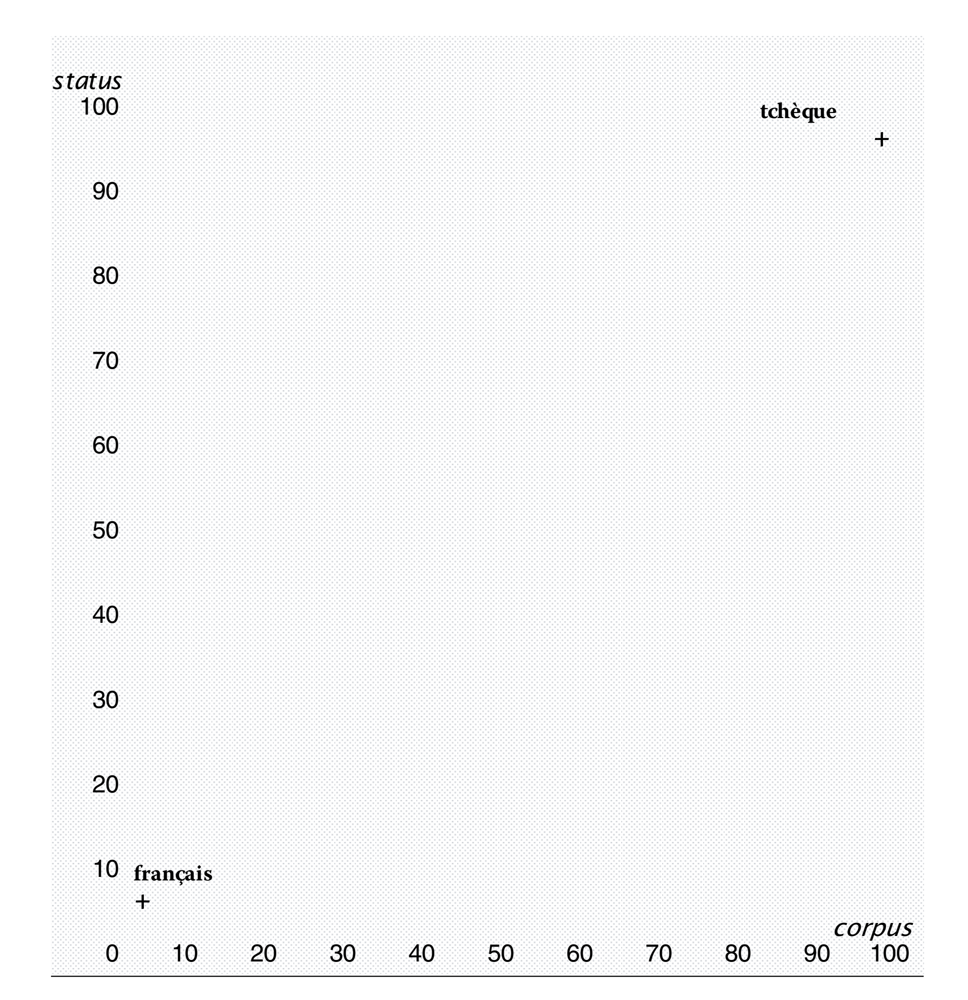


La situation linguistique de la Tchéquie est donc, mis à part le problème de la minorité slovaque, d'une grande simplicité. Pour ce qui est du français, on se reportera à la « loupe » sur le français en Tchéquie (Loupes ; *infra*).

Jaromir Kadlec
Université Palacky d'Olomouc, Tchéquie.




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
tchèque


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
tchèque
français
corpus
10 20 30 40 50 60 70 80 90 100





TOGO

STATUS				
	français	**ewé**	**kabiyé**	**langues locales**
Officialité / 12	12	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**19**	**0,5**	**0,5**	**0**
dont				
-textes officiels / 4	4	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	4	0	0	0
-justice / 4	4	0	0	0
-administration locale / 4	4	0	0	0
-religion / 4	3	0,5	0,5	0
Éducation / 30	**28**	**1**	**1**	**0**
dont				
-primaire / 10	9	0,5	0,5	0
-secondaire / 10	9	0,5	0,5	0
-supérieur / 10	10	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**21,1**	**1,8**	**1,8**	**0,4**
dont				
-presse écrite / 5	3,4	0,8	0,8	0
-radio / 5	3,2	0,8	0,8	0,4
-télévision / 5	4,5	0,2	0,2	0
-cinéma / 5	5	0	0	0
-édition / 5	5	0	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	17	12	12	2
TOTAL STATUS / 107	97,1	15,3	15,3	0,4

CORPUS				
Acquisition-langue première/ 20	0,02	4,6	2,1	12
Apprentissage-langue scolaire / 20	6,6	-	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	3	2	11
Compétence linguistique / 20	5,5	-	-	-
Production langagière / 20	1,5	8	4	6,5
TOTAL CORPUS	13,6 / 80	15,6 / 60	8,1 / 60	29,5 / 60

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**90,7**	**14,2**	**14,2**	**0,3**
CORPUS / 100	**17**	**26**	**13,5**	**49,1**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La constitution de la République togolaise (1991) indique que la seule langue officielle du pays est le français. Elle ne reconnaît ni les langues nationales, ni les langues locales. Ces deux notions sont apparues en 1975 au moment de la Réforme de l'Enseignement au Togo quand deux langues, l'éwé et le kabiyè, ont été retenues comme langues nationales et, à ce titre, destinées à être enseignées sur toute l'étendue du territoire national. Les langues locales, langues premières des Togolais à l'exception de ceux qui ont pour L1 les langues nationales, sont, quant à elles, destinées à être enseignées uniquement au niveau local dans les jardins d'enfants. La liste des langues locales ne figure pas dans les textes officiels.

S/2 Usages institutionnalisés

Les textes religieux sont en français, mais les efforts d'évangélisation entrepris depuis longtemps par les missionnaires ont permis de doter les langues nationales et certaines langues locales de traductions de la Bible (22 % de catholiques et 6 % de protestants ; 11 % de musulmans).

S/3 Éducation

L'enseignement des langues nationales, qui a connu des tentatives d'application au niveau expérimental, se trouve actuellement au point mort. Le français demeure pratiquement la seule langue de l'enseignement.

CORPUS

C/1 Acquisition

Les statistiques utilisées sont celles du recensement général de la population de 1981. Elles ont l'avantage de s'appuyer sur une enquête systématique et elles sont pratiquement les seules disponibles à ce jour. Elles s'inscrivent dans la droite ligne des estimations sur l'évolution de la population togolaise et des recensements partiels contenus dans les documents diffusés par la suite.

C/2 Apprentissage

Les données sont assez confuses et parfois contradictoires. Le dépliant « La population togolaise dans ses grandes lignes » publié en 1989 par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) à l'occasion de son XXe Anniversaire nous apprend que : « En ce qui concerne le niveau d'instruction, 51 % des Togolais âgés de « 15 ans et plus » n'ont pas dépassé le cap de l'enseignement primaire en 1981 ; 44 % ont fréquenté un établissement d'enseignement secondaire, général ou technique et seulement 2 % ont reçu un enseignement supérieur. ». Le même document précise aussi qu'en 1988, 61 % des enfants de 6-11ans seulement et 15 % de ceux de la tranche des 12-15 ans étaient scolarisés.

Les données statistiques recueillies dans des documents tels que « Population et Éducation de base au Togo » (*Les Cahiers Démographiques* de la Direction de la Planification de la Population, N° 001, octobre 2002), *Tableau de bord de l'Éducation nationale au Togo, les indicateurs 2001-2002* (Direction Générale de la Planification de l'Éducation) et « Le système éducatif togolais, 20 points essentiels de l'analyse sectorielle » (manuscrit daté de mars 2002) nous ont permis d'estimer le groupe des enfants de 6-11 ans à 20 % de la population et celui des enfants de 12-15 ans à 12 %. Elles nous apprennent aussi que la scolarisation touche environ 80 % des enfants de 6-11 ans et que seulement 3 sur 5 de ceux qui entrent au CP1 obtiennent leur CEPD. Nous en avons déduit que le pourcentage des enfants scolarisés de 6 à 11 ans qui ont achevé leur éducation de base peut donc être estimé environ à 9 % de la population totale (60 % de 80 % qui eux-mêmes forment 20 % du total) Si l'on ajoute, sur les mêmes bases, les 11-15 ans, on a un pourcentage de 18 % de la population totale des moins de 15 ans qui auraient fait une scolarité primaire complète.



Si l'on admet, avec le PNUD, que chez les adultes (plus de 15 ans), qui forment 50 % de la population totale, le pourcentage des alphabétisés serait de 58 % et l'index d'éducation global de 0,61, on peut penser que le pourcentage de ceux qui ont accompli une scolarité primaire complète est plus faible que chez les plus jeunes, soit 12 %. On aurait donc, pour l'ensemble, un total de 30 % de Togolais qui ont été exposés à un apprentissage scolaire du français de 4 à 5ans. On doit garder à l'esprit que le PNUD, en 1992, donnait pour le Togo un pourcentage brut de 23 % pour la scolarisation dans le secondaire et 1,6 comme chiffre moyen d'années de scolarité. Valeur 6,6 (< 20 × 0,33).

L'enseignement des langues nationales dans les écoles regroupe à la fois les élèves qui ont ces langues comme premières langues et ceux pour qui elles n'en sont pas. Il n'a pas dépassé le stade expérimental. De ce fait, il est difficile, sinon impossible, à l'heure actuelle, d'estimer le pourcentage de locuteurs qui les ont apprises à l'école comme deuxième ou troisième langue.

C/3 Véhicularisation

La véhicularisation est assurée plus par certaines langues locales que par les langues nationales (notons que le Togo est un pays à dominante rurale avec seulement 21 % de la population en zones urbaines). Le guin-mina dont le nombre de locuteurs natifs est de 5,7 % de la population est adopté comme langue véhiculaire par au moins 20 % des Togolais. Le taux de véhicularisation du tem, parlé par 8,8 % de locuteurs natifs, peut avoisiner les 50 %. Le nombre de points proposés pour les langues locales prend en compte les taux de véhicularisation de ces deux langues et ceux des autres langues locales.

C/4 Compétences

Le HCF donnait en 2003 pour le Togo 20,1 % de francophones et 35,2 % de francophones partiels. Ces chiffres semblent reposer sur des chiffres de scolarisation, eux-mêmes discutables. Même avec un pourcentage de 33 % de scolarisés dans un primaire complet, il est hasardeux de penser que tous ont une compétence complète en français ; il est plus raisonnable, en augmentant un peu le pourcentage pour le porter à 35 %, de regarder la moitié de ces locuteurs comme de bons francophones et les autres comme des francophones partiels ; on a lors 20 × 0,2 + 10 × 0,15 = 4 + 1,5 = 5,5.

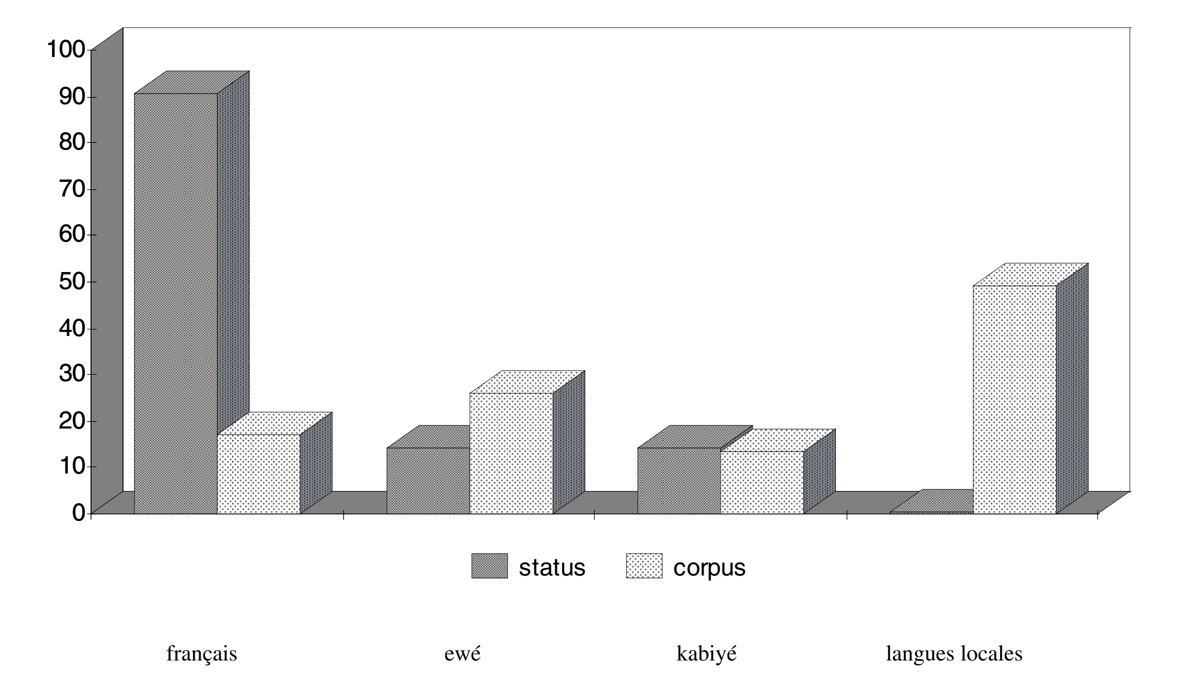


C/5 Production langagière

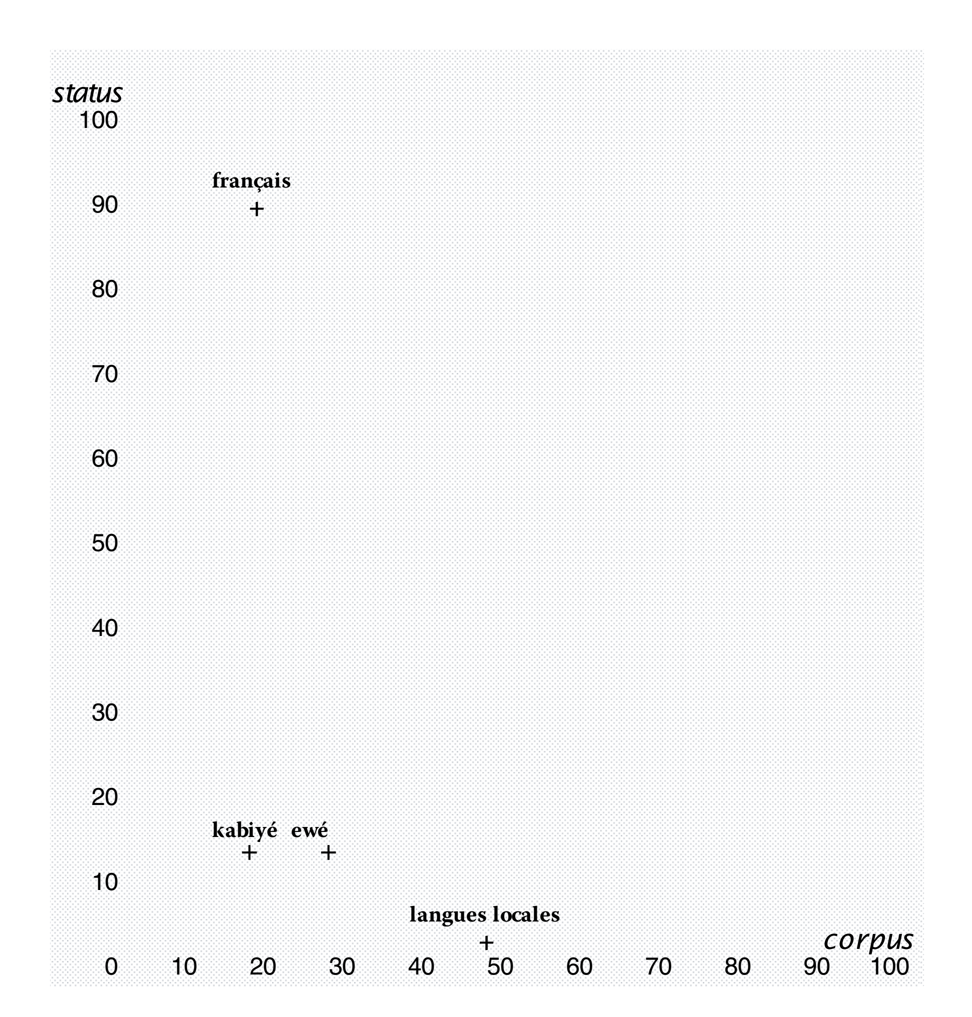
Les valeurs proposées pour l'éwé et le kabiyé résultent de la combinaison des données de C/1 et de C/3.

Issa Takassi
Université de Lomé, Togo.





100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
ewé
kabiyé
langues locales



status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
français
kabiyé
ewé
langues locales
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

TUNISIE

STATUS				
	français	**arabe standard**	**arabe dialectal**	**anglais**
Officialité / 12	0	12	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**4,5**	**13**	**1,5**	**1**
dont				
-textes officiels / 4	1	3	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	2	2	0	0
-justice / 4	0	3	1	0
-administration locale / 4	1,5	2	0,5	0
-religion / 4	0	3	0	1
Éducation / 30	**14**	**15**	**0**	**1**
dont				
-primaire / 10	3,5	6,5	0	0
-secondaire / 10	4,5	5	0	0,5
-supérieur / 10	6	3,5	0	0,5
Moyens de communication de masse / 25	**11**	**8,5**	**4,5**	**1**
dont				
-presse écrite / 5	2,5	2	0	0,5
-radio / 5	1	2	1,5	0,5
-télévision / 5	1	2	2	0
-cinéma / 5	3,5	0,5	1	0
-édition / 5	3	2	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales/ 20	15	12	10	10
TOTAL STATUS / 107	44,5 + 1	60,5	16	13

CORPUS				
Acquisition / 20	0	0	20	0
Apprentissage / 20	3,8	13	-	2,3
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	2,5	12	20	1,6
Production langagière / 20	5	4,5	10	0,5
TOTAL CORPUS	11,3 / 80	29,5 / 80	50 / 60	4,4 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS				
STATUS / 100	**42,5**	**56,54**	**14,95**	**12,1**
CORPUS / 100	**14,1**	**36,8**	**83,3**	**5,5**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

La constitution tunisienne, comme celle de la plupart des autres pays arabes, se réfère clairement à l'arabe comme langue nationale et officielle du pays. Le terme utilisé, « arabe », est un terme générique qui cache une situation complexe et ambiguë et une situation de diglossie qui existe entre l'arabe standard écrit (classique et contemporain) et l'arabe dialectal (plusieurs dialectes), en l'occurrence, l'arabe tunisien pour le cas de la Tunisie, et qui est parlé par 99, 99 % de la population tunisienne. Malgré cette situation, il est clair qu'aucun Tunisien (ni autre Arabe) ne pense que l'officialité est partagée entre les deux types/registres/catégories de langue. On aurait ainsi pu utiliser une seule colonne avec l'arabe vu en tant que continuum ou espace linguistique local et on aurait clairement pu montrer ainsi les démarcations entre cet espace linguistique et celui réservé au français et/ou autres langues de contact. L'utilisation du dialecte comme langue à part entière, même si elle paraît inacceptable pour l'ensemble des Arabes à l'exception de quelques sociolinguistes comme moi, donne cependant plus de précision sur le profil sociolinguistique du pays et sur la dynamique des langues en contact à un moment donné, le présent.

À l'ONU, les diplomates tunisiens utilisent le plus souvent la langue française pour leurs activités, leurs notes et documents. L'arabe standard ne semble être utilisé que pour les activités hautement officielles ou médiatisées comme, par exemple, le discours du président tunisien ou celui d'un ministre lors d'une grande réunion telle que la Conférence Générale (1 point ajouté au total du status).

S/3 Éducation

L'enseignement se fait en arabe standard durant les six années du primaire et les trois années du début du secondaire (les 9 années de l'école de base). Le français est introduit à partir de la 4ème année et continue comme langue seconde jusqu'à la 9ème année. Pour le reste du secondaire, le français devient la langue médium pour les sciences et certaines matières à contenu scientifique et technique. Le français prédomine dans la majorité des matières et spécialités du cycle universitaire.

CORPUS

C/2 Apprentissage

Selon l'INS, en 2003, 30 % de la population totale (soit 3 millions d'élèves et d'étudiants) est scolarisée dans les 3 cycles avec : 50 % dans le primaire et les kuttaabs (enseignement coranique), c'est-à-dire que 90,5 % des jeunes de 6-12 ans sont scolarisés ; 37 % dans le secondaire ; 13 % dans le cycle universitaire. Nous pouvons ajouter à cela les statistiques du PNUD pour 1999 qui mentionnent que 75 % de la population est scolarisée et que 33 % de la population a un niveau d'éducation secondaire et universitaire.

Pour le français : dans le primaire, si le français commence entre la 3ème et la 4ème et en tant que langue seconde, nous estimons que ce chiffre devrait être réduit de moitié en raison des taux d'attrition et de l'impact des écoles coraniques unilingues en arabe, même si ces dernières ont une importance numérique très réduite. On peut donc estimer que 60 % des élèves du primaire sont soumis à un apprentissage du français, ce qui, ramené à l'échelle de la population totale, représente environ 9 % de l'ensemble. En ajoutant à ces 9 %, les 10 % soumis à cet apprentissage au niveau de la fin du cycle primaire on obtient 19 % de la population : 3,8/20.

C/3 Véhicularisation-vernacularisation

La seule langue locale est l'arabe tunisien pour plus de 99,99 % de la population. Il est à noter que le berbère n'existe plus que dans des îlots linguistiques à Guellela (Djerba) et dans certains des Ksours dans le sud et le sud-ouest tunisien avec un nombre extrêmement réduit (et donc statistiquement insignifiant) de locuteurs.



C/4 Compétence

Français :

Locuteurs de niveau A : 5 % × 20 = 1
Locuteurs de niveau B : 15 % × 10 = 1,5
Total des 2 catégories = 2,5

Anglais :

Selon des statistiques de 2003, 30,7 % des élèves du secondaire et 7,2 % dans le supérieur seraient soumis à l'apprentissage de l'anglais, soit 11,5 % de la population totale.
Locuteurs de niveau 1 : 1,5 % × 20 = 0,3
Locuteurs de niveau 2 : 3 % × 20 = 0,6
Locuteurs de niveau 3 : 7 % × 10 = 0,7 ; total 1,6

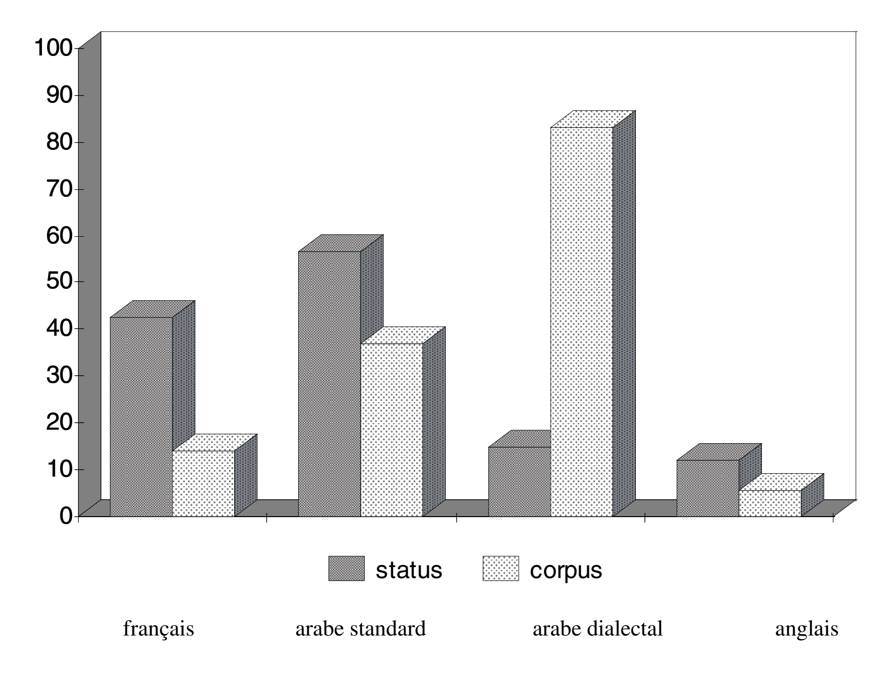
Arabe Standard :

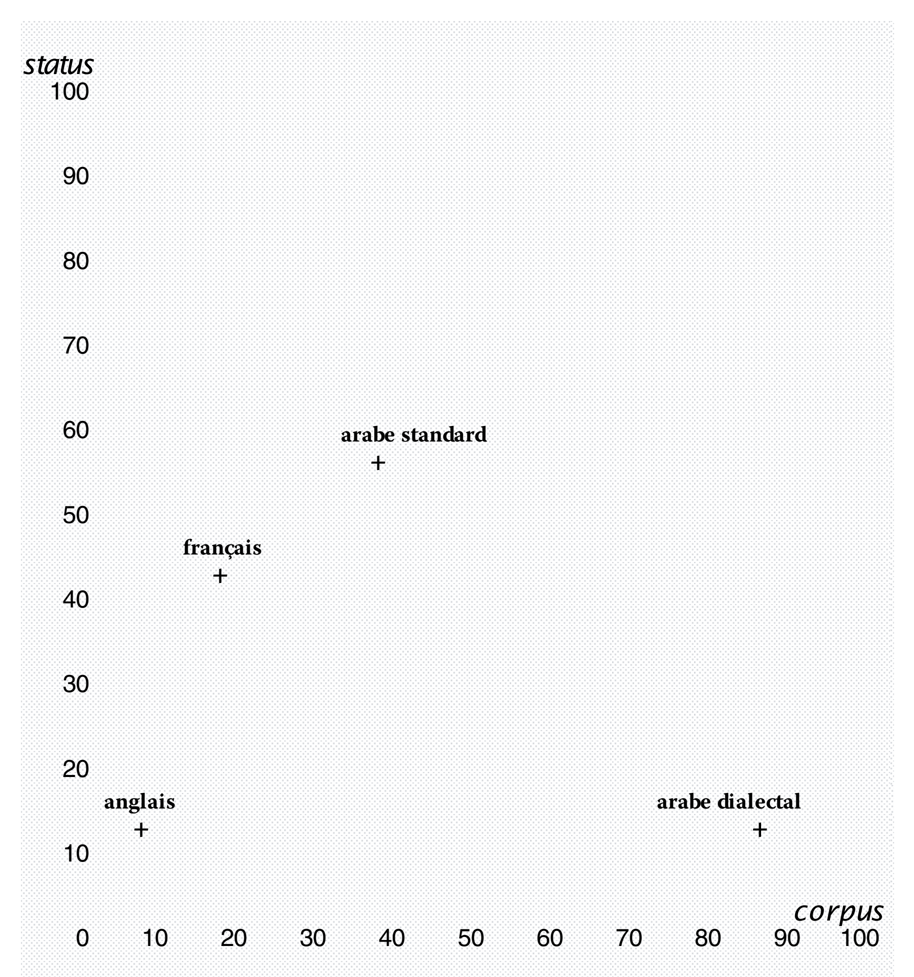
il est à noter que cette langue est particulière puisque que faisant toujours partie des langues apprises dans un contexte scolaire.
Locuteurs de niveau 1 : 15 % × 20 = 3
Locuteurs de niveau 2 : 40 % × 20 = 8
Locuteurs de niveau 3 : 10 % × 10 = 1 ; total 12

Mohamed Maamouri
Linguistic Data Consortium
Université de Pennsylvanie, États-Unis.







100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
arabe standard
arabe dialectal
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
arabe standard
français
anglais
arabe dialectal
corpus
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

VANUATU

STATUS

	français	anglais	bislama	langues vernacul.
Officialité / 12	4	4	4	0
Usages institutionnalisés / 20	**7,4**	**7,7**	**3,7**	**4,9**
dont				
-textes officiels / 4	2,5	2,5	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	2,5	2,5	0	0
-justice / 4	1,7	1,7	0,7	0,7
-administration locale / 4	0	0	2	3
-religion / 4	0,7	1	1	1,2
Éducation / 30	**14**	**14**	**1**	**1**
dont				
-primaire / 10	4,5	4,5	0	1
-secondaire / 10	4,5	4,5	1	0
-supérieur / 10	5	5	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**7**	**13,5**	**5**	**0**
dont				
-presse écrite / 5	1,2	1,7	2	0
-radio / 5	1,5	1,5	2	0
-télévision / 5	2,2	2,2	0,5	0
-cinéma / 5	0,5	4,5	0	0
-édition / 5	1,5	3	0,5	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	8	16	10	0
TOTAL STATUS / 107	**40,4**	**55,2**	**23,7**	**5,9**



CORPUS

Acquisition-langue première/ 20	0,04	0,06	8	11,8
Apprentissage-langue scolaire / 20	7	9	-	-
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	2	2	15	-
Compétence linguistique / 20	5	8	-	-
Production langagière / 20	0,4	0,6	9	10
TOTAL CORPUS	**14,4 / 100**	**19,7 / 100**	**32 / 60**	**21,9 / 40**

TOTAUX PONDÉRÉS

STATUS / 100	**37,7**	**51,5**	**22,1**	**5,5**
CORPUS / 100	**14,4**	**19,7**	**53,3**	**54,7**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

Le français partage le statut de langue officielle avec l'anglais et le pidgin bislama (article 3 de la constitution du Vanuatu). Selon la Constitution de 1979, les trois langues officielles ne sont pas placées sur un pied d'égalité : l'anglais et le français sont langues officielles écrites et parlées, le pidgin bichelamar est langue officielle parlée (absence d'une orthographe normalisée reconnue officiellement). Si, à l'écrit, l'anglais est la langue officielle la plus employée, à l'oral le pidgin bichelamar (les citoyens échangeant avec les administrations) l'emporte de beaucoup.

S/2 Usages institutionnalisés

Très souvent, les lois ne sont écrites qu'en anglais après avoir été discutées en pidgin au Parlement. Seules les lois les plus importantes sont traduites avec plus ou moins de retard en français. Toutefois, officiellement, anglais et français restent à égalité.

Anglais et français doivent à nouveau être dissociés pour les textes nationaux, car, si l'usage de l'anglais est exclusif dans certains ministères, dans d'autres les deux langues ont droit de cité, sans être à égalité comme aux ministères de l'Éducation nationale, des Affaires étrangères ou de l'Intérieur.

Dans le domaine de la justice, toutes les langues du pays jouent un rôle selon la juridiction concernée et l'origine des justiciables.

Religion : comme il faut toucher un maximum de fidèles, la quantité de langues utilisées par les églises est nettement moins importante que le nombre d'institutions religieuses (une trentaine environ). Les églises protestantes (58 % de Protestants), tout en conservant une place à l'anglais surtout à l'écrit, se sont tournées vers le bislama qui est devenu langue liturgique des églises presbytériennes, anglicanes, Church of Christ, etc. Les Catholiques (15 %) ont utilisé longtemps exclusivement le français. Après Vatican II, ils ont ménagé une place aux langues vernaculaires durant les offices.



S/3 Éducation

Le système éducatif du Vanuatu est très compliqué car, malgré les efforts de plusieurs gouvernements, une partie du système bicéphale hérité du Condominium reste en place. Des institutions et pratiques nouvelles s'y sont greffées ce qui fait que toutes les langues du pays peuvent être plus ou moins langues d'enseignement (on se reportera ici à la version électronique du document pour le détail des faits).

S/4 Moyens de communication de masse

Presse écrite : à nouveau, une présentation dynamique du domaine est indispensable pour comprendre la valeur attribuée au français, car elle n'a de signification qu'en prenant en considération les places qu'occupent les autres langues officielles (anglais et bislama). Les quotidiens (il n'y a pas d'hebdomadaire) sont aujourd'hui au nombre de trois, mais la place qu'y occupe l'une ou l'autre langue officielle varie ; il faut donc s'en tenir à une tendance moyenne.

Radio : la radio est un monopole d'État. Très longtemps les trois langues officielles se sont partagé à parité les ondes, puis progressivement priorité a été donnée à la langue nationale.

Télévision : depuis une dizaine d'années, un système de télévision existe en ville ; il constitue aussi un monopole étatique. La distribution des différentes langues diffère grandement de l'usage qui en est fait à la radio. À égalité, le français et l'anglais se partagent l'essentiel du temps global de diffusion, seul un court journal télévisé en bislama donne les nouvelles locales. L'essentiel des émissions sont celles de France 5 pour le français et celles de TV New Zealand pour l'anglais.

Cinéma (circuit public). Très longtemps, les salles de cinéma ont appartenu à des citoyens français qui faisaient venir leur films de Nouvelle Calédonie. Une seule salle existe aujourd'hui et les films en langue française y sont encore prédominants.



Édition : les publications sont considérées sous un aspect global : celle, très rares, qui sont produites localement et celles qui, publiées à l'étranger, concernent parfois le pays. Peu de livres sont achetés mais un nombre non négligeable sont compulsés et empruntés dans les bibliothèques (surtout par les jeunes). Seuls le Musée national et le centre culturel du Vanuatu publient en bislama.

S/5 Potentialités économiques et représentations sociales

Comme il a été précisé précédemment, les cadres francophones ont dû, après l'indépendance, se mettre à l'anglais. Théoriquement, tout recrutement administratif exige la connaissance des deux langues ex-coloniales et souvent celle du bislama s'il y a contact avec le public (hôpitaux, postes, etc.) ; en fait peu de contrôles, encore moins d'examens, sont organisés ; le cursus secondaire où la seconde langue a été obligatoirement enseignée tient lieu de preuve.

Dans le privé, l'anglais est beaucoup plus important que le français ; rares aujourd'hui sont les entreprises françaises qui demandent en priorité des francophones. Ce recul de l'utilité de la langue a été largement compensé par l'image positive que celle-ci a progressivement retrouvé.

CORPUS

C/1.Acquisition

Dans le cas du Vanuatu, colonisé très tardivement, le français et l'anglais, langues des colonisateurs, ne sont langues maternelles uniques que d'un très faible pourcentage de la population actuelle. Selon le recensement de 1999, 1 % de la population globale aurait l'une de ces langues comme langue maternelle. Chez les Ni-vanuatu, le français L1 n'est jamais associé à une autre langue au cours de la prime jeunesse, car cet usage exclusif du français est délibéré : donner plus de chances aux enfants pour les études à venir. Dans ces familles, les enfants n'acquièrent le pidgin que lorsqu'ils entrent à l'école.

C/2 Apprentissage

Compte tenu de ce que la population est extrêmement jeune (40 % de la population serait en âge d'être scolarisés, mais 10 % des enfants ne vont plus à l'école car les parents sont dans l'incapacité de payer leur scolarité), les plus anciens, de moins en moins nombreux, n'ont été que très peu scolarisés.

Pour les plus de 40 ans (1960, début de la généralisation de l'enseignement), 25 % de la population dont 10 % de scolarisés, soit 2,5 % de la population totale. La moitié de ces anciens n'a pas terminé la scolarité. Les francophones représentaient alors un quart de la population scolarisée. Soit sur 20 : 2,5 : 2 = 1,25 pour ceux qui ont terminé mais pour seulement un quart de francophones : 0, 3 ; soit sur 10 : 1,25 : 2 = 0, 625 mais seulement un quart de francophones : 0,16

Total pour les plus de 40 ans : environ 0,5

Les moins de 40 ans (75 % de la population) : 80 % ont été scolarisés soit 30 %. Un tiers n'a pas fait une scolarité complète, surtout depuis l'indépendance, fin de l'enseignement gratuit ; ce pourcentage est ramené à 20 % ; soit sur 20 : 20 % = 4 ; soit sur 10 : 10 % = 1

Total pour les moins de 40 ans : 5

Français enseigné comme langue seconde et étrangère : deux types d'apprentissage prévalent, les séjours dans la capitale où l'on peut entendre du français dans la rue et, surtout, les mouvements migratoires plus ou moins clandestins avec la Nouvelle-Calédonie. Beaucoup de Ni-Vanuatu y sont installés (plus de 3 % de la population du Vanuatu) ; souvent leurs jeunes frères leur rendent visite et beaucoup de ces visas touristiques temporaires se prolongent dans la clandestinité un an ou deux ; de retour au pays, ces jeunes font montre d'une maîtrise de la langue française bien supérieure à celle qui est acquise au cours de nombreuses années d'enseignement. La valeur accordée à l'apprentissage du français est donc majorée ici pour prendre en compte ce facteur.

C/3. Vernacularisation et véhicularisation

Comme il a déjà été précisé en C/1, des familles (souvent catholiques) apprennent en priorité et exclusivement le français à leurs enfants. Cette vernacularisation est assez bien évaluée dans le recensement



national de 1999, p. 130. Sur 36.415 foyers enquêtés, 503 ont déclaré avoir le français comme langue au sein de la famille.

C/4 Compétences

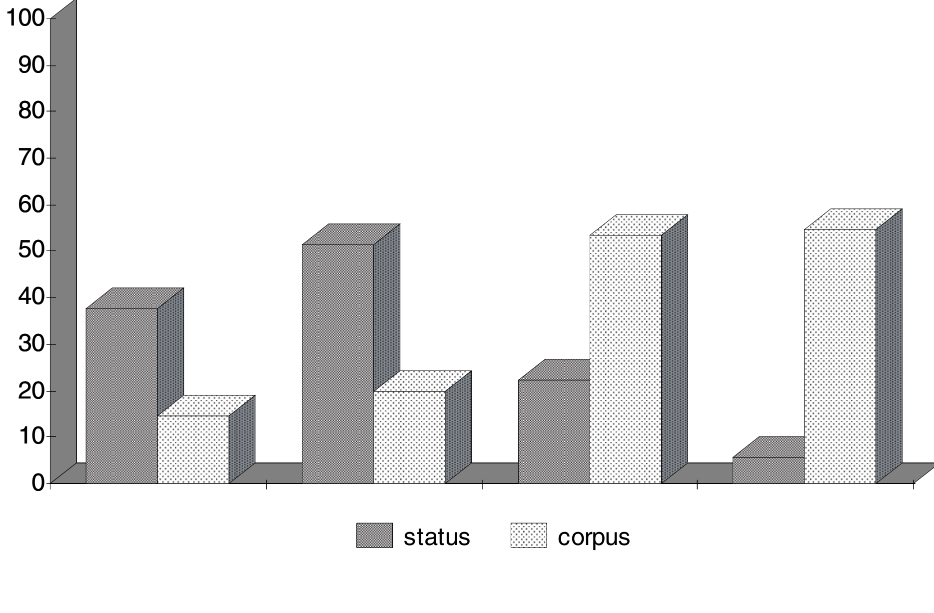
Le HCF (2003) fait état de 50.000 francophones (soit 25 %), ce qui correspond en fait à la population totale des Vanuatais réputés « francophones », avec toutes les réserves que suppose, on l'a vu, l'usage d'un tel terme. 2 % de la population sont, sans doute, à ranger dans la catégorie des francophones à compétence complète, dont, bien sûr, les francophones natifs. La valeur attribuée à l'apprentissage en C/2 (7) fait que l'on peut admettre que, compte tenu des conditions et des modalités de l'apprentissage scolaire du français (comme médium pour les écoles françaises ou matière pour les écoles anglaises), on a quelque mal à envisager un indice supérieur à 5, même si près de 40 % de la population a des connaissances passives de français.

Jean Michel Charpentier,
CNRS, France

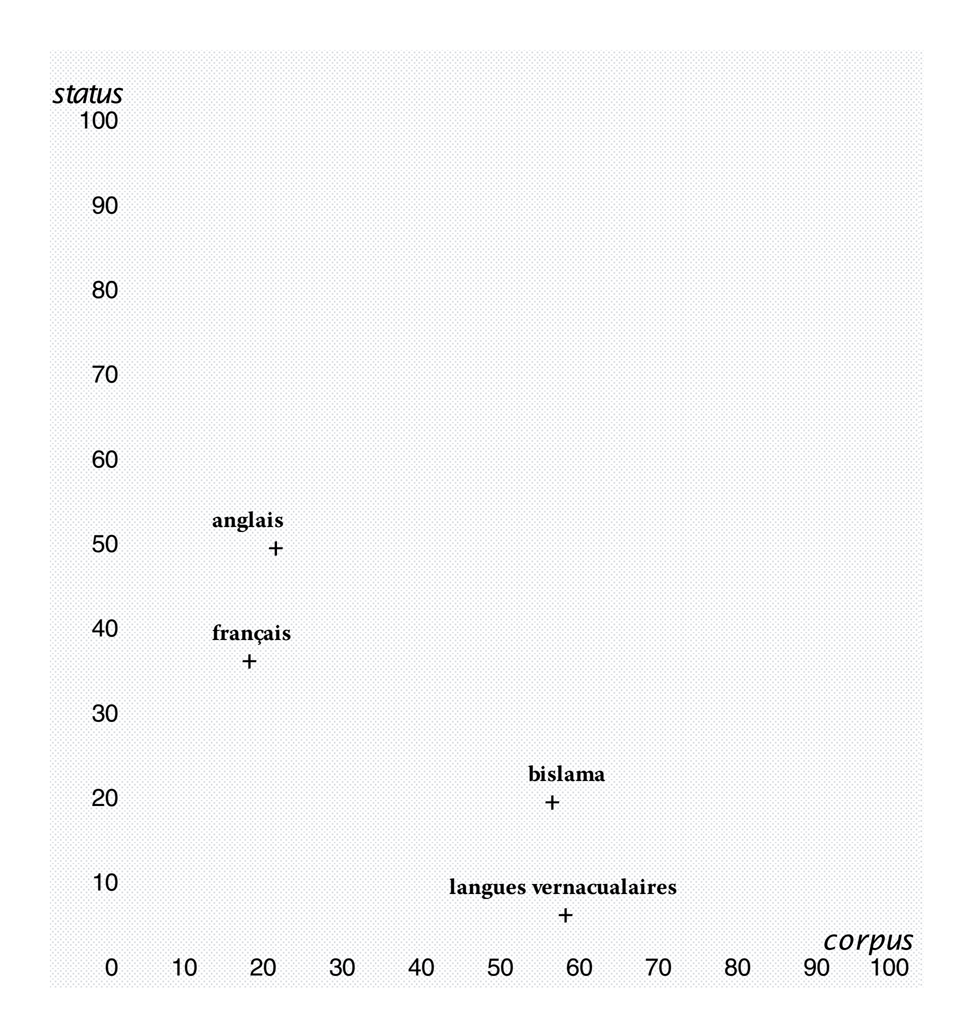








français anglais bislama langues vernaculaires







VIETNAM

STATUS			
	français	**vietnamien**	**anglais**
Officialité / 12	0	12	0
Usages institutionnalisés / 20 dont -textes officiels / 4 -textes administratifs nationaux / 4 -justice / 4 -administration locale / 4 -religion / 4	**0** 0 0 0 0 0	**20** 4 4 4 4 4	**0** 0 0 0 0 0
Éducation / 30 dont -primaire / 10 -secondaire / 10 -supérieur / 10	**0** 0 0 0	**30** 10 10 10	**0** 0 0 0
Moyens de communication de masse / 25 dont -presse écrite / 5 -radio / 5 -télévision / 5 -cinéma / 5 -édition / 5	**0,8** 0,01 0,2 0,2 0,2 0,2	**23** 4,94 4,6 4,6 4,6 4,3	**1,1** 0,05 0,2 0,2 0,2 0,5
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	8	17	18
TOTAL STATUS / 107	8,8 - 1	102	19,1



CORPUS			
Acquisition-langue première/ 20	0	16,5	0
Apprentissage-langue scolaire / 20	0,02	-	0,1
Véhicularisation/Vernacularisation / 20	-	-	-
Compétence linguistique / 20	0,3	-	1
Production langagière / 20	0	18	0
TOTAL CORPUS	0,3 / 80	34,5 / 40	1,1 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS			
STATUS / 100	**7,2**	**95,3**	**17,8**
CORPUS / 100	**0,3**	**86,2**	**1,3**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité et usages institutionnalisés

Dans la Loi de l'éducation (votée à l'Assemblée nationale, 10e législature, 4e session du 2 décembre 1990, chapitre 1 sur les réglementations générales) l'article 5 portant sur le « Langage utilisé dans les écoles » précise :

1. Le vietnamien est la langue officielle dans les écoles
2. Le gouvernement facilite l'apprentissage de la langue et de l'écriture des minorités. L'enseignement et l'apprentissage des langues minoritaires doivent respecter les règlements de l'État.

Le vietnamien est la langue des Kinh. Les langues des ethnies comme le tay, le nung, le dao, etc., sont utilisées au sein de la famille ou de la communauté. La grande majorité des Vietnamiens parle et comprend le vietnamien.

L'anglais est plus utilisé que le français car l'anglais est la langue officielle à l'ASEAN.

S/3 Éducation

La langue d'enseignement est le vietnamien. Selon la constitution de 1992 (article 59 – chapitre 5 sur les Droits et devoirs élémentaires du citoyen), l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit sur l'ensemble du pays (cf. aussi la loi de l'Éducation de 1998 : l'enseignement primaire est obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans). Le taux de scolarisation est assez élevé au Viet Nam ; tous cycles confondus, on compte au total 17.472.810 élèves.

S/4 Moyens de communication de masse

À la radio et à la télévision, il y a des émissions en langues étrangères et elles ont toutes la même durée. En ce qui concerne la presse écrite, nous estimons qu'en anglais, l'offre est cinq fois plus importante qu'en français car il y a des revues économiques en anglais et non en français.

Pour le cinéma, les séances en langues étrangères sont extrêmement rares ; pour le français, il s'agit des séances organisées lors de la semaine du film français ou par le SCAC de l'Ambassade et France et la grande majorité des films y est traduite en vietnamien.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Le français, ainsi que l'anglais, a une représentation positive dans le pays, même si au plan économique, un étudiant en anglais trouve plus facilement du travail qu'un étudiant en français.

CORPUS

C/1 Acquisition

Selon les chiffres de 1999, il y a 65.795.000 Kinh sur 79.000.000 Vietnamiens soit plus de 83 % qui ont le vietnamien comme langue maternelle (L1).

C/2 Apprentissage

Il y a 142.800 apprenants de français dans l'enseignement général et environ 23.000 dans l'enseignement supérieur, soit 2 pour mille sur une population de 79.000.000 millions d'habitants.

Selon la loi de l'Éducation en 1998 (article 24, chapitre 5 sur l'enseignement général), les élèves du secondaire doivent apprendre une langue étrangère. Cependant, comme la loi a été votée en 1998, selon notre estimation et sur la base des chiffres de 2002, environ 50 % des élèves en apprendraient une. Le choix massif de l'anglais par ces élèves s'explique par le fait que l'État fait partie de l'ASEAN et que les pays voisins utilisent surtout l'anglais.



Les services d'enseignement secondaire cherchent à équilibrer le nombre d'élèves dans chaque langue ; celui de la ville de Hanoi, par exemple, depuis quelques années, a décidé de baisser les notes d'entrée dans les lycées si l'élève s'engage à apprendre le français. Cependant, le pourcentage de ceux qui choisissent cette langue reste encore très faible. Depuis 1994, l'AUPELF-UREF (depuis AUF) a mis en place des classes intensives de français et en français dites classes bilingues et des filières universitaires francophones dans les universités membres de l'AUF au Vietnam.

Le français est enseigné de façon intensive de la première classe à la terminale et avec deux matières en français (mathématiques et physique à partir du collège) à 17.865 élèves dans 107 établissements (dans 19 provinces sur 61 du pays) ; plus de 4.500 étudiants dans les filières francophones universitaires au sein de 25 universités suivent un enseignement en français dans leur discipline scientifique.

Depuis trois ans, l'Ambassade de France au Vietnam a mis en place l'enseignement du français, deuxième langue, dans certains établissements. Le nombre d'élèves concernés par ce programme est de 2000.

Il y a donc, de la part du Gouvernement vietnamien comme des partenaires francophones, d'incontestables efforts pour promouvoir le français.

C/4 Compétence

Nous estimons que, dans l'enseignement, la plupart des élèves des classes intensives de français et en français dites bilingues et des étudiants des filières universitaires francophones sont des francophones, soit plus de 23.000 pour une population de 17 millions de scolarisés. Selon le HCF (2003), il y aurait, dans l'ensemble de la population du Viet-Nam, 150.000 francophones (0,19 %) et 225.000 francophones partiels ((0,29 %).

Si l'on retient le nombre de 175.000 apprenants dont 25.000 qui ont une bonne compétence, on a comme valeur pour ce secteur 20 × 0,003 + 10 × (0,02) = 0,26. On doit toutefois prendre en compte dans cette valeur le poids de ceux qui ont appris le français hors de ce contexte (en particulier dans les classes les plus âgées). On ne peut guère songer toutefois à aller au delà d'un indice de 0,3 pour ce secteur.

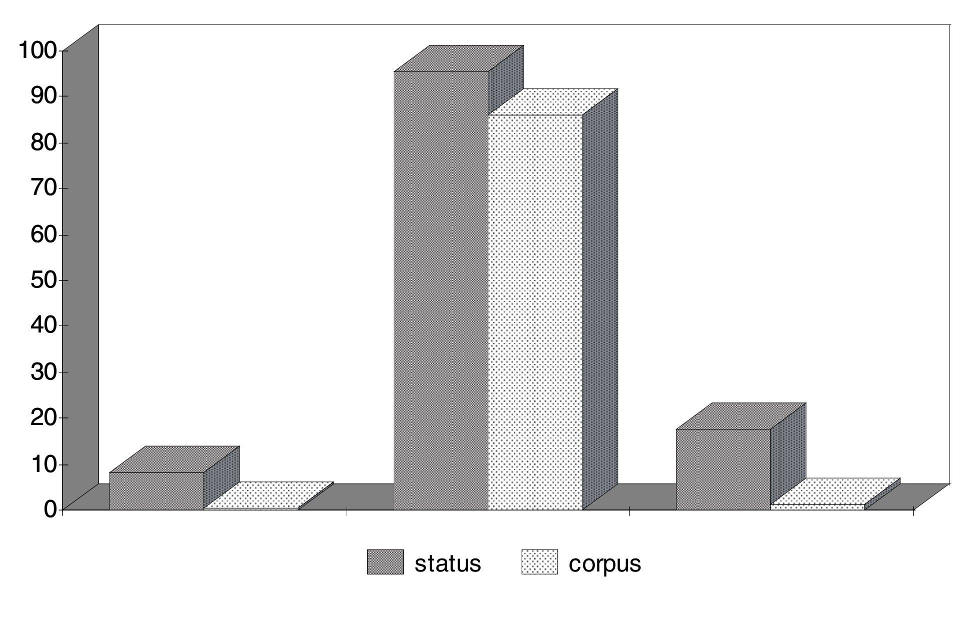


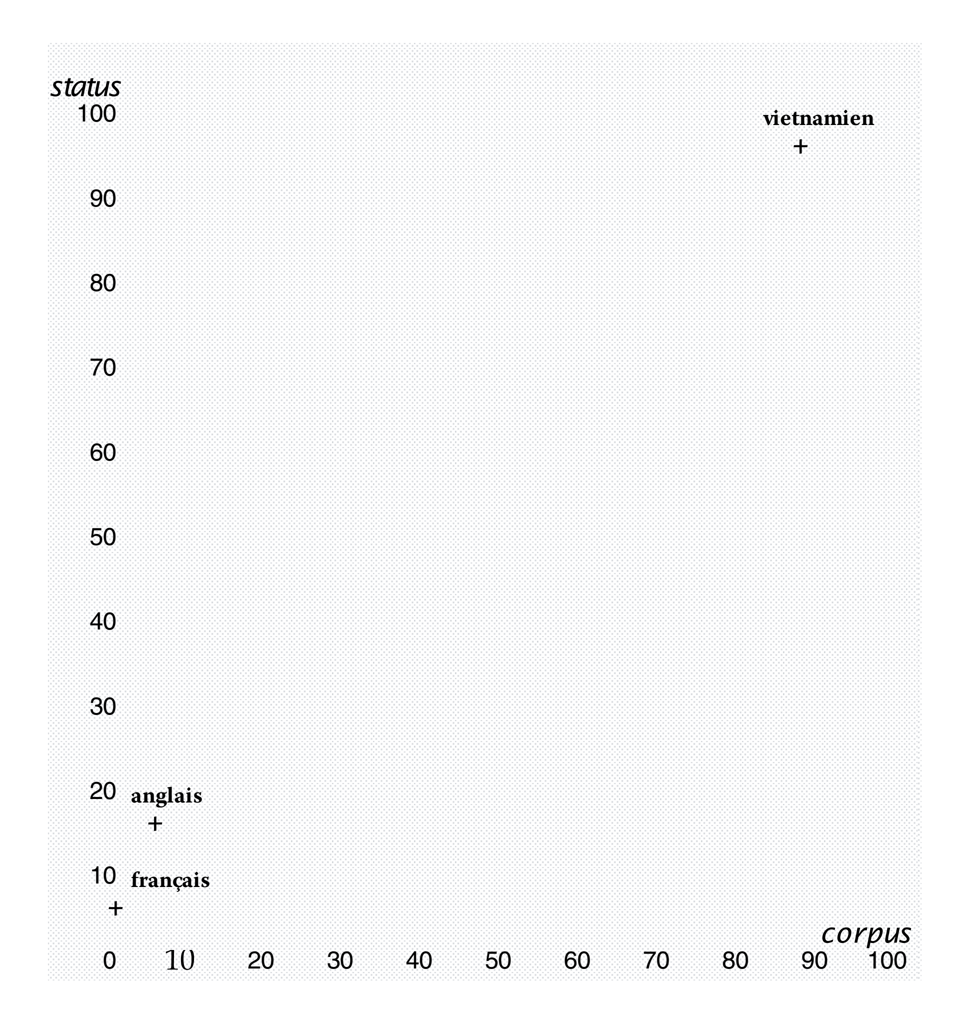
C/5 Production langagière

Nous estimons que le vietnamien est utilisé dans la quasi-totalité des interactions langagières même chez ceux qui ont d'autres langues comme langue 1 car le vietnamien est la langue d'enseignement.

Nguyen Van Dung
École de langues, Université nationale de Hanoi.




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
vietnamien
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
vietnamien
anglais
français
corpus
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

LOUPES







L'ANALYSE DES SITUATIONS LINGUISTIQUES : GRILLE ET LOUPES

La grille d'analyse des situations linguistiques (R. Chaudenson, 1988, 1991, 2001), quoiqu'elle soit à visée universelle (pour toute situation linguistique ou pour toute langue), a été utilisée essentiellement, dans le passé, pour la langue française dans trois types de contextes concernant des États membres de la Francophonie :

1/ en centrant l'analyse sur le cas propre du français lorsque celui-ci coexiste avec des langues nationales (même si, comme on l'a vu dans la grille elle-même, une telle approche implique toujours la prise en compte des autres langues de l'État ou du pays en cause) ;

2/ en prenant explicitement en compte la situation d'une (Rwanda) ou de plusieurs (Sénégal, M. Daff, 1991) langues nationales ;

3/ en tenant compte des variétés régionales/dialectales de la langue nationale (Madagascar, M.Rambelo).

D'autres modes d'utilisation ont été mis en œuvre : comparaison de la situation du français dans les Provinces canadiennes du Québec et de Terre Neuve (E. Cochet) et même son application à des États où le français est langue étrangère (Lybie). Plus d'une trentaine d'applications ont ainsi été conduites entre 1990 et 2002.

Une difficulté dans l'usage de cette grille est apparue dès la première version de cet outil (1988), dans la mesure où, dès cette époque, avaient adhéré aux instances francophones des États où le *Status* (S) et le *Corpus* (C) du français (selon les définitions de la grille) étaient si faibles que les valeurs numériques qu'on pouvait leur accorder plaçaient ces États, dans le plan dessiné par les axes S et C, très près du croisement des deux axes. Les localisations tendaient donc à se superposer ou, en tout cas, à se concentrer en un ensemble trop dense, dans le coin inférieur gauche du plan. C'était le cas, par exemple, en 1991, de la Dominique, de Sainte Lucie, de l'Égypte, du Viêt-Nam, etc. et, un peu plus tard, de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert, de la Guinée Équatoriale, etc. L'émergence d'une « francophonie d'appel » et l'entrée des PECO dans la francophonie ont rendu encore plus sensible cette difficulté. Il a paru indispensable de réfléchir à de nouveaux aménagements de cette grille qui permettent, à la fois, de **mieux distinguer entre des situations** qui tendaient à se confondre, et de **décrire de façon plus précise certains secteurs** des situations linguistiques dont l'importance apparaissait comme essentielle.

Un exemple permet de mieux comprendre le problème. Si l'on applique la grille dans sa version initiale à un État comme la Bulgarie, en se limitant aux cas du français (qui avec des valeurs de S et de C proches de zéro, se trouve dans le coin inférieur gauche du plan) et du bulgare qui, avec des valeurs proches de 100, se trouve par conséquent à l'opposé, dans le coin supérieur droit, on fait apparaître l'originalité de sa situation sociolinguistique par rapport à celle d'autres États, également membres de la Francophonie. Même si elle est clairement insuffisante, cette représentation générale de la situation bulgare n'est pas inutile. En effet, une représentation générale de la situation linguistique d'un État est d'autant plus nécessaire que d'autres langues méritent aussi d'être prises en compte : on pourrait songer à examiner dans ce cas, avec le même outil, la place du turc, du tsigane et des langues d'autres minorités.

Toutefois, on voit bien que, s'agissant du français, il est indispensable de distinguer entre elles des situations qui *a priori* peuvent être jugées comparables ou même voisines. Ce peut être, par exemple, le cas du français en Albanie, en Bulgarie, en Macédoine et en Roumanie, que certaines analyses tendent à rapprocher et même, pour certaines d'entre elles, à confondre. Or, il est évidemment indispensable, dans l'élaboration de politiques nationales comme dans les actions de coopération bilatérale et multilatérale



qui touchent à la diffusion du français, d'aller au delà des apparences dans l'évaluation de la situation linguistique afin d'aboutir à une plus grande précision dans le détail des analyses.

On ressent ainsi le besoin d'instruments qui donnent plus de visibilité aux traits à étudier, qui permettent de les « grossir » comme à travers une « **loupe** » ou plutôt un « **zoom** ». En effet, une loupe permet de distinguer les détails du secteur qu'on souhaite observer, mais un zoom, dont la distance focale est variable, permet de faire varier le grossissement selon les besoins de l'étude. Idéalement, on pourrait même espérer obtenir, pour les situations linguistiques, des effets comparables à ceux que pratiquent les montages en vidéo, en offrant la possibilité de choisir telle ou telle partie d'un plan pour lui donner le grossissement requis jusqu'à mettre en évidence des détails qui n'étaient pas visibles dans l'image originale. Il importe toutefois, et cette dernière comparaison le confirme, que l'usage des loupes (le pluriel sera justifié plus loin) soit toujours précédé d'une application, fût-elle rapide, de la grille générale à la situation linguistique globale des États considérés. En effet, si l'on reprend l'exemple du français qui demeure essentiel dans le Réseau, la politique de diffusion de cette langue demeure toujours liée à la globalité de la situation nationale.

On comprend la raison de l'usage du pluriel pour le mot « loupes » (ou « zooms ») : dans les annexes de cet ouvrage même, le graphique récapitulatif des situations du français dans les PECO illustre cette démarche puisque, pour distinguer ces situations les unes des autres, on a multiplié par 10 les valeurs obtenues dans chacun de ces États pour le *Status* et le *Corpus* de cette langue. Toutefois, la comparaison n'est pas tout à fait exacte dans la mesure où lors de l'emploi d'une loupe ou d'un zoom, l'instrument utilisé est **toujours le même** quel que soit l'objet sur lequel on l'applique. C'est ce qui se passe dans le schéma évoqué.

Dans le cas qui nous occupe ici, au contraire, l'effet de « grossissement » ne peut être obtenu que par la collecte de faits plus nombreux et plus précis que ceux que permet de recueillir la grille elle-même. Il faut donc nécessairement plusieurs loupes, en fait, plusieurs outils spécifiques à chacun des secteurs observés, qui seront en réalité de nouveaux questionnaires élaborés en fonction des secteurs auxquels on a choisi de s'intéresser. C'est ce qui nous a conduits, au départ, à préférer l'usage du mot *grille d'analyse* à celui de *questionnaire*, retenu dans d'autres démarches. Si l'on veut en effet se donner des possibilités réelles de comparaison, il faut que les outils soient constitués selon la même approche méthodologique. Pourtant leur secteur d'application n'est pas toujours présent ou toujours pertinent dans les situations étudiées.

Si l'on en revient à la grille elle-même, il est évident que, dans les PECO comme dans les États où le français est langue étrangère, les deux premiers secteurs du *Status* (« Officialité » et « Usages institutionnels de la langue ») n'ont aucune pertinence s'il s'agit du français. Un domaine comme celui des moyens de communication de masse doit en revanche être considéré, même dans des États qui ne participent pas aux Instances francophones (Algérie par exemple) ; le développement des chaînes par satellites et par câble pose évidemment des problèmes nouveaux et entraîne une mondialisation des images dont on sous-estime sans doute les effets.

Des secteurs du *Status* comme « l'éducation » et « les représentations » sont des domaines de prédilection pour l'application de loupes. Si l'on prend les exemples de la Bulgarie et de la Roumanie, pour lesquels la grille de base est nettement insuffisante, puisque l'éducation y est donnée, pour l'essentiel, en bulgare et en roumain (laissons de côté ici les aménagements éventuels faisant place à des langues de minorités), l'enseignement du français tient dans ces États une place modeste, mais incontestable. La comparaison doit y être conduite avec un détail et un soin particuliers (« à la loupe » !).

En général, on tend à prendre en compte essentiellement les effectifs d'élèves suivant des cours de/en français ; or ces chiffres, quelle que soit leur importance, ne sont pas les seuls éléments en cause. Dans le *Status*, l'usage de loupes concernera surtout l'**organisation** de l'éducation (dans le cas qui nous sert d'exemple, les modes et niveaux de diffusion du français en prenant garde, par exemple, que la dénomination « classes bilingues » peut recouvrir des réalités très diverses) ; en revanche, les **réalités** de l'appropriation du français apparaîtront en fait dans le *Corpus* (avec, en particulier, les types de compétences).

L'usage des loupes doit, dans la mesure du possible, se faire sans modification de la structure globale de la grille, non par fétichisme mais pour permettre les comparaisons avec d'autres pays.



Dans la démarche proposée, nous laissons ainsi sa part au cheminement heuristique de chacun.

L'usage de *loupes* implique, à partir d'une analyse globale des situations conduite à l'aide de la grille commune :

– la **sélection** d'éléments relevant du *Status* ou du *Corpus* de la langue ou des langues en cause, mais ne pouvant être perçus avec un détail suffisant dans la grille elle-même.
– **l'élaboration,** pour ces secteurs, de questionnaires ou de protocoles d'enquêtes détaillés et précis sur les domaines sélectionnés.

Dans l'élaboration de ces questionnaires et en ce qui concerne la langue française, on peut s'inspirer de deux outils existants :

– d'une part, le questionnaire du Haut Conseil de la Francophonie qui est utilisé pour préparer les *États de la francophonie dans le monde ;*
– d'autre part, la *Grille d'observation du français* élaborée dans le cadre du Réseau d'Observation du français (juin 2000).

Toutefois ces deux outils concernent **exclusivement** le français, alors que dans la démarche proposée ici on doit garder à l'esprit que l'espace linguistique a horreur du vide et que tout espace qui n'est pas occupé par une langue l'est inévitablement par une ou plusieurs autres. Pour ce qui est du français, le principe de l'usage de « loupes » répond donc à deux intentions majeures, mais qui peuvent se combiner.

Dans les États qui se sont associés à la Francophonie après la première étape qui réunissait dans les années soixante-dix les fondateurs de l'ACCT et dans lesquels le *Status* comme le *Corpus* du français sont très réduits, l'analyse à l'aide de loupes de certains secteurs, dont on aura justifié le choix, permettra de mettre en évidence la réalité et les spécificités des situations sous divers angles : besoins, attentes, représentations, dispositifs nationaux de diffusion du français (national, bilatéral, multilatéral), types de compétences, etc. Tous ces éléments sont précieux pour une analyse approfondie des situations et la mise au point, au plan national comme à celui de la coopération bilatérales ou multilatérales, de politiques mieux adaptées et, par là, plus efficaces.



1. Dans la structure de la grille, on doit observer, pour tous les domaines, la double règle de n'omettre aucun aspect, ni de prendre aucun aspect plusieurs fois en compte.

Dans tous les cas, ceux qui viennent d'être évoqués comme ceux des États dont le français est la langue officielle ou l'une des langues officielles, ou ceux où le français est langue étrangère, il est possible, après la présentation liminaire par l'application générale de la grille, d'étudier de façon plus détaillée, « à la loupe », **n'importe quel secteur particulier dont le choix sera justifié**. Il peut s'agir tout aussi bien du français que des langues nationales.

2. À condition d'en expliquer et d'en justifier le choix, d'en montrer la pertinence et d'en décrire la démarche comme les conditions d'analyse, il est possible de proposer tout sujet qui s'inscrive dans une analyse globale des situations linguistiques.

Quelques exemples

La nécessité d'user de loupes ou de zooms se présente, pour le français comme d'ailleurs pour toute autre langue, lorsque le *Status* et le *Corpus* de cette langue sont trop faibles pour être représentés de façon significative dans la grille elle-même.

La démarche proposée est alors la suivante :

1/ Utiliser la grille générale pour décrire, dans son ensemble, la situation linguistique de l'État ou du pays considéré ;
2/ Focaliser l'attention sur des aspects considérés comme essentiels.

C'est ainsi que les zones 1 et 2 du *Status* (officialité et usages institutionnels du français) ne sont évidemment pas à considérer dans le cas de l'Argentine ou de la Nouvelle-Zélande et n'ont pas même





à être examinés pour la Macédoine ou la Bulgarie, pays qui sont pourtant membres des Sommets de la Francophonie.

De même, dans le *Corpus*, ne sont probablement pas à prendre en compte les zones 2 et 4 : « vernacularisation / véhicularisation » et « production langagière ». En revanche, d'autres aspects sont sans doute à conserver et à examiner de plus près : pour le *Status*, « Éducation » et « Représentations » et même « Moyens de communication de masse » ; pour le *Corpus,* « Appropriation linguistique » et « Compétence ». Pour citer un exemple précis, une étude a été faite en DEA il y a quelques années par J. Munnier, dans le secteur des moyens de communication de masse, sur « la production et la consommation d'écrits en langues nationales au Zaïre et au Congo ».

Avant d'aller plus loin, précisons, une fois encore, que les chercheurs sont tout à fait libres à la fois dans le choix des langues et dans celui des méthodes d'analyse (encore qu'ils doivent dans leurs projets justifier l'un et l'autre) et que ce ne sont là que des exemples. Pour les États dont le français n'est pas **la** ou **une des** langues officielles, on se trouvera à peu près toujours dans le même cas de figure, les seules exceptions notables pouvant être des cas particuliers comme par exemple l'Algérie. Il est possible aussi de se limiter à un seul des deux aspects (*Status* ou *Corpus*), d'autant plus facilement que les procédures de chiffrage proposées pour la grille elle-même ne sont pas à conserver dans ce type d'approche.

Prenons quelques exemples qui, sans constituer des modèles, visent à préciser la notion de « loupe ».

EXEMPLE A : Le français en Bulgarie (ou dans un autre PECO membre de la Francophonie ou associé)

On peut supposer que, dans ces États, à un titre ou à un autre, se manifestent un intérêt pour la langue française et une certaine volonté de favoriser sa diffusion. L'analyse peut se développer sur plusieurs plans ; ils peuvent être tous pris en compte, mais on peut tout aussi bien en retenir un seul ou plusieurs. À cet égard, on peut s'inspirer des questionnaires du Haut Conseil de la Francophonie comme du Questionnaire du premier Réseau des Observatoires du français, ces deux documents étant disponibles sur le site de l'AUF.

1. LES DISPOSITIFS

Il est donc intéressant d'étudier, pour la diffusion de la langue française, **les dispositifs de ces États** (systèmes éducatifs des États), mais aussi **ceux des coopérations bilatérales** (avec la France ou des États francophones du Nord) et **des coopérations multilatérales** (AIF et AUF par exemple). Cet état des lieux est important et on doit l'établir dans un détail qui tende à l'exhaustivité. Il est inattendu, par exemple, de voir, dans les universités de Sofia, des échanges de professeurs et d'étudiants au titre des programmes *Erasmus* qui, pour certains en tout cas, sont entièrement financés par la Suisse, mais aussi de pouvoir établir des comparaisons avec d'autres situations apparemment proches, mais qui se révèleront assez différentes (Bulgarie et Roumanie par exemple). Les analyses devront être précises car des dispositifs qui, dans une vue lointaine, semblent voisins, ont des contenus différents et des finalités diverses. Des modes d'actions comme les classes dites « bilingues » peuvent, à l'analyse comparée, se révéler très différents. On doit prendre en compte essentiellement, d'abord, les dispositifs eux-mêmes. Modes, niveaux et finalités d'usage du français sont ici plus importants que les effectifs qui, dans une étude globale, sont à dissocier de cette partie.

2. LES MOYENS DE COMMUNICATION DE MASSE

Il appartient de juger si cette section est pertinente et mérite une analyse comme complément au dispositif précédemment examiné. On peut désormais par exemple à Sofia suivre les émissions télévisées d'Antenne 2 et de la 6, outre celle de TV5 dont l'audience souffre sans aucun doute fortement de cette concurrence.



3. LES REPRÉSENTATIONS

Ce point est important et, si on peut garder le titre qui est celui de la section 5 de la grille, il s'agit en fait d'élargir et de décrire plus généralement le secteur des « Représentations, attentes et besoins ». Si l'on s'en tient ici au français, il s'agira des représentations de la langue française (positives ou négatives, points forts, points faibles, etc.) ; des attentes qu'elle suscite (qu'attendent des Bulgares de l'apprentissage du français ? Qu'en espèrent-ils (elles) ? Quelles sont leurs motivations, etc. ?) ; des besoins qu'elle est censée satisfaire (Quels sont les besoins collectifs en matière d'apprentissage du français, que ce soit sur le plan politique, économique, ou commercial, etc. ?)

4. APPROPRIATION DE LA LANGUE

Il ne s'agit pas là, comme dans la grille, de distinguer, par exemple, entre l'acquisition (comme langue 1) et l'apprentissage (comme langue 2), mais plutôt de traiter des éléments chiffrés : nombre d'élèves selon les niveaux, les filières, les types d'enseignement ; pourcentages dans la population scolaire ; filières de diffusion extra-éducatives (Alliances françaises, Instituts, organismes privés, ONG, etc.).

5. COMPÉTENCES

Ce point peut être distingué du précédent, même si souvent une évaluation réelle des compétences n'est pas possible et si force est de se référer aux statistiques officielles ou officieuses. Dans un certain nombre de cas, on dispose d'évaluations relativement précises pour le plan restreint qui nous occupe (pour le FLE = français langue étrangère, le DELF et le DALF, le TEF, le TCF, etc.) ; dans d'autres cas, on ne peut guère se référer qu'à des évaluations scolaires qui ne permettent pas nécessairement d'isoler cet aspect particulier qui touche aux compétences en français ; on peut songer à croiser des évaluations scolaires avec des évaluations faites avec un test de compétence pour le français (on pourrait utiliser par exemple le Test d'Abidjan, simple, gratuit et disponible, qui permet de constater comment le sujet se situe par rapport au niveau du SMIC francophone - Seuil Minimal Individuel de Compétence, test qui peut être passé par des personnes qui possèdent une compétence exclusivement orale).

EXEMPLE B : Pays africains

Il serait intéressant, pour bien des États africains en particulier, de disposer d'analyses globales des situations linguistiques et des plurilinguismes nationaux. Bien que les données sur ces questions soient moins abondantes qu'on pourrait le penser, l'analyse de Moussa Daff faite pour la situation sénégalaise en 1991 illustre tout à fait la méthode à suivre.

On peut aussi envisager, dans une démarche qui s'apparente à celle des loupes, des études monographiques ou comparatives sur des secteurs précis, la télévision, par exemple. Si les choix linguistiques des médias sont des plus intéressants (par exemple, entre des télévisions d'État, pour partie, en langues nationales et les réseaux satellitaires en langues mondiales), les méthodes d'études sont complexes. Il est très difficile d'établir des données sûres, encore que l'image que donnent les intéressés de leur consommation individuelle ne soit pas sans intérêt.

Dans les situations de plurilinguismes nationaux (dans le Sud), il existe nombre de possibilités, après une présentation générale du multilinguisme national, de focaliser des études sur d'autres points touchant, par exemple, aux usages et à la promotion des langues nationales dans les systèmes éducatifs ou dans les moyens de communication de masse.

EXEMPLE C

On pourrait envisager aussi des études qui, à partir d'états des lieux qui parfois existent pour partie, contiennent des propositions en matière de promotion ou de diffusion de telle ou telle langue.

EXEMPLE D (Plan de travail de Virginie JEAN pour un mémoire de DESS de Coopération linguistique et éducative)



Pour une étude de la langue française en Norvège, qui porte un intérêt particulier à la réforme universitaire, et par conséquent à l'apprentissage du français au niveau supérieur, voici le type de questionnaire loupe qui pourrait être élaboré afin de créer une « loupe » :

PARTICULARITÉ DE LA SITUATION LINGUISTIQUE EN NORVÈGE (à partir de la grille générale).
Cadre de l'étude spécifique : le français en Norvège

– Diglossie officielle : bokmål et nynorsk (langues écrites).

– Multilinguisme : entre dialectes et anglais pour tous à l'âge de 7 ans.

NIVEAU SECONDAIRE

– Place des langues et rang de la langue française.

– Programme d'échanges « précoces » (le Bac en France).

– Motivations et représentations des apprenants.

DIFFUSION MEDIATIQUE

– TV et cinéma (le règne du sous-titrage pour les films en V.O.) -Radio -Presse

SYSTÈME UNIVERSITAIRE (Point de vue diachronique : l'offre avant et après la réforme 2003).

– Modularisation : souplesse des programmes « à la carte », ouverture aux autres départements (commerce, économie, droit etc.), spécialisation moins tardive.

– Évaluation : modalités d'examen et résultats (compétences visées et acquises).

– Échanges : inter-universitaires et autres.

– Financement (?) : les critères (du taux d'inscription au taux de réussite aux examens par exemple), comparaison avec les départements des autres langues en concurrence.




– Demandes : attentes et besoins des étudiants, « test de la pilule » [épreuve ludique proposée dans un article par M.L. Moreau : on se réveille en ne parlant plus aucune langue mais en disposant de plusieurs pilules permettant de retrouver ou d'acquérir l'usage de plusieurs langues. Que va-t-on choisir si on peut en prendre une seule ? Deux ? Trois ?].

– Formation des futurs enseignants de français.

DISPOSITIFS NON SCOLAIRES / UNIVERSITAIRES

– Centre Culturel Français, Alliances Françaises et autres associations francophones : quel rayonnement, quels publics, quelles certifications, quelles motivations des visiteurs ?

Robert Chaudenson



MACÉDOINE

L'enseignement du français en Macédoine

I/ Les dispositifs

Il y a sur le territoire 166 écoles primaires-collèges, et 77 écoles secondaires-lycées.

Le système éducatif macédonien impose le choix de l'étude d'une première langue étrangère dès la 4ème classe, section de la tranche d'âge des 9-10 ans correspondant au CM2 français. Ensuite, c'est durant la 6ème section (12-13 ans, soit la cinquième du système français) que l'élève choisit sa 2ème langue. Lors de l'entrée au lycée, suivant sa spécialité, mathématiques ou sciences humaines, l'élève a plus ou moins d'heures de langues : cela varie généralement de LV1 : 3h/semaine et LV2 : 2h/semaine à LV1 : 1h30/semaine et LV2 : 1h30/semaine.

Les langues présentes sont en majorité et dans cet ordre : l'anglais, le français et le russe. Depuis environ trois ans, on assiste à l'arrivée de l'allemand ainsi que, dernièrement, de l'italien et de l'espagnol. La présence du russe s'explique par le fait qu'il existe des professeurs et qu'il faut donc bien leur donner des heures de service. Dans une moindre mesure, ce fait se répète pour le français : en effet, quand certains professeurs partiront en retraite, ils seront remplacés premièrement par des professeurs d'anglais ainsi que par des professeurs d'allemand et d'espagnol et/ou d'italien.

II/ La coopération bilatérale

Aujourd'hui, et cela sous l'impulsion propre du Centre Culturel Français et de son bureau pour la politique linguistique, plusieurs projets de relance du français ont été conçus :

Jardin d'enfants : des jardins d'enfants francophones se sont ouverts, 2 à Skopje (la capitale) avec 43 élèves et des tentatives d'implantation sont actuellement faites dans les 3 villes les plus importantes du pays après la capitale, Kumanovo, Tétovo et Bitola. De 7h à 16h, avec cours de 9h à 15h, 5 jours par semaine (75 euros/mois).

À la sortie du jardin d'enfants, 20 élèves apprennent le français par le CNED et sous la conduite d'un professeur de français du CCF, 4 heures et demie par semaine. (Ici aussi à la charge des parents.)

Enseignement élémentaire : un projet de classe bilingue axé sur deux matières seulement (l'éducation physique et la pratique théâtrale) à Kumanovo, Tetovo, Bitola et Skopje a été mis en place : 100 élèves sont concernés à raison de 3 heures/semaine.

Enseignement primaire et secondaire : système de classes bilingues sur tout le territoire de la Macédoine (2 à Skopje, 2 à Kumanovo, 1 à Tétovo, 1 à Bitola, 1 à Négotino, 1 à Prilep), soit 452 élèves concernés. À l'étude de matières de spécialités (biologie, littérature, physique, chimie…) sont rajoutées 2h30 de langue française par semaine par un lecteur français ainsi que les heures de français du professeur macédonien.

Le nombre de spécialités varie dans chaque lycée, ainsi que les matières enseignées : ce système est donc relativement hétérogène d'une ville à l'autre du pays. Le but de ces classes bilingues est de préparer les étudiants à aller étudier en France et la finalité d'usage de la langue est de type DALF.



En général, ces projets sont financés par l'Ambassade de France en Macédoine et, le cas échéant, les parents payent le service éducatif désiré. L'État macédonien ne prend pas en charge les projets : il les valide, mais ne les finance pas.

Enseignement universitaire :

– Université d'État Sts Cyril et Méthode :

L'enseignement du français dans cette université dispose de deux chaires, une chaire de traduction-interprétariat et une chaire de français, axée sur la formation des maîtres, chacune durant 4 années.

Il existe par ailleurs un DESS «Commerce international et langues étrangères» en coopération avec l'Université de Rennes 2, mais non reconnu par cette dernière, dont les enseignements sont à 40% en langue française.

– Université privée de l'Europe du Sud-Est :

Cette université ne dispose que d'une seule chaire de français qui s'occupe exclusivement de la formation des maîtres, sur 4 années aussi.

Pour la faculté de formation de maîtres et pour la chaire de français, est en cours la mise en place d'un partenariat Tétovo-Angers avec reconnaissance des diplômes de Tétovo par l'Université d'Angers.

III/ Coopération multilatérale

Les universités Sts Cyril et Méthode, St Clément d'Ohrid et celle de l'Europe du Sud-Est à Tétovo sont entrées dans l'AUF en septembre 2003 : certains projets semblent se faire jour, mais rien n'est encore clairement défini.

De même avec l'AIF, un projet de classes bilingues au niveau des lycées techniques semble se dessiner pour l'année 2005.



IV/ Les moyens de communication de masse

– *Télévision :* Le dimanche soir sur MTV est programmée une soirée française, totalement sous-titrée en langue macédonienne. La chaîne d'État de la Macédoine n'est pas la chaîne la plus regardée, même si elle rencontre un certain public, telles France 2 ou FR3 face à TF1. De nombreux foyers sont aujourd'hui munis du câble ou d'une antenne parabolique mais, là encore, la présence des chaînes françaises est minime : sur le câble ; dans la ville de Kumanovo, la seule chaîne française présente est la chaîne pornographique XXL.

– *Radio* : Depuis un an et demi, RFI émet sur la bande FM en Macédoine, mais il est très difficile de comptabiliser l'écoute de cette station. À priori, cette station est écoutée par les expatriés plus que par les locaux.

– *Presse* : Deux stands de presse internationale existent en Macédoine à Skopje. Tous deux sont assez riches en presse française (Le *Monde*, *Libération*, le *Canard Enchaîné*, Le *Monde Diplomatique*, *L'Equipe* et quelques hebdomadaires : *Elle*, *Maisons et Jardins, etc.*). Cette presse est achetée par le nombre d'expatriés francophones importants en Macédoine (diplomatie, armée…). Dans le reste de la Macédoine, la presse étrangère n'est pas présente.

V/ Les représentations

Le français est, en Macédoine, une langue que marque une contradiction interne.

En effet, elle est considérée comme la langue de la culture, de la civilisation, mais cette notion révèle aussi, de ce fait, qu'elle est la langue du passé, face à l'anglais et à l'allemand, considérés comme les langues de l'économie et du commerce, donc les langues du présent et de l'avenir.



La langue est aussi étroitement liée à la culture et, là encore, la langue française souffre d'un excès de représentativité qui l'éloigne de la modernité car elle semble trop ancrée dans le passé. Les chansons connues en Macédoine sont celles de Jo Dassin, Gilbert Bécaud, Montand, Piaf. La culture française contemporaine est méconnue et elle a donc bien du mal à rivaliser, comme en France du reste, avec les productions américaines.

Pour toutes ces raisons, le français véhicule l'image d'une langue figée et qui n'est plus en phase avec la modernité représentée par l'anglais puis par l'allemand : dans les Balkans, l'allemand est la seconde langue du commerce, du fait de l'émigration yougoslave plus nombreuse dans les pays germanophones que dans les pays francophones. De plus, et cela est en grande partie dû à l'utilisation de méthodes pédagogiques inappropriées, le français véhicule l'image d'une langue difficile, voire de la langue la plus difficile à étudier.

Tous ces aspects font donc du français une langue « ennuyeuse » car « sérieuse », difficile et ne véhiculant qu'une image rattachée au passé.

On pourrait dire, en forçant le trait, que le français est en quelque sorte le latin ou le grec d'aujourd'hui : c'est-à-dire que tout le monde est conscient de la valeur de cette langue et du potentiel culturel dont elle est chargée et tous souhaiteraient parler cette langue plus que toute autre mais, faute de temps, à cause de sa complexité, du fait qu'elle n'ouvre pas les mêmes possibilités économiques que l'anglais, etc., la langue française ne réussit que très peu à mobiliser.

Une partie de la population de Skopje semble aimer le français précisément pour contester la domination de l'anglais.

Les attentes liées à l'apprentissage de la langue française sont de plusieurs ordres :

En Macédoine, comme aujourd'hui dans de nombreux pays, il y a comme une « course aux diplômes » qui se manifeste aussi par une course à la connaissance des langues étrangères : une fois l'anglais appris, il est jugé utile de connaître une seconde langue : le français, l'allemand et, pourquoi pas, le russe, le grec, l'albanais, l'espagnol ou l'italien.

Au niveau des classes bilingues, ce qui incite à l'inscription des apprenants est la possibilité pour les élèves de poursuivre leurs études en France, dans une université française. La motivation est souvent aussi liée à l'idée que, grâce à cette classe bilingue, fonctionnant sur des financements privés, et grâce à l'appui de la France et des professeurs français en poste en Macédoine, les élèves pourront effectuer un voyage en France : l'image de l'Occident est souvent démesurément idéalisée quand le mur des visas empêche de pouvoir s'y rendre librement. Ces projets de classes bilingues sont soutenus entièrement par l'Ambassade de France, l'utilisation de ce nom même véhicule une connotation de prestige qui peut donc aussi inciter à s'y inscrire. Les étudiants qui s'inscrivent en français le font généralement car c'était la langue dans laquelle ils avaient les meilleurs résultats au lycée où parce qu'ils n'ont pas pu s'inscrire en faculté d'anglais : l'inscription en français leur permet de s'inscrire à l'université et d'étudier l'anglais en seconde langue. Enfin, certains étudiants peuvent s'inscrire en français car ce département propose des bourses (900 eus, soit le prix de l'inscription à l'université de l'Europe du Sud-Est à Tétovo). Sans cette aide, ils se seraient inscrits ailleurs ou ne se seraient pas inscrits faute de moyens.

Le fait que le français soit la seconde langue de l'Union Européenne semble malgré tout asseoir la langue française comme la seconde langue étrangère (hors langue slave et albanaise de Macédoine).

Annexe : statistiques pour l'année 2003

1 : Nombre et répartition des apprenants de français :

Population scolarisée : 378.619

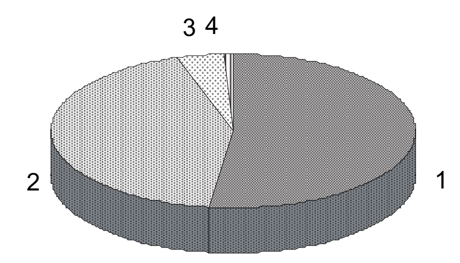
Apprenants de français : 68.142, soit 17 % de la population scolarisée.

Il existe 24 classes bilingues ou à enseignement renforcé du français qui comptent 452 élèves (primaire et secondaire).



Par ailleurs, 29 étudiants macédoniens poursuivent des études supérieures en France, dont 6 avec une bourse de l'Ambassade de France.

(1) 35.679 élèves	cycle primaire
(2) 29.079 élèves	cycle secondaire
(3) 2.800 étudiants	cycle supérieur
(4) 584 inscrits	Alliance Française



2 : Nombre de professeurs de français :

525 professeurs dont 300 dans le primaire, 200 dans le secondaire et 25 en université.

Il existe une association nationale des professeurs de français, mais la Macédoine ne compte aucun adhérent à la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF).



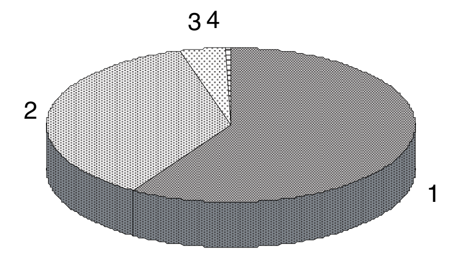
Morvan Benoist,
Coordinateur de l'association étudiante « Corba », Skopje

MOLDAVIE

L'enseignement du français en Moldavie

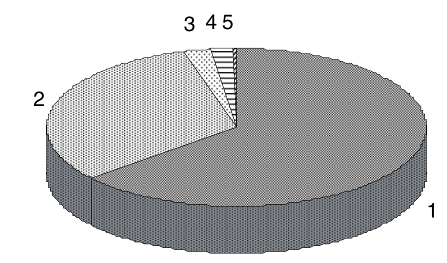
I/ Les langues étrangères dans l'enseignement primaire et secondaire de la République de Moldavie : année scolaire 2002/2003 (population totale scolarisée : 578 705 élèves)

Classes/ Langues	1ère-4ème	5-9ème	10ème	11ème	12ème	Total	Taux
1/Français	89801	181453	20038	19519	9705	320516	55,3 %
2/Anglais	57742	110498	1830	17986	10671	198727	34,3 %
3/Allemand	4405	11732	1686	1641	989	20453	3,5 %
4/Espagnol	830	1597	427	544	312	3710	0,6 %



II/ Les langues étrangères dans l'enseignement supérieur (population totale : 104 029 étudiants)

Langue d'enseignement	Nombre d'étudiants	Taux
1/moldave	66403	63,8 %
2/russe	32813	31,5 %
3/anglais	2357	2,3 %
4/français	2008	1,9 %
5/allemand	206	0,1 %



Aujourd'hui, la première langue étrangère est étudiée à partir de la 2ème classe (8 ans) dans les écoles publiques et à partir de la 1ère classe (7 ans) dans les écoles privées. La deuxième langue étrangère est étudiée à partir de la 5ème classe dans le public et à partir de la 4ème ou même avant dans le privé.



La Moldavie est, avec la Roumanie, le seul pays parmi les PECO où le français est la langue étrangère la plus enseignée dans les établissements primaires et secondaires.

Toutefois, malgré cette place prédominante du français, il est intéressant de croiser plusieurs données prises en compte par la grille LAFDEF, en particulier, d'une part, la rubrique *apprentissage* (10/20, soit 50 % de la population scolarisée qui est soumise à l'apprentissage du français), d'autre part la rubrique *Possibilités économiques et représentations sociales* que nous évaluons à 7/20.

En effet, si le taux d'exposition à l'apprentissage du français est le plus élevé parmi les PECO (pour comparaison, la Roumanie a un taux d'apprentissage du français de 35 %, l'Albanie de 12 %, la République tchèque de 5 %), la représentation du français par la population moldave ne change guère de celle dans ces autres PECO : en Moldavie, les possibilités offertes par le français et l'image de la langue sont évaluées à 7/20, note qui est dans la fourchette des valeurs attribuées en Albanie, en Pologne, en République tchèque ou en Slovaquie où le taux d'apprentissage est pourtant très inférieur à celui de la Moldavie et où, pour ces trois derniers pays, dominent l'anglais et l'allemand.

Si la grille insiste sur le fait que le seul taux d'apprentissage n'est pas suffisant pour apprécier la place réelle d'une langue dans le pays et qu'il convient, notamment, de confronter ce taux à celui des compétences linguistiques acquises par les apprenants, la rubrique *Représentations sociales et possibilités économiques* apparaît aussi pertinente pour montrer, en Moldavie, que la situation du français comme première langue étrangère du pays est sans doute fragile.

Ainsi, il conviendrait sans doute d'interpréter le fort taux d'apprentissage du français en fonction aussi de l'organisation du système éducatif moldave et des réformes récentes entreprises après la fin de l'Union soviétique.

Jusqu'en 1990, le principe du choix de la langue étrangère (étudiée alors à partir de la 5ème classe, 11 ans) reposait sur la langue dans laquelle s'effectuait l'enseignement. Si la langue de l'enseignement était le moldave, la langue étrangère étudiée était le français, tandis que les élèves faisant leurs études en russe avaient l'anglais comme langue étrangère : ce système ne laissait aucune autre alternative, à l'exception de deux ou trois écoles dans le pays. Les deux autres langues enseignées étaient l'allemand et l'espagnol, ayant une présence peu significative dans l'enseignement.

Le maintien du français pourrait alors, en partie, être dû à la persistance de pratiques passées et à l'application plus ou moins généralisée ou plus ou moins rapide de la réforme de 1990.

La forte opposition ville/campagne qui marque l'apprentissage du français confirmerait cette hypothèse.

III/ L'opposition ville / campagne

Selon les statistiques et les études effectuées par l'Alliance française de Moldavie, 65,5 % des élèves apprenant le français suivent leur scolarité en zone rurale. En zone urbaine, l'option de 59,9 % des élèves est l'anglais.

A. La répartition français/anglais dans l'enseignement primaire et secondaire en zone rurale (population scolarisée en zone rurale : 311 072 élèves)

Classe	1-4ème	5-9ème	10ème	11ème	12ème	Total	Taux
Français	73437 79,1 %	137146 80,4 %	10591 67,6 %	9233 68,5 %	2577 55 %	232990	**74,8 %**
Anglais	19388 20,8 %	33404 19,5 %	5061 32,3 %	4241 31,4 %	2100 44 %	64194	**20,6 %**



B1. Répartition ville / campagne pour l'enseignement du français en nombre d'élèves

	1-4ème	5-9ème	10ème	11ème	12ème
ville	16364	44307	9447	10286	7128
campagne	73437	137146	10591	9233	2577

B2. Répartition ville / campagne pour l'enseignement du français en pourcentage

	1-4ème	5-9ème	10ème	11ème	12ème
ville	18,2%	24,4%	47%	52,6%	73,4%
campagne	81,7%	75,5%	52,8%	47,3%	26,5%

Si le français, notamment en tant que langue latine, peut continuer d'attirer les élèves, sa place dans le système éducatif est sans doute aussi liée en partie à la situation même du pays, à une répartition ville/campagne encore favorable à cette dernière (55,1% de la population scolarisée du primaire et du secondaire l'est en zone rurale) et où les réformes n'ont pas encore entièrement transformé ni l'organisation des établissements (en particulier, le rapport nombre de professeurs de français / nombre de professeurs d'anglais), ni les pratiques du public. L'image même de la langue française demeure aussi, alors, liée à son caractère quasi-obligatoire à l'époque soviétique, ce qui se révèle généralement être un handicap pour une langue lorsque le marché de l'éducation s'ouvre.

Dans les PECO, l'originalité de la Moldavie, dont la situation présente aussi des points communs avec la Roumanie, est à prendre en compte pour une politique de diffusion du français adaptée.




Alors que la francophonie dite d'appel semble, par son nom même, s'adresser en priorité à des pays où la demande est encore à créer, où la concurrence avec l'anglais et l'allemand est plus difficile, où la formation de professeurs de français et la création d'outils didactiques est nécessaire, la Moldavie présente une situation encore largement favorable au français, si ce n'est dans les représentations qu'en a la population (ce devrait alors être l'un des terrains d'intervention privilégiés de la politique linguistique française), du moins dans les infrastructures, le nombre de professeurs formés et l'organisation de son système éducatif.

Angela Soltan,
Université d'Etat de Moldavie.







TCHÉQUIE

L'enseignement du français en Tchéquie

Introduction

Dans les pays de l'Europe centrale et orientale, jusqu'en 1990, l'enseignement des langues étrangères a souffert des contraintes et obligations idéologiques imposées par les gouvernements communistes. Les contacts avec l'Europe occidentale étaient très difficiles et le russe était la première langue étrangère obligatoire. Avec l'effondrement des régimes communistes, l'offre linguistique s'est diversifiée.

Parmi les pays de l'Europe centrale et orientale, on distingue deux grands groupes. Le premier comprend la Pologne, la Tchécoslovaquie (auparavant République tchèque et Slovaquie) et la Hongrie ; Ie second englobe notamment la Roumanie et la Bulgarie. Les pays du premier groupe accordent une place très importante à l'enseignement de l'allemand et de l'anglais, les seconds réservent une plus grande importance au français.

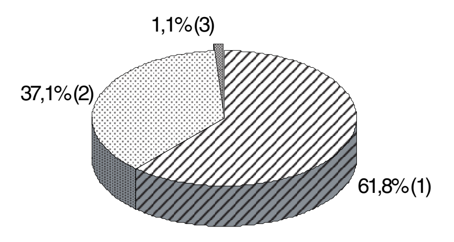
- **Enseignement primaire et secondaire**

LesLes deux langues les plus largement enseignées en République tchèque sont l'anglais et l'allemand, cette dernière étant considérée comme la langue la plus utile au regard de la proximité géographique avec les pays germanophones et les fréquents contacts avec eux tout au long de l'histoire du pays. Le français souffre de l'image d'une langue peu utile professionnellement, réservée aux élites, difficile à apprendre, même si une certaine évolution est observable.

Les schémas suivants présentent une comparaison statistique de l'enseignement des 3 langues européennes les plus enseignées dans les écoles primaires en République tchèque

Tableau I : écoles primaires (Septembre 2001)

Langue	Nombre d'élèves	%
Anglais (1)	456 423	61,7
Allemand (2)	274 759	37,1
Français (3)	8287	1,1



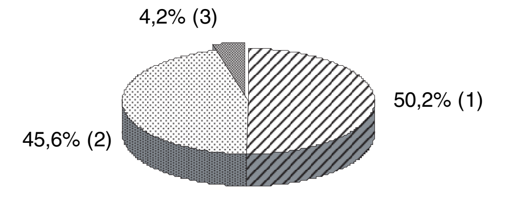
À côté des écoles primaires traditionnelles, il y a également des écoles avec un enseignement intensif des langues étrangères. Dans ces écoles, les élèves commencent à apprendre une première langue étrangère à l'âge de 8 ans, la deuxième à l'âge de 10 ans (alors que dans les écoles traditionnelles, les élèves n'apprennent qu'une seule langue étrangère et dès l'âge de 9 ans).



Lorsque qu'il n'y a qu'une seule langue, c'est généralement l'anglais qui est choisi. Dans les écoles à enseignement intensif, qui proposent donc de manière précoce une deuxième langue, les chiffres sont naturellement plus élevés en ce qui concerne le français : en 2001, le français a été enseigné dans 57 écoles et le pourcentage d'élèves apprenant le français était de 6,9 %.

Tableau II : écoles secondaires (Septembre 2001)

Langues	**Nombre d'élèves**	**%**
Anglais (1)	345 830	50,1
Allemand (2)	313 904	45,5
Français (3)	29 635	4,2



La diffusion du français est plus grande dans les lycées, mais est assez médiocre dans les écoles secondaires spécialisées (4%) et dans les centres d'apprentissage (0,7%). Le rôle d'autres langues étrangères, comme l'espagnol ou l'italien, reste marginal.



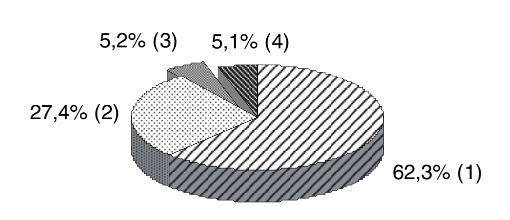
En dehors des lycées traditionnels, il y a quatre sections bilingues franco-tchèques implantées dans quatre lycées publics tchèques renommés : le Lycée Jan Neruda à Prague, le Lycée Matyáš Lerch à Brno, le Lycée Slave à Olomouc et le Lycée Pierre de Coubertin à Tábor. Les lycéens tchèques désirant suivre une scolarité en France peuvent bénéficier d'une bourse du Gouvernement français pour trois ans (classes de Seconde, Première et Terminale) au lycée Carnot de Dijon (garçons et filles) et au lycée Alphonse Daudet de Nîmes (filles uniquement).

- **Enseignement supérieur**

Le français est l'une des cinq langues vivantes les plus choisies. À la différence des écoles secondaires, on observera une nette augmentation du nombre des personnes étudiant le russe (0,2% dans les écoles, 1,2% au lycée) et un intérêt décroissant pour l'allemand.

Tableau III : Universités et écoles supérieures (Septembre 2001)

Langues	**Nombre d'étudiants**	**%**
Anglais (1)	64.014	62,2
Allemand (2)	28.216	27,4
Français (3)	5.348	5,2
Russe (4)	5.254	5,1





Par ailleurs, il y a six filières francophones au sein des universités tchèques : elles ont pour objectif de former à une matière donnée, principalement en sciences humaines et sociales, des étudiants qui acquièrent également une bonne connaissance de la langue et de la culture françaises. Sur ces six filières francophones dans le pays, trois ressortissent au domaine de la gestion et de l'économie (Université de Bohême du Sud de České Budějovice, Université Palacký d'Olomouc et Institut Franco-Tchèque de Gestion à Prague), une au droit (Université Charles de Prague), une à l'administration publique (Université Masaryk de Brno) et une enfin aux sciences sociales (études européennes francophones en sciences humaines et sociales à l'Université Charles de Prague).

- **Institutions françaises chargées de la diffusion et de la promotion du français hors du système éducatif tchèque**

Parmi les institutions françaises, il faut nommer l'Alliance Française qui propose une large gamme de services : cours de français, certifications DELF/DALF, bibliothèques, salles de lecture, etc. Actuellement, le réseau compte cinq Alliances Françaises (Brno, Ostrava, Plzeň, Liberec et Pardubice). Parallèlement aux Alliances, un réseau de clubs franco-tchèques a vu le jour ces dernières années dans plusieurs villes du pays (Zlín, Kroměříž, České Budějovice, Hradec Králové, etc.), témoignant de la vitalité de ce réseau et d'une certaine francophilie tchèque. L'Institut Français de Prague, situé 35 rue Štepánska depuis 1930, se donne pour mission de « diffuser la langue et la culture françaises dans toute sa diversité et sa modernité ». Cette mission s'accomplit à travers l'enseignement de la langue française, la coopération linguistique et éducative. Pour la réaliser, l'Institut propose un Centre d'Enseignement du français ouvert à tous les publics : étudiants, particuliers, administrations, entreprises, etc. En 2001-2002, avec ses 31 professeurs permanents et vacataires, le Centre a accueilli près de trois mille stagiaires.

Jaromir Kadlec
Université Palacky d'Olomouc, République tchèque.









ANNEXES







ANNEXE 1 : ALGÉRIE

STATUS					
	français	**arabe standard**	**arabe dialectal**	**berbère**	**anglais**
Officialité / 12	0	12	0	0	0
Usages institutionnalisés / 20	**4**	**16**	**0**	**0**	**0**
dont					
-textes officiels / 4	1	3	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	1	3	0	0	0
-justice / 4	0	4	0	0	0
-administration locale / 4	2	2	0	0	0
-religion / 4	0	4	0	0	0
Éducation / 30	**6,5**	**23,5**	**0**	**0**	**0**
dont					
-primaire / 10	0	10	0	0	0
-secondaire / 10	0	10	0	0	0
-supérieur / 10	6,5	3,5	0	0	0
Moyens de communication de masse / 25	**10**	**10,5**	**3**	**1,5**	**0**
dont					
-presse écrite / 5	3	2	0	0	0
-radio / 5	1	2	1	1	0
-télévision / 5	1	2,5	1	0,5	0
-cinéma / 5	3	1	1	0	0
-édition / 5	2	3	0	0	0
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	20	13	10	6	9
TOTAL STATUS / 107	40,5 + 1	75	13	7,5	9

CORPUS					
Acquisition-langue première/ 20	0,4	0	16,1	3,5	0
Apprentissage-langue scolaire / 20	3	15	-	-	2
Véhicularisation/Vernacularisation	-	-	-	-	-
Compétence linguistique / 20	9	14,5	-	-	2
Production langagière / 20	3	1	15	1	0
TOTAL CORPUS	15,4 / 80	30,5 / 80	31,1 / 40	4,5 / 40	4 / 80

TOTAUX PONDÉRÉS					
STATUS / 100	**38,7**	**70**	**12,1**	**7**	**8,4**
CORPUS / 100	**13,6**	**38,1**	**77,7**	**11,2**	**5**



COMMENTAIRES

STATUS

S/1 Officialité

L'Algérie a eu son indépendance le 5 juillet 1962 après 132 années d'occupation française. La population algérienne a plus que doublé depuis l'indépendance en 1962. En effet, en 2000, elle était estimée à 31.471.000 habitants, dont près de 60% de moins de 20 ans.

L'Algérie est décrite par la Constitution algérienne comme un pays arabe dont la religion est l'islam et la langue l'arabe (arabe classique). La Constitution de 1989, article 3, stipule que «l'arabe est la langue nationale et officielle»; plus récemment, le 3 octobre 2001, le parlement algérien a déclaré le tamazight (variété du berbère parlée par les Kabyles dans leur capitale, Tizi Ouzou et ses environs) langue nationale du pays.

À l'ONU, l'Algérie, bien que pays arabe, utilise particulièrement le français au niveau écrit (documents et comptes rendus), l'arabe standard est utilisé dans les situations très officielles.

S/2 Usages institutionnalisés

Les lois d'arabisation ont été appliquées dans tous les domaines publics y compris dans l'administration algérienne Par conséquent, formulaires et documents sont rédigés en arabe, mais aussi en français (formulaires arabisés ou bilingues).

S/3 Éducation

Au primaire et au secondaire : la langue d'enseignement dans ces deux cycles est exclusivement l'arabe classique, conformément aux différentes lois d'arabisation qui ont particulièrement touché ce secteur. En effet, en 1974, l'école primaire était totalement arabisée; depuis 1989, les 1e et 2e cycles ont été arabisés.

À l'université, l'arabisation est :

– totale dans les domaines liés à la littérature, à l'histoire arabe et au droit.
– partielle pour la géographie, le journalisme, la sociologie et la psychologie
– nulle dans les domaines scientifiques et techniques tels que les sciences exactes et médicales.

Le français à l'université est intensément utilisé, à plus de 65%.

S/5 Possibilités économiques et représentations sociales

Le français a une place privilégiée bien supérieure à celle de l'arabe standard, la langue officielle; les dialectes sont relativement ignorés voire stigmatisés.

CORPUS

C/1 Acquisition

En ce qui concerne la répartition ethnolinguistique, il existe 82,2% d'Arabes musulmans et 17,2% de Berbères (Kabyles), à Alger particulièrement.

À peu près 2% de la population algérienne acquiert le français comme première langue en particulier dans les zones urbaines et au sein des familles intellectuelles et/ou francophones (donc 0,02 × 20 = 0.4). Les Berbères gardent le berbère comme langue maternelle afin de préserver leur héritage linguistique et culturel (d'où 0,17 × 20 = 3,9 pour le berbère). De ce fait, l'addition de 0,4 et 3,9 conduit à donner 16,1 pour l'arabe dialectal (0,4 + 43 + 16,1 = 20).

C/2 Apprentissage

De 1979 à 1999, la population scolarisée âgée de 6 à 15 ans est passée de 77,2 à 89,98%. Signalons qu'en Algérie, la taux de scolarisation est parmi les plus importants du Maghreb et d'Afrique.



La population scolarisée au cycle secondaire est de 62% et 1,4% au cycle supérieur. On peut estimer à 62,5% le pourcentage de la population scolarisable actuelle qui suit un cycle primaire de 6 ans plus un cycle moyen de 3 ans et enfin un cycle secondaire de 3 ans. On doit garder à l'esprit que l'arabe de l'école n'est pas celui que parlent les enfants qui y entrent.

En ce qui concerne le volume horaire hebdomadaire par semaine, le voici sous forme d'un tableau récapitulatif pour les cycles primaire, moyen et secondaire (toutes disciplines confondues) :

Classes / Langues	**1,2 et 3e années**	**4, 5 et 6 années**	**1 AM**	**2 A.F**	**3 A.F**	**1.AS**	**2.AS**	**3AS**
Arabe Classique	27 h + 1	22 h + 1	6h+1	5h+1	5h+1	5h +1	3h	3h
Français	0	5 h + 1	3h+1	4h+1	4h+1	3h+1	3h	3h
Anglais	0	0	3h	4h	5h	2h+1	3h	3h

Primaire : Arabe : 27 × 3 années + 2 × 3 années = 174. Français : 5 × 3 = 15

Secondaire : Arabe : 27 h total = 174. Français : 20 h total = 35 h. Anglais : 21 h

En calculant les pourcentages horaires accordés à chaque langue pour déterminer une valeur :

On a pour l'arabe 174 h. sur 230, soit 75,65% (0,75 × 20 = 15); français : 35 h. sur 230 = 0,15 × 0,20 = 3; anglais : 21 h sur 230; soit 0,913 × 20 = 2 (arrondi)

C'est en 2003 que l'école algérienne connut sa révolution : les langues française et anglaise ont été introduites dans le programme du primaire en même temps que l'enseignement des arts et les civilisations universelles. En effet, la Commission Nationale de la Reforme du Système Educatif a proposé, en avril 2002, un projet de loi qui a été approuvé par le Conseil des ministres. L'ancien système éducatif appelé «système fondamental» a été remplacé par le «système d'enseignement moyen» où le français sera désormais enseigné dès la 2e année du cycle primaire et l'anglais en 1ère année du cycle moyen. Pour le moment, seule la deuxième décision a été appliquée (l'enseignement de l'anglais) et visiblement, rien n'a changé dans le programme des anciennes promotions/classes qui suivent normalement leur scolarisation selon l'ancien système. Donc, en attendant l'application de cette réforme l'année prochaine, le français est toujours enseigné à partir de la 4è année du cycle primaire.

C/3 Véhicularisation

En Algérie, comme dans tous les pays arabes, l'arabe dialectal est la langue véhiculaire utilisée par les arabophones comme les berbérophones.

C/4 Compétence linguistique

Français : Locuteurs de niveau 1 et 2 : 15% (0,15 × 20 = 3). Locuteurs de niveau 3 : (0,15% × 10) = 1,5 Total = 9.

Arabe classique. Locuteur de niveau 1 et 2 : 60% (0,6 × 20 = 12); Locuteurs de niveau 3 : 25% (0,25 × 10 = 2,5). Total = 14,5.

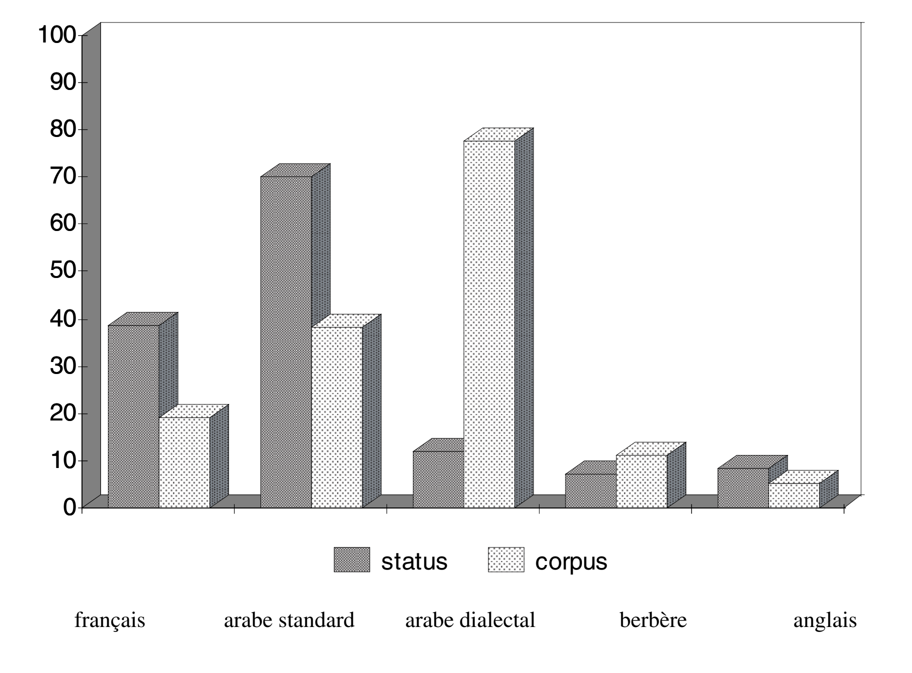
Anglais Locuteur de niveau 1 et 2 : 4% (0,04 × 20 = 0,8). Locuteurs de niveau 3 : 6% (0,6 × 20 = 1,2) = 2.

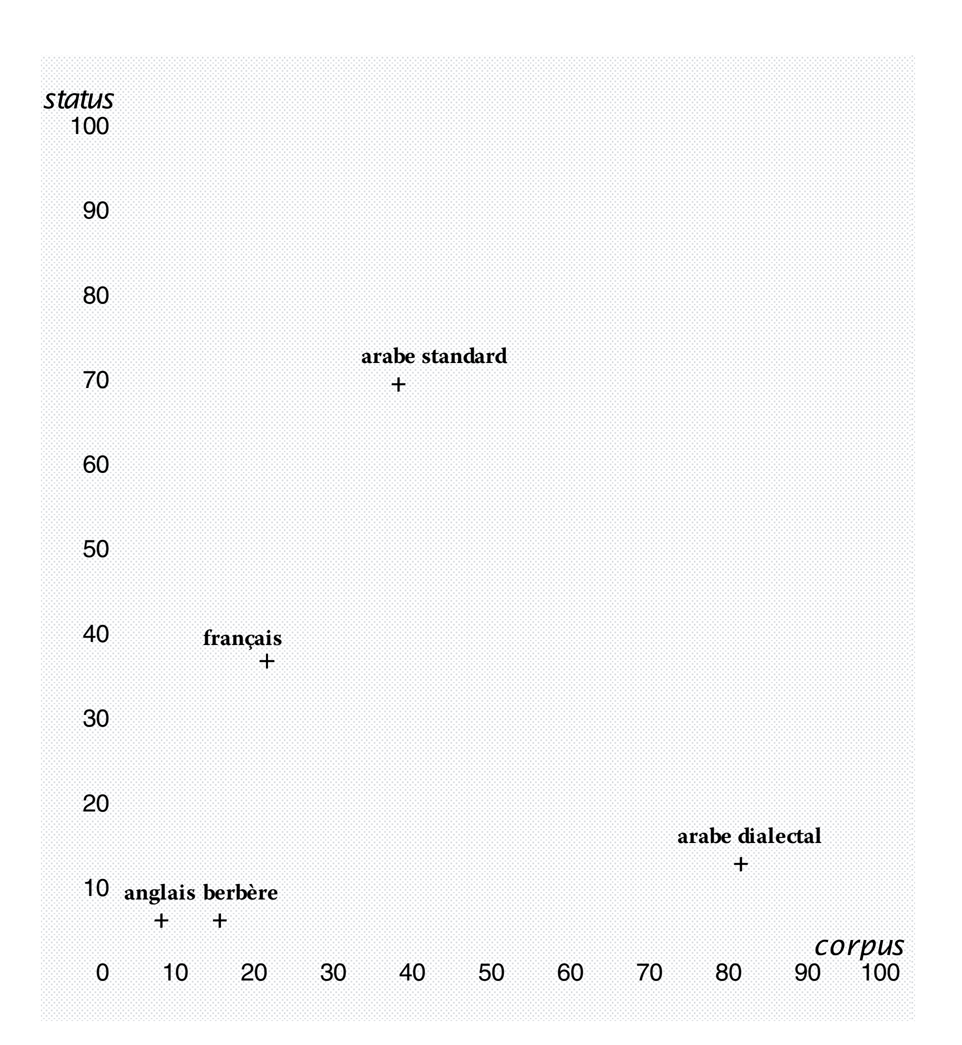
C/6 Production langagière

En Algérie, les locuteurs sont des bilingues (actifs ou passifs) qui, en fonction du niveau intellectuel et social, alternent entre l'arabe algérien (ou le berbère) et le français à des degrés différents. Bien que le berbère soit la langue 1 de 17,5% de la population, il est plus ou moins utilisé dans les contextes privés. Dans les échanges quotidiens, les locuteurs utilisent l'arabe dialectal comme véhiculaire principal d'où les valeurs ici attribuées.

Hind Hamel Mostari
Université de Tizi Ouzou, Algérie.




100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
status
corpus
français
arabe standard
arabe dialectal
berbère
anglais


status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
arabe standard
français
arabe dialectal
anglais
berbère
corpus
10 20 30 40 50 60 70 80 90 100





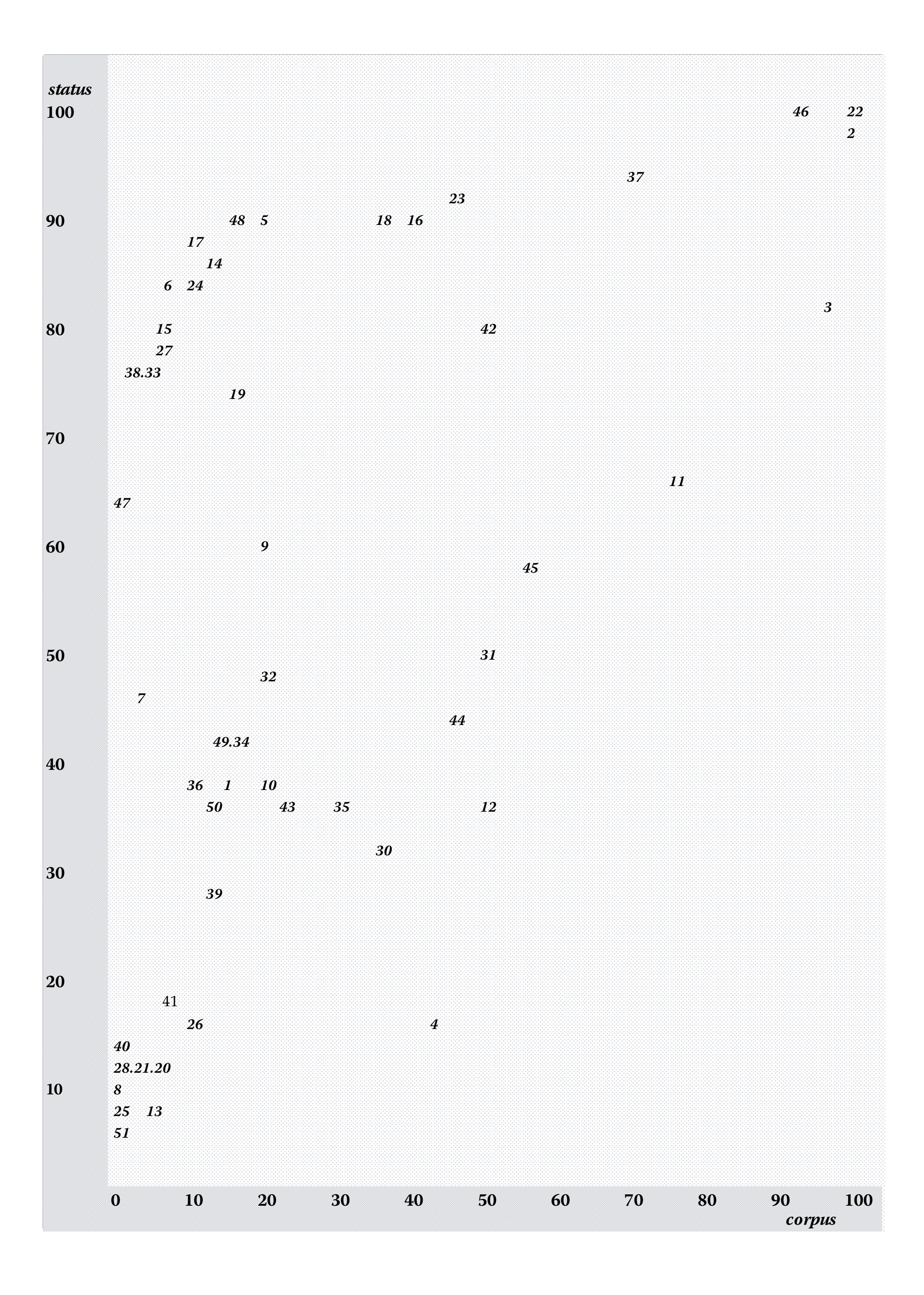
ANNEXE 2 : Graphique récapitulatif des situations sociolinguistiques du français

Légende[1]

Numéro	Nom	Numéro	Nom
1	Algérie	26	Guinée Equatoriale
2	Belgique/région de langue française	27	Haïti
3	Belgique/Bruxelles-capitale	28	Laos
4	Belgique/Flandre	30	Liban
5	Bénin	31	Luxembourg
6	Burkina	32	Madagascar
7	Burundi	33	Mali
8	Cambodge	34	Maroc
9	Cameroun	35	Maurice
10	Canada	36	Mauritanie
11	Canada/Québec	37	Monaco
12	Canada/Nouveau-Brunswick	38	Niger
13	Cap-Vert	39	Rwanda
14	Centrafrique	40	Sainte-Lucie
15	Comores	41	Sao-Tomé et Principe
16	Congo (Brazzaville)	42	Sénégal
17	Congo Dém. (ex-Zaïre)	43	Seychelles
18	Côte d'Ivoire	44	Suisse fédérale
19	Djibouti	45	Suisse / cantons bilingues
20	Dominique	46	Suisse / cantons unilingues
21	Egypte	47	Tchad
22	France	48	Togo
23	Gabon	49	Tunisie
24	Guinée	50	Vanuatu
25	Guinée Bissau	51	Vietnam

1. Pour la commodité de la représentation, les pays d'Europe centrale et orientale sont traités séparément dans l'annexe 3.




status
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
46
22
2
37
23
48
5
18
16
17
14
6
24
3
15
42
27
38.33
19
11
47
9
45
31
32
7
44
49.34
36
1
10
50
43
35
12
30
39
41
26
4
40
28.21.20
8
25
13
51
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
corpus







Annexe 3 : Graphique récapitulatif de la situation du français dans les pays d'Europe centrale et orientale

Le graphique a été obtenu par la multiplication par 10 des valeurs de *status* et *corpus* des États : *les totaux sont donc sur 1000*.

	Total status /1000	Total corpus / 1000
Albanie	65	50
Bulgarie	46	33
Lituanie	28	5
Macédoine	85	80
Moldavie	74	187
Pologne	75	15
Roumanie	112	125
Slovaquie	46	31
Slovênie	9	6
Tchéquie	75	21





status / 1000
160…
150
140
130
120
Roumanie
110
100
90
Macédoine
80
Pologne
Tchéquie
Moldavie
70
Albanie
60
50
Slovaquie /Bulgarie
40
30
20
10
Slovénie
corpus / 1000
0 20 40 60 80 100 120 140 160 180 200 220 240 260 280…









Table des matières








Québec, Canada
2004

